ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE,

CONTENANT

Les événemens considérables de chaque siécle;

AVEC DES RÉFLEXIONS

TOME NEUVIEME,

Qui renferme les quatorze derniers Articles du seiziéme siécle.



A COLOGNE.

Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LII.

TABLE DES ARTICLES

du neuviéme volume.

Suite du seiziéme siécle.

ABRÉGÉ



ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SUITE DU SEIZIÉME SIÉCLE.

ARTICLE XIII.

Eglise d'Angleterre. Son schisme sous le Regne d'Henri VIII.

I.

HENRI VII étoit encore sur le trône d'Angleterre au commencement du seiziéme siécle. Vers 1504 il se mit dans l'esprit de faire canoniser à Rome Henri VI, le dernier de la Maison des Lancastres qui avoit regné en Angleterre. Son dessein étoit de rendre celle d'Yorc plus odieuse,

I. Suite du Regne d'Henri VII. Il sollicite la canonisation d'Henri VI, & ne peut l'obtenir.

en faisant mettre au nombre des Saints Prince que Richard III fils du Duc d avoit égorgé de ses propres mains. voya donc un Exprès à Jules II qui succédé depuis peu à Alexandre VI. Ce qui n'étoit pas difficile, mais qui craig de commettre son autorité, fut étonn embarrassé de la demande du Roi d'A terre. Il n'ignoroit pas ce que l'on soit dans le monde des vertus & de la d'Henri VI, & qu'on ne les attribuoit munément qu'à foiblesse d'esprit & à espéce d'imbécillité. Mais d'un autre côt les II ne vouloit pas choquer le Roi d'An terre par un refus absolu. Il commença demander à l'Envoyé, quels miracles fait Henri VI, ajoutant que la vie édif de ce Prince pouvoit suffire pour fai Saint aux yeux de Dieu; mais que l'E qui ne pénétre pas les secrets des cœurs, geoit pour la canonisation d'autres pre moins équivoques, tels que sont les m cles après la mort. Ensuite il prit le d'user de délais, dans l'espérance que abandonneroit la poursuite de cette aff Mais l'Envoyé sollicita si vivement, fallut lui accorder un jugement défi Quelques mesures que l'on prît pour le secret, on sçut bientôt qu'il n'étoit pa vorable, & qu'après un mûr examen Cardinaux avoient déclaré qu'il y avoit la vie d'Henri VI plus de simplicité & d bécillité que de vertu éminente.

II. Sa derniére maladie. Sa mort. Son caractére.

Deux ans après, le Roi forma une entreprise, qu'il avoit encore plus à que celle dont nous venons de parler. C de faire épouser Marie sa fille au jeun

chiduc Charles qui fut depuis Empereur. Il eut de grands obstacles à surmonter de la part de Ferdinand Roi d'Espagne, aieul maternel du jeune Prince, mais il en vint à bout. Le mariage fut conclu & célébré en 1509, & on en fit des réjouissances dans toute l'Angleterre; mais il ne fut point accompli. Henri VII étoit tombé en phtisie depuis quelque tems; & sentant que son mal augmentoit, il ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Il fit de grandes aumônes, & parut très-touché en recevant les Sacremens. Espérant que Dieu lui feroit miséricorde, s'il la faisoit lui-même aux autres, il fit publier une amnistie générale, délivra les prisonniers qui étoient retenus pour dettes, & paya les François de son propre argent. Il ordonna par son testament, que l'on restituât les sommes immenses que les Ministres avoient extorquées de divers particuliers, & il en chargea la conscience de son Successeur. Mais il auroit dû faire lui-même cette restitution; car sa volonté, comme il arrive presque toujours en pareil cas, ne fut point suivie, ou ne le fut qu'en partie. Henri mourut dans son Palais de Richemont le vingt-deuxiéme d'Avril 1509 âgé de cinquante-deux ans, la vingt-quatriéme année de son regne. Son corps fut porté à Vestminster, & mis dans un superbe tombeau, qu'il avoit fait bâtir dans la magnifique chapelle achevée quelques années avant sa mort. Ce Prince avoit d'excellentes qualités, mais qui étoient accompagnées de grands défauts. Il traita la Maison d'Yorc avec une rigueur, qui s'étendoit quelquefois jusqu'à la Reine Elizabeth sa femme qui en

en faisant mettre au nombre des Saints Prince que Richard III fils du Duc d' avoit égorgé de ses propres mains. .l voya donc un Expres a Jules II qui a succédé depuis peu a Alexandre VI. Ce qui n'étoit pas difficile, mais qui craig de commettre son autorité, fut étonn embarrassé de la demande du Roi d'A terre. Il n'ignoroit pas ce que l'on soit dans le monde des vertus & de la p d'Henri VI, & qu'on ne les attribuoit c munément qu'a foiblesse d'esprit & a espéce d'imbécillité. Mais d'un autre côté les II ne vouloit pas choquer le Roi d'An terre par un refus absolu. Il commença a demander a l'Envoyé, quels miracles a fait Henri VI, ajoutant que la vie ed de ce Prince pouvoit suffire pour f Saint aux yeux de Dieu; mais que l'E qui ne pénétre pas les secrets des cœurs, geoit pour la canonisation d'autres pre moins équivoques, tels que sont les m cles apres la mort. Ensuite il prit le p d'user de délais, dans l'espérance qu abandonneroit la poursuite de cette aff Mais l'Envoyé sollicita si vivement, fallut lui accorder un jugement d Quelques mesures que l'on prit pour le secret, on sçut bientôt qu'il n'étoit pa vorable, & qu'apres un mur examen, Cardinaux avoient declaré qu'il y avoit la vie d'Henri VI plus de simplicité & d bécillité que de vertu éminente.

II. Sa derniére maladie. Sa mort. Son caractére.

Deux ans apres, le Roi forma un a entreprise, qu'il avoit encore plus a c que celle dont nous venons de parler. C' de faire épouser Marie sa fille au jeune

magicienne ; mais il ne fut point ac-
Henri VII étoit tombé en phtisie
quelque tems ; & sentant que son
mentoit, il ne songea plus qu'à se
à la mort. Il fit de grandes aumô-
parut très-touché en recevant les Sa-
. Espérant que Dieu lui feroit miséri-
s'il la faisoit lui-même aux autres,
blier une amnistie générale, délivra
onniers qui étoient retenus pour det-
paya les François de son propre ar-
l ordonna par son testament, que
tituât les sommes immenses que ses
es avoient extorquées de divers par-
s, & il en chargea la conscience de
cesseur. Mais il auroit dû faire lui-
ette restitution ; car sa volonté, com-
rrive presque toujours en pareil cas,
oint suivie, ou ne le fut qu'en par-
nri mourut dans son Palais de Riche-
e vingt-deuxiéme d'Avril 1509 âgé
uante-deux ans, la vingt-quatriéme
le son regne. Son corps fut porté à
nster, & mis dans un superbe tom-
qu'il avoit fait bâtir dans la magnifi-

étoit ; & cette conduite fit beaucoup de mé-contens. Il ne travailla presque qu'à amasser des richesses ; & un Ministre ne pouvoit lui être long-tems agréable, s'il ignoroit l'ar de grossir l'épargne. C'est ce qui fut cause de tous les troubles qui arriverent sous son regne. Le peuple se souleva en plusieurs oc-casions, & chercha continuellement des pré-textes de faire paroître son mécontentement. Mais le Roi ne changea point de conduite, parce qu'il eut toujours assez de bonheur pour ramener les rébelles à leur devoir.

II.

III. Regne d'Henri VIII.

Son fils Henri lui succéda à l'âge de dix-huit ans, réunissant en sa personne les droits des deux Maisons, de Lancastre & d'York. La premiére année de son regne il épousa Catherine d'Arragon veuve de son frere Artus. Il avoit trouvé dans l'épargne plus de dix-huit cens mille livres sterlings, ce qui étoit alors une somme prodigieuse. De si grandes richesses le rendirent fort puissant, & firent souhaiter à Jules II de le voir en-trer dans la ligue que ce Pape avoit formée contre la France. En 1512 Henri VIII, sous prétexte de témoigner son zéle pour le saint Siége, auquel il paroissoit alors entiérement dévoué, rompit la tréve qu'il venoit de re-nouveller avec Louis XII, & lui déclara la guerre. Il envoya en même-tems une armée en Espagne, a la sollicitation de Ferdinand qui lui faisoit espérer la conquete de la Guyenne. Mais cette armée ne fut employée qu'a mettre Ferdinand en possession de la Na-varre, & s'en retourna ensuite en Angleter-re, sans avoir attaqué une seule place de la Province de Guyenne. Henri VIII ayant été

Luther commençoit à se répandre, il Edits très-rigoureux pour empêcher n'infectât son Royaume. Il fit plus : t en 1521 de la combattre lui-même Ecrits. Comme il avoit beaucoup saint Thomas, dont Luther parloit il dans plusieurs de ses Ouvrages, il souffrir de voir ainsi mépriser un Au-respectable, & dont l'étude lui avoit :ile. Il composa donc, aidé sans dou-quelque Théologien, un Traité de verse sur les Sacremens que l'Eglise que reconnoît. Il le dédia au Pape, & le lui fit présenter. Il y établit & e les Indulgences, la Primauté du Pa-nombre des sept Sacremens, & les rticles attaqués par Luther ; & il fait nd usage des principes de saint Tho-e Pape reçut cet Ouvrage en plein oire, & en fit un magnifique éloge ; le comparer à ceux de saint Augustin int Jérôme. Quelques jours après, assembla les Cardinaux, pour délibé-c eux sur la maniére dont il pourroit aître le service que le Roi d'Angle-

Le Roi Henri écrit contre Luther.

tems un Bref pour le remercier de son livre. Luther y fit une réponse parfaitement assortie à son caractére ; c'est-à-dire, pleine d'emportemens & d'injures les plus atroces.

V.
Zéle du Roi contre la traduction du nouveau Testament faite par Luther en Allemand. Il est visité par l'Empereur.

L'année suivante 1522, le Roi d'Angleterre montra beaucoup de zéle contre une traduction infidéle du nouveau Testament, que Luther avoit faite, & qui se répandoit par-tout. Il écrivit à plusieurs Princes d'Allemagne, & les exhorta à arrêter le mal qu'un Ouvrage si dangereux ne manqueroit pas de causer parmi les fidéles. Je conviens, ajoutoit-il, qu'il est utile & avantageux que l'Ecriture sainte soit traduite & puisse être lûe en toutes sortes de langues ; mais aussi il est très-dangereux de se servir d'une version faite par des hommes de mauvaise foi, & qui corrompent le texte sacré. Lorsqu'il eut appris avec quelle insolence, Luther s'étoit élevé contre les Princes d'Allemagne qui avoient proscrit sa nouvelle traduction, il s'en plaignit à l'Electeur de Saxe, & lui représenta de quelle conséquence il étoit de ne pas laisser de pareils excès impunis. Ce fut dans ce même tems que l'Empereur Charles-Quint alla en Angleterre rendre visite à Henri VIII, qui le reçut avec beaucoup de magnificence. Ces deux Princes confirmerent un Traité qu'ils avoient fait à Bruges, par lequel ils étoient convenus que Charles V épouseroit la Princesse Marie fille du Roi d'Angleterre ; qu'il entreroit en France du côté d'Espagne, & Henri en Picardie, chacun avec une armée considérable ; qu'ils s'employeroient tous les deux pour obliger les Suisses à quitter le parti

: fâcheuses suites & causa de grands
, comme nous le verrons ailleurs.

152 : Luther, comme nous l'avons dit
'S, écrivit à Henri VIII une Lettre
de flatteries & de soumission, sur
ance qu'on lui avoit donnée qu'il pour-
tirer ce Prince dans son parti. Il en
une réponse bien différente de celle
attendoit. Le Roi lui reprocha ses
s & tous les excès ausquels il s'étoit
, & le traita comme un homme qui
oit d'être en exécration à tout l'uni-
Luther fit une réplique qu'il intitula :
ise à l'Ecrit médisant & injurieux du
'Angleterre. Il disoit à ce Prince qu'il
entoit de l'avoir traité si doucement ;
l'avoit fait à la priére de ses amis ;
qu'il s'en étoit mal trouvé : qu'ainsi il
nberoit plus dans la même faute. Il
ai, ajoutoit-il, que pour défendre
trine que je prêche, je ne céde en or-
, ni à Roi, ni à Prince, ni à Satan,
univers entier : mais si Henri vouloit
ouiller de sa Majesté pour traiter plus
ent & sans façon avec moi, il trouve-

VI. Luther travaille à séduire Henri VIII. Ce Prince donne de nouvelles preuves de son zele contre cet hérésiarque.

& trouvoit le moyen d'y faire prêcher secrétement sa doctrine. Mais comme le progrès qu'elle y faisoit n'étoit pas assez prompt à son gré, il s'avisa de faire imprimer une traduction Angloise du nouveau Testament, conforme à celle qu'il avoit donnée, où le texte sacré étoit altéré en plusieurs endroits. Deux Anglois Luthériens se chargerent de faire faire cette édition à Cologne, & elle étoit déja bien avancée, lorsque toute l'intrigue fut découverte. Jean Cochlée, ce Doyen de la principale église de Francfort, que les séditieux avoient chassé, étant allé à Cologne, fut averti que l'on y imprimoit le nouveau Testament de Luther. Il en donna avis au Magistrat de la ville, qui malgré sa diligence, ne put se saisir des feuilles déja imprimées. Les deux Anglois les firent transporter à Vormes, & y acheverent leur édition. Mais sur l'avis que Cochlée en donna à Henri VIII & à son Ministre, il y eut des ordres si précis & on prit de si bonnes mesures, que les partisans de Luther ne purent faire entrer alors en Angleterre les exemplaires de leur nouveau Testament.

III.

VII. Commencement de l'affaire du divorce d'Henri VIII avec Catherine d'Arragon.

Pendant qu'Henri VIII s'appliquoit ainsi à préserver ses sujets du schisme & de l'hérésie, il commençoit à donner entrée dans son cœur à une passion, qui en peu de tems le précipita, lui & son Royaume, dans ce même malheur qu'il craignoit avec tant de raison. Au commencement de 1527 ce Prince témoigna avoir des scrupules sur la validité de son mariage avec Catherine d'Arragon, & songea sérieusement à prendre

vec beaucoup de zéle. Ce Cardinal
ils d'un boucher, & s'éleva par son
ion & ses intrigues. Il avoit été fait
e de Lincoln, puis Archevéque d'Yorc
dinal, & enfin Chancelier d'Angle-
Ces dignités ne pouvoient encore le
ire : il vouloit être Pape. L'Empe-
Charles-Quint croyant que ce Cardi-
ouvoit le servir dans les vûes qu'il
alors, lui avoit promis toute sa prote-
our le faire élever sur le S. Siége; mais
les affaires de ce Prince ayant changé, il
nsa plus à lui. Volsey irrité désira de
ier l'Empereur, & il étoit sûr d'y
en favorisant le divorce d'Henri avec
rine sœur de Jeanne d'Arragon sa me-
omme l'affaire étoit d'une extrême im-
ce, Henri ne voulut rien précipiter.
cha des raisons & des autorités, &
heta même à prix d'argent, & il se
toutes sortes de mouvemens, dont il
isé de deviner le principe. Il n'avoit
enfant mâle qui pût être héritier de
m & de sa couronne. La Reine étoit

de moyens pour parvenir à la dissolutio
son mariage avec Catherine d'Arragon

VIII.
L'affaire est portée à Rome. On travaille à gagner le Pape, qui traîne l'affaire en longueur.

Le meilleur expédient que l'on tro
fut de porter l'affaire à Rome. On se
toit que le Pape seroit favorable, &
seroit rien refuser à un Prince aussi puis
que le Roi d'Angleterre. On chargea
Canonistes & des Théologiens, de cher
dans la Bulle de dispense que Jules II a
donnée pour le mariage d'Henri avec Ca
rine, des nullités sur lesquelles on pût
ster. On leur recommanda aussi de mor
que le Pape avoit été surpris; que la I
avoit été obtenue sur un faux exposé
que par conséquent elle étoit revoca
Comme l'Empereur tenoit alors le Pape
ment VII en prison, on commença les p
suites, espérant que ce Pape dans la
jonćture où il se trouvoit, useroit de
descendance. Knigth Secrétaire d'Etat
tit d'Angleterre dans le mois de Juillet 1
Il ne put parler au Pape qui étoit gardé
le château Saint Ange par un Capit
Espagnol, mais il lui fit tenir un Mém
par lequel il lui demandoit une commi
pour le Cardinal Volsey, afin qu'il ju
cette affaire en Angleterre, en s'asso
quelques Evêques. Un autre article du
moire étoit, que le Pape déclarât nul
une Bulle le mariage du Roi avec Ca
rine, parce que celui de la même Prin
avec Arthus frere du Roi avoit été con
mé; & que le Pape accordât au Roi
dispense pour épouser une autre femme.
. . ment VII répondit assez favorablement
Mémoire, & fit espérer qu'il satisferoit I
ri. Lorsqu'on eut appris à Rome que le

s'étoit sauvé la nuit déguisé en marchand, & s'étoit retiré à Orviette, l'Ambassadeur d'Angleterre fut le premier qui alla le féliciter sur le recouvrement de sa liberté. Il lui représenta les raisons les plus spécieuses pour le porter à accorder ce que le Roi demandoit. Le Pape en parut touché, & promit de faire tout ce qui pourroit obliger Henri; mais il trouva des prétextes plausibles pour traîner l'affaire en longueur. Le Cardinal Volsey lui écrivit une Lettre très-pressante, où il lui dit entre autres choses que s'il refusoit cette grace, il étoit à craindre que le Roi n'allât chercher des remédes ailleurs, & ne formât quelque entreprise d'autant plus préjudiciable au saint Siége, que son exemple pourroit être suivi par d'autres. Mais cette Lettre ne produisit pas plus d'effet que les vives sollicitations des Ambassadeurs d'Angleterre. Clément VII faisoit toujours semblant d'être disposé à favoriser le divorce du Roi, & en même-tems il se mettoit en état de pouvoir prendre des mesures contraires. Il nomma le Cardinal Campege qui étoit à Rome, quoiqu'il fût déja Evêque de Salisbury, & le joignit au Cardinal Volsey pour juger cette affaire. Campege passoit pour très-savant Canoniste & avoit la réputation d'être vertueux. Il fit tout ce qu'il put pour se dispenser d'une commission si délicate, mais enfin il céda aux instances du Cardinal Volsey.

IX. La Reine s'oppose au divorce.

Cependant la Reine Catherine ne négligea rien pour engager l'Empereur & l'Archiduc Ferdinand ses deux neveux à la protéger, & elle les avertit de toutes les difficultés que l'on formoit contre son mariage. Ils lui con-

seillerent de ne jamais consentir à entrer dans un Couvent, & de ne point se relâcher de ses droits, l'assûrant qu'ils avoient assez de pouvoir à Rome pour lui faire rendre justice. La Reine comptant sur la protection de ses neveux refusa constamment le divorce, & ne voulut écouter aucune des propositions que lui firent les Evêques gagnés par le Roi. Le Cardinal Campege qui s'étoit rendu en Angleterre, ne cessoit d'exhorter ce Prince de la part du Pape de ne point quitter la Reine, & de considérer le tort qu'il feroit à sa réputation, & les guerres qu'il auroit à soutenir contre l'Empereur. Mais voyant que le Roi ne se rendoit point à ses raisons, il se joignit, comme le Pape le lui avoit ordonné, à ceux qui conseilloient à Catherine de se séparer volontairement du Roi & de se retirer dans un Monastére. La Reine non-seulement n'écouta point Campege, mais même elle produisit la copie d'un Bref, qui contenoit une dispense plus ample que celle de la Bulle sur laquelle les Légats vouloient juger cette affaire, & qui réparoit tous les défauts de cette Bulle.

X. Henri VIII envoie de nouveaux Ambassadeurs au Pape, qui résiste à leurs sollicitations.

Le Roi fâché de voir avancer si peu une affaire qu'il avoit tant à cœur, envoya à Rome de nouveaux Agens pour se joindre aux Ambassadeurs qu'il y avoit. Ces Agens passerent par Paris, où François I leur donna des Lettres, par lesquelles il ordonnoit aux Ambassadeurs qu'il avoit aussi à Rome, de se joindre à ceux qui solliciteroient pour Henri. Les Envoyés étant arrivés auprès du Pape, lui firent les plus belles promesses pour le gagner. Et comme Clé-

rant, qu'il se trouvoit entre l'enclume
marteau ; que de quelque côté qu'il se
t, il ne voyoit que des précipices :
qu'il mettoit sa confiance dans la pro-
n de Dieu, qui n'abandonneroit pas
glise : qu'au reste il avoit montré com-
l favorisoit le Roi d'Angleterre, en
ettant le jugement de sa cause à deux
s qui lui étoient dévoués : que c'étoit
mander trop, que d'exiger qu'il violât
x de l'Eglise, & qu'il sacrifiât l'Em-
:, la Reine Catherine, l'honneur & la
té du saint Siége. Cette réponse fit
connoître les vraies dispositions du
Depuis qu'il avoit vû les affaires de
e entiérement ruinées en Italie, il
noit plus que jamais de blesser l'Empe-
& il ne le dissimuloit pas.

IV.

rs le même tems, c'est-à-dire en 1528, rdinal Volsey travailla à fonder quel- Colléges, & sur-tout à rendre célébre d'Oxford. Dans le dessein de plaire au il supprima plusieurs Couvens, érigea ouveaux Evêchés & convertit des Ab-

XI.
Le Cardinal Volsey fait de nouvelles fondations. L'affaire du divorce se tour-fait de-

au Roi par ses délais, il tâchoit de le consoler d'ailleurs, en accordant à son favori tout ce qu'il lui demandoit en faveur de ses fondations. Mais Henri desiroit trop ardemment d'épouser Anne de Boulen, pour souffrir plus long-tems des délais. Il résolut donc de poursuivre son affaire devant les Légats. La Reine ayant été citée, refusa de comparoître devant eux & fut condamnée par contumace. Pendant que les informations se faisoient, l'Empereur détermina le Pape à évoquer à Rome l'affaire du divorce. Le Pape déclara sa résolution aux Ambassadeurs d'Angleterre; & quelques efforts qu'ils fissent pour l'en dissuader, en lui représentant que le saint Siége alloit perdre l'Angleterre sans espérance de retour, tout fut inutile, & il signa l'évocation le quinziéme de Juillet 1529. On ignoroit en Angleterre cette évocation: ainsi les Légats continuoient leurs séances. La derniére fut le vingt-troisiéme de Juillet. Comme il ne restoit plus autre chose à faire que de prononcer la sentence, chacun croyoit que tout y seroit terminé, & que les Légats alloient rendre un jugement définitif. L'Assemblée fut très-nombreuse. Le Roi se rendit dans une chambre voisine pour savoir tout ce qui se passoit. Mais on fut bien surpris, quand on entendit le Cardinal Campege remettre la décision de l'affaire au premier d'Octobre, alléguant pour raison que c'étoit le tems des grandes vacations à Rome, & qu'il ne pouvoit se dispenser de suivre cet usage. Il ajouta que la Reine ne vouloit point consentir que l'affaire fût jugée en Angleterre, & qu'elle refusoit de les reconnoître pour juges lui &

il defendit qu'on lui signifiât l'évo-
, s'en alla à Grafton avec Anne de
, & donna ordre à la Reine de se
Anne de Boulen s'appliqua à aigrir
du Prince contre Volsey, & lui dit
ialeur, que si quelque Seigneur en
ait autant que ce Cardinal, on ne lui
it pas long-tems la tête sur les épau-
olsey s'étant présenté pour parler au
Henri lui fit dire qu'il ne vouloit pas
, & qu'il pourroit s'en retourner avec
ge. Ce fut le commencement de ses
es. On lui redemanda le grand sceau,
'il lui eût été donné pour toute sa vie;
e donna à Thomas Morus, homme
lement estimé à cause de sa science &
intégrité. On présenta divers chefs
ation contre Volsey, & il eut ordre
ir de son Palais d'Yorc, & de se reti-
une maison de campagne qui lui ap-
oit comme Evêque de Vinchester. On
ra aussitôt de ce Palais & des beaux
lemens dont il étoit orné, & on fit un

& de la faveur dont le Roi l'avoit ho
On étoit prêt à le condamner comme
pable de haute trahison; mais Thomas C
vel domestique du Cardinal, l'un des r
bres du Parlement, soutint les intérê
son maître avec tant d'adresse & de ferm
qu'il le tira de danger pour cette fois.

XIII. Sa mort.

Mais au commencement de l'année
vante 1530, Volsey tomba malade de
grin à Asther lieu de son exil. Le Roi
ché de son état lui rendit ses bonnes
ces. Les ennemis du Cardinal en furent
tés, aigrirent de nouveau l'esprit du
contre lui, & l'engagerent à le releguer
son Archevéché d'Yorc. Volsey se prép
ce voyage par une retraite qu'il fit aux C
treux de Richemont. Il se mit ensuit
marche accompagné de cent soixante d
stiques. Ses ennemis lui en firent un c
auprès du Roi, & déterminerent ce Pri
le faire arréter comme coupable de haut
hison. Vingt gardes eurent ordre de le
duire à Londres, malgré les priviléges
dignité de Cardinal, qu'il ne manqu
d'alléguer. On fut contraint de s'arré
Leichester, à cause d'une fiévre violente
il fut attaqué, & qui le conduisit au
beau l'un des derniers jours de Novemb
la même année 1530, dans la soixan
uniéme de son âge. Quelques heures a
qu'il expirât, le Lieutenant de la Tou
Londres qui le conduisoit, voulut le co
ler en lui disant que le Roi ne le trait
pas à la rigueur. Mais Volsey répliqua
s'il avoit quelque chose à se reprocher,
toit d'avoir négligé les intérêts de Dieu
ceux du Roi; que Dieu en l'abandon

dans sa vieillesse, le punissoit de cette injuste préférence. Hélas! s'écria-t-il, Dieu ne m'abandonneroit pas, si je l'avois servi aussi fidélement que j'ai fait le Roi : mais Dieu est juste, & il me punit pour lui avoir été moins fidéle qu'à mon Prince. Ces paroles d'un Cardinal Ministre, qui s'étoit élevé par son ambition & qui avoit tout sacrifié à sa fortune, font juger qu'il étoit encore assez ordinaire alors de témoigner à la mort des sentimens de religion, & que l'on étoit encore éloigné de cette stupidité & de cette extinction de foi que l'on a remarqué depuis.

V.

XIV. Le Roi humilie le Clergé. Il charge Cranmer d'écrire en faveur de son divorce. Il consulte toutes les Universités de l'Europe.

Le Roi toujours occupé de l'affaire de son divorce, & prévoyant la division qui alloit éclater entre lui & le Pape, commença à attaquer le Clergé de son Royaume. Il se borna pour lors à corriger quelques abus, & on n'auroit pû que l'en louer, s'il s'y fut porté par des vûes de religion. Les droits qui appartenoient au Clergé pour les enterremens & les testamens furent réglés, & l'on défendit aux Chapelains des grands Seigneurs d'avoir plus de deux Bénéfices à charge d'ames. En même-tems le Roi envoya à Rome un nouvel Ambassadeur avec plusieurs Docteurs, parmi lesquels étoit Cranmer qui devint depuis si fameux. Ce dernier eut ordre d'écrire en faveur du divorce, & d'appuyer son sentiment & sa décision, de toutes les preuves & de tous les témoignages qu'il pourroit trouver dans les Canonistes & dans les Théologiens. Le livre de Cranmer fut présenté au Pape, qui le remit avec d'autres mémoires au Cardinal Cajetan pour lui en faire son rapport. François I avoit chargé

l'Evêque de Tarbes son Ambassadeur a Ro[...] d'aider le Roi Henri en tout ce qu'il po[...]roit. Mais l'Empereur ne voulut seulem[...] pas écouter les offres que lui fit pour le [...]gner l'Ambassadeur d'Angleterre. Ce Pri[...] engagea même Clément VII à envoye[...] Henri VIII un Bref, qui lui défendoit [...] contracter un second mariage avant que l[...] eût jugé à Rome l'affaire du divorce. Il [...]lut donc se réduire aux ouvertures qu'av[...] données Cranmer, de consulter les plus [...]vans hommes & les plus célébres Unive[...]tés de l'Europe, sans perdre beaucoup [...] tems & d'argent à d'inutiles négociations [...]près du Pape. Il supposoit que si ces U[...]versités déclaroient conformément au d[...] du Roi, que l'on n'avoit pas pû lui [...]corder de dispense pour son mariage a[...] Catherine d'Arragon, le Pape se trouver[...] forcé de juger en sa faveur. Cet avis [...] Cranmer fit tant de plaisir au Roi, q[...] s'écria transporté de joie, que *pour le c[...] il tenoit la truye par l'oreille.* Cette [...]pression quoique basse montroit comb[...] il goûtoit cet expédient. Il envoya d[...] en Allemagne, en France & en Italie [...] gens habiles pour consulter les Unive[...]tés.

XV. Le Roi tâche de gagner quelques Universités. Les Seigneurs Anglois écrivent au Pape en faveur du divorce. Réponse du Pa-

Il commença par celles d'Oxford & [...] Cambrige, afin de savoir ce que ses pro[...] sujets pensoient de son affaire. Mais mal[...] les promesses, les menaces, les présens, [...] violences, on ne put gagner qu'un petit n[...]bre de Docteurs, qui déciderent que le [...]riage du Roi avec Catherine, veuve de [...] frere, étoit contraire au droit divin. Il é[...]vit de sa propre main à la Faculté de Th[...]

legie de Paris ; le Maréchal de Montmorenci sollicita de tous côtés des suffrages ; & néanmoins l'assemblée qui se tint à ce sujet, se sépara sans avoir rien conclu. Henri VIII en obtint une autre, qui se tint aux Mathurins le deuxiéme de Juillet 1530, & dans laquelle à force d'intrigues il eut pour lui cinquante-trois voix contre quarante deux. Cet exemple, joint à l'argent, qui n'étoit point épargné, entraîna plusieurs autres Universités de France & d'Italie. Aucune, en Allemagne, en Flandres, en Espagne, ne voulut donner son avis ; & les Protestans mêmes refuserent d'approuver le divorce du Roi Henri. Les plus grands Seigneurs d'Angleterre, tant ecclésiastiques que séculiers, écrivirent en même-tems une Lettre très-forte à Clément VII, pour lui représenter les raisons politiques qui devoient l'engager à satisfaire le Roi. Ils disoient que ce Prince n'ayant point d'héritier de sa Couronne, & ne pouvant plus espérer d'avoir des enfans de la Reine Catherine, on devoit lui permettre de contracter un autre mariage, pour empêcher que le Royaume ne fut dans la suite exposé à des guerres civiles. La Lettre finissoit par des menaces. Le Pape répondit avec force, mais en mesurant tellement ses termes, qu'il n'y en avoit aucun qui pût choquer le Roi. Cependant ce Prince craignant qu'il n'envoyât en Angleterre quelque Bulle favorable à Catherine, défendit à ses sujets sous des peines rigoureuses de rien recevoir de la Cour de Rome. Il résolut en même-tems de porter l'affaire du divorce à son Parlement & à l'Assemblée du Clergé, & de la faire juger en Angleterre sans se

pe. Le R. prend la r[ésolution] de faire juger [en] Angleterre.

mettre en peine de ce que le Pape pourroit faire. Afin de prévenir le peuple en sa faveur, il fit imprimer & publier un abrégé des raisons qu'il avoit de demander son divorce avec la Reine.

VI.

XVI. On fait exécuter le Statut *præmunire*. On continue de vexer le Clergé. On donne au Roi le titre de Chef souverain de l'Eglise d'Angleterre.

Ce Prince pensa ensuite sérieusement aux moyens de mortifier le Clergé. Il lui reprocha d'avoir violé la loi *præmunire*, (qui avoit été faite en 1377) qui défendoit aux Anglois d'obtenir en Cour de Rome aucune expédition contraire aux droits du Royaume. On l'avoit établie pour empêcher l'abus que les Papes faisoient de leur pouvoir, en donnant la plûpart des Evêchés à des Cardinaux qui ne résidoient jamais, & qui tiroient beaucoup d'argent d'Angleterre. Plusieurs Papes avoient tenté en vain de la faire révoquer : elle fut plusieurs fois confirmée ; mais néanmoins elle n'avoit point été exactement observée jusqu'au tems du divorce, & les Papes avoient toujours continué d'exercer un grand pouvoir en Angleterre. Le Cardinal Volsey avoit été accusé d'avoir violé ce réglement, & on étoit en état de reprocher la même faute à tous les membres du Clergé : aussi ne manqua-t-on pas de le faire. Le Roi se proposoit en cela deux fins ; la premiére de tirer beaucoup d'argent de son Clergé ; la seconde de l'humilier & de diminuer le crédit qu'il avoit parmi le peuple. Ce Prince n'ignoroit pas que les Ecclésiastiques étoient les plus opposés à son divorce : il vouloit les mettre hors d'état de lui nuire, en les opprimant & les obligeant d'avoir recours à sa clémence. Le Clergé voyant cette conjuration formée, crut qu'il lui étoit

ntageux de se soumettre que de rési-
Province de Cantorbery s'assembla,
onvint d'offrir au Roi cent mille li-
rlings. Comme ceux qui dresserent
ce don étoient d'intelligence avec la
ls y donnerent au Roi le titre de
verain de l'Eglise d'Angleterre.

XVII. Le Roi accepte ce titre. Bref du Pape méprisé. Exil de la Reine Catherine.

ûpart des Députés furent indignés
que l'on eût inséré ces paroles dans
où il ne s'agissoit que de donner de
au Roi, & vouloient qu'on les effa-
ais Thomas Cromvel s'étant rendu
mblée avec quelques Seigneurs, dé-
e le titre que l'on donnoit au Roi,
très-agréable, & que sans cela il re-
absolument leurs offres. Personne
en répondre, & l'acte passa comme
été dressé. Quelques-uns propose-
lement qu'on y ajoûtât cette restri-
autant que la loi de Dieu le peut
re; mais on rejetta cette proposition.
témoigna n'être pas moins satisfait
qui lui étoit donné dans l'acte, que
[illegible] qui l'ac[illegible] Les [illegible] de
[illegible] d'York s'assemble[illegible] le [illegible]
[illegible] de donne[illegible] Roi une
[illegible] Mais [illegible] dans
[illegible] fut dressé de cette donation, il
oit point de la qualité de Chef su-
de l'Eglise Anglicane, on lui fit en-
que son don ne seroit point accepté,

noissance de l'affaire du divorce & de la juger. On méprisa ce Bref en Angleterre ; & les personnes prudentes qui prévoyoient les suites que pouvoit avoir la conduite du Pape, l'exhorterent à user d'une extrême circonspection, & à ne point éteindre la méche qui fumoit encore. En méme-tems le Roi prenoit toutes sortes de moyens pour faire consentir au divorce la Reine Catherine ; & quand il vit qu'elle étoit inébranlable, il se separa d'elle pour toujours, & l'exila dans une des maisons royales. C'étoit au mois de Juillet 1531.

VII.

XVIII. Mariage du Roi avec Anne de Boulen. Le Parlement se déclare contre Rome. Morus quitte la place de Chancelier.

Peu de tems après, le Roi voulut terminer lui-méme ce grand procès en épousant Anne de Boulen. Un Prêtre à qui il dit que le Pape lui avoit permis d'épouser une autre femme que Catherine, fit la cérémonie en présence de quelques témoins. Depuis ce mariage Henri ne garda plus aucune mesure avec le Pape, qui de son côté continua les procédures contre lui. Comme le Clergé d'Angleterre n'entroit point dans les vues d'Henri VIII autant que ce Prince le souhaitoit, il ne songea qu'à l'humilier & à diminuer son crédit. Ensuite les deux Chambres du Parlement pour plaire au Roi se déclarerent contre la Cour de Rome, en faisant de concert une loi pour ôter aux Papes les annates, & se passer des Palliums & des Bulles des Evéchés. Il y avoit dans ce même réglement une clause qui annulloit toutes les censures que la Cour de Rome lanceroit contre le Roi & contre ses sujets, & défendoit aux Ecclésiastiques de les publier. Le Roi voulant encore sauver les apparences, & craignant de

trop irriter les esprits & sur-tout le Pape, ne voulut pas pour lors permettre qu'on le publiât. Vers le même tems, c'est-à-dire, au commencement de 1532, le Parlement tenta d'abolir les sermens des Evêques au Pape & d'en substituer un autre. Mais la peste qui survint à Londres, l'obligea de se séparer avant que d'avoir terminé cette affaire. Thomas Morus grand Chancelier & homme d'un rare mérite, voyant le train que prenoient les affaires de l'Eglise d'Angleterre, se démit de son emploi en rendant au Roi le grand Sceau. Il étoit fort haï du pere d'Anne de Boulen, lequel cherchoit un prétexte pour le perdre; mais la conduite de ce grand homme fut toujours irréprochable.

XIX. Le Pape cite à Rome le Roi & Anne de Boulen. Réponse du Roi. Mort de l'Archevêque de Cantorbery.

La même année le Pape informé de tout ce qui se passoit en Angleterre, écrivit au Roi deux Brefs, par lesquels il lui faisoit de vifs reproches sur le scandale qu'il donnoit à tous ses sujets. Il l'exhortoit dans le second daté du quinziéme de Novembre, d'éloigner Anne & de reprendre sa femme légitime, le sommant en cas de désobéïssance de comparoître à Rome avec Anne de Boulen, pour y répondre sur la vie scandaleuse qu'ils menoient l'un & l'autre. Le Roi répondit au Pape, qu'on voyoit dans ses Brefs beaucoup d'erreurs; qu'il étoit inexcusable de suivre les dangereux avis de Conseillers ignorans & étourdis. Il ajoûtoit que pour lui, il avoit consulté les plus savans hommes de l'Europe, qui tous avoient jugé nul son premier mariage. Il finissoit sa Lettre en disant à Clément VII, qu'ayant deja travaillé à renfermer l'autorité des Papes dans ses justes bornes, il n'iroit pas plus avant,

à moins qu'on ne l'y forçât ; mais qu'aussi il l'exhortoit à faire son devoir. Le Pape picqué de cette réponse auroit peut-être prononcé une sentence contre le Roi, si les Cardinaux les plus modérés ne l'eussent engagé à garder encore des mesures avec lui. Il y eut une nouvelle négociation, qui ne produisit pas plus d'effet que les précédentes. L'Eglise d'Angleterre perdit alors un de ses plus grands ornemens en la personne de Guillaume Varham Archevêque de Cantorbery. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans, pénétré de douleur de voir la Foi prête à s'éteindre dans sa patrie. Il avoit du zéle pour la Religion & protégeoit les gens de Lettres. Les Courtisans qui ne pensoient qu'à flatter le Roi dans ses passions, se réjoüirent de la mort d'un Prélat si respectable. Quelques-uns avoient même déja juré sa perte ; & s'il eût encore vécu deux ans, on croit qu'il auroit subi le sort de Fischer & de Morus. Cromvel disoit que Varham méritoit d'être pendu comme son Christ, mais qu'il devoit avoir une potence plus haute, en qualité d'Archevêque. Un aussi horrible blasphême est digne d'un homme qui n'étoit pas moins impie que scélérat.

VIII.

XX. Le fameux Cranmer est élevé sur le Siége de Cantorbery. Son Histoire.

Au commencement de 1533, le Parlement fit un réglement qui défendoit tout appel à Rome. En même-tems le Roi mit sur le Siége de Cantorbery le Docteur Cranmer, qu'il est important de faire connoitre ; parce que c'est le héros de M. Burnet, cet habile défenseur de la réformation Anglicane, & dont l'histoire est si estimée en Angleterre. Il regarde Cranmer comme le véritable auteur de

cette

d'une réformation qui le glorifie d'un
tituteur. Il nâquit à Nottingham en
on ne sait de quelle famille. Il fut
eur dans l'Université de Cambrige,
a le chassa parce qu'il s'étoit marié. Il
des premiers qui écrivit en faveur du
: du Roi avec la Reine Catherine, &
: lui tint lieu de mérite auprès d'un
dont il favorisoit la passion dominan-
n commença dès-lors à le regarder à la
comme une espéce de favori, qui pa-
t devoir succéder au crédit du Cardinal
. Il étoit engagé, dit Burnet, dans
timens de Luther; & le même auteur *Hist. des Va-*
qu'Anne de Boulen avoit aussi reçu *riat.*
e teinture de cette doctrine. Le mal-
x Prince qui ne savoit rien de ces
s, donnoit sa confiance aux ennemis
Foi qu'il avoit jusqu'alors si bien dé-
, & servoit sans y penser au dessein
létruire. Cranmer fut envoyé en Italie
ome pour l'affaire du divorce, & il y
si loin la dissimulation de ses erreurs,
Pape le fit son Pénitencier. Il accepta
harge tout Luthérien qu'il étoit. De

riage ; mais cette action sert à faire connoître ce grand Réformateur.

Quand il eût été nommé à l'Archevêché de Cantorbery, le Pape lui donna ses Bulles. Avant son sacre il fit le serment de fidélité qu'on faisoit au Pape depuis quelques siécles. Mais en même tems il protesta qu'il ne prétendoit nullement se dispenser par ce serment, de ce qu'il devoit au Roi & à sa conscience. Cette protestation étoit fort inutile ; car qui de nous, dit M. Bossuet, prétend s'engager par ce serment à rien qui soit contraire à sa conscience ou au Roi. Mais enfin Cranmer reconnoissoit la puissance spirituelle du Pape, qu'il ne croyoit pas. Burnet son grand admirateur ne peut s'empêcher de trouver en cela peu de sincérité. C'est le moindre reproche que l'on puisse faire à un homme, qui étoit en même-tems Luthérien, marié en secret, sacré Archevéque selon le pontifical Romain, soumis au Pape dont il détestoit la puissance, disant la Messe qu'il ne croyoit pas, & donnant pouvoir de la dire. Quel aveuglement de nous donner un pareil monstre pour un Athanase & un Cyrille ! Burnet prétend que Cranmer fit ce qu'il put pour ne pas accepter cette éminente dignité, & il admire sa modestie. Mais comment un homme d'esprit ne voyoit-il pas qu'un Docteur qui avoit si fort favorisé le divorce, étoit devenu nécessaire au Roi ? Cranmer, qui le savoit bien, n'ignoroit pas qu'en refusant l'Archevêché, il ne lui manqueroit pas, & qu'il lui étoit aisé de joindre à l'honneur d'une si grande Prélature celui de la modération.

Ibid.

ui n'ignoroit pas ce secret, se signa- Boulen.
tte occasion. Il écrivit une Lettre sé-
u Roi sur son mariage inceſtueux
atherine, & lui déclaroit qu'en qua-
'asteur il ne pouvoit plus souffrir un
l scandale. Il cita le Roi & la Reine
omparoître devant lui à Dunſtal le
me de Mai (1533.) Cranmer au
rqué y alla avec les Evêques de Lon-
e Vinchester, de Bath & de Lincoln,
eurs Théologiens & Canoniſtes. Le
nparut par procureur, mais la Reine
parut point. Elle fut déclarée contu-
orès trois citations. Ensuite on rap-
outes les piéces de ce grand procès;
s plusieurs séances Cranmer cassa le
e de Henri & de Catherine, & le dé-
ul dès le commencement, comme
re à la loi de Dieu. Il n'oublia pas
sentence de prendre la qualité de Lé-
saint Siége, selon la coutume des
êques de Cantorbery. Ainsi cet Ar-
ue qui dans son cœur ne reconnois-
le Pape ni le saint Siége, vouloit
amour du Roi prendre la qualité le

nouvelle Reine vint par eau à Londres dans une barque ornée de plusieurs banderolles, & suivie de plus de cent autres également ornées, où étoient toutes les personnes les plus distinguées du Royaume. Elle alla avec ce nombreux cortége descendre à la Tour de Londres, où elle fut reçue au bruit de toute l'artillerie. Le lendemain elle se reposa, & le jour d'après elle alla au Palais de Vittehal vêtue en Reine, & dans un appareil si pompeux, que l'on n'avoit encore rien vû de semblable. Le premier de Juin qui étoit un Dimanche, Anne de Boulen marcha à pied sur des draps fort riches, dont on avoit couvert les rues jusqu'à l'église, où elle fut couronnée avec une magnificence extraordinaire. Après la cérémonie il y eut un repas superbe, & Anne y fut servie en Reine. Quelques mois après elle accoucha d'une fille qui fut nommée Elisabeth.

XXII. Catherine refuse de se soumettre à la sentence de Cranmer. Elle est maltraitée & sa fille Marie.

Dès que la sentence du divorce eut été publiée, Henri en fit informer Catherine, qui refusa de s'y soumettre. Le Roi lui envoya dire qu'il ne vouloit pas qu'elle prît davantage le nom de Reine, & qu'il deshériteroit sa fille Marie s'il n'étoit satisfait. Mais rien ne fut capable de la faire changer, & elle soutint jusqu'à la mort la validité de son mariage. Le Roi qui ne menaçoit jamais en vain, étouffant tous les sentimens de pere, maltraita fort la Princesse Marie, lui défendit de voir sa mere, & la déclara incapable de succéder. Peu de tems après, il fit notifier son divorce & son nouveau mariage à tous les Souverains, & particuliérement à l'Empereur.

X.

XXIII. Le Pape c[asse] la sente[nce] de Cranm[er] & menace [le] Roi d'exc[om]municatio[n]. Le Roi d[e] France em[ploie] l'Ev[ê]que de Par[is pour] un accom[mo]dement.

Quand on sut à Rome ce qui se passoit en Angleterre, le Pape résolut de procéder contre Henri VIII & contre l'Archevêque de Cantorbery. Les Cardinaux du parti de l'Empereur voulant profiter de la disposition où ils voyoient Clément VII, le presserent fort de donner une sentence définitive en faveur de Catherine, & de ne pas souffrir l'insulte qui étoit faite à l'autorité du saint Siége. Mais d'autres plus modérés lui représenterent qu'on ne devoit rien précipiter dans une affaire de cette conséquence, qui exposeroit un Royaume entier à se séparer de l'Eglise. Cet avis étoit très-sage; mais le Pape entraîné par les poursuites des Impériaux, donna une Bulle qui cassoit la sentence de l'Archevêque de Cantorbery, & déclaroit que le Roi seroit excommunié, si dans le cours du mois de Septembre il ne remettoit l'affaire dans l'état où elle étoit auparavant, & s'il ne renvoyoit Anne de Boulen. Henri attaqua la Bulle du Pape, & rappella les Agens qu'il avoit à Rome. Le Roi de France François I ayant appris ces tristes nouvelles, envoya Jean du Bellai Evêque de Paris en Angleterre pour négocier un accommodement. Ce Prélat après avoir écouté les plaintes d'Henri VIII, le conjura de suspendre la résolution qu'il paroissoit avoir prise de se soustraire entiérement à l'autorité du Pape. Le Roi y consentit, & du Bellai partit aussitôt pour aller trouver le Pape, & tâcher de lui faire entendre les raisons qui devoient l'empêcher d'agir avec précipitation. Mais aussitôt après son départ d'Angleterre, on commença à y prêcher, sans que le Roi s'y opposât, que la

puissance des Pontifes Romains n'étoit fondée sur aucun droit, & n'étoit qu'une pure tyrannie ; que tous les Royaumes, & sur-tout l'Angleterre, gémissoient sous ce joug insupportable ; qu'on avoit en vain tâché de le secouer depuis trois cens ans ; que cette puissance ne pouvant plus être renfermée dans de justes bornes, il falloit l'abolir entiérement ; qu'ainsi l'autorité du Pape ne s'étendroit plus, par rapport à l'Angleterre, au-delà des bornes de son Diocèse.

XXIV. On engage le Pape à prononcer une sentence dans le tems que l'accommodement se négocioit.

L'Evêque de Paris étant arrivé à Rome, eut avec le Pape une conférence, dont le résultat fut que si Henri signoit les propositions que le Prélat faisoit de sa part, Clément VII de son côté députeroit des Juges pour instruire le procès dans la ville de Cambrai, & ensuite prononceroit son jugement. Tout paroissoit si favorable, qu'on crut que le Roi gagneroit son procès. Jean du Bellai envoya en France & en Angleterre une liste des Cardinaux qu'il se flattoit d'avoir gagnés. Mais le Pape se vit tellement pressé par les Ministres de l'Empereur, qu'il fut obligé de leur déclarer la parole qu'il avoit donnée. Alors ils redoublerent leurs instances avec tant d'ardeur, qu'il leur promit de ne plus se regarder comme engagé, si le Courier envoyé à Londres par l'Evêque de Paris, n'apportoit la réponse d'Henri un jour marqué. Ce jour étant venu sans que l'on vît arriver le Courier, les Impériaux renouvellerent leurs sollicitations pour déterminer le Pape à prononcer la sentence d'excommunication. L'Evêque de Paris demanda un délai de six jours, représentant que dans une saison aussi fâcheuse (c'étoit au mois de Mars

1534,) mille accidens pouvoient retarder un Courier, sur-tout quand il falloit passer la mer. Il ajoûta que le Pape après avoir attendu six ans à juger cette affaire, pourroit bien différer encore six jours; mais il ne put rien obtenir. Le Pape intimidé par les Cardinaux du parti de l'Empereur, assembla le vingt-troisiéme de Mars son Consistoire, où l'affaire fut jugée sur le champ. De vingt-deux Cardinaux, il y en eut dix-neuf qui condamnerent le Roi d'Angleterre. Le Pape déclara dans la sentence, que de l'avis des Cardinaux, il cassoit toutes les procédures de Henri, & qu'il lui ordonnoit de reprendre Catherine son épouse, le condamnant envers elle à tous les dépens, dont il se réservoit la taxation.

XXV. Comme on reçoit Angleterre la senten du Pape ce tre le Roi.

Deux jours après que cette sentence eut été prononcée, arriva le Courier, qui venoit déclarer que le Roi rempliroit l'engagement que l'Evêque de Paris avoit pris en son nom. Alors plusieurs Cardinaux proposerent de révoquer la sentence, & l'Evêque de Paris fit au Pape de vifs reproches. Mais les partisans de l'Empereur empêcherent Clément VII de revenir sur ses pas. On dit qu'il témoigna beaucoup de chagrin de ce qu'on l'avoit obligé de prononcer avec tant de précipitation, & qu'il examina ce qu'il pourroit faire de mieux dans une si fâcheuse conjoncture. Mais on ne changea rien à ce qui avoit été fait, & la sentence subsista. Henri VIII ayant appris les procédures faites contre lui à Rome, & la triste nouvelle du mauvais succès de toutes ses négociations, ne garda plus de mesures dans son ressentiment, & exécuta la résolution qu'il avoit prise de n'avoir plus

aucune correspondance avec Rome. Le Parlement qui n'étoit pas moins indigné que le Roi de la conduite du Pape, fit un réglement contenant divers articles, qui tendoient tous à abolir la puissance qu'il exerçoit depuis plusieurs siécles, sur-tout en Angleterre. Le Parlement néanmoins dans ces articles paroissoit vouloir toujours conserver la doctrine catholique. Car en révoquant la loi faite sous le regne d'Henri IV, par laquelle il étoit permis aux Evêques de faire emprisonner toutes les personnes qu'ils soupçonnoient d'hérésie, on confirma en même-tems celles qui avoient été faites sous Richard II & sous Henri V contre les hérétiques convaincus juridiquement. Dans les autres articles on approuvoit le Statut qui avoit aboli les annates; on ordonnoit que l'élection des Evêques se feroit par les Chapitres, & le sacre par l'Archevêque, sans avoir recours à Rome; on abolissoit le denier de S. Pierre, toutes les expéditions de Bulles, & les dispenses, que l'on renvoyoit à l'Archevêque de Cantorbery. Plût à Dieu que l'on s'en fût tenu là! Le mariage du Roi avec Catherine, veuve du Prince Arthus son frere, fut déclaré nul, & celui qu'il avoit contracté avec Anne de Boulen jugé légitime, & la succession à la Couronne établie dans les enfans qui en naîtroient. On ordonna que tous les sujets du Roi sans distinction, seroient obligés de faire serment d'obéir à ces réglemens. Le Parlement déclara en même-tems, que le Roi ni ses sujets ne prétendoient point s'éloigner de la vraie doctrine de Jesus-Christ, ni des articles de Foi reçus par l'Eglise Catholique. Le Roi nomma trente-

deux personnes, seize de la Chambre Haute, & autant de celle des Communes, pour examiner les loix ecclésiastiques, & confirmer ou annuller celles qu'ils croiroient conformes ou contraires aux loix du Royaume.

XI.

Henri VIII sachant qu'une partie de ses sujets avoient autant d'attachement & de respect pour Catherine & la Princesse Marie sa fille, que de haine & d'horreur pour Anne de Boulen & toute sa famille, envoya des Commissaires de tous côtés pour recevoir le serment d'obéissance à tous les nouveaux réglemens. On reconnoissoit par ce serment la validité du second mariage, & l'on donnoit au Roi le titre de Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre. Fischer Evêque de Rochester & Thomas Morus furent les seuls qui refuserent de faire ce serment; & leur constance fut regardée comme une révolte. Comme on représentoit à Morus qu'il ne devoit point être d'une autre opinion que le grand Conseil d'Angleterre : Si j'étois seul contre tout le Parlement, répondit ce grand homme, je me défierois de moi-même; mais j'ai pour moi toute l'Eglise qui est le grand Conseil des Chrétiens. On le mit dans la Tour de Londres avec l'Evêque de Rochester, qui fut privé de tous ses biens & mis en prison presque nud, étant alors âgé de près de quatre-vingts ans. Le Pape Clément VII mourut dans ce même tems (à la fin de 1534,) & Paul III lui succéda.

XXVI. Formulai[re] sch[is]matiq[ue] que l'on f[it] signer par[-] tout. Con[-] stance de M[o-] rus & de Fi[s-] cher.

Cette mort ne changea rien dans les mesures que le Roi avoit prises pour rompre

XXVII. Le schi[sme]

s'affermit de plus en plus.

entiérement avec Rome. Le Parlement confirma à ce Prince la qualité de Chef souverain de l'Eglise d'Angleterre, & lui adjugea les décimes & les annates. Le Clergé en fut blessé, parce qu'il croyoit qu'en les ôtant au Pape on ne les exigeroit plus. Mais cependant le Roi ne fut pas encore satisfait, & il s'attribua de plus le dixiéme de tous les revenus des Bénéfices. Au commencement de 1535, on vit paroître une Déclaration du Roi, qui défendoit de donner le nom de Pape à l'Evêque de Rome, & ordonnoit d'effacer ce nom de tous les livres où il se trouvoit. Cet ordre fut exécuté avec une extrême rigueur. On fit mettre dans les Litanies ces paroles : „ De la tyrannie de l'E„ vêque de Rome & de ses détestables ex„ cès, délivrez-nous, Seigneur. " Quelque zéle que parut avoir le Roi pour conserver la doctrine catholique dans son Royaume, les hérésies de Luther ne laissoient pas d'y faire du progrès. Ses ouvrages y étoient fort répandus, malgré les défenses séveres qu'Henri avoit faites de les lire & de les garder. On voyoit chaque jour de nouveaux libelles contre les désordres du Clergé, contre l'invocation des Saints, contre les Reliques, contre le mérite des bonnes œuvres, & contre le culte des images. Le Roi à qui l'on avoit insinué que pour justifier le reste de sa conduite, il devoit paroître plus attaché que jamais à la Religion Catholique, fit arrêter & brûler plusieurs hérétiques. Le parti qui avoit horreur du Luthéranisme étoit fort puissant : mais celui qui le favorisoit, ne l'étoit pas moins. Anne de Boulen se déclaroit assez hautement pour celui-ci. Cran-

met le favorisoit de tout son pouvoir, en ménageant néanmoins le Roi, pour qui il avoit à l'extérieur une complaisance aveugle. Cromvel paroissoit aussi plus porté pour le Luthéranisme que pour la Foi Catholique, quoiqu'on ait de fortes raisons pour croire qu'au fond il n'avoit aucune Religion.

XXVIII Mort g rieuse de l vêque de R chester.

Henri VIII ne pensa plus qu'à punir tous ceux qui s'opposeroient à ses desseins. Plusieurs Religieux qui condamnoient les nouveaux réglemens, furent les premieres victimes de sa fureur. Mais craignant qu'on ne l'accusât d'être attaché à la nouvelle réforme, il affecta d'user de la même rigueur envers ceux qui étoient convaincus de l'avoir embrassée, & les fit mourir avec les autres. Ce fut alors que l'univers déplora le supplice des deux plus grands hommes que possédât l'Angleterre : Morus, qui avoit été Chancelier; & Fischer, Evêque de Rochester. Pendant qu'ils étoient en prison, Paul III créa Fischer Cardinal, pour montrer combien il avoit d'estime pour cet illustre prisonnier. Le Roi l'ayant appris, en fut indigné, & commanda aux Juges de demander au Prélat s'il avoit recherché cette faveur du Pape. Fischer répondit que par la miséricorde de Dieu il n'avoit jamais eu d'ambition; mais que quand même on l'en auroit soupçonné autrefois, l'état dans lequel il se trouvoit, son grand âge, la mort dont il étoit menacé à tous momens, sa prison & ses chaînes le justifioient assez sur cet article. Une réponse si sage n'appaisa point le Roi, qui dit en se mocquant du Pape : Qu'il envoie son chapeau de Cardinal quand il voudra, je ferai en sorte que quand

il arrivera, la tête pour laquelle il est destiné ne subsiste plus. En effet Henri fit faire aussitôt le procès à ce vénérable vieillard, qui eut la tête tranchée le vingt-uniéme de Juin 15 5. Il avoit gouverné pendant trente ans l'église de Rochester, & y avoit établi de tres-saints réglemens. Il passe pour un des meilleurs Ecrivains qui ont attaqué Luther & les autres nouveaux hérétiques. L'on a tous ses Ouvrages recueillis en un volume in folio, à la tête desquels on a mis le Traité d'Henri VIII. contre Luther, dédié a Léon X; & l'on croit que ce fut Fischer qui aida ce Prince à le composer. Outre plusieurs excellens Traités de Controverse contre Luther & Œcolampade, il a fait plusieurs Ouvrages de piété qui sont fort estimés. Il étoit très-bon Théologien, & avoit beaucoup étudié l'Ecriture sainte & les Peres.

XXIX. Sentimens admirables de Morus.

Morus, compagnon de la prison de Fischer, ne tarda pas a le suivre dans son supplice. Quand il eut appris la mort de ce Prélat, il dit a Dieu qu'il se reconnoissoit indigne de la gloire du martyre; qu'il étoit fort au-dessous du saint Evêque qui venoit de le souffrir; que néanmoins il conjuroit sa bonté de lui faire part de son calice. Plusieurs personnes de qualité le vinrent exhorter à se soumettre; mais comme ils ne purent abattre son courage, sa femme vint après les autres, & le conjura de ne la point sitôt abandonner, ni ses enfans, ni sa patrie. Comme elle répétoit souvent la même chose, il lui demanda combien de tems il pourroit encore vivre selon le cours de la nature. Vingt ans, répondit sa femme. L

, il répondit gaiement : Il faut
a boutique quand toute la marchan-
enlevée : c'est le nom qu'il donnoit
vres. On l'interrogea sur ses senti-
ır rapport au Statut qui abolissoit en
tre l'autorité du Pape. Il répondit
:e autorité étoit légitime, nécessaire
roit divin, & qu'avec la grace de
conserveroit ces sentimens jusqu'à la
)n s'écria qu'il manifestoit par-là sa
ntre le Roi. Il protesta qu'il avoit
été inviolablement attaché à son
in. Son Successeur dans la charge de
ier lui demanda, s'il étoit plus ver-
: plus éclairé que tant d'Evêques &
qui pensoient autrement. A un Evê-
votre parti, répliqua ce grand hom-
puis en opposer cent qui joüissent de
e céleste. Le nombre des Martyrs &
nfesseurs dont je suis le sentiment,
n celui de la noblesse d'aujourd'hui;
issance de tous les Conciles généraux
t bien à celle du Parlement d'Angle-

son Dieu, & de mourir le lendemain qui étoit l'Octave du Prince des Apôtres, & la fête de la Translation de saint Thomas de Cantorbery, jour infiniment heureux pour lui. Il parloit ainsi, parce qu'il étoit charmé de mourir pour son attachement à la Chaire de saint Pierre, & qu'il avoit toujours eu une dévotion particuliere pour saint Thomas. Dieu exauça ses vœux. Le sixiéme de Juillet on le conduisit à l'échaffaut. Comme l'échelle n'étoit pas commode, il dit à un des valets du bourreau : Donnez-moi la main pour monter, je n'en aurai pas besoin pour descendre. Après avoir fini sa priére & chanté le Pseaume *Miserere*, il prit le peuple à témoin qu'il mouroit dans la profession de la Foi Catholique, Apostolique & Romaine. Il mit ensuite sa tête sur le billot pour recevoir le coup de la mort. Il la souffrit avec la joie & la constance des Martyrs. Les gens de bien gémirent de ce spectacle, & adorerent les jugemens de Dieu sur les auteurs d'une si horrible injustice. On donna son corps à sa fille, qui le fit ensevelir honorablement. Erasme nous a laissé dans une de ses lettres le portrait de Morus, qui y est représenté comme un homme accompli. Il étoit très-savant, & sa piété égaloit sa science. Le plus considérable des Ouvrages que nous avons de lui est son *Utopie*, qui contient en deux livres le plan d'une République parfaite, à l'imitation de celle de Platon. L'agréable & l'utile se trouvent également dans cet Ouvrage. Il a aussi fait une réponse à l'Ecrit de Luther contre le Roi d'Angleterre. Elle paroît mieux écrite que celle de Fischer, mais elle est moins profonde &

moins solide. Il composa dans sa prison une explication de la Passion de Jesus-Christ ; mais cet ouvrage n'est point achevé. Enfin on a de lui une belle priére tirée des Pseaumes, pour implorer le secours de Dieu dans la tentation. Son histoire de Richard III n'est pas finie. Ses Œuvres furent imprimées à Louvain en 1566.

XII.

XXXI. Cruauté Henri VIII.

Fischer & Morus ne furent pas les seules victimes de la cruauté d'Henri VIII. Peu de tems avant qu'on les mît à mort, on avoit traîné sur la claie un Docteur en Théologie de l'Abbaye de Sion, trois Chartreux, & un Prêtre, pour le même sujet. On les avoit pendus, ensuite ouverts, & enfin on leur avoit arraché le cœur & les entrailles, & mis leurs corps en quartier. Depuis ce tems-là il n'y eut aucun homme de bien qui n'eût lieu de craindre pour sa vie. Renaud Polus, qui fut depuis Cardinal, & qui étoit hors du Royaume parce que le Roi avoit porté plusieurs fois la main sur son épée pour le tuer, adressa à ce Prince du lieu de sa retraite un Traité de l'union de l'Eglise. Henri n'en fut que plus animé contre lui, & il promit cinquante mille écus à celui qui lui apporteroit sa tête.

XXXII. Il fait Cromvel Visiteur des Monastéres.

L'Archevéque de Cantorbery commença la visite de sa Province au mois de Mai de la même année 1535, mais seulement après en avoir obtenu la permission du Roi. On faisoit ainsi tous les actes de la Jurisdiction Ecclésiastique par l'autorité royale, & l'on ne travailloit qu'à bien confirmer au Roi sa qualité de Chef suprême de l'Eglise Anglicane. Ce Prince donna à Cromvel la qualité

de son Vicaire général pour le spirituel ; & celle de Visiteur de tous les Monastéres d'Angleterre. Ce Cromvel étoit de basse naissance. Après avoir été soldat, il se mit au service du Cardinal Volsey, dont il sçut gagner la confiance. Il se poussa à la Cour, & s'appliqua a étudier les inclinations du Roi pour le flatter en tout. Anne de Boulen contribua à son élevation, & le fit parvenir par dégrés à la dignité de premier Ministre. Le Roi l'ayant de plus chargé de toutes les affaires ecclésiastiques, il fit tout le mal qu'on devoit attendre de lui ; & un des premiers conseils qu'il donna au Roi, fut de supprimer tous les Monastéres. Henri goûtant cet avis, mit la chose en délibération dans son Conseil : mais plusieurs s'y opposerent, & firent sentir qu'une telle entreprise pouvoit avoir alors de terribles inconvéniens. Le Roi résolut donc d'y travailler par degrés, & il commença par ordonner une visite générale des Monastéres, afin de connoître les titres, la vie des Religieux & Religieuses, & la maniére dont les régles de chaque Ordre étoient observées. Il ne doutoit pas qu'on ne découvrît dans cette visite plusieurs abus qui serviroient de prétexte pour exécuter son dessein. Car au fond le grand motif qui faisoit crier contre les désordres des Moines, étoit le désir de s'emparer de leurs biens. Le choix que le Roi faisoit d'un homme tel que Cromvel pour cette visite, faisoit assez connoître quelles étoient ses vûes.

XXXIII. Déprédation des Monastéres.

Dans le mois d'Octobre Cromvel fit commencer la visite générale des Monastéres, & il nomma pour cela plusieurs personnes, à qui il donna des instructions comprises en qua-

couvroit les vrais desseins que l'on
us le beau nom de réformation. L'ef-
s visites fut de fournir au Roi le pré-
'il cherchoit. Aussi furent-elles sui-
la suppression des Monastéres, dont
e s'appropria les revenus. On cria
s Luthériens, comme parmi les Ca-
s, dit le grand Bossuet, contre cette
e déprédation des biens consacrés à
mais au caractére de vengeance que
mation Anglicane avoit déja dans
mencement, il y fallut joindre ce-
e si honteuse avarice; & ce fut un
niers fruits de la primauté d'Henri,
it Chef de l'Eglise pour la piller avec
es visiteurs qui avoient ordre d'épou-
les Religieux, leur faisoient enten-
ils alloient être exposés à toute la sé-
du Roi Ils leur insinuoient ensuite
r l'éviter, & en même-tems pour cou-
rs désordres, le meilleur moyen étoit
ner leur maison au Roi, qui prendroit
la subsistance de chacun d'eux en par-
. Cette exhortation des Commissaires

Moines qui s'étoient engagés avant l'âge de vingt-quatre ans, & permettoit à tous les autres de vivre en séculiers, s'ils le jugeoient à propos.

XIII.

XXXIV. Le Pape dresse une Bulle d'excommunication contre Henri VIII.

Paul III ayant appris tous ces excès ausquels se portoit Henri VIII, crut qu'il ne devoit plus de son côté rien ménager avec ce Prince. Non-seulement il l'excommunia par une Bulle qu'il fit solemnellement publier, mais même il déclara qu'il délioit tous ses sujets de leur serment de fidélité, & qu'il donnoit son Royaume au premier qui s'en empareroit. Il enjoignit à tous les Ecclésiastiques de se retirer des pays de sa domination, ordonna à la noblesse de prendre les armes contre lui, mit le Royaume en interdit, défendit à tous les Chrétiens d'avoir aucun commerce avec les Anglois, cassa tous les Traités que les Souverains avoient faits avec ce Prince, jugea infâmes les enfans qui naîtroient de son second mariage, & exhorta tous les Grands à lui faire la guerre. Rien n'étoit plus propre qu'une pareille Bulle à mettre le comble aux maux de cette malheureuse nation, & à les rendre incurables. Aussi fit-elle gémir tous ceux qui aimoient sincérement l'Eglise, & qui étoient animés de son Esprit. Henri VIII n'étoit pas fâché de pouvoir couvrir ses excès, sous ceux qu'il pouvoit reprocher au Pape avec tant de fondement. Cette Bulle au reste qui est datée du vingt-neuviéme de Novembre 1535, ne fut publiée que plus de deux ans après.

XIV.

XXXV. Mort édi-

Pendant que l'Eglise d'Angleterre étoit dans ce déplorable état, la Reine Catherine

tâchoit de faire dans son exil, un saint usage de l'humiliation à laquelle Henri VIII l'avoit réduite. Elle cherchoit toute sa consolation dans le saint exercice de la priére, & dans la méditation des vérités éternelles. Elle parut toujours très-soumise aux ordres de la Providence, & aux terribles épreuves par lesquelles il plaisoit à Dieu de la faire passer. Anne de Boulen ne laissoit échapper aucune occasion de la contrister. Elle alla même jusqu'à faire mettre en prison un Cordelier son Confesseur, qui lui procuroit quelque consolation. Catherine écrivit à ce Religieux une lettre très-édifiante pour le soutenir dans sa captivité, & elle en reçut une réponse qui lui fut fort agréable. Dieu voulant terminer les maux de cette pieuse Princesse, permit qu'elle tomba dans une langueur qui la conduisit bientôt au tombeau. Dès que le Roi sçut qu'elle étoit à l'extrémité, il lui fit témoigner la part qu'il y prenoit. Catherine dicta aussitôt une lettre très-tendre à ce Prince, qu'elle appelloit son très-cher Roi, Seigneur, & époux. Elle lui mandoit que l'amour qu'elle avoit toujours eu pour lui, l'obligeoit de le conjurer de penser à son salut, & de le préférer à toutes les grandeurs & à tous les plaisirs de la terre. Elle recommandoit à ses soins Marie leur fille commune, le suppliant d'avoir pour elle des entrailles de pere. Elle le prioit encore d'établir ses trois filles d'honneur, & de donner à ses autres domestiques une année de leurs gages au-dessus de ce qui leur étoit dû. Enfin elle lui protestoit que la seule chose qui l'affligeoit en quittant la vie, étoit de n'avoir pas la consolation de le voir. Elle fit

fiante de Reine Cat[herine].

faire deux copies de cette lettre : envoya l'une au Roi, & l'autre à l'Ambassadeur de Charles V en Angleterre. Henri VIII ne put refuser des larmes à la lettre de cette Princesse mourante. Il en parut fort touché, & pria l'Ambassadeur de Charles V de l'aller promptement trouver & de la saluer de sa part. Mais l'Ambassadeur n'arriva à Kimbalton où elle étoit, qu'après sa mort. Cette Princesse mourut au commencement de Janvier 1536, & fut inhumée honorablement dans l'Abbaye de Petersbourg, que Henri VIII convertit dans la suite en Evêché. Ce Prince commanda à toute sa maison de prendre le deuil. Anne de Boulen fit au contraire éclater sa joie ; & comme quelqu'un la félicitoit de la mort de sa rivale, je n'en suis point fâchée, dit-elle, mais je lui aurois souhaité une mort moins glorieuse.

XV.

XXXVI. Fin funeste d'Anne de Boulen. Comment Dieu fait éclater sa justice dans cet événement.

La colére de Dieu ne tarda point à poursuivre cette malheureuse. Le Roi avoit conçu depuis peu une violente passion pour Jeanne de Seymour, une des filles d'honneur d'Anne de Boulen. Les ennemis de celle-ci entrerent dans les sentimens du Roi, & croyant lui faire plaisir, ils l'accuserent d'infidélité. Le Roi la fit enfermer dans la tour de Londres, avec cinq autres personnes qui passoient pour ses complices. Quand elle sçut que sa disgrace étoit certaine, elle versa des larmes en abondance ; & tout d'un coup elle passa de son chagrin & de ses larmes à de grands éclats de rire, comme une personne insensée. Les paroles qu'elle prononçoit dans son transport contre ses favoris

ne peut s'empêcher, dit M. Bossuet, *Hist. des Variat.*
nnoître la main de Dieu sur cette
se. Elle ne joüit que trois ans de la
où tant de crimes l'avoient établie.
uvelle passion la ruina, comme la
qu'on eut pour elle l'avoit éle-
: Henri qui lui avoit sacrifié Cathe-
a sacrifia elle-même à Jeanne de Sey-
Catherine en perdant les bonnes gra-
Roi, conserva du moins son esti-
qu'à la fin; au lieu qu'il fit mourir
de Boulen sur un échaffaut comme
fâme. Mais la main de Dieu paroît
t en ce que le Roi, toujours esclave
passions, fit casser son mariage avec
en faveur de Jeanne de Seymour,
e en faveur d'Anne il avoit fait casser
iage de Catherine. Par un juste juge-
le Dieu, Anne tomba dans un abysme
ible à celui qu'elle avoit creusé à sa
innocente. Mais Catherine soutint
à la mort, avec la dignité de Reine,
té de son mariage & l'honneur de la
nce de Marie : au contraire par une

dans sa honte sa fille Elizabeth. Afin q
vît la justice de Dieu d'une maniére en
plus manifeste dans ce mémorable év
ment, Cranmer, ce même Cranmer
avoit cassé le mariage de Catherine,
encore celui d'Anne à qui il devoit
Dieu, continue M. Bossuet, frappa d'a
glement tout ce qui avoit contribué
rupture d'un mariage aussi solemnel qu
lui de Catherine. L'indigne foiblesse
Cranmer & son extréme ingratitude en
Anne, furent l'horreur de tous les gen
bien; & sa honteuse complaisance à c
tous les mariages au gré de Henri, ôte
à sa premiére sentence toute l'appar
d'autorité que le nom d'un Archevéque
voit lui donner.

La malheureuse Princesse espéra en
de fléchir le Roi en avouant tout ce
vouloit: cet aveu ne lui sauva que le feu
Henri lui fit couper la tête. Le jour de l'
cution, elle se consola sur ce qu'elle avoi
dire que l'exécuteur étoit fort habile
d'ailleurs, ajoûta-t-elle, j'ai le coû asse
tit. En méme-tems elle y porta la mai
éclata de rire. Peut-étre que la tête lui a
tourné aux approches de la mort. C
qu'il en soit, il semble que Dieu vouloit
la fin de cette Princesse, quelqu'affr
qu'elle fût, tint autant du ridicule que
tragique. Son frere & ceux qui furent a
sés d'avoir été ses complices, eurent
la tête tranchée trois jours après. C'é
dans le mois de Mai 1536.

ARTICLE XIV.

Suite du Schisme de l'Eglise d'Angleterre. Diverses Révolutions par rapport à la Religion & au Gouvernement.

I.

APrès qu'Henri VIII eut immolé à sa haine & à sa fureur, celle pour qui il avoit auparavant excité de si grands troubles dans son Royaume, il épousa dès le lendemain Jeanne de Seymour, sans se mettre en peine des jugemens que le public pourroit former sur une conduite aussi extraordinaire. La Princesse Marie fille de la Reine Catherine s'accommodant au tems, chercha à rentrer dans les bonnes graces du Roi, & les lui demanda par une lettre très-soumise. Henri lui fit signer trois articles qu'elle avoit refusés jusqu'alors. 1. L'invalidité du mariage de Catherine sa mere. 2. Le renoncement à l'autorité du Pape. 3. La primatie du Roi comme Chef de l'Eglise Anglicane. Cette démarche de la Princesse Marie fit perdre au Pape Paul III l'espérance qu'il avoit conçue, de faire révoquer tout ce qui avoit été fait en Angleterre contre son autorité. Et il connut bientôt que rien n'étoit capable d'engager Henri VIII à renoncer au pouvoir qu'il avoit usurpé sur le Clergé. C'est ce que prouvoit sur-tout la suppression qu'il avoit déja faite de la plûpart des Monastéres.

I. Mariage du Roi avec Jeanne de Seymour. La Princesse Marie fait tout ce que veut le Roi.

II. Suppression de tous les petits Monastéres. Le Parlement confirme les sentences de divorce contre les deux dernieres Reines.

En effet le Roi qui vouloit disposer de leurs biens, représenta au Parlement que le grand nombre de Couvens dans son Royaume étoit à charge à l'Etat, & le pria de remédier à ce mal par les moyens les plus convenables. En conséquence le Parlement supprima tous les petits Monastéres, dont le revenu étoit au dessous de deux cens livres sterling, c'est-à-dire, huit cens cinquante écus. On allégua pour prétexte que ces Monastéres étant pauvres, il y avoit peu de Religieux, & que la discipline y étoit mal observée. Le Parlement par une autre loi donna au Roi tous ces Couvens au nombre de trois cens soixante-seize, avec les églises, les terres & les biens qui en dependoient, outre l'argenterie, les meubles, ornemens d'église. Pour recueillir ces revenus, on érigea une nouvelle Cour de Justice sous le nom de *Cour des augmentations des revenus du Roi*. Dans le même tems le Parlement confirma les deux sentences de divorce données contre Catherine & contre Anne. Il déclara illégitimes les enfans des deux lits, confirma la condamnation d'Anne de Boulen & de ses complices, & assura la succession aux enfans que le Roi pourroit avoir de Jeanne, ou de toute autre femme qu'il épouseroit dans la suite. Il fit aussi deux autres loix qui condamnoient à des peines très-rigoureuses, tous ceux qui feroient quelque tentative pour rétablir en Angleterre l'autorité du Pape.

II

III. Division dans le Clergé sur la Religion.

Le Clergé de son côté faisoit tous ses efforts pour se rendre agréable au Roi, en approuvant toutes ses actions. Mais s'il étoit réuni sur ce point, il étoit fort divisé sur la Religion.

Religion. Une partie des Evêques vouloit conserver tous les anciens dogmes, & témoignoit une grande opposition pour la nouvelle Réformation. D'autres, à la tête desquels étoient Cranmer & Cromvel, la favorisoient, faisant dans toutes les occasions des railleries contre l'usage de la Confession, l'invocation des Saints, l'eau benite, & plusieurs autres cérémonies de l'Eglise. Ils parloient de l'incertitude de la Tradition, des erreurs prétendues introduites par les Moines, & s'exhortoient à n'être plus la dupe de tous ceux qui avoient débité tant de faussetés. Les bien-intentionnés furent affligés, quand ils virent que le Roi créoit un homme tel que Cromvel, son vicegérent dans toutes les affaires ecclésiastiques. Mais leurs allarmes diminuerent, lorsqu'ils virent les dix articles que le Roi avoit dressés comme chef souverain de l'Eglise Anglicane. L'Assemblée du Clergé eut ordre de les examiner, & après beaucoup de contestations entre ceux qui favorisoient les nouvelles héréfies, & ceux qui les détestoient, les dix articles furent reçus & approuvés. Nous croyons devoir en rapporter la substance.

IV. Le Roi publie dix articles sur la Foi contre les Protestans.

1. L'Ecriture sainte est le fondement de la foi avec les trois symboles des Apôtres, de Nicée, de saint Athanase, & les quatre premiers Conciles généraux. Tous les Evêques & les Prédicateurs doivent instruire les peuples conformément à cette sainte Ecriture & à ces symboles.

2. Le Baptéme est un Sacrement nécessaire aux enfans, pour obtenir la rémission du péché originel & la vie éternelle. Les adul-

tes qui reçoivent ce Sacrement doivent se repentir de leurs péchés.

3. La Pénitence instituée par Jesus-Christ est nécessaire pour obtenir la rémission des péchés. Elle est composée de trois parties, la contrition, la confession, la satisfaction. La confession au Prêtre est nécessaire, & la satisfaction de Jesus-Christ n'empêche pas les fruits de la Pénitence, ou les œuvres satisfactoires, le jeûne, l'aumône, la priére, &c.

4. Dans le Sacrement de l'Eucharistie on reçoit véritablement sous la figure du pain, le même corps de Jesus-Christ conçu de la Vierge.

5. Pour être justifié, il faut avoir la contrition, la foi & la charité.

6. Il faut apprendre aux fidéles que l'usage des images est fondé sur l'Ecriture sainte; qu'elles servent à exciter la dévotion des fidéles; qu'ainsi on doit les conserver, leur rendre du respect comme un honneur relatif qui se rapporte à Dieu & non à l'image.

7. Il est bon d'honorer les Saints & de les prier d'intercéder pour les fidéles, sans croire néanmoins qu'ils aient par eux-mêmes la vertu d'accorder les choses que Dieu seul peut donner.

8. On doit retrancher tous les abus qui pourroient se glisser dans l'invocation des Saints, & observer leurs fêtes.

9. On doit retenir les cérémonies usitées dans l'Eglise, comme les ornemens des Prêtres, l'eau benite, le pain beni, les rameaux, les cierges allumés, la bénédiction des fonts baptismaux, les exorcismes dans le

aprême, la cérémonie des cendres au commencement du Carême, celle de se prosterner devant la croix & de la baiser.

10. Enfin à l'égard du purgatoire, on enseignera aux fidéles que c'est une bonne œuvre de prier pour les morts, & de faire dire des Messes pour la délivrance des ames des défunts, cette priére ayant un fondement certain dans le livre des Machabées, & étant reçue dès le commencement de l'Eglise. Ce même article retranchoit quelques abus.

V. Il les fait recevoir. Il vend aux nobles les terres des Couvens supprimés.

Les erreurs des Luthériens & des Sacramentaires sont très-nettement condamnées dans ces articles. Ils furent signés de Cromvel, de l'Archevêque Cranmer, de dix-sept Evêques, de quarante Abbés ou Prieurs, & de quarante Députés de la Chambre basse du Clergé. Dès que cet acte eut été signé, on le présenta au Roi, qui le confirma, & donna ordre qu'on le publiât & qu'on y fit une préface en son nom. Le Roi disoit à chacun des articles, qu'il ordonnoit aux Evêques de les annoncer aux peuples dont il leur avoit commis la conduite : langage inoui jusqu'alors dans l'Eglise. Quoiqu'il ne soit point parlé dans ces articles des Sacremens de Confirmation, d'Extrême-Onction, d'Ordre & de Mariage, on sait d'ailleurs que Henri ne changea rien dans la doctrine de l'Eglise Catholique, soit par rapport à ces Sacremens, soit par rapport aux autres articles de la Foi. Dans ce même tems le Roi par le conseil de Cromvel voulant s'attacher de plus en plus la noblesse du Royaume, vendit aux Gentilshommes de chaque Province les terres des Couvens qui avoient été supprimés, & les leur abandonna à un fort

bas prix. Le même Cromvel publia aussi un nouveau Réglement ecclésiastique, dont le fondement étoit la doctrine des dix articles que nous avons rapportés ; ce qui prouve combien ce Vicegérent étoit capable des dissimulations les plus criminelles ; puisqu'étant Protestant dans le cœur, ou peut-être même impie, il ne croyoit rien de tout ce qu'il ne faisoit pas difficulté de signer.

III.

VI. **Protestation du Roi contre le Concile indiqué à Mantoue.**

Pendant que l'Assemblée du Clergé se tenoit encore, Henri VIII voulut avoir son avis sur le procédé du Pape qui l'avoit cité au Concile indiqué à Mantoue, & qui ensuite fut tenu à Trente. L'avis des Prélats fut que ni le Pape, ni aucun Prince du monde, n'avoit le droit de convoquer un Concile général sans l'aveu & le consentement de tous les Souverains de la Chrétienté. Suivant cet avis Henri publia une protestation contre le Concile indiqué à Mantoue, dans laquelle il dit que l'Evêque de Rome n'ayant aucune autorité dans le Royaume d'Angleterre, il n'avoit pas droit d'en appeller les sujets à ce Concile ; que le lieu n'étoit ni libre ni commode ; que d'ailleurs on ne feroit rien de bon dans un Concile où le Pape présideroit, puisque le principal but d'un Concile général devoit être de réduire la puissance des Pontifes Romains à ses anciennes bornes : que pour lui il souhaitoit fort un Concile libre, mais que celui de Mantoue ne pouvoit l'etre ; qu'au reste c'étoit mal prendre son tems que de vouloir assembler l'Eglise, lorsque toute la Chrétienté étoit en feu, & que l'Empereur & le Roi de France se faisoient la guerre ; que si la paix étoit

rétablie entre les Princes, il consentiroit avec joie qu'on assemblât un vrai Concile; qu'en attendant il conserveroit la vraie Foi dans son Royaume au péril même de sa vie & de sa Couronne; que dans cette résolution il protestoit contre tout Concile assemblé par l'autorité du Pape, & qu'il ne se soumettroit jamais à ses décisions.

VII. La suppression des Monastéres occasionne une volte.

Quoiqu'Henri assurât qu'il vouloit conserver dans son Royaume tous les articles de la Foi, il se conduisoit néanmoins comme un Prince qui ne pensoit qu'à détruire la Religion, en s'emparant des biens de l'Eglise, & en supprimant tant de Monastéres qui devoient être des asyles pour ceux qui vouloient fuir la corruption du siécle. On démolissoit les maisons & les églises de ces Monastéres, & on en vendoit les matériaux au profit du Roi. Mais cette suppression fit beaucoup de mécontens. Les pauvres disoient qu'ils se trouvoient privés de plusieurs aumônes qu'ils recevoient de ces Monastéres: les riches & les nobles se plaignoient qu'on leur eût ôté le moyen de placer plusieurs de leurs enfans. Le Roi tâcha de remédier à ces plaintes, en faisant publier les désordres que l'on disoit avoir découverts dans ces Communautés. Mais on répondoit qu'il falloit se contenter de réformer les Monastéres & non pas les détruire. Le Roi aigrit encore davantage les esprits, en faisant publier de nouveaux réglemens pour les Ecclésiastiques. Leurs murmures exciterent une révolte qui ne tarda point à éclater. Elle parut d'abord dans la Province de Lincoln, où un Docteur en Théologie, Prieur d'un Monastére, fit prendre les armes à près de vingt mille hommes

dont il se fit chef sous le nom de Capitaine Savetier. Les rebelles envoyerent au Roi leurs griefs, dont les principaux étoient la suppression d'un très-grand nombre de Monastéres, & le renoncement à l'ancienne doctrine de l'Eglise. Le Roi répondit d'abord avec beaucoup de hauteur; mais ayant appris que la Province d'Yorc commençoit aussi à se révolter, il tâcha de gagner par la douceur ceux qu'il eût été très-dangereux d'aigrir par la violence.

VIII. Autre révolte dans la Province d'Yorc excitée au sujet de la Religion.

En effet le soulevement de la Province d'Yorc étoit d'une conséquence beaucoup plus grande, parce que plusieurs Seigneurs y entrerent. Les révoltés s'assemblerent au nombre de quarante mille hommes, sous prétexte de conserver la Foi, de rétablir l'Eglise, & de réprimer l'hérésie. Ils donnerent à leur marche le titre bizarre de pélerinage de grace. Des Prêtres alloient devant eux la croix à la main, & l'on voyoit sur leurs drapeaux un crucifix avec les cinq plaies de Notre Seigneur & un calice. Chacun d'eux portoit sur la manche une représentation de ces cinq plaies, au milieu desquelles étoit le nom de Jesus. Quand le Roi sçut que ces révoltés faisoient chaque jour de nouveaux progrès, il suivit le conseil qu'on lui donna de leur accorder une amnistie générale & sans condition. L'assûrance du pardon fit rentrer tout le monde dans son devoir. Henri voulant remonter jusqu'à la source de la sédition, essaya de faire l'apologie de sa conduite, sur-tout par rapport à la suppression des Monastéres & à sa haine contre les Papes; mais il n'employa que de très-mauvaises raisons, qui manifestoient de plus en plus

son attachement au schisme & son irréligion.

I V.

Ce Prince ne fut pas si indulgent à l'égard de Renaud Polus, qu'il persécuta vivement quoiqu'il fût du sang royal. Il avoit commencé à s'indisposer contre lui, dès le tems qu'il étoit à Paris pour s'y perfectionner dans les sciences. Car le Roi l'ayant prié d'engager les Universités de France à déclarer nul son mariage avec Catherine, Polus s'en excusa, ne voulant point contribuer à une action si injuste. Il ne laissa pas dans la suite de retourner en Angleterre, & assista comme Doyen d'Excester à l'Assemblée du Clergé qui donna au Roi le titre de Chef suprême de l'Eglise Anglicane. Polus fit ensuite le voyage d'Italie & séjourna quelque tems à Padoue, où il lia un commerce d'amitié avec Bembo, Sadolet & quelques autres beaux esprits. Ces hommes de Lettres cédoient à Polus l'avantage de l'éloquence, & le regardoient comme un des plus illustres Orateurs de son siécle. La réputation qu'il s'étoit acquise fit naître au Roi l'envie de le rappeller, pour l'employer dans les affaires. Mais Polus chercha toujours des prétextes pour ne pas se rendre aux ordres du Prince. Voyant que ses excuses n'étoient point goûtées, il écrivit enfin au Roi qu'il n'approuvoit point ce qui s'étoit fait en Angleterre, soit dans l'affaire du divorce, soit dans la rupture avec Rome.

IX. Commencement de disgrace du célébre Polus.

Henri qui souhaitoit fort de le gagner, lui envoya un Ecrit qui contenoit son apologie. Polus y répondit par un Traité de *l'Union ecclésiastique*, qu'il adressa au Roi même &

X. Polus écrit contre ce qui s'étoit fait en Angleterre.

[...]u sujet de la Religion. Nouvelle révolte. Mort de la Reine

qu'il fit ensuite imprimer. Il n'y épargne point ce Prince, & il y dévoile toute la turpitude de sa conduite. Henri choqué de cette liberté usa de dissimulation. Il le pria de se rendre à Londres pour l'éclaircir sur quelques endroits de son livre, qu'il estimoit beaucoup, disoit-il, & sur lequel il n'avoit que quelques difficultés, dont il souhaitoit avoir la solution de sa propre bouche. Polus n'eut garde de donner dans le piége ; & le Roi voyant que ses artifices n'avoient eu aucun succès, le dépouilla de ses bénéfices, & promit cinquante mille écus à celui qui lui apporteroit sa tête. Il chargea en même tems les Evêques de réfuter le Traité de l'Union, & plusieurs écrivirent des livres pour justifier tout ce qui s'étoit fait en Angleterre. L'année suivante 1537 il y eut une nouvelle révolte qui causa beaucoup d'inquiétude au Roi : mais il vint à bout de la dissiper. Les chefs furent punis avec une extrême rigueur. Henri s'imaginant que les Moines étoient ceux qui contribuoient le plus à soulever les peuples contre lui, résolut de supprimer tous les Monastéres qui restoient. Plusieurs Abbés prévinrent les ordres du Prince en lui donnant leurs Abbayes, afin d'avoir une pension honnête pendant le reste de leur vie. Au mois d'Octobre de la même année, Jeanne de Seymour accoucha d'un Prince qui reçut au Baptême le nom d'Edouard. Mais sa naissance coûta la vie à sa mere, qui mourut le lendemain de l'opération qu'il fallut lui faire pour tirer l'enfant hors de son corps.

V.

XI. Cruelle per-

Vers la fin de 1538 le Pape, dans l'espérance de ramener Henri VIII de ses égare-

mens, envoya en Flandres en qualité de Légat, Polus qu'il avoit déja fait Cardinal. Mais lorsqu'il eut été informé que le Roi avoit mis sa tête à prix, & lui dressoit continuellement des embuches, il le rappella à Rome, & lui donna des gardes pour la sûreté de sa personne. Henri VIII ne pouvant satisfaire sûr Polus même la haine qu'il lui portoit, attaqua ses parens & ses amis, & en fit arrêter & mourir plusieurs. La mere de Polus ne fut pas épargnée. On lui fit un crime d'avoir reçu des Lettres de son fils; & quoiqu'elle fût déja avancée en âge, & que la sainteté de sa vie lui attirât la vénération des peuples, elle fut arrêtée, & on lui trancha la tête. Cette cruauté fut suivie du pillage & de la destruction des églises & des monastéres, de la profanation des Images & des Reliques, de l'enlévement des châsses & des ornemens, de la prison & de la mort des Prêtres & des Moines qui vouloient s'opposer à ces désordres. Plusieurs Religieux de S. François qui languissoient depuis longtems dans les prisons, furent mis à mort. On en tira trente-deux de leur prison, chargés de chaînes, & on les envoya dans des lieux éloignés pour les faire périr avec moins de bruit. Jean Forest Religieux du même Ordre, qui avoit été Confesseur de la Reine Catherine, fut exposé dans une place à Londres: on l'éleva en l'air; & après l'avoir attaché par les bras à deux fourches, on le brûla à petit feu. Le Général de la Cavalerie & le Viceroi d'Irlande eurent la tête tranchée.

[marginal note: ſécution ... tre les Ca... liques.]

Henri écoutoit tout ce qu'on lui disoit contre les Ecclésiastiques & les Moines, &

[marginal note: XII. Suite d...]

Persécution. Excès inouis ausquels le Roi se porte.

ainsi la persécution devenoit chaque jour plus violente. il entreprit d'abolir les maisons religieuses qu'il avoit épargnées jusqu'alors. Les Evêques favoriserent tous les excès ausquels il se porta. Par leur conseil ce Prince ordonna une nouvelle visite des Monastéres ; & ceux qui en furent chargés, lui présenterent un long mémoire des abus & des désordres vrais ou faux qu'ils disoient avoir trouvé dans ces maisons. On auroit pû aisément découvrir la calomnie, si l'on eût voulu envoyer des gens désintéressés & judicieux ; mais on n'avoit pas dessein de voir si clair, & l'on ne cherchoit qu'un prétexte pour ôter tout appui à la Religion Catholique en Angleterre, & pour satisfaire la haine du Prince & l'avarice insatiable de ses Ministres. On se hâta donc d'en venir aux effets : Cromvel fit briser toutes les images de la Vierge & des Saints, qui étoient révérées en plusieurs lieux : il s'empara de toutes les richesses que la piété des Catholiques y avoit consacrées : il pilla les tombeaux des Martyrs & en profana les Reliques. Mais la fureur des Anglois schismatiques parut encore davantage dans la maniére dont ils deshonorerent les cendres précieuses de saint Thomas de Cantorbery. Henri VIII avoit conçu une si grande aversion pour ce saint Archevêque, qu'il entreprit de faire le procés à sa mémoire, & de condamner au feu ce qui restoit de son corps. Il envoya piller d'abord tous les trésors de la Cathédrale & son tombeau, & l'on chargea vingt-six chariots de toutes les richesses consacrées au culte de ce saint Prélat. Le Roi par une espéce de phrénésie qui tient du prodige, fit

ajourner saint Thomas devant son tribunal, le condamna comme criminel de léze-Majesté, ordonna qu'il seroit rayé du Catalogue des Saints de l'église Anglicane, fit bruler ce qui restoit de ses Reliques & en fit jetter les cendres au vent.

VI.

Le Pape Paul III indigné de tous ces excès, résolut de faire exécuter la sentence qu'il avoit prononcée en 1535, & dont il avoit différé la publication. Nous avons vû combien cette sentence étoit abusive. Le Pape en publia une seconde pour faire exécuter la premiére. Mais ni l'une ni l'autre ne firent pas beaucoup d'impression en Angleterre. On n'étoit point en état de se révolter contre le Roi; & quand on auroit pû le faire, on eût été très-coupable d'exécuter l'ordre injuste du Pape, parce qu'aucune puissance sur la terre ne peut dégager les sujets de la fidélité qu'ils doivent à leurs Souverains. Il n'est pas permis de leur obéir, quand ils commandent quelque chose d'injuste, & on doit alors se souvenir qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; mais dans tout le reste il faut leur être soumis, & les servir avec un attachement inviolable. Les Bulles de Paul III n'eurent d'autre effet que celui qu'on devoit en attendre, qui fut d'irriter de plus en plus le Roi contre la Cour de Rome. Aussi engagea-t-il presque tous les Evêques à se déclarer contre le saint Siége. Il en assembla un certain nombre ausquels il joignit quelques Abbés; & tous ces Prélats dresserent un Ecrit par lequel ils déclaroient, que les Papes avoient usurpé l'autorité qu'ils s'attribuoient, qu'on devoit enseigner aux

XIII. Le Pap[e] commun[ie le] Roi d'A[ngle]terre. [Sa] Bulle ne [fait] qu'augm[en]ter les m[aux].

persécution. Excès inouis ausquels le Roi se porte.

ainsi la persécution devenoit chaque jour plus violente. Il entreprit d'abolir les maisons religieuses qu'il avoit épargnées jusqu'alors. Les Evêques favoriserent tous les excès ausquels il se porta. Par leur conseil ce Prince ordonna une nouvelle visite des Monastéres ; & ceux qui en furent chargés, lui présenterent un long mémoire des abus & des désordres vrais ou faux qu'ils disoient avoir trouvé dans ces maisons. On auroit pû aisément découvrir la calomnie, si l'on eût voulu envoyer des gens désintéressés & judicieux ; mais on n'avoit pas dessein de voir si clair, & l'on ne cherchoit qu'un prétexte pour ôter tout appui à la Religion Catholique en Angleterre, & pour satisfaire la haine du Prince & l'avarice insatiable de ses Ministres. On se hâta donc d'en venir aux effets : Cromvel fit briser toutes les images de la Vierge & des Saints, qui étoient révérées en plusieurs lieux : il s'empara de toutes les richesses que la piété des Catholiques y avoit consacrées : il pilla les tombeaux des Martyrs & en profana les Reliques. Mais la fureur des Anglois schismatiques parut encore davantage dans la maniére dont ils deshonorerent les cendres précieuses de saint Thomas de Cantorbery. Henri VIII avoit conçu une si grande aversion pour ce saint Archevêque, qu'il entreprit de faire le procès à sa mémoire, & de condamner au feu ce qui restoit de son corps. Il envoya piller d'abord tous les trésors de la Cathédrale & son tombeau, & l'on chargea vingt-six chariots de toutes les richesses consacrées au culte de ce saint Prélat. Le Roi par une espéce de phrénésie qui tient du prodige, fit

ajourner saint Thomas devant son tribunal, le condamna comme criminel de léze-Majesté, ordonna qu'il seroit rayé du Catalogue des Saints de l'église Anglicane, fit brûler ce qui restoit de ses Reliques & en fit jetter les cendres au vent.

VI.

Le Pape Paul III indigné de tous ces excès, résolut de faire exécuter la sentence qu'il avoit prononcée en 1535, & dont il avoit différé la publication. Nous avons vû combien cette sentence étoit abusive. Le Pape en publia une seconde pour faire exécuter la premiére. Mais ni l'une ni l'autre ne firent pas beaucoup d'impression en Angleterre. On n'étoit point en état de se révolter contre le Roi; & quand on auroit pû le faire, on eût été très-coupable d'exécuter l'ordre injuste du Pape, parce qu'aucune puissance sur la terre ne peut dégager les sujets de la fidélité qu'ils doivent à leurs Souverains. Il n'est pas permis de leur obéir, quand ils commandent quelque chose d'injuste, & on doit alors se souvenir qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; mais dans tout le reste il faut leur être soumis, & les servir avec un attachement inviolable. Les Bulles de Paul III n'eurent d'autre effet que celui qu'on devoit en attendre, qui fut d'irriter de plus en plus le Roi contre la Cour de Rome. Aussi engagea-t-il presque tous les Evêques à se déclarer contre le saint Siége. Il en assembla un certain nombre ausquels il joignit quelques Abbés; & tous ces Prélats dresserent un Ecrit par lequel ils déclaroient, que les Papes avoient usurpé l'autorité qu'ils s'attribuoient, qu'on devoit enseigner aux

XI Le P... comm... Roi d'... terre. Bulle qu'aug... ter les...

peuples, que Jesus-Christ avoit expressément défendu à ses Apôtres & à leurs Successeurs, de s'attribuer la puissance ou l'autorité des Rois ; & que si l'Evêque de Rome, ou quelqu'autre Evêque s'attribuoit la puissance de l'épée, c'étoit un usurpateur, qui renversoit le Royaume de Jesus-Christ. Dix-neuf Evêques & vingt-cinq Docteurs signerent cette déclaration.

XIV. Traduction de la Bible en Anglois.

Dans le même-tems Cromvel présenta au Roi une traduction de la Bible en Anglois, l'assurant qu'on n'y trouveroit rien qui pût favoriser le pouvoir arbitraire que le Pape s'attribuoit sur tout le monde chrétien. Le Roi agréa qu'on la fit imprimer, & on l'envoya a Paris, afin que l'impression fut plus exacte. L'Ambassadeur d'Angleterre à la Cour de France fit commencer l'édition ; mais sur les plaintes du Clergé de France, la plûpart des exemplaires furent saisis & brûlés publiquement. C'est ce qui fut cause qu'on l'imprima a Londres ; & l'impression étant achevée, Cromvel, comme Vicaire général de l'église Anglicane, publia un Mandement par ordre du Roi, qui portoit que tous les Ecclésiastiques eussent un exemplaire de cette Bible dans leurs églises, qu'ils en permissent la lecture a tous leurs Paroissiens, & qu'ils les exhortassent à demander aux personnes éclairées & judicieuses le sens des passages les plus difficiles. Par un autre Mandement, Cromvel ordonna de faire apprendre aux fideles l'Oraison Dominicale, la Confession de la Foi, le Symbole des Apôtres, & les dix Commandemens en Anglois.

XV. Mariage du

L'année suivante (1539) Henri VIII craignant d'être attaqué par l'Empereur & le Roi

de France, qui venoient de conclure entre eux une tréve de dix ans, voulut négocier avec les Princes d'Allemagne. Mais ces négociations furent sans aucun succès, parce qu'Henri ne pouvoit goûter la doctrine de Luther. Le parti des prétendus Réformés n'avoit même jamais été plus foible en Angleterre qu'il y étoit alors. L'Archevêque Craumer qui le favorisoit, voyant qu'il n'avoit presque plus que Cromvel sur qui il pût surement compter, jugea qu'il falloit marier le Roi avec quelque Princesse qui protégeât le Luthéranisme. Dans cette vûe il résolut avec Cromvel, d'engager ce Prince à épouser Anne sœur du Duc de Cléves & de la Duchesse de Saxe. Cromvel dit au Roi qu'elle avoit toutes les qualités qui pouvoient la lui rendre aimable. Dès qu'il en eut fait le portrait tel qu'il le jugea à propos, on remarqua l'impatience où ce Prince passionné étoit de l'épouser. Il chargea Cromvel de faire réussir cette affaire, & ce Ministre s'y appliqua avec toute l'ardeur & le zéle dont il étoit capable. La Princesse arriva en Angleterre à la fin de l'an 1539. Henri impatient de la voir, alla jusqu'à Rochester sans être connu; mais il fut étrangement surpris en la trouvant si différente du portrait qui lui en avoit été fait. Dès-lors il conçut pour elle une aversion qu'il ne put jamais surmonter; & dans le moment même il auroit rompu le mariage, si l'état de ses affaires lui eût permis de faire un tel affront aux Ducs de Saxe & de Cléves. Il résolut donc de sacrifier ses répugnances, & d'épouser celle qu'il ne pouvoit souffrir. Le mariage fut célebré le sixiéme de Janvier 1540.

Roi avec A... ne de Clév... son aversi... pour elle.

VII.

XVI. Publication les six articles de doctrine contre les nouveaux hérétiques.

Vers le même tems ce Prince, pour faire voir qu'en abolissant l'autorité du Pape & en détruisant les Monastéres dans son Royaume, il n'avoit pas changé le fonds de la Religion, fit proposer au Parlement six questions sur des points importans de la doctrine de l'Eglise. Elles furent examinées & discutées avec assez de chaleur. Cranmer les combattit d'abord, parce qu'il favorisoit secrétement le Luthéranisme; mais voyant que tout le monde les approuvoit, il revint à l'avis du plus grand nombre, comme il avoit toujours coutume de faire. On convint de six articles, que le Roi confirma par une loi qu'il fit solennellement publier. 1. Après la consécration la substance du pain & du vin ne reste pas dans le Sacrement; mais le corps & le sang de Jesus-Christ sont sous ces apparences. 2. L'Ecriture n'établit pas la nécessité absolue de la Communion sous les deux espéces, & elle n'est point nécessaire pour le salut; puisque le corps & le sang de Jesus-Christ existent ensemble sous chacune des espéces. 3. La loi de Dieu ne permet pas qu'on se marie après avoir reçu la Prêtrise. 4. Suivant cette même loi il faut garder le vœu de chasteté quand on l'a fait. 5. On doit continuer l'usage des Messes particuliéres, lequel a son fondement dans l'Ecriture. 6. La confession auriculaire est utile & même nécessaire, & on doit en conserver la pratique dans l'Eglise.

XVII. Suppression des grandes Abbayes.

Ces articles furent publiés, comme nous venons de le dire, par l'autorité du Roi & du Parlement; & on les appella le Statut du *sang*, à cause des peines rigoureuses dont on

devoit punir ceux qui s'y opposeroient. Le Parlement dans la même Ordonnance annulla tous les mariages des Prêtres, & condamna à mort tous les Ecclésiastiques qui seroient convaincus de vivre avec leurs femmes. On chargea les Archevêques & les Evêques de tenir pour cela leurs Synodes, au moins quatre fois l'année, & de procéder contre les coupables par accusation publique. Une autre affaire importante occupa encore les deux Chambres du Parlement ; ce fut de supprimer les grandes Abbayes. On les donna pour toujours au Roi & à ses Successeurs, aussi-bien que tous les Monastéres qui avoient déja été supprimés, & on fixa une certaine somme pour la subsistance des Abbés, Prieurs, Religieux & Religieuses. Comme ce Prince avoit insinué qu'il vouloit employer une partie de tous ces biens à quelque établissement utile à la Religion, le Parlement fit un autre Statut pour lui accorder la liberté de fonder quelques nouveaux Evêchés, afin, disoit-il, qu'on enseignât exactement la parole de Dieu, qu'on formât la jeunesse dans les sciences, qu'on entretînt les Académies, que l'on fondât de nouveaux hôpitaux. Il falloit bien colorer par toute sorte de prétextes spécieux, la honteuse avarice qui avoit fait piller d'une maniére si criante les biens ecclésiastiques.

XVIII. Proscript des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem. Le R. s'empare de leurs biens.

Cromvel voyant le Parlement ainsi disposé à accorder tout ce qu'on lui demandoit, résolut d'exécuter un dessein qu'il avoit formé depuis quelque tems. Les Chevaliers de S. Jean de Jérusalem, qu'on appelle aujourd'hui Chevaliers de Malte, n'étoient pas moins riches en Angleterre que dans les

VII.

XVI. Publication des six articles de doctrine contre les nouveaux hérétiques.

Vers le même tems ce Prince, pour faire voir qu'en abolissant l'autorité du Pape & en détruisant les Monastéres dans son Royaume, il n'avoit pas changé le fonds de la Religion, fit proposer au Parlement six questions sur des points importans de la doctrine de l'Eglise. Elles furent examinées & discutées avec assez de chaleur. Cranmer les combattit d'abord, parce qu'il favorisoit secrétement le Luthéranisme; mais voyant que tout le monde les approuvoit, il revint à l'avis du plus grand nombre, comme il avoit toujours coutume de faire. On convint de six articles, que le Roi confirma par une loi qu'il fit solemnellement publier. 1. Après la consécration la substance du pain & du vin ne reste pas dans le Sacrement; mais le corps & le sang de Jesus-Christ sont sous ces apparences. 2. L'Ecriture n'établit pas la nécessité absolue de la Communion sous les deux espéces, & elle n'est point nécessaire pour le salut; puisque le corps & le sang de Jesus-Christ existent ensemble sous chacune des espéces. 3. La loi de Dieu ne permet pas qu'on se marie après avoir reçu la Prétrise. 4. Suivant cette même loi il faut garder le vœu de chasteté quand on l'a fait. 5. On doit continuer l'usage des Messes particuliéres, lequel a son fondement dans l'Ecriture. 6. La confession auriculaire est utile & même nécessaire, & on doit en conserver la pratique dans l'Eglise.

XVII. Suppression des grandes Abbayes.

Ces articles furent publiés, comme nous venons de le dire, par l'autorité du Roi & du Parlement; & on les appella le Statut du *sang*, à cause des peines rigoureuses dont on

devoit punir ceux qui s'y opposeroient. Le Parlement dans la même Ordonnance annulla tous les mariages des Prêtres, & condamna à mort tous les Ecclésiastiques qui seroient convaincus de vivre avec leurs femmes. On chargea les Archevêques & les Evêques de tenir pour cela leurs Synodes, au moins quatre fois l'année, & de procéder contre les coupables par accusation publique. Une autre affaire importante occupa encore les deux Chambres du Parlement ; ce fut de supprimer les grandes Abbayes. On les donna pour toujours au Roi & à ses Successeurs, aussi-bien que tous les Monastéres qui avoient déja été supprimés, & on fixa une certaine somme pour la subsistance des Abbés, Prieurs, Religieux & Religieuses. Comme ce Prince avoit insinué qu'il vouloit employer une partie de tous ces biens à quelque établissement utile à la Religion, le Parlement fit un autre Statut pour lui accorder la liberté de fonder quelques nouveaux Evêchés, afin, disoit-il, qu'on enseignât exactement la parole de Dieu, qu'on formât la jeunesse dans les sciences, qu'on entretînt les Académies, que l'on fondât de nouveaux hôpitaux. Il falloit bien colorer par toute sorte de prétextes spécieux, la honteuse avarice qui avoit fait piller d'une maniére si criante les biens ecclésiastiques.

XVIII. Proscript des Chev liers de S. Jean de Jé salem. Le s'empare leurs bien

Cromvel voyant le Parlement ainsi disposé à accorder tout ce qu'on lui demandoit, résolut d'exécuter un dessein qu'il avoit formé depuis quelque tems. Les Chevaliers de S. Jean de Jérusalem, qu'on appelle aujourd'hui Chevaliers de Malte, n'étoient pas moins riches en Angleterre que dans les

autres Royaumes de la Chrétienté, & ils y avoient profité comme par-tout ailleurs d'une partie des dépouilles des Templiers. Comme ils étoient dévoués d'une maniére particuliére au saint Siége, & qu'ils reconnoissoient le Pape pour leur premier Supérieur, ils ne furent pas exempt de la persécution. Mais parce que leur Ordre, composé de la premiére noblesse, étoit puissant dans le Royaume, Henri VIII avoit différé jusqu'alors à les attaquer. Cet Ordre fut aboli en Anglererre & en Irlande; le Roi s'empara de ses biens, & Cromvel s'accommoda des Commanderies voisines de ses terres. Ce Ministre usoit de son autorité avec beaucoup de hauteur. Pour ôter à l'avenir tout obstacle à ses cruautés, il fit faire dans le Parlement une loi, par laquelle on déclara que les sentences rendues contre les criminels de léze-Majesté, quoiqu'absens & non entendus, auroient la même force que celles des douze Juges, qui forment le plus sévére tribunal d'Angleterre.

VIII.

XIX. Jugemens de Dieu sur Cromvel. Supplice de ce fameux Ministre.

La vengeance divine ne tarda point à éclater contre Cremvel. Le Roi n'avoit jamais pu souffrir Anne de Cléves, que cet indigne Ministre lui avoit fait épouser, & son aversion pour elle augmentoit tous les jours. Ayant conçu une violente passion pour la fille de Milord Edmond Hovard, il prit aussitôt la résolution de faire casser son mariage, & le Duc de Norfolk son oncle profita de cette malheureuse occasion pour s'élever sur la ruine de Cremvel. Le Roi crut trouver un double avantage dans la perte de ce Ministre. D'une part, il satisfaisoit

ressentiment qu'il avoit contre lui à cause le son mariage avec Anne de Cléves ; & le l'autre il espéroit appaiser tous les murmures du peuple au sujet de la Religion dont Cromvel étoit ennemi. Ce malheureux trouva donc sa ruine où il avoit cru trouver son soutien. On s'apperçut qu'il protégeoit secrétement les nouveaux Prédicateurs ennemis des six articles, & en particulier de la présence réelle qu'Henri VIII soutenoit avec ardeur ; & on rapporta à ce Prince quelques paroles que Cromvel avoit dites à cette occasion contre lui. En conséquence le Parlement le condamna par ordre du Roi comme hérétique & ennemi de l'Etat. On remarqua qu'il fut condamné sans être entendu, & qu'ainsi il porta la peine du détestable conseil qu'il avoit lui-même donné, de condamner des accusés sans les entendre. Cromvel eut la tête tranchée dans la place qui est devant la tour à la fin de Juillet de cette année 1540.

XX. Divorce du Roi avec la nouvelle Reine. Lâcheté indigne du Clergé & du Parlement dans cette occasion.

Il avoit prostitué plus que tous les autres sa conscience à la flatterie, puisqu'en qualité de Vicegérent de l'Eglise d'Angleterre, il autorisoit en public tous les articles de foi ausquels le Roi demeuroit attaché ; tandis qu'en secret il faisoit tous ses efforts pour les détruire. Henri VIII ne songea plus alors qu'à se défaire d'Anne de Cléves son épouse, afin de pouvoir contracter un nouveau mariage conforme à ses désirs criminels. Le prétexte en étoit grossier. On allégua pour cause de nullité qu'Anne de Cléves avoit été fiancée avec le Marquis de Lorraine ; quoique ces fiançailles eussent été faites pendant qu'ils étoient encore mineurs, & qu'ils ne les euf-

sent jamais ratifiées dans leur majorité. Il fut impossible de trouver aucun autre prétexte plus spécieux. Un Seigneur en conséquence, demanda au Parlement à présenter une adresse au Roi, pour le prier de faire examiner la validité de son mariage avec Anne de Cléves. On sent bien que la proposition devoit être agréée. Le Roi à qui l'adresse fut présentée, répondit qu'il ne cherchoit que la gloire de Dieu & l'avantage de son peuple, & qu'il vouloit bien que cette affaire fut terminée par le Clergé. Voilà, comme on voit, un Prince bien modéré. Mais au fond pouvoit-il donner une preuve plus évidente de sa dissimulation? Les témoins furent ouis, Henri fut interrogé, & il en résulta qu'il étoit important de casser son mariage. Il falloit que le Roi eût bien mauvaise opinion de son Clergé, du Parlement & du Public, pour alléguer des causes si frivoles de son divorce. Mais au défaut de bonnes raisons, il avoit un Cranmer Archevéque de Cantorbery, qui par une lâche & indigne complaisance étoit prêt à faire tout ce qu'on vouloit. Par le moyen de ce Prélat, le mariage fut cassé, & le Clergé donna une sentence de divorce qui fut prononcée le neuviéme de Juillet, signée de tous les Ecclésiastiques des deux Chambres, & scellée du sceau des deux Archevéques de Cantorbery & d'Yorc. Le Parlement eut la foiblesse de se prêter à la passion du Roi, & de confirmer cette injuste sentence.

XXI. Mariage du Roi avec Catherine Hovard.

Les Evéques qui étoient les principaux membres de l'Assemblée du Clergé où la sentence fut dressée, & qui selon Burnet représentoit le Concile universel, n'eurent pas

de dire que le Roi ne leur demandoit
: qui étoit conforme à la vérité, à la
:, à l'honnêteté & même à la sainteté.
comme parloient ces Evêques cor-
is. Cranmer qui présidoit à l'Assem-
& qui en porta le résultat au Parle-
, fut le plus lâche de tous. Burnet qui
ie à l'excuser, dit que craignant que
fût là une entreprise formée pour le
e, il suivit le sentiment commun.
it le courage d'un Archevêque que ce
ix Auteur nous donne pour un autre
iase. Sur cette inique sentence, le Roi
à en secret Catherine Hovard, qui ne
clarée Reine que le huitiéme d'Août.
deux jours après que la sentence du di-
eut été rendue, le Chancelier, l'E-
de Vinchester & quelques Seigneurs,
: députés par le Roi pour la notifier à la
. Elle en fut peu touchée, & y donna
onsentement. On lui accorda une pen-
onnête, & elle écrivit au Duc de Cléves
ere, que tout s'étoit fait de son agré-
Elle ne devoit pas avoir beaucoup
ction pour Henri, à qui elle savoit
ju'elle avoit toujours été odieuse. Après
affaire, le Parlement continua ses séan-
& commua la peine de mort en celle
confiscation des biens, contre les Ec-
stiques qui violeroient le vœu de cha-
Le Clergé de la Province de Cantor-
offrit au Roi le cinquiéme de ses reve-
our reconnoître, disoit-il, le soin que
ince avoit pris de délivrer l'église An-
ie de la tyrannie du Pape. Henri ac-
ce présent, le Parlement y donna son
bation, & le Roi exigea en même-

tems de la Chambre des Communes, un subside aussi grand que s'il eût été engagé dans une guerre dangereuse.

XXII. On publie une exposition de la Foi. On réforme la Liturgie. On fonde de nouveaux Evêchés. La nouvelle Reine a sa tête tranchée sur un échaffaut. Mariage du Roi avec Catherine Parr.

Aussitôt après la mort de Cromvel, on s'apperçut de quelques changemens dans la Religion, & les dogmes de l'Eglise Catholique furent prêchés avec plus de liberté. Des Commissaires nommés par le Roi avoient dressés une exposition de la doctrine chrétienne, qui étoit conforme à la Foi de l'Eglise, excepté sur l'article de la Primauté du Pape qu'on ne vouloit pas reconnoître. Henri VIII ayant vû cette exposition, ordonna qu'elle fut publiée. D'autres Commissaires chargés de réformer les Missels & les Bréviaires, y firent peu de changemens. Ils se contenterent de retrancher quelques Collectes où l'on prioit pour le Pape, & l'Office de saint Thomas de Cantorbery. Mais on conserva tout le reste, peut-être de peur d'indisposer le peuple, qui auroit regardé comme un attentat contre la Religion, un changement général dans l'Office public. Ainsi les Cérémonies & les Rites demeurerent conformes à l'ancien usage. Le Roi joignit au livre de l'Exposition de la Foi, une Ordonnance par laquelle il déclaroit hérétiques ceux qui s'écarteroient de cette doctrine. Il fonda en même-tems six nouveaux Evêchés, pour montrer qu'il vouloit employer en bonnes œuvres & en établissemens utiles, les biens du Clergé qu'il avoit usurpés. Lorsque ce malheureux Prince paroissoit le plus content de sa nouvelle epouse, il fut informé de la vie déréglée qu'elle menoit. Elle fut condamnée à perdre la tête sur un échaffaut au mois de Février 1542. Ainsi la maison d'Henri fut toujours

remplie de ſang & d'infâmie. Après être demeuré veuf dix-huit mois, il épouſa une ſixiéme femme, qui fut Catherine Parr, veuve de Milord Nevil Latimer. Elle penchoit fort du côté du Luthéraniſme, mais elle diſſimula le plus qu'il lui fut poſſible, pour ne point choquer un Prince, qui ſe croyant Chef de l'Egliſe, vouloit que chacun crût ce qu'il croyoit lui-même. Elle n'oſa même au commencement de ſon mariage lui demander la grace de pluſieurs Proteſtans, qui furent brûlés pour avoir parlé contre la Meſſe.

IX.

XXIII. Déprédation des biens eccléſiaſtiques. Avarice d'Henri VIII. Sa mort. Regne d'Edouard VI. Le Duc de Sommerſet s'empare du gouvernement.

L'an 1547, le Roi demanda aux Chambres le pouvoir de diſpoſer, comme il jugeroit à propos, des biens de tous les hôpitaux, Séminaires, Colléges, Chantreries, Confrairies, Oblations ſacrées, fondations de Meſſes. Le Parlement lui accorda tout, & de plus une ſomme conſidérable d'argent que ce Prince demandoit. Quand il eut obtenu tout ce qu'il vouloit, il fit un diſcours dans lequel il dit en ſubſtance, que jamais Roi n'avoit eu plus d'affection pour ſes ſujets, ni n'en avoit été plus aimé. Quoique rien ne fût plus contraire à la vérité, néanmoins ſon diſcours fut reçu avec de grands applaudiſſemens. Cette nouvelle violence fut la derniére d'Henri VIII. Il mourut le vingt-neuviéme de Janvier 1547 âgé de cinquante ſix ans, après en avoir regné trente-ſept & neuf mois. Sa mort fut tenue ſecréte pendant trois jours. En même tems que le Chancelier l'annonça, le jeune Edouard âgé de neuf ans fut proclamé Roi. On ſuivit en cela la volonté de ſon pere, qui l'a-

voit ainsi ordonné par son testament. I avoit aussi nommé seize tuteurs, entre quels étoit Edouard Herford, Zuingl frere de Jeanne de Seymour, & par ce quent oncle maternel du nouveau Ro eut bientôt le titre de Duc de Somme & ensuite celui de Protecteur du Roi & Royaume. Il fut fait grand Trésori grand Maréchal du Royaume, & n ainsi en sa personne les plus éminentes gnités, ensorte qu'il ne lui manquoit le nom de Roi.

XXIV. On établit la réforme Anglic ne sur la ruine de l'autorité ecclésiastique.

Cranmer étoit intime ami du Protect ainsi il cessa alors de dissimul[illegible], & n sesta tout le venin qu'il avoi[illegible]ns le contre l'Eglise Catholique Le Protecl de concert avec l'Archevêque, forma le sein de renverser entiérement l'ancienne ligion dans le Royaume, & d'y établir la tendue Réforme. Pour préparer la voie changement qu'on méditoit sous le no Roi, on commença par le reconnoître, me on avoit fait Henri, pour Chef so rain de l'église Anglicane. On avoit é pour maxime dès le tems d'Henri VIII le Roi tenoit la place du Pape en A terre. Mais on donnoit à cette nouvell pauté des prérogatives que le Pape n ne s'étoit jamais attribuées. Les Evê prirent du Roi de nouvelles commission vocables à sa volonté, comme Henri eu dessein de l'ordonner; & l'on c[illegible] pour avancer la Réformation, il fall[illegible] nir les Evêques sous le joug d'une p[illegible] arbitraire. L'Archevêque de Cantorber mat d'Angleterre, fut le premier à bai tête sous ce joug honteux. Il ne faut pa

étonner, puisque c'étoit lui qui inspiroit ce beau plan, & que les autres Prélats ne faisoient que suivre son pernicieux exemple. On se relâcha un peu dans la suite; & les Evêques reçurent comme une grace la déclaration qu'on leur fit, que le Roi vouloit bien donner les Evêchés à vie.

On expliquoit bien nettement dans leur commission, que la puissance Episcopale, aussi-bien que celle des Magistrats séculiers, émanoit de la Royauté comme de sa source; que les Evêques ne l'exerçoient que précairement, & qu'ils devoient l'abandonner à la volonté du Roi, qui la leur communiquoit. Le Roi leur donnoit pouvoir d'ordonner & de déposer les Ministres, d'employer les censures ecclésiastiques contre les personnes scandaleuses, en un mot de faire toutes les fonctions de la charge pastorale sous l'autorité du Roi. On reconnoissoit en même-tems que cette charge pastorale étoit établie par la parole de Dieu: car il falloit bien nommer cette parole, dont on vouloit se faire honneur. Mais quoiqu'on n'y trouvât rien pour la puissance royale, que ce qui regardoit l'ordre des affaires du siécle, on ne laissoit pas de l'étendre à ce qu'il y a de plus sacré dans les Pasteurs. On expédioit une commission du Roi à qui on vouloit, pour sacrer un nouvel Evêque. Ainsi selon la nouvelle hiérarchie, comme l'Evêque n'étoit sacré que par l'autorité royale, ce n'étoit que par la même autorité qu'il célébroit les Ordinations. La forme même & les priéres de l'ordination, tant des Evêques que des Prêtres, furent réglées au Parlement. On en fit autant de la Liturgie ou du service pu-

blic, & de toute l'administration des Sacremens. En un mot tout étoit soumis à la puissance royale : & en abolissant l'ancien droit, le Parlement fut encore chargé de dresser le nouveau corps de Canons. Tous ces attentats étoient fondés sur cette maxime, dont le Parlement d'Angleterre s'étoit fait un article de foi, qu'il n'y avoit point de jurisdiction soit séculiére, soit ecclésiastique, qui ne dût être rapportée a l'autorité royale, comme à sa source.

X.

XXV. La Religion Catholique abolie en Angleterre. Progrès des Protestans dans ce Royaume.

Dès que le peuple sçut que le nouveau gouvernement vouloit changer la Religion; bien loin de s'y opposer, il entra dans les vûes de la Cour, & les favorisa de tout son pouvoir. On vit bientôt les images abbatues en plusieurs endroits, les églises pillées & profanées, les chaires occupées par des Prédicateurs qui enseignoient la doctrine de Luther ou de Zuingle, & le public inondé d'Ecrits qui attaquoient les anciens dogmes & les cérémonies de la Religion. Plusieurs Evêques a la tête desquels étoit Cranmer, favorisoient ouvertement cette apostasie, & les autres n'avoient pas le courage de s'y opposer. Les deux Précepteurs du jeune Roi étoient zélés partisans de la prétendue Réforme, & ne manquoient pas d'en inspirer l'amour a ce Prince. Il y eut plusieurs ministres Suisses & Allemans refugiés en Angleterre, travailloient infatigablement à y établir leur doctrine. Les affaires de la Religion étant dans cet état en Angleterre, le Roi envoya des Visiteurs dans toutes les Provinces, pour y porter des Réglemens ecclésiastiques & des articles de Foi. En même-tems

tems il fut défendu aux Evêques d'instruire ailleurs que dans leurs églises, pendant tout le tems de la visite. On eut soin d'associer aux Visiteurs, des partisans zélés de la prétendue Réforme, qui la prêchoient sous leur autorité. Les Visiteurs avoient ordre de faire abattre les images, de défendre les processions, de changer la formule de la priére pour les morts.

XXVI. La Réformation Anglicane s'établit de plus en plus sur la ruine des vérités qu'Henri VIII avoit voulu conserver.

Le Parlement fit à la fin de 1547, une Ordonnance sévère contre ceux qui parleroient mal du Sacrement de l'Autel. Il y prescrivit la communion sous les deux espéces, & y permit aux Prêtres de se marier. L'année suivante le Conseil du Roi déclara que les mariages pouvoient être dissous pour cause d'adultére. Tels sont les fruits que les prétendus Réformateurs produisirent en Angleterre. Ils vinrent à bout, dit M. Bossuet, de faire détruire par la Puissance royale, la foi que la Puissance royale avoit établie. Les six articles qu'Henri VIII avoit publiés avec toute son autorité spirituelle & temporelle, furent abolis; & malgré toutes les précautions qu'il avoit prises par son testament pour conserver ces précieux restes de la Religion Catholique, la doctrine Zuinglienne tant détestée par ce Prince devint dominante. Pierre Martyr Florentin, & Bernardin Ochin qui depuis fut l'ennemi déclaré de la divinité de Jesus-Christ, furent appellés pour commencer cette Réforme. Tous deux avoient quitté comme les autres Réformateurs la vie monastique, pour embrasser l'état du mariage. Ils dresserent une formule où l'on disoit que le corps de Jesus-Christ n'étoit qu'au ciel; qu'il ne pouvoit pas être réellement présent

en divers lieux ; & qu'ainsi on ne devoit reconnoître aucune présence réelle ou corporelle de son corps & de son sang dans l'Eucharistie. Malgré cette définition, digne des disciples de Zuingle ; comme la Foi n'étoit pas encore dans son dernier état, cet article fut réformé dans la suite.

Dans le changement que l'on avoit fait de la Liturgie par l'autorité du Parlement, on avoit osé dire que les Commissaires nommés par le Roi pour la corriger, l'avoient fait par l'assistance du Saint-Esprit. On fut étonné de cette expression ; mais les nouveaux apôtres dirent qu'il ne falloit pas l'entendre d'une inspiration surnaturelle ; parce qu'alors il ne seroit plus permis d'y rien changer. Or ils vouloient y faire encore des changemens considérables, qui avoient pour but d'ôter toutes les traces de l'Antiquité, que l'on avoit conservées. On corrigea tout ce qui pouvoit favoriser la doctrine de la Transubstantiation, & rappeller l'idée de sacrifice. L'Eglise Anglicane ne voulut plus entendre les saintes priéres, qu'elle entendit lorsqu'en sortant des eaux du Baptême, on lui donna pour la premiére fois le pain de vie. On ne voulut plus demander pour les morts la rémission des péchés, parce que cette priére ressentoit trop le purgatoire. On retint quelque chose de l'Antiquité, mais ce fut en y faisant d'étranges altérations. On réduisit la Confirmation à un simple Catechisme, pour faire renouveller les vœux du Baptême : on en ôta le saint Chrême, que les Peres les plus anciens ont appellé l'instrument du Saint-Esprit. Dans la suite l'Extrême-Onction fut réduite à l'onction du front

& de l'estomach. On conserva néanmoins plusieurs saintes cérémonies, les fêtes des Saints, les abstinences & le Carême. Plusieurs prétendent au reste que l'abstinence fut retenue, moins pour mortifier la chair & faire pénitence, que pour soutenir le commerce de la pêche & conserver le bétail. Ce qu'il y a d'étonnant, dit encore M. de Meaux, c'est que le Roi & le Parlement se soient réservé le droit d'accorder les dispenses des jeûnes & des abstinences; & qu'en matiére de Religion, tout un peuple ait mieux aimé avoir des commandemens du Roi, que des commandemens de l'Eglise. On régla que les Offices seroient par-tout célébrés en langue vulgaire. On conserva dans la Liturgie l'usage des habits sacerdotaux, le signe de la croix, les exorcismes.

XXVII. Jugemens de Dieu sur le Duc de Sommerset, auteur de l'établissement de l'hérésie en Angleterre. Nouvelle profession de foi autorisée dans le Royaume.

Dans le tems de ces révolutions sur la Religion, l'Amiral Seymour frere du Protecteur, conçut le dessein d'épouser la Princesse Elizabeth. Le Protecteur en ayant eu connoissance, résolut de s'y opposer, craignant que l'Amiral ne parvînt dans la suite à la Couronne, & qu'ainsi sa charge ne fut anéantie. Pour cet effet il obligea le Parlement de faire une loi, qui portoit que quiconque oseroit épouser une sœur du Roi sans sa permission, seroit coupable de haute trahison. L'Amiral voyant ses espérances renversées, forma le projet d'enlever le Roi, & de le forcer de lui permettre d'épouser Elizabeth, & d'ôter à son frere la charge de Protecteur. Il avoit déja gagné plusieurs Seigneurs, & mis dix mille hommes sur pied; mais tout le complot fut découvert. L'Amiral fut arrêté, conduit à la Tour, & con-

damné à avoir la tête tranchée. Le Protecteur lui-même signa l'arrêt, & l'Archevêque Cranmer ne fit pas difficulté de concourir à cette sentence de mort. La charge de grand Amiral fut donnée avec celle de grand Maître d'hôtel au Comte de Varvik, qui travailla bientôt à la perte du Duc de Sommerset. Ce Protecteur qui avoit toujours été si puissant, fut disgracié, mis en prison, & privé de sa dignité Il revint peu après en faveur ; mais enfin il fut accusé de nouveau, & perdit encore son crédit par les intrigues du Comte de Varvick.

Il est bon de considérer ici les jugemens de Dieu qui éclaterent sur ce malheureux Prince. Au milieu de tant de réformations qui se faisoient en Angleterre, la seule qui n'avançoit pas, dit M. de Meaux, étoit celle des mœurs. Nous avons vû quelle fut la vie d'Henri VIII le premier réformateur de cette Eglise. L'ambitieux Duc de Sommerset qui fut le second, ne vécut pas d'une maniére plus édifiante. Il s'égaloit aux Souverains, lui qui n'étoit qu'un sujet, & prenoit le titre de Duc de Sommerset *par la grace de Dieu*. Au milieu des désordres du Royaume, & des ravages effroyables que la peste faisoit à Londres, il ne songeoit qu'à bâtir le plus magnifique Palais qu'on eût jamais vû ; & pour mettre le comble à son iniquité, il le bâtissoit des ruines d'églises & de maisons épiscopales, & des revenus que lui cédoient les Evêques & les Chapitres. On étoit forcé de lui abandonner tout ce qu'il vouloit. Il se faisoit donner tout par le Roi ; mais c'étoit un autre crime d'abuser ainsi de l'autorité d'un Roi enfant, & d'accoutumer son

pupille à ces donations sacriléges. Il fut condamné par arrêt du Parlement, premiérement à perdre l'autorité qu'il avoit usurpée sur le Conseil, & ensuite à avoir la tête tranchée. Cette exécution remarquable se fit le vingt-deuxiéme de Janvier 1552. Le lendemain le Parlement rendit un arrêt qui autorisoit la nouvelle Liturgie, à laquelle on avoit encore fait divers changemens considérables. L'Assemblée du Clergé approuva dans le même tems une ample profession de Foi qui avoit été dressée l'année précédente, & qui renfermoit quarante-deux articles. On envoya des Ecclésiastiques dans les Provinces pour faire recevoir ce nouveau symbole, qui fut encore corrigé dans la suite. Tous ces changemens si fréquens & ces variations continuelles ne sauroient être assez remarqués. On vouloit faire un réglement sur la jurisdiction ecclésiastique, & l'on avoit nommé des Commissaires pour le dresser, mais la mort d'Edouard empêcha l'exécution de ce projet.

XI.

XXVIII. Mort du Roi Edouard VI.

Ce jeune Prince fut attaqué dès le commencement de Janvier 1553 d'une fluxion de poitrine, que les remédes ne firent qu'irriter. Ce fut le fondement du bruit qui se répandit qu'il avoit été empoisonné. Ce soupçon tomba sur le Duc de Northumberland, qui désiroit faire passer la Couronne à Jeanne Grai sa bru, la plus proche héritiére d'Henri VIII après Marie & Elizabeth. Edouard, avant que de mourir, changea l'ordre de la succession établi par le testament d'Henri VIII, qui avoit rappellé la Princesse Marie sa fille aînée; après elle, Elizabeth; & à

leur défaut, la Duchesse de Suffolk. Le Duc de Northumberland l'engagea à nommer pour héritiére de la Couronne au préjudice de Marie & d'Elizabeth, Jeanne Grai fille aînée du Duc de Suffolk, à qui sa mere remit tous ses droits, & qu'il avoit fait épouser à un de ses fils. Le Roi mourut le sixiéme de Juillet à l'âge de seize ans.

XXIX. Regne de Marie Princesse Catholique.

Dès que la Princesse Marie eut appris la mort du Roi, elle se fit proclamer Reine dans le Duché de Norfolk, leva des troupes, & s'avança vers Londres. Le Duc de Northumberland & le Comte de Varvick l'un de ses fils, employerent tout leur crédit pour faire reconnoître Jeanne de Grai; mais dès que Marie se fut approchée de Londres, elle fut proclamée Reine d'Angleterre & Chef de l'Église Anglicane avec un applaudissement général. On alla dans l'église de saint Paul pour y chanter le *Te Deum*, on sonna toutes les cloches, on fit des feux de joie, & toute la ville retentit de cris de réjouissance. Jeanne Grai fut arrêtée prisonniere avec Dullei son mari & Northumberland son beau-pere. Le premier d'Octobre Marie fut couronnée Reine, & fit son entrée solemnelle dans Londres. Elle fit assez connoître d'abord, que son dessein étoit de rétablir la Religion Catholique en Angleterre. Elle mit en liberté Gardiner Evêque de Vinchester, qui n'avoit d'autre crime, que d'avoir soutenu la doctrine de la présence réelle, & elle lui donna le grand sceau. Le Duc de Northumberland & le Comte de Varvick son fils eurent la tête tranchée. La Reine publia une Déclaration, dans laquelle elle témoignoit désirer que ses sujets

fussent attachés à la même Foi dans un esprit de charité. En attendant que tout fût réglé d'un commun accord, elle ordonnoit à ses sujets de vivre en paix & de ne se point donner le nom d'hérétiques. Elle rétablit les Evêques qui avoient été injustement déposés sous le regne précédent.

XXX. La vengeance divine éclate sur l'Archevêque Cranmer.

Enfin la vengeance divine éclata sur le fameux Cranmer, ce lâche Courtisan qui avoit toujours prostitué sa conscience à sa fortune. Il avoit signé l'acte par lequel Edouard changeoit l'ordre de la succession; & après la mort de ce jeune Prince, le Conseil, dont Cranmer étoit le chef, avoit donné des ordres pour armer le peuple contre la Reine Marie, & pour soutenir l'usurpatrice Jeanne de Grai. Quand celle-ci fut sans espérance, Cranmer avec tous les autres avoua son crime, & eut recours à la clémence de la Reine Marie. Mais on le mit dans la Tour de Londres pour crime d'Etat & pour celui d'hérésie. Il fut ensuite déposé, & déclaré herétique; & il avoua lui-même que c'étoit pour avoir nié la présence corporelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie: ce qui prouve que c'étoit en ce point qu'on faisoit consister alors la principale partie de la réformation qui se fit sous Edouard. Il est bon de le remarquer, parce que tout cela sera changé sous Elizabeth. Le Parlement condamna Cranmer pour sa doctrine & ses mariages scandaleux. Ce malheureux Prélat voulant différer l'exécution de son jugement, déclara qu'il étoit prêt d'aller soutenir sa doctrine devant le Pape, quoiqu'intérieurement il ne reconnût pas son autorité. Et lorsqu'il se vit condamné au nom du Pape, il en appella au

Concile général. Comme il ne gagnoit rien, il abjura les erreurs de Luther & de Zuingle, & reconnut distinctement avec la présence réelle, tous les autres points de la Foi Catholique. Il témoigna même dans l'abjuration qu'il signa, une grande douleur de s'être laissé séduire. Voyant ensuite que malgré cette abjuration on ne vouloit pas lui faire grace, il retourna à ses premières erreurs. Mais il se rétracta de nouveau dans l'espérance d'obtenir quelque indulgence. Cette nouvelle rétractation lui fut encore inutile, & il fut condamné à être brûlé vif. On le conduisit dans la place de l'église de sainte Marie, où on avoit dressé un échaffaut. Comme on lui demanda s'il persistoit dans son abjuration, il dit qu'il l'avoit faite contre sa conscience, & que quand il seroit sur le bûcher, il brûleroit d'abord la main qui l'avoit signée. Il commençoit à déclarer son attachement au Lutheranisme lorsqu'on le mena au bucher, où il mourut misérablement dans la soixante-septiéme année de son âge le vingt-uniéme de Mars 1556.

XII.

XXXI. Révolution par rapport à la Religion. La Reine épouse Philippe II.

Le Parlement avoit déclaré légitime le mariage de Catherine d'Arragon avec Henri VIII & sa répudiation injuste. Ensuite il cassa & annulla toutes les loix faites par Edouard contre l'Eglise Catholique, & ordonna de suivre la Religion qui regnoit en Angleterre à la mort d'Henri VIII. Il fit des Ordonnances très-sévères contre ceux qui oseroient maltraiter les Prêtres. Il engagea la Reine Marie, alors âgée de près de quarante ans, à se marier; & elle épousa Philippe II Prince d'Espagne fils de l'Empereur

Charles-Quint, qui n'en avoit que vingt-six. La Reine avoit fait publier peu de tems auparavant un Edit par lequel elle ordonnoit que les priéres publiques se fissent en latin; & défendoit à ceux qui étoient mariés, de faire aucune fonction ecclésiastique, & aux Evêques, d'exiger de ceux qui entreroient dans le Clergé le serment par lequel on reconnoissoit le Roi pour Chef suprême de l'Eglise Anglicane. Elle avoit fait aussi retrancher de tous les Rituels une nouvelle priére, où l'on demandoit à Dieu de délivrer l'Angleterre de la tyrannie du Pape.

XXXII. Le Cardinal Polus Légat en Angleterre. L'Eglise Anglicane se réunit avec le S. Siége.

La nouvelle de cette révolution fut très-agréable à la Cour de Rome, & le Pape Jules III, pour en tirer tous les avantages qu'il pouvoit en attendre, nomma aussitôt le Cardinal Polus son Légat en Angleterre. Cette légation fut traversée par l'Empereur, jusqu'à ce que le mariage de la Reine avec Philippe II eut été accompli. Polus arriva à Londres le vingt-troisiéme de Novembre 1554, après avoir été rétabli auparavant par le Parlement, dans tous les droits & tous les honneurs dont on l'avoit injustement dépouillé. Le lendemain de son arrivée, la réunion avec l'Eglise Romaine fut conclue dans le Parlement, qui ordonna que l'on dresseroit une requête au nom des Anglois, par laquelle ils témoigneroient leur regret d'avoir refusé d'obéir au Siége apostolique, & leur résolution d'abolir tout ce qui avoit été fait contre le Pape. Le dernier de Novembre, le Roi & la Reine s'étant rendus au Parlement avec Polus, le Chancelier demanda à l'Assemblée, s'il leur plaisoit qu'on demandât pardon au Légat; qu'on se réunît au corps de

l'Eglife Catholique, & qu'on fe foumît au Pape qui en eft le Chef. La plûpart garderent le filence; mais on ne laiffa pas de préfenter la requête du Parlement à leurs Majeftés, qui après l'avoir fait lire publiquement, fe leverent pour prier le Légat d'accorder la grace demandée; à quoi il confentit très-volontiers. Il fit lire fes pouvoirs; & ayant montré dans un petit difcours combien la pénitence eft agréable à Dieu, & combien cette converfion du Royaume d'Angleterre réjouiffoit les Anges, il implora la miféricorde de Dieu, & donna l'abfolution à tous les affiftans, qui la reçurent à genoux; enfuite on alla rendre graces à Dieu dans l'églife.

XXXIII. Joie que caufe à Rome cette nouvelle. Rétabliffement de la Religion Catholique en Angleterre.

Le Pape étant informé de cet heureux changement, ordonna des proceffions publiques à Rome & par toute l'Italie pour en remercier Dieu. La veille de Noël il publia un Jubilé dont la Bulle portoit, que comme le pere de famille de l'Evangile ayant recouvré fon fils qui étoit perdu, ne s'étoit pas contenté de fe réjouir dans fa maifon, mais avoit encore invité au feftin fes voifins & fes amis, il vouloit de même faire part de fa joie à tous les Chrétiens. Les féances du Parlement d'Angleterre continuerent jufqu'au quinziéme de Janvier de l'année fuivante. On y rétablit les anciens Edits donnés contre les hérétiques & pour le maintien de la jurifdiction épifcopale. Tous les Décrets faits contre l'autorité du Pape fous Henri VIII & Edouard VI furent abolis, & les loix contre les hérétiques furent obfervées très-rigoureufement. Le Cardinal Polus nommé par la Reine à l'Archevêché de Cantorbery,

fut sacré le jour même que Cranmer fut brûlé, & prit possession quelques jours après. La Reine rétablit ensuite plusieurs anciens Monastéres qui avoient été détruits, & en fonda de nouveaux. Elle fit ôter des regîtres publics tout ce qui s'étoit fait sous le regne de son pere contre le Pape & contre les Religieux, & particuliérement les relations des visites des Monastéres, où l'on avoit si fort exageré les abus qui s'y étoient glissés. Elle fit aussi condamner à mort un grand nombre d'hérétiques.

XXXIV. Mort de la Reine & du Cardinal Polus. Jugement de Dieu sur l'Angleterre.

A peine la Religion Catholique commençoit à s'affermir en Angleterre, que Dieu par un jugement terrible sur cette malheureuse nation, lui enleva la Reine Marie. Ses anciennes disgraces avoient fort altéré son tempérament, & l'indifférence que le Roi son époux eut pour elle, lui causa un chagrin qui acheva de ruiner sa santé. Elle mourut le dix-septiéme de Novembre 1558 dans la quarante-troisiéme année de son âge & la sixiéme de son regne. Le Cardinal Polus ne lui survécut que de seize heures. On dit qu'apprenant la mort de la Reine, dont on lui vint annoncer la nouvelle lorsqu'il avoit la fiévre, il en fut si vivement touché, qu'il demanda son crucifix, l'embrassa tendrement & s'écria : Seigneur, sauvez-nous, nous périssons : Sauveur du monde, sauvez votre Eglise. A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il tomba dans l'agonie, & expira. Il avoit environ soixante ans. Tous les Auteurs, même les Protestans, ont beaucoup loué son esprit, sa science, sa modération, sa sagesse, son désintéressement & sa charité. Il désiroit

qu'on employât la douceur pour ramener les Anglois ; & si chacun eût pensé comme lui, & eût été autant ennemi des voies de fait & de la violence, on auroit peut-être fort avancé cet important ouvrage. Mais Dieu dont les conseils sont toujours adorables ne le permit point, & il voulut abandonner un peuple, dont les iniquités avoient depuis si long-tems allumé sa colére.

XIII.

XXXV. Elizabeth est proclamée Reine. Elle s'adresse à Paul IV. Conduite étonnante du Pape dans cette occasion.

Dès que le Parlement eut appris la mort de Marie, il délibéra sur le droit des personnes qui pouvoient succéder. Comme Henri VIII avoit placé dans son testament Elizabeth après sa sœur Marie, on crut que son droit ne pouvoit être contesté ; sur-tout le Parlement ayant donné au Roi plein pouvoir de régler le rang de ses successeurs. Elizabeth fut donc proclamée Reine, étant âgée de vingt-cinq ans. Elle fit son entrée dans Londres avec beaucoup de pompe & de magnificence. Sa douceur & son affabilité gagnerent bientôt l'affection de tous ses sujets. Comme elle avoit beaucoup d'esprit & de jugement, elle savoit combien l'attachement de son peuple lui étoit nécessaire, & elle n'oublia rien pour le mériter de plus en plus. Karne qui étoit à Rome depuis la mort d'Edouard VI en qualité d'Ambassadeur d'Angleterre, eut ordre de notifier au Pape Paul IV la mort de Marie, & de lui faire part de l'avénement d'Elizabeth à la Couronne. L'Ambassadeur ayant obtenu audience, & fait au Pape les complimens de la nouvelle Reine, Paul IV lui dit qu'Elizabeth n'avoit aucun droit à la Couronne d'Angleterre, parce qu'elle étoit illégitime ; qu'il ne pouvoit

révoquer les Bulles de Clément VII & de Paul III ses Prédécesseurs ; que d'ailleurs le Royaume d'Angleterre étoit un fief du saint Siége, & qu'ainsi Elizabeth n'avoit pas dû monter sur le trône sans son consentement. Le Pape ajoûta que quoiqu'elle ne méritât pas d'être écoutée ; si néanmoins elle vouloit renoncer à ses prétentions, & lui remettre la décision de cette affaire, il pourroit lui donner des marques de son affection ; mais qu'il ne pouvoit souffrir qu'on donnât aucune atteinte à l'autorité du Vicaire de Jesus-Christ, auquel il appartient de régler les droits de ceux qui prétendent aux Couronnes. Ici les réflexions se présentent d'elles-mêmes ; & nous croyons devoir les laisser faire au Lecteur. Nous nous contentons de dire que la conduite du Pape, dans une occasion si décisive pour le salut de tout un Royaume, paroît incompréhensible. Que l'on juge après cela, si les prétentions des Papes par rapport au temporel des Rois, sont d'une légère conséquence pour la Religion.

XXXVI. Suites terribles de l'imprudence du Pape. Elizabeth abolit tout ce que Marie avoit fait en faveur de la Religion Catholique.

La Reine informée de la réponse du Pape, envoya aussitôt un Courier à son Ambassadeur pour lui ordonner de sortir de Rome. Elle s'écria en lisant la Lettre de Karne, qu'apparemment le Pape vouloit tout perdre, afin de lui faire beaucoup gagner à elle-même. Ensuite elle fit assembler le Parlement à Vestminster, où elle ordonna une dispute entre les Catholiques & les Protestans. Cette dispute dura un mois entier, & fut suivie d'un Arrêt du Parlement, qui abolit tous les Edits publiés par la Reine Marie en faveur de la Religion Catholique, rétablit ceux d'Edouard, conféra à Elizabeth le titre de Chef

de l'église Anglicane, confisqua les revenus des monastéres que Marie avoit fondés, en assigna une partie à la Couronne & l'autre à la Noblesse, & défendit qu'on eût aucun commerce avec le Pape & la Cour Romaine. Comme la qualité de Chef de l'Eglise que les Rois Henri VIII & Edouard VI avoient usurpée, avoit choqué non-seulement les Catholiques, mais aussi plusieurs Théologiens Protestans, Elizabeth eut quelque scrupule de se l'attribuer. Elle le changea donc en celui de Gouvernante souveraine du Royaume, tant dans le spirituel que dans le temporel, & fit déclarer que personne, de quelque qualité ou condition qu'il fût, n'avoit en Angleterre aucune jurisdiction soit séculiére soit ecclésiastique, que celle que la Reine donnoit. On obligea tout le monde de reconnoître avec serment cette autorité souveraine d'Elizabeth dans le spirituel comme dans le temporel. Les Prélats & les autres Ecclésiastiques qui refusoient de prêter ce serment, étoient d'abord privés de leurs bénéfices; & s'ils persistoient dans ce refus, ils étoient condamnés à une prison perpétuelle.

XXXVII. La Reine rétablit tout ce qui s'étoit fait par rapport à la Religion sous le regne d'Edouard VI.

En conséquence de cette déclaration, on unit à la Couronne toute la jurisdiction spirituelle pour la visite & la réformation du Clergé. On donna pouvoir à la Reine & à ses Successeurs, de nommer des Vicaires pour exercer cette jurisdiction, pour corriger les abus & condamner les erreurs. On défendit de tenir aucun Synode, ou de sortir du Royaume pour cause de Religion sans la permission de la Reine. Elizabeth s'empara aussitôt du revenu des églises, établit des

Vicaires & des Commissaires pour les affaires Ecclésiastiques, révoqua les loix données contre les hérétiques, attribua au Parlement la connoissance de ce qui regarde la doctrine, abolit la maniére de célébrer la Messe qui étoit en usage dans l'Eglise Catholique, introduisit une nouvelle Liturgie en langue vulgaire, selon la pratique des Luthériens. Elle retint néanmoins plusieurs usages de l'Eglise, comme les habits sacerdotaux, les dignités & les Prélatures, la coutume de recevoir l'Eucharistie à genoux, les Ordinations des Evêques & des Prêtres, les jeûnes, la célébration des fêtes, les Autels, l'usage des Croix & plusieurs cérémonies. Elle vouloit aussi conserver les images, mais elle ne put résister aux instances des Protestans, qui étoient furieux sur cet article. Quoique le Calvinisme prévalût alors en Angleterre, la Reine ne permit pas qu'on s'expliquât clairement sur l'Eucharistie ; elle aima mieux laisser la chose indécise, & ne point condamner la présence réelle, que soutenoient les Luthériens. Elle rejetta quelques-unes des erreurs qu'ils enseignoient, & pour tout le reste elle s'en tint à ce qui avoit été réglé sous le regne d'Edouard VI. Les Evêques qui ne voulurent point recevoir ces réglemens furent déposés, & les Ecclésiastiques chassés. On donna les Bénéfices à des Luthériens & à des Calvinistes, & on abolit entiérement l'exercice de la Religion Catholique.

XIV.

Il paroit que la Reine n'étoit pas néanmoins disposée à persécuter ouvertement ceux qui continuoient d'en faire profes-

XXXVIII. Le Pape Pie V déclare par

une Bulle Elizabeth privée de son Royaume. Suites funestes de cette étrange Bulle.

sion. Mais le Pape Pie V ayant excommunié cette Princesse au commencement de 1570, l'ayant déclaré par une Bulle privée de son Royaume, & ayant défendu à ses sujets de lui obéir & de la reconnoître, elle fit de nouvelles loix contre les Catholiques, confisqua les biens de ceux qui étoient sortis d'Angleterre pour conserver leur Religion, & déclara les Prêtres qui étoient venus dans le Royaume pour soutenir les Catholiques, criminels de lèze-Majesté. C'est tout le fruit que l'on devoit attendre de cette Bulle. Etoit-il bien prudent d'irriter de plus en plus cette Princesse, & d'attirer aux Catholiques une plus violente persécution? Cette Bulle où Pie V faisoit un portrait affreux de la Reine, fut imprimée à Rome, & affichée à Londres par un nommé Jean Felton. Il fut pris, & confessa hardiment que c'étoit lui qui avoit fait cette action. On lui arracha le cœur & les entrailles, on lui coupa la tête, & son corps fut mis en quatre quartiers pour servir de spectacle en divers endroits. Plusieurs avoient déja été punis de mort, seulement pour avoir parlé en faveur des excommunications du Pape. Elizabeth qui s'étoit mocquée d'abord de la Bulle de Pie V, reconnut dans la suite qu'elle avoit fait impression sur l'esprit de quelques Seigneurs, & que les Catholiques des Provinces éloignées commençoient à remuer. Pour y remédier, elle fit publier par-tout des défenses de tenir des discours contraires à son autorité sous prétexte de Religion, & d'avoir aucune communication avec Rome, sous les peines les plus rigoureuses. Le Parlement la pria de n'épouser aucun Prince étranger.

Elle le leur promit & l'observa, mais sans se marier à aucun de ses sujets. Elle joua plusieurs Princes qui l'avoient demandée en mariage, & elle n'écoutoit les propositions qu'on lui faisoit souvent d'épouser ou les Ducs d'Anjou & d'Alençon, ou l'Archiduc d'Autriche, ou le Roi de Suéde, qu'autant que les espérances qu'elle donnoit pouvoient servir à sa politique.

XXXIX. Entreprises des Espagnols sur l'Angleterre. Leur défaite. Triomphe d'Elizabeth. Le Pape Sixte V l'excommunie & excite les Anglois Catholiques à se révolter. Comment Elizabeth se venge.

Les Etats des Pays Bas s'étant révoltés contre le Roi d'Espagne en 1581, recherchérent l'alliance d'Elizabeth, & vouloient la reconnoître pour Souveraine. Avec le secours qu'elle leur envoya, ils résisterent aux armées de Philippe II. Ce Prince par le conseil du Pape Sixte V mit en mer en 1588 une puissante armée qu'il nommoit l'invincible, pour aller conquérir l'Angleterre; mais les vents & les écueils rendirent tous ses efforts inutiles. L'armée Espagnole périt presque toute par la tempête, ou fut la proie des Anglois. Quand on en eut appris la nouvelle à Londres, on décerna à la Reine les honneurs du triomphe, à la maniére des anciens Romains. Sixte-Quint avoit fait publier la même année une Bulle par laquelle il mettoit l'Angleterre en interdit; déclaroit que ce Royaume étoit un fief du saint Siége, dont Elizabeth ne lui avoit jamais rendu hommage; ordonnoit aux Anglois de se joindre à l'armée Espagnole; promettoit de grandes récompenses à ceux qui s'assureroient de la Reine & la livreroient aux Catholiques, pour la punir de ses crimes; & enfin ouvroit les trésors de l'Eglise à tous ceux qui favoriseroient cette expédition. On peut juger quelle impression cette Bulle fit sur

Elizabeth, & comment elle traita les Catholiques sur-tout depuis son triomphe. Rien n'égala sa haine contre Rome, qui avoit lancé contre elle tant d'anathêmes, & qui de tems en tems exhortoit ses sujets à se révolter. Elle se rendoit en même-tems redoutable à toutes les Puissances de l'Europe, & faisoit des conquêtes en Amérique. Après la mort d'Henri III Roi de France en 1589, elle envoya du secours à Henri IV, & fit alliance avec lui. Elle avoit auparavant envoyé aux Protestans de France, des secours qui ne leur avoient pas été peu utiles en différentes occasions.

XV.

XI. Etat de la Religion en Irlande. Mort de la Reine Elizabeth. Son portrait.

Les Irlandois étant fort attachés à la Religion Catholique, empêcherent pendant long-tems l'hérésie de faire chez eux du progrès. Ils témoignerent beaucoup d'horreur de tout ce que faisoit Elizabeth en faveur de la prétendue réforme, & ils projetterent le dessein de se retirer de son obéissance. La Reine envoya des troupes en Irlande pour subjuguer les rébelles, & en même-tems des ministres de la Réforme qu'elle fit Evêques, pour y établir la même Religion qu'en Angleterre. Ce double dessein réussit dans quelques Provinces, & l'héréfie y fit des progrès surprenans. Celle d'Ultonie fut la plus constante à maintenir sa liberté & à conserver la Religion Catholique. Le Comte d'Essex favori de la Reine, qui avoit eu toujours beaucoup de crédit auprès d'elle, ayant été accusé d'avoir conspiré contre sa personne, devint l'objet de sa colère, comme il avoit été celui de son criminel attachement; & il perdit la tête sur un échaffaut. Cette exécu-

tion fit bientôt après tant de peine à Elizabeth, qu'elle en mourut de chagrin au commencement d'Avril de la troisiéme année du dix-septiéme siécle, dans la soixante-dixiéme année de son âge & la quarante-cinquiéme de son regne. La haine qu'elle avoit toujours témoignée contre l'Eglise Catholique, lui a procuré les plus grands éloges de la part des Ecrivains Protestans. Il faut convenir qu'elle avoit un esprit fin & pénétrant, qu'elle étoit fort habile dans l'art de regner, & qu'elle se faisoit souvent admirer de ses ennemis mêmes. Elle conserva toujours du goût pour les Belles-Lettres, qu'elle avoit cultivées dans sa jeunesse. Elle parloit cinq ou six langues, & elle avoit traduit divers Traités du Grec & du François en sa langue naturelle. Mais outre son zéle pour le schisme & l'hérésie, elle montra toujours un désir ardent & passionné de dominer, une duplicité sans exemple, une politique qui lui a fait violer les loix divines & humaines, surtout dans sa conduite à l'égard de Marie Reine d'Ecosse, comme nous le verrons dans l'article suivant; enfin une dissimulation si profonde, que la plûpart des démarches de cette Princesse sont des énigmes qui n'ont pû encore être expliquées. Avant sa mort, elle nomma pour son Successeur Jacques VI Roi d'Ecosse, fils de Marie Stuart à qui elle avoit fait trancher la tête.



ARTICLE XV.

Etablissement de l'Hérésie dans l'Ecosse, les Pays-Bas, & les Royaumes du Nord.

I.

I. Regne de Jacques IV. Ce qu'il fait pour la Religion. Sa mort.

JAcques IV regnoit en Ecosse au commencement du seiziéme siécle, & il en fut un des plus grands Rois. On dit qu'il surpassa tous ses Prédécesseurs par sa valeur, sa grandeur d'ame, & plusieurs autres excellentes qualités. Sous son regne, les meurtres & les brigandages furent arrêtés par la sévérité des loix. Il fit fleurir la Religion par son zéle & par son exemple, & regner l'abondance par le commerce. Henri VIII étant en guerre avec la France, Jacques IV entra l'an 1513 en Angleterre pour faire une diversion en faveur de Louis XII, dont il étoit demeuré l'unique Allié. Pour engager les Ecossois à entrer dans ses vûes, il déclara à son Parlement, que la France l'ancienne alliée de l'Ecosse étant attaquée par le Roi d'Angleterre, il étoit indispensablement obligé de la secourir. Il fut défait à la bataille de Floddanfield dans le Northumberland, & fut renversé mort sur la place le neuviéme de Septembre dans la quarante-uniéme année de son âge & la vingt-sixiéme de son regne. Il laissa de Marguerite son épouse sœur d'Henri VIII Roi d'Angleterre, deux fils

dont l'aîné âgé de deux ans lui succéda sous le nom de Jacques V. Le mariage de Jacques IV avec Marguerite a depuis fait passer la Couronne d'Angleterre dans la maison de Stuart. Les Anglois crurent avoir trouvé le corps de Jacques, percé de deux coups sur un monceau de morts, & ils le firent mettre dans un cercueil de plomb, sans oser cependant l'enterrer, parce que le Pape Jules II l'avoit excommunié pour n'avoir pas observé un Traité fait avec Henri VII. Du moins c'étoit la raison qu'alléguoit ce Pape, qui ne pouvoit qu'être ennemi d'un fidéle allié de la France. Henri VIII obtint de Léon X la permission de l'enterrer dans l'église de saint Paul de Londres, après l'avoir fait absoudre, & s'être fait imposer à lui-même une pénitence, qu'il devoit accomplir au nom du Roi défunt. Le Cardinal d'Yorc ayant fait célébrer à Rome une Messe solemnelle d'actions de graces de la mort du Roi Jacques, fut blâmé de tous les gens sensés. Ils prouverent que ce Prince ne devoit point être traité comme un ennemi de l'Eglise, quoiqu'il eût toujours été attaché à la France; & qu'il étoit honteux qu'on témoignât de la joie à Rome de l'effusion du sang des Chrétiens.

II.

II. Regne de Jacques V. Troubles dont l'Ecosse est agitée sous sa minorité. Zéle de ce Prince pour

Comme Jacques VI n'avoit que deux ans, sa mere gouverna, parce que le Roi son époux lui avoit laissé pendant la minorité du jeune Prince, l'administration du Royaume tant qu'elle demeureroit veuve. On n'avoit point encore vû en Ecosse une Reine Régente; & les Grands auroient cassé le testament du Roi, s'ils n'avoient espéré que

la Religion Catholique. Sa mort.

cette Princeſſe étant ſœur du Roi d'Angleterre, il l'engageroit à ne rien faire qui pût troubler la paix du Royaume. Ils ne ſe tromperent pas. L'Etat fut en repos tant que Marguerite demeura veuve; mais ayant voulu ſe remarier avec Douglas Comte d'Angus, le Royaume fut auſſitôt rempli de trouble & de confuſion. On ôta la Régence à Marguerite, & l'on choiſit Jean Duc d'Albanie pour gouverner le Royaume. Pluſieurs années après, cette Princeſſe fit caſſer ſon mariage avec le Comte d'Angus, ſe remaria avec Henri Stuart, & ſe forma un puiſſant parti. Elle fit ſecouer à ſon fils le joug des Douglas qui s'étoient emparé de toute l'autorité. Ce jeune Prince à l'âge de dix-ſept ans gouverna par lui-même, & remplit tous les devoirs d'un bon Roi. Henri VIII ſon oncle maternel redoutoit ſon mérite. Comme il avoit fomenté les troubles pendant ſa minorité & que ce jeune Roi ne l'ignoroit pas, il craignoit qu'il ne ſe vengeât en ſe joignant aux mécontens d'Angleterre. Il s'efforça de l'entraîner dans ſon ſchiſme, mais il ne put rien gagner ſur ce Prince, qui eut toujours horreur des nouvelles héréſies. Jacques V eut beaucoup à ſouffrir de la Nobleſſe, qui commençoit à en être infectée, & qui s'oppoſa toujours aux bons deſſeins de ſon Roi. Parmi ceux qu'il punit pour avoir voulu répandre l'héréſie dans ſes Etats, fut le fameux Poëte Buchanan, qui trouva le moyen de ſortir de priſon & de ſe réfugier en France. Le zéle du Roi pour la Foi Catholique indiſpoſa de plus en plus la Nobleſſe, qui l'abandonna même en 1542, dans le moment qu'il alloit

livrer bataille aux Anglois. Ce Roi en eut un tel chagrin, qu'il mourut quelques jours après âgé de trente-un ans.

III.

Il avoit épousé en premiéres nôces à Paris en 1536 la fille aînée de François I. Cette Princesse étant morte la même année, il épousa en secondes nôces Marie de Lorraine fille du Duc de Guise, dont il eut deux fils morts avant lui, & une Princesse âgée seulement de huit jours, qui lui succéda. Sa mere Marie de Lorraine fut déclarée Régente du Royaume. Lorsque la jeune Reine fut âgée de six ans, les François & les Anglois la demanderent avec empressement pour la faire épouser quand elle seroit en âge, à un Prince de leur nation. Mais la Régente qui étoit Françoise & Catholique, craignant que sa fille ne fût envoyée dans un pays hérétique, gagna si bien les principaux Seigneurs d'Ecosse, que les Anglois furent refusés, & qu'il fut arrêté qu'elle épouseroit le Dauphin de France. Elle fut conduite heureusement en Bretagne, malgré les embuches que les Anglois lui avoient dressées. Cet enlevement contribua à rendre plus violente la guerre entre les Anglois & les Ecossois. La Régente passa en France pour la sûreté de sa personne, & Jacques Hamilton Comte d'Aran fut fait Vice-Roi d'Ecosse, jusqu'à ce que la jeune Reine fût en âge de gouverner. La paix fut conclue en 1550 entre l'Ecosse & l'Angleterre, & huit ans après, la jeune Reine Marie épousa François, Dauphin de France & Successeur d'Henri II. Ayant perdu son mari environ deux ans après son mariage, elle songea à retourner en Ecosse.

III. Regne de Marie. L'hérésie s'établit malgré elle en Ecosse.

On y tenoit encore les Etats dans lesquels on avoit conclu une alliance avec les Anglois, & dépouillé le Clergé de tous ses biens. Avant le départ de la Reine, Charles IX envoya Ambassadeur en Ecosse Jacques de Noailles Conseiller du Parlement de Bourdeaux. Il demanda qu'on cassât l'alliance faite avec l'Angleterre, & que le Clergé fût rétabli dans la possession des biens dont il avoit été dépouillé. Les Etats lui répondirent qu'ils n'étoient pas disposés à rompre leur alliance avec les Anglois, & qu'à l'égard du rétablissement des Prêtres & de la restitution de leurs biens, loin d'écouter ce que la France leur faisoit proposer, ils alloient faire un Décret pour abolir tous les monastéres avant que la Reine arrivât. La même Assemblée ne se sépara point qu'elle n'eût fait cet injuste réglement. La Reine arriva en Ecosse en 1561. Les applaudissemens qu'elle reçut en entrant dans son Royaume, furent troublés par un événement qui lui causa beaucoup de chagrin. Son Aumônier étant prêt à dire la Messe dans sa chapelle, & déja revêtu des habits sacerdotaux, un homme prit les cierges qui étoient allumés & les brisa : il vouloit même en faire autant de l'autel & de tout le reste, si on ne l'en eût empêché. Les Catholiques firent des efforts inutiles pour rétablir la Religion ancienne dans ce Royaume. Les hérétiques avoient fait des progrès étonnans, & infecté les Grands & le peuple. Sous le gouvernement du Viceroi, les Etats avoient fait des loix si séveres contre les Catholiques, qu'il n'y eut que la Reine qui pût faire dire la Messe dans sa chapelle ; encore

exigea-t-on

gea-t-on qu'on la célébreroit sans aucun it. On fit un Edit pour lui accorder cette mission & la restraindre à elle seule.

IV. Triste état de l'Eglise d'Ecosse.

La Reine envoya un Ambassadeur à Eli- beth Reine d'Angleterre, pour l'informer son arrivée à Edimbourg, lui demander n amitié, & la prier de la déclarer son hé- iére présomptive. Elizabeth dit qu'elle ne uffriroit pas que la Reine d'Ecosse lui en- vât sa Couronne pendant sa vie; mais l'elle n'avoit point dessein de rien faire qui ût après sa mort lui porter aucun préjudi- :. Elle demanda de son côté une satisfa- ion authentique de la Reine d'Ecosse, pour voir pris le titre de Reine d'Angleterre rsqu'elle étoit en France. On y avoit de- uis renoncé pour elle par un Traité fait à dimbourg, mais elle ne se croyoit pas obli- ée de le ratifier, parce qu'elle étoit per- uadée qu'Elizabeth étoit usurpatrice, & que i Couronne lui étoit dévolue à elle-même, omme étant la plus proche héritiére de la .eine Marie. Ce fut là le commencement e la haine d'Elizabeth contre la Reine d'E- cosse. Cependant les affaires se brouilloient e plus en plus dans ce Royaume par le eu de crédit que la Reine y avoit, & par es diverses factions qui le divisoient. Cette Princesse accoutumée au luxe & à la dépense par l'éducation qu'elle avoit reçue à la Cour le France, ne trouvoit pas de grandes res- ources dans le domaine royal, qui étoit resque réduit à rien par la négligence des Rois ses Prédécesseurs. On lui adjugea donc e tiers des revenus qui avoient appartenu u Clergé, ce qui fit un grand nombre de nécontens. Marie écrivit en 1563 au Con-

cile de Trente une Lettre qui fut lûe par le Cardinal de Lorraine. Elle y déclaroit qu'elle ſe ſoumettoit a ſes déciſions, & s'excuſoit de ce qu'elle n'avoit pû y envoyer aucun Evêque de ſon Royaume.

IV.

V. La Reine épouſe Henri Stuart, & enſuite Botvel. Révolte contre elle. Elle eſt faite priſonniére. Son fils Jacques VI eſt proclamé Roi.

La Reine épouſa vers le même tems Henri Stuart ſon couſin, dont elle eut un fils qui fut depuis Roi d'Ecoſſe & d'Angleterre. Henri fut étouffé dans ſon lit par des aſſaſſins en 1567, & pour couvrir ce crime, on fit ſauter ſa maiſon par une mine. Marie épouſa en troiſiémes nôces le Comte Botvel, qui paſſoit pour l'auteur de la mort d'Henri Stuart, & ce mariage fut la ſource de tous les malheurs de cette Princeſſe. Ceux-mêmes qui l'y avoient engagé, l'accuſerent d'avoir été complice de cet aſſaſſinat, & prirent les armes contre elle. Marie marcha contre eux à la tête de ſes troupes; mais ayant eu l'imprudence d'entrer dans leur camp, dans l'eſpérance qu'ils la recevroient avec reſpect & rentreroient dans leur devoir, ils ſe ſaiſirent de ſa perſonne, & la menerent comme en triomphe à Edimbourg, portant devant elle un étendart où étoit le portrait d'Henri Stuart. Enſuite par une réſolution de l'aſſemblée des Grands, elle fut retenue priſonniére. Le Comte de Botvel fut condamné au dernier ſupplice, comme coupable de la mort du Roi, mais il trouva le moyen de s'enfuir hors du Royaume. Les Confédérés preſſerent la Reine de renoncer à la Couronne en faveur de ſon fils, & de donner le gouvernement à celui des Grands qu'elle voudroit choiſir. Elle conſentit à cette propoſition, & nomma Ré-

gent du Royaume le Comte de Murrai. Aussitôt le jeune Prince fut proclamé Roi sous le nom de Jacques VI, & le Comte de Murrai, Régent pendant la minorité. C'étoit au mois de Juillet 1567. Marie protesta par un acte secret contre cette démission, que ses sujets lui arrachoient par violence.

VI. La Reine Marie se retire en Angleterre, où elle perd sa liberté.

Marie trouva le moyen de se faire un parti considérable, qui la tira du château d'Edimbourg un an après sa détention. Alors une partie de la noblesse se rendit auprès d'elle, & déclara nul tout ce qui s'étoit fait contre sa personne : de son côté elle publia la protestation qu'elle avoit jusqu'alors tenue secréte. En peu de jours elle assembla sept mille hommes, avec lesquels elle marcha contre les révoltés. Le Régent lui donna bataille avec quatre mille hommes seulement, & remporta la victoire au mois de Mai 1568. Dès que Marie vit de dessus une éminence d'où elle regardoit le combat, que ses troupes étoient défaites, elle prit en diligence le chemin de l'Angleterre, & lorsqu'elle fut sur les frontiéres, elle informa la Reine Elizabeth de ses malheurs, & mit sa personne & sa fortune sous sa protection. Elizabeth lui fit dire qu'elle travailleroit à la faire rétablir; mais en même-tems elle lui fit donner des gardes qui ne la quittérent point. Cette espéce de captivité n'empêcha point Marie d'envoyer en Ecosse le célébre Hamilton, de la premiére maison d'Ecosse, & l'un des plus grands hommes de son tems. Elle lui donna le titre de son Lieutenant général dans le Royaume, & l'adopta pour son pere, ce qui étoit sans exemple.

Hamilton qui étoit comme exilé de ſon pays, y retourna avec ces titres honorables; mais il n'y fit rien qui répondît aux eſpérances de la Reine.

VII. Elizabeth Reine d'Angleterre nomme des Commiſſaires pour faire le procès à la Reine d'Ecoſſe.

Cependant Marie voyant qu'il y avoit de grandes diviſions en Angleterre entre les principaux Seigneurs, s'appliqua à en gagner quelques-uns, afin de ſe ſervir d'eux dans le beſoin. Il lui fut facile de faire entrer dans ſes intérêts le Duc de Norfolck, qui étoit le plus puiſſant de tous, en lui promettant de l'épouſer. Ce Duc qui ne ſavoit point diſſimuler, prit hautement le parti de Marie Stuart, & ſe plaignit vivement du Régent d'Ecoſſe. Celui-ci vint à Londres, & remit à Elizabeth des témoignages contre la Reine Marie, qui travailloit ſans ceſſe à augmenter & à fortifier ſon parti. La Reine Elizabeth s'en étant apperçue, voulut s'aſſûrer davantage de ſa priſonniére, & la fit pour cela tranſporter au château de Turburi. Elle fit auſſi mettre en priſon au commencement de 1570 le Duc de Norfolck, qui ſe voyant dans les fers, promit à Elizabeth de lui être toujours fidéle, & témoigna un grand regret d'avoir penſé à épouſer Marie Stuart. Il obtint ſa liberté, mais il n'en joüit pas long-tems. L'Agent ſecret du Pape en Angleterre nommé Ridolfi, lui fit oublier ſes promeſſes, & le Duc recommença ſes intrigues. Il fut arrêté de nouveau, & eut la tête tranchée en 1572. Un Seigneur de la Maiſon des Hamiltons tua d'un coup de piſtolet le Régent d'Ecoſſe; & cette mort fut ſuivie de pluſieurs conſpirations en Angleterre, qui cauſérent à Elizabeth de grandes inquiétudes. Elle en rendoit toujours reſ-

ponſable Marie ſa priſonniére, & les alléguoit pour raiſons au Roi de France Charles IX qui ſollicitoit ſa liberté. Une nouvelle conſpiration formée en Angleterre en 1586 accéléra la perte de Marie Stuart. Elizabeth lui fit faire ſon procès par un grand nombre de Commiſſaires, qui entroient parfaitement dans ſes vûes. Trente-ſix ſe rendirent le neuviéme d'Octobre à Foteringhei qui étoit la ſeiziéme priſon de Marie, & lui notifierent leur commiſſion.

VIII. Interrogatoire de la Reine Marie. Sa réponſe aux accuſations formées contre elle.

Marie l'ayant lue, répondit qu'elle n'étoit point ſoumiſe à la Reine d'Angleterre; qu'en qualité de Souveraine, elle ne devoit rendre compte de ſa conduite qu'à Dieu; qu'au reſte elle n'avoit commis aucun crime contre Elizabeth, puiſque ce n'en étoit point un d'avoir recommandé ſa cauſe aux Puiſſances étrangéres. Elle ajoûta le lendemain, qu'elle ne vouloit rien faire qui pût porter préjudice à la dignité royale, à elle-même, & au Roi ſon fils; & elle demanda acte de ſa proteſtation. Le quatorziéme du même mois, elle dit qu'on l'avoit convaincue de la néceſſité où elle ſe trouvoit de prouver ſon innocence, & qu'ainſi elle étoit diſpoſée à répondre devant ſes Commiſſaires, ſans néanmoins ſe déſiſter de ſa proteſtation. Les Juges s'aſſemblerent auſſitôt dans la Salle du Château, & Marie s'y aſſit ſur un ſiége élevé qu'on lui avoit préparé. Le Chancelier la pria de répondre à l'accuſation formée contre elle, d'avoir médité la ruine de la Reine Elizabeth & de la religion proteſtante. Marie après avoir prié Dieu de la punir, ſi elle ne diſoit pas la vérité, aſſura qu'elle n'avoit jamais fait aucun complot contre la

vie d'Elizabeth sa chére sœur ; qu'elle s'étoit efforcée par différens moyens de recouvrer la liberté, & de délivrer les Catholiques de l'oppression dans laquelle ils gémissoient ; qu'elle y travailloit encore, & qu'elle répandroit volontiers son sang pour y réussir ; mais qu'étant prisonniére elle ne pouvoit empêcher les complots des autres. En prononçant ces mots, elle versoit un torrent de larmes. On produisit contre elle plusieurs Lettres de ses Secrétaires, & différentes piéces qui la chargeoient d'avoir eu part à la derniére conspiration. Mais elle persista à soutenir qu'elle n'étoit entrée dans aucun mauvais dessein contre la Reine, & demanda à se justifier en plein Parlement, ce qui ne lui fut point accordé.

IX. Sa condamnation. Comment elle en reçoit la nouvelle. Profonde dissimulation de la Reine Elizabeth.

Les Seigneurs & les Communes qui le composoient, s'étant assemblés au nombre de quatre cens, examinerent l'affaire, & déclarerent la Reine d'Ecosse criminelle de lèze-Majesté, sans néanmoins prononcer la sentence de mort, qu'ils vouloient reserver à Elizabeth. Marie reçut la nouvelle de sa condamnation avec beaucoup de fermeté : elle leva les yeux & les mains au ciel, & remercia Dieu du bonheur qu'elle avoit de mourir pour la Religion. Car il étoit notoire que c'étoit son attachement à la Religion Catholique qui l'avoit rendue si odieuse. Elle dit avec quelque émotion, qu'il n'étoit pas surprenant que les Anglois, qui avoient souvent ôté la vie à leurs Souverains, traitassent de même une Princesse du sang royal. Comme cette sentence ne pouvoit être exécutée qu'elle n'eût été signée de la Reine, les Seigneurs vinrent la supplier d'ordonner

qu'on y mît son sceau & qu'elle fût publiée. Elizabeth ne répondit rien de positif, & par un effet de sa profonde dissimulation, elle se laissa faire souvent des instances à ce sujet, sans vouloir donner une réponse décisive, afin que l'on crût qu'elle n'agissoit point par un motif de vengeance. Enfin cette artificieuse Reine permit que la sentence fût publiée dans Londres à son de trompe, par un Edit du quatriéme de Décembre. On ôta aussitôt à Marie son dais & toutes les marques de la dignité royale. Jacques VI Roi d'Ecosse son fils, & l'Ambassadeur de France en Angleterre, firent ce qu'ils purent, mais inutilement, pour faire révoquer la sentence. Elizabeth répondit toujours en politique & avec artifice, mais elle n'en alla pas moins à ses fins.

X.
La Rei
Marie se
pose à l
mort. Sa l
tre à son Co
fesseur.

Elle signa secrétement la sentence, & la fit remettre à quatre Seigneurs, qui eurent ordre d'aller à Fothereigei la faire exécuter en leur présence. Ils s'y rendirent avec des Chevaliers, le Juge du lieu & deux Exécuteurs. Le lendemain de leur arrivée dix-septiéme de Février 1587 sur les trois heures après-midi, ils signifierent à Marie leurs ordres, & lui dirent de se préparer à la mort. Elle reçut cette nouvelle avec assez de tranquillité, & fit même paroître beaucoup de joie de voir arriver le moment où elle alloit être délivrée de toutes ses peines. Elle pria les Commissaires de lui accorder quelque tems pour faire son testament & mettre ordre à ses affaires. Non, non, Madame, lui répondit-on, il faut mourir : tenez-vous prête demain entre sept & huit heures du matin : on ne différera pas d'un moment. La

Princeſſe demanda pour toute grace qu'on lui fît venir ſon Confeſſeur, on lui envoya le Doyen de Peterſbourg qui avoit embraſſé les nouvelles héréſies ; mais elle ne voulut pas même l'écouter. Ne pouvant avoir la conſolation de voir ſon Confeſſeur, elle lui écrivit ce billet : „ J'ai été combattue au-„ jourd'hui de ma Religion & de recevoir „ la conſolation des hérétiques. Vous enten-„ drez par Bourgoin & les autres, que j'ai „ fait fidélement profeſſion de ma Foi, en „ laquelle je veux mourir. J'ai requis de vous „ avoir pour recevoir ma confeſſion, & re-„ cevoir mon Sacrement ; ce qui m'a été „ cruellement refuſé, auſſi-bien que le tranſ-„ port de mon corps, & de pouvoir teſter „ librement, ou n'en écrire que par leurs „ mains. A faute de cela, je confeſſe la grié-„ veté de mes péchés en général, comme j'a-„ vois délibéré de faire à vous en particu-„ lier : vous priant au nom de Dieu, de „ prier & veiller cette nuit avec moi pour „ la ſatisfaction de mes péchés, & m'en-„ voyer votre abſolution & pardon de tou-„ tes les offenſes que j'ai faites. J'eſſayerai „ de vous voir en leur préſence, comme ils „ me l'ont accordé, & s'il m'eſt permis, „ devant tous je vous demanderai pardon. „ Aviſez-moi des plus propres priéres pour „ cette nuit & pour demain matin, car le „ tems eſt court. Je n'ai loiſir d'écrire, mais „ je vous recommanderai au Roi. Aidez-„ moi de tout ce que vous penſez de bon & „ d'utile pour mon ſalut par écrit. “

XI. Ses derniers ſentimens.

Elle employa le peu de tems qui lui reſtoit, à écrire au Roi de France Henri III, à la Reine mere, au Duc & à la Ducheſſe de

Guise, pour leur recommander ses serviteurs, & les assûrer de sa reconnoissance pour tous les bienfaits qu'elle avoit reçus d'eux. Elle assembla ses domestiques, & leur distribua tout ce qu'elle avoit d'argent & de joyaux. Elle chargea son Maître-d'Hôtel de dire à son fils, à qui elle envoyoit sa bénédiction, qu'elle le prioit de ne point venger sa mort, & de laisser à Dieu le soin d'en ordonner selon ses divines volontés. Enfin elle leur dit adieu sans répandre une seule larme. Comme ils ne pouvoient lui répondre que par leurs gémissemens, elle les exhortoit à ne pas pleurer, puisqu'elle alloit bientôt joüir de Dieu. Elle les fit enfin sortir de sa chambre & ne garda que ses femmes. Comme il étoit déja nuit, elle se retira dans son oratoire, où elle pria pendant plus de deux heures, prosternée pour implorer le secours du ciel. Elle revint ensuite joindre ses femmes, prit un peu de nourriture & se coucha. Mais elle passa presque toute la nuit en priére; se leva deux heures avant le jour, s'habilla proprement, & rentra dans son oratoire, où l'on prétend qu'elle communia d'une Hostie qu'elle avoit conservée. Le matin ses Commissaires se rendirent dans sa chambre pour la conduire au lieu du supplice. C'étoit une salle au milieu de laquelle on avoit dressé un échaffaut large de douze pieds en quarré & haut de deux, couvert d'un drap noir. La Reine Marie y entra tenant entre ses mains un Crucifix d'ivoire; & quand elle fut près de l'échaffaut, elle appella son Maître d'Hôtel à qui elle dit: Aidez-moi à monter: c'est le dernier service que vous me rendrez.

XII. Sa mort glorieuſe.

Elle étoit vêtue d'une robe de velour noir ornée de beaucoup d'or & de perles, & ſur ſa tête une coëffe blanche très-fine qui pendoit juſqu'à terre. Sa longue priſon n'avoit point effacé ſa rare beauté. Dès qu'elle fut montée ſur l'échaffaut, elle s'aſſit ſur un ſiége qu'on lui avoit préparé, & on lui lut ſa ſentence. Elle demanda encore ſon Confeſſeur, qui lui fut refuſé. Le Comte de Kent lui dit qu'il ne falloit pas ſe livrer ainſi à la ſuperſtition, & que c'étoit dans le cœur & non pas dans les mains qu'on devoit porter la Croix de Jeſus-Chriſt. Il eſt vrai, répondit la Reine, mais il eſt bien difficile de porter une telle image entre ſes mains, ſans que le cœur en ſoit touché; & rien ne convient mieux à un Chrétien, que de porter la vraie marque de ſa rédemption lorſqu'il eſt près de mourir. Alors elle renouvella ſes proteſtations, que jamais elle n'avoit attenté ni à l'Etat ni à la vie de la Reine Elizabeth ſa bonne ſœur; mais qu'elle voyoit bien que la cauſe de ſa mort étoit la Religion, & qu'elle s'eſtimoit très-heureuſe de mourir pour un tel ſujet. Le Doyen de Peterſbourg miniſtre Proteſtant s'étant approché pour l'exhorter, elle lui fit entendre qu'elle ne vouloit recevoir aucune conſolation d'un hérétique; & comme il vouloit continuer ſes exhortations, elle fit ſes priéres en latin à haute voix, recommandant à Dieu l'Egliſe Catholique, le Roi Jacques ſon fils, la Reine Elizabeth & ſon Royaume, & proteſtant qu'elle mouroit dans la Communion de l'Egliſe Romaine. Lorſqu'elle eut achevé ſa priére, le bourreau ſe mit à genoux devant elle, & la pria de lui pardonner. Je vous pardonne, lui dit-elle,

à vous & à tous ceux qui ont conspiré contre ma vie, comme je prie le Seigneur qu'il me pardonne à moi-même tous mes péchés. En même-tems elle se mit à genoux, déclara qu'elle mettoit toute son espérance dans les mérites de Jesus-Christ, récita à haute voix le Pseaume trentiéme, & répéta souvent ces paroles : *Seigneur, je remets mon ame entre vos mains.* Elle se leva ensuite, & commença à ôter sa robe aidée de ses femmes, qu'elle embrassa, & à qui elle donna sa bénédiction. Elle leur dit de se retirer, de prier Dieu pour elle, & de publier partout qu'elle mouroit dans la Religion ancienne, sainte & catholique. Puis elle mit sa tête sur le billot, & pendant qu'elle prononçoit ces paroles, *In manus tuas, &c.* le bourreau lui trancha la tête du second coup. Elle n'avoit que quarante-cinq ans, & il y en avoit dix-huit qu'elle étoit prisonniére. On fit brûler tout ce qui avoit été teint de son sang, de peur, disoient les ministres Anglicans, qu'on n'en fit des reliques qui donnassent lieu à la superstition.

XIII. L'héré[sie] tend & [s'af]fermit en [E]cosse.

La mort de cette Reine causa beaucoup de joie dans Londres. On sonna toutes les cloches & on fit des feux de joie. Mais Elizabeth poussant la dissimulation jusqu'au bout, en témoigna un grand chagrin, & répandit beaucoup de larmes. Elle fit mettre en prison un des Conseillers, & écrivit au Roi d'Ecosse qu'elle n'avoit aucune part à la mort de sa mere. Ce Prince vouloit en tirer vengeance, mais les Seigneurs de son Royaume, presque tous partisans d'Elizabeth par la conformité de religion, travail-

lerent à étouffer son ressentiment. Le Pape Sixte-Quint en apprenant cette mort, soupira en se tournant du côté de l'Angleterre. On fut indigné en France d'un si horrible attentat, & le Roi Henri III fit faire à la Reine Marie un service des plus solemnels dans l'église de Notre-Dame où toute la Cour assista. On acheva après sa mort de ruiner la Religion Catholique en Ecosse & d'y établir le Calvinisme. Mais lorsqu'après la mort d'Elizabeth Jacques VI eut uni la Couronne d'Angleterre à celle d'Ecosse, il obligea les Ecossois de recevoir le culte Anglican, & leur donna des Evêques malgré l'opposition des ministres Protestans. Les prétendus Réformés ont fait perdre depuis à la Maison de Stuart, les deux Couronnes d'Ecosse & d'Angleterre que Jacques VI avoit réunies en sa personne.

V.

XIV. Comment l'hérésie pénétre dans les Pays-Bas.

Le commerce que les villes des Pays-Bas avoient avec les Anglois & les Protestans d'Allemagne, les garnisons de soldats Allemans Luthériens, & sur-tout les livres que les hérétiques y avoient répandus, inspirerent les nouvelles erreurs à un très-grand nombre de personnes. Calvin y avoit aussi envoyé des ministres qui y avoient insinué sa doctrine; de sorte que l'on voyoit tous les jours les Luthériens & les Calvinistes se multiplier dans ces Provinces. La diversité de sentimens sur plusieurs points entre ces prétendus Réformateurs, causa d'abord de la division parmi eux; mais ils se réunirent bientôt, & les Calvinistes, qui faisoient le plus grand nombre, entraînerent les autres. L'Empereur Charles-Quint voulant arrêter

le progrès de ces sectes dans les Pays-Bas, qui lui appartenoient en qualité de Roi d'Espagne, fit publier en 1550 un Edit qui défendoit sous peine de mort les livres hérétiques censurés par l'Université de Louvain, & les assemblées secrétes des prétendus Réformés. Mais Marie Reine de Hongrie sœur de Charles-Quint Gouvernante des Pays-Bas, fit suspendre pour quelque tems l'exécution de cet Edit, parce qu'elle prévoyoit tous les maux qu'il pourroit produire, si on le suivoit à la rigueur. En 1556 l'Empereur abdiqua la Couronne d'Espagne en faveur de Philippe II, à qui il céda en même-tems les Pays-Bas, dont Marie Reine de Hongrie avoit eu le gouvernement pendant vingt-cinq ans.

XV. Philippe II pour arrêter le progrès de l'héréfie établit de nouveaux Evêchés.

Philippe II, cherchant des moyens pour y arrêter le progrès de l'héréfie, on lui en proposa trois, l'érection de nouveaux Evêchés, l'établissement de l'Inquisition, & la publication des Décrets du Concile de Trente. Il fit d'abord usage du premier, qui paroissoit le moins capable d'irriter les esprits. Jusqu'alors il n'y avoit point eu de Métropole dans les Pays-Bas; les Evêchés de Cambrai, Arras, Téroüane & Tournai, étoient Suffragans de l'Archevêché de Reims. Philippe II y fit ériger par Paul IV trois Archevêchés, Cambrai, Malines & Utrecht. L'Evêché de Téroüane fut partagé en trois, Boulogne, Ypres & Saint Omer; & on érigea dix nouveaux Evêchés, Namur, Bruges, Gand, Ruremonde, Bosleduc, Deventer, Harlem, Groningue, Leuvarde & Middelbourg. La Bulle d'érection de ces nouveaux Evêchés est du mois de Mai 1558. Le

Pape y allégue pour motif, le danger auquel les Pays-Bas sont exposés, d'être emportés par le schisme & par l'hérésie, si l'on n'y remédioit en donnant aux fidéles de nouveaux Surveillans. On unit à ces Evêchés les plus riches Abbayes des Pays-Bas, & on les conféra à des Espagnols dévoués au Conseil du Roi : ce qui fut très-desagréable aux Flamans.

XVI. Le Cardinal Granvelle par son excessive sévérité irrite les esprits. Sédition qui l'oblige de s'enfuir.

Après cet établissement Philippe II partit de Flandres pour l'Espagne, laissant le gouvernement des Pays-Bas à Marguerite sa sœur naturelle, femme d'Octave Duc de Parme. Il lui donna le Cardinal Granvelle pour Conseil, & trois mille Espagnols pour être en garnison dans les places. A son arrivée en Espagne il fit brûler en sa présence à Séville & à Valladolid un grand nombre de Luthériens, qui avoient été arrêtés & condamnés par l'Inquisition. Quoiqu'on n'eut osé établir ce Tribunal dans les Pays-Bas, parce que l'on savoit combien il y étoit detesté, le Cardinal Granvelle en suivoit dans sa conduite l'esprit & les maximes. Il faisoit punir avec une extrême sévérité, ceux qui étoient seulement soupçonnés de favoriser la prétendue Réforme ; jusqu'à mettre le feu à tous les lieux où l'on croyoit que les hérétiques avoient tenu leurs assemblées. Il fit même une tentative pour établir l'Inquisition à Anvers ; mais la sédition qu'elle excita l'obligea d'abandonner cette entreprise ; & il se borna à faire publier le Concile de Trente. Les Protestans ayant appris qu'on méditoit le dessein de les exterminer, dresserent une profession de Foi pour être présentée au Roi Philippe, & demanderent l'éloi-

gnement du Cardinal Granvelle. Celui-ci craignant pour sa vie, se retira à Besançon. Comme l'exécution des ordres du Roi paroissoit devoir être suivie d'un soulevement géneral, la Gouvernante représenta la nécessité de les suspendre, & le Comte d'Egmont fut envoyé en Espagne pour représenter au Roi & à son Conseil l'état des Pays-Bas.

XVII. Les Espagnols veulent établir l'Inquisition dans les Pays-Bas. On s'y oppose. Modifications avec lesquelles on publie le Concile de Trente.

Ce Seigneur parla librement sur l'espéce de tyrannie que les Espagnols y exerçoient: mais il ne fut point écouté. Le Conseil d'Espagne voulut s'en tenir aux voies de rigueur, & le Roi écrivit à la Gouvernante de faire exécuter ses ordres avec sévérité, de publier les Décrets du Concile de Trente & d'établir l'Inquisition. Les Etats de Brabant s'y opposerent; & la Gouvernante appréhendant une révolte, fut contrainte de donner une Déclaration qui révoquoit l'ordre d'établir l'Inquisition. Elle fut plus embarrassée à l'égard de la publication du Concile de Trente. Elle consulta sur ce sujet plusieurs Evêques éclairés & plusieurs Docteurs célébres, qui lui représenterent que comme ce Concile avoit quelques articles contre les droits du Souverain & contre les priviléges des Provinces, on ne devoit point le publier en Flandres, sans en excepter ces articles: elle en écrivit au Roi, qui répondit qu'on devoit recevoir ce Concile en tout, sans en rien excepter, comme on avoit fait en Espagne. La Gouvernante fut affligée de l'inflexibilité de la Cour d'Espagne, mais elle n'eut pas la force d'y résister. Elle écrivit néanmoins deux Lettres, l'une à l'Archevêque de Cambrai, l'autre au Magistrat du

Cont. de M. Fl. Tom. XXXIV. p. 294.

pays, pour déclarer qu'en recevant le Concile de Trente, on ne prétendoit point donner atteinte aux loix & aux priviléges du pays. Ces Lettres importantes se trouvent dans un livre intitulé *Jus Belgarum*, qui traite de la réception des Bulles des Papes dans les Pays-Bas. La Cour d'Espagne approuva les restrictions & modifications que les Etats de Brabant avoient jugé nécessaires, pour empêcher que plusieurs points de discipline établis dans le Concile de Trente, ne troublassent l'ordre & la tranquillité publique dans les Pays-Bas.

VI.

XVIII. Progrès de l'Hérésie. Révolte contre le Roi d'Espagne.

Les nouveaux Evéques voulant exécuter le Décret du Concile de Trente qui ordonne le rétablissement des Conciles Provinciaux, en tinrent plusieurs, dans lesquels on fit divers réglemens pour conserver la Foi Catholique & arrêter le progrès de l'hérésie. Le peuple en fut allarmé, & sollicita la noblesse de se déclarer en faveur de la Réforme. Les Nobles s'assemblerent, & firent une ligue pour la liberté de la conscience & de la patrie. Ils dresserent une requête par laquelle ils demandoient qu'on n'introduisît point chez eux l'Inquisition; qu'on ne les obligeât point de recevoir le Concile de Trente; que l'on supprimât les nouveaux Evéchés, & qu'on leur accordât la liberté de conscience; sinon qu'ils protestoient qu'ils n'étoient pas responsables des désordres qui arriveroient dans le pays. La Gouvernante étonnée de cette conjuration, comprit combien l'excessive rigueur avoit augmenté le mal. Elle fut encore plus surprise quand elle vit les principaux conjurés, lui présenter har-

diment eux-mêmes leur requête. Ils étoient cinq cens, & avoient à leur tête les Comtes de Brederode, de Naſſau, de Culembourg & de Bergues. Ils traverſerent en bon ordre la ville de Bruxelles, & allerent au Palais de la Gouvernante. Ils étoient tous vêtus de gris, & avoient de petites écuelles de bois attachées à leurs chapeaux, & une médaille d'or au col ſur laquelle étoit l'image du Roi, & au revers une beſace ſuſpendue par deux mains entrelaſſées avec ces mots : *Fidéles au Roi juſqu'à la beſace*. C'étoit le ſixiéme d'Avril 1566.

XIX. Embarras de la Gouvernante des Pays-Bas. La conduite des Eſpagnols rend le mal ſans remède.

La Gouvernante leur répondit que ce qu'ils demandoient dans leur requête, n'étoit point en ſon pouvoir ; qu'ils devoient envoyer des Députés à Madrid, & qu'elle employeroit en leur faveur tout ce qu'elle avoit de crédit, pourvû qu'ils ne fiſſent rien cependant au préjudice de l'ancienne Religion & de la tranquillité publique. Lorſque les Nobles ſe retirerent, le Comte de Barlemont, qui étoit leur ennemi, dit à la Gouvernante pour la raſſûrer, qu'il n'y avoit rien à craindre de ces gens-là, que ce n'étoit qu'une troupe de gueux. Le Seigneur Brederode qui avoit entendu cette parole en ſortant, en badina le lendemain dans un repas qu'il donna à près de trois cens Gentilhommes ; & comme on propoſa de donner un nom à leur confédération, il dit qu'il falloit l'appeller la confédération des gueux : ce qui fut approuvé de tous les autres. La Gouvernante envoya auſſitôt en Eſpagne le Baron de Montigni & le Comte de Bergues. La ſeule modération qu'ils purent obtenir fut, que ceux qui donneroient quelque ſujet de mécontentement,

ſeroient ſeulement pendus, au lieu d'être brûlés, & qu'on ſe contenteroit de bannir ceux qui embraſſeroient la nouvelle Réforme. Ce réglement fut propoſé aux Etats, reçu par ceux d'Arras, de Hainaut & de Namur, & publié dans la Flandres & dans le Brabant, ſans qu'on y appellât ceux de Hollande, de Zélande & de Friſe.

XX. Ravages que font les Proteſtans dans les égliſes des Pays-Bas.

Le bruit courut quelque tems après que le Roi Philippe II venoit en Flandres avec une formidable armée. Les Proteſtans ne pouvant douter qu'elle ne fût deſtinée contre eux, ſe déclarerent ouvertement. Ils ſe fortifierent dans leur réſolution, quand ils ſçurent que le Pape & la Cour de Rome preſſoient le Roi d'Eſpagne d'employer contre eux la plus grande ſévérité. Ils firent prêcher en public la prétendue réforme dans toutes les Provinces, tinrent leurs aſſemblées avec des armes pour ſe défendre, & conclurent une ligue avec les Proteſtans d'Allemagne. Il ne ſe trouva ni ville ni bourg ou il n'y eût aſſez de Proteſtans pour former une tres-nombreuſe aſſemblée. Voulant enſuite autoriſer leur entrepriſe, ils préſenterent une requête au Conſeil pour avoir permiſſion de tenir des prêches. Comme on ne leur donnoit point de réponſe favorable, ils prirent les armes, pillerent les égliſes, briſerent les images, abbatirent les autels, & exercerent toute ſorte de violences. Tels étoient les fruits de la nouvelle réforme. Ils peuvent ſervir a faire connoître la nature de l'arbre qui les avoit produits.

XXI. La révolte des Proteſtans

Les excès auſquels les Proteſtans ſe portoient, obligerent la Gouvernante de leur permettre de continuer de s'aſſembler comme

ils avoient fait jusqu'alors ; à condition qu'ils quitteroient les armes, & que cette permission n'auroit lieu que jusqu'à ce que le Roi eût donné ses ordres du consentement des Etats. Cette paix ne dura pas long-tems : car les Protestans informés que le Conseil d'Espagne avoit pris la résolution de les perdre, commencerent eux-mêmes la guerre. Les Nobles jurerent de prendre les Marchands sous leur protection ; & ceux-ci joints au reste du peuple, de fournir de l'argent & de combattre en personne pour la cause commune. Et de peur que la diversité des sectes ne mît de la division entre eux, Louis de Nassau écrivit à ceux d'Anvers, de quitter leurs opinions particuliéres sur la Religion, & de s'en tenir tous à la Confession d'Ausbourg. Cette Lettre eut tout le succès qu'on pouvoit en attendre. Les hérétiques d'Anvers ayant consulté Théodore de Béze qui étoit à Genéve, & ce fameux ministre ayant approuvé cette espéce de tréve de Religion, ils dresserent une profession de foi sur le modéle de la Confession d'Ausbourg, & prierent les Princes Allemans de s'intéresser pour eux auprès du Roi Philippe.

augmente & devient générale.

XXII.

La Gouvernante abaisse les Protestans révoltés. On rétablit plusieurs églises.

Ensuite ils se réunirent tous pour établir des Consistoires, non-seulement à Anvers, mais dans la plûpart des villes, & créerent des Magistrats & des Conseillers. Ils firent aussi alliance avec les Princes Allemans hérétiques & ennemis de la Maison d'Autriche. Mais malgré toutes ces précautions, l'union ne fut pas long-tems entre les confédérés. La Gouvernante vint à bout de les diviser ; & en même-tems qu'elle gagnoit les plus modérés & les plus timides par la dou-

ceur, elle travailloit à réprimer les plus opiniâtres & les plus audacieux par la force des armes. Ses troupes les défirent près de Tournai, & prirent Valencienne où l'hérésie étoit comme concentrée. La Gouvernante fit arrêter les principaux chefs, & exigea un serment de fidélité de la part des Seigneurs & des Magistrats. Plusieurs le prêterent, & la Princesse Marguerite entra en triomphe dans Anvers, où elle rétablit le culte de la Religion Catholique. Les confédérés furent en même-tems battus & dissipés en Hollande, & toute cette grande Province parut rentrer dans son devoir. Par-tout les églises furent rétablies, & les temples des hérétiques ruinés. Le peuple s'y porta avec tant d'ardeur, que celui de Gand qui étoit un grand édifice, fut rasé en moins de deux heures.

VII.

XXIII. La Gouvernante commence à pacifier les troubles par sa douceur. Le Roi d'Espagne envoie le Duc d'Albe pour gouverner. Rigueur excessive de ce Seigneur Espagnol.

Au milieu de ces heureux succès, il y avoit une chose qui inquiétoit beaucoup la Gouvernante. C'étoit de voir un grand nombre de Flamans, qui craignant l'arrivée du Roi, abandonnoient tous les jours le pays, & portoient dans les Royaumes voisins le commerce & les manufactures. C'est ce qui l'obligea de prier le Roi Philippe, ou de lui donner le pouvoir de pardonner, ou de venir lui-même au plutôt dans les Pays-Bas, non les armes à la main ni avec la sévérité d'un Juge, mais avec la tendresse & l'affection d'un pere. Philippe avoit paru touché de ces représentations; & néanmoins au lieu d'aller lui-même en Flandres, il y envoya Ferdinand de Tolède Duc d'Albe. Ce Seigneur arriva à Bruxelles, & fit part à la Gouvernante du pouvoir absolu que le Roi lui avoit

donné. La Princesse choquée de cette conduite de la Cour d'Espagne, demanda & obtint la permission de se retirer. Le Duc d'Albe établit aussitôt un Conseil de douze Juges dont il étoit Président, pour juger souverainement tout ce qui avoit rapport aux troubles passés. C'étoient ou des Espagnols ou des hommes livrés à cette nation. On n'eut aucun égard aux priviléges du pays, ni à l'autorité du Conseil souverain de Brabant. Ce nouveau Tribunal s'attribua le droit de juger sans appel tout ce qui regardoit la Religion, ensorte qu'il n'y avoit point de différence entre ce Conseil & l'Inquisition d'Espagne.

XXIV. Le Duc d'Albe porte dans les Pays-Bas la terreur & réduit les peuples au désespoir. L'Inquisition d'Espagne engage Philippe II à faire mourir son propre fils.

Bientôt on remplit les prisons de Tournai, de Gand, d'Anvers & de Malines, & l'on punit du dernier supplice un grand nombre de personnes. Cette rigueur excessive inspira tant d'horreur pour ce Tribunal, qu'on lui donna le nom de Conseil Sanguinaire. Le Duc d'Albe se rendit ensuite à Anvers, où il fit construire une citadelle à laquelle il employa deux mille ouvriers. Au mois de Janvier 1568, il cita Guillaume de Nassau Prince d'Orange & les autres premiers Seigneurs du pays. Cette citation ne fut pas sans réplique. On lui répondit en rejettant sur l'Inquisition d'Espagne, tous les troubles & tous les maux dont le Duc d'Albe les disoit auteurs. Ces Seigneurs furent déclarés criminels de lèze-Majesté & leurs biens confisqués. Une garnison Espagnole s'empara de Bréda qui appartenoit au Prince d'Orange. L'hôtel de Culembourg qui étoit à Bruxelles fut rasé, & l'on y éleva une colonne de marbre avec une inscription en

quatre langues, qui portoit que cette maison avoit été rasée, à cause de l'exécrable conspiration qui y avoit été faite contre l'Eglise Catholique & contre la Majesté Royale. On apprit en même-tems d'Espagne, que le Baron de Montigni, député par la Gouvernante auprès du Roi, avoit été mis en prison, pour avoir voulu protéger les Flamans. Mais ce qui répandit par-tout la consternation, fut la nouvelle que l'on reçut de l'emprisonnement de Dom Carlos fils du Roi. Ce Prince âgé de vingt-trois ans, fut soupçonné de vouloir sortir secrétement d'Espagne pour aller dans les Pays-Bas, où les peuples l'auroient reconnu pour leur Roi. Mais son plus grand crime étoit d'avoir parlé de l'Inquisition, en des termes qui firent craindre à cet odieux Tribunal d'être supprimé quand le jeune Prince seroit le maître. Les Inquisiteurs représenterent au Roi qu'il devoit sacrifier son fils pour le bien de la Religion; & Philippe écoutant ce détestable conseil le fit empoisonner dans la prison. L'Epouse de Dom Carlos qui étoit enceinte, eut le même sort.

XXV. La même Inquisition détermine le Roi à exercer la derniére rigueur dans les Pays-Bas. Suites funestes de cette conduite.

Cette conduite du Roi d'Espagne & son aveugle déférence aux avis des Inquisiteurs, remplirent d'indignation les peuples des Pays-Bas, qu'une autre décision des Inquisiteurs avoit déja mis en fureur. Consultés par le Roi d'Espagne comment il devoit regarder les Flamans, ils avoient décidé que tous en général & en particulier, de même que les Etats Généraux de ces Provinces, excepté un très-petit nombre de personnes, étoient apostats, rébelles & criminels de leze-Majesté; & non-seulement ceux qui avoient

abandonné l'Eglise, mais ceux-mêmes qui ne s'étoient pas opposés aux entreprises des rébelles : qu'outre cela les Nobles qui avoient présenté des requêtes au nom des sujets du Roi, & fait des plaintes contre la sainte Inquisition, étoient tous criminels & coupables de lèze-Majesté divine & humaine. En conséquence de cette consultation, Philippe II envoya au Duc d'Albe des ordres d'informer à la rigueur contre les Sectaires, selon le Décret de l'Inquisition. Ainsi le Tribunal des douze, qu'on appelloit publiquement le Conseil du Sang, fit un Edit terrible qui fut suivi des exécutions les plus cruelles. Un grand nombre d'innocens furent enveloppés dans la même condamnation. On ne peut exprimer avec quelle barbarie, les Espagnols animés de l'esprit de l'Inquisition, se conduisirent dans les Pays-Bas. Le désespoir auquel ils réduisirent les Flamans, porta ceux-ci à s'assembler en troupes, pour se jetter sur les Prêtres & les Religieux dans la Flandre Occidentale, & se venger sur eux de la cruauté avec laquelle les Espagnols les traitoient.

XXVI. Cruautés du Duc d'Albe.

Tel fut le fruit de l'étrange décision des Inquisiteurs. Le Prince d'Orange leva trois armées pour attaquer le Duc d'Albe, mais son entreprise ne réussit pas. Louis de Nassau fut plus heureux dans la Frise, où il fit beaucoup de conquêtes, & pendre un grand nombre d'Espagnols. Le Duc d'Albe se laissant emporter à son caractére sanguinaire, fit à son tour couper la tête dans la grande place de Bruxelles à dix-neuf Gentils-hommes des confédérés, dont huit étoient Catholiques, mais qui s'étoient unis aux autres pour

empécher l'abolition de leurs priviléges, & l'anéantiſſement du ſouverain Conſeil de Brabant. On fit encore mourir cruëlement d'autres Gentilshommes des plus nobles, & le Duc d'Albe confia pour ces procès criminels ſon autorité à Jean Spéel, qui fut depuis convaincu d'une infinité de crimes & puni de mort par le méme Duc.

XXVII. Les Comtes d'Egmont & d'Horn punis de mort injuſtement.

Aprés ces ſanglantes exécutions, le Duc, toûjours avide de ſang & ne reſpirant que la plus exceſſive vengeance, fit travailler au procès des Comtes d'Egmont & de Horn qui étoient priſonniers. Sabine Palatine de Baviére, épouſe du Comte d'Egmont, envoya en Eſpagne une requéte, écrite d'une maniére ſi touchante, qu'on ne peut la lire ſans en étre attendri. Mais elle ne fit pas la moindre impreſſion ſur les Inquiſiteurs, qui étoient les Conſeillers de la Cour d'Eſpagne. On n'eut aucun égard aux grands ſervices que le Comte d'Egmont avoit rendus à l'Etat, ni à tout ce qu'il avoit fait pour l'Empereur Charles V, & méme pour le Roi Philippe, dans les guerres d'Alger, de Gueldre & de France. Son grand crime étoit d'avoir fait chaſſer des Pays-Bas le Cardinal de Granvelle, d'avoir parlé contre l'Inquiſition, & d'avoir favoriſé les premiers efforts que l'on fit pour empecher la patrie de tomber dans la ſervitude. Dès que ce Seigneur avoit vû que les confédérés paſſoient les bornes d'une juſte défenſe, il les avoit abandonnés; mais le Duc d'Albe ne fut point arrété par une circonſtance ſi remarquable & ſi déciſive. Le Comte d'Egmont fit une proteſtation, dans laquelle il déclaroit que s'il avoit accordé quelque choſe aux hérétiques, il ne l'avoit fait

fait que par nécessité, & pour empêcher la ruine entiére de la Religion Catholique.

Le Duc d'Albe avoit une aversion personnelle contre ce Seigneur, dont le rare mérite effaçoit le sien. Il étoit de plus indigné des louanges dont tout le peuple le combloit, en publiant son innocence & rejettant tout le mal sur les Espagnols. Le Duc d'Albe le condamna à avoir la tête tranchée, de même que le Comte d'Horn, dont la cause étoit à peu près la même. Le Comte d'Egmont ayant entendu prononcer sa sentence, demanda du papier, & écrivit ainsi en François à Philippe II : Puisqu'il a plû à votre Majesté de faire condamner à mort un humble & fidéle sujet, qui n'a jamais épargné pour vous, ni ses travaux, ni ses biens, ni sa vie, qu'il a exposée à mille dangers pour les intérêts de votre Majesté ; je consens encore à la sacrifier mille fois, si elle peut porter le moindre préjudice à votre grandeur & à votre gloire. Mais je ne doute pas que quand votre Majesté sera mieux instruite de mes actions, vous ne reconnoissiez l'injustice qu'on m'a faite, lorsqu'on vous a persuadé ce qui ne m'est jamais venu dans l'esprit. J'en prens Dieu à témoin, & je le prie de rendre à mon ame qui doit paroître aujourd'hui à son jugement, ce qu'elle a mérité, si j'ai négligé quelque chose de ce que j'ai crû devoir au Roi & à la tranquillité des Provinces. Ainsi je demande à votre Majesté, puisqu'elle veut que je meure & que je ne dois plus lui rien demander, que pour la récompense de mes travaux & de mes services, elle ait quelque compassion pour ma femme & mes

onze enfans, ou plutôt pour onze serviteurs que je vous laisse, & que j'abandonne a la recommandation d'un petit nombre d'amis. A Bruxelles ce 5 Juin à deux heures après midi. Il remit cette Lettre à l'Evêque d'Ypres, qu'on lui avoit donné pour l'assister a la mort. S'étant confessé à ce Prélat dont il reçut l'absolution, il passa la nuit en priéres. Le lendemain veille de la Pentecôte (1568) on vit dans la place publique un échaffaut couvert de drap noir, avec deux carreaux devant un crucifix d'argent. Le Comte d'Egmont y fut conduit vers le midi, accompagné de l'Evêque d'Ypres. Il se mit à genoux devant le Crucifix, & après quelques priéres il ôta sa robe de chambre, bailla son bonnet sur ses yeux, & eut la tête tranchée par le bourreau qui s'étoit caché sous l'échaffaut. Il n'avoit que quarante-six ans. Le Comte d'Horn fut ensuite exécuté de la même maniére, après avoir recommandé son ame à Dieu, & supplié les assistans de prier pour lui. Marie de Montmorenci sa sœur s'étoit inutilement employée pour lui sauver la vie. On exposa les têtes de ces deux Seigneurs sur des poteaux pendant deux heures, à la vûe de tout le peuple. Leurs corps furent mis dans des cercueils de plomb, & déposés dans l'église de sainte Claire, jusqu'a ce qu'on les eût transportés avec les têtes dans les villes qui leur appartenoient; celui du Comte d'Egmont à Sottinghen en Flandres, & celui du Comte d'Horn à Kempen dans le Brabant. La nouvelle de cette exécution se répandit bientôt dans les Provinces, & fut reçue par-tout avec exécration.

IX.

Peu de tems après, le Duc d'Albe p
pour la Friſe, où il remporta une vict
complette ſur Louis de Naſſaw. Les vale
ſon armée brûlerent tous les villages ; c
porta les payſans quiétoient en fureur, à
re mourir beaucoup d'Eſpagnols. Les ſol
de cette nation malgré la défenſe de l
chefs, mirent le feu à un très-grand nor
de maiſons, & le Duc d'Albe fut obl
punir ſévérement ces incendiaires. I
à Utrecht des troupes que ſon fils ain
amena d'Eſpagne. Voulant intimid
peuples, & ſe livrant aux mouvemens
zéle que lui avoient inſpiré les Inqui
il fit couper la tête dans Amſterdam
Dame fort riche âgée de quatre-vi
parce qu'elle avoit donné retraite
niſtre Proteſtant. Le Prince d'Orang
alors en Allemagne, où il ſollicitoit
Princes Proteſtans à lui donner du ſecours.
Il augmenta la haine que l'on y avoit pour le Duc d'Albe, par un Ecrit intitulé : Contre la tyrannie du Duc d'Albe, qu'il eut ſoin de faire répandre dans toute l'Allemagne & dans la Flandre. Les Princes leverent des troupes ; & comme l'Empereur Maximilien II auroit pû le trouver mauvais, le Prince d'Orange lui envoya des Députés pour prouver la néceſſité de faire ces levées, & le prier, comme le Chef de la Maiſon d'Autriche en Allemagne, d'avoir compaſſion des Pays-Bas, d'où ſes Ancêtres tiroient leur origine. Il lui fit donc repréſenter, que ces Provinces autrefois ſi floriſſantes par la ſage conduite des Seigneurs & des Etats, étoient aujourd'hui en proie à l'avarice des Eſpa-

gnols ; qu'ayant tiré contre les Riches & les Grands l'épée de l'Inquisition, dont ils ne devoient se servir que contre les Maures, ils avoient laissé par-tout des traces de leur insupportable tyrannie ; que les Flamans s'en étoient souvent plaints au Souverain ; qu'ils lui avoient député les plus considérables d'entre les Seigneurs, qui avoient été traités de la maniére la plus indigne ; que ces malheureux voyant que le Roi d'Espagne prévenu par la calomnie, ne vouloit point les écouter, & contraints par le désespoir avoient pris les armes, qu'ils étoient prêts de quitter, dès qu'ils n'auroient plus à craindre de tomber dans une honteuse servitude, & d'être exposés à l'horrible cruauté qui les faisoit gémir sous une domination étrangére ; qu'ils prioient donc avec toute la soumission dont ils étoient capables sa Majesté Impériale, d'interposer en cela son autorité, & de faire voir au Roi d'Espagne son cousin, que l'unique moyen de pacifier les troubles du pays, étoit d'en faire sortir les garnisons Espagnoles, d'en rétablir & conserver les priviléges & les immunités, & de pourvoir au repos public par un Décret des grands Seigneurs & des Etats du pays.

XXIX. Philippe II n'a point égard aux représentations du frere de l'Empereur. Les troubles continuent dans les Pays-Bas. Le Pape

L'Empereur, qui étoit modéré & prudent, écouta les remontrances du Prince d'Orange, & conseilla à son frere Charles, qui aimoit la paix & qui alloit en Espagne pour ses affaires particuliéres, de conférer aussi avec Philippe II sur celles des Pays-Bas. Charles en parla vivement au Roi dès les premiers entretiens qu'il eut avec lui : mais Philippe II s'imagina qu'il ne pouvoit en honneur re-

venir sur ses pas en rappellant le Duc d'Albe & les troupes Espagnoles. Sachant néanmoins combien sa conduite l'avoit rendu odieux aux Etats de l'Empire, il voulut se justifier par un Ecrit qu'il fit publier en Allemand, & où il entreprenoit de montrer que la justice exigeoit de lui qu'il réprimât les rébelles. Ainsi la guerre continua. Le Prince d'Orange reçut des levées d'Allemagne, & avec ces troupes il passa le Rhin au commencement de Septembre de la même année 1568. Il prit Aremberg, tailla en piéces une garnison Espagnole qui y étoit, & se rendit maître de plusieurs places. Il exigea d'Aix-la-Chapelle de fortes contributions, & fit en peu de tems des progrès considérables. Le Duc d'Albe de son côté fit de grands préparatifs, & serra de si près le Prince d'Orange, qu'il l'obligea de camper & de décamper vingt-neuf fois, & le contraignit de licentier ses troupes & de se retirer lui-même en Allemagne. Le Pape Pie V eut tant de joie des succès du Duc d'Albe dans la Frise, qu'il fit souvent son éloge en plein Consistoire, & n'en parla jamais que comme d'un Seigneur également plein de valeur & de piété. Cette seconde qualité ne convenoit guéres à un homme, dont toute la conduite ne tendoit qu'à rendre l'Eglise Catholique odieuse à tous les peuples, & qu'à en éloigner de plus en plus les nouveaux hérétiques.

Pie V fait éloge du Duc d'Albe.

XXX. Suite des troubles des Pays-Bas. L'hérésie affermie.

Son incroyable sévérité révolta de plus en plus les esprits, & un grand nombre de villes s'étant soumises au Prince d'Orange, l'hérésie étendit ses conquêtes, & pénétra dans toute la Frise, malgré les efforts des

Du Duc d'Al- Espagnols pour en arrêter les progrès. Ceux-
be. ci agirent plutôt en barbares qu'en guerriers, & leur cruauté facilita à leurs ennemis, des avantages qu'ils n'auroient pû se procurer par la force de leurs armes. Car on craignoit tellement d'être soumis au joug dur & barbare de ce peuple fier & impérieux, que presque toutes les villes se réunissoient pour se ranger du côté du Prince d'Orange. En 1572, après s'être emparé de la Hollande & de la Zélande, il jetta les fondemens de la République qui devint dans la suite si puissante.

Les confédérés faisoient toujours du progrès, & enlevoient chaque année aux Espagnols quelques places dans la Flandre. La conduite que tenoit le Duc d'Albe contribuoit encore à fortifier leur parti. Il fit élever sa statue en brónze, au milieu de la place d'armes de la citadelle d'Anvers. Il y étoit représenté au naturel, & revêtu de ses armes, le bras droit étendu vers la ville dans une attitude menaçante. On voyoit sous ses pieds deux figures masquées, avec plusieurs mains qui tenoient des bourses & des besaces; & au col des écuelles de gueux, nom qu'avoient pris les premiers confédérés. Sur le piédestal de marbre qui soutenoit la statue, étoit gravée une insolente inscription. Cette vanité le rendit encore plus odieux aux Flamands, & aux Etats mêmes des Provinces qui étoient demeurées soumises au Roi d'Espagne. Les nouveaux impôts qu'il voulut établir peu de tems après, acheverent de soulever entiérement le peuple, qui ne reçut qu'avec mépris l'amnistie que le Duc fit publier de la part du Roi. Paroissant las

de toutes les contradictions qu'il éprouvoit, il demanda d'être rappellé, & on lui substitua le Duc de la Cerda. Lorsqu'il arriva en Flandres, le Duc d'Albe refusa de le reconnoître pour Gouverneur, disant que les confédérés ayant fait de nouveaux progrès, il n'y avoit que lui qui pût les affoiblir & les soumettre. Il fit assiéger & prendre Mons par son fils Fréderic de Tolède; il forma le siége de Harlem, qu'il emporta en 1573, & où les Espagnols exercerent les plus horribles violences. Les confédérés se dédommagerent par la défaite des flottes de Philippe II. Le Duc d'Albe en fut si picqué, qu'il sollicita de nouveau son rappel; il l'obtint l'année suivante, & laissa le gouvernement des Pays-Bas à Dom Louis de Raquesens, grand Commandeur de Castille, qui fut nommé en sa place.

Il est à propos de marquer ici quelle fut la fin d'un homme qui a joué un si grand rôle, & qui a le plus contribué par sa hauteur & par sa cruauté, à faire perdre à l'Eglise Catholique les Provinces-Unies, & à les fixer dans l'hérésie & dans le schisme, où elles sont encore aujourd'hui. La fierté de ce Duc lui attira une disgrace, qui fut suivie de la prison, où il demeura deux ans malgré les sollicitations du Pape. Il n'obtint sa liberté, que parce qu'on eut besoin de lui, pour le mettre à la tête de l'armée que Philippe II fit entrer en Portugal en 1581. Ce vieux Général acquit cette Couronne à son Maître avec les vastes Provinces qui en dépendent dans le nouveau monde. Il mourut au commencement de l'année suivante à l'âge de soixante-quatorze ans.

XXXI. Bulle du Pape à Jean d'Autriche. La Religion Catholique abolie à Amsterdam. Les François vont au secours des Flamans contre les Espagnols. L'Empereur tâche de pacifier les troubles. Les Etats des Pays-Bas entreprennent de se justifier.

En 1578, Dom Jean d'Autriche fils naturel de Charles-Quint, que Philippe II avoit envoyé dans les Pays-Bas pour succéder à Raquesens, ayant fait de grands préparatifs & rassemblé toutes ses forces, résolut de se mettre en campagne. Comme il s'y disposoit, il reçut une Bulle de Grégoire XIII, par laquelle ce Pape lui accordoit & à tous ceux qui suivoient son parti, une entiére rémission de leurs péchés, à certaines conditions marquées dans cette Bulle. Il ataqua les confédérés avec un secours considérable qu'il avoit reçu du Duc de Parme, leur tua trois mille hommes, & fit un grand nombre de prisonniers. Mais ils se consolerent de cette perte par la joie qu'ils eurent d'être reçus dans Amsterdam. A peine y furent-ils entrés qu'ils en chasserent les Ecclésiastiques & les Religieux. Ne mettant ensuite aucunes bornes à leur fureur, ils pillerent les églises & les monastéres, abbatirent les autels & les images, commirent d'autres profanations encore plus horribles, & y abolirent absolument l'exercice de la Religion Catholique. Vers le méme tems le Duc d'Alençon frere unique du Roi de France Henri III, qui aspiroit à la souveraineté des Pays-Bas, y envoya huit mille hommes d'infanterie & mille Gentilshommes volontaires, qui firent beaucoup de ravages dans le pays. Les Etats paroissoient disposés à s'attacher à lui, & ce Prince de son côté publia un Manifeste contenant les motifs qui l'obligeoient à venir au secours des Flamans. Le Roi d'Espagne s'en plaignit vivement au Roi de France; mais Henri III lui manda que son frere étoit

libre, & qu'il n'étoit pas en son pouv de l'arrêter. L'Empereur qui prévoyoit suites funestes de cette guerre, voulut s'e ployer à un accommodement. Il env pour cela en Flandres un Seigneur de sa Cc qui insista sur deux articles, le rétabli ment de la Religion Catholique, & la c servation de l'autorité royale. Les Etats treprirent de se justifier par un long Ec où ils se plaignoient de l'ambition de I lippe II, qui vouloit réduire la Flan servitude, & du peu de droiture des M stres Espagnols. Pour donner en même-tems quelque satisfaction à l'Empereur, ils firent publier une Ordonnance à Anvers, pour enjoindre à tous les Juges de punir selon la rigueur des loix, tous ceux qui n'étant pas des Provinces de Hollande & de Zélande, oseroient entreprendre quelque chose de contraire à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Mais cette Ordonnance n'eut aucun effet, parce que les Protestans étoient en trop grand nombre.

XXXII. Edit favorable aux Protestans. Excès des habitans de Gand contre les Catholiques. Articles qu'ils accordent au Prince d'Orange. Mort de Jean d'Autriche Gouverneur des Pays-Bas.

La même année, le Prince d'Orange se servit de l'occasion de l'approche des armées étrangéres composées de Luthériens & de Calvinistes, pour engager les Etats à permettre la liberté de conscience dans tous les Pays-Bas. On publia à Anvers le douziéme de Juillet, un Edit qui accordoit cette liberté pour toutes les villes qui voudroient en jouir, & qui défendoit aux Provinces de Hollande & de Zélande de rien entreprendre contre la Religion Catholique Cet Edit fit échouer la négociation de l'Empereur, mit la division parmi les Flamans, & forma un troisiéme parti, savoir celui des

mécontens, qui ne vouloit ni reconnoître Jean d'Autriche pour Gouverneur, ni obeir aux Etats. Ils se disoient fidéles au Roi & à l'ancienne Religion, & s'opposoient surtout aux Gantois qui s'en déclaroient ennemis. Ceux-ci engagerent dans leur révolte Bruges, Ypres & plusieurs autres villes, & leverent des troupes. Après avoir confisqué & vendu les biens du Clergé, ils démolirent les monastéres & les églises, & abolirent dans tout leur ressort l'exercice de la Religion Catholique. Les peuples de Bruxelles & d'Anvers leur envoyerent des Députés, sans pouvoir rien gagner sur eux. L'Archiduc Jean, le Prince d'Orange & les Etats, ne réussirent pas mieux. Jamais ces mutins ne voulurent restituer aux Catholiques les trois églises qu'on leur demandoit, ni rendre la liberté à un grand nombre de Gentilshommes qu'ils tenoient prisonniers. Le Duc d'Alençon & la Reine d'Angleterre s'employerent aussi pour cela, mais avec aussi peu de succès. Enfin le Prince d'Orange se transporta à Gand où l'on convint des articles suivans : Qu'on rendroit aux Ecclésiastiques leurs biens & leurs revenus ; Qu'on rétabliroit dans la ville l'exercice de la Religion Catholique, mais qu'il n'y auroit point de processions dans les rues ; Que les Catholiques porteroient publiquement le Viatique aux malades ; mais sans aucun appareil ; Que les boutiques seroient fermées les jours de fêtes ; Qu'on ne vendroit point de viande au marché dans les tems défendus ; Que de part & d'autre on ne diroit rien, surtout dans les sermons, qui fut injurieux & capable de rallumer la sédition ; Enfin que

les Catholiques & les Protestans se c
meroient aux ordres des Etats Gén
Dom Jean d'Autriche espéroit touj
rétablir bientôt l'autorité du Roi c
gne ; mais il mourut presque subiten
premier d'Octobre dans son camp p
Namur, & fut enterré avec beauc
pompe dans l'église Cathédrale, d'o
dans la suite transporté en Espagne.
toit âgé que de trente-un ans. Il eu
Successeur dans le gouvernement
Bas Alexandre Farnése Prince de Par
qui s'appliqua d'abord à ménager adroi
ment les Provinces Vallones, qui é
attachées au Roi & à la Religion Ca
que. Mais ces peuples avoient autant
reur des Espagnols, que d'amour p
Roi & d'attachement pour l'ancienn
ligion. Elles ne vouloient entrer dans
cune négociation, qu'on n'eût fait sortir des Pays-Bas toutes les troupes Espagnoles. Cette nation s'étoit rendue si odieuse, qu'elle étoit détestée de ceux-mêmes qui avoient le plus d'éloignement de l'hérésie. Nous allons voir les suites de cette haine, que les Espagnols s'étoient attirée par leur hauteur & par leur cruauté.

X.

En 1581, les Etats Généraux s'assemblerent au mois de Juillet à la Haye, & résolurent de publier le résultat d'une autre assemblée qui avoit été convoquée l'année précédente à Anvers, & dans laquelle on avoit conclu qu'il falloit renoncer à l'obéissance de Philippe, & déclarer qu'il étoit déchu de son droit & de la souveraineté de Flandres ; que ses sujets étoient absous du

XXXII Les I Généraux noncent dominatic du Roi d pagne & Religion tholique.

serment de fidélité, à cause de l'injustice & de la cruauté des Espagnols, & du violement de la foi donnée aux Flamans ; que pour ne pas laisser les Provinces sans Souverain, ils avoient élu le Duc d'Anjou, qui gouverneroit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Provinciale ; que dans la Hollande & la Zélande les actes publics seroient faits sous le nom du Prince d'Orange, & que les Magistrats & les Gouverneurs prêteroient un nouveau serment devant les Députés des Etats. On dressa un Edit conforme à cette conclusion, & il fut publié en Latin, en François & en Flamand. Dès que cette publication fut faite, on renversa les statues du Roi d'Espagne, on brisa ses armoiries, on effaça par-tout son nom & ses qualités, on rompit son sceau, & on défendit de passer à l'avenir aucun acte en son nom : on manda aux Officiers de la monnoie de ne plus marquer ni l'or ni l'argent au coin du Roi Philippe, & on ordonna aux Gouverneurs, Magistrats & Officiers, de renoncer à son service ; & à tous ceux qui en avoient obtenu des charges, d'apporter leurs Lettres de provision pour être déchirées, & d'en demander de nouvelles aux Etats pour la confirmation des mêmes charges. Cet Edit est le titre fondamental de la République de Hollande. Les hérétiques ne manquerent pas de s'en prévaloir. Ils commirent aussitôt de grands désordres dans les églises, à Anvers, à Bruxelles & ailleurs. On défendit aux Prêtres de célébrer la Messe, & bientôt après on les chassa de toutes les villes. La Flandre changea entiérement de face ; les églises & les monastéres furent fermés, & les Catho-

liques privés de l'exercice public de leur Religion.

XXXIV. Quelques Provinces conservent la Foi. Les sept que l'on appelle les Provinces-Unies se fixent dans l'héréfie.

Le Duc de Parme ayant eu le commandement de l'armée Espagnole, ramena à l'obéissance de Philippe II les Provinces d'Artois, de Hainaut, & plusieurs villes, entr'autres, l'Isle & Douay : mais les Provinces de Hollande, de Zélande, de Frise, d'Utrecht, de Gueldres & de Zutphen, s'unirent aussitôt plus étroitement ; & c'est ce qui leur a fait donner le nom de Provinces-Unies. Les Espagnols firent assassiner le Prince d'Orange en 1584 ; mais après sa mort les Provinces-Unies maintinrent leur gouvernement, & établirent une forme de République, dont la Religion dominante est le Calvinisme. Telles furent les suites funestes du gouvernement tyrannique des Espagnols, & de leur aveugle obéissance aux décisions sanguinaires des Inquisiteurs.

XI.

XXXV. Eglise de Suéde. Le Pape Léon X y fait publier les Indulgences par un Légat qui les trafique. L'Archevêque de Stokolm condamné justement, en appelle au Pape.

La publication des Indulgences fit beaucoup de bruit dans les Royaumes du Nord, comme elle en avoit fait en Allemagne. Le Pape Léon X avoit donné pouvoir à Ange Arcemboldi en qualité de Légat dans le Nord, de les y publier : mais ce Prélat fit un étrange abus de cette commission. Il leva en Dannemarc de grosses sommes d'argent, qu'il fit encore profiter par toutes sortes de voies. Etant ensuite passé en Suéde, il y obtint du Roi Stenon la permission de publier ses Bulles d'Indulgences ; & ayant affermé ce droit, il en tira de grandes richesses. Ainsi l'insatiable avarice des Officiers de la Cour de Rome & l'abus des Indulgences, furent la cause de l'extinction de la Foi dans

ment les priviléges de la nation Suédoiſe, de gouverner conformément aux loix du pays, & d'oublier entiérement tout le paſſé. Il appella enſuite les Sénateurs & les Grands du Royaume, qui étoient préſens, pour faire le ſerment avec eux. Chacun reçut à ſon rang le Corps de Jeſus-Chriſt en commençant par le Roi. La compagnie retourna au Palais, & s'aſſit à table. Quand on eut commencé à ſervir, le Roi ſe leva ſous prétexte de quelque beſoin & paſſa dans un cabinet. Auſſitôt on entendit un bruit terrible d'Officiers Danois, qui vinrent fondre dans la ſalle du feſtin & égorgerent la plûpart des conviés.

XXXVIII. Suites des cruautés du nouveau Roi. Il eſt chaſſé, & Frédéric lui ſuccéde. L'un & l'autre favoriſent le Luthéraniſme.

Peu de tems après une action ſi noire & ſi barbare, l'Archevêque d'Upſal qui étoit la premiére ſource de tous les maux, vint demander juſtice au Roi contre les Sénateurs qui l'avoient forcé de renoncer à ſa dignité. Il n'étoit point encore ſatisfait de la cruauté avec laquelle Chriſtiern en avoit fait mourir un ſi grand nombre. Le Roi renvoya l'affaire à l'Archevêque de Londen, & à l'Evêque d'Odenſée l'un de ſes Suffragans, exécuteurs de la Bulle fulminée contre le Roi Stenon & le Sénat. Ces Evêques commencerent la procédure; mais comme elle paroiſſoit trop longue, Chriſtiern l'abrégea, en faiſant mourir ſur un échaffaut les Sénateurs qui reſtoient, après leur avoir fait lire la Bulle du Pape. Les Evêques de Squargue & de Stremgnen eurent auſſi la tête tranchée avec quatre-vingt-quatorze Seigneurs. Mais le grand Prieur de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem fut condamné à un ſupplice plus cruel, parce qu'il avoit eu plus de zéle

pour ſa patrie. On l'attacha à une croix de ſaint André, on lui fendit le ventre, & on lui arracha le cœur. Après qu'on eut rangé les corps ſur la place, & mis les têtes ſur des piques plantées aux environs, un Officier donna le ſignal aux ſoldats de faire main baſſe ſur la populace qui étoit accourue pour voir l'exécution; & comme il y en eut qui ſe ſauverent, le Roi fit publier le lendemain une amniſtie pour ce qui reſtoit de bourgeois : mais par une perfidie ſans exemple, on les maſſacra dès qu'ils parurent. Chriſtiern attira enſuite au port de Stokolm ſix Evêques qui n'avoient point aſſiſté à la cérémonie de ſon couronnement, leur ayant fait dire qu'il vouloit leur communiquer une affaire très-importante. Lorſqu'ils furent entrés dans le lieu de la conférence, il les y fit brûler. Cette nouvelle inhumanité fit ſoulever les quatre Etats du Royaume, le Clergé, la Nobleſſe, la Bourgeoiſie & les Payſans; & tous d'un commun accord prirent les armes ſous la conduite d'un chef qu'ils élurent. Chriſtiern s'enfuit de Stokolm, & traverſa la Gothie Occidentale pour retourner en Dannemarc, en laiſſant par-tout des marques de ſa férocité, & de ſon attachement à l'héréſie qu'il ne ſe mettoit plus en peine de cacher. Mais ſes excès de cruauté le firent encore chaſſer de Dannemarc; & on élut en ſa place Fréderic Duc de Holſtein ſon oncle. Chriſtiern II ſe retira dans les Pays-Bas avec ſa femme Elizabeth ſœur de Charles-Quint & de Ferdinand ſon frere. Un tel Prince faiſoit peu d'honneur à la nouvelle Réforme. Après un exil de dix ans il tenta de remonter ſur le trô-

ne, avec le ſecours des Hollandois; mais il fut pris & mis en priſon où il demeura vingt-ſept ans, juſqu'en 1559, qu'il mourut âgé de près de quatre-vingts ans.

XXXIX. *L'héréſie fait des progrès dans la Suéde, la Norvége & le Dannemarc.*

Son Succeſſeur Fréderic permit à ſes ſujets de changer de Religion, & aux miniſtres Luthériens de prêcher leur doctrine. Dans la ſuite il ne ſe contenta pas de tolérer le Luthéraniſme : il voulut le faire regner, dès qu'il crut n'avoir plus rien à craindre de l'inconſtance des peuples. Il obligea donc tous ſes ſujets d'embraſſer la nouvelle Réforme. Il mourut en 1535, & eut pour Succeſſeur ſon fils Chriſtiern III, qui autoriſa & affermit le Luthéraniſme. On dit qu'il gouverna d'ailleurs avec aſſez de douceur & de modération. Il fonda le Collége de Coppenhague & y établit une belle Bibliothéque, ayant toujours eu beaucoup d'inclination pour les Sciences & pour les Savans. Après un regne de vingt-quatre ans il mourut le premier de Janvier 1559, âgé de cinquante-six ans. Son fils Fréderic II qui lui ſuccéda, réduiſit la Province de Dietmarſen, & défendit la liberté de la Livonie & de la mer Baltique contre le Roi de Suéde. Le Pape Pie IV lui envoya en 1561 un Nonce pour le prier d'envoyer quelqu'un de ſa part au Concile de Trente : mais il le refuſa, diſant qu'il ne vouloit point avoir de commerce avec les Pontifes Romains. Il fit refleurir les Lettres & aima les Savans, entre autres le fameux Tycho-Brahé. Il mourut en 1588, & ſon fils Chriſtiern IV lui ſuccéda à l'âge de douze ans. Il ne mourut que vers le milieu du dix-ſeptiéme ſiécle.

En Suéde, Gustave fils d'Eric de V ayant été élu Roi après l'expulsion de l'u pateur Christiern, imita l'exemple du de Dannemarc, & introduisit le Luthéra me dans ses Etats. Ce Gustave avoit emmené prisonnier en Dannemarc par Cl stier II; mais ayant trouvé le moyen d s'enfuir, il retourna en Suéde où il se un puissant parti, avec lequel il prit kolm & les autres places où les Da étoient encore en garnison, & se pro- clamer Roi. Il rendit ce Royaume ...édi- taire, d'électif qu'il étoit auparavant. Il y établit bientôt le Luthéranisme qu'un nommé Olaus Patri y avoit déja introduit. Les circonstances ne pouvoient être plus favorables pour ce zélé disciple de Luther. Gustave avoit épuisé ses finances pour s'affermir sur le trône. Olaus lui fit dire qu'en professant le Luthéranisme, il lui étoit permis de s'emparer des biens des églises & des monastéres. Il n'en fallut pas davantage pour persuader le Roi. Il permit d'abord qu'on prêchât le Luthéranisme, en laissant néanmoins à ses sujets la liberté de conscience. Adrien VI lui envoya en qualité de Légat un Suédois nommé Jean Magni homme d'un rare mérite, pour l'engager à ne pas protéger les nouveaux hérétiques. Gustave le reçut honorablement, & le força d'accepter l'Archevêché d'Upsal, à la place de Gustave Troile qui en avoit été chassé. Le dessein de ce Prince étoit d'engager le Légat, dont il connoissoit le mérite, à tenir un Synode dans lequel la doctrine de Luther seroit approuvée. Mais il ne put ébranler sa constance; & ce Prélat voyant les maux dont sa patrie

XI.
...oyens que ...athériens ...loient ... enlever ...'Eglise les ...yaumes du ...rd.

étoit menacée, ſe retira à Rome, où il mourut de chagrin peu de tems après. Sa mort auroit été ſans doute plus glorieuſe, s'il fût demeuré ſur ſon Siége, pour défendre la Foi de l'Egliſe, & pour ſoutenir le petit nombre de ceux qui y demeuroient attachés.

XLI. L'héréſie s'affermit de plus en plus en Suéde.

Le Roi aſſembla les Etats à Upſal, & enſuite à Aroſen, pour leur communiquer le deſſein qu'il avoit de délivrer ſes ſujets des ſuperſtitions & de la tyrannie de l'Egliſe Romaine. Il déclara dans cette aſſemblée qu'il abandonneroit le Royaume ſi l'on s'oppoſoit à ſes volontés. Les Luthériens l'emporterent ſur les Catholiques par le grand nombre; & il fut ordonné, qu'en laiſſant aux Evêques & aux Paſteurs inférieurs de quoi s'entretenir modeſtement, tous les biens eccléſiaſtiques ſeroient réunis au domaine, & que chacun pourroit reprendre ce que ſes ancêtres avoient donné aux égliſes & aux monaſtéres. On réſolut en même-tems d'abolir tous les monaſtéres, & de ne laiſſer ſubſiſter que les Cathédrales & les Paroiſſes; de permettre aux Eccléſiaſtiques de ſe marier; de caſſer la juriſdiction des Officiaux; de renvoyer toutes les affaires eccléſiaſtiques aux ſeculiers, & d'oter au Clergé tous ſes privileges. Olaus publia en langue Suédoiſe, une Traduction du nouveau Teſtament faite ſur celle de Luther en Allemand. Quelques Prélats s'en plaignirent au Roi, mais ils ne furent point écoutés.

XLII. Générosité de l'Evêque de Lincopinc. Lâcheté des

Ce Prince employa de plus en plus ſon autorité pour abolir dans ſes Etats la Religion Catholique. Il chaſſa les Evêques qui y demeuroient attachés: il prit les deux tiers des dixmes pour entretenir ſes troupes,

& employa l'argenterie des églises à acqu[...] [...]itres Prê-
ter les dettes de l'Etat. Dans une Assemb[...] [...]nts.
générale de tous les Ordres du Royaum[...]
Athusen, il prit toute sorte de moyens p[...]
humilier le Clergé, afin de le mettre h[...]
d'état de lui résister. Comme la plûpart [...]
moignerent être soumis à ses volontés, l'[...]
vêque de Linkopinc leur représenta co[...]
bien leur conduite étoit indigne. Si, d[...]
il, le Roi veut nous enlever nos biens [...]
violence, qu'il les enleve : mais nous [...]
donnerons jamais notre consentement, [...]
nous devons reclamer pour les libertés [...]
l'Eglise. Ces paroles firent revenir [...]
part des Evêques à son avis; mais [...]
bandonnerent presque aussitôt. Le R[...]
exposé dans l'Assemblée, que le trésor ét[...]
épuisé par les irruptions des ennem[...]
l'avarice des Abbés & des Evêques; q[...]
loit par conséquent de nouveaux [...]
pour soutenir la guerre, pour la réparation
des citadelles, la dépense des nôces du Prince, & les récompenses dues à ceux qui servoient bien l'Etat, tout le monde se rendit à ses volontés.

Le seul Evêque de Linkopinc, à qui la lâcheté des autres n'avoit rien ôté de sa fermeté, dit au Roi : Il est vrai, Sire, que nous vous avons juré la fidélité, l'obéissance & la soumission, comme à notre Souverain, mais c'est en tout ce qui n'est point contraire à la Religion. Il n'est pas en notre pouvoir d'aliéner des biens qui appartiennent à l'Eglise. Il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu. (Il n'est pas nécessaire de faire remarquer, que Gustave vouloit s'emparer des fonds mêmes des biens du Clergé.) Le

Roi indigné de ce discours, demanda aux Sénateurs & aux Grands ce qu'ils en pensoient. Le grand Maréchal dit que l'Evêque avoit raison. Le Roi sortit brusquement de l'Assemblée & se retira dans la citadelle. Mais deux jours après, le Maréchal sollicité par le Sénat & par le Peuple, se soumit aux volontés du Prince, qui revint à l'Assemblée. Tout s'y passa selon ses désirs. On y fit un Décret qui portoit qu'on ôteroit aux Evêques leurs trop grandes richesses, parce qu'elles servoient a entretenir leur luxe, leurs désordres & leur désobéissance, & qu'on leur laisseroit de quoi vivre honnêtement ; que tous les différends sur la Religion seroient décidés par d'habiles Théologiens, & qu'on ne prêcheroit dans les églises que la pure parole de Dieu, (c'est-à-dire, le Luthéranisme.)

XLIII.

L'Eglise perd entiérement la Suéde qui se fixe dans l'hérésie.

On exécuta aussi tôt cet Edit. Le Roi à la tête d'un corps de cavalerie parcourut pour cela toutes les Provinces. On unit a la Couronne tous les biens du Clergé, a l'exception de ce qui étoit nécessaire pour le nourrir très frugalement. Des ministres Luthériens suivoient Gustave, & prêchoient devant lui dans les principales églises. La plûpart des Curés firent une profession publique de l'hérésie, se marierent & célébrerent l'Office en langue vulgaire. L'Evêque de Lickopinc se retira en Pologne, & les autres Prélats demeurerent cachés dans leurs maisons. Un grand nombre de Religieux abandonnerent leurs Monastéres, les uns par libertinage, les autres pour fuir la persécution. L'Evêque de Scara & le grand Maréchal se retirerent avec les plus fermes Ca-

tholiques dans la Décarlie, où ils former un parti, qui fut bientôt dissipé par l' mée de Gustave. Ce Prince n'ayant plus r à craindre, se déclara solemnellement ..thérien à la fin de l'an 1527. Il nomma Olaus Pasteur de Stokolm, & un autre Luthérien Archevêque d'Upsal. Depuis ce tems-là le Luthéranisme a toujours été en Suéde la Religion dominante. Cependant les Suédois ont conservé plusieurs usages de l'Eglise Catholique. Ils ont des Evêques, des Prêtres & des Diacres, mais mariés. Liturgie est assez semblable à celle de glise Romaine. Ils vont à confesse a des fêtes, & se mettent quelquefois douze aux pieds de leurs ministres p.. cevoir la pénitence.

Gustave mourut en 1560, & e Successeur son fils Eric, qui professa me son pere la Religion Luthérienne. ...t détrôné en 1568, pour avoir épousé sa concubine & l'avoir fait déclarer Reine de Suéde; & l'un & l'autre furent mis en prison. Jean son frere fut proclamé Roi, du consentement général de tous les Etats du Royaume. Il forma le dessein d'y rétablir la Religion Catholique; & il envoya dans ce dessein Pontus de la Gardie à Rome, pour proposer quelques conditions; mais les Seigneurs Suédois traverserent ses bonnes intentions. Tout le bien qui en résulta, c'est que ce Ministre amena de Rome quelques Prêtres, qui se répandirent dans le Royaume pour consoler les Catholiques cachés. Le Clergé, les Seigneurs & le Peuple demeurerent dans la profession du Luthéranisme. La Reine Catherine descendue des Jagellons

...eut la ... Catholique.

fœur de Sigifmond-Augufte Roi de Pologne, conferva toujours un grand attachement à l'Eglife Catholique. En mourant elle pria le Roi d'ordonner au peu de Catholiques qui reftoient dans fon Royaume, de prier Dieu pour le repos de fon ame, felon la coutume de l'Eglife Catholique : ce que le Roi lui accorda. Ce Prince mourut en 1592 après un regne de vingt-cinq ans.

XII.

XLV. L'héréfie pénétre en Hongrie & s'y établit.

Le Luthéranifme pénétra en Hongrie pendant les guerres de l'Empereur Ferdinand & de Jean de Sepus, qui fe difputoient ce Royaume. Les Luthériens & les Huffites qui étoient dans les armées de l'Empereur, apporterent dans ce pays les erreurs dont ils étoient infectés. Ce fut principalement en 1540, lorfque Lazare Simenda y étant venu avec fes troupes, prit plufieurs villes, où il mit des miniftres Luthériens & en chaffa les Catholiques. Les troubles du Royaume, la défolation & le ravage des églifes, l'expulfion des Evêques & des autres Pafteurs, la négligence & l'ignorance de ceux qui reftoient, faciliterent le progrès de l'héréfie. Les Calviniftes entrerent auffi en Hongrie l'an 1562, fe rendirent maîtres de Varadin en 1580, & s'établirent dans la baffe Hongrie, comme les Luthériens s'étoient établis dans la haute.

XLVI. Elle infecte la Tranfilvanie.

La Tranfilvanie fut infectée non-feulement des erreurs des Luthériens & des Calviniftes, mais auffi de celles des Sociniens, dont nous parlerons ailleurs. La liberté d'enfeigner tout ce qu'on vouloit fur la Religion, fut autorifée par un Edit public donné Torde en 1561. La Tranfilvanie étoit

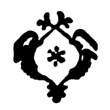
féparée

séparée depuis vingt ans du Royaum
Hongrie, & gouverné par des Princes
ctifs, à qui on donnoit le nom de Va
des. Quelques-uns s'efforcerent de réta
dans ce pays la vraie Religion; mais l
résie y avoit jetté de si profondes racin
qu'il ne fut pas possible de la détruire.
accorda dans plusieurs Edits le libre exer
du Luthéranisme comme de la Foi Cath
que; & dans la suite les Calvinistes y
rent aussi une entiére liberté.

L'hérésie n'avoit pû pénétrer en Pol
jusqu'à la mort de Luther, par les soi
Roi Sigismond, qui avoit déclaré que c
qui abandonneroient l'ancienne R
seroient regardés comme criminels
Majesté. Mais Sigismond Auguste qu
succéda en 1548, n'ayant pas le mêm
le, le Luthéranisme s'introduisit peu à
dans son Royaume, tant par le moyen des
jeunes Seigneurs qui faisoient leurs études
à Vittemberg & à Leypsic, que par quelques
maitres qui enseignoient la doctrine de Luther dans le pays même. Les Evêques s'en plaignirent inutilement aux Diettes & au Roi. On vit en peu de tems plusieurs églises de Luthériens formées en Pologne. Les Calvinistes y envoyerent aussi leurs ministres. Mais les Rois étant demeurés Catholiques, l'ancienne Religion fut toujours dominante, quoiqu'il restât en Pologne un grand nombre d'hérétiques. D'abord les Luthériens & les Calvinistes ne pouvoient se souffrir; mais ensuite ils firent un accommodement, par lequel ils s'engageoient à se supporter & à se réunir contre les Papistes: c'est le nom qu'ils donnoient aux Ca-

tholiques. Depuis que les Danois ſe ſont rendu maîtres du Royaume de Norvége, ils y ont toujours maintenu le Luthéraniſme, qui eſt auſſi la Religion dominante de la Pruſſe.

Nous avons vû avec quelle rapidité les nouvelles héréſies ont enlevé à l'Egliſe une grande partie de l'Allemagne & tous les Royaumes du Nord ; & nous verrons bientôt les ravages qu'elles firent en France. Qui ſe ſeroit attendu, lorſque Luther commença à prêcher contre les Indulgences, que cette étincelle cauſeroit en ſi peu de tems un pareil embraſement ? Un exemple ſi redoutable de la ſévérité des jugemens de Dieu ſur ſon peuple, eſt une grande leçon pour nous, qui avons été épargnés juſqu'à préſent, par une grace dont nous nous rendons de jour en jour plus indignes. Nous ne ſommes point néceſſaires à Dieu, & nous ne devons pas oublier, que des pierres mêmes il peut faire des enfans d'Abraham.



ARTICLE XVI.

Eglise de France. Ravages qu'y font les Calvinistes. Fureurs de la Ligue.

I.

NOus avons déja parlé des commencemens du regne de François I, & nous n'avons pû nous dispenser d'en rapporter plusieurs traits, que nous ne répéterons point ici. A la mort de l'Empereur Maximilien qui arriva en 1519, il fit tous ses efforts pour parvenir à l'Empire; mais il ne put réussir, & il eut le chagrin de voir élire Empereur Charles d'Autriche son rival, si connu sous le nom de Charles-Quint. Quelques années après, un certain Jean Verazini Vénitien ou Florentin, entreprit une navigation sous le pavillon François du côté du Septentrion, & arriva jusqu'a la Floride. Il découvrit ensuite une isle & le promontoire des Brétons. Ces terres sont habitées par les Canadois : on leur donne aujourd'hui le nom de Nouvelle France, qui comprend les isles du Golfe de saint Laurent, & toutes celles qui bordent la Casperie, dont la principale est l'isle Royale ou du Cap Bréton, la terre de Labrador, tout le cours du fleuve de saint Laurent & de celui de Missisipi au Nord jusqu'au quarantiéme degré, avec toutes les riviéres qui s'y déchargent. Verazini

I. Efforts de François I pour l'Empei Nouv...

prit possession de plusieurs de ces terres au nom de François I; mais ayant voulu aller plus avant dans un autre voyage, il fut tué & mangé par les barbares avec ceux qui l'accompagnoient. Les Européens ont donné des noms particuliers aux différens pays du Canada dont ils sont les maîtres; car outre la Nouvelle France, on y trouve la Nouvelle Brétagne, la Nouvelle Angleterre, la Nouvelle Hollande & la Nouvelle Suéde. Les François ont fait quelques efforts pour porter la lumiére de la Foi à ces barbares, & sont venus à bout d'établir à Québec un Siége épiscopal.

II.

II. Désolation de l'Eglise de France par les guerres continuelles de François I avec Charles Quint. Captivité du Roi. Sa fermeté & son courage. Sa délivrance.

La brigue de Charles d'Autriche l'ayant élevé à l'Empire, malgré celle de François I son compétiteur, on vit bientôt éclater la jalousie qui étoit entre ces deux jeunes Princes. Par un Traité fait à Noyon en 1516, Charles devoit rendre la Navarre à Henri d'Albret son légitime Souverain. Charles ayant manqué de parole, François I envoya des troupes, qui prirent la Navarre: mais il la perdit presque en même-tems. D'un autre côté, l'Empereur joint avec les Anglois, fut chassé de Picardie. Cet avantage fut contrebalancé par la révolte de Charles de Bourbon, Connétable de France, qui s'attacha à l'Empereur, & eut la conduite de ses troupes. Les Suisses abandonnerent aussi la France dans une occasion fort importante. Le Roi qui avoit perdu Milan, se hâta d'aller en Italie pour la reprendre. Il alla ensuite assiéger Pavie; mais ayant détaché mal à propos une partie de ses troupes pour les envoyer à Naples, il se trouva trop foi-

ble pour résister aux Impériaux. Son
fut défaite, & lui-même se vit sur le
de périr dans le combat. Ayant eu son
val tué sous lui, & étant blessé à la
be, il se défendoit à pied presque seul, au milieu d'un tas de morts, tant François qu'ennemis. Il tua sept hommes de sa main, cinq avant que d'être renversé de cheval, & deux après s'être relevé; & quoiqu'on lui criât de tous côtés de se rendre, il n'en vouloit rien faire, aimant mieux mourir en combattant, que de s'exposer à la brutalité des soldats, qu'il voyoit déja disputer entre eux à qui il appartiendroit après sa prise. Enfin à la sollicitation d'un Officier qui avoit accompagné le Connétable de Bourbon dans sa fuite de France, le Roi se rendit, & se mit entre les mains du Viceroi de Naples qu'il fit venir. C'étoit le 24 Février 1525. On peut juger quelle fut la consternation que répandit dans toute la France la nouvelle d'un si triste événement Le Roi fit paroître dans cette disgrace autant de fermeté & de constance, qu'il avoit montré de courage au milieu des plus grands dangers. Le courier qui portoit à l'Empereur la nouvelle de la victoire de Pavie, devant passer par la France, le Roi lui donna un sauf conduit, & le chargea d'une Lettre pour la Duchesse d'Angouleme sa mere, qui étoit à Lyon. Cette Lettre ne contenoit que ces mots : *Madame, tout est perdu hormis l'honneur*. Il fut conduit à Pysigithone, & transféré ensuite en Espagne, où il eut le Château de Madrid pour prison. Y étant tombé dangereusement malade, l'Empereur lui rendit deux visites dans lesquelles il ne fut point

question d'affaires. Le vingt-uniéme de Février suivant il fut mis en liberté, en conséquence d'un Traité fait avec l'Empereur, qui exigea des conditions fort injustes & fort onéreuses à la France. Pour la garantie de l'exécution du Traité, il fut obligé de donner en ôtage à l'Empereur le Dauphin & le Duc d'Orleans ses fils.

A son retour il fit marcher des troupes en Italie pour délivrer le Pape Clément VII, que celles de l'Empereur, qui avoient pris & pillé Rome, tenoient prisonnier au Château saint Ange. Après la mort de sa premiére femme Claude de France, le Roi épousa, suivant un Traité fait à Cambrai, Eleonor d'Autriche sœur de l'Empereur, & veuve d'Emmanuel Roi de Portugal. En 1533, il eut une entrevûe avec le Pape Clément VII à Marseille, où fut conclu le mariage de son fils (Henri II) avec Catherine de Médicis niéce de ce Pape. Les années suivantes François I se rendit maître de la Savoie. Il chassa honteusement l'Empereur, qui croyant envahir la France, y étoit entré par la Provence en personne, & dans la Picardie par ses Généraux. On fit en 1538 une tréve pour dix ans à Nice en Provence, où le Pape Paul III avoit fait aboucher les deux Monarques; mais elle ne fut pas de longue durée. Tout leur regne ne fut qu'une suite de guerres, qui furent très préjudiciables à la Religion.

III. Mort du Roi François I. Son caractére. Ce qu'il fit par rapport à la Religion.

François I mourut d'une longue & fâcheuse maladie au Château de Rambouillet le dernier jour de Mars de l'an 1547, dans la trente-troisiéme année de son regne & la cinquante-troisiéme de son âge. Ses funérailles se firent avec une pompe extraordinaire.

On y compta onze Cardinaux & plus de rante autres Prélats. Son corps fut pc saint Denis, & son cœur fut mis sou colomne de marbre dans l'église des F gieuses de Hautes-Bruyéres. Il fut procla mé : Prince clément en paix, victorieux en guerre, pere & restaurateur des bonnes Lettres & des Arts libéraux. Ce Prince avoit toujours eu du goût pour les Sciences, & sa passion pour les armes & pour le plaisir ne l'empêchoit pas d'estimer les gens de Lettres, & d'aimer à être en commerce avec les Savans. Il en avoit ordinairement auprès de lui qui l'entretenoient pendant ses repas. Il aimoit sur-tout qu'on lui parlât de l'histoire naturelle, dont il avoit une grande connoissance. Il possédoit ce que les Auteurs anciens & modernes avoient écrit de plus curieux sur les animaux, les plantes, les métaux, les pierres précieuses. Il honora d'une confiance particuliére Guillaume Budé, & du Bellai Evêque de Paris, très-célébres tous les deux par leur grande érudition. Ce fut par leur conseil qu'il fonda dans l'Université de Paris un Collége pour y faire enseigner les langues, Grecque, Hébraïque & Latine, la Médecine, la Philosophie & les Mathématiques. C'est ce que l'on appelle le Collége Royal. Les deux premiers Professeurs en Grec & en Hébreu, furent les savans François Vatable, & Pierre Danés depuis Evêque de Lavaur. Ces écoles étoient alors très-fréquentées, & il y venoit des jeunes gens de toute condition : au lieu qu'auparavant, c'étoit un deshonneur parmi les Nobles de savoir le Latin, & quelqu'autre chose que de manier l'épée & un cheval. *Hist. du P. Daniel.*

Ce Prince avoit formé à grands frais une Bibliothéque à Fontainebleau, où l'on rassembloit de toutes parts des manuscrits curieux par les soins de Jean Lascaris, aussi célébre par son érudition que par la grandeur de sa naissance. Il descendoit des Empereurs Grecs de Constantinople, & s'étoit réfugié en France, après que les Turcs se furent rendus maîtres de la Gréce sa patrie. François I avoit encore dessein de bâtir un magnifique Collége vis-à-vis du Louvre, où il vouloit attacher un revenu de cent mille livres, pour l'entretien des Professeurs & de six cens écoliers, qui devoient être entretenus & instruits gratuitement en toute sorte de Sciences. Mais il en fut détourné par le Chancelier Duprat, qui lui représenta que la situation de ses affaires ne lui permettoit pas de faire de si grandes dépenses. Ce Prince bâtit ou rétablit plusieurs Maisons Royales, comme Fontainebleau, saint Germain-en-Laye, Chambor, le Château de Madrid au bois de Boulogne, Villers-Coterets, & commença le Palais du Louvre. On remarque comme une chose surprenante, qu'ayant toujours vécu avec éclat, & ayant eu toute sa vie de grandes guerres à soutenir, il ait pu faire de si grandes dépenses en édifices, & acheter tant de choses de si grand prix: & que néanmoins, toutes ses dettes payées, il ait laissé en mourant quatre cens mille écus dans ses coffres, & le revenu d'un quartier auquel il n'avoit point encore touché.

François I soutint avec beaucoup de courage les plus grandes adversités; mais il se laissoit emporter dans les moindres succès, plus loin que la prudence & l'incertitude des

événemens ne le permettoient ; & cett grande confiance lui fit faire des fautes sidérables. Il se laissa aussi quelquefois verner par ses Ministres, & même par femmes ausquelles il s'attacha d'une niére scandaleuse, & qui faisoit blasphémer la Religion par les hérétiques : sans parler des folles dépenses ausquelles cette passion criminelle donnoit occasion. Ce Prince avoit d'ailleurs des qualités admirables. Peut-être n'eut-il jamais d'égal en libéralité, en générosité & en clémence. Il avoit une tendre affection pour son peuple, & en mourant il recommanda expressément à son fils, de diminuer les tailles qu'il s'étoit cru obligé d'augmenter pour fournir aux frais de la guerre. A des sentimens si dignes d'un grand Roi, il joignoit un attachement sincére à l'Eglise Catholique, beaucoup de respect pour la Religion & de zéle contre ceux qui en combattoient la doctrine & les mystères. Il en donna des marques éclatantes en 1534 étant sur le point d'aller en Italie, pour se venger de l'attentat commis par le Duc de Milan contre un Ambassadeur de France. Quelques Luthériens avoient porté l'insolence jusqu'à afficher à Paris aux portes même du Louvre & à celle de la chambre du Roi, des placards impies contre le saint Sacrement & le Sacrifice de la Messe. Le Roi ordonna qu'on fit une exacte perquisition des auteurs du crime ; & on en découvrit six qui furent arrêtés. Il commença par faire une réparation publique de l'outrage qui avoit été fait au saint Sacrement. Il fit ordonner par du Bellai Evêque de Paris une procession générale, & vint exprès de Blois

pour y assister lui-même. Elle alla de saint Germain l'Auxerrois à Notre-Dame. L'Evèque y portoit le saint Sacrement ; & le Dauphin, les Ducs d'Orleans & d'Angoulême ses freres, & le Duc de Vendôme premier Prince du sang portoient le dais. Le Roi marchoit à pied & tête nue, tenant une torche à la main. Il étoit suivi des Princes du sang, des Cours supérieures, des Ambassadeurs, des Cardinaux & des Evêques qui se trouvoient à Paris, & de tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans le Royaume. Après la procession le Roi alla à l'Evêché, & s'étant assis sur un trône qu'on avoit élevé, il fit un discours très-touchant sur l'obligation où l'on étoit d'employer tous ses soins, pour maintenir l'ancienne & la véritable Religion, & de dénoncer à la Justice les ennemis de Dieu & de son Eglise. Il ajouta, comparant l'hérésie à une peste, que s'il savoit que son bras en fût infecté, il le feroit couper, & qu'il n'épargneroit pas non plus ses propres enfans, s'ils avoient le malheur de favoriser la nouvelle Réforme. Le soir du même jour les six Luthériens qui avoient été pris, furent brûlés dans la place publique par Arrêt du Parlement.

Il ne nous est pas possible de passer sous silence un autre trait de l'histoire de François I, qui montroit dans ce Prince de grands sentimens de Religion : c'est la maniére tout-à-fait chrétienne dont il reçut la nouvelle de la mort du Dauphin son fils aîné. Ce fut le Cardinal de Lorraine qui l'annonça au Roi ; les autres Seigneurs n'ayant pas voulu s'en charger. Dès que le Cardinal se présenta, le Roi lui demanda des nou-

velles de la santé de son fils. Le Cardi ayant répondu en bégayant & d'un chancelante, qu'il venoit d'apprendre maladie étoit très-dangereuse, & qu'e gmentoit toujours. J'entens ce langag , le Roi, mon fils est mort, vous n'osez pas franchir le mot. Le Cardinal ayant jetté un profond soupir sans parler, le Roi se retira seul auprès d'une fenêtre, où en soupirant & levant les mains vers le Ciel : ,, Mon ,, Dieu, dit-il, je sai qu'il est juste que je ,, supporte patiemment tout ce qui vient de ,, votre main toute-puissante ; mais de qui ,, dois je attendre que de vous-même la con- ,, stance, & un courage assez ferme pour ne ,, pas succomber à des coups si rudes ? I ,, mon Dieu, vous m'avez affligé en ,, tant contre moi tant d'ennemis c ,, crient ma réputation ; & maintena ,, comble de malheur, il vous a plu ,, ajouter la mort de mon fils. Que vo ,, reste-t-il à faire, sinon que vous m'anéan- ,, tissiez devant les hommes ? Et si vous avez ,, résolu de le faire, au moins instruisez- ,, moi, & faites-moi connoître votre vo- ,, lonté, afin que je n'y résiste pas, & que je ,, me fortifie dans la patience, vous qui êtes ,, assez puissant pour tirer la force de la foi- ,, blesse même. " Quel bonheur pour ce Prince, s'il avoit eu soin de cultiver ces saintes dispositions que la grace mettoit en lui, en éloignant les objets de ses passions, & toutes les personnes qui s'appliquoient à les favoriser & à les satisfaire. Mais l'agitation dans laquelle il passa toute sa vie dissipant bientôt cette précieuse semence, laissoit toujours son cœur livré à l'amour des plaisirs criminels.

III.

IV. Regne d'Henri II.

François I eut sept enfans de la Reine Claude sa premiére femme fille de Louis XII, trois fils & quatre filles. Il n'en eut point de la seconde. François, l'aîné de ses fils fut empoisonné & mourut en 1536 à l'âge de dix-huit ans. Henri II qui étoit le second, succéda à la Couronne de son pere, & fut sacré à Reims par l'Archevêque Charles de Lorraine. Dès la premiére année de son regne il scandalisa ses sujets en permettant un duel; mais ensuite il montra du zéle pour la Religion en publiant des Edits très-sévères contre les nouveaux hérétiques. Il eut à soutenir un grand nombre de guerres contre l'Empereur Charles V & contre les Anglois. On ne peut exprimer à quelle désolation fut réduite l'Eglise de France, tandis que le Royaume étoit le théatre des guerres les plus sanglantes. La paix fut conclue en 1559 avec Elizabeth Reine d'Angleterre & Philippe II Roi d'Espagne. Tous les Princes y furent compris, & l'on se rendit réciproquement toutes les villes qui avoient été prises. Elizabeth fille aînée du Roi Henri, fut accordée en mariage à Philippe II Roi d'Espagne, qui l'épousa par procureur; & la Princesse Marguerite sœur de Henri II fut promise à Emmanuel Philibert Duc de Savoie, qui par ce mariage recouvra ses Etats dont François I l'avoit dépouillé.

V. Sa mort. Son caractére. Désordres en France sous son regne.

Le Roi fit de grands préparatifs pour cette double alliance, & ordonna un tournois pour trois jours. Il voulut être lui-même du nombre des combattans, & fut blessé d'un éclat de lance par le Comte de Montgom-

meri, qu'il avoit forcé d'entrer en lice lui. Il mourut de cette blessure le dixiéi Juillet la même année 1559 dans son I des Tournelles, âgé de quarante ans, a] en avoir regné douze. Son corps fut po saint Denis, où la Reine Catherine de M cis son épouse lui fit dresser un superbe t beau. Ce Prince avoit une riche taille air doux, une adresse merveilleuse, u prit agréable : mais il manquoit des qualités les plus nécessaires pour bien gouverner, qui sont la fermeté, la prudence, l'application, le discernement. Il étoit naturellement bon, & avoit des inclinations portées au bien : mais on dit qu'il ne se posséda jamais; & que pour ne vouloir rien faire de lui-même, il fut cause de tout le mal que firent ceux qui le gouvernoient. Il s'exprimoit en public & en particulier avec une merveilleuse facilité, & l'on auroit pû le louer sur son amour pour les Lettres & sur ses libéralités pour les Savans, si la corruption de sa Cour autorisée par son exemple, n'eût invité les gens d'esprit à se signaler plutôt par des Poësies infâmes que par des ouvrages solides. Toute la Cour étoit plongée dans la débauche; & l'attachement criminel du Roi pour Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois, étoit le premier mobile de tout ce qui se passoit dans le gouvernement. Tout plioit sous cette indigne créature, & le Roi fut toute sa vie esclave de la passion qu'il avoit pour elle. On voit que de toutes parts l'Eglise n'avoit que des sujets d'affliction & de gémissemens.

IV.

VI. Regne de François II, & de Charles IX.

Henri II laissa plusieurs enfans, entr'autres François II, Charles IX, Henri III, qui tous trois regnerent l'un après l'autre. François II fut sacré à Reims la même année que son pere mourut. Il étoit déja Roi d'Ecosse par son mariage avec Marie fille de Jacques V Roi d'Ecosse & de Marie sœur des Guises. Nous avons vû ailleurs ce qui arriva de remarquable par rapport à la Religion sous son regne, qui ne fut que de dix-sept mois. L'événement le plus considérable fut, comme nous l'avons dit, la conjuration d'Amboise, qui étoit une suite de la multiplication des Calvinistes dans le Royaume. François II mourut sans enfans dans sa dix-septiéme année. Son frere Charles IX lui succéda, & fut sacré en 1561. Nous avons vû aussi, en rapportant le progrès de l'hérésie en France, ce qui se fit de plus considérable au commencement du regne de ce Prince, & en particulier le fameux Colloque de Poissy. Nous allons maintenant exposer les horribles ravages que les Calvinistes firent dans ce Royaume depuis ce Colloque, & montrer à quels excès se porta un grand nombre de Catholiques, en employant pour repousser l'hérésie, des moyens condamnés par la loi de Dieu. Nous parlons des fureurs de la Ligue, qui réduisirent l'Eglise & le Royaume de France à la plus affreuse désolation.

VII. Ravages des Calvinistes en France au commence-

Les Protestans devinrent beaucoup plus hardis après le Colloque de Poissy, & oserent publier qu'ils avoient confondus les Catholiques. Ils recommencerent à prêcher avec

plus de hardiesse, & s'emparerent de
sieurs églises : mais l'autorité publiq
rêta bientôt leur insolence. D'abord o
défendit toutes armes à feu, & le deu
de Novembre 1561 on leur fit rendre
églises dont ils s'étoient saisis. Bientôt
ils reprirent le dessus, & s'appuyant su leur nombre qui augmentoit chaque jour, ils s'emparerent de nouveau des églises. Ils renverserent les autels, briserent les images, & présenterent à la Reine Régente un état de leurs églises, dont ils faisoient monter le nombre à deux mille cent cinquante. La sédition qui arriva le vingt-septiéme de Décembre fête de saint Jean dans le fauxbourg saint Marceau, ne servit qu'à échauffer davantage les esprits. Dans le tems qu'un ministre prêchoit, on sonna les Vêpres à saint Medard ; & comme le bruit des cloches incommodoit ce prédicateur, les auditeurs, qui étoient plus de deux mille, envoyerent deux d'entr'eux prier le Curé & les Marguilliers de ne point faire sonner si longtems. Mais on ne fit aucun cas des représentations des deux députés. Les Calvinistes irrités allerent aussitôt investir l'église, en rompirent les portes, tuerent & blesserent un grand nombre de ceux qui y étoient renfermés pour dire Vêpres, renverserent les autels, abbatirent les images, enleverent les ornemens sacrés, & foulerent même aux pieds les saintes Hosties. Le Chevalier du Guet entra dans l'église à cheval, mais sa présence ne servit qu'à augmenter la fureur des séditieux, & il y eut un grand carnage. Le lendemain la sédition recommença ; & le peuple indigné s'attroupa au nombre de

quatre à cinq mille hommes, prit les armes &, attaqua les hérétiques. Le Parlement eut ordre d'arrêter ces mouvemens qui pouvoient avoir les suites les plus terribles. Il n'y eut que deux ou trois Calvinistes punis de mort, & encore le furent-ils aux instances du peuple, qui demandoit une punition exemplaire. Le gouvernement étoit effrayé de voir que le mal s'étendoit tous les jours, & que l'hérésie avoit, même à la Cour, de puissans protecteurs.

VIII. Ravages des Calvinistes dans les Provinces. Edit de Janvier pour remédier aux maux.

Il arriva dans le même tems à Dijon un desordre semblable à celui dont nous venons de parler. Les Calvinistes firent encore plus de mal à Pamiers en Languedoc. Ils en chasserent tous les Religieux & les Chanoines; & s'étant rendus maîtres absolus de la ville; ils y établirent leur nouvelle Réforme par toute sorte d'impiétés. La vûe de ces troubles qui annonçoient les plus grands malheurs, porta le Conseil du Roi à assembler à saint Germain-en-Laye, tous les Députés des Cours du Royaume qu'il avoit fait venir à Paris; & par leur avis, le Roi fit au mois de Janvier 1562 un Edit dont les principaux articles étoient, que les Calvinistes rendroient au plutôt aux Catholiques les églises, les maisons, les terres & tous les biens dont ils s'étoient emparés; qu'on n'abattroit plus à l'avenir ni les croix ni les images; & qu'on ne troubleroit plus la tranquillité publique, sous peine de mort; qu'il ne seroit pas permis aux Protestans de tenir des assemblées dans les villes, ni d'y prêcher; mais que néanmoins, jusqu'à ce que les differends sur la Religion fussent terminés par un Concile général, ou que le Roi en eût

autrement ordonné, on ne maltraite point ceux qui iroient aux prêches hors villes, & que les Magistrats puniroient c qui les inquiéteroient; qu'on ne recherc roit personne au sujet de la Religion; n que les prétendus Réformés ne pourro tenir de Synodes ni de conférences sa appeller les Magistrats, & qu'ils gardero toutes les loix civiles, même celles qui roissoient contraires à leur doctrine. Le l lement de Paris fit beaucoup de difficu pour vérifier cet Edit, & il ne le fit qu'apres trois jussions, & avec cette clause: Que c'étoit pour obéir au Roi, eu égard aux conjonctures où l'on se trouvoit, & jusqu'à ce que Sa Majesté en eût autrement ordonné. L'attachement que cet illustre Corps avoit pour la Foi Catholique, étoit le principe de sa résistance, & de la peine qu'il eut, même malgré cette modification, de vérifier un réglement qui paroissoit trop favorable aux prétendus Réformés.

V.

Le premier jour de Mars le Duc de Guise revenant de Joinville à Paris, se trouva dans la ville de Vassi en Champagne, près d'une maison où un ministre Calviniste prêchoit. Les gens du Duc ayant eu querelle avec les hérétiques qui y étoient assemblés & chantoient des Pseaumes, en vinrent aux mains avec eux. Le Duc de Guise accourut pour appaiser le tumulte, & fut blessé d'un coup de pierre au visage, ce qui anima tellement ceux qui le suivoient, qu'ils tuerent environ cinquante Calvinistes & en blesserent près de deux cens. Cet événement fut comme le signal de la guerre. Les Prote-

IX. Commencement des guerres civiles au sujet de la Religion.

phiné, & une grande partie de celles de Guyenne & du Languedoc. Par-tout où les prétendus Réformés furent les maîtres, ils abolirent l'exercice de la vraie Religion, renverserent les autels, briserent les images, brûlerent les reliques, & en jetterent les cendres au vent, tourmenterent & massacrerent les Religieux & les Prêtres, & se firent détester par l'horrible profanation des choses sacrées, sans que le Prince de Condé, ni par priéres, ni par menaces, ni même par châtimens, pût arrêter cette fureur qu'il jugeoit très-préjudiciable à sa cause. Il est vrai que les Calvinistes en commettant par-tout de si grands crimes, soutenoient fort mal la qualité de Réformateurs qu'ils s'attribuoient.

XI. Les Catholiques emploient contre les Calvinistes des moyens contraires à l'esprit de l'Eglise.

D'un autre côté, il faut avouer que la plûpart des Catholiques avoient bien oublié l'esprit de leur Religion. On rendit aux Protestans la pareille, quand on en trouva l'occasion favorable, & l'on en massacra une multitude en plusieurs villes. Il s'en fit un carnage horrible à Sens à la sollicitation du Juge criminel, & de l'aveu, à ce que l'on publioit, du Cardinal de Guise qui étoit Archevêque de cette ville. Le bruit s'étant répandu que les Calvinistes avoient résolu de s'emparer des églises & de les piller, le peuple en fureur tua plus de cent personnes de tout sexe & de toute condition. On pilla les maisons, on rasa le lieu où les hérétiques s'assembloient hors de la ville, & l'on arracha même les vignes qui étoient aux environs. Le Prince de Condé en écrivit à la Reine & lui en fit des grandes plaintes : mais comme l'on rapportoit tous les jours des exem-

ples de la méme cruauté que des Proteſt exerçoient ſur les Catholiques, on diſſim cette violence ; & les hérétiques ne fu pas mieux traités à Cahors, à Amiens Beauvais & ailleurs. Le Parlement par un Arrêt du dernier de Juin permit à toute ſorte de perſonne de ne les point épargner, comme étant ennemis déclarés de Dieu & des hommes, & donnant par-tout des preuves de leur impiété. Cette guerre de Religion s'allumant dans toutes les Provinces, mit bientôt le Royaume en feu. Elle ſe fit avec une cruauté & une animoſité qu'il eſt impoſſible d'exprimer ; & rien n'étoit plus commun que le pillage, les ſacriléges, les meurtres, les incendies & les crimes les plus infâmes.

VI.

Les Calviniſtes ne ſe contentoient pas d'exercer leur fureur ſur les vivans : ils l'étendoient juſques ſur les morts, qu'ils déterroient pour avoir le plaiſir de brûler leurs os & d'en jetter les cendres au vent. Ce genre d'inhumanité étoit réſervé à ces malheureux Réformateurs. Les tombeaux des Rois ne furent point à couvert de leurs inſultes, & les Reliques précieuſes des plus grands Saints n'échapperent point à leurs attentats ſacriléges. Le tombeau du grand ſaint Martin de Tours, que tous les peuples d'Orient & d'Occident révéroient, ne fut point épargné. Ces forcénés ayant exercé leur brigandage dans les autres égliſes de Tours, pillerent celle de cet Apôtre de la France & en enleverent le tréſor. L'inventaire qu'ils en firent dura trois ſemaines : tant le nombre des vaſes d'or & d'argent avec les pierreries étoit

I
Cal
Ils profanent le tombeau de S. Martin.

grand dans cette célébre église. Le prix en monta à plus d'un million, sans compter une quantité prodigieuse d'ornemens de drap d'or & d'argent relevés en broderie, qu'ils firent brûler pour satisfaire davantage leur avarice. Les Catholiques se seroient consolés de cette perte, si par une fureur détestable ces Réformateurs impies n'eussent jetté au feu le corps de saint Martin, dont on ne put sauver qu'une très-petite partie, qui se réduisoit à l'ossement d'un bras & à un morceau du crâne. On les fit mettre l'année suivante dans une châsse de bois avec quelques petites portions des chefs de saint Brice & de saint Grégoire de Tours, & quelque tems après on plaça ces Reliques derriére le grand Autel.

XIII. Suite des fureurs des Calvinistes.

Pendant que ces furieux commettoient à Tours ces impiétés, d'autres Calvinistes exerçoient toute sorte de violences dans les différentes Provinces du Royaume. On voit encore en plusieurs villes de France les tours d'où l'on précipitoit les Catholiques, sur-tout les Prêtres & les Religieux; & les puits & les abysmes où on les jettoit. La Mothe-Gondrin Lieutenant de Roi en Dauphiné fut massacré dans Valence. Les Protestans y introduisirent François de Beaumont, connu sous le nom de Baron des Adrets, qui se distingua dans ces guerres par sa férocité. S'étant mis à la tête de huit mille hommes, il fit dans plusieurs Provinces des maux effroyables, & porta la désolation dans un très-grand nombre de villes. Il alla dans le Forêts, le Vivarêts, l'Auvergne, la Provence & le Languedoc, ravageant tout sur son passage, abattant les églises, pillant

les vases sacrés, contraignant tout le m
d'aller au prêche, même le Parlemen
Grenoble qu'il y mena comme en triom
Il étoit animé d'une telle fureur contr
Catholiques, qu'après en avoir fait un g
carnage, il obligea ses deux fils à se bai
dans leur sang, afin de les accoutumer
venir barbares. Ce trait d'inhumanit
unique dans toute l'histoire; & aucune
n'avoit jamais produit de pareils mons
Ce héros de la prétendue Réforme pre
plaisir à inventer de nouveaux supplices, pour faire périr misérablement les prisonniers de guerre. Voulant se procurer un divertissement agréable, il fit sauter du haut de la tour de Montbrison, & des rochers de Mornas sur le Rhone, six vingts soldats avec leurs Officiers, & ensuite deux cens autres, que ses gens, qui étoient au pied de la tour & des rochers, recevoient avec des cris de joie sur la pointe de leurs hallebardes & de leurs piques.

XIV. Les guerres civiles pour la Religion continuent.

Les Calvinistes firent vers le même tems des entreprises sur Toulouse & Bourdeaux. Elles furent découvertes par Montluc, qui aidé de la Noblesse du pays, sauva la Guyenne & le Languedoc. L'armée du Roi vouloit aller assiéger le Prince de Condé dans Orléans; mais la descente des Anglois & la perte du Havre, firent prendre la résolution d'aller attaquer Rouen, de peur que l'ennemi ne se rendît maître de toute la Normandie, qui étoit dans une désolation générale. Le commerce étoit par-tout interrompu: le Parlement avoit quitté Rouen & s'étoit retiré à Louviers. La ville de Rouen fut prise le vingt-sixiéme d'Octobre par l'armée

du Roi, après un siége de cinq semaines. Le pillage dura huit jours, avec d'autant plus de cruauté, qu'on y trouva plus de richesses. Le siége couta la vie à Antoine de Bourbon Roi de Navarre, qui reçut une blessure dont il mourut le dix-septiéme de Novembre. On dit qu'il mourut Catholique. Sa conversion néanmoins paroît avoir été assez équivoque. Il avoit quitté, comme nous l'avons dit, le parti des rebelles, pour s'attacher à celui du Roi. Dans la prise de Rouen il y eut plus de quatre mille hommes de tués de part & d'autre. L'armée du Roi étoit encore en Normandie, lorsque les Protestans en partirent pour venir assiéger Paris. Ils donnerent sur leur route de nouvelles preuves de leur cruauté. La Reine Régente amusa le Prince de Condé par des propositions de paix, & pendant ce tems-là l'armée du Roi se fortifia, & les Calvinistes furent obligés de s'éloigner de Paris. En se retirant ils brûlerent plusieurs villages. Ils allerent assiéger Dreux, où le Duc de Guise mena l'armée du Roi. Il y eut une bataille sanglante dans laquelle on perdit de part & d'autre environ huit mille hommes. Le Prince de Condé fut fait prisonnier; mais l'armée du Roi perdit de son côté le Maréchal de saint André & le Duc de Nevers qui furent tués, & le Connétable de Montmorenci qui fut fait prisonnier.

VII.

XV. Edit de pacification. Autre Edit pour le modifier.

L'année suivante 1563, le Duc de Guise entreprit le siége d'Orléans, & y fut tué d'un coup de pistolet par un zélé Calviniste nommé Poltrot; il fut pris & mené à Paris où il mourut à la question. Il avoit déclaré que

que c'étoit l'Amiral de Coligni qui l'avoit porté à tuer le Duc. Cet Amiral fit ensuite d'horribles ravages en Normandie, où il prit & saccagea plusieurs villes. Le Roi donna un Edit daté d'Amboise pour pacifier les troubles de Religion. Cet Edit arrêta pour quelque tems le feu des guerres civiles. On profita de cet intervalle de paix pour reprendre le Havre sur les Anglois, à qui les Calvinistes l'avoient livré. Le Roi qui s'étoit trouvé au siége du Havre se rendit à Rouen, où il tint son lit de Justice & fut déclaré majeur. Au commencement de 1564, le Roi voulut parcourir les Provinces de son Royaume. Après avoir été en Champagne & en Bourgogne, il se rendit à Lyon d'où la peste l'obligea de sortir. Il alla au château de Roussillon sur le Rhône où il fit une Ordonnance, pour modifier en faveur des Catholiques l'Edit de pacification. Il y donna aussi un Edit pour fixer le commencement de l'année au premier de Janvier. Mais le nouveau calcul ne fut généralement établi que quelques années après.

XVI. Les Sui[sses] empêchen[t] les Calvini[stes] de se ren[dre] maîtres d[u] Roi.

En 1567, les Calvinistes prirent tout d'un coup les armes & s'assemblerent de tous côtés. Ils formerent le dessein d'enlever le Roi qui étoit au château de Monceaux en Brie. La Cour en étant informée se rendit à Meaux. Le Prince de Condé l'y suivit avec plusieurs escadrons de cavalerie. Le Connétable de Montmorenci craignant que le Roi ne fût investi dans une si mauvaise place, fut d'avis qu'on en partît de nuit pour se retirer à Paris. Toute la nuit du vingt-septiéme au vingt-huitiéme de Septembre fut occupée à se préparer au départ. Les Suisses animés par

leur Colonel Tiffer, se chargerent de conduire le Roi à Paris, protestant qu'ils mourroient tous jusqu'au dernier, plutôt que de ne point réussir dans une commission qui leur étoit si honorable. Le Roi sortit donc de Meaux sur les quatre heures du matin, accompagné des Seigneurs de sa Cour, du Conseil d'Etat & des Dames, au milieu des Suisses rangés en haie, formant un gros bataillon quarré, pour renfermer toute la Cour comme dans une forte citadelle. Lorsque le Roi eut fait environ quatre lieues, le Prince de Condé se présenta avec son armée : mais surpris d'entendre chanter les Suisses, & de voir qu'ils n'étoient point ébranlés de la premiére décharge, ils désespérerent de pouvoir prendre le Roi. Les Suisses firent entrer ce Prince dans Paris sur les quatre heures après midi, & leur chef s'acquit à lui-même & à sa nation une grande réputation de fidélité & de valeur par une action si mémorable.

XVII. Suite des guerres civiles de Religion. Nouvel Edit de pacification.

Les rébelles ayant manqué leur coup, envoyerent des émissaires dans toutes les Provinces, pour faire prendre les armes à tous ceux de leur parti; & la France fut replongée dans les horreurs d'une guerre civile. Plusieurs villes de Languedoc secouerent le joug de l'autorité légitime, & se déclarerent pour le Prince de Condé. Ce chef des révoltés après s'être emparé de quelques places, s'approcha de Paris pour l'affamer. Le Connétable de Montmorenci fut blessé à la bataille de saint Denis & mourut deux jours après. Le Prince de Condé continua de porter dans tout le Royaume le trouble & la désolation : mais il fut tué en 1569. Jeanne

Reine de Navarre exhorta les rébelles à ne point perdre courage à la vûe de cette perte. L'Amiral de Coligni prit la place du Prince de Condé, & ravagea toutes les Provinces. Il laissa dans toutes les villes des marques de la fureur dont les Protestans qu'il conduisoit, étoient remplis. La vûe de tant de maux que l'armée des prétendus Réformés produisoit, porta le Roi à s'accommoder avec eux. Ce Prince donna en 1570 un nouvel Edit de pacification, qui étoit très-avantageux aux Protestans, mais que la nécessité forçoit le Conseil du Roi de leur accorder.

XVIII. Mariage de Charles IX, & celui du Roi de Navarre. On entreprend sur la vie de l'Amiral de Coligni chef des Calvinistes.

Charles IX épousa cette même année à Méziéres Elizabeth d'Autriche fille de l'Empereur Maximilien II. Ce Prince avoit alors vingt ans. Peu de tems après son mariage, il tâcha d'attirer à la Cour l'Amiral, & s'avança jusqu'à Blois dans le dessein de l'engager à y venir. C'est là qu'on dit que se tint ce fameux Conseil où le massacre des Protestans fut résolu. L'Amiral se rendit auprès du Roi, qui le reçut encore mieux qu'il ne l'avoit fait espérer. La Reine de Navarre vint à la Cour, & son fils Henri la suivit de près, avec le jeune Prince de Condé & plusieurs Seigneurs de distinction. On convint de tous les articles du mariage de Henri avec la Princesse Marguerite sœur du Roi. Après un court séjour à Blois, la Reine de Navarre se rendit à Paris, où elle mourut l'année suivante 1572. Ce fut une grande perte pour les Calvinistes. Son fils Henri prit le titre de Roi de Navarre, & vint à Paris avec toute la Cour célébrer son mariage. La cérémonie se fit le lundi dix-huitiéme d'Août dans l'église de Notre-Dame.

Le vendredi suivant vingt-deuxiéme du même mois, on commença d'exécuter l'odieux projet d'exterminer les Protestans. L'Amiral de Coligni se retirant ce jour-là dans son logis rue de Bétisy, accompagné de plusieurs Gentilshommes, & traversant le cloître de saint Germain l'Auxerrois, on lui tira un coup d'arquebuse d'une fenêtre de la maison d'un Chanoine. Le Roi fit semblant d'être indigné de cet attentat, & jura qu'il puniroit sévérement l'assassin & ses complices. Il alla rendre visite à l'Amiral, qui parla au Roi avec beaucoup de force, pour l'engager à faire exactement observer les Edits de pacification.

VIII.

XIX. On forme le dessein de tuer tous les chefs des hérétiques.

Après que le Roi fut sorti avec tous ceux qui l'accompagnoient, les Seigneurs Protestans tinrent conseil, & le Vidame de Chartres dit, que l'on ne devoit point se fier aux paroles que la Cour donnoit, mais qu'il falloit sortir de Paris pour se mettre en sûreté. Cet avis étoit prudent, mais il ne fut point suivi. Le lendemain samedi veille de la fête de S. Barthelemi la Reine Mere conduisit après le dîner, le Roi, le Duc d'Anjou & quelques Seigneurs de confiance, dans le jardin des Thuilleries, & leur représenta que ceux qu'ils poursuivoient depuis si long-tems, étoient pris dans leurs filets; que l'Amiral étoit au lit ne pouvant se remuer; que le Roi de Navarre & le jeune Prince de Condé étoient logés au Louvre, dont les portes étoient fermées pendant la nuit; que les chefs étant abattus, les autres ne pourroient plus agir; qu'en moins d'une heure on pouvoit exterminer tous les Calvinistes; que si le Roi

ne profitoit pas d'une occasion si favorable, il falloit s'assûrer que l'Amiral étant guéri, comme les Chirurgiens l'espéroient, toute la France se verroit bientôt replongée dans les malheurs d'une nouvelle guerre civile plus funeste que les précédentes. On applaudit à l'avis de la Reine Mere; mais on convint qu'il falloit sauver le Roi de Navarre & le jeune Prince de Condé. Il fut arrêté que la nuit suivante on exécuteroit ce dessein, & qu'on en confieroit la conduite au Duc de Guise ennemi mortel de l'Amiral. Vers le soir, le Roi fit poster douze cens arquebusiers, les uns le long de la riviére, d'autres dans les rues, & plusieurs auprès du logis de l'Amiral, autour duquel le Roi avoit fait loger la plus grande partie des Seigneurs & des Gentilshommes Protestans.

XX. Massacre de la S. Barthelemi. L'Amiral de Coligni assassiné.

Le Duc de Guise fit venir à l'entrée de la nuit les Capitaines des Suisses, & les Colonels des Compagnies Françoises qui étoient entrées dans la ville, & leur fit part de son secret. Il assembla ensuite dans l'Hôtel de Ville le Prévôt des Marchands & les Echevins, pour leur faire la même confidence, & leur apprendre que l'heure étoit venue de massacrer tous les hérétiques; qu'on alloit commencer par les chefs, qui se trouvoient enfermés dans Paris, & qu'ensuite on extermineroit tous ceux qui étoient dans les Provinces. Que le signal pour commencer le massacre seroit, lorsqu'on sonneroit la cloche du Palais; que les marques qui les distingueroient, seroient un mouchoir blanc attaché au bras gauche, & une croix de même couleur au chapeau. Toute l'assemblée reçut avec joie un ordre si injuste; chacun

prit les armes & se disposa à l'exécuter. Un peu avant minuit la Reine Mere entra dans la chambre du Roi, pour empêcher qu'il ne changeât de résolution; car elle savoit qu'il chanceloit. La Reine fut suivie des Seigneurs qui étoient du complot, & elle parla au Roi avec tant de vivacité, que ce Prince donna un dernier ordre. On sonna la cloche de saint Germain l'Auxerrois en maniére de tocsin un peu avant le jour. Aussitôt on alla forcer le logis de l'Amiral, on égorgea quelques-uns de ses domestiques, & le Duc de Guise demeura dans la cour avec les Seigneurs qui l'accompagnoient. Un nommé Behem Allemand, domestique du Duc de Guise, & plusieurs autres couverts de cuirasses entrerent dans l'appartement. Behem voyant un homme assis dans un fauteuil en bonnet de nuit & en robe fourrée, lui demanda: N'es-tu pas l'Amiral? Oui, c'est moi, répondit-il avec un visage assuré: mais toi, jeune homme, tu devrois respecter ma vieillesse & avoir égard à mon infirmité. Le meurtrier le perça aussitôt de son épée, & la retira pour la lui enfoncer dans la bouche: les autres qui suivoient Behem, percerent l'Amiral de plusieurs coups de poignard.

XXI. Fureur avec laquelle les Catholiques traitent le cadavre de l'Amiral.

Le Duc de Guise qui étoit demeuré dans la cour avec les autres Seigneurs Catholiques, appella Behem, & lui demanda si l'affaire étoit finie; & Behem lui ayant répondu que oui: le Chevalier d'Angoulême ne veut pas le croire, dit le Duc, s'il ne le voit: jette-le par la fenêtre. Aussitôt Behem, aidé d'un autre, prit le corps & le jetta en bas. Comme le coup qu'il avoit reçu dans le visage, & le sang dont il étoit couvert,

empêchoient qu'on ne le reconnût, le Duc de Guiſe ou le Chevalier d'Angoulême, eſſuyant le viſage avec un mouchoir, dit : Je le reconnois, c'eſt lui-même : quelques-uns ajoûtent qu'il lui donna un coup de pied. Nous ne rapportons ces horreurs que pour montrer combien la plûpart des Catholiques connoiſſoient peu l'eſprit de l'Egliſe, dont ils défendoient la cauſe par des moyens ſi indignes. Le Duc de Guiſe ſortit auſſitôt du logis avec les autres, & s'écria : Courage, ſoldats, achevons ce que nous avons ſi heureuſement commencé : c'eſt la volonté du Roi. Ayant pluſieurs fois répété ces paroles, la cloche du Palais ſonna, & l'on cria aux armes de tous côtés. Le peuple accourut à la maiſon de l'Amiral, on lui coupa la tête & on la porta à la Reine. La populace lui coupa les mains & les pieds, le traîna durant trois jours dans toute la ville, & enfin le porta à Montfaucon où il fut pendu avec des chaînes de fer. Mais peu de tems après, François de Montmorenci proche parent de l'Amiral, le fit tranſporter à Chantilly où il fut enterré dans la Chapelle. Telle fut la fin d'un homme qui avoit porté dans tout le Royaume le trouble & la déſolation. Tous ceux qui furent trouvés chez lui eurent le même ſort. Les ſoldats pillerent la maiſon, prirent l'argent & tout ce qu'il y avoit de précieux. Enſuite on anima le peuple dans la ville contre les Calviniſtes, en faiſant publier dans les rues, qu'ils avoient formé une conſpiration contre le Roi & la famille Royale, & qu'ainſi on devoit les égorger & piller leurs biens, afin de venger le Roi & la Religion.

XXII. On fait main basse sur tous les Calvinistes.

Ces exhortations injustes & sanguinaires eurent leur effet. L'on n'épargna ni les vieillards, ni les enfans, ni les femmes enceintes : on ne voyoit par-tout que meurtre & que carnage. La plûpart des Seigneurs Protestans furent poignardés dans leurs maisons. Le Louvre nageoit dans le sang des Officiers du Roi de Navarre. On poursuivoit les Calvinistes jusques dans les appartemens des Princesses. Les galeries & les escaliers étoient couverts de corps morts. Le Roi regardoit par une fenêtre, & crioit qu'on n'en laissât échapper aucun. Les gardes du Roi tuoient & pilloient tout ce qu'ils rencontroient, pendant que les Echevins & les Capitaines des quartiers avec leurs troupes, se portoient aux plus horribles violences. Une multitude de Catholiques furent enveloppés dans le massacre. C'étoit être Calviniste que d'avoir de l'argent, ou des charges dont on avoit envie, ou des héritiers avides de recueillir des successions. Le carnage dura pendant sept jours à Paris, quoique le Roi, dès le soir même de la fête de saint Barthelemi, eût fait publier à son de trompe dans toute la ville, que chacun se retirât chez soi. On avoit envoyé des couriers dans les Provinces, pour ordonner aux Gouverneurs de faire main basse sur les Calvinistes. Cet ordre fut exécuté dans plusieurs villes du Royaume, à Meaux, à Troies, à Rouen, à Orléans, à Bourges, à Lyon, à Toulouse où cinq Conseillers furent pendus en robe rouge. Mais il ne le fut pas dans plusieurs autres, par la prudence des Gouverneurs, qui répondirent qu'ils attendoient de nouveaux ordres, ne croyant pas que le Roi ordonnât tant de meurtres.

IX.

L'Evêque de Lisieux donna en cette occasion un bel exemple que les autres Prélats auroient dû imiter. Il s'appelloit Jean le Hennuier, & avoit été Précepteur d'Antoine de Bourbon Roi de Navarre pere de Henri IV. Le Lieutenant de Roi de Lisieux ayant communiqué ses ordres à l'Evêque : Vous ne les exécuterez pas, dit le Prélat : ceux que vous voulez égorger sont mes brebis ; ce sont, il est vrai, des brebis égarées ; mais je travaillerai à les faire rentrer dans la bergerie de Jesus-Christ. Je ne vois pas dans l'Evangile que le Pasteur doive laisser répandre le sang de ses brebis ; j'y lis au contraire qu'il est obligé de verser le sien pour elles. Jamais on n'exécutera cet ordre tant que Dieu me conservera la vie, que je dois consacrer toute entiére au bien spirituel & temporel de mon troupeau. L'Evêque ajoûta, que l'on avoit surpris la religion du Roi, & qu'il ne doutoit pas que ce Prince n'approuvât son refus. En effet Charles IX fut édifié de la résistance de l'Evêque de Lisieux ; & ce Prélat vint à bout de convertir presque tous les hérétiques de son Diocèse, qui avoient été vivement touchés de sa tendresse & de sa charité.

XXIII. Bel exem[ple] de charité que donn[e] l'Evêque d[e] Lisieux.

La journée de saint Barthelemi, à laquelle on n'a pensé depuis qu'avec horreur, fut regardée à Rome & en Espagne comme un jour glorieux pour la Religion. Il n'est pas surprenant qu'on en ait ainsi jugé dans des pays où l'Inquisition dominoit, & où l'on ne connoissoit plus l'esprit primitif de la Religion Chrétienne. Le Pape Grégoire XIII ordonna une procession à laquelle il assista

lui-même, pour rendre graces à Dieu d'un événement qui ne méritoit que des larmes ; & il fit frapper quelques médailles pour en perpétuer la mémoire. Il y étoit représenté lui-même d'un côté ; & de l'autre on voyoit un Ange tenant une croix d'une main, & une épée de l'autre, exterminant les hérétiques, & particuliérement l'Amiral. En Espagne on fit l'éloge public de cette action en présence du Roi Philippe II, & on osa lui donner le nom de triomphe de l'Eglise militante. Quelle dépravation de goût dans ceux qui en portoient un pareil jugement ! Les Protestans de France qui avoient échappé au carnage de la saint Barthelemi, se retirerent dans le Vivarez & dans les Provinces voisines : mais la crainte qu'on n'exerçât sur eux un semblable traitement, en obligea plusieurs d'abandonner le Royaume. Quelques-uns passerent en Angleterre, où la Reine Elizabeth se fit un plaisir de leur donner un asyle. L'Electeur Fréderic Palatin, & les Cantons de Zurich & de Berne en Suisse, retirerent tous ceux qui voulurent se réfugier chez eux, & la ville de Genève leur offrit toute sorte de secours. Plusieurs Calvinistes ne pouvant se résoudre à vivre hors de leur patrie, céderent à la violence ; & à l'exemple du Roi de Navarre & du jeune Prince de Condé, pour s'accommoder au tems, ils firent semblant d'être Catholiques, en signant la formule de Foi qu'on leur présentoit.

XXIV. Renouvellement des guerres civiles.

D'autres Protestans en assez grand nombre reprirent les armes, & l'on vit commencer la même année la quatriéme guerre civile. Nismes, & plusieurs villes du Viva-

rez, du Velai, & des Cévénes se révolterent. Montauban forma une confédération avec Castres, Nismes & la Rochelle. Le Duc d'Anjou assiégea cette derniére ville, qui soutint jusqu'a neuf assauts. Enfin les Rochellois firent un Traité qui leur étoit avantageux, & le siége fut levé. Celui de la ville de Saucerre dura huit mois, pendant lesquels la famine emporta une grande partie des habitans. Il se forma en même-tems, c'est-à-dire en 1573, un troisiéme parti, appellé celui des Mécontens & des Politiques, parce qu'il n'avoit point la Religion pour prétexte, mais de prétendus mauvais traitemens. Les ennemis des Guises, sur-tout les Maréchaux de Montmorenci & Damville, étoient l'ame de ce parti. Comme il ne pouvoit se soutenir seul, il se ligua secrétement avec les Calvinistes, & entreprit de mettre à sa tête le Duc d'Alençon frere du Roi. La conspiration fut découverte. Le Duc d'Alençon, le Roi de Navarre, & les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé, furent enfermés dans le Château de Vincennes. Deux des principaux conjurés eurent la tête tranchée. Montgommeri après avoir fait de grands ravages en Normandie, à la tête d'une armée composée de Calvinistes & d'Anglois, fut pris & condamné à mort.

les pour la Religion.

X.

XXV. Mort de Charles IX.

Pendant tous ces mouvemens dont le Royaume continuoit d'être agité, le Roi qui languissoit depuis du tems, se voyant réduit à l'extrémité, déclara sa mere Régente du Royaume par Lettres Patentes signées à Vincennes le trentiéme de Mai 1574, & mourut le même jour âgé de vingt-quatre

ans après en avoir regné treize & demi. Pendant les deux derniéres semaines de sa vie, il étoit tombé dans un état fort extraordinaire : le sang sortoit par tous les conduits de son corps ; ce qui fit dire aux Protestans, que c'étoit un effet visible de la vengeance divine, pour le punir de l'horrible massacre qui avoit été fait par son ordre. Comme il avoit échappé à la Reine de dire au Duc d'Anjou à son départ pour la Pologne dont il avoit été élu Roi l'année précédente, qu'il n'y seroit pas long-tems, plusieurs crurent que l'on avoit avancé la mort de Charles IX. Pour détruire ce bruit, on fit ouvrir son corps ; mais cela ne servit qu'à fortifier les soupçons. Il fut porté de Vincennes à saint Denis avec les cérémonies accoutumées. Elizabeth Reine d'Angleterre lui fit faire un service dans saint Paul de Londres. Charles IX n'eut d'Elizabeth d'Autriche qu'une fille, qui mourut fort jeune. Ce Prince avoit de l'esprit & des talens naturels ; mais la mauvaise éducation & l'excessive indulgence de sa mere lui furent très-préjudiciables. Ainsi il peut servir d'exemple aux Princes, dit M. Bossuet, pour leur apprendre combien une bonne éducation leur est nécessaire ; & combien ils doivent craindre de prendre trop tard de bonnes résolutions. Sa passion dominante fut l'amour de la chasse.

XXVI. Regne d'Henri III. Confrairies de Pénitens. Mort du Cardinal de Lorraine.

Le Duc d'Anjou qui avoit été depuis peu couronné Roi de Pologne à Cracovie, ayant appris la mort de son frere Charles IX, quitta secrétement la Pologne pour venir en France. Etant à Avignon, il voulut gagner l'amitié des Italiens, qui y étoient en grand nombre. C'est pourquoi il pratiqua les dévo-

tions nouvelles qu'ils aimoient beaucoup, & entra dans la Confrairie des Pénitens. Il y en avoit de trois sortes, & on les distinguoit par les couleurs, bleue, noire & blanche. Ces Confrairies sont encore aujourd'hui fort communes, même en France dans les Provinces méridionales. Le nouveau Roi s'engagea dans celle des bleus : il assistoit souvent à leurs processions, revêtu d'un sac de toile, & le visage couvert comme les autres. Tous les Seigneurs de la Cour suivirent l'exemple du Prince ; & le Cardinal de Lorraine se mit lui-même à la tête des Pénitens bleus. Il se trouva mal dans une de ces processions, mais il ne voulut pas se retirer de peur de troubler la cérémonie. A son retour, le frisson le prit, & il eut une fiévre si violente qu'il en perdit la raison. Il mourut quelques jours après dans la cinquante-uniéme année de son âge. Il avoit fondé l'année précédente une Université à Pont-à-Mousson en Lorraine : car entre plusieurs belles qualités qui le distinguoient, il avoit toujours eu beaucoup de zéle pour faire fleurir les sciences. Sa mort affligea autant les Catholiques qu'elle réjoüit les Calvinistes, qui ne manquerent pas de déchirer sa mémoire. L'ambition est le plus grand défaut que l'on ait remarqué dans ce Cardinal. Il eut toujours une très-forte passion pour élever sa famille, & cette ambition paroît avoir été le mobile de la plûpart de ses entreprises.

XXVII. Dévotio bizarres d'Henri. II

Le nouveau Roi qui fut nommé Henri III, étoit âgé de vingt-quatre ans. Il fut visité par saint Charles lorsqu'il passa dans le Milanois, & ce saint Cardinal lui donna

de salutaires avis. Etant arrivé en France, il se hâta d'aller à Reims, où il fut sacré le treiziéme de Février 1575 par Louis Cardinal de Guise Evêque de Metz, frere du Cardinal de Lorraine. Deux jours après il épousa Louise de Lorraine, Princesse de Vaudemont. Il partit de Reims le vingtiéme du même mois avec la nouvelle Reine, & alla à saint Marcoul où il fit une neuvaine. Il commença à partager tout son tems en dévotions extérieures, quelquefois même bizarres, & en parties de plaisir. A l'égard des affaires de l'Etat, il les négligeoit entiérement. Il régloit lui-même les processions, où il assistoit tenant un gros chapelet dans ses mains; & il vouloit que toute sa Cour y assistât. Pendant le Jubilé de la même année 1575 il fit ses stations à pied dans Paris, tenant toujours son gros chapelet, & faisant dresser par-tout de petits oratoires où il alloit faire ses priéres, vêtu fort simplement. Sa mere lui conseilloit toute sorte de dévotions, pour lui attirer l'affection du peuple. Mais elles ne servirent qu'à le faire mépriser universellement; parce que l'on savoit qu'après avoir donné une partie de son tems à des dévotions purement extérieures, il employoit l'autre en parties de débauches.

XI.

XXVIII. Les troubles sur la Religion se renouvellent. Nouvel Edit de pacification.

Cependant la guerre civile continuoit toujours, sur-tout dans le Languedoc, où le Maréchal de Damville frere de Montmorenci & chef du parti des mécontens s'étant joint au parti des hérétiques, fit de grands progrès. Au commencement de l'année suivante 1576, le Roi de Navarre quitta la

Cour à l'exemple du Duc d'Alençon frere du Roi, & déclara que la profession de la Religion Catholique qu'il avoit faite après la journée de saint Barthelemi, n'étoit que l'effet de la contrainte & de la violence. Le Roi voyant que le parti des Calvinistes devenoit plus redoutable que jamais, & qu'il étoit à craindre qu'ils n'excitassent de nouveaux troubles, s'il n'avoit point égard à leurs demandes, fit publier un nouvel Edit de pacification en leur faveur, qui contient soixante-treize articles. Henri III y accordoit à ces hérétiques une entiére liberté pour l'exercice de leur religion, dans toutes les villes, bourgs & villages de France, à l'exception de Paris & des environs, & s'engageoit à assembler dans six mois les Etats généraux à Blois, pour y recevoir les plaintes de ses sujets, & pourvoir aux besoins du Royaume. Cet Edit, qui dans presque tous ses articles étoit plus avantageux pour les Calvinistes que tous les précédens, irrita les Catholiques; & les plus violens d'entre eux, sous prétexte de se maintenir contre les ennemis de la véritable Religion, projetterent des Traités d'union en divers endroits. Il y avoit déja long-tems que le Cardinal de Lorraine avoit imaginé que, pour conserver la Foi Catholique en France, il n'y avoit pas de moyen plus sûr, que de former une Ligue dont le Pape se déclareroit le chef. La mort l'avoit empêché d'exécuter ce dessein, si contraire à tous les principes de la Religion Chrétienne, qui défend sous quelque prétexte que ce soit, de troubler l'ordre public, ni d'entreprendre sur l'autorité des Puissances établies de Dieu.

XXIX. Origine de la Ligue.

Le jeune Duc de Guise, à qui ce plan avoit été communiqué, travailla à l'exécuter, étant persuadé que rien ne seroit plus propre à lui donner un grand crédit dans le Royaume. Il fit représenter aux peuples par ses émissaires, qu'on devoit s'opposer au dernier Edit qui tendoit à faire dominer le parti des hérétiques. La Ligue eut d'abord plusieurs partisans à Paris. Ensuite le Duc & le Cardinal de Guise & le Duc de Mayenne leur frere, dresserent leurs batteries dans les Provinces. La Ligue fit de grands progrès en Picardie, dès qu'elle y eut été proposée. On la fit signer à toute la Noblesse & à la plûpart des villes. La Formule d'union contenoit douze articles, qui se réduisoient à déclarer, que l'on juroit sur les saints Evangiles d'employer sa vie & ses biens, à maintenir la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & à combattre le parti des hérétiques. On donna la meilleure forme que l'on put à cet acte, pour ne point trop blesser l'autorité royale; mais malgré toutes ces précautions, cette Formule étoit réellement séditieuse, puisque ceux qui la signoient, y régloient de leur autorité privée, des choses qui dépendoient uniquement de la puissance du Roi. Il étoit inoui que dans un Etat Monarchique, les sujets osassent former d'eux-mêmes de telles entreprises. La Formule d'union fut signée d'abord à Peronne par deux cens Gentilshommes, à la tête desquels étoit Jacques d'Humieres Gouverneur de cette Place, & ensuite par les Magistrats & les Officiers de la Ville.

Telle fut l'origine de la Ligue, à laquelle

XXX. Progrès de la Ligue. Opposition à la réception du Concile de Trente.

la mollesse d'Henri III laissa prendre trop d'accroissement. Le Pape & le Roi d'Espagne la fomenterent & la soutinrent. Les Chefs de la Ligue chargerent un Avocat qui étoit fort décrié, de porter au Pape un Mémoire pour l'engager de plus en plus dans leur parti. Ils y dévéloppoient tout leur plan, qui consistoit à se servir des prédicateurs pour soulever les peuples, à ôter au Roi toute son autorité pour la donner au Duc de Guise, à faire périr les chefs des Protestans, & à abolir les libertés de l'Eglise Gallicane, pour rendre au Pape une obéissance sans bornes. Cet Avocat mourut en revenant de Rome, & on lui trouva une copie de ce Mémoire séditieux. Le Roi en fit la lecture, & fut effrayé des noirs desseins que couvroit ce prétendu zéle pour la conservation de la Foi Catholique. Le mal lui parut sans reméde; & ne pouvant détruire la Ligue, il résolut de s'en déclarer le chef, pour empêcher les ligueurs de mettre à leur tête le Duc de Guise. Il signa donc la Formule, de même que tous les Seigneurs de la Cour. En même-tems les Etats se tinrent à Blois, & l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique y fut interdit. En conséquence la guerre recommença entre les Hérétiques & les Catholiques, & le Royaume fut replongé dans toute sorte de malheurs. Les Etats de Blois durerent depuis le commencement de Décembre 1576 jusqu'au premier de Mars de l'année suivante. Avant leur séparation les Guises engagerent les Evêques à demander la publication du Concile de Trente, & à renouveller les instances qu'ils avoient déja faites plusieurs fois à ce sujet. Les Chapi-

tres s'y opposerent, afin de conserver leurs priviléges, & les Députés de plusieurs Provinces protesterent contre cette publication. Elle n'eut pas lieu à cause de ces oppositions: ce qui irrita fort le Pape. Sur la fin de Septembre de la même année 1577, on rendit à Poitiers un nouvel Edit de pacification, pour arrêter le feu de la guerre civile qui désoloit les villes & les Provinces.

XII.

XXXI. Etablissement de l'Ordre du Saint-Esprit.

L'année suivante Louis de Lorraine Cardinal de Guise, qui avoit sacré le Roi pendant la vacance du Siége de Reims, mourut à Paris, & fut enterré dans le cœur de saint Victor de Paris dont il étoit Abbé. Il avoit été élevé sur le Siége de Metz après différentes translations, contre toutes les régles de l'Eglise. La Reine Mere voulant remédier aux désordres qui regnoient dans les Provinces, fit un long voyage qui eut peu de succès. Le Roi qui ne s'occupoit que de ses plaisirs, lui laissoit le soin des affaires. Cette conduite indisposa tout le monde contre lui. Pour tâcher de gagner l'amitié des Grands, il institua un nouvel Ordre de Chevaliers sous le nom du Saint-Esprit, & il en solemnisa la fête dans l'église des Augustins de Paris le premier de Janvier 1579. Ce Prince vouloit attribuer des Commanderies à chacun des Chevaliers, comme on fait en Espagne; mais la Cour de Rome sollicitée par le Clergé de France, s'y opposa fortement; quoique le Roi déclarât que cet Ordre n'étoit institué que pour l'extirpation de l'hérésie, & la propagation de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, selon le serment que faisoient les Chevaliers. Ils con-

ſerverent néanmoins le titre de Commandeurs ; & le Roi aſſigna à chacun d'eux une penſion de mille écus d'or, qui fut depuis réduite à trois mille livres. On dit que Henri III inſtitua cet Ordre en l'honneur du Saint-Eſprit, parce que c'étoit le jour de la Pentecôte qu'il étoit né, qu'il avoit été élu Roi de Pologne, & qu'il étoit devenu Roi de France. La cérémonie ſe fit avec beaucoup de magnificence. Après que le Roi eut reçu le collier, qu'il eut été proclamé Grand-Maître de l'Ordre, & qu'il eut prêté ſerment d'expoſer ſa vie pour la défenſe de la Foi Catholique, il s'aſſit ſur un trône, & créa les autres Chevaliers qu'il avoit déſignés, & auſquels il fit prêter le même ſerment, avec celui de garder les Statuts de l'Ordre. Ces Statuts ne contenoient d'abord que ſoixante-quinze articles : mais on y en a depuis ajoûté vingt autres.

XIII.

XXXII. Aſſemblée du Clergé de France à Melun. Remontrances du Clergé au Roi ſur divers chefs.

Cette apparence de zéle que le Roi montroit pour la Religion, n'empêchoit pas que les abus ne s'y multipliaſſent tous les jours par ſon autorité & par ſon exemple. Les Evêques voulant y remédier, lui préſenterent une Requête, pour lui demander la permiſſion de tenir une Aſſemblée générale, & d'y faire des réglemens utiles à la Religion. Le Roi, après pluſieurs refus, permit enfin au Clergé de s'aſſembler à Paris. Les Députés n'y ayant pas trouvé aſſez de tranquillité, obtinrent la permiſſion de s'aſſembler à Melun. Le Clergé envoya de cette ville quelques-uns de ſes membres, pour faire au Roi des Remontrances ſur pluſieurs déſordres qu'il étoit important de réprimer. Ar-

naud de Pontac Evêque de Bazas fut chargé de porter la parole. Il demanda au nom de tout le Clergé trois choſes, le rétabliſſement de la diſcipline eccléſiaſtique, la publication du Concile de Trente, l'abolition du Concordat. Le Prélat inſiſta ſur l'état déplorable auquel l'Egliſe Gallicane étoit réduite. La diſcipline, dit-il, y eſt preſque entiérement éteinte. Le déſordre eſt ſi grand, qu'il y a vingt-huit Evêchés qui ſe trouvent ſans Paſteurs; qu'une multitude de Bénéfices ne ſont point deſſervis, & que les revenus en ſont poſſédés par des laïques. De trente-cinq Diocèſes qui ſe trouvent en Languedoc & en Guyenne au-delà de la Garonne, à peine en trouveroit-on un, où l'on ait fait les ſaintes Huiles cette année, ſoit parce que la plûpart des Evêques ne réſident pas & que les autres ſont infirmes, ſoit parce que pluſieurs Diocèſes n'ont point d'Evêques. Tous les jours, continue ce Prélat, il ſe commet des ſimonies groſſiéres & criantes dans les œconomats; & l'on donne des penſions, même à des femmes, ſur les biens de l'Egliſe. On commence à lever des annates ſur les gros Bénéfices. Le Clergé ſupplie donc ſa Majeſté d'empêcher que les revenus eccléſiaſtiques, qui ont été deſtinés à être le pain des enfans, ne ſervent à nourrir les chiens, & de rétablir les élections ſelon le droit commun & les ſaints Canons. Cet Evêque finit par les derniéres paroles que le Roi Louis le Gros dit à ſon fils en mourant: Souvenez-vous, mon fils, que la puiſſance Royale n'eſt qu'une commiſſion & une charge publique, dont vous rendrez un compte très-rigoureux après votre mort.

discours ne plût point au Roi. Il ré-
t néanmoins avec beaucoup de modé-
aux trois chefs sur lesquels rouloient
emontrances. Il loua le zéle que le
é témoignoit pour la réformation, &
it d'employer son autorité pour la pro-
A l'égard des élections, il déclara
rouloit s'en tenir au Concordat. Enfin
que la réception du Concile de Trente
pendoit pas de lui seul; qu'on avoit
qué dans les actes de ce Concile, quin-
seize articles contraires aux droits du
ume & aux libertés de l'Eglise Galli-
L'Evêque de Bazas fit une réplique qui
ura sans réponse de la part du Roi.
ce Prince envoya Pompone de Bellié-
résident au Parlement & depuis Chan-
, à l'Assemblée du Clergé, pour lui pro-
de continuer les rentes qu'il s'étoit en-
de faire pour le soulagement de l'Etat.
entendre ceci, il faut savoir ce qui s'é-
passé dans la derniére Assemblée du
é tenue douze ans auparavant en 1567.
avoit fait des Remontrances au Roi
es IX sur la Régale, & pour la conser-
n des immunités ecclésiastiques. Il y
été réglé pour la premiére fois, que
nq en cinq ans il se tiendroit des As-
lées du Clergé de France, d'un ou de
Députés de chaque Province. Malgré
glement le Clergé ne s'assembla que dou-
s après. A la fin du Colloque de Poissy
en 1561, le Clergé avoit promis de
er au Roi seize cens mille livres par
pendant six années, à commencer au
ier Janvier 1561, & cette imposition
it finir au dernier de Décembre 1567.

XXXIII. Contestations du Clergé avec le Roi sur le temporel.

Le Clergé faisoit ce don, afin de racheter les domaines du Roi engagés à l'Hôtel de Ville de Paris ; & avec cette somme on prétendoit les rendre quittes & déchargés dans l'espace de dix ans. Dans la même année le Clergé passa un second contrat entre ses Syndics & Députés généraux d'une part, & les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris de l'autre. Par ce contrat le Clergé s'obligeoit de payer à l'Hôtel de Ville à l'acquit du Roi, six cens trente mille livres par an, au lieu de pareille rente constituée à ladite Ville par sa Majesté sur ses domaines ; à condition que cette rente seroit rachetable dans dix ans pour la somme de sept millions cinq cens soixante mille cinquante-six livres. Il y eut depuis entre la Ville & le Clergé de grandes contestations qui n'ont jamais été terminées.

XXXIV. Suite de ces contestations.

L'Assemblée générale de Melun fut choquée de la proposition que lui fit Belliévre, de continuer de payer les rentes de l'Hôtel de Ville de Paris. L'Archevêque de Lyon alla jusqu'à avancer, que le Clergé avoit plus accordé au Roi pendant les vingt derniéres années, qu'il n'avoit fait depuis que la Religion Chrétienne étoit établie dans le Royaume. Il s'étendit beaucoup sur les immunités du Clergé, sans nier néanmoins qu'il ne dût assister l'Etat dans les besoins pressans. Belliévre répondit que le Roi ne prétendoit donner aucune atteinte aux immunités du Clergé, ni faire valoir les contrats passés avec la Ville de Paris en 1561 & 1567 ; mais qu'il prioit l'Assemblée d'avoir égard à ses besoins, & de le secourir volontairement & par affection. Il exposa dans

un grand détail les beſoins de l'Etat & les pertes que ſa Majeſté avoit ſouffertes pour la défenſe de la Religion, & repréſenta que les contrats que le Clergé avoit faits avec l'Hôtel de Ville de Paris, avoient été le fruit d'une mûre délibération. Mais le Clergé deſavoua ces contrats, déclarant qu'il ne vouloit point ratifier ce qui s'étoit fait contre leurs libertés dans les derniéres Aſſemblées. Cependant comme le Prévôt des Marchands preſſoit fort le payement des rentes, le Roi écrivit au Clergé de ſatisfaire l'Hôtel de Ville : mais le Clergé ne voulut rien accorder, & envoya des Députés pour faire au Roi des Remontrances. Ils eurent pluſieurs conférences avec des Commiſſaires que le Roi nomma ; & enfin ils accorderent à ce Prince un million par an durant ſix années par forme de don gratuit, à condition que le Clergé feroit déchargé des rentes de l'Hôtel de Ville. Le Roi n'y voulut point conſentir. L'Aſſemblée réſolut alors d'établir deux Syndics diocéſains & deux Agens, qui ſeroient chargés des affaires du Clergé.

XXXV. Nouvelles Remontrances du Clergé au Roi. Suite des conteſtations ſur le temporel.

Elle fit au Roi une nouvelle députation. L'Evêque de ſaint Brieux portant la parole, fit les mêmes demandes qu'avoit fait l'Evêque de Bazas. Il ajoûta que ſa Majeſté rendroit à Dieu un compte terrible des ames perdues par le défaut de bons Paſteurs, qu'elle n'avoit pas nommés aux égliſes de ſon Royaume ; que depuis que les Rois s'étoient attribué la nomination aux Bénéfices par le Concordat, les héréſies avoient commencé à ravager leurs Etats, ſans que le Royaume en fût devenu ni plus riche, ni plus heureux ; que ſa Majeſté & le feu Roi Charles IX ſon

frere, ayant reçu de l'Eglise quatre-vingts millions, le peuple n'en avoit pas été moins chargé, les finances moins épuisées, & les dettes moins augmentées; que le moyen de regner paisiblement, étoit de faire publier le Concile de Trente, d'ordonner des Conciles Provinciaux pour le rétablissement de la discipline, & de renoncer aux nominations, qui chargeoient la conscience du Roi, & empêchoient les églises d'avoir de bons Pasteurs. Henri III répondit au Prélat, qu'il vouloit que le Clergé payât, pour cette fois seulement, quatorze cens mille livres, & que tous les Députés retournassent dans leurs Diocèses. L'Evêque de saint Brieux répliqua, qu'en offrant douze cens mille livres, le Clergé excédoit ses facultés, & qu'il ne pouvoit aller au-delà de cette offre, & que le Roi devoit craindre qu'en ôtant par des impositions injustes ce qui appartient à Dieu & aux pauvres, Dieu ne lui enlevât la Couronne qu'il lui avoit donnée.

Le Roi parut mécontent de ce discours, & demanda qu'outre les quatorze cens mille livres qu'on lui payeroit pendant six ans, le Clergé payât encore les rentes de l'Hôtel de Ville. Le Clergé résolut de s'en tenir à l'offre qu'il avoit faite; mais après plusieurs négociations auprès du Roi, il y eut au commencement de l'année suivante 1580, un accord par lequel le Clergé s'engageoit à donner au Roi pendant six ans treize cens mille livres. Il avoit fait signifier auparavant ses protestations aux Prevôt des Marchands & Echevins de Paris, au sujet des rentes de l'Hôtel de Ville qu'il ne vouloit plus payer. A cette nouvelle, dont l'effet alloit réduire à la mendicité

mendicité un grand nombre de particuliers, le peuple se souleva : on ferma les boutiques, & les séditieux commencerent à prendre les armes. Le Prévôt des Marchands & les Echevins allerent exposer le fait au Parlement. Les Chambres s'assemblerent aussitôt, & Augustin de Thou Président au Parlement, oncle de l'Historien, portant la parole pour le Procureur Général, le Parlement rendit un Arrêt, qui ordonnoit que les Evêques députés ne pourroient sortir de la Ville, & comparoîtroient en personne devant le Procureur Général ; que les autres Prélats qui seroient déja en chemin hors du ressort du Parlement de Paris, seroient arrêtés dans le lieu où on leur signifieroit cet ordre. Le Clergé se plaignit de cet Arrêt comme d'un outrage ; & le Roi ayant pris connoissance de cette affaire, obligea les Députés du Clergé à promettre qu'ils continueroient le payement des rentes pendant dix ans. Cet ordre du Roi appaisa la sédition.

XXXVI. Discours de l'Archevêque de Bourges au Roi.

Deux ans après on tint une nouvelle Assemblée du Clergé dans le cloître de Notre-Dame, en la maison de Renaud de Beaune Archevêque de Bourges qui y présidoit. Ce Prélat fut député au Roi qui étoit à Fontainebleau, pour lui renouveller les demandes ordinaires, de la réception du Concile de Trente, du rétablissement de la discipline ecclésiastique & des élections. Dans le discours qu'il prononça devant le Roi, il représenta qu'on ne devoit élever à l'Episcopat que ceux qui possédoient la science ecclésiastique, qui avoient le talent de la parole, & qui étoient véritablement vertueux ; car, dit-il, si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont

tous deux dans la fosse. Mais au grand scandale de l'Eglise, on parvient aujourd'hui à ses dignités par les moyens les plus criminels. Il suffit d'avoir un vrai mérite, pour demeurer dans l'oubli. On n'éléve dans l'Eglise que ceux qui sont en faveur. Aussi sont-ils ensuite comme des chiens muets qui ne peuvent aboyer : ils laissent périr leurs brebis sans leur donner aucun secours, se contentant d'une attention superficielle, & se bornant à recevoir les revenus de leurs Bénéfices. Cet Archevéque ajoûta, que pour remédier à de si grands maux, il falloit rétablir les élections, & cita l'exemple de saint Louis, qui brûla en présence du Nonce du Pape, un Bref qui lui donnoit pouvoir de nommer aux Evêchés. Il représenta ensuite combien il étoit injuste de faire sur le Clergé une nouvelle imposition Le Roi répondit que ses finances étant épuisées, il ne pouvoit se dispenser d'exiger le secours qu'il avoit demandé au Clergé. A l'égard de la réception du Concile de Trente, il renvoya les Evêques à son Parlement ; & enfin sur l'article des élections, il dit que si elles avoient toujours été en vigueur, plusieurs de ceux qui les demandoient avec tant d'instance, ne seroient jamais parvenus à l'Episcopat. C'étoit reconnoître assez clairement l'utilité des élections, & les suites funestes du Concordat.

XXXVII. Assemblée du Clergé à Paris au sujet d'une somme d'argent que le Roi demandoit.

Le Roi ayant encore demandé en 1584 une somme de deux cens mille écus, le Clergé s'assembla à saint Germain-des-Prez, & le résultat de la délibération fut de faire au Roi des Remontrances. L'Archevêque de Bourges fut encore chargé de porter la parole.

Il alla pour ce sujet à saint Maur-des-Fossés où étoit le Roi, ayant avec lui le Cardinal de Bourbon Archevêque de Rouen, & le Cardinal de Guise Archevêque de Reims, neveu des Cardinaux du même nom dont nous avons eu occasion de parler ailleurs. Il représenta que le Clergé ne pouvoit plus supporter de nouvelles impositions. Il est vrai, dit-il, que du tems du Roi Henri II le Clergé étoit encore plus chargé ; mais il faut considérer que la nécessité étoit alors si grande, que le Royaume se trouvoit dans un péril évident. En pareil cas, ajoûta le Prélat, nous vendrions les calices & l'argenterie des églises pour la conservation de l'Etat : mais sans cette nécessité, il est d'un dangereux exemple d'employer les biens ecclésiastiques, à d'autres usages qu'à ceux auxquels ils ont été destinés. Ce discours est remarquable. Personne n'ignore quelle est la destination des richesses temporelles de l'Eglise. Elles doivent servir à l'entretien modeste de ses ministres, à la décence du culte extérieur, & à la nourriture des pauvres. C'est une très-grande injustice de la part de ceux qui possédent ces biens, de les employer à un autre usage. Ils n'en sont que les œconomes, & s'ils suivoient exactement les intentions de ceux qui ont consacré ces biens à Dieu, les gens du monde ne diroient pas que l'Eglise est trop riche, & que ses grands revenus sont préjudiciables à l'Etat. Que l'on confére les Bénéfices à de saints Ecclésiastiques, & que l'on éléve à l'Episcopat ceux qui en sont dignes, on verra bientôt cesser les plaintes des laïques à l'égard des richesses de l'Eglise. Henri III reçut favo-

rablement les Remontrances du Clergé, & l'affaire s'accommoda.

ARTICLE XVII.

Suite des fureurs de la Ligue jusqu'à son extinction sous le Regne d'Henri IV.

I.

I. Dévotion singuliére du Roi Henri III.

CE Prince venoit de perdre le Duc d'Anjou son frere unique, âgé de trente ans. On croit qu'il avoit été empoisonné par les chefs de la Ligue, qui le regardoient comme le seul obstacle au dessein qu'ils avoient formé, de faire passer la Couronne dans une autre Maison. Après sa mort, les Duchés d'Anjou, d'Alençon & de Berry, qui lui avoient été donnés pour appanage, furent réunis à la Couronne. Henri III ne parut pas fort sensible à cette mort. Sa mere qui favorisoit les Catholiques, ou les Protestans, selon que ses intérêts le demandoient, conseilla encore au Roi de paroître fort dévot, pour gagner l'estime & l'affection du peuple, & pour prévenir les mouvemens dont on étoit menacé de la part des Ligueurs. Henri III établit donc à Paris des Confrairies de Flagellans. Un Théologien habile s'étant élevé contre cette dévotion bizarre sous laquelle on savoit que les Courtisans cachoient de grands désordres, il fut exilé à Melun. La nuit du Jeudi au Vendredi Saint on fit la

procession aux flambeaux ; le Roi y assista, & quelques Favoris s'y flagellerent. Georges de Joyeuse ayant voulu y aller nuds pieds, en revint malade & mourut quelques jours après. Il étoit frere d'Anne de Joyeuse Favori du Roi, qui fut fait Duc & Amiral, & obtint le Cardinalat pour son frere. L'élevation de cette famille occasionna de grands malheurs.

II. La Ligue f de nouvea progrès.

Ces dévotions bizarres du Roi n'eurent pas l'effet que la Reine sa mere en attendoit. Les Ligueurs devinrent plus hardis & plus entreprenans, sur-tout quand ils virent que le Roi de Navarre étoit le plus proche héritier de la Couronne. Ils avoient à leur tête les Guises, qui sous un zéle apparent de maintenir la Religion Catholique en France, cachoient l'ambition d'y regner souverainement. Pour parvenir à ce but, le Duc entretenoit des émissaires dans toutes les villes du Royaume, & avoit à ses gages un grand nombre de prédicateurs, qui ne travailloient qu'à soulever le peuple, au lieu de le nourrir de la parole de Dieu. On décrioit le Roi dans les chaires, & les Confesseurs faisoient la même chose au Tribunal de la Pénitence. On vantoit en même-tems la piété des Guises & leur zéle pour la Foi Catholique. On répandoit aussi plusieurs Ecrits séditieux, où l'on relevoit leur prétendu mérite. Le Duc de Guise sachant qu'on prenoit des mesures dans le Conseil du Roi pour l'arrêter, se retira avec son fils & le Cardinal son frere dans le château de Joinville. Pour rendre leur parti plus formidable, ils résolurent de se lier avec l'Espagne, & firent un Traité, dans lequel tous les Princes de la Maison de Lor-

raine furent compris. Les principaux articles étoient, que si le Roi de France mouroit sans enfans mâles & légitimes, le Cardinal de Bourbon seroit déclaré Roi, comme premier Prince du sang; que tout Prince hérétique ou suspect de favoriser les hérétiques, seroit exclus de la succession à la Couronne; que pendant la vie du Roi, les Princes ligués mettroient des troupes sur pied pour arrêter les mouvemens des hérétiques; qu'on ne souffriroit dans le Royaume d'autre Religion que la Catholique Romaine; qu'on extermineroit sans distinction tous ceux qui refuseroient de l'embrasser, & qu'on feroit publier les Décrets du Concile de Trente. Les Ligueurs faisoient plusieurs avantages au Roi d'Espagne par rapport aux Pays-Bas, & ce Prince de son côté s'engageoit à fournir aux Guises beaucoup d'argent, & des troupes pour l'entretien de la Ligue.

XI. Les Ligueurs font éclater leurs entreprises.

Le Duc de Guise voulant faire ratifier ce Traité par le Pape, envoya à Rome le Jésuite Matthey, qui présenta à Grégoire XIII des Mémoires, par lesquels on le sollicitoit de donner une Bulle qui confirmât la Ligue. Les Cardinaux Espagnols appuyerent la requête; mais le Pape refusa de se déterminer sur le champ. Quelques Cardinaux avec qui il en conféra, lui conseillerent de ne point s'engager dans cette affaire. Il se contenta donc de donner aux Ligueurs de bonnes espérances, les exhortant de continuer de veiller au bien de la Religion & a l'extirpation de l'hérésie. Le Duc de Guise dont l'ambition ne pouvoit supporter de délai, leva des troupes en diligence, & se mit a la tête de la Noblesse de Champagne & de Bourgogne, avec

le Duc de Mayenne son frere & le Duc d'Elbeuf. Dans le même tems le Cardinal de Bourbon se retira dans le château de Gaillon, où les Ligueurs de Picardie le vinrent trouver pour le conduire à Peronne. Ce fut de cette ville qu'il publia un Manifeste le premier d'Avril 1585, dans lequel il déclaroit que le Roi n'ayant aucun fils pour lui succéder, & ceux qui étoient les plus proches héritiers de la Couronne étant hérétiques, il étoit résolu comme Prince du sang & Cardinal de la sainte Eglise Romaine, suivant les avis des autres Princes, des Cardinaux, des Pairs & grands Seigneurs, Evêques, Gouverneurs de Provinces, Nobles, Villes & Communautés, qui faisoient la plus saine partie du Royaume, de rétablir l'ancienne Religion, d'extirper entiérement l'hérésie, de rendre à la Noblesse sa premiére dignité, de soulager le peuple accablé d'impôts, & de relever l'autorité des Parlemens presque anéantie par les Courtisans; que c'étoient les seules raisons qui l'engageoient à prendre les armes, & qu'il ne les quitteroit point qu'il n'eût entiérement exécuté ce dessein.

II.

IV. Les Ligueurs forcent le R de céder leurs volontés.

Pendant que l'on répandoit par-tout ce Manifeste séditieux, le Duc de Guise se rendit maître au nom de la Ligue, des villes de Toul & de Verdun; & il se seroit aussi emparé de Metz, si le Duc d'Epernon ne l'eût arrêté dans ses progrès. Henri III au lieu d'apporter un reméde prompt & efficace à un si grand mal, & d'employer toute l'autorité royale pour réprimer un tel attentat, se contenta de faire publier un Edit par lequel il

diminuoit les impôts, & défendoit de faire des levées de troupes sans son ordre. Il ne montra pas moins de foiblesse, lorsqu'il eut reçu le Manifeste du Cardinal de Bourbon. Il parut oublier qu'il étoit Souverain, pour ne prendre dans sa réponse que le ton de suppliant. Il conjura les chefs des factieux de mettre bas les armes, & leur promit ses bonnes graces. Cette conduite molle rendit les Ligueurs plus hardis, & donna lieu au Duc de Guise de se saisir de plusieurs villes. Il adressa en même-tems une Requête au Roi, pour demander que tout autre exercice que celui de la Religion Catholique fût interdit dans le Royaume. Le Roi crut devoir contenter le parti de la Ligue, qui devenoit chaque jour plus formidable, & fit publier un Edit par lequel il ordonnoit que la seule Religion Catholique, Apostolique & Romaine fût suivie dans son Royaume, à l'exclusion de toute autre, sous peine de mort contre les contrevenans. Il révoquoit par cet Edit tous les précédens qui accordoient aux hérétiques le libre exercice de leur Religion & la liberté de conscience; ordonnoit aux ministres de sortir dans un mois de ses Etats, & déclaroit les Protestans indignes d'exercer aucunes charges publiques. Enfin le Roi approuvoit tout ce qu'avoient fait les Ligueurs. Le peuple donna de grands éloges à cet Edit; mais les gens sages le regarderent comme un présage des malheurs qui alloient tomber sur la France.

V. Le Roi de Navarre publie un Manifeste. Le Pape

Le Roi de Navarre ayant appris cet accommodement, se ligua avec le Prince de Condé, & engagea dans ses intérêts Henri Duc de Montmorenci Gouverneur de Lan-

guedoc. Tous trois publierent un Manifeste, où ils rappellerent toutes les conjurations que les Guises avoient tramées en France depuis le regne de François II pour se rendre maîtres du gouvernement. Ils déclarerent qu'ils étoient résolus de les poursuivre comme des criminels de lèze-Majesté, offrant de prendre sous leur protection tous ceux qui, n'ayant point souscrit à la Ligue, voudroient s'unir à eux. Alors le Roi demanda de l'argent à ceux qui l'avoient porté à donner le dernier Edit, dont il témoigna craindre les suites. Les Ligueurs pour le rassûrer contre le parti des Protestans, obtinrent du Pape Sixte-Quint, qui venoit d'être élevé sur le saint Siége, ce que le Jésuite Matthey leur Agent à Rome n'avoit pû obtenir de Grégoire XIII. Ce nouveau Pape confirma authentiquement la Ligue, & fulmina en plein Consistoire une Bulle terrible contre le Roi de Navarre & le Prince de Condé, chefs du parti Calviniste en France. Elle fut signée de vingt-cinq Cardinaux. Sixte-Quint y reléve d'abord avec une prodigieuse exagération la puissance pontificale, & se déchaîne ensuite avec véhémence contre les deux Princes, les déclarant déchus de tous les droits attachés à leur rang, & incapables de succéder à la Couronne de France. Il dépouilloit le Roi de Navarre de la partie de ce Royaume sur laquelle ce Prince avoit des prétentions, & même de la Principauté de Béarn dont il joüissoit; & déclaroit ses sujets absous du serment de fidélité.

Sixte V fulmine une Bulle contre ce Prince & confirme la Ligue.

Cette étrange Bulle fut envoyée à l'Empereur, qui n'y eut pas beaucoup d'égard. En France les Ligueurs furent transportés de

VI. Le Parlement s'oppo-

se à cette Bulle. Le Roi de Navarre en appelle.

joie, & les prédicateurs invectivoient sans cesse contre les deux Princes, & n'oublioient rien pour rendre le Roi lui-même odieux au peuple, en insinuant qu'il favorisoit sous main le Roi de Navarre & son parti. Mais ceux d'entre les Catholiques qui n'entroient pas dans les vûes des factieux, gémissoient de voir ces excès de la Cour de Rome. Le Parlement de Paris fit au Roi sur la Bulle de Sixte-Quint des Remontrances très-fortes, & dignes de la sagesse & de la fermeté que cette auguste Compagnie a fait éclater dans toutes les occasions où il s'agissoit de maintenir les droits & l'indépendance de la Couronne. Elle demanda quel droit avoit Sixte-Quint de disposer des Royaumes, qui étoient établis de Dieu avant que l'on connût le nom de Pape. (Le Parlement parle ici des Royaumes & des Empires en général.) On proposa de condamner cette Bulle au feu, afin que cette punition servît d'exemple a la postérité. Le Roi de Navarre fit en même-tems afficher à Rome par le moyen de ses amis, une protestation contre la sentence de Sixte-Quint. En voici quelques traits : Henri par la grace de Dieu, Roi de Navarre, Prince souverain de Béarn, premier Pair & Prince de France, s'oppose à l'excommunication de Sixte-Quint soi-disant Pape de Rome, & en appelle comme d'abus en la Cour des Pairs de France ; & en ce qui touche le crime d'hérésie, dont il est accusé, dit & soutient que Monsieur Sixte, sauve sa Sainteté, en a menti & que lui-même est hérétique ; ce qu'il fera prouver en plein Concile libre & légitimement assemblé, auquel s'il ne se soumet, il le tient pour Antechrist, & veut

avoir guerre irréconciliable avec lui ; veut cependant le poursuivre en réparation d'honneur de l'injure qui lui est faite & à toute la Maison de France.

Le Pape fut étonné qu'il y eût à Rome des gens assez hardis pour y afficher un pareil acte. Il fut encore plus surpris, quand il vit à Rome un grand nombre d'Ecrits contre sa Bulle, où l'on démontroit l'indépendance des Rois pour le temporel. Le Roi de Navarre écrivit le premier de Janvier 1586 aux trois Etats du Royaume & à la Ville de Paris. Ses Lettres sont datées de Montauban où il s'étoit rendu, & où les Députés des Protestans de tout le Royaume l'étoient venu trouver. Quelques-uns, dit-il dans sa Lettre au Clergé, ont sollicité le Pape à me dépouiller du droit que j'ai à la succession du Royaume. Mais ne pensez pas que ses foudres m'étonnent. Vos Prédécesseurs qui étoient meilleurs Chrétiens, & meilleurs François que les fauteurs de cette Bulle, nous ont assez appris que le Pape n'a aucun droit sur ce Royaume. Ce qui m'étonne le plus, c'est qu'il se soit trouvé des gens qui, contre toutes les régles du bon sens, aient fait consulter & décider à Rome la succession d'un Roi, qui est plein de vie & même à la fleur de son âge.

VII. Lettre du Roi de Navarre.

Cependant le nombre des Ligueurs augmentoit tous les jours, & ils se conduisoient, à Paris sur-tout, avec une extrême insolence. On s'y déchaînoit ouvertement contre le Roi, sous prétexte qu'il favorisoit secrétement le Roi de Navarre & les Calvinistes. Ces bruits séditieux donnerent lieu à une conjuration contre le Roi. Ceux

VIII. Conjuration contre le Roi. Nouveaux excès des Ligueurs.

qui l'avoient formée devoient s'emparer de la Bastille ; l'on devoit ensuite égorger le premier Président de Harlai, l'Avocat Général d'Espesse, & plusieurs autres bons serviteurs du Roi, & composer un nouveau Parlement où il n'entreroit que des Ligueurs. Le Roi instruit du détail de la conjuration, fit avorter cet horrible projet. Les séditieux pousserent si loin leurs excès, que le Roi fut obligé de mander au Louvre le Parlement & la Faculté de Théologie. Il réprimanda les Docteurs en présence des Conseillers, sur la licence avec laquelle ils osoient censurer sa conduite & ses démarches. Il adressa la parole au Curé de saint Benoît nommé Boucher, & l'appella méchant pour avoir eu la malice de le calomnier dans la chaire de vérité. Je pourrois, ajoûta-t-il, vous punir tous, comme a fait depuis le Pape Sixte-Quint, qui a envoyé aux galéres quelques Religieux de S. François qui avoient médit de lui ; mais j'aime mieux vous traiter avec douceur, à condition que vous serez plus modérés : sinon je vous abandonnerai à mon Parlement, qui vous traitera comme vous le méritez.

III.

IX. Desseins des Ligueurs.

Le Duc de Guise tint au mois de Février 1588 des conférences à Nanci avec les chefs de la Ligue, & l'on y convint de douze articles, dont les principaux consistoient à sommer le Roi de se joindre ouvertement aux Ligueurs, de faire publier le Concile de Trente, d'établir en France le Tribunal de l'Inquisition, de poursuivre les hérétiques, & de donner une grande autorité aux chefs de l'Union. Ces articles furent présentés au

Roi, mais il différa d'y répondre. Il voyoit bien que la Religion n'étoit qu'un prétexte, pour couvrir le désir que les Guises avoient de regner ; & il fit ses efforts pour arrêter l'effet des conférences de Nanci. Le cinquiéme de Mars de la même année le Prince de Condé mourut empoisonné à saint Jean d'Angeli, n'étant âgé que de trente-cinq ans. Alors les Ligueurs conçurent de nouvelles espérances. Ils écrivirent au Duc de Guise de se hâter de venir à leur secours. Il pris aussitôt la route de Paris, & il étoit déja à Soissons, lorsque le Roi lui envoya dire de ne point s'approcher plus près. Il vint à Paris malgré cette défense, & alla trouver le Roi au Louvre. Ce Prince lui fit quelques reproches, mais il dissimula son ressentiment.

X. Barricades dans Paris. Horribles excès des Ligueurs.

Peu de tems après, le Roi voyant que les factieux continuoient de cabaler, & avoient même formé le dessein de l'enlever sur le chemin de Vincennes, fit entrer le douziéme de Mai pendant la nuit quatre mille Suisses dans Paris & deux mille fantassins François pour sa sûreté. Mais ce qu'il avoit regardé comme une précaution pour se garantir du danger, fut comme le signal d'une entiére révolte. Les Parisiens se souleverent, tendirent les chaînes, se barricaderent dans les rues, garnirent de pierres les fenêtres de leurs maisons, & firent provision de toute sorte d'armes pour se défendre. On dépava les rues, & on dressa des barricades avec de grosses piéces de bois, & des tonneaux remplis de terre & de fumier. On travailla de tous côtés avec tant de promptitude, qu'avant midi ces barricades, que l'on formoit

de rue en rue, furent avancées jusqu'à cinquante pas du Louvre. Ainsi les troupes du Roi se trouvoient enveloppées, sans pouvoir ni avancer ni reculer; & étoient exposées au danger inévitable d'être assommées par les pavés qu'on jettoit sur elles de toutes les fenêtres, ou percées de coups de mousquet que les bourgeois tiroient à coup sûr de derriére les barricades. Les troupes du Roi furent desarmées; il y eut un grand nombre de Suisses de tués, & tous les autres seroient péris, si le Duc de Guise ne fût venu au milieu du peuple, pour l'engager à rendre les armes aux troupes du Roi, & à les laisser aller au Louvre. Il avoit une canne à la main, alloit de quartier en quartier, & félicitoit les Parisiens d'avoir mis en sûreté leurs vies, leur Religion, & la liberté de la sainte Eglise. Car la défense de la Foi & de l'autorité de l'Eglise, étoit toujours le voile sous lequel les révoltés couvroient de si horribles excès.

XI. Révolte ouverte du Duc de Guise. Le Roi s'enfuit de Paris & se retire à Chartres.

On établit le soir du même jour des corps de garde dans toutes les places & dans tous les quartiers de Paris, & les séditieux allerent recevoir l'ordre du Duc de Guise. Il attendoit impatiemment qu'on vînt lui faire quelque proposition d'accommodement. Il fallut en effet en venir à cette extrémité. La Reine Mere, accompagnée de quelques Seigneurs, se rendit à l'hôtel du Duc de Guise. Les propositions qu'il lui fit étoient si injustes & si étonnantes, que la Reine lui demanda ce que penseroient les François & tous les Princes de l'Europe, quand ils apprendroient jusqu'où un sujet avoit porté l'audace, en faisant à son Souverain des de-

mandes qui ne tendoient qu'à le mettre à la chaîne, & à lui ôter la Couronne de dessus la tête. Après quelques discours assez vifs de part & d'autre, on se sépara. Le Roi faisoit semblant de vouloir se prêter à un accommodement, afin de pouvoir se procurer le moyen de sortir secrétement de Paris, & de ne pas se laisser assiéger dans le Louvre, comme les Ligueurs avoient résolu de le faire. Il se sauva dans le Jardin des Thuilleries, & delà dans le monastére des Feuillans, qui pour lors n'étoit pas enfermé dans la ville. La il monta à cheval, précédé des Suisses, du Régiment des Gardes & d'une partie de sa Cour, & alla à Chartres. Le Duc de Guise se rendit aussitôt maître de Paris, en donna les premiéres charges à des Ligueurs, & confia le gouvernement de la Bastille à Bussi le Clerc, le plus furieux des seize. On nommoit ainsi ceux qui commandoient pour la Ligue dans les seize quartiers de Paris. Le Roi écrivit de Chartres aux Gouverneurs des Provinces pour les informer de la révolte des Parisiens, & les assûrer de son attachement à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Le Duc de Guise écrivit de son côté au Roi pour tâcher d'excuser la sédition de Paris, & assûrer sa Majesté de sa soumission & de son respect.

XII. Procession bizarre qui va trouver le Roi.

Les Parisiens résolurent d'envoyer à Chartres une nombreuse députation, pour prier le Roi de revenir à Paris. Les Députés s'habillerent en pénitens, & Frere Ange de Joyeuse Capucin se mit à leur tête. Il s'appelloit dans le monde Henri. Après avoir perdu sa femme, il embrassa l'Institut des Capucins. Nous parlerons ailleurs de l'ori-

gine de ce nouvel Ordre. Frere Ange mit sur sa tête une couronne d'épines & une grosse croix sur ses épaules, représentant Notre Seigneur qui montoit au Calvaire avec tous les personnages qu'on employoit en ce tems-là pour représenter la Passion du Sauveur. On chanta pendant tout le chemin des Pseaumes & des Litanies, & la procession entra dans la Cathédrale de Chartres, pendant les Vêpres, ausquelles assistoit le Roi. Elle chantoit le Pseaume 50e *Miserere*, d'un ton fort lugubre, pendant que deux Capucins frappoient à grands coups de discipline sur le dos nud de Frere Ange, que le Roi avoit fort considéré tant qu'il vécut à la Cour. Il vint se jetter aux pieds du Roi avec les autres pénitens, en criant tous, *Miséricorde*. Plusieurs rirent de ce spectacle singulier, & le Duc de Biron vouloit faire arrêter cette nombreuse & bizarre procession; mais le Roi les reçut avec bonté, & promit de pardonner aux Parisiens pourvû qu'ils rentrassent sincérement dans leur devoir.

IV.

XIII. Le Roi se reconcilie en apparence avec les Ligueurs. Edit rendu aux Etats de Blois. Le Roi de Navarre proteste contre.

Ce Prince se rendit de Chartres à Rouen, où il passa presque tout l'été. Il y conclut au mois de Juillet le Traité de réunion, par lequel il se déclara chef de la Ligue. Cet accord fut vérifié au Parlement de Paris, publié à son de trompe dans toute la ville, & reçu des Ligueurs avec des transports de joie extraordinaires, parce qu'ils croyoient avoir réduit le Roi à se soumettre à eux. Le Duc de Guise fut déclaré Lieutenant Général du Royaume, & le Cardinal de Bourbon, premier Prince du sang au préjudice du Roi de Navarre. Henri III outré de se voir ainsi

dans la nécessité de recevoir la loi du Duc de Guise, prit la résolution de se défaire de lui. Ce qui augmenta encore son indignation, fut le Bref que le Pape Sixte-Quint adressa à ce Duc & au Cardinal de Bourbon, & que les Ligueurs répandirent parmi le peuple après l'avoir traduit en François. Le Pape y comparoit ces chefs des factieux aux Machabées, qui avoient si glorieusement combattu pour la Religion. Le Roi partit de Rouen sur la fin de Septembre, pour aller tenir les Etats qu'il avoit indiqués à Blois. On les commença par une procession solemnelle du saint Sacrement, à laquelle il assista lui-même. L'Assemblée des Etats composée des trois Ordres, étoit très-nombreuse. Le dernier Edit d'Union y fut déclaré loi fondamentale du Royaume, & le Roi jura de persévérer jusqu'à la mort dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, d'employer toutes ses forces à la ruine des hérétiques, de ne souffrir jamais qu'aucun Prince suspect dans sa Foi pût parvenir à la Couronne, & de n'admettre aux charges & aux dignités, que ceux qui feroient une profession constante de la Religion Catholique. Tous les Membres de cette Assemblée firent le même serment. Mais le Roi de Navarre protesta contre cet Edit, qui tendoit à l'exclure de la succession à la Couronne. Henri III qui ne se prêtoit que malgré lui à tout ce qui se faisoit contre ce Prince, voulut faire sentir qu'on ne devoit pas désespérer de sa conversion; mais le Clergé persista à vouloir son exclusion, & les représentations du Roi furent inutiles.

Henri III attribuant cette résistance au

XIV. Le Roi fait tuer les Guises & emprisonner les chefs de la Ligue.

Duc de Guise, dont l'audace étoit parvenue à son comble, se trouva enfin forcé à se défaire de lui. Comme il étoit devenu trop puissant, pour qu'on pût lui donner des Juges, le Roi le fit assassiner le vingt-troisiéme de Décembre. Ensuite il donna ordre d'arrêter les Cardinaux de Guise & de Bourbon, l'Archevêque de Lyon, le Prince de Joinville, les Ducs d'Elbeuf & de Nemours, plusieurs autres Seigneurs, & ceux qui passoient pour les plus zélés partisans de la Ligue. Le lendemain qui étoit la veille de Noël, il fit aussi assassiner le Cardinal de Guise, & fit conduire en différentes prisons les principaux chefs des Ligueurs. Ensuite voulant prévenir les effets de la colére du Pape, il dit au Nonce, qu'il avoit ôté la vie à ses deux plus dangereux ennemis, afin de les empêcher de la lui ôter à lui-même, & que les circonstances ne lui avoient pas permis de suivre les voies ordinaires de la justice. Le Nonce lui dit qu'en faisant mourir le Cardinal de Guise, il avoit encouru les censures portées dans la Bulle *In cœna Domini*. Le Roi répondit avec émotion, qu'il n'y avoit point de Souverain qui n'eût le droit de punir ses sujets, même ecclésiastiques, lorsqu'ils sont coupables & convaincus du crime de lèze-Majesté, surtout quand la propre vie du Prince est en danger.

V.

XV. Les Ligueurs se portent aux dernières extrémités. Sermons sé-

Dès le lendemain de Noël les Ligueurs assemblerent les bourgeois à l'Hôtel de Ville de Paris. Ces séditieux chargerent le Roi d'injures, & dirent que c'étoit un tyran à qui on ne devoit plus obéir. Ils choisirent le

Duc d'Aumale pour être Gouverneur de Paris, & les Seize coururent par-tout comme des forcénés, pour animer le peuple contre leur Souverain. Plusieurs prédicateurs firent retentir la chaire de vérité, des plus sanglantes invectives contre la personne sacrée du Roi. Ils donnoient le nom de Martyrs aux Guises, & faisoient fondre en larmes leur auditoire par la description pathétique qu'ils faisoient de la mort des deux freres. Un de ces prédicateurs trouva dans l'anagramme de Henri de Valois (le nom du Roi) *Vilain Hérodes*, & eut la folie de faire part de cette belle découverte au peuple assemblé à saint Barthelemi. Le Curé de saint Gervais prêchant dans la même église le premier jour de l'an 1589, exigea que tous ses auditeurs fissent sur le champ serment d'employer leurs biens & de répandre jusqu'à la derniére goutte de leur sang, pour venger la mort des deux Princes de Lorraine, & leur fit lever la main à tous. Le premier Président Achilles de Harlai qui étoit à ce sermon, n'ayant pas levé la main parce qu'il étoit fort attaché au Roi, le prédicateur séditieux l'apostropha, & eut l'insolence de lui dire : Levez la main, Monsieur le premier Président, levez-la bien haut ; encore plus haut, afin que le peuple la voie. Ce Magistrat obéit, pour ne pas s'exposer aux insultes d'une populace en fureur. Dans les autres chaires de Paris, & même dans celles de la plûpart des autres villes, les prédicateurs ne cesserent de se déchaîner comme des furieux contre le Roi. Un pareil événement montre bien de quoi est capable un zéle aveugle, & quelle impression peuvent faire sur les peuples, des

ditieux dans plusieurs églises.

Prêtres fanatiques, qui ont le malheureux talent de remuer l'imagination des ignorans.

XVI. Mort de la Reine Mere.

Ces troubles ne permettoient pas de continuer l'Assemblée des Etats à Blois : mais ce qui en accéléra encore davantage la conclusion, fut la mort de la Reine Mere Catherine de Médicis. Cette Princesse mourut au château de Blois le cinquiéme de Janvier dans la soixante-dixiéme année de son âge. Elle avoit des qualités très-estimables, mais elle y joignit de grands défauts. La passion de gouverner lui fit faire des fautes considérables. On l'a accusée d'avoir peu de Religion, & d'avoir beaucoup contribué à tous les malheurs du Royaume. Elle recommanda au Roi en mourant les intérêts du Roi de Navarre.

VI.

XVII. La Sorbonne décide en faveur des révoltés. Ceux-ci emprisonnent le Parlement. Nouvelles fureurs des partisans de la Ligue.

Les Ligueurs sachant que plusieurs bons Catholiques condamnoient leurs entreprises, voulurent avoir une décision authentique qui autorisât leurs excès. Ils consulterent donc la Sorbonne sur ces deux questions : 1. Si les François étoient dégagés du serment de fidélité qu'ils avoient prêté au Roi. 2. S'ils pouvoient prendre les armes pour s'opposer à ses détestables desseins, & contribuer à la conservation de la Foi Catholique en France. Après une longue délibération, la Faculté décida que le peuple n'étoit plus obligé d'obéir au Roi, & pouvoit s'armer pour défendre la Religion. Les mêmes Docteurs déclarerent qu'il falloit ôter le nom du Roi du Canon de la Messe & ne plus prier pour lui. Après cette décision fanatique & un si criminel attentat,

la révolte devint générale dans Paris, & s'étendit bientôt dans la plûpart des villes du Royaume. Les factieux entreprirent d'emprisonner le Parlement. Bussi le Clerc Procureur, le plus furieux des Ligueurs, se chargea de l'exécution. Le seiziéme de Janvier il fit investir le Palais, entra dans la Grand-Chambre tout armé avec une trentaine de scélérats comme lui, & dit d'un ton haut & insultant, qu'il étoit mortifié de se voir obligé de conduire en prison tant de personnes respectables. Il lut ensuite les noms de ceux qui devoient le suivre, & dit que ceux qui n'obéiroient pas, s'en trouveroient fort mal. Il fallut obéir, & le Clerc conduisit à la Bastille les Présidens & Conseillers, au nombre de cent cinquante. Les Ligueurs nommerent aussitôt d'autres Magistrats, & dresserent un Formulaire par lequel tous les Princes, Prélats, Présidens, Conseillers & autres Officiers, s'engageoient devant Dieu, en présence de la sainte Vierge, de tous les Anges & de tous les Saints, à vivre & mourir dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; à répandre jusqu'à la derniére goutte de leur sang pour sa défense; à travailler à soulager les peuples & à maintenir la liberté des Etats. On exigea de tout le monde la signature de ce Formulaire; & l'un des Ligueurs voulant se distinguer en cette occasion, s'ouvrit la veine avec un ganif & le signa de son sang. On vit dans les Provinces les mêmes maux dont Paris étoit inondé, & la France devint de plus en plus le théâtre des plus affreux désordres & de la plus horrible désolation.

XVIII.
On inquiéte au Tribunal de la Pénitence ceux qui ne veulent pas recevoir la Ligue.

Il n'y eut point d'outrage qu'on ne fît à la Majesté Royale, dans les libelles, dans les prédications, & même au tribunal de la pénitence. Les Confesseurs refusoient l'absolution à tous ceux qui ne vouloient point se révolter contre le Roi. Le désir de recevoir les Sacremens, l'emportoit dans plusieurs sur la peine qu'ils avoient de se déclarer contre leur Souverain. Il est certain que dans une telle extrémité, il falloit consentir à se voir privé des Sacremens, plutôt que de manquer de fidélité au Roi; parce qu'il n'est jamais permis de se procurer les Sacremens aux dépens de son devoir & de sa conscience. On devoit dans des conjonctures si affligeantes, tâcher de trouver des Confesseurs qui n'exigeassent point de leurs pénitens l'approbation de la Ligue; & dans les endroits où l'on ne pouvoit pas en avoir, supporter cette privation & même l'excommunication, plutôt que d'abandonner la cause du Souverain. D'ailleurs l'on pouvoit dans une telle nécessité avoir recours à tout Prêtre, qui bien loin d'être ennemi du Roi, exhortoit à lui demeurer fidéle. Rien n'est plus sacré que les liens qui attachent les sujets à leur Souverain; & un Chrétien instruit solidement de la Religion, regarde comme un grand mal tout ce qui tend à affoiblir la fidélité inviolable qu'il doit avoir pour son Roi.

VII.

XIX.
Le Roi envoie à Rome des Députés pour toucher le Pape, qui

Henri III cherchant un remède à de si grands maux, envoya à Rome Jérôme de Gondi avec le Marquis de Pisani, pour demander l'absolution des censures qu'il croyoit avoir encourues par la mort du Cardinal de

Guise. Sixte-Quint répondit avec une extrême hauteur à l'humble requête des Députés. Ils représenterent respectueusement, mais avec force, les raisons qu'avoit eu le Roi, & s'étendirent sur l'énormité du crime de lèze-Majesté, dont le Cardinal de Guise s'étoit rendu coupable, aussi-bien que le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon, que le Roi retenoit prisonniers. Sixte-Quint répliqua aux Ambassadeurs François, d'un ton qui étoit familier à ce Pape impétueux. Pisani ne pouvant plus se contenir, lui dit : Quoi, saint Pere, le Roi mon Maître n'aura pas la liberté de se défaire d'un Cardinal son mortel ennemi ; tandis que Pie IV a fait de son autorité privée, étrangler le Cardinal Caraffe qui étoit son ami ! A ces mots, Sixte-Quint congédia les deux Ministres François, avec un air qui montroit son dépit & sa colére. Le Roi se hâta d'envoyer encore à Rome Claude d'Angennes de la maison de Rambouillet, Evêque du Mans. Ce Prélat exposa devant le Pape toutes les horreurs de la Ligue, & fit voir dans un discours très solide & très-éloquent, toutes les raisons qui avoient obligé le Roi de faire mourir les Guises. Il dit entr'autres choses, que le Cardinal de Guise avoit été convaincu du crime de rébellion ; qu'en ce cas, tous les Ecclésiastiques de France, de quelque qualité qu'ils fussent, étoient soumis à la jurisdiction séculiére ; & particuliérement les Pairs du Royaume, qui ne reconnoissoient point d'autres Juges que le Parlement de Paris, composé des Pairs, des Officiers de la Couronne, & des Juges ordinaires : & que si le Roi avoit dérogé aux

Demeure insensible.

formalités de la justice dans la punition qu'il avoit fait faire du Cardinal de Guise, il n'y avoit que son Parlement qui y pût être intéressé; mais qu'en cela il n'avoit donné aucune atteinte à la Puissance Ecclésiastique. Le Pape ayant entendu ce discours, répondit en substance, que sans s'embarrasser de la mort du Duc de Guise, que le Roi avoit droit de punir, il demandoit seulement qu'on lui fît satisfaction de la mort du Cardinal de Guise, qui étoit sujet du saint Siége & non pas du Roi, puisque les Cardinaux étoient immédiatement soumis à la jurisdiction pontificale, & ne relevoient d'aucune Puissance séculiére, non plus que les Archevêques & Evêques, comme il étoit contenu dans le serment de leur sacre. L'Evêque du Mans dans une autre audience voulut faire valoir les priviléges & les libertés de l'Eglise Gallicane; mais Sixte-Quint se mit dans une grande colére, & menaça même ce Prélat de le faire arrêter. Le Marquis de Pisani prit aussitôt la parole, & dit que leur caractére d'Ambassadeurs les mettoit à couvert de toute violence, & que rien ne les empêcheroit de faire valoir les bonnes & justes raisons de leur Maître. Ils eurent encore une nouvelle audience, mais qui fut aussi infructueuse que les précédentes. Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que les maximes établies en présence du Pape Sixte-Quint par l'Evêque du Mans, sont celles de Jesus-Christ & de la Religion qu'il a fondée, & qu'on ne les attribue en particulier à l'Eglise Gallicane, que parce qu'elle les a conservées avec plus de zéle & de fidélité que les autres églises. On sent au contraire combien sont fausses

&

& dangereuses celles que le Pape avançoit avec tant de hauteur & de confiance ; & quel malheur ce seroit pour un Etat, d'avoir dans son sein un grand nombre de Prêtres & de Religieux, qui en seroient imbus, & qui s'appliqueroient à les répandre.

VIII.

Vers le même tems le Duc de Mayenne, après s'être emparé de plusieurs villes, arriva à Paris avec une armée. Les Liguers le prirent pour leur chef, du consentement du nouveau Parlement, & le déclarerent Lieutenant Général de l'Etat & Couronne de France. Il fit serment en plein Parlement de défendre contre tous la Foi Catholique. Le peuple transporté de joie, exposa publiquement le portrait du Duc ayant sur la tête la couronne fermée. On rompit les sceaux du Roi, & on en fit deux nouveaux avec les armes de France, & un trône vuide avec cette inscription : *Le Sceau du Royaume de France*. Le Duc fit passer des troupes dans toutes les villes du Royaume, qui pour la plûpart se révolterent à l'exemple de Paris. A Toulouse le premier Président Duranti, qui étoit attaché à la Religion Catholique & au Roi, fut massacré par les Liguers avec l'Avocat Général son frere. On mit en piéces ces deux respectables Magistrats, & on exerça sur leurs corps mille indignités. On enleva ensuite de l'Hôtel de Ville le portrait du Roi, & on le traîna par toutes les rues, pour montrer combien on le détestoit. L'extrémité à laquelle ce Prince se vit réduit, l'obligea malgré lui à s'appuyer du parti des Protestans, & à traiter avec le Roi de Navarre. Les deux Rois convinrent d'une tréve

XIX. Nouveaux forfaits des partisans de la Ligue.

d'un an, & eurent ensuite une entrevûe près de Tours à la fin d'Avril. Le dix-septiéme de Mai les Ligueurs furent défaits devant Senlis par les troupes du Roi, & obligés de lever le siége. Ils allerent ensuite en Touraine, & il y eût un horrible combat au pont de Tours. Les Ligueurs s'emparerent du fauxbourg, & y exercerent des cruautés, des infâmies & des abominations, dont les peuples les plus barbares seroient à peine capables. Au milieu de ces horreurs, les révoltés osoient se vanter que tout leur étoit permis, parce qu'ils combattoient pour la Religion sous la protection du Pape, qui leur donneroit l'absolution de leurs crimes.

XX. Bulle du Pape qui ôte au Roi sa Couronne. Suites terribles de cette affreuse Bulle.

Ces furieux furent encore plus hardis, quand ils sçurent que Sixte-Quint venoit de publier une Bulle par laquelle il excommunioit le Roi, & dégageoit ses sujets du serment de fidélité. Cette malheureuse Bulle mit le comble à tous les maux. Henri III en fut consterné, quelques raisons qu'on employât pour lui prouver la nullité d'une si injuste censure. Il y en a, disoit-il, qui se jouent des foudres du Vatican; mais pour moi, je les ai toujours crains, & les redoute encore beaucoup plus que tous les canons de la Ligue. Ses amis lui conseillerent de lever de nouvelles troupes, & de réduire les rébelles par la force des armes. Il suivit leur conseil; & après avoir fait de grands progrès sur les côtes de la Loire, il vint former le siége de Paris. Il campa à saint Cloud & y établit son quartier. Le Duc de Mayenne se prépara à une vigoureuse résistance. Il étoit puissamment secondé par le peuple, qui témoignoit une grande ardeur.

Les prédicateurs l'animoient, & augmentoient encore sa fureur. Les Prêtres & les moines étoient devenus des soldats, & témoignoient un zéle extraordinaire. Mais l'action exécrable de Jacques Clément Jacobin suspendit tous ces mouvemens, & fit prendre une nouvelle face aux affaires.

Ce Religieux âgé de vingt-deux ans étoit fort ignorant, & peu réglé dans ses mœurs. Animé, ou par les déclamations fanatiques des prédicateurs, qui traitoient tous les jours le Roi de Tyran à qui, disoient-ils, il étoit permis d'ôter la vie; ou par les persuasions particuliéres de quelques Théologiens, prit la résolution détestable de tuer son Roi. Il prétendit avoir reçu une inspiration pour exécuter ce dessein. Il consulta son Prieur, qui lui dit de prier & de jeûner pour connoître la volonté de Dieu. Quelle horrible impiété, d'oser consulter Dieu sur un crime si énorme! Voilà où conduit un zéle aveugle. On se porte de sang froid aux excès les plus affreux, & on commet les actions les plus noires, non-seulement sans scrupule, mais même en croyant plaire à Dieu & rendre service à l'Eglise. Clément ayant prié & jeûné dit qu'il se sentoit plus *inspiré* que jamais. On dit que la Duchesse de Montpensier acheva de le déterminer, en l'assurant que s'il échappoit, le Pape ne manqueroit pas de le faire Cardinal, & que s'il périssoit dans son entreprise, il seroit canonisé, pour avoir délivré le Royaume du persécuteur de la Foi. Ce misérable obtint un passeport du Comte de Brienne beau-frere du Duc d'Epernon, alors prisonnier au Louvre, sous prétexte qu'il avoit un secret important à

XXI. Jacques Clément animé par les Ligueurs, assassine le Roi.

découvrir à sa Majesté. On avoit aussi employé divers artifices, pour lui faire donner des Lettres de recommandation de plusieurs Seigneurs attachés au Roi & enfermés à la Bastille. Il partit aussitôt pour saint Cloud le dernier de Juillet, après avoir communiqué son dessein à plusieurs personnes. Jacques de la Guesle Procureur Général allant avec son frere de sa maison de Vanvres à saint Cloud, le rencontra; & ayant vû son sauf-conduit, & appris de lui qu'il avoit des choses très-importantes à communiquer au Roi, il le fit monter à cheval derriére son frere & le mena à saint Cloud. Y étant arrivé, il le logea & lui promit de lui faire avoir audience le lendemain matin. Il le conduisit en effet chez le Roi le lendemain. Ce malheureux dit au Roi, qu'il venoit lui apprendre des choses très-importantes, de la part des fidéles serviteurs que sa Majesté avoit dans Paris, mais qu'il ne pouvoit les dire qu'à lui seul. Ceux qui étoient présens s'étant retirés, entendirent dans le moment le Roi s'écrier : Ah malheureux! que t'avois-je fait pour m'assassiner ainsi? Ils entrerent & virent son sang couler du bas ventre, où ce monstre avoit enfoncé son couteau, & l'avoit laissé dans la plaie. Le Roi le retira lui-méme. Les Seigneurs peu maîtres du premier mouvement, percerent l'assassin de mille coups. Son corps fut ensuite traîné sur la claie, tiré à quatre chevaux & brûlé.

XXII. Derniers sentimens d'Henri III.

On croyoit d'abord que la blessure n'étoit pas mortelle; mais sur le soir du méme jour, premier d'Août, on jugea que le Roi n'avoit plus que très-peu de tems à vivre. Ce Prince se disposa donc à la mort, & se con-

fessa à son Chapelain ; mais avant que de recevoir l'absolution, il dit : Je suis le fils aîné de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & je veux mourir en cette qualité. Je proteste que mon désir n'est autre que de contenter le Pape en ce qu'il peut demander de moi. Après cette déclaration que le Confesseur avoit exigée, il reçut les Sacremens, & vécut jusqu'au lendemain deuxiéme d'Août. Il voulut qu'on laissât entrer dans sa chambre tous les Seigneurs, qui fondoient en larmes. Il défendit qu'on vengeât sa mort, ayant appris, dit-il, dès son enfance dans l'école de Jesus-Christ à pardonner les offenses. Puis se tournant vers le Roi de Navarre, il ajoûta : Que si néanmoins la coutume de tuer les Rois s'introduit une fois dans le monde, vous ne devez point être en sûreté. Il exhorta ensuite toute la Noblesse à reconnoître ce Prince pour Roi, comme étant le plus proche héritier, ajoûtant qu'étant plein de droiture comme il étoit, il ne tarderoit pas à rentrer dans le sein de l'Eglise. Après ces paroles il embrassa tendrement le Roi de Navarre, que la douleur & les larmes empêchoient de parler, & lui dit : Soyez persuadé, mon cher beau-frere, que vous ne serez jamais Roi de France, si vous ne vous faites Catholique, & si vous ne vous soumettez à l'Eglise. Après ces paroles, il récita le Symbole de la Foi, recommanda son esprit à Dieu, & mourut sur les deux heures après midi, en récitant le Pseaume cinquantiéme. Il étoit dans la trente-huitiéme année de son âge & la quinziéme de son regne. Il ne laissa point d'enfans de Louise de Vaudemont son

épouse, & la Maison de Valois fut éteinte en lui. Ce Prince s'étoit fait une belle réputation n'étant que Duc d'Anjou ; mais il ne la soutint point étant sur le trône, quoiqu'il eût réellement d'excellentes qualités.

IX.

XXIII. Impiété des Ligueurs, qui canonisent l'action détestable de Jacques Clément. On en fait l'éloge à Rome.

Les Ligueurs firent aussitôt éclater leur joie. Les prédicateurs comparerent Jacques Clément à Judith, & firent le panegyrique de ce furieux, qu'ils décorerent du nom de Martyr. On ordonna des priéres publiques en actions de graces de cet assassinat. On fit une multitude de processions, & les Paroisses alloient à l'envi dans l'église des Jacobins, pour honorer la mémoire de leur confrere ; dont on exposoit l'image sur les autels à la vénération du peuple. On porta même la phrénésie jusqu'à proposer de lui ériger une statue dans l'église de Notre-Dame. On ne sauroit trop le remarquer : il n'y a point d'excès ni d'attentat auquel un faux zéle de religion ne puisse conduire. Quand on sçut que l'armée royale avoit décampé, on alla en foule à saint Cloud pour honorer l'endroit où l'assassin avoit été tué, & emporter de la terre qui étoit teinte de son sang. Mais ceux qui avoient été les plus prompts à recueillir ces infâmes reliques, s'étant mis dans un batteau pour revenir à Paris, il s'éleva un vent violent qui le submergea & fit périr tous ceux qui y étoient. Dès que l'on sçut à Rome le meurtre d'Henri III, Sixte-Quint suivant les mouvemens de son caractére naturellement sanguinaire, tint un Consistoire pour approuver & louer l'action détestable de Jacques Clément, qu'il osa comparer à Judith & à Eléazar.

X.

Le Roi de Navarre après la mort de Henri III, prit le titre de Roi de France & de Navarre avec le nom d'Henri IV. Il étoit né au château de Pau en Béarn en 1553 d'Antoine de Bourbon Duc de Vendôme & de Jeanne d'Albret. Il descendoit de Robert de France Comte de Clermont cinquiéme fils de saint Louis, qui eut avec le Comté de Clermont la Seigneurie de Bourbon. Henri IV étoit le plus proche héritier de la Couronne, & presque tous les Seigneurs qui se trouvoient dans l'armée lui firent serment de fidélité, après qu'il eut promis solemnellement de maintenir la Religion Catholique, de s'en faire instruire, & de ne permettre l'exercice de la prétendue Réformée que suivant les Edits du feu Roi. Il accompagna le corps de Henri III à Compiegne, où on le déposa dans l'église de saint Corneille, jusqu'en 1610 qu'il fut transporté à saint Denis. Henri IV s'étant ensuite rendu maître de plusieurs places en Normandie, vint attaquer les fauxbourgs de Paris qu'il emporta en moins d'une heure. Parmi les prisonniers qu'on y fit, se trouva Bourgoin Prieur des Jacobins, qui avoit été consulté par Jacques Clément sur son dessein de tuer le Roi. Quand il fut pris, il combattoit armé d'une cuirasse. Ayant été convaincu d'avoir fait plusieurs fois en chaire l'éloge du meurtre d'Henri III, il fut condamné par le Parlement qui étoit à Tours, à être tiré à quatre chevaux, brûlé, & ses cendres jettées au vent. Tous les fauxbours de Paris étant occupés par les troupes du Roi, furent abandonnés au pillage; mais les Officiers eurent un si grand

XXIV. Regne d'Henri [...] Ce Princ[e] remporte [...] sieurs vict[oi]res sur les [Li]gueurs. Pu[ni]tion éclata[nte] du Prieur [des] Jacobins.

soin d'empêcher qu'on ne touchât aux églises & aux monastéres, que le jour même qu'ils furent pris, qui étoit celui de la Toussaint, le service se fit tranquillement dans les églises, & que les soldats Catholiques eurent la liberté de solemniser la fête. Henri IV content d'avoir montré sa valeur, n'attaqua point la ville & se retira à Tours.

XXV. Suite des victoires d'Henri IV. Décret de la Sorbonne contre ce Prince.

Le Duc de Mayenne fit proclamer Roi sous le nom de Charles X le Cardinal de Bourbon, qui étoit en prison à Fontenai en Poitou. Ce prétendu Roi mourut dans cette prison l'année suivante 1590. Le Cardinal Caëtan Légat du Pape vint vers le même tems à Paris, où il fut reçu par les partisans de la Ligue avec de grands honneurs. Henri IV continuant ses expéditions, gagna une bataille des plus complettes à Ivri au Diocèse d'Evreux, contre le Duc de Mayenne, dont toute l'armée fut taillée en piéces ou dissipée. Il vint ensuite former le blocus de Paris dont tous les environs lui étoient soumis. Les Ligueurs consulterent la Faculté de Théologie de Paris au sujet d'Henri IV, & elle décida que les François étoient obligés d'empêcher ce Prince de parvenir à la Couronne, quand même il se feroit Catholique; que ceux qui s'attachoient à lui étoient coupables de péché mortel, & que ceux au contraire qui combattroient contre lui jusqu'à la mort, mériteroient la gloire des Martyrs. Cet horrible Décret fut imprimé en Latin & en François, & envoyé dans toutes les villes du Royaume, avec une vive exhortation de s'y conformer. Un peu auparavant le Légat du Pape avoit écrit dans le même goût à tous les Archevêques & Evêques de France.

Pendant que le Roi Henri IV assiégeoit Paris, les Ligueurs firent une procession aussi bizarre que l'on puisse imaginer. L'ancien Evêque de Senlis nommé Roze, & le Prieur des Chartreux, étoient à la tête de la procession, ayant tous deux un crucifix à la main droite & une hallebarde à la gauche. Après eux marchoient de suite les Capucins, les Feuillans, les Minimes, les Cordeliers, les Jacobins & les Carmes, tous avec leurs robes retroussées, le capuchon abbattu, le casque en tête, & la cuirasse sur le dos. Ils étoient armés de différentes armes. Les vieux étoient au premier rang, imitant le mieux qu'ils pouvoient la démarche des Capitaines, avec un air menaçant, des yeux enflammés, & affectant un visage fier & martial. Les jeunes suivoient tirant sans cesse leurs arquebuses, au grand péril de ceux qui considéroient cette procession singuliére. Il en coûta la vie à un des domestiques du Légat, qui étoit à la portiére de son carosse à côté de lui. Le Légat se retira promptement, voyant que ces soldats mal disciplinés tiroient sans trop regarder où portoient leurs coups. Un jeune Feuillant boiteux, que ses sermons avoient rendu fameux dans Paris, joüoit d'un espadon; étant toujours en mouvement, tantôt à la tête, tantôt à la queue de la procession, composée de plus de douze cens tant Ecclésiastiques que Religieux; & ce risible personnage joüoit son rôle avec tant d'agilité & de souplesse, qu'on ne pouvoit s'appercevoir de son incommodité. Il y avoit dans ce nouveau régiment plusieurs Sergens, & le Curé de saint Côme étoit un des principaux. Mais les Religieux rentés,

XXVI. Procession singuliére.

comme les Bénédictins de saint Germain-des-Prez, les Chanoines Réguliers de saint Victor & de sainte Géneviéve, les Célestins & d'autres, ne se trouverent point à cette procession, qui avoit pour banniére un grand étendard où étoient représentées les images du Crucifix & de la sainte Vierge. Cette procession extravagante alloit dans les rues de Paris avec une gravité affectée, se reposoit de tems en tems, mêlant par intervalles des Antiennes & des Cantiques au bruit de leurs mousquetades. Elle se rendit aux Augustins, où le Légat reçut les sermens des Seigneurs, des Prélats, & des Chefs de tous les Corps.

XXVII. Siége de Paris. Famine horrible.

Les Parisiens voyant ainsi leurs Confesseurs prendre les armes, crurent que c'étoit un devoir indispensable de soutenir vigoureusement le siége. Bientôt Paris fut affamé. Le pain y valoit un écu la livre. On ne sauroit concevoir à quelle misére les habitans furent réduits. Mais les Indulgences que prodiguoit le Légat du Pape, & les véhémentes déclamations des prédicateurs avoient fait une telle impression sur les esprits, qu'on faisoit mourir ceux qui témoignoient désirer la paix. La famine devenant de jour en jour plus affreuse, on fit crier à son de trompe, que tous ceux qui avoient du bled pour plus de deux mois, eussent à faire porter le surplus au marché. Cet ordre ne procura du soulagement aux affiégés que pendant trois semaines. Le peuple étant réduit à la derniére misére, on résolut du consentement du Légat & du Cardinal de Gondi Evêque de Paris, de fondre l'argenterie des églises, à l'exception des vases sacrés absolument nécessaires au service divin. Du seul trésor de

saint Denis, que l'on gardoit alors à sainte Croix de la Brétonnerie, l'on tira de très-grosses sommes d'argent. On fondit comme tout le reste les anciens joyaux de la Couronne. Le siége continuoit toujours, & la misére devenoit plus grande. Le peuple sans pain & sans bled poussoit des cris & des hurlemens épouvantables. Dans cette extrémité, les Prélats s'assemblerent par ordre du Duc de Nemours, & ordonnerent qu'on feroit une visite générale, & qu'on commenceroit par les Communautés ecclésiastiques & réguliéres, pour régler les aumônes sur la quantité des vivres que l'on y trouveroit. Le Recteur du Collége des Jésuites, qui étoit présent, supplia le Légat de vouloir l'exempter de cette visite. Le Prévôt des Marchands s'y opposa fortement, & dit à ce Jésuite en présence de toute l'Assemblée des Prélats: ,, Monsieur le ,, Recteur, votre priére n'est ni civile ni ,, chrétienne. N'a-t-il pas fallu que tous ,, ceux qui avoient des bleds, les aient exposés en vente pour subvenir à la nécessité ,, publique? Pourquoi seriez-vous exempt ,, de cette visite? Votre vie est-elle de plus ,, grand prix que la nôtre? " Cette réponse ferma la bouche au Recteur. On commença la visite par le Collége des Jésuites, & l'on y trouva quantité de bled, de foin & de biscuit pour plus d'un an, & outre cela une abondante provision de chair salée qu'ils avoient fait sécher. On trouva aussi dans la plûpart des Communautés des provisions pour un an, mais seulement de biscuit. On donna quelque secours aux pauvres pendant quinze jours. Mais auparavant on avoit pris tous les chiens & les chats qu'ils avoient,

on les avoit fait cuire dans de grandes chaudiéres avec des herbes & des racines, & on leur distribuoit de cette espéce de potage, avec un petit morceau de la chair de ces animaux, & une once de pain à chacun. Les quinze jours étant expirés, la disette devint plus grande qu'auparavant, & elle fut suivie d'une mortalité presque générale. A peine pouvoit-on suffire à enterrer les morts. Peu de tems après, tout le monde fut obligé de manger les chevaux, les ânes, les mulets, tous les chiens & les chats. On en vint jusqu'à faire du pain avec de la farine d'os de morts, que l'on prenoit dans le cimétiére des Innocens. Enfin une Dame très-riche ayant perdu deux petits enfans qu'elle avoit, se vit réduite à manger leur chair. Et comme cette mere désolée ne pouvoit pas manger un morceau sans l'arroser de ses larmes, elle ne put survivre que peu de jours à un tel tourment. Après sa mort, les héritiers trouverent encore quelques membres de ses enfans, qu'elle avoit salés pour les garder. Une misére aussi affreuse ne faisoit point rentrer en eux-mêmes les Ligueurs. Ces fanatiques ne cessoient de dire au peuple, qu'il souffroit & mouroit pour la Religion. Les Prédicateurs & les Confesseurs avoient un zélo incroyable pour empêcher qu'on ne se rendît. On établissoit des Confrairies; on faisoit des priéres de quarante heures, & on avoit recours à toute sorte de moyens pour entretenir la révolte, & les maux qui en étoient la suite.

XXVIII. Siége de Paris levé. Bulle

L'Ambassadeur d'Espagne & le Légat du Pape soufloient sans relâche le feu de la discorde, & empêchoient le peuple de se ren-

dre, par l'espérance d'un prompt secours. Il arriva enfin, & en vertu d'un ordre réitéré de Philippe II Roi d'Espagne, le Prince de Parme qui étoit dans les Pays-Bas, vint secourir les Ligueurs, & obligea le Roi Henri IV de lever le siége de Paris. Les fureurs de la Ligue ne se faisoient pas moins sentir dans les Provinces du Royaume que dans la Capitale. Le Duc de Joyeuse en Languedoc & le Duc de Mercœur en Bretagne faisoient d'horribles ravages. Le Roi d'Espagne s'efforçoit d'entretenir les troubles, & le Pape Grégoire XIV le secondoit puissamment. L'an 1591 il se déclara contre le Roi, écrivit aux seize Chefs de la Ligue, & promit les bonnes graces du saint Siége à ces séditieux. Il envoya un nouveau Nonce chargé de deux Monitoires contre le Roi, qu'il déclara hérétique, persécuteur de l'Eglise, & privé de ses Royaumes & de ses domaines. Le Parlement, dont une partie étoit à Tours, & l'autre à Châlons, rendit contre ces Monitoires du Pape des Arrêts, qui les déclarent nuls, scandaleux, séditieux, contraires aux saints Canons & aux Droits de l'Eglise Gallicane, & ordonnent qu'ils soient brûlés par la main du bourreau. Le Pape y est déclaré ennemi de la paix de l'Eglise, adhérant à la conjuration d'Espagne, fauteur des rébelles. Le Clergé s'assembla aussi à Mantes, & fit un Décret qui déclaroit les Monitoires du Pape injustes, protestant en même-tems de ne se vouloir jamais départir de l'attachement au saint Siége. En même-tems il se forma un tiers parti, pour mettre la Couronne sur la tête du jeune Cardinal de Bourbon, neveu de celui qui étoit mort en

du Pape contre Henri IV. Suite des guerres civiles.

prison l'année précédente. La division se mit alors parmi les Ligueurs, & ces forcénés firent connoître de plus en plus de quel esprit ils étoient animés. Ils prirent la résolution d'abandonner le Duc de Mayenne, & de mettre à leur tête le jeune Duc de Guise, qui s'étoit échappé de sa prison. Ils arrêterent le quinziéme de Novembre le Président Brisson, Larcher Conseiller au Parlement, & Tardif au Châtelet; & ces Magistrats furent condamnés à être pendus, & furent exécutés le même jour. Le Duc de Mayenne vint à grandes journées à Paris pour arrêter ces violences, & fit pendre trois des plus furieux des seize. L'année suivante 1592, le Duc de Joyeuse étant mort en Languedoc où il commandoit l'armée des Ligueurs, ceux-ci tirerent le Pere Ange son frere du Couvent des Capucins de Toulouse pour s'en faire un chef. Il quitta son habit, prit l'épée, & se chargea du commandement des troupes. Ce Capucin ainsi métamorphosé en Général d'armée, tint les Etats de la Ligue à Carcassone.

XI.

XXIX. Henri IV se fait instruire de la Religion Catholique.

A la fin d'Avril 1593, les conférences demandées par les Catholiques du parti du Roi s'ouvrirent à Surenne. Renaut de Beaune Archevêque de Bourges étoit le chef des Députés du Roi, & l'Archevêque de Lyon celui des Députés de la Ligue. Ces conférences déplurent fort aux Espagnols, qui vouloient usurper la Couronne de France. Le Roi se rendit à saint Denys pour se faire instruire par les Curés de saint Eustache, de saint Sulpice, & de saint Merri. Le Légat voulut les faire déclarer excommuniés par la Sorbon-

ne, mais n'ayant pû réussir, il feignit de vouloir retourner à Rome, & on eut la foiblesse de le retenir. Malgré ses défenses, les trois Curés travaillerent à l'instruction du Roi. Plusieurs Prélats assisterent à ces conférences. On disputa sur plusieurs articles : le Roi fit ses objections, & l'on y satisfit si solidement, qu'il remercia les Evêques & les Docteurs de lui avoir appris ce qu'il avoit jusqu'alors ignoré. Duperron, depuis Cardinal, étoit du nombre de ceux qui contribuerent au changement d'Henri IV. On convint du jour auquel ce Prince devoit faire solemnellement son abjuration & recevoir l'absolution, & le jour fut assigné au Dimanche vingt-cinquiéme de Juillet. Le Légat du Pape mit tout en œuvre pour empêcher la réconciliation du Roi, & abusa de tout ce que la Religion a de plus sacré, pour entretenir les François dans la révolte contre leur légitime Souverain. Les prédicateurs de la Ligue entrerent parfaitement dans les vûes criminelles du Légat, & se déchaînerent d'une maniére indigne contre le Roi.

XXX. Abjuration d'Henri IV.

Le vingt-cinquiéme de Juillet le peuple sortit en foule de Paris, malgré les défenses du Nonce, pour aller à saint Denys être témoin de l'abjuration & de l'absolution d'Henri IV. Le Roi se rendit à huit heures du matin à la porte de l'église de l'Abbaye, accompagné des Princes & Seigneurs de sa Cour, & suivi de ses gardes. Douze trompettes marchoient devant au milieu d'une foule innombrable de peuple, qui ne cessoit de crier *Vive le Roi*. Ce Prince arrivé au grand portail, y trouva l'Archevêque de Bourges en habits pontificaux, environné du Car-

dinal de Bourbon, de plusieurs Evêques & des Religieux de l'Abbaye, qui attendoient sa Majesté avec la Croix & le Livre des Evangiles. L'Archevêque lui demanda d'abord qui il étoit & ce qu'il souhaitoit. Le Roi ayant répondu qu'il étoit Henri Roi de France & de Navarre, qui désiroit d'être reçu dans le sein de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Le voulez-vous sérieusement, dit le Prélat? Le Roi répondit qu'il le vouloit de tout son cœur, se mit à genoux, & fit sa profession de Foi conçue en ces termes: Je proteste & je jure devant le Dieu tout-puissant, de vivre & mourir dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; de la protéger & défendre contre tous, au péril de mon sang & de ma vie, renonçant à toutes les hérésies contraires à la doctrine de ladite Eglise. Dans le moment même le Roi remit à l'Archevêque un Ecrit signé de sa main, où étoit cette même profession de Foi plus au long. Ce Prince encore à genoux, à l'entrée de l'église, baisa l'anneau du Prélat, qui lui donna sa bénédiction & reçut son abjuration. Ensuite il se releva aidé du Cardinal de Bourbon & de l'Archevêque, & fut conduit, avec beaucoup de peine à cause de l'affluence du peuple, au chœur de l'église, suivi des Evêques, des Docteurs & des Curés qui assistoient à la cérémonie. Le Roi en leur présence, récita à genoux devant le grand Autel, son serment & sa protestation sur les saints Evangiles.

Ensuite il baisa l'autel, après avoir fait le signe de la Croix, & se retira derriére l'autel sous un pavillon, où l'Archevêque de Bourges l'entendit en confession & lui donna l'ab-

solution, pendant qu'on chantoit dans l'église le *Te Deum*. Le Roi aprés s'être confessé fut conduit au milieu du sanctuaire, & placé devant un prie-Dieu & sous un dais fort riche. Il avoit à la droite l'Archevêque de Bourges, & à sa gauche le Cardinal de Bourbon, autour de lui, les Evêques & plusieurs Ecclésiastiques; & derriére, les Princes, le Chancelier, les Officiers de la Couronne, les Cours du Parlement, du Grand-Conseil, & la Chambre des Comptes. Il entendit avec beaucoup de recueillement la grand-Messe, qui fut célébrée par l'Evêque de Nantes. A l'Evangile le Cardinal lui porta le Livre à baiser, & conduisit ensuite sa Majesté à l'offrande. La Messe achevée, le Roi se retira au bruit de l'artillerie & des tambours, fit jetter beaucoup d'argent au peuple, & fut conduit à l'Abbaye où il dîna. Il assista l'aprés-midi au Sermon & à Vêpres, aprés lesquelles il monta à cheval, & alla à Montmartre rendre graces à Dieu de sa conversion, & implorer le secours des saints Martyrs Apôtres de la France.

XII.

XXXI. Tentative pour faire recevoir en France le Concile de Trente.

Le Duc de Mayenne qui tenoit à Paris les Etats des Ligueurs, fit une tréve avec le Roi, & feignit de se réjoüir de son retour à l'Eglise. Cette tréve causa une vive indignation au Légat, qui pour plaire au Roi d'Espagne, vouloit perpétuer les malheurs en fomentant la division. Dès le commencement des Etats, il avoit fortement insisté pour faire publier en France la réception du Concile de Trente. A l'entendre, dit le Continuateur de M. Fleuri, la Religion Catholique en dépendoit. On lui représenta inutile- *Tom. XXXVI. p.* 439.

ment, que la discipline de ce Concile blessoit en plusieurs points les priviléges de la Nation & les libertés de l'Eglise Gallicane. C'étoit précisément pour cette raison qu'il tâchoit de le faire recevoir. Voulant néanmoins accorder quelque chose à ses instances, on nomma deux Magistrats éclairés pour examiner les actes du Concile, & remarquer ce qu'ils y trouveroient de contraire à la discipline, aux loix & aux usages du Royaume. Ces Commissaires porterent peu de tems après aux Etats, un Mémoire contenant vingt-six articles, qui étendoient les droits des Evêques au-delà de leurs justes bornes, au préjudice de l'autorité royale & de celle des Magistrats, & qui accordoient à la Cour de Rome un pouvoir que celle de France & l'Eglise Gallicane n'avoient jamais reconnu. Le Légat du Pape à qui les observations des Commissaires furent communiquées, dissimula son ressentiment. Mais il le fit éclater dans une assemblée tumultueuse des Ligueurs, où, à sa sollicitation, on résolut de publier le Concile de Trente deux jours après. C'est ce que les Ligueurs firent solemnellement le huitiéme d'Août, après avoir renouvellé le serment de la Ligue. Le Légat fit un discours de remerciment à l'Assemblée, & l'on alla rendre publiquement des actions de graces à Dieu dans l'église de saint Germain l'Auxerrois. Mais, dit en-
Ibid. p. 443. core le Continuateur de M. Fleuri, un consentement donné dans un tems de révolte par une troupe de factieux, ne fut regardé par le Pape même que comme une ombre d'acceptation, ainsi qu'on en peut juger par les tentatives qu'il fit dans la suite, pour

en obtenir une plus réelle & plus juridique

XIII.

XXXII. On attente à la vie du Roi. Son Sacre.

Henri IV envoya à Rome une Ambassade solemnelle, pour prier le Pape de confirmer l'absolution qu'il avoit reçue. Les mouvemens que le Roi d'Espagne se donnoit par le moyen des créatures qu'il avoit à la Cour de Rome, empêcherent les Ambassadeurs de France de rien conclure. Pendant que les Espagnols travailloient contre le Roi à Rome, ils tramoient en France contre sa vie. On arrêta un jeune soldat, nommé Pierre de la Barriére, qui s'étoit chargé d'assassiner ce Prince. Il déclara que c'étoit par le conseil de quelques Religieux, qu'il s'étoit porté à commettre ce crime. Il fut pris & tiré à quatre chevaux. Il découvrit avant que de mourir, qu'il y avoit encore deux Prêtres qui avoient le même dessein que lui. Le P. Varade Recteur du Collége des Jésuites étoit un de ceux qui l'avoient porté à ce crime, en lui disant que la conversion du Roi n'étoit pas sincére. Henri IV donna une Déclaration à la fin de la même année 1593, pour accorder une amnistie à tous ceux qui quitteroient le parti de la Ligue. Au commencement de l'année suivante la tréve étant finie, les hostilités recommencerent. Mais le Roi fit de grands progrès dans les Provinces. Voyant qu'un grand nombre de villes rentroient dans son obéissance, attirées par sa bonté & sa modération, il résolut de se faire sacrer. Mais ne pouvant l'être à Reims qui étoit au pouvoir des Ligueurs, la cérémonie se fit à Chartres le vingt-septiéme de Février qui étoit un Dimanche. On y apporta solemnellement en procession la sainte Am-

poule de ſaint Martin qui ſe conſerve à Marmoutier. C'eſt une huile miraculeuſe que ce Saint, dit on, reçut d'un Ange, pour guérir une bleſſure qu'il s'étoit faite en tombant. Henri IV fut ſacré par Nicolas de Thou Evêque de Chartres.

XXXIII. Réduction de Paris à l'obéiſſance du Roi.

Le Roi penſa enſuite à ſe rendre maître de Paris. Le Duc de Mayenne, ſans le vouloir, lui en facilita les moyens. Il fit Gouverneur de Paris le Comte de Briſſac, & s'éloigna de cette ville, croyant que le bien de la Ligue l'appelloit ailleurs. Briſſac jugeant qu'il étoit plus honorable & plus avantageux pour lui de s'attacher au Roi, gagna ſecrétement les principaux bourgeois, & les détermina à l'aider à ouvrir les portes de Paris au légitime Souverain. Il envoya un Député au Roi, & il convint avec lui de pluſieurs articles, dont les principaux étoient, qu'il y auroit une amniſtie générale, & que la ſeule Religion Catholique ſeroit permiſe dans Paris & à dix lieues aux environs. Le Comte de Briſſac prit enſuite ſi bien ſes meſures avec ceux qui étoient du ſecret, que le vingt-deuxiéme de Mars les portes furent ouvertes aux troupes du Roi, qui s'emparerent des différens quartiers avant le jour. Le Roi parut enſuite, revêtu de ſes armes, environné de ſes gardes, & accompagné de quatre cens Gentilshommes. Le Comte de Briſſac étant venu au-devant de ſa Majeſté, elle ôta ſon écharpe blanche, la lui mit ſur le col, & l'embraſſa avec beaucoup d'affection. Le Prévôt des Marchands & les Echevins préſenterent au Roi les clefs de la ville, & ce ne fut dans tout Paris qu'un cri de joie. Henri IV ſe rendit à Notre-Dame ſuivi d'un peu-

ple innombrable, & il y entendit la Messe. Il alla ensuite au Louvre & envoya du Perron prier le Légat de le venir voir; mais ce Cardinal aima mieux s'en aller promptement à Rome, que de profiter de l'honneur que lui faisoit le Roi. Il emmena avec lui le Curé de saint André, l'un des plus furieux Ligueurs, & le Jésuite Varade dont nous avons parlé. L'Evêque de Senlis, les Curés de saint Benoît, de saint Jacques de la Boucherie, de saint Germain l'Auxerrois & de saint Côme, & plusieurs autres zélés Ligueurs se retirerent de leur côté avec les troupes Espagnoles, que le Roi vit défiler, s'étant pour cet effet rendu à la porte saint Martin.

XXXIV. Suites de cet heureux événement.

Le Cardinal de Pellevé Archevêque de Sens, qui avoit toujours été un des chefs de la Ligue, étoit malade à l'hôtel de Sens. Le Roi lui fit dire qu'il le traiteroit toujours honnêtement. Le Prélat loin de reconnoître une si grande bonté, entra dans une telle furie en voyant que le Roi étoit dans Paris, qu'il en perdit la raison, & peu de jours après la vie. Le Lieutenant Civil fit venir aussitôt tous les Libraires & Imprimeurs, & leur défendit de garder aucun Ecrit séditieux sous peine de la vie. On rétablit le Parlement : celui qui étoit à Paris & qui avoit été établi par les Ligueurs, prêta au Roi serment de fidélité, qui ne fut point exigé du véritable Parlement qui étoit à Tours, parce qu'il avoit toujours été attaché à son Souverain. On ôta des églises, des cloîtres, des monastéres, des colléges, & des autres endroits, tout ce qui pouvoit rappeller le souvenir des horreurs que l'on avoit vûes

pendant la Ligue. Le Roi se voyant maître dans sa capitale & chéri des habitans, & se confiant en leur affection, fit sortir de la ville les troupes qu'il y avoit amenées. Le vingt-neuviéme de Mars, qui étoit le jour de l'octave de la réduction de Paris, il y eut une procession générale, où l'on porta les Reliques de la sainte Chapelle. Le Roi y assista avec tous les Officiers de la Couronne & de sa Maison, un grand nombre de Seigneurs, les Cours souveraines & les Corps de Ville. Il y eut une si grande affluence de peuple, que l'on auroit eu peine à se persuader que la ville eût été si long-tems affligée par la guerre, les maladies & la famine, & qu'elle eût perdu un tiers de ses citoyens. Le lendemain, le Parlement cassa par un Arrêt tout ce qui s'étoit fait pendant la Ligue de contraire à l'autorité royale, & ordonna que la procession qui avoit été faite la veille, se renouvelleroit tous les ans le vingt-deuxiéme de Mars, jour auquel la ville de Paris étoit rentrée sous l'obéissance du Roi. Le deuxiéme d'Avril le Recteur de l'Université vint saluer le Roi avec un grand nombre de ses suppôts. Ensuite le Corps de l'Université fit un acte public & raisonné pour prouver l'obéissance dûe au Roi, & l'on mit à la suite une formule de serment que tous les membres signerent, le Recteur à la tête. Tous les Ordres religieux suivirent l'exemple de l'Université, à l'exception des Jésuites & des Capucins, qui eurent l'insolence de dire qu'il falloit attendre la permission du Pape. Nous rapporterons dans d'autres articles la naissance & le progrès de ces deux nouveaux Ordres.

XIV.

Le Cardinal de Gondi Evêque de Paris alla à Rome la même année 1594, pour engager le Pape Clément VIII à confirmer l'absolution que le Roi avoit reçue à saint Denis. Le Pape y parut diſpoſé, mais à certaines conditions, auſquelles Henri IV ſe hâta de ſatisfaire. Le Cardinal de Gondi revint à Paris, & réprima pluſieurs Religieux qui conſervoient un eſprit de révolte. Il ordonna au Clergé ſéculier & régulier, de faire les priéres accoutumées pour le Roi, & de reconnoître abſolument Henri IV pour le vrai & légitime Roi de France. Ce Prince ſachant que les Eſpagnols continuoient de former contre lui des intrigues dans ſon Royaume, réſolut dans ſon Conſeil de leur déclarer la guerre. Il fit quelques tentatives dans les Pays-Bas, mais la rigueur de la ſaiſon l'obligea de revenir. Il arriva à Paris le vingt-ſeptiéme de Décembre, & alla deſcendre tout botté dans l'appartement de la Marquiſe de Liancourt à l'hôtel de Schomberg derriére le Louvre, accompagné de quelques Seigneurs. C'étoit ſur les ſix heures du ſoir. Lorſqu'il s'avançoit pour recevoir deux Officiers qui venoient lui rendre leurs devoirs, un jeune homme qui avoit ſuivi le Roi juſques dans la chambre, s'approcha pour lui donner un coup de couteau dans la gorge : mais dans le moment ce Prince s'étant baiſſé pour faire relever les deux Officiers qui étoient à ſes genoux, reçut le coup à la lévre ſupérieure du côté droit, & en eut une dent briſée. Il cria qu'il étoit bleſſé, & regarda ceux qui étoient autour de lui. On ferma la porte de la chambre, &

XXXV. Jean Châtel entreprend d'aſſaſſiner le Roi. Son interrogatoire.

par ce moyen on découvrit l'assassin, & on trouva le couteau, qu'il avoit laissé tomber en fuyant. C'étoit un jeune homme de dix-neuf ans nommé Jean Châtel, fort déréglé dans ses mœurs & fils d'un Marchand Drapier à Paris. On lui avoit persuadé que le Roi n'étoit pas véritablement reconcilié avec l'Eglise, & que ce seroit faire une action très-méritoire devant Dieu, que de le tuer.

Se voyant pris, il avoua aussitôt son crime. Le Roi vouloit qu'on le laissât aller, disant qu'il lui pardonnoit. Mais Châtel fut conduit au Fort-l'évêque sous bonne garde. Le Roi apprénant ensuite que c'étoit un disciple des Jésuites; *Falloit-il donc*, dit-il, *que les Jésuites fussent convaincus par ma bouche* ? Au premier bruit qui se répandit que le Roi avoit été blessé, toute la ville fut émue. Mais comme on sçut aussitôt que la blessure n'étoit nullement dangereuse, on courut en foule à Notre-Dame, pour remercier Dieu d'avoir préservé le Roi d'un si grand péril. On y chanta le *Te Deum* le même soir à huit heures, & quelques jours après, tout le monde vit avec des transports de joie le Roi assister à une procession générale qui se fit en action de graces le cinquiéme de Janvier 1595 depuis Notre-Dame jusqu'à sainte Géneviéve. Jean Châtel subit un interrogatoire, dans lequel il avoua, qu'il avoit cherché l'occasion de tuer le Roi, & qu'il regardoit cette action comme si utile à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, qu'il la tenteroit encore s'il pouvoit. On lui demanda chez qui il avoit étudié. Il répondit que c'étoit chez les Jésuites

Hist. de Paris.

du

du Collége de Paris ; qu'il avoit vû quelques jours avant son action le P. Gueret, qui avoit été son maître pendant trois ans ; qu'il l'avoit consulté sur quelques crimes infâmes qu'il avoit commis ; & qu'il avoit pensé qu'en tuant le Roi, il expieroit ses péchés.

XXXVI. Visite du Collége des Jésuites. Ecrits séditieux qui y sont trouvés.

Le Parlement nomma plusieurs Conseillers, qui se transporterent au Collége des Jésuites, se saisirent de toutes les clefs de la maison, & mirent des corps de garde à toutes les avenues. Ils firent ensuite assembler tous les Jésuites dans une même salle. Après leur avoir fait part du bruit qui couroit qu'ils avoient conseillé l'attentat commis contre la personne du Roi, & même que le coup avoit été fait par un Jésuite déguisé, ils se firent apporter le catalogue de tous les Jésuites de la maison pour savoir s'il n'y en manquoit pas quelqu'un. Tous se trouverent à l'exception de trois qui étoient malades à l'infirmerie. On ne laissa que le Recteur avec les malades, & tous les autres au nombre de trente-sept furent conduits sous bonne escorte chez Brisard Conseiller de la Cour & Capitaine du quartier où est le Collége des Jésuites. En passant par les rues, le peuple maudissoit ces Peres, & les auroit mis en piéces, si l'escorte qu'on leur avoit donnée ne les eût garantis. On les enferma tous dans une même salle avec des soldats à la porte pour les garder. Le scellé fut apposé en même-tems à toutes les chambres des Jésuites, avec des gardes à toutes les portes du Collége. Ceux de la Maison Professe de S. Louis furent resserrés chez eux dans une même chambre, avec sentinelle à la porte. On mit en prison le P. Gueret, & les autres

Jésuites ne se trouvant point chargés dans le premier interrogatoire de Jean Châtel, eurent la liberté de retourner dans leur Collége; mais ils n'étoient pas sans inquiétude. Le Parlement ayant continué la procédure, chargerent un Conseiller de la Cour & l'Avocat Général d'aller faire une visite dans toutes les chambres du Collége des Jésuites, & de se saisir de tous les Ecrits qui s'y trouveroient. Les Commissaires trouverent dans la chambre du P. Guignard Professeur en Théologie & Bibliothécaire, plusieurs Ecrits contre la dignité des Rois en général, & quelques autres Libelles injurieux en particulier à la mémoire d'Henri III & au Roi actuellement regnant. Ils prirent aussi un Sermon dans la chambre du P. Perrin, & chargerent le Provincial de faire garder les Peres Guignard & Perrin, qui furent arrêtés quelques heures après & conduits à la Conciergerie. Le Recteur fut aussi fait prisonnier ensuite, avec quatre autres de ses confreres.

XXXVII. Nouvel interrogatoire de Jean Châtel. Son supplice.

Hist. de Paris, in-folio, tom. 2. pag. 1241.

Châtel interrogé de nouveau par qui il avoit été persuadé de tuer le Roi, dit avoir entendu en plusieurs lieux qu'il falloit tenir pour maxime véritable, qu'il étoit permis de tuer le Roi. „ Enquis si tels propos n'é„toient pas ordinaires aux Jésuites, dit leur „avoir oui dire qu'il étoit loisible de tuer „le Roi; qu'il étoit hors de l'Eglise, & ne „falloit lui obéir ni le tenir pour Roi, jus„qu'à ce qu'il fût approuvé par le Pape; ré„ponses qu'il réitéra & dans lesquelles il „persista. Sur ces propositions & autres „contenues au procès, fut aussitôt pronon„cé l'Arrêt contre Jean Châtel & contre la

„ Société des Jésuites. " Le Parlement fit comparoître le P. Gueret sur la sellette. Après avoir été interrogé par le premier Président, il fut mis à la question, qu'il soutint sans rien avouer, disant toujours qu'il étoit innocent. On lut à Jean Châtel son Arrêt, après quoi on lui fit subir la question ordinaire & extraordinaire, dans laquelle il n'avoua rien de plus que ce qu'il avoit déclaré dans ses interrogatoires. Ensuite on le conduisit devant l'église de Notre-Dame; & quoiqu'il fit un très-grand froid (c'étoit le vingt-neuviéme de Décembre) il se tint nud & debout devant le portail sans frissonner, & sans paroître effrayé des tourmens ausquels il étoit condamné. On lui avoit bien mis dans la tête, que son supplice efaceroit tous les crimes qu'il avoit commis, & le conduiroit au Ciel. Il prononça ce qui étoit porté par l'Arrêt, avec un air de mépris qui marquoit assez qu'il ne se repentoit pas de sa détestable action. Après son amende honorable il eut le poing coupé, tenant en sa main le couteau dont il avoit voulu tuer le Roi; puis il fut conduit à la Gréve, où son corps fut tiré à quatre chevaux. On le tenailla auparavant, & on lui déchira les membres, sans qu'il fit la moindre plainte. Quelques Ligueurs firent de ce monstre un Martyr, & releverent par les plus grands éloges, la constance avec laquelle il avoit souffert un si long & si terrible supplice.

Le même Arrêt qui condamna ce scélérat, ordonna que les Prêtres & Ecoliers du Collége de Clermont, & tous autres soi-disans de la Société de Jesus, sortiroient de

XXXVII Les Jésui chassés du Royaume Arrêt du P.

lement. Le Pere Guignard Jésuite pendu pour crime de lèze-Majesté. La maison de Jean Châtel rasée.

Paris, & des villes & autres lieux où ils avoient des Colléges, trois jours après la signification de cet Arrêt, & quinze jours après hors du Royaume, sous peine d'être punis comme criminels de lèze-Majesté dans tous les lieux où ils seroient trouvés après ledit terme ; & que tous les biens tant meubles qu'immeubles à eux appartenans, seroient confisqués & employés à œuvres pies. Le même Arrêt fait défenses à tous les sujets du Roi, d'envoyer des écoliers aux Colléges des Jésuites qui étoient hors du Royaume, sous peine d'être regardés comme criminels de lèze-Majesté. Le même jour du supplice de Jean Châtel, le premier Président envoya mettre le scellé sur tous les effets qui étoient dans le Collége des Jésuites, alors le Collége de Clermont. Le lendemain les Conseillers députés par le Parlement, firent dans le même Collége une exacte recherche dans quelques chambres qui n'avoient point été visitées, & interrogerent quelques pensionnaires ; & le dernier jour de l'année 1594 on lut aux Jésuites l'Arrêt qui les bannissoit de Paris & de tout le Royaume.

Hist. de Pasq. ibid.

Cependant les Jésuites avec leur Provincial étoient étroitement gardés dans leurs deux maisons de Paris, & on continuoit le procès des huit Jésuites prisonniers. Le Pere Jean Guignard, comme le plus coupable, fut expédié le premier. L'Arrêt rendu contre lui le septiéme de Janvier 1595, porte que, pour avoir été trouvé saisi de plusieurs Livres composés par lui & écrits de sa main, contenant approbation du très-cruel & très-inhumain parricide du feu Roi Henri III,

& induction pour faire tuer le Roi à présent regnant, &c. la Cour a déclaré ledit Guignard atteint & convaincu du crime de lèze-Majesté; & pour réparation de cela condamné à faire amende honorable nud en chemise, la corde au coû, devant la principale porte de l'église de Paris, tenant en sa main une torche ardente du poids de deux livres, de-là conduit en place de Gréve pour y être pendu, & son corps réduit en cendres.... L'Arrêt fut exécuté le même soir. Le lendemain qui étoit un Dimanche, les Jésuites des deux maisons, à l'exception des prisonniers, obéissant au nouvel ordre qui leur avoit été encore intimé la veille, sortirent de Paris sur les deux heures après midi au nombre de trente-sept par la porte saint Antoine, à la vûe de tout le monde. On leur donna à chacun huit écus, & trois charettes pour les vieillards & les malades. Les autres étoient à pied, le procureur seul à cheval, conduits tous par un simple huissier. Le Duc de Nevers leur envoya quelques archers pour leur servir d'escorte jusqu'à saint Dizier, d'où ils passerent en Lorraine. Les Jésuites prisonniers à Paris furent élargis le vendredi suivant, & envoyés après leurs compagnons. „ Tel fut le sort, disent „ les savans Historiens de Paris, de ceux „ qui peu auparavant étoient craints, *hono-„ rés & adorés comme petits dieux dans Pa-„ ris, qui s'étoient rendus les maîtres des „ consciences de tout le monde, & les inquisi-„ teurs de la Foi.* C'est la peinture qu'en „ fait un Ecrivain, d'autant plus croyable, „ qu'il paroît avoir été fort indifférent sur „ leur sujet. Outre l'ignominie dont ils fu-

Tome 2. p. 1243. Godef. Mer

„ rent couverts par-tout, ils firent de très-„ grosses pertes, suites ordinaires de telles „ catastrophes. On pilla leurs Bibliothéques „ avec la meilleure partie de leurs autres „ effets. "

Quelques jours après l'exécution du Pere Guignard, le Parlement rendit un autre Arrêt contre son confrere Gueret, qui n'avoua rien, même lorsqu'il fut mis à la question. Il fut banni à perpétuité hors du Royaume. Le même Arrêt rendu contre ce Jésuite, condamnoit aussi au bannissement le pere de Jean Châtel, & ordonnoit que sa maison qui étoit vis-à-vis la grande porte du Palais, seroit rasée & démolie, sans qu'à l'avenir on y pût bâtir, & qu'à la place on éleveroit une colomne pour conserver la mémoire d'un si horrible attentat. La colomne fut dressée, & sur les quatre faces de la base, l'Arrêt du Parlement fut gravé en lettres d'or avec diverses inscriptions en vers & en prose. C'est ce qu'on appella la pyramide, qui ne demeura que pendant dix ans sur pied, le Roi ayant permis qu'elle fut abbattue après le rétablissement des Jésuites en France.

XXXIX. Arrêt du Parlement contre un autre Jésuite séditieux. Divers griefs contre les Jésuites.

On fit aussi des informations particuliéres contre un autre Jésuite nommé Hay, qui fut accusé d'avoir enseigné publiquement qu'il falloit obéir au Roi pour un tems seulement, par dissimulation : d'avoir dit que si le Roi passoit devant leur Collége, il se jetteroit volontiers par la fenêtre pour tomber sur lui & l'écraser, même au péril de sa propre vie. Son procès ayant été instruit, & le coupable étant convaincu, le Parlement se contenta de le bannir à perpétuité, parce que c'étoit avant la réduction de Paris

que le Jésuite avoit tenu cet horrible discours. Il est fait mention dans cet Arrêt de plusieurs griefs contre les Jésuites; entre autres, qu'un de leurs écoliers nommé François Jacob, étudiant à Bourges, s'étoit vanté qu'il tueroit le Roi, s'il n'étoit déja mort, assûrant qu'un autre l'avoit tué : de plus, que les Régens de leur Collége de Clermont avoient donné des thêmes & des vers contre le Roi : qu'enfin plusieurs Jésuites séduisoient de jeunes gens qu'ils enlevoient à leurs parens, pour les envoyer étudier dans les Colléges qu'ils avoient hors du Royaume. D'autres Parlemens bannirent les Jésuites par des Arrêts semblables à ceux du Parlement de Paris, excepté ceux de Toulouse & de Bordeaux où la Société avoit de puissans appuis.

XL.
L'Evêque de Paris avec les Curés & les Théologiens décide qu'on doit obéir au Roi. Le Parlement sévit contre un Bachelier qui avoit soutenu une thése dans les principes Ultramontains.

Comme les attentats commis contre Henri IV dans les deux derniéres années, étoient fondés sur la maxime impie que soutenoient plusieurs Docteurs & Religieux, qu'il étoit permis de tuer les tyrans & les hérétiques, & qu'on ne devoit pas prier pour le Roi de France jusqu'à ce que le Pape l'eût reconcilié; le Cardinal de Gondi Evêque de Paris assembla dans la salle de l'Evêché le seiziéme de Janvier tous les Curés & tous les Théologiens de Paris, pour examiner la maxime en question. Elle fut unanimement condamnée, & la conclusion fut que l'on devoit prier pour Henri IV & lui obéir. Trois mois après, un Augustin dans une thése osa soutenir la puissance du Pape sur le temporel des Rois, & la chimére des deux glaives accordés à l'Eglise. Le Parlement ne manqua pas de sévir contre le Bachelier & son Président. L'un &

l'autre furent mis aux prisons de la Conciergerie, & le Parlement dans son Arrêt contre la thése, déclara que la doctrine qui attribue au Pape la puissance sur le temporel des Rois, & à l'Eglise la puissance des deux glaives, est contraire à la parole de Dieu, aux saints Canons, aux loix du Royaume; qu'elle tend à exciter des séditions & à troubler le repos public; condamne le Bachelier à être conduit des prisons de la Conciergerie dans la grande Salle de Sorbonne, de même que le Président, afin qu'en présence des Doyen, Syndic, Docteurs, Licentiés & Bacheliers assemblés au son de la cloche, & là étant tête nue & debout, il dise & déclare qu'il se repent d'avoir soutenu ladite thése, & qu'il en demande pardon à Dieu, au Roi & à la Justice. Le même Arrêt ordonne que la thése soit lacerée, & défend à tous les Bacheliers d'en soutenir de semblables, ni aucune autre qui soit contraire aux loix du Royaume & à la doctrine de l'Eglise Gallicane. Il est aussi ordonné que la Faculté fasse lire ledit Arrêt tous les ans dans la premiére Assemblée de l'année.

XLI. Discours du Procureur Général en Sorbonne.

Cet Arrêt est du dix-neuviéme de Juillet 1595. Le même jour les Députés du Parlement vinrent dans la Salle de Sorbonne, où l'Arrêt fut lû en présence des Docteurs & des Bacheliers. Jean de la Guesle Procureur Général y fit un long discours, où après avoir relevé les services que la Faculté de Théologie de Paris avoit autrefois rendus à l'Eglise, il parle ainsi de ses anciens Docteurs. „ Leurs belles actions en l'an 1267 rendent „ témoignage en leur faveur; puisqu'elles „ procurerent la Pragmatique-Sanction du Roi

„ saint Louis. Leurs plaintes faites au
„ lement, des entreprises sur l'Egli
„ France au tems du Roi Charles VI
„ lesquelles intervint l'Arrêt célébre
„ Cour en 1407, prouvent leur géné
„ affection aux droits de la France. C'
„ que font voir aussi les instances qu'ils n
„ afin que l'on s'attachât aux Décrets
„ Conciles de Constance & de Bâle; sur
„ il fut pourvû par le Concile Françoi
„ semblé à Bourges du tems du Roi
„ VII, d'où est venu enfin la Pragm
„ le Palladium de la France, qui au
„ curé le bonheur de ce Royaume,
„ ruption ne l'eût pas abrogée. "

XV.

Vers le même tems le Roi faisoit f
ter à Rome sa réconciliation avec le
par d'Ossat & du Perron. Clément V
qui ils présenterent une requête de ce Prin-
ce, parut assez bien disposé. Il savoit par
quels motifs les Espagnols se donnoient de si
grands mouvemens pour empêcher cette ré-
conciliation. Ce Pontife s'entretenant avec
Séraphin Auditeur de Rote, sur la requête
qui lui avoit été présentée de la part du Roi
de France, il le pressa de lui dire ce qu'il
pensoit. Séraphin lui dit avec franchise :
Très-saint Pere, permettez-moi de vous dire
que Clément VII perdit l'Angleterre pour
avoir voulu complaire à l'Empereur Char-
les V, & que Clément VIII perdra la Fran-
ce, s'il continue de vouloir favoriser Phi-
lippe II Roi d'Espagne. Cette réponse fit im-
pression sur le Pape, & acheva de le déter-
miner. Il assembla un Consistoire à ce sujet,
pour charger les Cardinaux d'examiner sé-

…concilie le Roi avec saint Siége. Conditions qu'il propose.

rieuſement cette affaire. Il ordonna des proceſſions dans toute la ville de Rome, & des priéres de quarante heures, pour implorer les lumiéres du Ciel. Il y aſſiſta lui-même pieds nuds & verſant des larmes. Il aſſembla de nouveau les Cardinaux, & il déclara en plein Conſiſtoire qu'il avoit vû les avis des Cardinaux, & que le plus grand nombre étoit d'avis que l'on accordât la réconciliation au Roi de France. Il traita enſuite des conditions avec d'Oſſat & du Perron. Il vouloit qu'on exclût les Calviniſtes de toutes les charges & dignités ; qu'on ne ſouffrît en France que l'exercice de la Religion Catholique ; que le Roi reçût en grace les Ligueurs ; qu'il rétablît les Jéſuites ; qu'il fît une tréve avec l'Eſpagne ; que l'abſolution ſe donnât en France par un Légat ; que le Roi fût ſacré & couronné de nouveau, & qu'il fit recevoir le Concile de Trente. Ces propoſitions préſentées aux ſieurs d'Oſſat & du Perron, les révolterent. Ils répondirent que les Rois de France ne reconnoiſſoient point de Supérieur pour le temporel, & que la Nation ne ſouffriroit jamais que ſon Souverain ſe ſoumît à perſonne. Il y eut pluſieurs conférences ſur ce ſujet. On fit des changemens dans les conditions propoſées par le Pape ; on en retrancha quelques-unes ; on en modifia d'autres, & l'accommodement fut conclu par la médiation du Cardinal Tolet.

XLVII. Cérémonie de l'absolution d'Henri IV à Rome.

La cérémonie de l'abſolution du Roi fut fixée au dix ſeptiéme de Septembre, & ſe fit avec beaucoup de ſolemnité. On avoit élevé dans la place de l'égliſe de ſaint Pierre, dont les portes étoient fermées, une eſtrade,

sur laquelle étoit placé un trône destiné pour le Pape, qui fut assisté de presque tous les Cardinaux, d'un grand nombre d'Evêques, des Officiers de la Cour Romaine, & d'un peuple innombrable. Tous étant assis, d'Ossat & du Perron se prosternerent aux pieds du Pape, & lurent la requête présentée au nom du Roi. Un assesseur de l'Inquisition lut ensuite le Décret du Pape, qui déclaroit le Roi absous de toutes les censures qu'il avoit encourues, après que les Procureurs eurent juré que ce Prince rendroit au Pape l'obéissance telle que les Rois très-Chrétiens ses Prédécesseurs lui avoient rendue, & de garder inviolablement la Foi. Après ces premiéres cérémonies on lut la pénitence que le Pape imposoit au Roi; & les Procureurs l'ayant acceptée, ils se prosternerent une seconde fois aux pieds du Pape qui les frappa légérement d'une petite baguette, à l'imitation de la verge par laquelle les Romains affranchissoient les esclaves; ce qui est marqué dans le Pontifical, pour signifier qu'on rend la liberté chrétienne à ceux qui sont liés par des censures. Pendant ce tems-là on chantoit le Pseaume cinquantiéme *Miserere*, après lequel le Pape se leva, récita debout les priéres solemnelles qui sont dans le Pontifical. S'étant ensuite remis sur son trône, il éleva sa voix, & déclara du ton d'un Juge qui prononce une sentence, qu'il donnoit par l'autorité du Tout-puissant, par celle des bienheureux Apôtres saint Pierre & saint Paul & par la sienne, à Henri de Bourbon Roi de France, l'absolution des censures ecclésiastiques encourues pour cause d'hérésie. Aussitôt les portes de l'église furent

ouvertes aux deux Procureurs, & le Pape leur dit : Vous manderez au Roi votre Maître, que maintenant que je lui ai ouvert la porte de l'Eglise militante sur la terre, c'est à lui à mériter par une foi vive & par des œuvres de piété, d'entrer un jour dans l'Eglise triomphante du Ciel. Les Procureurs entrerent dans l'église, & la cérémonie finit par le chant du *Te Deum*. A peine le Pape avoit-il prononcé les derniers mots de l'absolution, que les trompettes sonnerent, & qu'on tira toute l'artillerie du château saint Ange. On n'entendit que cris de joie parmi le peuple. Les armoiries de France étoient placées en plusieurs endroits ; & les plus pauvres achetoient un portrait du Roi, dont on avoit fait tirer auparavant beaucoup d'estampes pour les répandre dans le public. Le Pape fit frapper des médailles avec son portrait d'un côté, & de l'autre celui d'Henri IV.

XVI.

XLIV. Le Parlement punit un prédicateur téméraire.

Pendant que cela se passoit à Rome, le Parlement de Paris n'oublioit rien pour entretenir la paix & pour réprimer les séditieux. Le treiziéme de Septembre on lui dénonça un Sermon prêché dans l'église de saint Merri par le Docteur Surgeres Religieux de sainte Croix de la Brétonnerie. Il fut mis en prison pour avoir avancé des propositions séditieuses, & avoir dit que les Alliés d'Elizabeth Reine d'Angleterre étoient tous des sectaires. On le condamna à faire réparation à genoux, & tête nue, & à demander pardon de sa témérité, à Dieu, au Roi & à la Justice. On lui interdit la prédication, & il lui fut défendu sous peine de

punition corporelle, de tenir désormais aucuns discours injurieux contre les Souverains alliés de sa Majesté très-Chrétienne, & de dire quelque chose qui pût troubler la tranquillité publique, & porter les peuples à la révolte.

XVII.

Au commencement de l'année suivante 1596, le Roi s'étant rendu au château de Folembrai dans la forêt de Couci en Picardie, y conclut un Traité de paix avec le Duc de Mayenne, le Duc de Joyeuse & presque tout le reste des Ligueurs. Il y donna aussi divers Edits pour satisfaire à leurs demandes. A la fin de Janvier le Parlement de Provence rendit un Arrêt contre Génebrard Archevêque d'Aix, & le bannit du Royaume. C'étoit un des plus savans hommes de son siécle, mais aussi un des plus furieux Ligueurs. Henri IV affoiblit dans le cours de la même année en plusieurs Provinces le parti de la Ligue, & fit son entrée au mois d'Octobre dans la ville de Rouen, où il tint les Etats dans l'Abbaye de saint Oüen. Il y fit un discours, qui montre bien son caractére, & sa tendre affection pour son peuple. Messieurs, dit ce Prince en adressant la parole à l'Assemblée, comme j'ambitionne plus les titres de Libérateur & de Restaurateur de la France, que celui de grand Orateur, je vous apporte aussi plus de bonne volonté que de belles paroles. Je ne vous ai point appellés ici pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés, comme faisoient mes Prédécesseurs. Je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour les suivre, & pour me mettre en tu-

XLV. Henri IV affoiblit de plus en plus le parti de la Ligue. Beau discours de ce Prince.

telle entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guéres aux Rois, aux barbes grises & aux victorieux. Mais l'amour que j'ai pour mes sujets, & l'extrême désir que j'ai de rétablir l'Etat, me font trouver tout facile & tout honorable. Il n'est pas étonnant qu'avec de tels sentimens Henri IV ait gagné les cœurs des François, qui ont la gloire d'avoir toujours surpassé les autres nations par leur amour & leur attachement pour leur Souverain.

XLVI. Henri IV dissipe entiérement le parti de la Ligue. Il épouse Marie de Médicis.

Le jour de l'Epiphanie 1597, le Roi qui étoit toujours à Rouen, donna le Collier de l'Ordre du Saint-Esprit à vingt-deux Seigneurs dans l'église de saint Oüen, & se rendit à Paris au mois de Février. Un an après il partit pour la Bretagne dont il vouloit pacifier les troubles. Il réussit à y éteindre entiérement la Ligue. Il donna à Nantes le fameux Edit de ce nom, qui accorde aux Calvinistes la liberté de conscience & le libre exercice de leur Religion, dans les lieux marqués par l'Edit. La paix fut ensuite conclue avec l'Espagne. Le Maréchal de Joyeuse, après avoir soutenu les Ligueurs jusqu'à leur entiére défaite, reprit son habit de Capucin dans le Couvent de saint Honoré. En 1600 il y eut à Fontainebleau des Conférences de controverse, entre le Ministre du Plessis Mornai, & du Perron depuis Cardinal. Le défenseur de la Foi Catholique y eut tout l'avantage. Le Roi épousa la même année Marie de Médicis fille du grand Duc de Toscane. Il est triste qu'un Roi, qui avoit d'aussi grandes qualités qu'Henri IV, ait eu la foiblesse de s'attacher à plusieurs femmes au préjudice

de la fidélité conjugale, & ait scan ses sujets par son incontinence. L dernières années du regne de ce Prince partiennent à l'histoire du dix-septiéme cle.

Dans le cours du seiziéme, la ville Paris fut fort embellie & considérablem augmentée. On y établit plusieurs Com nautés, Colléges & Hôpitaux, & on bâtit un grand nombre d'églises avec coup de magnificence. Le Louvre & le neuf tiennent le premier rang parmi édifices qui furent alors entrepris pour ner cette capitale. Ils peuvent donner idée de l'excellent goût que l'on comn çoit à avoir pour l'architecture. Les au Arts se renouvelloient aussi non-seulen en France, mais même dans les autres Ro mes.

ARTICLE XVIII.

Eglise d'Italie. Suite des Papes.

I.

NOus avons parlé ailleurs du Pontificat de Jules II & de celui de Léon X, & nous avons fait connoître le caractére de ces deux Papes. Léon X mourut le premier de Décembre 1521 dans la quarante-quatriéme année de son âge & la neuviéme de son Pontificat; & on soupçonna qu'il avoit été empoisonné. Le vingt-septiéme du même mois, les Cardinaux, après la Messe du

I. Ouvertu du Concla après la m du Pape Lé X. Electio d'Adrien

Saint-Esprit, entrerent dans le Conclave au nombre de trente-neuf : jamais il n'avoit été si nombreux. Le Cardinal Grimani voyant les intrigues qui s'y tramoient, voulut absolument en sortir, & rien ne fut capable de le retenir. Le Cardinal Volsey Ministre d'Angleterre n'épargnoit ni peine ni argent pour se faire élire ; mais ce fut inutilement, de même que le Cardinal de Médicis, qui remua aussi beaucoup, pour avoir le plus grand nombre de voix. Volsey crut pendant quelque tems que ce seroit lui qui l'emporteroit, parce que l'Empereur lui avoit promis de le recommander à ses créatures : mais ce Prince vouloit seulement l'amuser, & avoit dessein de faire élire le Cardinal Adrien Florent Evêque de Tortose, qui avoit été son précepteur. Cette intrigue fut ménagée très-adroitement, & Adrien fut élu le neuviéme de Janvier 1522. L'élection passa pour miraculeuse dans l'esprit de bien des gens, qui ignoroient les ressorts secrets que la cabale de l'Empereur avoit fait jouer.

II. Dégrés par lesquels Adrien VI s'étoit élevé.

Ce nouveau Pape, comme nous l'avons vû ailleurs, étoit né à Utrecht en 1459 d'un pere qui étoit brasseur de biere, ou tapissier, ou selon d'autres, qui gagnoit sa vie à faire des barques. Ses parens le menerent à Louvain, & lui procurerent une bourse dans un College. Il se distingua dans ses études, & mérita la protection de la Gouvernante des Pays-Bas. Maximilien I le choisit pour être précepteur de son petit-fils l'Archiduc Charles, qui n'étoit âgé que de sept ans, & qui fut depuis l'Empereur Charles V. Adrien fut envoyé depuis en Espagne en qualité d'Ambassadeur auprès du Roi Ferdinand, qui le fit

Evêque de Tortose ville de Catalogne. Après la mort de Ferdinand, il partagea la Régence d'Espagne avec le Cardinal Ximénès, & demeura enfin seul Viceroi pour Charles V. Le Pape Léon X l'avoit fait Cardinal en 1517. Il étoit dans la Biscaie, lorsqu'il apprit la nouvelle de son élevation sur le saint Siége. Aussitôt il prit les habits pontificaux, & garda le nom d'Adrien, contre l'usage établi depuis plusieurs siécles. Cette élection ne fut point agréable aux Romains, qui vouloient un Italien, & le peuple irrité poursuivit les Cardinaux quand ils sortirent du Conclave, & les accabla d'injures.

III. Arrivée du nouveau Pape en Italie. Son couronnement.

Le Pape Adrien VI s'embarqua sur la Méditerranée le deuxiéme d'Août. Comme il eut un vent favorable, il aborda bientôt à Génes, où il séjourna trois jours. Il trouva cette ville encore désolée du pillage qu'elle avoit souffert depuis peu. François Sforce, nouveau Duc de Milan, Prosper Colonne & le Marquis de Pescaire vinrent lui baiser les pieds, & le prier de les absoudre, s'ils avoient encouru quelques censures dans le sac de Génes. Mais Adrien ne fut point touché de leur humiliation, & leur répondit d'un ton sec : Je ne le puis, ni ne le dois, ni ne le veux. De Génes le Pape se rendit au port de Livourne, où il fut reçu de plusieurs Cardinaux & Ambassadeurs des Princes d'Italie. Il arriva à Rome le vingt-neuviéme d'Août, & on lui rendit les marques de respect, qu'on nomme (improprement) l'adoration. Le lendemain il fut solemnellement couronné. Il avoit défendu les arcs de triomphe, que les Romains avoient coutume de dresser en pareille circonstance, & il en fit

interrompre un qui étoit déja fort avancé & qui coutoit une somme très-considérable. Il disoit que ces sortes de décorations étoient des restes du Paganisme, qui ne convenoient point à des Chrétiens.

IV. Le Pape Adrien remédie à quelques abus.

Adrien s'attacha d'abord à réformer les mœurs du Clergé, & à empêcher l'entiére ruine de la discipline ecclésiastique. Il choisit deux hommes vertueux, Jean Pierre Caraffe Archevêque de Théate, & Marcel Gaëtan de Thienne, dont il prenoit toujours conseil. Il examinoit avec eux quels moyens il pourroit employer pour corriger les abus. Sensible aux maux que la prédication des Indulgences, & leur multiplication, avoient causés dans l'Eglise, il s'appliqua particuliérement à arrêter ce désordre. Il ôta aux freres Mineurs le pouvoir de prêcher celles qui avoient été accordées à l'occasion du superbe édifice de saint Pierre. Il ne voulut pas que l'on vendît les charges & les offices de la Cour Romaine, comme on avoit fait sous son Prédécesseur, qui avoit autorisé cette vénalité. Il modéra les taxes de la Daterie, abolit les coadjutoreries & les regrès, & fit ce qu'il put pour empêcher que les bénéfices ne fussent conférés à des sujets indignes. Il disoit qu'on devoit donner les hommes aux bénéfices, & non pas les bénéfices aux hommes. Malgré ce désintéressement, il veilloit beaucoup sur les intérêts temporels de l'Eglise Romaine. Il recouvra Rimini, & força par les armes ceux qui s'en étoient emparé, de lui rendre cette ville. On doit dire néanmoins à sa louange qu'il n'aimoit pas la guerre, & que dans d'autres occasions il donna des preuves de sa douceur & de sa modération.

V. Son attachement pour l'Empereur Charles-Quint lui fait faire plusieurs fautes.

Nous avons vû dans l'histoire du Luthéranisme, le zéle que ce Pape témoigna pour arrêter le progrès de l'hérésie en Allemagne; les instructions qu'il donna au Légat qu'il envoya à la Diette de Nuremberg, & les efforts qu'il fit pour empêcher que l'erreur ne s'établit dans le Nord. Mais son attachement & son affection pour l'Empereur Charles-Quint lui firent faire plusieurs fautes. Il ne manquoit aucune occasion de contribuer à l'agrandissement de ce Prince. Il lui donna pouvoir & à tous les Rois d'Espagne ses Successeurs, d'élire & de présenter des sujets à tous les Evêchés de ce Royaume. C'est ce même pouvoir que Léon X avoit donné aux Rois de France dans le fameux Concordat. Par une autre Bulle, Adrien affecta à perpétuité à la Couronne de Castille, l'administration de l'Ordre de Calatrave & des autres Ordres établis en Espagne; au lieu que les Papes ses Prédécesseurs n'avoient accordé cette administration que pour un tems aux Rois de Castille. L'Ambassadeur d'Espagne fit avec le Pape une Ligue offensive & défensive, pour éloigner les François d'Italie, & pour la guerre d'Allemagne contre les Luthériens. Le Pape affligé de la perte de Rhodes arrivée par sa faute, crut qu'il étoit de son honneur de la recouvrer. Dans cette vûe, & animé du désir d'illustrer son Pontificat, il s'efforça de procurer une tréve entre tous les Princes Chrétiens. Mais, dit le P. Daniel, c'étoit un ouvrage au-dessus du génie du saint Pere, plus homme de bien, qu'habile dans le maniement des affaires & des esprits; en qui François I, à qui il s'étoit adressé, ne pouvoit avoir confiance, & qui, malgré

Hist. de France, To. VII. p. 496.

ses bonnes intentions, ne pouvoit s'empêcher d'être partial. En effet au lieu de se comporter en pere commun, il devint bientôt ennemi de la France à découvert, & entra dans une très-puissante Ligue qui se fit contre elle en 1523.

VI. Il se déclare solemnellement contre la France. Sa maladie & sa mort.

La même année il voulut, pour complaire à l'Empereur, qu'on publiât solemnellement une Déclaration de guerre contre la France. Cette étrange cérémonie se fit avec éclat le quinziéme d'Août fête de l'Assomption dans l'église de sainte Marie Majeure, où Adrien célébra la Messe, assisté de tous les Cardinaux. Comme la cérémonie fut fort longue, & le fatigua beaucoup, la fiévre le prit en rentrant dans son Palais. Quand il vit que sa mort approchoit, il demanda & reçut les derniers Sacremens, & recommanda aux Cardinaux les intérêts de l'Eglise. Il voulut avant que de mourir créer un Cardinal, n'ayant fait aucune promotion depuis qu'il étoit sur le saint Siége, & il nomma l'Evêque de Tortose qu'il estimoit à cause de son mérite & de ses rares talens. Il mourut le quatorziéme de Septembre dans la soixante-cinquiéme année de son âge & la deuxiéme de son Pontificat. Les Romains se réjouïrent de sa mort, parce qu'il avoit témoigné quelque zéle contre plusieurs abus grossiers. On l'accusoit d'avarice, parce qu'il n'étoit ni fastueux ni prodigue. Le peuple le blâmoit aussi d'avoir moderé les indulgences.

VII. Son caractére.

On avoit plusieurs fois tâché de le faire mourir. Sa vie ayant été un jour en danger par la chûte de la voûte de la Chapelle pontificale, où il alloit pour célébrer la Messe, les Prélats de sa suite, qui virent quelque

Suisses écrasés auprès de lui, témoignoi(
par leurs maniéres, qu'ils n'auroient pas (
fâchés si ce malheur étoit tombé sur sa p
sonne. Le peuple fut même assez impie, pc
faire des imprécations contre la Provider
qui l'en avoit préservé. On le haïssoit, pa
qu'il ne tenoit point de table, & qu'il av
quelques traits de conformité avec les I
pes des beaux siécles de l'Eglise. Si ce P
tife étoit détesté à Rome, pour avoir e
pris la réforme de quelques abus; qu
seroit-il donc arrivé, s'il avoit conn
grandeur des maux, & s'il eut entrep
apporter des remédes proportionnés
Pape a composé quelques Ouvrages,
l'ont fait mettre au nombre des Auteurs
cléssiastiques. Le principal est un Comm
taire sur le quatriéme Livre des Sente
qu'il écrivit étant Professeur en Théol(
Louvain, & qu'il fit réimprimer étan
pe, sans y rien changer, non pas même
cette maxime, que le Pape n'est point infaillible, & qu'il peut errer, même dans les questions qui appartiennent à la Foi. Il fut inhumé dans l'église de saint Pierre sous une tombe assez simple, avec cette épitaphe: Ici répose Adrien VI, qui n'estima rien de plus malheureux pour lui, que de commander. Dans la suite on lui érigea un tombeau superbe dans l'église de sainte Marie des Allemans.

II.

VIII. Election de Clément VII.

Les Cardinaux entrerent au Conclave au nombre de trente-six, & l'on en donna la garde à Lisle-Adam Grand-Maître de Rhodes, qui se trouvoit à Rome. Il se fit accompagner, dans cette commission, de tous les

Chevaliers, vêtus de rouge avec une croix blanche. Les Cardinaux Médicis & Colonne avoient chacun un parti, & se barroient mutuellement. Enfin après beaucoup d'intrigues & de cabales qui durerent plus de deux mois, Médicis l'emporta. Il n'avoit que quarante-cinq ans. Il vouloit retenir son nom de Jules : mais quelqu'un lui ayant dit que les Papes qui gardoient leur nom, ne vivoient pas long-tems, il eut la foiblesse de le croire, & prit le nom de Clément VII, sans avoir égard à l'Antipape qui avoit été ainsi nommé. Il étoit fils de Julien de Médicis, qui avoit été tué à Florence dans la conjuration des Pazzi en 1478. Quoiqu'il ne fût pas légitime, son oncle Laurent eut grand soin de son éducation. Il fut d'abord Chevalier de Rhodes & Grand-Prieur de Capoue ; mais son cousin ayant été élu Pape sous le nom de Léon X, lui fit embrasser l'état ecclésiastique après l'avoir déclaré légitime, le nomma à l'Archevêché de Florence, & le fit Cardinal & Chancelier de l'église Romaine. Après la mort de Léon X le Cardinal de Médicis gagna la confiance d'Adrien VI, & s'empara de toute l'autorité. Personne n'eut plus de joie de le voir Pape, que les Chevaliers de Rhodes. Ils crurent avec raison, qu'ayant été de leur Ordre, il en répareroit les pertes.

IX. Commencement de son Pontificat. Jubilé de 1525.

Nous avons parlé des moyens qu'il prit, pour donner quelque satisfaction aux Allemans au sujet des griefs qu'ils avoient allégués contre la Cour de Rome, & du choix qu'il fit du Cardinal Campége, pour Légat à la Diette de Nuremberg. Nous avons vû aussi le peu de fruit que produisit cette

Légation. Clément VII six mois après son élevation sur le saint Siége, donna une Bulle pour réformer les abus, & arrêter les désordres qui regnoient à Rome & dans toute l'Italie, sur-tout dans le Clergé. Mais cette Bulle fut mal observée. Il en donna une autre pour autoriser l'Institut des Théatins qui venoit de s'établir : nous en parlerons dans la suite. Quelque tems après, il approuva aussi celui des Capucins qui commençoit à se former. Il envoya des Missionnaires dans le Mexique. Il conçut contre les Turcs de grands desseins, mais qui furent sans effet. Sur la fin de l'année 1524 il publia une Bulle, pour annoncer le Jubilé universel qui devoit s'ouvrir la veille de Noël. Il en fit lui-même l'ouverture aux premiéres Vêpres, avec les cérémonies accoutumées. Ce Jubilé attira peu de monde à Rome, à cause des guerres qui ravageoient l'Italie. D'ailleurs les peuples commençoient à faire peu de cas de ces Indulgences, qui devenoient trop fréquentes. Nous ne croyons pas devoir entrer dans le détail des démêlés de Clément VII avec l'Empereur par rapport aux affaires temporelles d'Italie ; & nous nous bornerons au grand & terrible événement de la prise & du sac de Rome.

Cont. de M. Fleuri.

III.

X.

L'Empereur porte la guerre en Italie & y fait de grands progrès.

Les grands succès de Charles-Quint en Italie, faisant craindre qu'il ne s'en rendît entiérement le maître, les Véniriens se liguerent avec le Pape contre ce Prince. Quelques Souverains d'Italie entrerent dans la Ligue, de même que le Roi de France & celui d'Angleterre. Mais ces deux Rois ne

donnerent point les secours qu'ils avoient promis, & les troupes de l'Empereur continuerent de faire du progrès en Italie. Elles étoient commandées par Charles de Bourbon Connétable de France, qui à cause de quelque mécontentement étoit sorti du Royaume pour se donner à l'Empereur. Le Pape & les Vénitiens, après voir attendu inutilement l'effet des promesses de François I & de Henri VIII, furent forcés de conclure une tréve avec l'Empereur. Aussitôt après ils licentierent leurs troupes & desarmerent leurs galeres. Mais le Duc de Bourbon n'eut aucun égard au Traité, & prit la résolution d'aller attaquer Rome, & d'abandonner au pillage de ses soldats cette ville si riche & si puissante. Dieu vouloit punir les Romains d'une maniére éclatante, & appésantir son bras vengeur sur un peuple, dont l'avarice & la corruption scandalisoient tout l'univers.

XI. Rome assiégée par les troupes de l'Empereur.

Dès que le Duc de Bourbon eut dit à son armée qu'il la menoit à Rome, tous les soldats furent transportés de joie dans l'espérance d'un grand butin. Il se jetta dans la Romagne, où il fit les mêmes ravages qu'il avoit faits un peu auparavant dans le Bolonois. Il traversa l'Apennin malgré les pluies & le débordement des riviéres, ruinant tout ce qu'il trouvoit sur son passage, & prit le chemin de Rome. Il arriva devant cette ville le cinquiéme de Mai 1527 sur les quatre heures du soir. Il fit demander au Pape passage dans Rome, lequel lui ayant été refusé, comme il s'y attendoit bien, il assembla les principaux Officiers, & leur dit qu'il étoit tems de se dédommager de

leurs travaux & de leurs fatigues ; qu'il falloit ou périr, ou prendre la ville de force ; qu'ils n'avoient affaire qu'à des habitans efféminés, plongés dans les délices, sans expérience & sans courage ; n'ayant rien de Romain que le nom, qu'ils deshonoroient par la bassesse de leur ame ; que la victoire qui leur étoit offerte, seroit le prix & la récompense de leur valeur. Ce discours anima tous les Officiers & les soldats. Il disposa les Espagnols, les Allemans & les Italiens pour faire trois attaques en même-tems. Afin que le doigt de Dieu parût plus sensible dans cet événement, il s'éleva un brouillard si épais, que le Duc fut en état de dresser ses batteries sans être apperçu. On escalada la ville sur les six heures du matin. On s'y défendit d'abord avec assez de vigueur & de succès. Le canon du château Saint-Ange fit des grand ravages dans les bataillons des Impériaux, qui étoient fort serrés. Le Duc de Bourbon voulant animer ses troupes, appuya lui-même une échelle contre la muraille, mais il reçut un coup d'arquebusade dont il mourut, n'ayant pas encore trente-huit ans. Le Prince d'Orange prit le commandement de l'armée & fit continuer l'assaut.

XII. Prise & sac de Rome. Jugemens de Dieu sur cette ville.

Après un combat de deux heures, la brêche fut forcée, & les Impériaux entrerent dans le faubourg, où ils trouverent peu de résistance, parce qu'on s'étoit retiré dans les maisons où l'on croyoit pouvoir être en sûreté. Ne pouvoit-on pas en effet espérer que des soldats Chrétiens & la plûpart Catholiques, auroient quelque égard pour la capitale du monde Chrétien & le centre de la

Religion ; Mais les Espagnols furent les plus ardens à égorger les Romains. Ils entrérent les premiers dans une rue, où ils tuerent trois mille hommes avec une barbarie sans exemple. La garde Suisse qui voulut résister devant le Palais, fut taillée en piéces. Le Pape auroit pû sortir par la porte du Vatican, & se retirer dans quelque forteresse de l'Etat Ecclésiastique. Mais il se laissa tromper par quelqu'un, qui lui persuada de s'enfermer dans le château Saint-Ange, où il se réfugia accompagné d'une partie des Cardinaux & des Ambassadeurs, toute la ville étant sans aucune garde. Il falloit que tout contribuât à rendre plus sensible la vengeance divine. L'armée de l'Empereur profita du peu de résistance qu'elle trouva, pour assouvir sa cruauté. Rome éprouva alors tout ce que peut un soldat furieux, à qui on laisse une entiére liberté. Toutes les maisons furent pillées, les femmes deshonorées, les églises saccagées, les choses les plus saintes profanées. Il n'est pas possible de décrire toutes les abominations que commit cette armée victorieuse. A la honte de la Religion, Rome souffrit de la part des troupes d'un Empereur Chrétien, des excès qu'elle n'avoit point éprouvés les huit différentes fois qu'elle avoit été prise.

XIII. Misère affreuse à laquelle Rome est réduite. Fureur & impiété de l'armée impériale.

Comme elle n'avoit jamais été si riche, on y fit un butin immense des trésors qui étoient le fruit de son insatiable avarice. On pilla l'or & l'argent des églises [illegible] convertir les vases sacrés en des [illegible] fanes ; les [illegible]

[illegible]

reſtées dans leurs maiſons. Cet aſyle ſacré ne ſervit qu'à rendre plus criminelles les infamies de ces ſacriléges. Ceux des Allemans qui favoriſoient Luther, firent éclater leur fureur dans la Baſilique de ſaint Pierre. Ils fouillerent juſques dans les tombeaux des ſouverains Pontifes, pour deshonorer leurs cendres. Ils pouſſerent l'impiété juſqu'à tirer les corps des Saints hors de leurs châſſes, les foulerent aux pieds, & convertirent en écurie la chapelle Pontificale. Le maſſacre fut horrible, & Rome nagea dans le ſang de ſes citoyens. Ceux à qui on ſauva la vie, furent dépouillés de tous leurs biens; & l'on exigea qu'ils trouvaſſent encore de quoi ſe racheter. On employa pour les y obliger, tous les ſupplices que les Payens avoient inventés pendant les plus cruelles perſécutions des premiers ſiécles. La plus grande partie mourut dans les tourmens: & ceux qui reſterent, furent réduits à une miſére affreuſe. Les Italiens & les Eſpagnols, plus avares & plus cruels que les Luthériens, ſe ſaiſirent des perſonnes de qualité, des riches, des Abbés, des Evêques, des Magiſtrats, des gros Négocians, exercerent ſur eux des violences inouies, & les traiterent avec une barbarie qui deshonore l'humanité. Les uns étoient pendus par les pieds, d'autres étoient brûlés à petit feu; pluſieurs enfin étoient [illegible] coups de fouets, & on [illegible] [illegible] traindre de [illegible] [illegible] elles ils ne [illegible] [illegible] nombre [illegible] [illegible] la mort [illegible] [illegible] [illegible]

par les fenêtres dans les rues & dont les corps demeuroient sans sépulture.

XIV. Excès inouis des troupes de l'Empereur. Le Pape est fait prisonnier.

Les soldats se faisoient un plaisir de se revêtir des habits des Cardinaux, des Prélats & des Prêtres; de monter, ainsi habillés, sur des ânes, & de faire des processions dans les rues dans cet équipage. Ces impies prirent de même les habits du Pape, & s'assemblerent dans le Conclave, où ils dégraderent Clément VII, & procéderent à l'élection d'un autre Pape. Le pillage, après avoir duré deux mois entiers dans la ville, (ce qui étoit sans exemple) s'étendit ensuite dans tout le pays d'alentour. Clément VII étoit dans le château Saint-Ange sans provisions; & bientôt il fut réduit à la derniére disette. Paul Jove historien du tems & Evêque en Italie, rapporte qu'une femme fort âgée, sachant l'extrême indigence où étoit le Pape & les Cardinaux, mit des laitues dans un panier qu'on avoit fait descendre le long du mur pour y recevoir ce qu'on pourroit apporter; & que le Commandant des troupes Espagnoles en ayant été informé, la fit pendre devant la porte même du château Saint-Ange. Le Pape témoin de cette inhumanité, dont à peine on trouveroit un exemple chez les peuples les plus barbares, en fut si ému pendant plusieurs jours, que s'abandonnant à son indignation, il fit des vœux pour voir un jour cet Officier Espagnol puni du même supplice.

XV. Comment l'Empereur reçoit la nou-

Charles-Quint ayant appris tout ce que son armée avoit fait à Rome, & l'état auquel le Pape se trouvoit réduit, témoigna en être fort affligé. Il étoit alors à Valla-

dolid où la Princesse sa femme venoit d'accoucher de Philippe II, & il avoit déja ordonné des feux de joie. Mais, au lieu de ces réjoüissances, il prit le deuil, fit faire des processions & des priéres publiques, pour implorer le secours du Ciel sur son Eglise; en un mot, il donna toutes les marques de la plus sensible affliction. Avec toutes ces belles apparences, il tint le Pape prisonnier plus de six mois, jusqu'à ce qu'il l'eût amené à son but, en lui faisant accepter toutes les conditions qu'il lui voulut imposer. Cette conduite de l'Empereur fit tenir d'étranges discours sur son caractére profond & dissimulé. Son dessein étoit d'abord de faire conduire le Pape en Espagne, croyant que ce seroit un grand honneur pour lui d'avoir eu en deux ans deux prisonniers si illustres, un Roi de France, & un Pape, & de les avoir emmenés comme en triomphe à Madrid. Mais voyant que tout le monde détestoit ce projet, il l'abandonna pour ne point se rendre trop odieux. Le Nonce sollicita vivement l'Empereur, de rendre la liberté à Clément VII. Il fit agir tous les Prélats de l'Europe, & ceux qui avoient plus de crédit auprès de Charles V; mais voyant que tout étoit inutile, il pria dix Evêques de s'assembler chez lui un jour marqué. Ces Prélats, le Nonce à leur tête, suivis d'une multitude d'Ecclésiastiques, tous vêtus de deuil, allerent en corps demander à l'Empereur la liberté du Pape. Toute la réponse qu'il leur fit, fut qu'il la lui souhaitoit plus qu'eux.

...velle du ... de Rome ... profonde dissimulation.

Cependant le Pape souffroit beaucoup dans le château Saint-Ange. Non-seulement il y

XVI. Misére d...

quelle le Pape est réduit. Il se sauve de sa prison, déguisé en Marchand.

manquoit de vivres, mais même la peste, qui achevoit de ravager Rome, commençoit à pénétrer dans ce château. Il fit donc une capitulation telle que voulut le Prince d'Orange. Les conditions les plus odieuses furent acceptées. La premiére étoit, que le Pape payeroit une somme considérable. Pour cela on fut obligé de vendre tout ce qu'il y avoit dans le château, & le prix ne suffisant pas, on assûre qu'on mit à l'enchére trois chapeaux de Cardinaux. C'est ainsi que Dieu punissoit l'avarice de la Cour de Rome. Cependant le Pape demeuroit toujours prisonnier malgré la capitulation, & les Espagnols le gardoient exactement dans le château Saint-Ange. L'Empereur ayant voulu avoir pour sureté, de bons ôtages & des places, on lui abandonna cinq Cardinaux à son choix : mais ils trouverent le secret de se sauver par la cheminée de la chambre dans laquelle on les avoit enfermés. Clément VII n'ayant plus rien à ménager, risqua de se fier à deux personnes qui avoient plus de crédit dans l'armée Impériale. Il gagna le Chancelier Moroné, en lui promettant l'Evêché de Modéne pour son fils; & se concilia le Cardinal Colonne qui avoit été son plus grand ennemi, en s'abaissant devant lui & lui promettant la Légation de la Marche d'Ancone, qui etoit le plus riche gouvernement de l'Etat Ecclésiastique. A la faveur d'une négociation qu'ils lui ménagerent, le Pape réussit à se sauver déguisé en marchand & à se retirer à Orvietto.

XVII. La vengeance de Dieu écla-

Dieu s'étant servi de l'armée de l'Empereur pour punir les iniquités de Rome, fit ensuite éclater ses vengeances sur cette ar-

mée sacrilége, qui avoit donné tant de preuves de sa barbarie & de son impiété. La peste en emporta une si grande partie, que dans le cours de la même année il ne restoit pas deux cens hommes exempts des effets de la colére divine. A peine le Pape étoit-il en liberté, que le Roi d'Angleterre lui fit demander l'approbation de son divorce avec Catherine d'Arragon. Mais la crainte d'offenser l'Empereur l'empêcha de se rendre aux sollicitations d'Henri VIII, qui en elles-mêmes étoient fort injustes. Il fit quelque tems après un accommodement assez favorable avec l'Empereur. Il le couronna à Bologne & eut avec lui plusieurs entretiens particuliers. Nous avons vû ailleurs comment il éluda toujours la demande d'un Concile Œcuménique. Il eut en 1533 une entrevûe avec François I à Marseille, où il avoit conduit lui-même sa niéce Catherine de Médicis, qui devoit épouser Henri Duc d'Orléans second fils de François I. La cérémonie du mariage fut faite par le Pape, qui partit de Marseille à la fin de Novembre. L'Empereur à qui ce Pontife ne pouvoit rien refuser, l'engagea à évoquer à Rome l'affaire du divorce d'Henri VIII. Nous avons vû les suites terribles qu'eut la Bulle qu'il publia contre ce Prince en 1534. Il ne survécut pas long-tems à cet événement, étant mort cette même année à la fin de Septembre âgé de cinquante-six ans. Il avoit augmenté la Bibliothéque du Vatican d'un grand nombre de volumes. On a de lui plusieurs Lettres au Roi de France, au Roi d'Angleterre, & à quelques Savans.

te sur les troupes de l'Empereur. Fin du Pontificat de Clément VII. Sa mort.

IV.

XVIII. Pontificat de Paul III.

Les Cardinaux au nombre de trente-quatre entrerent au Conclave le onziéme d'Octobre, & élurent le Cardinal Farnése Doyen du sacré Collége, deux jours après s'être assemblés, ce qui étoit sans exemple. Il prit le nom de Paul III, & fut couronné le troisiéme de Novembre. Il avoit été instruit par les plus savans hommes de son tems, & s'étoit appliqué à toute sorte de Sciences. Alexandre VI l'avoit fait Cardinal en 1493, n'étant alors âgé que de vingt-six ans. Dès-lors il commença à être chargé des plus grands emplois. Par un abus criant, mais dont on n'étoit plus touché, il eut successivement sept différens Evêchés. Jules II s'étoit servi de lui dans son Concile de Latran. Il avoit toujours paru désirer que l'on tînt un Concile pour appaiser les troubles qui déchiroient l'Eglise, & ce désir qu'il avoit fait connoître, lui gagna toutes les créatures de l'Empereur, & lui fraya le chemin au souverain Pontificat. Un de ses premiers soins fut de faire Cardinaux deux de ses neveux, dont l'un n'avoit que quatorze ans & l'autre seize. On en murmura assez hautement, mais Paul III qui en fut averti, ne fit aucun cas de tout ce que l'on dit à son desavantage.

XIX. Sa mort. Son caractére.

Nous avons beaucoup parlé de ce Pape dans le volume précédent, & nous ne répéterons pas ce que l'ordre des matiéres nous a obligé de rapporter de son Pontificat. Il s'appliqua à réunir le Roi François I avec l'Empereur Charles V, & fit tous ses efforts pour faire cesser les guerres continuelles qui étoient entre ces deux Princes. Il convoqua le Concile de Trente, & dirigea tout ce qui

s'y fit jusqu'à sa premiére suspension. Il excommunia le Roi d'Angleterre Henri VIII. Il établit à Naples l'Inquisition, & approuva l'Institut des Jésuites & quelques autres nouvelles Congrégations. Les affaires temporelles d'Italie lui causerent beaucoup de sollicitude & de chagrin, & son amour aveugle pour sa famille lui fit faire de grandes fautes. Il tint le saint Siége quinze ans, & mourut le dixiéme de Novembre 1547 dans sa quatre-vingt-deuxiéme année. On dit qu'il détesta en mourant l'ingratitude de ses parens, pour qui il avoit sacrifié sa conscience en plusieurs occasions. Il avoit du goût pour la Poësie & de la facilité pour faire des vers: talent assez inutile pour un Pape. On a de lui des Lettres d'érudition à Erasme, à Sadolet & à d'autres. Il avoit même composé des Remarques sur plusieurs Epîtres de Cicéron. C'étoit le génie des Ecclésiastiques du seiziéme siécle, de donner dans la belle Littérature. Mais il est bien étonnant, que des Cardinaux aient préféré cette étude à celle de l'Ecriture & des Peres.

V.

Quarante-neuf Cardinaux entrerent au Conclave à la fin de Novembre. Ils étoient divisés en trois factions, celle des Impériaux, celle des François, & la troisiéme des créatures du défunt Pape, dont le Cardinal Farnése son neveu étoit le chef. Le Cardinal Polus paroissoit le plus digne d'être élevé sur le saint Siége. Il eut un grand nombre de voix; mais les vieux Cardinaux croyant que c'étoit se donner à eux-mêmes l'exclusion pour toujours, de nommer un Pape qui n'étoit pas d'un âge fort avancé, insinuerent

XX. Election de Jules III. Jubilé de 1550.

que Polus n'étoit pas assez zélé contre le Luthéranisme. Cette accusation calomnieuse fut cause qu'on ne pensa plus à lui. Après bien des intrigues & des cabales qui durerent pendant six semaines, on élut le Cardinal de Monté, qui prit le nom de Jules III, en mémoire de Jules II qui avoit élevé son oncle au Cardinalat. Quelques jours après son couronnement, il fit l'ouverture du Jubilé de l'année sainte 1550 en présence d'un grand concours de peuple & d'étrangers, qui attendoient depuis deux mois qu'on fit cette cérémonie. Ce Jubilé ne dura que dix mois, pendant lesquels les églises principales de Rome furent visitées par une multitude innombrable de pélerins.

XXI. Jules III. se deshonore au commencement de son Pontificat.

Ce nouveau Pape s'appelloit Jean-Marie Giocchi, & étoit né à Rome d'une famille assez obscure. Nous avons beaucoup parlé de lui dans les articles du Concile de Trente, dont il avoit été nommé Président par Paul III. On le vit changer de conduite dès qu'il fut élevé sur le saint Siége. Des amusemens ou des occupations frivoles eurent plus d'attrait pour lui, que la vie sérieuse qu'il avoit menée auparavant. Mais rien ne nuisit plus a sa réputation au commencement de son Pontificat, que l'élection qu'il fit d'un membre du sacré Collége. Comme c'est une ancienne coutume que le Pape nouvellement élu, donne son chapeau de Cardinal à celui qu'il veut, il accorda le sien avec son nom & ses armes à un jeune avanturier qui étoit son domestique, & qui prenoit soin d'un singe qui étoit dans sa maison. Ce choix bizarre fit beaucoup murmurer. On lui représenta en termes assez vifs

combien il étoit indécent d'admettre dans le sacré Collége un jeune homme sans nom, & qui n'avoit d'autre mérite que celui de lui plaire par l'agrément de sa figure. On alla même jusqu'à lui faire envisager les bruits scandaleux qui pourroient se répandre. Mais Jules III passa par-dessus toutes les représentations. On ne trouve aucun mérite, disoit-il, dans ce jeune homme ; mais quel mérite a-t-on trouvé en moi pour me faire chef de l'Eglise ? Cette singuliére réponse prouve du moins que ce Pape se connoissoit lui-même. La vie honteuse & déréglée que mena le jeune Cardinal, dut faire repentir Jules III d'une promotion si contraire à toutes les régles de la bienséance.

XXII. Diverses actions du Pape Jules III.

Nous avons eu occasion de parler souvent de ce Pape dans d'autres articles. Il fit la seconde convocation du Concile de Trente, & en dirigea toutes les actions jusqu'à la seconde interruption, qui ne lui fit point honneur. Son Pontificat fut de cinq ans, pendant lesquels il se passa des événemens considérables, qu'il nous a paru plus naturel de placer ailleurs. Quoique ce Pape aimât à mener une vie douce & aisée, il ne laissoit pas de s'appliquer aux affaires, quand la nécessité le demandoit. Il fomenta la guerre en Italie, & s'attacha à l'Empereur Charles V, au préjudice du Roi de France Henri II. Cette malheureuse guerre mit l'Italie en feu sous le Pontificat de Jules III, & ce Pape parut peu touché des maux qui en étoient la suite. Non content d'employer contre le Roi de France les armes temporelles, il voulut aussi faire usage des spirituelles. Il le déclara excommunié, & menaça

de mettre tout son Royaume en interdit. Par cette étrange conduite il indisposoit les François contre le Concile de Trente, & empêchoit que le Roi n'y envoyât aucun Evêque ni aucun Théologien de son Royaume. Henri II fit défenses à tous ses sujets sous de rigoureuses peines, d'envoyer de l'argent à Rome sous quelque prétexte que ce fût, & ordonna de s'adresser aux Ordinaires pour toutes les affaires ecclésiastiques.

XXIII. Suites des principales actions de Jules III. Sa mort.

Cette défense fit impression sur l'esprit du Pape, & lui inspira des pensées de paix. Il y fut aussi porté par un discours assez vif que lui firent les Cardinaux Farnése & Tournon. La guerre présente, lui dirent-ils, donne occasion aux Luthériens d'Allemagne de se mocquer de la Religion Catholique, en voyant le Vicaire de Jesus-Christ & le pere commun des fidéles, travailler à la ruine de ses enfans. Les hérétiques se multiplient chaque jour en France, où la doctrine de Calvin jette de profondes racines. Les dissensions que cause la guerre, ne servent qu'à les fortifier. Faites-y réflexion, saint Pere, ajoûterent ces Cardinaux, & considérez que si Clément VII a obscurci la gloire de son Pontificat, pour avoir fait perdre à l'Eglise le Royaume d'Angleterre par sa complaisance pour l'Empereur, ce seroit un grand sujet d'affliction pour votre Sainteté, s'il arrivoit à la France un pareil malheur. Quelle idée peuvent avoir de vous les peuples du Parmésan & du Bolonois, qui se voient dans la derniére désolation? Ce discours produisit un très-bon effet, & la paix se fit bientôt après. Ce Pape confirma l'Institut des Jésuites, reçut à Rome un Patriarche d'Orient,

réconcilia l'Angleterre avec le saint Siége sous le regne de Marie, s'efforça de faire cesser la division qui étoit entre l'Empereur & Henri II Roi de France, tenta de ramener les Ethiopiens à la Foi Catholique, & empêcha les nouvelles hérésies de pénétrer en Italie. Il mourut au Vatican le vingt-troisiéme de Mars 1555 dans sa soixante-huitiéme année, après un Pontificat de cinq ans.

V I.

XXIV. Election de Marcel II. Excellentes dispositions de ce Pontife.

Le S. Siége ne vacqua que dix-sept jours. La cabale qui vouloit élire le Cardinal de Sainte Croix, agit avec tant de secret & d'adresse, qu'elle vint à bout en peu de tems de gagner le nombre de voix nécessaires. Ce Cardinal fut élu le neuviéme d'Avril. Il se nommoit Marcel Cervin, & ne voulant pas changer son nom, il se fit appeller Marcel II. Il étoit né à Fano, bourg de l'Etat Ecclésiastique. Son pere étoit Receveur pour le saint Siége dans la Marche d'Ancone. Paul III qui l'avoit fait d'abord son premier Secrétaire, l'éleva ensuite au Cardinalat, & le nomma un des Présidens au Concile de Trente. Le lendemain de son élection il fut sacré Evêque, ne l'ayant pas encore été, quoiqu'il eût le gouvernement de plusieurs églises. C'étoit alors un abus assez commun. Il témoigna un extrême désir de rétablir le Concile de Trente que son Prédécesseur avoit suspendu. S'entretenant un jour avec le Cardinal de Mantoue sur l'état où se trouvoit l'Eglise, & sur le progrés de l'hérésie : Jusqu'à présent, lui dit il, on n'a point avancé, parce qu'on a négligé de prendre les vrais moyens. Les disputes cesseroient, ou du moins seroient moins funestes, si on travail-

soit à une véritable réformation. Mais le nom seul de réforme a fait horreur aux cinq derniers Pape, parce qu'ils craignoient qu'on ne s'en servît pour diminuer l'autorité pontificale. Pour moi, ajoûta Marcel, je crois au contraire que la Réformation est l'unique moyen de la conserver & même de l'augmenter. L histoire nous apprend que les Papes qui se sont appliqués à la Réformation, ont eu plus d'autorité que les autres. Après tout, continua le Pape, la Réformation ne supprime que le luxe, la pompe, un vain éclat, des dépenses inutiles, plus propres à avilir qu'à relever le Sacerdoce.

XXV. Suite des bonnes dispositions du Pape. Elles le rendent odieux aux Romains.

On dit qu'un des projets du nouveau Pape, étoit d'instituer un Ordre militaire de cent Chevaliers, tirés de toute sorte d'états, dont il vouloit être le grand Maître. Il prétendoit s'en servir pour les Nonciatures, les Légations, les Gouvernemens. Il avoit déja nommé plusieurs Savans qui demeuroient à Rome, & il s'en présentoit d'autres chaque jour. Il étoit si ennemi de ce qu'on appelle le Népotisme, qu'il ne voulut pas même permettre à ses neveux de venir à Rome. Il avoit un si ardent désir de voir les Princes Chrétiens réunis, qu'il fit venir les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de France, & leur dit d'assurer leurs Maîtres, qu'il les iroit trouver lui-même pour les engager à la paix, si les Nonces qu'il alloit leur envoyer ne pouvoient les y engager. Il étoit fort éloigné du faste qui accompagne ordinairement la pourpre Romaine : jusques-là qu'il voulut retrancher la compagnie de ses gardes, disant que le Vicaire de Jesus-Christ n'avoit pas besoin de gens armés pour sa

conservation ; que ses armes étoient le signe de la Croix contre les efforts de ses ennemis. Il éloigna de son Palais tous les Courtisans, & réduisit les pensions à une somme modique, qu'il ne donnoit qu'à des personnes d'une probité connue. Son dessein étoit d'épargner, afin de diminuer les impôts dont le peuple étoit chargé. Il se faisoit servir avec beaucoup de simplicité, ne voulant pas qu'on employât de vaisselle d'or ou d'argent. Il déclara qu'il ne souffriroit pas que ceux qui étoient chargés du soin des ames, s'absentassent de leurs églises, & s'appliquassent à des affaires politiques ; ce qui est, disoit-il, indigne de la sainteté de leur état.

Un Pape qui formoit de pareils projets, ne pouvoit qu'être fort odieux à ceux qui ne vouloient point de réforme : & c'étoit le grand nombre. Il n'eut pas le tems d'exécuter son plan. Il mourut le vingt-uniéme jour de son Pontificat à l'âge de cinquante-quatre ans. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné. Il avoit parmi ses domestiques un nommé Pierre d'Ethiopie. Marianus Victor apprit de lui la langue Ethiopienne, ce qui lui donna lieu de composer une Grammaire, qui est la premiére que les Latins aient eu pour cette langue. Le saint Siége vaqua vingt-deux jours. XXV[I] Sa mor[t]

VII.

Quarante-quatre Cardinaux qui se trouvoient à Rome, entrerent au Conclave le quatorziéme de Mai. Le vingt-cinquiéme du même mois, qui étoit cette année-là le jour de l'Ascension, le Cardinal Caraffe Doyen des Cardinaux fut élu par les inti- XXVI[I] Pontifica[t de] Paul IV. [Pre]miér[e]s a[c]tions de Pape.

gues de Farnèse, & malgré la brigue des Impériaux, qui lui avoient donné l'exclusion. Il prit le nom de Paul IV, à cause de Paul III son oncle qui l'avoit fait Cardinal. La consternation fut générale à Rome, quand on sçut qu'il avoit été élu, parce qu'il passoit pour très-sévére. On commença par lui faire jurer quelques articles que les Cardinaux avoient arrétés dans le Conclave. Les principaux étoient, que le Pape ne créeroit point de Cardinaux, qu'ils n'eussent toutes les qualités requises du côté de l'âge, de la science & des mœurs, & qu'il ne pourroit aliéner aucune terre de l'Etat Ecclésiastique, ni déclarer la guerre à aucun Prince Chrétien, que du consentement de la plus grande partie des Cardinaux. Le nouveau Pape avoit près de quatre-vingts ans. Il avoit assisté au cinquiéme Concile de Latran, & avoit été chargé de différentes Nonciatures. Il s'associa en 1524 avec Gaëtan de Thienne pour établir une nouvelle Congrégation de Clercs réguliers, qui furent nommés Théatins, parce qu'il étoit alors Archevêque de Théate. La cérémonie de son couronnement fut des plus pompeuses, & depuis long-tems on n'avoit rien vû à Rome de si magnifique. Il tint d'abord différens Consistoires, où l'on parla de la nécessité de réformer le Clergé. On y fit sentir combien il étoit important de nommer aux Evéchés & aux Cures les sujets les plus recommandables par leur science & par leur piété.

XXVIII. Sa conduite à l'égard de l'Angleterre. Dans un de ces Consistoires il donna audience aux Ambassadeurs de Marie Reine d'Angleterre, & leur dit qu'il érigeoit l'Irlande en Royaume en vertu du pouvoir apo-

stolique. Nous ne voyons pas que Jesus-Christ ait donné à ses Apôtres un pareil pouvoir. Ces Ambassadeurs prosternés aux pieds du Pape, confesserent les crimes de la Nation Angloise & son schisme, & ils en reçurent l'absolution. Paul IV eut ensuite avec eux plusieurs entretiens particuliers, dans lesquels il se plaignit de la lenteur avec laquelle on restituoit les biens ecclésiastiques. Il ajoûta qu'il seroit inflexible sur ce point, parce qu'il n'avoit pas le droit de permettre la profanation des choses saintes. Il est étonnant que le Pape ait regardé les biens temporelles du Clergé comme le principal objet de ses sollicitudes. Quelle idée donnoit-t-il de l'Eglise Catholique par une si étrange conduite? Il réitera ses instances & ses plaintes sur ce sujet toutes les fois qu'il vit les Ambassadeurs. Il leur dit encore qu'il espéroit qu'on continueroit de payer le denier de saint Pierre, & qu'il alloit pour cela envoyer un Collecteur en Angleterre, sans quoi, ajoûta-t-il, saint Pierre ne lui ouvriroit point la porte du Ciel. Etoit-il plus utile à l'Eglise de tirer de l'argent d'Angleterre, que de procurer le salut de cette nation?

XXIX.
Le Pape déclare la guerre à l'Empereur. Sa sévérité excessive. Ses vains projets de réformation. Il se met au-dessus de tous les Conciles.

Paul IV dès la premiére année de son Pontificat, déclara la guerre à l'Empereur. Il n'eut aucun égard au serment solemnel qu'il avoit fait après son élection, de ne faire la guerre à aucun Prince Chrétien. Il dit à ceux qui lui rappelloient ce serment, que rien n'étoit capable de lier la puissance pontificale. Il fut excité à rompre avec l'Empereur par son neveu, qui en se revêtant de la pourpre Romaine n'avoit pas quitté son hu-

meur guerriére. Le Pape sous différens prétextes fit emprisonner quelques Cardinaux, & persécuta la famille des Colonnes dévouée à la Maison d'Autriche. Au commencement de l'année suivante 1556 il établit à Rome une Congrégation pour réformer le Clergé. Il la divisa en trois classes, & fit annoncer par-tout son beau projet de réforme, qui fut sans aucune exécution. Il étoit fort éloigné de vouloir rétablir le Concile de Trente qui demeuroit toujours interrompu. Car quelques-uns lui ayant dit qu'il conviendroit mieux de proposer la réforme dans un Concile ; il répondit avec chaleur, qu'il n'avoit pas besoin de Concile, étant au-dessus de toute la Chrétienté. Peut-on s'imaginer, ajoûta-t il, que tous ces Evêques & ces Théologiens que l'on rassemble de toutes les différentes parties de l'Eglise pour la réformer & dresser des décisions, soient plus habiles que le Vicaire de Jesus-Christ, que tous les Cardinaux, & tant de savans hommes qui sont à Rome ? L'Antiquité raisonnoit bien autrement : mais Paul IV ne se picquoit pas de former sur elle sa conduite & ses jugemens. Il tiroit au reste les conséquences naturelles des maximes ultramontaines. Dès que le Pape étoit seul Vicaire de Jesus-Christ, & que Dieu l'avoit établi Monarque dans son Eglise, Paul IV raisonnoit conséquemment, & avoit raison de juger les Conciles fort inutiles.

XXX. Il fait semblant d'en vouloir tenir un à Rome. Il tâche d'em-

Mais les nouvelles qu'il apprenoit chaque jour lui en montroient la nécessité. De toutes parts on lui écrivoit pour lui demander la tolérance des Protestans, la réforme des abus, la tenue des Conciles nationaux. Ir-

rité de ces demandes, & voyant que la plûpart des peuples ne pensoient qu'à secouer le joug de la Cour de Rome, il témoigna vouloir tenir dans cette ville un Concile général, semblable à celui de Latran tenu sous Innocent III en 1215. Pendant qu'il feignoit d'être occupé de ce projet, il apprit que l'Empereur avoit fait une tréve avec le Roi de France. Il en eut un grand chagrin, s'affligeant de ce qui auroit dû le réjoüir. Il envoya son neveu en France pour engager le Roi Henri II à rompre cette tréve. Ce Nonce n'étoit pas, comme on voit, un Ange de paix : aussi la conduite qu'il tint à Paris, ne fut-elle rien moins qu'édifiante. Le Pape vouloit excommunier l'Empereur & le Roi Philippe II, mais il n'osa en venir à cette extrémité. Le Duc d'Albe vint en Italie avec une armée, & y fit de si grands ravages, que Paul IV fut obligé de faire un accommodement avec l'Espagne.

pêcher le Roi de France de s'accommoder avec l'Empereur.

XXXI. Rigueur excessive de Paul IV.

Ce Pape néanmoins témoigna du zéle pour le maintien de la Foi Catholique, prenant les mesures qui lui paroissoient propres à empêcher qu'on ne la corrompît : mais il se trompa souvent dans le choix des moyens qu'il employa, & ses préjugés faux & injustes empêcherent presque toujours le bien qu'il vouloit faire. On le regarde comme l'instituteur de la Congrégation de l'Index. Voyant le mal que produisoient les mauvais livres, il donna ordre aux Inquisiteurs d'en dresser un catalogue, qu'il publia dans la suite. Il ordonna contre ceux qui retiendroient quelqu'un de ces livres des peines trop sévéres, comme l'excommunication & l'infamie perpétuelle, se réservant à lui seul

le pouvoir de relever de ces censures. Ce fut par un effet du même zéle outré, que Paul IV étendit beaucoup l'autorité du Tribunal de l'Inquisition, déja si redoutable; & qu'il ordonna, qu'outre le crime d'hérésie, il prît encore connoissance de plusieurs autres. Il vouloit qu'on mît en prison tous ceux qui en étoient coupables, & les faisoit juger par l'Inquisition avec une extrême rigueur. Ayant soupçonné, sur des indices assez foibles, que le Cardinal Moron avoit quelques intelligences avec les Protestans d'Allemagne: sans examiner si elles avoient un bon ou un mauvais objet, il le fit arrêter & enfermer dans le château Saint-Ange, quoiqu'il eût beaucoup contribué à le faire élire Pape, & qu'il se fût toujours rendu recommandable par sa sagesse & son zéle contre les nouvelles hérésies. On taxa cette conduite d'injustice, & l'on en fut aussi indigné, qu'on l'avoit été un peu auparavant, lorsqu'on avoit vû le Cardinal Polus ami intime de Moron, flétri de la même maniére, par le même Pape & sous le même prétexte, comme s'il eût été réellement criminel. Paul IV ayant été détrompé quelque tems après, fit dire à Moron qu'il pouvoit sortir de prison. Mais ce Cardinal répondit qu'il préféroit sa réputation à sa liberté, & qu'il vouloit être jugé selon les régles ordinaires. Le Pape ne voulut point laisser rendre un jugement qui auroit été sa condamnation, & Moron ne fut pleinement justifié que sous le Pontificat de Pie IV.

XXXII. Ses injustes prétentions sur l'Empire.

Nous avons vû avec quelle dureté & quelle hauteur ce Pape répondit aux politesses d'Elizabeth Reine d'Angleterre, & quelles fu-

ront les suites d'une conduite si étonnante. Dans toutes les occasions Paul IV donnoit des marques de son caractére dur & impérieux. Ferdinand ayant été élu Empereur après la démission volontaire de Charles-Quint son frere, envoya un Député au Pape pour l'assûrer de son respect filial, & de son attachement au saint Siége. Paul IV, loin d'écouter favorablement l'Envoyé de l'Empereur, refusa même de lui donner audience. Il prétendoit que l'élection faite à Francfort étoit nulle, puisque son autorité n'y étoit pas intervenue, lui à qui les clefs de l'Empire du ciel & de la terre avoient été confiées. Les Cardinaux applaudirent à cette étrange prétention du Pape, & déclarerent même en plein Consistoire, que la plûpart des Electeurs étant infectés des nouvelles héresies, avoient perdu le pouvoir d'élire, dont ils joüissoient auparavant; qu'ainsi Ferdinand pour s'être laissé élire par des hérétiques, devoit se mettre en pénitence & se livrer à la discrétion du Pape. Ferdinand ayant appris ce qui se passoit à Rome à son sujet, rappella son Envoyé, & n'eut point envie d'aller en Italie pour s'y faire couronner, comme il avoit d'abord résolu. Et depuis, aucun Empereur ne s'est assujetti à cette cérémonie. Ferdinand crut que cet ancien usage de mandier la confirmation du Pape, & d'aller prendre la Couronne Impériale à Rome, ne lui donnoit aucun nouveau droit, & pouvoit être aboli sans conséquence : & ses Successeurs ont pensé de la même maniére, sans qu'il en soit arrivé d'inconvénient.

Quelque tems après, on lui ouvrit les

XXXIII. Le Pape ouvre les yeux sur la mauvaise conduite de ses neveux. Il les chasse tous de Rome.

yeux sur les maux & les désordres dont l'Italie étoit inondée. La guerre avoit servi à les fomenter, & ses neveux, qui abusoient de son autorité, portoient par-tout le trouble & le scandale. Quand on sçut que le Pape commençoit à reconnoître leur mauvaise administration, on lui parla avec liberté, & on lui apprit bien des choses qu'il ignoroit, parce que personne n'avoit osé les lui découvrir. Tel est le sort de ceux qui sont dans les grandes places. Quand le Pape se fut convaincu de tous les excès dont sa famille étoit coupable, il publia un Décret par lequel il ordonnoit à ses neveux de sortir de Rome dans douze jours avec leurs femmes & leurs enfans; dépouilloit le Cardinal Caraffe de ses dignités, & l'envoyoit en exil; & ôtoit le gouvernement de l'armée Ecclésiastique à son frere le Duc de Palliano, & le reléguoit dans un château. Ensuite il mit de nouveaux Magistrats à la place de ceux qu'avoient établi ses neveux. Il accorda plusieurs priviléges aux Romains; & le peuple, après l'en avoir fait remercier, lui éleva une statue de marbre au Capitole. Il s'appliqua avec tant de soin au gouvernement de l'Eglise, qu'on lui fait dire, qu'il ne falloit dater le commencement de son Pontificat, que du jour qu'il avoit relégué ses neveux & leur avoit ôté l'administration des affaires.

XXXIV. Il veut réformer plusieurs abus, & emploie pour cela des remédes violens.

Il travailla à réformer les abus les plus crians; défendit les lieux publics de débauche, & punit les blasphémateurs. Il obligea les Evêques d'aller résider dans leurs Diocèses, & les Religieux vagabonds de rentrer dans leurs Monastéres. Il érigea des Evêchés

dans les Indes & dans les Pays-Bas. Il fut très-favorable au fameux Lainez second Général de la Compagnie de Jesus ; mais il voulut que le Généralat en fût triennal & non perpétuel, & que les Jésuites célébrassent l'Office public, en quoi ses ordres ne furent point suivis. Il interdit la lecture des livres hérétiques aux Evêques, aux Cardinaux & aux Théologiens, & exhorta l'Inquisition à exercer les derniéres rigueurs contre ceux qui étoient suspects dans la Foi. Il prétendoit que le Concile de Trente avoit plutôt servi à multiplier les hérétiques, qu'à en arrêter le progrès ; & il disoit sans détour, que le souverain reméde étoit de les faire tous mourir. Il n'est pas surprenant qu'un Pape de ce caractére ait tant travaillé à autoriser l'Inquisition. Il mourut le dix-huitiéme d'Août 1559 dans la quatre-vingt-quatriéme année de son âge & la cinquiéme de son Pontificat. On ouvrit aussitôt les prisons de Rome selon l'ancienne coutume, & le peuple en fureur courut à la nouvelle prison de l'Inquisition, à laquelle il mit le feu, après en avoir fait sortir tous les prisonniers. A peine put-on l'empêcher de mettre aussi le feu au Couvent des Dominicains, qui étoient chargés de l'Inquisition. On alla au Capitole rompre la statue du Pape : on en roula la tête pendant trois jours dans toutes les rues de Rome, & ensuite on la jetta dans le Tibre. La maison du Commissaire de l'Inquisition fut réduite en cendres ; & on l'auroit mis lui-même en piéces s'il ne se fut caché. On publia un Edit pour faire ôter les armes des Caraffes de tous les lieux où elles se trouvoient. On mit des gardes auprès du corps

Sa mort. Le peuple fait éclater sa haine contre ce Pape.

de Paul IV, pour empêcher le peuple de l'insulter, & on l'enterra sans éclat dans l'église du Vatican. Il avoit composé la régle des Théatins, & dressé une profession de Foi dont se servent encore aujourd'hui les Evêques avant leur sacre. C'est lui qui a institué la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome. Pie V a fait mettre son corps dans un tombeau de marbre.

VIII.

XXXV. Intrigues dans le Conclave. Election de Pie IV. Ses premiéres actions.

Les désordres qui suivirent la mort de Paul IV, furent cause que les Cardinaux entrerent plus tard qu'à l'ordinaire dans le Conclave. Il dura près de quatre mois, tant il y eut d'intrigues & de cabales. Parmi ceux qui composerent ce Conclave, étoit le Cardinal Moron, que Paul IV avoit laissé en prison à sa mort, mais que le sacré Collége en avoit fait sortir aussitôt que ce Pape eut les yeux fermés. Tous les Cardinaux firent serment de reconnoître l'Empereur Ferdinand, de peur qu'on ne perdit le reste de l'Allemagne, si l'on demeuroit plus long-tems divisé d'avec lui; & de rétablir le Concile de Trente comme l'unique moyen d'arrêter le progres de l'hérésie. On pensa ensuite à procéder à l'élection d'un Pape. Mais il se forma plusieurs partis, dont chacun ne s'occupoit qu'à chercher les moyens de l'emporter sur les autres. Il y avoit quatre ou cinq Cardinaux, pour lesquels on briguoit ouvertement. La Cueva Espagnol tenta de se faire élire par surprise. Son caractére doux & insinuant le faisoit aimer: mais il n'avoit aucune des qualités que doit avoir un Pape. Il fit solliciter un grand nombre de Cardinaux de lui donner leur voix, faisant entendre à chacun en particulier,

lier, que c'étoit sans conséquence, & seulement afin de lui procurer la satisfaction d'avoir quelques voix. Cet artifice lui attira un si grand nombre de bulletins, qu'il auroit été élu, si on ne se fût apperçu du stratagême, lorsqu'il étoit encore tems de le manifester à tout le Conclave. Plusieurs Cardinaûx étoient favorables au Cardinal Pacheco, & sa grande réputation fit que pendant quelque tems on ne parloit que de lui. Le dix-huitiéme de Décembre on crut son élection si certaine, que, selon l'abus qui est passé en coutume dans ces occasions, les domestiques des Cardinaux allerent piller & renverser sa cellule. Il avoit eu vingt-sept voix; mais ce nombre ne suffisant pas, on vit tout d'un coup le sacré Collége changer de disposition, & témoigner ne vouloir élire aucun Cardinal Espagnol ou François. Enfin le jour de Noël au soir le Cardinal de Médici fut élu. Il étoit d'une autre maison que les Médicis de Florence, & s'appelloit proprement Médichin. L'élevation du Marquis de Marignan son frere contribua beaucoup à la sienne. Il étoit mort quelques années auparavant, après s'être acquis la réputation d'un des plus grands Capitaines de son siécle, & avoir remporté pour Charles V un grand nombre de victoires. Le nouveau Pape prit le nom de Pie IV, & fut couronné le jour de l'Epiphanie. Il étoit né à Milan en 1499, & ce fut en sa considération, que Côme de Médicis Grand Duc de Toscane confondit sa famille avec celle des Médici de Milan. Une des premiéres actions du nouveau Pape fut de reconnoître Ferdinand pour Empereur, & de casser tout ce qui avoit rendu son

Prédécesseur si odieux. Il éleva au Cardinalat Charles Borromée fils de sa sœur, depuis si célébre par sa sainteté, & le second fils du Grand Duc de Toscane, par reconnoissance de ce qu'il lui avoit laissé prendre les armes des Médicis de Florence. Nous avons vû ce qu'il fit par rapport au Concile de Trente, comment il se conduisit jusqu'à sa conclusion, & les marques qu'il donna de sa politique & de son ambition.

XXXVI. Il punit de mort les neveux de son Prédécesseur.

Il pardonna au peuple qui s'étoit porté à tant de violences contre son Prédécesseur & contre l'Inquisition : mais il n'usa pas de la même clémence à l'égard des Caraffes neveux de Paul IV. Comme ils n'avoient pas peu contribué à son élevation sur le saint Siége, il voulut d'abord leur faire du bien, afin de ne point paroître ingrat; mais ensuite il chercha toutes les occasions de leur nuire. Il les fit arrêter lorsqu'ils s'y attendoient le moins, & les fit conduire en prison. Quelque tems après on poursuivit leur procès, & on procéda à leur condamnation. Le Cardinal Caraffe fut étranglé dans la prison, & le Duc de Montorio eut la tête tranchée sur le pont du château Saint-Ange; & leurs corps furent exposés sur le même pont. Quelques-uns de leurs parens furent aussi punis du dernier supplice. Pie IV voulant s'attacher les différentes Nations, fit une promotion de dix-huit Cardinaux de tous les pays de la Chrétienté. Il publia quelques Bulles en 1561, outre celles qui regardoient le Concile de Trente, & dont nous avons parlé ailleurs. Par une de ces Bulles il confirma la Confrairie & l'hôpital de Notre-Dame de Pitié, établie depuis peu à Rome

par des personnes pieuses, pour avoir des pauvres insensés; & il lui accord[a] Indulgences. Par une autre Bulle il réf[orma] les Juges & les jugemens des Auditeu[rs de] Rote.

Pie IV fit tout ce qu'il put pour illustrer son Pontificat. Il orna les plus célébres monumens de Rome. Il rétablit les ancien[nes] rues, fit paver les nouvelles, & con[duisit] à grands frais les eaux de plusieurs fo[ntai]nes éloignées, jusques dans la ville. [En] un mot il ne négligea rien pour la ren[dre] en même-tems commode & magnifique[. Il] répara les églises, fortifia les ports & [les] citadelles de plusieurs villes, établit [l']Imprimerie au Vatican pour avoir une é[di]tion exacte des Peres. Enfin il embellit [son] Palais, y ajoûta de nouveaux appartemens, & fit faire quantité d'embellissemens dans les Jardins. Parmi ces entreprises, plusieurs lui auroient paru peu dignes de ses soins, s'il eût bien connu l'étendue de ses obligations & les vrais besoins de l'Eglise. Les principales actions de ce Pape ont été rapportées dans les articles onziéme & douziéme, où il est parlé des derniéres Sessions du Concile de Trente. Le zéle apparent qu'il montra pour la réforme, fut gâté par l'ardeur qu'il fit paroître pour élever sa famille. Il ne s'occupa après la conclusion du Concile de Trente, qu'à amasser des richesses par les voies les plus injustes, afin de parvenir à accréditer ses parens. Pour se faire ensuite un grand nombre de créatures, à la place des ennemis que ses vexations lui avoient attirés, il fit une très-nombreuse promotion de Cardinaux, dans laquelle il

comprit ceux qui avoient le plus exactement suivi ses vûes dans le Concile de Trente. Une de ses derniéres actions fut la publication d'une Bulle en faveur de l'Ordre militaire & hospitalier de saint Lazare de Jérusalem, qui avoit été établi par les Chrétiens d'Occident lorsqu'ils étoient maîtres de la Terre-Sainte. Pie IV ne fit presque plus que languir après qu'il eut donné cette Bulle. Le Cardinal Charles Borromée ayant appris sa maladie, se rendit à Rome pour préparer le Pape à la mort. Il le conjura d'employer le peu de tems qui lui restoit, à s'occuper uniquement du salut de son ame. Il lui administra les Sacremens, & ne le quitta point qu'il ne fût expiré. Saint Philippe de Neri assista à sa mort, qui arriva le neuviéme de Décembre. Il étoit âgé de soixante-six ans huit mois, & avoit tenu le saint Siége six ans.

IX.

XXXVIII. Pontificat de Pie V. Dégrés par lesquels il s'étoit élevé.

Les Cardinaux entrerent aussitôt dans le Conclave; & après beaucoup de brigues, le Cardinal Alexandrin fut élu le septiéme de Janvier 1566, & prit le nom de Pie V. Il se nommoit Michel Ghisleri, & étoit né en 1504 à Boscho près d'Alexandrie de la Paille, d'où lui vint dans la suite le nom de Cardinal Alexandrin. Ses parens qui étoient pauvres, vouloient lui faire apprendre un métier; mais la Providence le conduisit dans l'Ordre de saint Dominique, où il entra à l'âge de quinze ans. Son mérite l'éleva aux principales charges de son Ordre. Comme il s'y distinguoit par sa régularité & par son zéle contre les hérétiques, on le choisit pour être Inquisiteur de la Foi dans le Milanois & la

Lombardie. Mais l'aversion que l'on avoit dans ces pays-là pour le tribunal de l'Inquisition, fut cause qu'il eut de grandes persécutions à essuyer. On l'envoya à Bergame dans l'Etat de Venise, où il fit citer l'Evêque même de la ville. Sa sévérité excessive l'en fit bientôt chasser. Paul IV le fit Cardinal & Evêque de Nepi en Toscane, & lui donna l'Office d'Inquisiteur Général de toute la Chrétienté. Jusques-là les Papes s'étoient réservé cette charge d'Inquisiteur universel, & après Paul IV, ils se la réserverent comme auparavant; redoutant la puissance d'une charge si formidable, tant qu'elle seroit séparée de la leur.

Le Cardinal Alexandrin vouloit user sous le dernier Pape, de la même rigueur qu'il avoit exercée sous Paul IV; mais Pie IV le fit sortir du Vatican, & l'exhorta à être moins sévére. Quand il fut lui-même devenu Pape, il suivit toute la vivacité de son zéle & la dureté de son caractére. Il faisoit amener à Rome & brûler tous ceux qui étoient suspects dans la Foi. Aonius Palearis, célébre par ses Ecrits, eut le même sort, seulement pour avoir dit que l'Inquisition étoit le poignard des Savans. Comme Pie V étoit fort réglé dans ses mœurs, il ne put souffrir qu'il y eût à Rome des lieux de débauche, & fit des Ordonnances très-rigoureuses contre les femmes de mauvaise vie. Il ordonna aux Prêtres qui étoient dans sa maison, de célébrer la Messe au moins trois fois la semaine; & aux autres Clercs, de communier tous les quinze jours. Il supposoit peut-être trop facilement, qu'ils avoient les dispositions nécessaires pour une si sainte

action. Quoique l'on soit obligé de convenir que le zéle de Pie V n'a pas toujours été conduit par la lumiére, il faut reconnoître qu'il a fait plusieurs réglemens très-utiles à la Religion.

XL. Zéle de Pie V.

Il ne voulut point qu'aucun Ecclésiastique portât des habits de soie. Il exhorta les Clercs à étudier les Ecrits des saints Peres, & établit trois Leçons de Théologie chaque semaine dans son Palais. Il ordonna aux Cardinaux de réformer leur train, d'éviter le faste, de mener une vie simple & frugale, & de se mettre en état de payer leurs dettes. Il fit sortir de Rome tous ses parens à l'exception de deux neveux, dont il éleva l'un au Cardinalat. On imprima par son ordre un cathéchisme en Latin, en François, en Allemand & en Polonois, pour l'instruction des jeunes gens. Il fit faire une nouvelle édition du Bréviaire Romain & du Missel, corrigés avec beaucoup de soin & de dépense. Il défendit de donner des spectacles de combats de bètes dans le cirque, comme étant une chose indigne du Christianisme. Il s'appliqua à rétablir les premiers fondemens de la discipline monastique, dont il ne restoit presque aucun vestige dans un grand nombre de Monastéres. Il excommunia les Moines vagabonds & libertins, & envoya dans toute l'Italie des Visiteurs, pour s'informer des principaux désordres qui regnoient, afin d'y remédier. Les Romains à qui cette Réforme ne plaisoit point, disoient que Pie V ignoroit le secret d'allier les qualités de Prince avec celles de Pasteur. Il fit tous ces réglemens la premiére année de son Pontificat. Il envoya la même année à la Diette d'Aus-

bourg le Cardinal Commendon, avec c
exprès de protèster contre l'Assemblée
de menacer l'Empereur Maximilien II
déposer & de le priver de ses Etats, si
parloit de Religion. Le Légat eut l'adresse
d'éluder cet ordre, qu'il trouva au moins
très-imprudent. Voilà un de ces traits, qui
prouvent ce que nous avons dit, que le zéle
de ce Pape étoit quelquefois peu éclairé.

Il s'appliqua à maintenir la Religion Catholique dans les Pays-Bas, en Allemagne, en France, en Pologne & en Prusse. Il employa pour cela ses troupes, ses soins & argent. Il exhorta les Princes Catholiqu s'emparer des Etats de la Reine de Navai parce qu'elle protégeoit les hérétiques; c me s'il pouvoit y avoir jamais une rai légitime de détrôner un Souverain. Il publia solemnellement en 1567 la Bulle qui se lit tous les ans à Rome le Jeudi Saint, d'où elle a pris le nom de Bulle *In Cœna Domini*, & qui est, comme l'on sait, l'ouvrage de plusieurs Papes. Quelques Auteurs la font remonter jusqu'au commencement du quatorziéme siécle. L'année suivante 1568 Pie V y fit diverses additions, & la publia de nouveau avec un appareil capable d'inspirer de la terreur. Il ordonna que tous les Chrétiens s'y soumettroient, sans qu'il fût besoin d'autre publication que celle qui venoit d'être faite à Rome; que les Curés la liroient publiquement en chaire tous les ans le Jeudi Saint; qu'on l'afficheroit aux portes des églises & dans tous les confessionaux, afin qu'elle servît de régle aux Evêques, aux Pénitenciers & à tous les Confesseurs, & que tous les fidéles en eussent connoissance. Cette

XLI. Divers[...] [...]ons

Prin[...] artic[...] cette

déclare excommuniés tous ceux qui
lent au Concile général des Décrets,
nces & autres Ordonnances du Pape;
qui favorisent ou protégent les Appel-
; toutes les Universités, Colléges &
itres, qui enseignent ou qui croient
e Pape est soumis au Concile général;
es Princes qui font dans leurs Etats de
.... elles impositions, ou qui augmentent
les anciennes, sans la permission du saint
e. L'immunité des Ecclésiastiques est éta-
dans cette Bulle, comme un avantage
leur appartient de droit divin, indépen-
mment de toute concession des Princes.
n y excommunie tous Présidens, Conseil-
, Chancelliers, & généralement tous
gistrats & Juges créés par les Empereurs,
.s & Princes Chrétiens, qui empêchent,
de quelque maniére que ce soit, les Ecclésiastiques d'exercer leur jurisdiction contre toute sorte de personnes, *contra quoscumque*. Tous ceux qui s'opposent à ce que les Lettres des Papes soient publiées & exécutées dans les Etats des Souverains, avant que le Prince les ait fait examiner, & qu'il ait donné son agrément, sont de même déclarés excommuniés.

XLII. Opposition ...rale à ... Bulle.

Les Princes Catholiques d'en-deça les monts ne voulurent pas qu'une pareille Bulle fit loi dans leurs Etats. Nos Parlemens en défendirent la publication sous des peines très-rigoureuses, déclarant cette Bulle attentatoire aux droits du Roi & de ses Officiers, & contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane. L'Empereur Rodolphe s'y opposa avec la même fermeté. L'Archevêque de Mayence fit la même chose dans son Dio-

cèse. Philippe II Roi d'Espagne déf
qu'on la publiât dans son Royaume ; &
ne le fut pas non plus en Flandre, m
les efforts du Nonce Bentivoglio, qu.. en avoit envoyé des exemplaires à tous les Evêques. Comme un des articles de cette Bulle, dit le Continuateur de M. Fleuri, exempte tous les Ecclésiastiques des tributs, charges & impôts que les autres sujets paient aux Souverains, & qu'il déclare excommuniés ceux qui les exigeroient, le Roi d'Espagne & la République de Venise ne voulurent point absolument permettre que cette Bulle fût publiée dans leurs Etats ; disant qu'il n'étoit pas juste que les Ecclésiastiques, qui vivent & qui subsistent dans un Royaume, fussent exempts des charges qui y sont imposées. L'Ambassadeur du Roi d'Espagne à Rome eut à ce sujet des contestations assez vives avec Pie V, qui demeura ferme dans ses résolutions. Ce Pape menaçoit même l'Espagne & Venise d'un interdit général ; & il en seroit venu à cet excès, s'il n'en eût été détourné par le besoin qu'il avoit de ces deux Puissances, dans la ligue qu'il méditoit contre les Turcs. Ainsi la Bulle *In Cœna Domini* ne fut ni reçue, ni publiée dans leurs Etats. Elle éprouva, comme nous venons de le dire, le même sort en France, où on la jugea insoutenable. Quelques Evêques en 1580 ayant entrepris de la faire recevoir dans leurs Diocèses pendant les vacations du Parlement, le Procureur Général en porta ses plaintes, & le Parlement ordonna que les Archevêques & Evêques qui auroient publié cette Bulle, seroient ajournés, & leur revenu saisi ; & que quiconque s'opposeroit

Cont. Fleuri. XXXII 548. in

Arrêt, seroit regardé comme crimi-
: lèze-Majesté.

si vigoureuses résistances de la part
. Puissance séculiére, n'arrêterent pas
..ux zéle d'un grand nombre d'Evêques
... Royaume de Naples, qui, sollicités par
.ur de Rome, entreprirent de faire exé-
. dans leurs Diocèses la Bulle *In Cœna*
..ini. Le Duc d'Alcala gouvernoit alors
.. Royaume en qualité de Vice-Roi, sous
l'autorité de Philippe II Roi d'Espagne. Il
prit avant toutes choses l'avis des Régens
qui présidoient au Conseil; & s'étant fait
autoriser par des ordres précis du Roi, il
défendit de publier la Bulle: mais il trouva
de grands obstacles de la part des Evêques,
& il eut beaucoup de peine à arrêter le pro-
grès du mal.

..r. civile ..oyaume ..aples. .. II. liv. c. 4.

Pierre Giannone Jurisconsulte & Avocat Napolitain rapporte dans son histoire du Royaume de Naples, que pour soumettre plus efficacement les Napolitains au joug de la Bulle, & pour forcer le Vice-Roi & les Régens à se désister de leur opposition, „ On „ imagina à Rome une malice subtile, mais „ dangereuse. Sans s'inquiéter, dit cet Hi- „ storien, de ce qu'on tourmenteroit la con- „ science des hommes, & particuliérement „ des esprits foibles qui forment le plus „ grand nombre, on résolut d'ordonner aux „ Confesseurs de toute robbe, de refuser „ l'absolution à ceux de leurs pénitens qui „ s'opposeroient à l'exécution de la Bulle. „ La Cour de Rome voyant donc qu'elle „ avançoit peu en se contentant d'envoyer „ la Bulle aux Prélats, & en les chargeant „ de la faire observer, prit le parti de l'en-

„ voyer aussi aux Généraux de tous le[s Or-]
„ dres Religieux, afin qu'ils la répand[issen]t
„ parmi les Confesseurs, & leur enjo[ignis]-
„ sent expressément de n'absoudre a[uc]une
„ personne qui se trouveroit y avoir con-
„ trevenu. On fut informé à Rome que le
„ Vice-Roi avoit pour Confesseur un Cor-
„ delier du Couvent de la Croix : ce fut par
„ lui qu'on commença. Le Pape chargea le
„ Général des Cordeliers d'envoyer la Bulle
„ à tous les Confesseurs de son Ordre, &
„ d'écrire une Lettre particuliére au Pere Mi-
„ chel, Gardien du Couvent de la Croix,
„ Confesseur du Vice-Roi, pour lui marquer
„ de refuser l'absolution à ce Seigneur, dès
„ qu'il auroit avoué qu'il s'étoit opposé à la
„ publication de la Bulle. Le Duc d'Alcala
„ trouva moyen d'avoir copie de cette Let-
„ tre, & l'envoya.... au Roi Philippe, en
„ le suppliant de vouloir bien prendre une
„ résolution décisive dans un cas où elle étoit
„ si nécessaire. " (Ce qui montre qu'on ne doutoit pas alors, que l'autorité temporelle ne fût en droit & en possession de prendre connoissance des refus injustes des Sacremens, & de les réprimer, en tant que ces refus peuvent porter préjudice aux prérogatives des Souverains, aux droits communs des fidéles, & à la tranquillité publique.)

„ Les Régens du Conseil furent également
„ compris dans cette espéce de persécution,
„ & principalement Villano & Révertéra,
„ par les conseils de qui le Vice-Roi se con-
„ duisoit. Le premier s'étant adressé peu de
„ jours avant la Pentecôte à son Confesseur
„ ordinaire, qui étoit aussi un Cordelier du
„ même Couvent de la Croix, ne put jamais

obtenir l'absolution, parce qu'il avoit
trevenu à la Bulle.... Villano fut donc
gé de se retirer, & alla chercher au-
; de quelqu'autre Religieux, l'absolu-
1 que le Cordelier lui avoit refusée. Il
„ tint; mais à condition qu'il prendroit
„ ..c le Roi de justes mesures, pour ne se
„ s trouver dans le même cas; sans quoi
„ Confesseur lui déclara qu'il n'y auroit
„ ; de grace pour lui.... Quelque tems
„ :s, ce Régent (qui étoit fort âgé)
„ tomba dangereusement malade. Aucun
„ Confesseur ne voulut l'absoudre, & jusqu'à
„ l'extrémité de sa vie il trouva la même ré-
„ sistance, & la même inhumanité. Enfin le
„ Nonce, après avoir pris nombre de pré-
„ cautions pour s'assûrer que ce Magistrat
„ étoit effectivement à l'agonie, accorda la
„ permission de le confesser & de l'absoudre;
„ mais à condition qu'en cas que sa santé se
„ rétablît, il n'assisteroit plus le Vice-Roi
„ de ses conseils, & ne se mêleroit en rien
„ des contestations qui pourroient survenir
„ au sujet de la jurisdiction. " C'est à ce prix,
(c'est-à-dire, en s'engageant à manquer à
un devoir essentiel de sa charge, & à ne
plus s'acquitter de ce que la fidélité à son
Prince exigeoit de lui) „ Que le célébre Ré-
„ gent Villano, Magistrat également éclairé
„ & zélé pour la défense des droits & des
„ prééminences du Roi son Maître, obtint
„ l'absolution. Il mourut peu de tems après.
„ L'embarras de Révertéra ne fut pas moin-
„ dre. Aussi, remarque l'Historien, s'étoit-
„ il adressé aux Jésuites. La veille de l'As-
„ cension, il alla trouver son Confesseur or-
„ dinaire de la Compagnie de Jesus; mais

„ celui-ci ne voulut pas même l'écouter
„ lui cria du confessionnal, qu'il ne pou
„ l'absoudre, attendu qu'il avoit enc
„ l'excommunication, en s'opposant
„ que les provisions de Rome fussent pub
„ sans avoir obtenu le *Regium exequatur*,
(qui revient à nos Lettres Patentes du Roi enregîtrées au Parlement:) „ en approuvant „ qu'on emprisonnât & qu'on punît ceux qui „ avoient publié la Bulle *In Cœna Domini*, „ & en ordonnant que l'on continueroit à „ lever des impositions que le Pape n'avoit „ pas permises : qu'il ne devoit pas se flat- „ ter qu'après cela ni lui, ni aucun autre „ Religieux lui accordât l'absolution. Il „ ajoûta que si le Régent Villano avoit ob- „ tenu l'absolution (avant sa derniére mala- „ die,) c'étoit uniquement parce que dans „ l'Ordre Religieux où il s'étoit adressé, le „ Général n'avoit pas encore reçu les défen- „ ses d'absoudre les Régens du Conseil. Ré- „ vertéra tout honteux fut donc obligé de se „ retirer.

„ Tous les Confesseurs persistoient à dé- „ clarer qu'ils n'absoudroient à aucun prix „ les Régens, à moins que préalablement ils „ ne permissent de ne plus s'opposer à la „ Bulle *In Cœna Domini*, mais au contraire „ de l'observer & faire exécuter. Sur les in- „ sinuations de la Cour de Rome, les Evê- „ ques du Royaume tinrent la même con- „ duite. Celui de Bojano avoit donné ordre „ aux Confesseurs de son Diocèse, & prin- „ cipalement à ceux de la terre de Ferraza- „ no, de ne confesser ni absoudre les Gou- „ verneurs & habitans de cet endroit, qui „ faisoient continuer l'exaction des imposi-

is.... L'Evêque de Nola avoit de même
ndu aux Confesseurs de son Diocèse,
ccorder aucune absolution aux Elus &
„ aux Députés du Gouvernement de cette
„ Ville, qui exigeoient certains impôts or-
„ donnés par l'autorité royale. Le Vice-Roi
„ lui écrivit pour faire révoquer ces défen-
„ ses ; mais ses exhortations demeurerent
„ sans effet. Ce ne fut pas encore là tout le
„ désordre. En l'année 1570 le Pape publia
„ un Jubilé, & dans l'intention d'en exclure
„ les Régens & les autres Officiers du Roi,
„ il y fit ajoûter une réserve, portant que
„ ceux qui avoient violé les libertés ecclé-
„ siastiques, n'y seroient pas compris. Les
„ Confesseurs ne manquerent pas de dire
„ que, par cette clause, le Pape dénotoit
„ les Régens & les autres Magistrats ; & le
„ Nonce confirmoit cette interprétation. Le
„ Vice-Roi eut recours de nouveau au Roi
„ d'Espagne par deux dépêches, en date du
„ 29 de Janvier & du 10 de Mai de la même
„ année, & le supplia de lui mettre en mains
„ les remédes convenables contre des maux,
„ qui de jour en jour devenoient plus insup-
„ portables ; ajoûtant qu'il ne pouvoit plus
„ résister aux continuelles instances que lui
„ faisoient les Régens & les autres Offi-
„ ciers, qui vivoient dans une perpétuelle
„ agitation. "

Voilà une partie des troubles que la Bulle *In Cœna Domini* causa pour lors dans le Royaume de Naples. On voit qu'un des moyens que les partisans de cette Bulle imaginerent, pour lever les obstacles qui s'opposoient à son exécution, fut de faire servir à leurs desseins le Tribunal sacré de la Péni-

tence, en faisant défendre par la Cour de Rome à tous les Confesseurs d'absoudre aucun de ceux de la part de qui la Bulle souffroit quelque résistance. Le Jubilé même parut propre à faire réussir l'entreprise que l'on avoit formée de faire par-tout recevoir cette Bulle, en excluant des graces qui y sont attachées, ceux qui refusoient de s'y soumettre. Et quelles funestes suites n'auroient pas eu des artifices si séduisans, si le Gouvernement n'avoit pas pris des mesures efficaces pour en arrêter l'effet, & si le Pape Pie V n'avoit pas lui-même consenti peu après, à modérer la rigueur des ordres qu'il avoit fait donner aux Confesseurs?

L'année suivante 1569, Pie V publia une Bulle pour chasser les Juifs de l'Etat Ecclésiastique; une autre en faveur de l'Inquisition, dont il se déclara en toute occasion le zélé protecteur; une troisiéme pour donner le titre de Roi & de Grand Duc de Toscane à Cosme de Médicis Duc de Florence. Il lui envoya avec cette Bulle une couronne, disant qu'il le créoit Roi par la plénitude de sa puissance apostolique. La Bulle parut fort étrange à l'Empereur, au Roi d'Espagne & à d'autres Souverains. Mais Cosme, sans s'embarrasser de leurs plaintes, alla à Rome, où le Pape le reçut avec magnificence, lui fit faire serment de fidélité, & lui mit solemnellement le sceptre à la main. L'Empereur protesta contre cette entreprise de Pie V, & envoya pour cela à Rome des Ambassadeurs, qui ne purent obtenir audience. Le Pape écrivit au Cardinal Commendon, son Nonce en Allemagne, de travailler à appaiser l'Empereur. Le Nonce alla trouver ce Prince, &

un discours dans lequel il entreprit -rouver, que les Papes en tout tems :nt fait usage de leur (prétendu) droit blir & de destituer les Rois. On voit ...... cet étonnant discours une énumeration de toutes les entreprises des Papes sur la puissance séculiére. C'est ainsi que la Cour de Rome alléguoit pour autoriser une nouvelle injustice, des abus anciens contre lesquels il y avoit toujours eu une réclamation dans l'Eglise. Enfin Pie V donna une Bulle contre Baius Docteur de Louvain. Comme elle est devenue fameuse dans la suite, nous en parlerons dans un autre article, où nous ferons connoître ce Théologien, & les attaques que les Cordeliers lui livrerent.

Nous avons parlé de la Bulle par laquelle 'ie V excommunia Elizabeth Reine d'Angleterre, & défendit à ses sujets de lui obéir, les dispensant du serment de fidélité. Il en donna d'autres plus conformes à l'esprit de l'Eglise, comme celle qui ordonnoit la réforme de l'Ordre de Cîteaux, & celle qui supprimoit l'Ordre des Humiliés, à cause de l'extrême corruption de ces Religieux, dont quelques-uns avoient attenté sur la vie de saint Charles. Il eut beaucoup de zéle pour animer les Chrétiens à faire la guerre aux infidéles. Il établit une fête en mémoire de la célébre victoire qui fut remportée en 1571 sur les Turcs dans le Golfe de Lépante auprès des isles Echinades ou Cursolaires. Dom Jean d'Autriche commandoit la flotte que les Princes Chrétiens avoient formée. Les Turcs perdirent près de trente mille hommes: on leur fit trois mille cinq cens prisonniers, parmi lesquels il y avoit vingt-cinq des principaux

Officiers, & on leur prit cent trente gal[illegible].
On mit en liberté quinze mille Chrét[illegible]s
qui étoient sur la flotte de ces infidéles, &
le butin fut très-considérable, parce que ces
barbares venoient de piller les isles Curso-
laires & de prendre plusieurs vaisseaux mar-
chands. Cette victoire éclatante que les Chré-
tiens remporterent sur les Turcs, fut attri-
buée au zéle de Pie V, qui après avoir don-
né ses ordres pour toute la conduite de cett[e]
grande affaire, & pourvû aux dépenses qu'[il]
falloit faire pour la soutenir, avoit ordon[né]
des priéres publiques, des jeûnes & d'autr[es]
bonnes œuvres. Il n'avoit cessé lui-même d[e]
prier, de jeûner, de veiller, & de répandr[e]
des larmes devant Dieu, pour obtenir cette
victoire. La fête qu'il établit à cette occa-
sion, fut nommée la fête de Notre-Dame de
la Victoire, parce que le Pape attribua la
défaite des Turcs à l'intercession de la sainte
Vierge; & c'est pour cela qu'il fit ajoûter aux
Litanies ces mots *Auxilium Christianorum*,
Vous qui êtes le secours des Chrétiens, priez
pour nous.

Pie V forma en même-tems plusieurs éta-
blissemens, qui lui ont fait honneur, en-
tr'autres un Collége à Pavie, pour élever la
jeunesse dans la piété & les lettres; & un
Monastére de Religieux de saint Dominique
à Boscho, lieu de sa naissance. Il favorisa
l'Institut de la Doctrine Chrétienne, & ce-
lui des Freres de la Charité. Il procuroit aux
pauvres des secours abondans, leur lavoit les
pieds, embrassoit les lépreux, les exhortoit
à la patience. Il chérissoit les Savans, & les
élevoit aux dignités. Parmi les vingt & un
Cardinaux qu'il créa en trois promotions, la

plûpart se distinguerent par leur érudition. Il récompensa un homme qui lui dédia la vie de Jesus-Christ écrite par Landolfe, & qu'il avoit traduite en Italien. Son zéle pour la Foi le porta à faire tous ses efforts pour empêcher le Roi de France Charles IX de donner sa sœur en mariage à Henri de Navarre. Le zéle du Pape fut encore excessif en cette occasion, puisqu'il voulut ôter la Couronne à Jeanne d'Albret mere de ce Prince.

XLVI. Mort de ce Pape. Le peuple Romain s'en réjoüit. Trésor qu'il avoit amassé pour faire la guerre aux Turcs.

Il souffrit beaucoup pendant plusieurs années d'une colique néphrétique. Les douleurs ayant redoublé au mois de Mars 1572, & les remédes ne le soulageant point, il se prépara à la mort par toute sorte de bonnes œuvres. Il mourut le premier jour d'Avril après avoir reçu les Sacremens avec de grands sentimens de piété. Il étoit dans la soixante-neuviéme année de son âge & la septiéme de son Pontificat. Quelque édifiante qu'eût été la vie de ce Pape, le peuple ne laissa pas de se réjoüir de sa mort, à cause de la rigueur excessive de l'Inquisition, dont il avoit toujours été le protecteur & l'appui. Le Sultan Solim, qui le regardoit comme le plus terrible ennemi de la Puissance Ottomane, en fit faire des réjoüissances publiques à Constantinople pendant trois jours. En effet Pie V s'étoit proposé d'abbattre la puissance des Turcs; & l'on dit que c'étoit dans le dessein de fournir aux frais d'un grand armement, qu'il avoit amassé les sommes immenses que l'on trouva dans ses coffres après sa mort: on les faisoit monter à un million d'écus d'or. Il avoit encore cinq cens mille écus d'or sur l'Etat, exigibles dans trois mois; & d'autres sommes entre les mains

de son trésorier. Son corps fut porté à Boscho sa patrie, & fut mis dans l'église des Dominicains : Marc-Antoine Muret l'un des plus célébres Orateurs de son tems, fit son Oraison funébre. On a reproché à ce Pape de n'avoir pas sçu réprimer l'avidité de ceux à qui il confioit les emplois & le gouvernement. Sa négligence lui fit abandonner les affaires les plus importantes à des ministres, dont la probité auroit dû lui être fort suspecte. *Cont. M. Fl Tom. .. pag. 128.*

X.

Les Cardinaux qui étoient à Rome au nombre de cinquante-deux entrerent au Conclave le treiziéme de Mai, & élurent le lendemain le Cardinal Hugues Boncompagno patif de Bologne, qui prit le nom de Grégoire XIII. C'étoit un des plus habiles Jurisconsultes de son tems, & il avoit assisté en cette qualité au Concile de Trente. A peine fut-il élevé sur le saint Siége, qu'il se donna de grands mouvemens pour maintenir la Ligue formée en France contre les hérétiques. Nous avons vû tout ce qu'il fit à Rome, pour témoigner la joie que lui causoit le massacre de la saint Barthelemi. Il envoya la même année des Légats dans toutes les Cours de l'Europe, pour exhorter les Princes à s'unir contre les Turcs, qui menaçoient de faire de grands ravages. Il institua l'Ordre Militaire de saint Maurice en Savoie, & leur donna la régle de Cîteaux. Il recommanda fort aux Cardinaux de maintenir l'autorité du Tribunal de l'Inquisition dans toute sa rigueur, & de veiller à l'exécution des Décrets du Concile de Trente; sur-tout, pour ce qui regardoit la réformation des

..urs. Il fit continuer le catalogue des Livres défendus, que nous appellons l'Index. Il recommanda aux Evêques de ne conférer les saints Ordres, qu'à ceux dont la vie étoit édifiante.

III.
lé de
Peste
cca-
n Ita-

Dès le commencement de l'an 1574, Grégoire XIII fit de grands préparatifs pour la solemnité du Jubilé, qui devoit être ouvert la veille de Noël. Il se rendit ce jour-là avant Vêpres à l'église de saint Pierre, pour faire l'ouverture d'une porte qui étoit murée, & à laquelle on a donné le nom de Sainte. Il prit un marteau d'or, & en frappa trois coups, en disant ces mots du Pseaume 117. *Ouvrez-moi les portes de la justice*, &c. On acheva d'abbattre la maçonnerie : ensuite le Pape se mit à genoux devant cette porte, qu'on lava avec l'eau-benite ; & il entonna le *Te Deum*, entrant dans l'église avec le Clergé. En même-tems trois Cardinaux allerent faire la même cérémonie aux trois églises, de saint Jean de Latran, de saint Paul, & de sainte Marie Majeure. On dit qu'il y eut à Rome jusqu'à trois cens mille pélerins pour gagner cette indulgence, dont nous avons vû ailleurs l'origine. Ce prodigieux concours que le Jubilé attira dans cette ville, occasionna une peste qui fit en Italie de si horribles ravages, qu'on n'avoit jamais rien vû de semblable. Les Chrétiens éclairés & attentifs, regarderent ce fléau comme une punition des sacriléges sans nombre, qui venoient de se commettre. En effet combien y en avoit-il qui s'imaginoient être dispensés, par l'indulgence du Jubilé, de prendre le tems nécessaire pour travailler sérieusement à leur conversion, avant que de recevoir les Sacre-

mens de Pénitence & d'Eucharistie? La même année 1575, le Pape confirma par un Bref du quinziéme de Juillet, l'établissement de la nouvelle Congrégation de l'Oratoire à Rome, d'où elle s'est ensuite répandue en France, & s'y est rendue si célébre par les grands hommes qu'elle a produits. Nous en parlerons dans un autre article.

En 1579, Grégoire XIII fonda à Rome plusieurs Colléges; un pour de jeunes Anglois, qui avoient été obligés de quitter leur patrie, afin de conserver leur Foi; un autre pour les enfans de la ville, un troisiéme pour les Allemans, un quatriéme pour les Juifs néophites, un cinquiéme pour les Grecs, un sixiéme pour les Maronites. Il établit en différens pays, jusqu'à vingt Colléges & Séminaires. Il entreprit de réformer l'ancien Ordre de saint Basile, qui s'étoit fort multiplié en Occident: il y en avoit eu jusqu'à cinq cens Monastéres dans le seul Royaume de Naples. Le relâchement en avoit diminué le nombre, lorsque Grégoire XIII voulut y rétablir la régularité. On sait que cet Ordre suivoit le Rit Grec. Le Pape envoya la même année chez les Suisses un Nonce Apostolique, qui fit recevoir le Concile de Trente dans les Cantons Catholiques, & travailla à la réforme du Clergé. Depuis ce tems-là le Pape a toujours eu un Nonce Apostolique dans ces mêmes Cantons.

G[illegible] XIII [illegible]sieurs [illegible]semen[illegible]

L'année suivante le Pape eut un différend considérable avec les Vénitiens, au sujet de la visite générale des Ecclésiastiques & des Religieux, que Grégoire XIII avoit ordonnée pour toute l'Italie. Le Sénat de Venise

I. Diverses actions de ce souverain Pontife.

'ant avec raison que la régle demandoit
in Diocèse fût visité par son propre Evê-
-, puisque c'étoit à lui que le soin en étoit
confié, refusa le Légat qui prétendoit faire
la visite. La justice & l'ordre prescrit par les
Canons, sembloient demander que le Pape
cédât; mais il revenoit difficilement de ses
premiéres résolutions; & on fut obligé d'en
venir avec lui à un accommodement, qui
étoit qu'au moins il ne nommeroit pour la
visite qu'un Evêque Vénitien. Dans le même tems le Pape envoya des aumônes considérables aux Maronites du Mont-Liban, &
y joignit un catéchisme écrit en Arabe, d'autres livres & des ornemens d'église. Les
Maronites reçurent ces présens dans une assemblée d'Evêques & de Prêtres, qui avoit
été convoquée pour l'élection d'un Patriarche. Cette attention de Grégoire XIII confirma de plus en plus les Maronites dans leur
attachement au saint Siége. Une autre action remarquable de ce Pape dans le cours de
la même année 1580, fut la translation du
corps de saint Grégoire de Nazianze. Ces
précieuses Reliques, qui avoient été autrefois apportées de Constantinople à Rome,
furent transférées avec beaucoup de solemnité, de l'église des Religieuses Grecques
dans une chapelle magnifique que Grégoire
XIII avoit fait bâtir dans le Vatican sous le
nom de cet illustre Docteur. Les diverses
Ambassades que ce Pape reçut des Patriarches schismatiques d'Orient, & les efforts
qu'il fit pour réunir les Moscovites à l'Eglise
Romaine, l'ont aussi rendu fort célébre.

LI. Grégoire

Mais rien n'a plus contribué à illustrer son
Pontificat, que la réformation du Calendrier.

Il s'y étoit glissé des erreurs si consid[...]bles, que la fête de Pâques insensiblen[...] se seroit trouvée au solstice d'été, au [...] de demeurer entre la pleine lune & le [...]nier quartier de la lune de Mars. Cet inc[...]vénient venoit de ce que l'ancien calcu[...] s'accordoit pas entiérement avec le mou[...]ment du soleil & de la lune. Depuis l[...] tems les Papes & les Evêques étoient [...]vaincus de la nécessité de le réformer. [...] vouloit le faire dans le Concile de C[...]ce & de Bâle; mais les embarras q[...]rent par rapport à d'autres objets, [...]mirent point. Cette affaire fut de[...]voyée d'un Pape à un autre jusqu'à [...] qui témoigna vouloir absolument la [...]miner dans le Concile de Latran. Ma[...] se contenta d'inviter les plus habiles A[...]nomes de l'Europe à dresser des ca[...] exacts, pour faciliter la décision. Le C[...]cile de Trente exhorta depuis les Savan[...] examiner de nouveau la matiére, & renvoya l'affaire au saint Siége. Pie IV & Pie V laisserent encore augmenter la confusion, sans oser tenter le reméde; & ce fut enfin Grégoire XIII qui entreprit cette réformation, dont on sentoit de plus en plus la nécessité. Il assembla à Rome les plus habiles Mathématiciens des différentes Universités, pour les faire conférer ensemble. Tous convenoient qu'il falloit absolument corriger le Calendrier, mais les sentimens furent fort partagés sur la maniére de faire cette correction. Enfin le Pape s'en tint aux vûes de Louis Lilio, Médecin, & homme fort habile. Par un nouveau cycle d'épactes réglé selon le nombre d'or, & accommodé à toute

[...]III ent[...]rend d[...] [...]ormer l[...] [...]ndrier.

sorte de grandeurs de l'année solaire, Lilio montroit qu'on pouvoit rétablir le Calendrier, de maniére qu'il n'y faudroit plus toucher. On sait que ce que nous appellons le nombre d'or, est le cycle de la lune qui est de dix-neuf ans, parce qu'on croit que la lune revient par rapport au soleil au même point où elle étoit dix-neuf ans auparavant. Le Pape communiqua cette découverte aux Princes Chrétiens & aux plus célébres Universités, par une Bulle qui ordonnoit que la réformation seroit exécutée dès l'année suivante. On rétablit l'équinoxe au vingt-uniéme de Mars, comme il étoit au tems du Concile de Nicée, & on retrancha pour cet effet dix jours de suite dans l'année 1582.

LII. On reçoit la réforme du Calendrier dans l'Eglise Catholique.

Grégoire XIII ordonna que ce retranchement se fit dans le mois d'Octobre. Ainsi le lendemain de la fête de saint François, qui est le quatriéme, fut le quinziéme jour du mois, au lieu du cinquiéme. C'est ce qui fit que l'équinoxe du printems qui tomboit le onziéme de Mars, se trouva au vingt-uniéme comme il étoit au tems du Concile de Nicée. Le Pape voulant que cet équinoxe fût toujours fixé à ce même jour, ordonna qu'il n'y auroit point de bissexte chaque-centiéme année. On sait que le bissexte est un jour intercalaire, que l'on ajoûte de quatre en quatre ans, pour accorder l'année civile avec le cours du soleil. Jules César en fut l'inventeur : car ayant observé que le soleil achevoit son cours annuel en 365 jours & six heures ou environ, il fit ajoûter un jour à chaque quatriéme année, à laquelle on donna le nom de bissexte, parce qu'on répétoit deux fois le sixiéme jour avant les

Calendes

Calendes (ou le premier jour) de Mars. On s'apperçut avec le tems, qu'il y avoit encore erreur dans le Calendrier de Jules César, & que le bissexte ajoûtoit onze minutes à la durée du cours du soleil, lesquelles étant rassemblées faisoient un jour en 133 ans, & trois jours en 400 ans ou environ : ce qui dans une longue suite, eût dérangé l'ordre des saisons & la célébration de la fête de Pâques. C'est ce qui engagea Grégoire XIII, par le conseil des plus habiles Astronomes, à ordonner qu'en quatre cens ans on retrancheroit trois jours de bissexte. Les ordres du Pape furent suivis en Italie & dans les Provinces voisines. Mais en France il fallut quelque tems pour y disposer les esprits. Enfin le Roi Henri III rendit à ce sujet un Arrêt qui après quelques difficultés, fut enregistré au Parlement & publié en conséquence. Il y étoit ordonné qu'on retrancheroit dix jours dans le mois de Décembre, & que du neuviéme de ce mois on passeroit au vingtiéme. Les Grecs schismatiques, & les Protestans d'Allemagne, de Danemarck & d'Angleterre, ne voulurent point recevoir ce Calendrier, uniquement parce qu'il venoit du Pape : car d'ailleurs ils sont forcés de convenir qu'il étoit nécessaire de réformer l'ancien calcul.

LIII. Le Pape Grégoire XIII fait imprimer le Décret de Gratien. Il publie diverses Bulles.

Comme le Pape étoit habile dans le Droit canonique, il publia à Rome en 1582 une édition correcte du Décret de Gratien, avec des notes savantes & des gloses. Depuis long-tems on travailloit à corriger les défauts de ce Décret, dont l'auteur, comme l'on sait, s'étoit trompé en une infinité d'endroits, en citant un passage d'un Concile ou

d'un Pere pour un autre, & en rapportant comme certaines les fausses Décretales fabriquées par Isidore Mercator. Sixte Faber Dominicain enrichit l'édition de Grégoire XIII de notes marginales fort utiles. L'année suivante 1583 ce Pape fit une promotion de dix-huit Cardinaux, dont quatre furent dans la suite élevés sur le S. Siége, Innocent IX, Urbain VII, Léon XI & Grégoire XIV. Grégoire XIII donna la même année plusieurs Bulles, dans l'une desquelles, suivant les préventions de la Cour de Rome, il anathématisa ceux qui contreviendroient à ce qui est contenu dans la Bulle *In Cœna Domini*, ou qui appelleroient du Pape au Concile Général. Dans une autre, il accorda de grands priviléges aux Jésuites. Il appaisa les querelles qui étoient entre les mendians, sur le rang que chaque Ordre devoit avoir dans les processions. Il ordonna qu'on célébrât dans toute l'Eglise la fête de sainte Anne, & qu'on insérât son nom dans les Calendriers. Sa Bulle fut envoyée par-tout, mais elle fut d'abord assez mal observée.

LIV. Il reçoit une ambassade du Japon.

Peu de tems avant la mort de Grégoire XIII, on vit arriver à Rome des Ambassadeurs du Japon. Cette Ambassade étoit propre à relever les Jésuites, qui l'avoient procurée & qui la conduisoient. Le Pape logea ces Ambassadeurs au Collége Romain, qu'il venoit de donner à la Société; & le lendemain vingt-troisiéme de Mars 1585; ils eurent audience en présence des Cardinaux & des Seigneurs. Les Princes Japonois présenterent au Pape leurs Lettres, que les Jésuites avoient eu soin de traduire en Italien. Voici l'inscription d'une de ces Lettres: A

l'adorable, celui qui tient sur la terre la place du Roi du Ciel, le grand & très-saint Pape. L'inscription d'une autre portoit : Que cette Lettre soit rendue au grand & saint Seigneur que j'adore, tenant la place de Dieu en terre. Le contenu de ces Lettres répondoit aux inscriptions; & elles finissoient ainsi : Je me jette la face contre terre, courbé sous les saints pieds de votre béatitude. On faisoit dire aux Rois du Japon, que leur plus ardent désir étoit de passer les mers, afin d'avoir la gloire de mettre sur leurs têtes les pieds sacrés du Pape, après les avoir humblement & pieusement baisés. L'éloge des Jésuites n'y étoit point oublié. On dit que le Pape & les Cardinaux pleurerent en entendant la lecture de ces Lettres, & que Grégoire XIII répéta en embrassant les Ambassadeurs le Cantique *Nunc dimittis*, &c.

LV. Mort de Grégoire XIII. Son caractére.

Le dixiéme d'Avril, après s'être promené dans sa chambre & avoir assez bien déjeûné, il se trouva mal & appella les Médecins, qui lui dirent qu'il ne pouvoit pas compter sur deux heures de vie. Puisqu'il n'est plus tems de penser aux affaires du monde, dit le Pape, qu'on me donne mon crucifix, afin que je ne m'occupe plus que de lui. En achevant ces paroles, il fit plusieurs signes de croix & recommanda son ame à Dieu. Il ne put recevoir que l'Extrême-Onction, après laquelle il expira. Il avoit quatre-vingt-trois ans & trois mois, & avoit occupé le saint Siége près de treize ans. Son corps fut exposé pendant huit jours, & fut ensuite inhumé dans la magnifique chapelle Grégorienne, qu'il avoit fait bâtir dans l'église de saint Pierre de Rome. Ce Pontife avoit de

la ſcience & de la modération & autres excellentes qualités ; mais il avoit trop de complaiſance pour ſa famille, & trop peu de fermeté pour réprimer les déſordres. Sous ſon Pontificat, des bandis ravagerent impunément la campagne de Rome, & oſerent même exercer leurs fureurs en plein jour juſques dans cette capitale.

XI.

LVI. Brigues dans le Conclave. Election de Sixte-Quint.

Le vingt-uniéme d'Avril qui cette année étoit le jour de Pâques, les Cardinaux entrerent dans le Conclave au nombre de quarante-deux. Le lundi de grand matin on alla au ſcrutin, que l'on fut obligé de recommencer pluſieurs fois. Après bien des brigues & des cabales, dont nous épargnerons toujours aux Lecteurs le détail ſcandaleux, le Cardinal Saint-Sixte alla prendre le Cardinal Alexandrin ; & tous deux dans le moment même embraſſerent Montalte, en lui diſant : Vous êtes Pape. La plus grande partie des Cardinaux ſuivirent leur exemple. Cette maniére d'élire un Pape s'appelle adoration, lorſque chaque Cardinal s'approche de celui qu'il veut élire, & lui fait une profonde révérence ; enſorte que ſi il a été ainſi ſalué des deux tiers de ſes Collégues, il eſt infailliblement nommé. Il faut néanmoins que cette élection ſoit confirmée par le ſcrutin : mais ordinairement le ſcrutin y eſt conforme. Pendant que les Cardinaux alloient ſe ranger en foule vers Montalte, le Cardinal Farnèſe Doyen leur ordonna de reprendre leurs places, afin de procéder au ſcrutin. Avant qu'on le commençât, Montalte s'approcha du Cardinal de Saint-Sixte, & lui dit à l'oreille, de faire enſorte que le ſcrutin

ne portât aucun préjudice à l'élection qui venoit de se faire par adoration. On voit que ce rusé Cardinal, qui avoit bien dressé ses batteries, ne craignoit pas beaucoup le poids d'une dignité si redoutable. Dès qu'il vit plus de la moitié des suffrages pour lui, il ne douta plus de son élection; & il sortit de sa place sans attendre la fin du scrutin. Cet homme, qui avoit eu la constance de contrefaire depuis long-tems le vieillard accablé d'infirmités, jetta tout d'un coup au milieu de la salle le bâton sur lequel il s'appuyoit, se redressa, & parut aussi droit qu'un jeune homme de trente ans, après avoir eu la patience de se tenir courbé plusieurs années. Tous les Cardinaux surpris d'un tel changement, se regardoient sans rien dire. Le Doyen qui s'apperçut que Saint-Sixte & Alexandrin paroissoient se repentir, dit tout haut : N'allons pas si vîte, il y a de l'erreur dans le scrutin. Non, repartit Montalte d'un ton ferme; le scrutin est bon & dans les formes. Ce même homme qui jusqu'alors ne prononçoit quelques mots qu'avec une extrême difficulté, qui paroissoit naturelle, tant il étoit habile dans l'art de feindre, entonna le *Te Deum* d'une voix forte & éclatante. Il prit le nom de Sixte-Quint, en mémoire de Sixte IV qui avoit été Cordelier comme lui. Il fut élu le 24 d'Avril. En sortant du Conclave il donnoit des bénédictions avec tant de grace & de légéreté, que le peuple ne pouvoit concevoir que ce fût le Cardinal Montalte, qu'il avoit vû ne pouvant se tenir sur ses jambes, & ayant la tête panchée. Le Cardinal de Médicis lui fit son compliment sur la bonne santé dont il joüissoit depuis

son élection, tandis qu'il avoit été toujours si infirme étant Cardinal. N'en soyez pas surpris, répondit Sixte-Quint : Je cherchois alors les clefs du Paradis ; & pour les mieux trouver, je me courbois & je baïssois la tête : mais depuis qu'elles sont entre mes mains, je ne regarde que le Ciel, n'ayant plus besoin des choses de la terre. Une telle réponse est bien propre à faire connoître le génie & les dispositions de ce Pape. On nous dispensera de lui donner la qualification qui lui conviendroit.

LVII. Son étonnante fortune. Commencement de son Pontificat.

Sixte V étoit né dans un village de la Marche d'Ancône, appellé les Grottes, près du château de Montalte. Son pere, nommé François Peretti, étoit vigneron chez un habitant du lieu, qui lui fit épouser sa servante. Il en eut trois enfans, dont l'aîné fut Sixte-Quint qui nâquit en 1521, & reçut au Baptême le nom de Félix. Son pere ne pouvant le nourrir, le donna fort jeune à un laboureur, qui lui fit garder ses moutons & ensuite ses pourceaux. Il s'acquittoit de cet emploi, lorsqu'il vit un Cordelier, qui alloit prêcher le Carême à Ascoli, & qui s'étoit égaré de son chemin. L'enfant courut à lui, & voulut l'accompagner jusqu'à la ville. Il témoigna un grand désir d'étudier, & engagea ce Religieux à le faire recevoir dans le Couvent des Freres Mineurs d'Ascoli. Il y fit profession en 1534, & voulut retenir le nom de Félix qu'on lui avoit donné au Baptême. Il fit de si grands progrès dans l'étude, qu'il devint en peu de tems Docteur & Professeur en Théologie. Il obtint ensuite un Evêché ; puis le Cardinalat, & parvint enfin au souverain Pontificat de la maniére que nous

avons rapporté. Dès qu'il fut élevé ſur le S. Siége, il s'appliqua à purger les terres de l'Egliſe, des brigands qui y exerçoient impunément toute ſorte de violences. Il montra une rigueur exceſſive dans les moyens qu'il employa pour procurer la ſûreté publique, & arrêta la licence, qui étoit ſans bornes ſous le dernier Pontificat. Il faiſoit dreſſer des potences, pour punir ſur le champ ceux qui faiſoient quelque inſolence pendant les divertiſſemens du carnaval. Il aimoit les Lettres, & paſſoit une partie des nuits à étudier, après avoir employé la journée à donner audience. Il prenoit plaiſir à conſidérer comment il avoit été tiré de la pouſſiére, pour être élevé à la premiére dignité de l'Egliſe.

LVIII. Son couronnement. Jubilé qu'il accorde. Bulles qu'il publie.

La cérémonie de ſon couronnement fût magnifique. Il voulut que les Ambaſſadeurs du Japon portaſſent le dais, & il leur donna des marques de ſon amitié & de ſa généroſité. Le vingt-quatriéme de Mai il publia un Jubilé univerſel, afin, dit-il dans la Bulle, d'obtenir la force de porter le poids de ſa dignité. Il fit peu après, des Edits très-ſévéres contre les voleurs, les aſſaſſins & les adultéres. Il donna en même-tems des preuves de ſon ambition & de ſa hauteur. L'Ambaſſadeur de Philippe II Roi d'Eſpagne lui ayant préſenté le jour de ſaint Pierre la Haguenée avec une bourſe de ſept mille ducats, pour l'hommage du Royaume de Naples, fit en même-tems un compliment conforme à l'ordre qu'il avoit reçu de ſon Maître. Le Pape répondit d'un ton railleur, que le compliment n'étoit pas mauvais, & qu'il falloit être bien éloquent, pour perſuader

d'échanger les charges d'un Royaume contre un cheval. Mais, ajoûta-t-il, je compte que cela ne durera pas long-tems. Ces derniéres paroles obligerent le Vice-Roi de Naples de veiller sur les démarches de Sixte V. Nous avons parlé ailleurs de sa fameuse Bulle, qui excommunioit le Roi de Navarre & le Prince de Condé, & des suites qu'elle eut en France. Il en publia dès la premiére année de son Pontificat plusieurs autres, mais beaucoup moins importantes. L'une de ces Bulles augmentoit le nombre des Notaires Apostoliques; une autre établissoit l'Archiconfrairie des Cordeliers, avec des Indulgences pour ceux qui porteroient le cordon de saint François. Il voulut apporter quelque remède à l'horrible corruption qui regnoit à Rome, mais on lui représenta que le mal étoit sans remède. Il fit chasser de Rome les femmes les plus scandaleuses, espérant dans la suite pouvoir enfermer toutes les autres. Dès le commencement de son Pontificat, il fit Cardinal Alexandre Peretti son petit-neveu.

LIX. Il reléve des obélisques & bâtit une chapelle superbe.

Sa passion dominante étant d'éterniser sa mémoire, il entreprit d'abord de relever le fameux obélisque que Caligula avoit fait transporter d'Espagne à Rome. Il étoit le seul qui fut resté entier; mais il se trouvoit presque enterré derriére la sacristie de l'église de saint Pierre. Sixte-Quint voulut le faire porter devant l'église. Jules II & Paul III avoient eu le même dessein: mais la grandeur de l'entreprise les avoit effrayés. Le nouveau Pape surmonta les difficultés. Il employa le nombre d'hommes & de chevaux nécessaire, pour faire agir les machines desti-

nées à mettre en place cette énorme masse, qui a cent pieds de hauteur. Il ordonna des priéres solemnelles ; & après quatre mois & dix jours de travail, l'obélisque fut placé sur son piedestal, & dédié par le Pape à la sainte Croix. Après avoir achevé ce grand ouvrage, il fit déterrer trois autres obélisques, & les fit placer devant d'autres églises. Quoiqu'il aimât à amasser des trésors, le désir de s'immortaliser lui fit encore bâtir à grands frais dans l'église de sainte Marie Majeure, une chapelle superbe, & deux tombeaux, l'un pour lui, & un autre où il fit transporter le corps de Pie V, par reconnoissance des bienfaits qu'il en avoit reçus.

LX. Il publie un grand nombre de nouvelles Bulles.

Au commencement de l'année suivante 1586, il donna une Bulle pour défendre l'Astrologie judiciaire, qui étoit alors en vogue à Rome, & pour interdire la lecture de tous les Livres où il étoit parlé de magie & de sortiléges. Quelques personnes de bonne famille furent condamnées aux galeres, pour s'être amusées depuis ces défenses à la science imaginaire de l'Astrologie. Il défendit par une autre Bulle aux Cordeliers de se faire Capucins, sous peine d'excommunication. Il augmenta les priviléges & indulgences accordés à la Confrairie du Rosaire. Il érigea Lorette en ville épiscopale, & fit d'autres établissemens. Il confirma la nouvelle Congrégation des Feuillans, & publia une multitude d'autres Bulles, dont la plus fameuse est la *Detestabilis*, qui sert de régle aux Canonistes dans la matiére des contrats. Le Pape y condamne toutes les conventions illicites qu'on fait dans les sociétés, comme

l'assûrance du capital ; & il y donne des régles pour passer ces sortes de contrats sans usure. Voulant répandre ses faveurs sur sa patrie, il conçut le dessein de bâtir une ville autour des grottes de Montalte, & de la masure où il étoit né. Mais ne pouvant suivre le plan de cette nouvelle ville, parce que le terrain n'y étoit pas propre, il ne pensa plus qu'au bourg de Montalte, qui étoit le plus considérable des environs du lieu de sa naissance, & dont il avoit porté le nom étant Cardinal. Il en fit dresser le plan, y envoya un Ingénieur pour l'exécuter, & y employa tous les jours plus de cinq cens ouvriers outre les habitans du lieu. Quand la ville fut bâtie, il l'érigea en Evêché, & lui assigna une Abbaye de Bénédictins & d'autres terres, pour le revenu de l'Evêque & du Chapitre. Sixte-Quint érigea la même année 1586 quelques villes de la Marche d'Ancône en Evêchés. Il fixa le nombre des Cardinaux à soixante-dix, par une Bulle du troisiéme de Décembre, qui a été observée par ses Successeurs. Il envoya en Suisse un Nonce, qui convoqua une espéce de Diette des Cantons Catholiques, & communia tous les Députés, leur faisant jurer sur les saints Evangiles, qu'ils seroient dévoués en tout au saint Siége, jusqu'à lui consacrer leurs personnes, leurs biens, leurs enfans, leur vie. Pour les entretenir dans cette dépendance, le Nonce fit bâtir en plusieurs endroits, des Couvens où il mit des Capucins.

LXI. Il réforme & établit différentes Congrégations, &

Il fit des changemens dans plusieurs Congrégations déja établies à Rome par ses Prédécesseurs : il donna une nouvelle forme à celle du saint Office établie par Paul IV pour

les causes d'hérésie, & à celle qui regardoit l'exécution des Décrets du Concile de Trente; à celle de l'Index pour l'examen des Livres, & à quelques autres. On le regarde en quelque sorte comme l'Instituteur de la Congrégation des Rits, qui prend connoissance de tout ce qui regarde les usages, les cérémonies, les préséances & les canonisations des Saints. Il donna des Bulles pour la réformation, ou l'établissement de ces différentes Congrégations. Il en publia une autre en 1588, par laquelle il mit saint Bonaventure au nombre des Docteurs de l'Eglise, à l'exemple de Pie V qui avoit réglé la même chose à l'égard de saint Thomas d'Aquin. Nous avons vû ailleurs comment Sixte-Quint se conduisit à l'égard d'Henri III, & l'approbation qu'il donna au crime détestable de Jacques Clément assassin de ce Roi. Ses injustes préventions le firent donner dans cet excès, qui paroît incroyable.

publie de nouvelles Bulles.

LXII.

Il répar la Bibliot que du Va can, & f construire ne belle I primerie.

La derniére année de son Pontificat, il voulut réparer la célébre Bibliothéque du Vatican, à laquelle le dernier sac de Rome avoit causé un grand dommage. Il résolut de n'épargner ni soins ni dépenses, pour la rendre la plus riche & la plus belle de l'univers. Il fit bâtir pour cela dans la partie du Vatican, appellée Belveder, un superbe édifice pour l'y placer, & fit orner ce lieu de très-belles peintures, qui représentoient les principales actions de son Pontificat, les Conciles Généraux, & les plus célébres Bibliothéques de l'antiquité. Il fit des réglemens fort sages pour empêcher qu'elle ne fût dissipée dans la suite, par la trop grande facilité à communiquer les Livres. Il pro-

nonça l'excommunication contre ceux qui y contreviendroient, ou qui déplaceroient des Livres sans une permission expresse du Pape. Et afin qu'on ne pût l'ignorer, il fit graver ces réglemens sur deux tables de marbre, qui furent placées à l'entrée de la Bibliothéque. On y comptoit déja plus de dix mille manuscrits, la plûpart d'une extrême importance; & elle est devenue dans la suite une des premiéres du monde, sur-tout depuis que la Bibliothéque Palatine, & celle des Ducs d'Urbin & de la Reine Christine de Suéde y ont été réunies. Ce fut en partie aux dépens de la France, que la Bibliothéque du Vatican devint si considérable. Car celle de l'Abbaye de Fleuri, qui étoit très-célébre, ayant été pillée par les Calvinistes, les Manuscrits rares & précieux de cette riche Bibliothéque tomberent entre les mains de Jacques Bongars & de Paul Petau, tous deux hommes de Lettres, & qui s'acquirent une grande réputation sous les regnes d'Henri III & d'Henri IV. Bongars s'étant retiré à la Cour de l'Electeur Palatin, y laissa ses richesses littéraires, & donna par-là naissance à la belle Bibliothéque d'Heidelberg. Les Manuscrits qu'avoit Paul Petau furent achetés par Christine Reine de Suéde. Ils sont tous aujourd'hui dans la Bibliothéque du Vatican. La Bibliothéque d'Heidelberg fut transportée à Rome en 1621. Le Pape Grégoire XV envoya pour cela en Allemagne le savant Allatius Grec de naissance, si connu par ses Ecrits. La France se trouva ainsi dépouillée de tous ces précieux trésors. Sixte V fit encore bâtir près de cette Bibliothéque une très-belle Imprimerie, destinée à faire

des éditions exactes & correctes de beaucoup d'Ouvrages altérés & corrompus par la mauvaiſe foi des hérétiques, ou par l'ignorance de quelques Auteurs Catholiques. Il avoit auſſi réſolu d'y faire imprimer l'Ecriture ſainte en pluſieurs langues, les Conciles Généraux, les Ouvrages des ſaints Peres, des Liturgies pour les égliſes, des Inſtructions en toute-ſorte de langues & de caractéres. Il donna la direction de cette Imprimerie à Dominique de Baza Vénitien, connu par ſon érudition, & qui en peu de tems la rendit très-célébre.

LXIII. Mort de Sixte V. Le peuple Romain fait éclater ſa joie.

Sixte-Quint publia encore pluſieurs Bulles en 1590, peu de tems avant ſa mort, qui arriva le 25 du mois d'Août. Quatre mois auparavant, il s'étoit ſenti attaqué d'une violente douleur de tête : mais il s'étoit imaginé qu'elle n'avoit d'autre cauſe que ſa trop grande application au travail. Son incommodité néanmoins ne l'empêchoit pas de vacquer aux affaires. Il répétoit ſouvent les paroles de l'Empereur Veſpaſien, qu'un Prince doit mourir debout. Quelques jours avant ſa mort, il fit venir le Gouverneur de Rome, & lui ordonna de condamner aux galéres tous les priſonniers accuſés de quelque crime, voulant les voir partir dans la ſemaine pour Civita-Vecchia. On ne douta point qu'il n'eût été empoiſonné. En effet les Médecins lui ayant ouvert le crâne, trouverent la ſubſtance du cerveau gâtée par la malignité du poiſon qui y étoit attaché. Les douleurs de tête qui précéderent ſa mort, lui en avoient donné à lui-même quelque ſoupçon, & il avoit dit à ſon Médecin : Je crois que les Eſpagnols ſont ſi las de me voir Pape, qu'ils tâchent d'a-

bréger mes jours & mon Pontificat. Henri IV Roi de France apprenant la nouvelle de cette mort, ne put s'empêcher de dire, que c'étoit un trait de la politique Espagnole; & il ajoûta : Je perds un Pape qui étoit tout à moi : Dieu veuille que son Successeur lui ressemble. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre. Les mécontens coururent au Capitole, pour y briser la statue que les Romains lui avoient érigée de son vivant. Ils se plaignoient des exactions & des nouveaux impôts dont il avoit chargé le peuple, pour satisfaire sa passion d'amasser de l'argent, dont il avoit fait un amas immense dans le château Saint-Ange. La fureur de cette populace donna occasion à un Décret rendu par le Sénat, qui défendit d'ériger dans la suite des statues à aucun Pape pendant sa vie.

XII.

LXIV. Election d'Urbain VII. Pieux desseins de ce Pape. Sa mort.

Le saint Siége vaqua dix-huit jours, pendant lesquels les brigues & les cabales firent jouer tous leurs ressorts. Le quinziéme de Septembre, Campagna, que l'on nommoit le Cardinal de saint Marcel, fut élu, & prit le nom d'Urbain VII. Sixte V avoit eu un si grand pressentiment qu'il l'auroit pour Successeur, qu'il l'avoit toujours traité avec distinction, & employé dans les plus importantes affaires de l'Eglise. Lui parlant un jour d'une rue qu'il avoit fait commencer, il lui dit : Ce sera vous qui acheverez cet ouvrage. Il étoit né à Rome d'une famille noble. Il s'étoit fort appliqué à l'étude du Droit civil & canonique, & avoit été envoyé par Pie V au Concile de Trente. Il fit d'abondantes aumônes dès les premiers jours de son Pontificat, & défendit à ses Officiers

de porter des habits de soie, afin d'être plus autorisé à s'élever contre le luxe qu'il vouloit réprimer. Il ordonna que l'on continuât les bâtimens de l'église de saint Pierre & des Palais du Vatican & du Quirinal, que Sixte V avoit commencés. Il réforma la daterie, & éloigna de Rome ses parens, qui s'y étoient rendus à la nouvelle de son élection. Mais ce Pape n'eut pas le tems de faire tout le bien qu'il méditoit. Il tomba malade le troisiéme jour de son Pontificat. Toutes les églises furent ouvertes le jour & la nuit, & tout le monde y alloit en foule demander à Dieu la guérison d'un Pape si vertueux. Mais Dieu ne fit que le montrer à son Eglise. Il ne fut pas même couronné, & ne créa point de Cardinaux. Il mourut treize jours après son élection, n'étant âgé que de cinquante-neuf ans. Dieu, dit-il avant que d'expirer, me dégage des liens qui auroient pû m'être funestes. Dans la place où je suis, combien ma chûte auroit-elle été terrible!

XIII.

LXV. Intrigue dans le Conclave. Pontificat de Grégoire XIV. mort.

Le huitiéme d'Octobre, les Cardinaux qui étoient à Rome au nombre de cinquante-deux, entrerent dans le Conclave qui dura deux mois. On n'avoit encore jamais vû tant d'intrigues & d'altercations. Le détail en seroit aussi inutile qu'ennuyeux. Enfin après une infinité de brigues différentes, le Cardinal de Crémone fut élu & prit le nom de Grégoire XIV. Il se nommoit Nicolas Sfondrate, & étoit né à Crémone dont il devint Evêque dans la suite. Ce fut en cette qualité qu'il assista au Concile de Trente, où il soutint que la résidence étoit ordonnée aux Evêques de droit divin. Ce sentiment faisoit

honneur sur-tout à un Evêque Italien. Aussi-tôt qu'il eut été élu Pape, il fit donner mille écus à chacun des Cardinaux, pour les dédommager des dépenses qu'ils avoient faites pendant le Conclave, & fit quelques aumônes à de pauvres Monastéres. Il fut couronné le huitiéme de Décembre par le Cardinal d'Autriche Evêque de Constance. La mauvaise habitude qu'il avoit contractée de rire presque toujours, fut cause qu'il ne put s'en abstenir en cette occasion, ce qui donna lieu à plusieurs satyres. Il signala le commencement de son Pontificat par des bienfaits, & secourut abondamment la ville dans la disette que l'on souffroit depuis long-tems. Mais il favorisa les entreprises criminelles des Ligueurs, comme nous l'avons vû dans l'article précédent. Il est étonnant qu'il les ait si fortement soutenu, quoiqu'il fût informé de tous leurs excès. Son Pontificat fut très-court, & ne dura pas une année entiére. Il mourut le quinziéme d'Octobre âgé de cinquante-sept ans. Il avoit plusieurs bonnes qualités; mais il manquoit de celles qui sont nécessaires pour la place qu'il occupoit. On a de lui plusieurs Bulles dont le sujet est peu important. Ce fut ce Pape qui, comme nous l'avons dit ailleurs, accorda le bonnet rouge aux Cardinaux réguliers.

XIV.

LXVI. Election d'Innocent IX. Sa mort.

Son Successeur fut Fachinetti Cardinal du titre des Quatre Couronnés, né à Bologne d'une famille noble. Pie IV l'avoit envoyé au Concile de Trente, après lui avoir donné l'Evêché de Nicastro dans la Calabre. Il fut de la célébre promotion faite par Grégoire XIII en 1583. Il prit le nom d'Innocent IX,

& ſon Pontificat ne fut que de deux mois. Il renouvella l'ancienne coutume d'écrire aux Patriarches, Primats, Archevêques & Evêques, pour leur donner avis de ſa promotion & ſe recommander à leurs priéres, afin de bien gouverner l'Egliſe. Il avoit conçu de grands deſſeins, mais la mort interrompit tous ſes projets.

XV.

Cinquante-deux Cardinaux entrerent dans le Conclave le dixiéme de Janvier 1592. Après bien des brigues, Aldobrandin fut élu, & prit le nom de Clément VIII. Il étoit âgé de cinquante-ſix ans, & s'étoit acquis beaucoup de réputation. Il étoit né à Fano ſur les confins de la mer Adriatique d'une famille noble. Il ſe proſterna en terre après la cérémonie de l'adoration, & pria Dieu de lui ôter la vie, ſi ſon élection ne devoit pas être avantageuſe à l'Egliſe. Sa deviſe étoit ces paroles du Pſeaume 83; Regardez-nous, ô Dieu notre protecteur. Il confirma par une Bulle authentique les Conſtitutions Apoſtoliques, & le Décret du Concile de Trente contre ceux qui ſe battoient en duel, faiſant voir combien cette coutume barbare eſt injuſte & criminelle, & contraire non-ſeulement à la Religion Chrétienne, mais même à l'humanité. Au commencement de ſon Pontificat, il ſe laiſſa tromper par les Eſpagnols & les Ligueurs, au ſujet des troubles qui regnoient en France. Mais il changea enſuite de diſpoſition, & réconcilia avec le ſaint Siége Henri IV. Nous avons rapporté en détail cet événement à la fin de l'article précédent. Il reçut la même an-

LXVII. Pontificat de Clément VIII.

née 1595 des Envoyés du Patriarche d'Alexandrie, qui abjurerent l'Eutychianisme & se réunirent à l'Eglise. Clément VIII évoqua à Rome la même année le jugement du différend, qui s'étoit élevé depuis quelque tems entre les Dominicains & les Jésuites sur les matiéres de la Grace. Cette évocation occasionna les célébres Congrégations *de Auxiliis*, qui se tinrent sous ce Pape, en présence des Cardinaux & des plus habiles Théologiens choisis dans tous les Ordres. Elles commencerent le deuxiéme de Janvier 1598. Mais cette grande affaire appartient proprement à l'histoire du dix-septiéme siécle. Clément VIII ne mourut qu'au commencement de Mars 1605.

ARTICLE XIX.

Eglises d'Allemagne, d'Espagne & de Portugal.

I.

I. Eglise d'Allemagne. Charles V élu Empereur. Conquête du Mexique. Cruauté des Espagnols.

L'Empereur Maximilien I, dont nous avons eu occasion de parler dans le premier article, mourut à Lintz en 1519 dans la soixante-uniéme année de son âge & la vingt-sixiéme de son regne. Charles V son petit-fils, né l'an 1500 de Philippe & de Jeanne Infante d'Espagne, succéda à Maximilien son aïeul. Les Electeurs assemblés à Francfort, lui avoient d'abord donné l'exclusion, ainsi qu'à François I Roi de France,

& avoient offert la Couronne Impériale à Fréderic Electeur de Saxe. Mais celui-ci l'ayant refusée, & s'étant déclaré pour Charles d'Autriche Roi d'Espagne, les autres Electeurs se déclarerent aussi en sa faveur & l'élurent. Charles étoit en Espagne, où il apprit presque dans le même tems la nouvelle de son élevation à l'Empire, & celle de la découverte & de la conquête du Mexique par Ferdinand Cortez. Ce pays est dans l'Amérique Septentrionale, & a environ six cens lieues de longueur. Cortez, ayant remporté une victoire considérable sur les Indiens, fonda la ville de Vera-Crux. Puis après quelques expéditions, il forma l'étonnante résolution d'aller à Mexico capitale de cet Empire, & y arriva le huitiéme de Novembre 1519. Le Roi Moteçuma vint au-devant de lui hors de sa ville. Cortez vécut d'abord en assez bonne intelligence avec ce Prince, mais il vint à bout de le faire prisonnier, & l'obligea dans une assemblée des Etats généraux à soumettre son Empire à Charles Roi d'Espagne. L'on en dressa un acte authentique, qui fut publié solemnellement dans toutes les Provinces. Les Espagnols abuserent bientôt de leur puissance. Ils exercerent dans leur conquête du Mexique, des cruautés qu'on ne sauroit lire sans horreur. Leur inhumanité & leur barbarie ne pouvoient que faire détester les Chrétiens dans ces vastes pays, où l'on se mettoit moins en peine de porter la lumiére de l'Evangile, que d'en tirer les richesses immenses que l'on y trouvoit.

II.

Charles V ne put empêcher malgré plu-

II. Charles V, couronné Empereur. Idée générale de son regne.

sieurs précautions qu'il prit, que l'Espagne ne fût troublée pendant qu'il alla recevoir la Couronne Impériale. Il eut même le chagrin de voir des séditions s'élever avant son départ. Quand on sçut que l'Empereur approchoit d'Aix-la-Chapelle, les Electeurs allerent une lieue au-devant de lui, accompagnés de cent trente Princes ou grands Seigneurs, & de plus de deux cens Gentilshommes des plus illustres Maisons d'Allemagne. La cérémonie de son couronnement se fit le 23 d'Octobre (1520) avec une magnificence extraordinaire, & on lui mit sur la tête la couronne de Charlemagne. On remarque que ce même jour Soliman fut couronné à Constantinople. La cérémonie du lendemain ne fut guères moins brillante. L'Empereur céda solemnellement à l'Infant Ferdinand son frere, tous les Etats qu'il possédoit en Allemagne de la succession de Philippe son pere; & par cette cession Ferdinand devint Archiduc d'Autriche. Les grands différends de Charles V avec François I, éclaterent dès les premiéres années de son élection à l'Empire. Nous avons eu occasion d'en parler ailleurs. Nous avons vû aussi dans différens articles la part qu'eut cet Empereur à toutes les affaires de l'Eglise, & ce qu'il fit pour réprimer les Protestans, & pour arrêter les désordres qui désoloient l'Allemagne. Tout ce qu'il entreprit pour conserver la Religion Catholique dans l'Empire, c'est la partie de son histoire qui nous interesse particuliérement, & la seule qui entre directement dans l'objet de cet Abrégé. C'est pour cela que nous nous y renfermons, supprimant absolument une multitude d'é-

vénemens purement temporels, qui n'ont presque point de rapport à l'Histoire Ecclésiastique. Pendant trente-huit ans que Charles-Quint fut Empereur & Roi d'Espagne, il donna le branle à tout ce qui se fit de considérable dans l'Europe, soit à l'égard des affaires civiles, soit à l'égard de la Religion. Nous verrons même dans l'article suivant qu'il alla en Afrique, où il abaissa la fierté des Turcs enflés des avantages qu'ils avoient eus sur les Chrétiens.

III.

III. Il céde ses Etats à son fils Philippe II, & abdique l'Empire en faveur de son frere Ferdinand.

Après un regne si long & si rempli de grandes actions, il voulut céder à son fils Philippe les Pays-Bas & le Royaume d'Espagne. Il assembla pour cela les Etats & les Grands de sa Cour à Bruxelles, & fit cette cession en leur présence en 1555. Il leur raconta en François tout ce qu'il avoit fait depuis l'âge de dix-sept ans. Il dit qu'il avoit fait neuf voyages en Allemagne, six en Espagne, quatre en France, dix aux Pays-Bas, deux en Angleterre, autant en Afrique, & qu'il avoit traversé onze fois la mer. Il parla des guerres, des paix, des alliances qu'il avoit faites. Il ajoûta qu'il ne s'étoit jamais proposé d'autre fin dans toutes ses entreprises, que la défense de la Religion & de l'Etat; que tant qu'il avoit eu de la santé, il avoit par la grace de Dieu heureusement réussi dans ses desseins; que son regne n'avoit été qu'une longue suite de travaux; mais qu'il n'avoit jamais eu de plus grande peine, que celle qu'il ressentoit alors de les quitter. Je profite, dit-il encore, de la tranquillité de mon esprit, pour exécuter une résolution que j'ai prise à loisir. Les

forces me manquent, & je sens que j'approche de ma fin. Au lieu d'un vieillard infirme, je vous donne un Prince jeune & d'un mérite distingué. Je vous prie de lui obéir, de demeurer fermes dans la Religion Catholique, & de me pardonner les fautes que j'ai pû commettre dans le gouvernement.

Ensuite adressant la parole à son fils, il lui dit : Si vous fussiez entré par ma mort en possession de tant de Provinces, j'aurois sans doute mérité quelque chose d'un fils, pour lui avoir laissé un si riche héritage. Mais puisque je vous fais joüir par avance d'une si grande succession, je vous demande que vous donniez au soin & à l'amour de vos peuples, ce que vous me devez. Les autres se réjoüissent d'avoir donné la vie à leurs enfans, & de leur pouvoir laisser des Royaumes : mais j'ai voulu ôter à la mort la gloire de vous procurer cet avantage, & avoir la joie de vous donner moi-même la Couronne, comme je vous ai donné la vie. Il y en aura peu qui imiteront mon exemple, comme à peine en ai-je trouvé que j'aie pû imiter dans tous les siécles passés. Mais au moins, ajoûta l'Empereur, on louera mon dessein, lorsqu'on verra que vous méritiez que l'on commençât par vous : & l'on en jugera ainsi, quand on vous verra conserver toujours la crainte du Maître Souverain de toutes choses, prendre la défense de la Religion Catholique, & la protection de la justice & des loix, qui sont la plus grande force & le plus ferme appui des Empires.

Sur la fin de ce discours, Philippe se jetta aux genoux de son pere & lui demanda sa

main pour la baiser. Mais Charles lui mettant cette même main sur la tête, demanda à Dieu son secours pour ce Prince par une courte priére, après laquelle il demeura quelque tems sans s'exprimer autrement que par ses larmes. Deux mois après, il y eut une Assemblée beaucoup plus nombreuse que la premiére, où l'Empereur se dépouillant entiérement des Royaumes, Provinces & Isles, tant de l'ancien que du nouveau monde, en donna encore à Philippe son fils toute la possession, ne réservant pour son entretien par an que deux cens mille ducats de revenu sur l'Espagne, avec quelques meubles. Comme Charles V depuis quelque tems pensoit à se retirer dans la solitude, il disposa tout ce qui étoit nécessaire pour abdiquer l'Empire en faveur de Ferdinand son frere. Il fit son abdication par un acte authentique sous le sceau Impérial daté du septiéme de Septembre 1556. Il confia cet acte aux premiers Seigneurs de sa Cour, pour le porter à la prochaine Diete de l'Empire, le signifier aux Princes Electeurs, & le remettre à Ferdinand Roi des Romains, avec le sceptre, la couronne & les autres marques de la dignité Impériale. Ces Ambassadeurs n'exécuterent leurs ordres que deux ans après.

IV.

IV. Il va chercher en Espagne une retraite.

Charles V s'embarqua aussitôt pour se rendre en Espagne avec ses sœurs Eléonore Reine de France & Marie Reine de Hongrie, & il arriva heureusement dans la Biscaie. A peine fut-il descendu de son vaisseau, qu'une tempête qui s'éleva subitement au port, en éloigna la flotte & coula à fond

le navire Impérial. Auſſitôt que Charles eut touché le rivage, il ſe mit à genoux, baiſa la terre, & dit qu'il baiſoit avec reſpect cette mere commune de tous les hommes; & que comme autrefois il étoit ſorti nud du ſein de ſa mere, il retournoit nud volontairement dans le ſein de cette autre mere. Mais quand il fut près de Burgos, & qu'il ne vit venir au-devant de lui que quelques Grands d'Eſpagne, il commença à mieux ſentir ſa nudité, & à comprendre que la grandeur des plus puiſſans Monarques leur eſt étrangére, & que laiſſés à eux mêmes, ils ne ſont qu'impuiſſance, que foibleſſe & que néant. Voyant enſuite qu'on le faiſoit attendre après une partie de ſa penſion dont il avoit beſoin, il ne put retenir ſes plaintes, ni s'empêcher de comparer en gémiſſant ſon ancien éclat avec ſa miſére préſente.

V. Ses occupations dans ſa ſolitude. Bizarrerie de ce Prince.

Il prit ſon chemin par Valladolid où il entra avec Dom Carlos fils de Philippe, qui y faiſoit ſa réſidence. Il y laiſſa ſes ſœurs Eléonore Reine de France & Marie Reine de Hongrie avec le reſte de ſa ſuite, & ſe retira au Monaſtére de ſaint Juſte de l'Ordre des Hiéronimites. Quelques Hiſtoriens rapportent qu'en paſſant par cette maiſon en 1542, il l'avoit viſitée exactement, & avoit dit à ſes gens: Voici une véritable retraite pour un autre Dioclétien. (La comparaiſon n'étoit pas fort honorable.) Ce Couvent eſt ſitué dans l'Eſtramadoure à ſept ou huit lieues de Plazencia du côté du Portugal, dans un agréable vallon. L'Empereur aſſiſtoit à tout l'Office divin, qu'il faiſoit ſouvent chanter en muſique. Tous les vendredis

dredis des deux Carêmes qu'il y passa il se donna la discipline avec la Communauté. Il s'occupoit souvent à travailler de ses mains à quelque ouvrage de Méchanique, à cultiver des plantes, à greffer des arbres, comme avoit fait autrefois Dioclétien après avoir quitté l'Empire. Il est étonnant que Charles V se soit picqué d'imiter un Empereur tel que Dioclétien, dont la mémoire est si odieuse. Il s'amusoit aussi à faire des horloges. A l'occasion des priéres qu'il faisoit faire tous les ans pour le repos de l'ame de sa mere, la fantaisie lui prit de célébrer lui-même ses propres funérailles. Il la communiqua à son Confesseur, qui étoit Religieux de la maison, & qui trouva ce dessein fort pieux, quoiqu'il lui parût avec raison très-singulier. L'Empereur ordonna donc que l'on fît toutes les cérémonies que l'on feroit à sa mort. On éleva une représentation dans l'église; on alluma beaucoup de cierges; ses domestiques prirent des habits de deuil; & les Religieux firent pour lui le service que l'on avoit coutume de faire pour les morts. Il se coucha par terre couvert d'un drap noir qu'on étendit sur lui, & les assistans fondirent en larmes à ce bizarre spectacle.

V.

VI. Ferdinand reconnu Empereur. Mort de Charles V. Son caractére.

On tint deux ans après une Diete à Francfort, pour reconnoître Empereur Ferdinand Roi des Romains. Les Electeurs approuverent l'acte de renonciation de Charles V, & élurent Ferdinand qui avoit alors cinquante-cinq ans. On passa par-dessus l'opposition du Pape Paul IV, & le nouvel Empereur ne se soucia point d'aller se faire couronner à Rome. La même année 1558 Charles V mourut

dans sa retraite, ayant vécu cinquante-neuf ans moins quelques mois, & ayant été Empereur trente-huit ans, & Roi d'Espagne quarante-quatre. Ce Prince avoit sans doute plusieurs excellentes qualités; mais il avoit aussi de grands défauts. Sa politique étoit profonde & sa dissimulation incroyable. Son courage étoit facile à être ébraulé dans l'adversité. Il sacrifioit à la passion de dominer, sa parole & sa Religion. Il étoit dur, inflexible, & plein de lui-même. Il avoit beaucoup d'adresse pour couvrir ses défauts, & affectoit souvent, pour les mieux déguiser, de faire au-dehors les actes des vertus contraires. Il ne fut chaste ni avant son mariage, ni après qu'il fut devenu veuf; mais il évita de scandaliser ses sujets & de fournir matiére aux railleries des hérétiques. Il rougit d'un vice si humiliant & si honteux, & il sçut tenir son incontinence si secréte, qu'il n'y eut que ses domestiques les plus affidés, qui sçurent le nom des meres de ses enfans naturels. Ces traits suffisent pour montrer combien certains auteurs, zélés partisans de la Maison d'Autriche, ont enflé l'éloge de Charles V.

VI.

VII. Idée générale de l'Empire & de l'Eglise d'Allemagne pendant les quarante derniéres années du seiziéme siécle.

Ferdinand I son frere gouverna l'Empire & ses Royaumes avec beaucoup d'équité & de modération pendant six ans. Nous avons parlé de lui dans l'article de la derniére convocation du Concile de Trente, & nous avons vû la part qu'il eut à tout ce qui se passa dans ce Concile, & ce qu'il fit pour appaiser les troubles dont l'église d'Allemagne étoit depuis si long-tems agitée. Il mourut en 1564, & eut pour Successeur son fils

Maximilien II. Il ne fut pas plutôt en possession de l'Empire, qu'il écrivit fortement au Pape, pour obtenir que les Prêtres eussent la liberté de se marier, comme son pere avoit obtenu pour les laïques l'usage du calice. L'Eglise d'Allemagne étoit dans un état si déplorable, que l'Empereur déclaroit au Pape, que s'il n'usoit de cette condescendance, bientôt les Catholiques manqueroient de Ministres. Il mourut à Ratisbonne en 1576 dans la cinquantiéme année de son âge & la treiziéme de son regne. Il laissa en mourant dix enfans, de quinze qu'il avoit eus de Marie fille de Charles V. Rodolphe II son fils aîné lui succéda. Il avoit été nommé Roi de Hongrie quelques années auparavant, ensuite Roi de Bohéme, & enfin Roi des Romains l'année précédente. Cet Empereur eut de grandes guerres à soutenir contre les Turcs pendant dix-sept ans, avec différens succès. On convint enfin d'une paix de trente ans, par un Traité fait en 1606. En racontant l'histoire de l'hérésie de Luther, nous avons vû le triste état où fût l'Eglise d'Allemagne, pendant presque tout le seiziéme siécle. Ces malheurs aboutirent à enlever une portion considérable de l'Empire à l'Eglise Catholique.

VII.

VIII. Eglise d'Espagne. Suite du regne de Ferdinand. Le Cardinal Ximenès fait la conquête d'Oran.

Nous avons beaucoup parlé dans l'Histoire du quinziéme siécle, de Ferdinand Roi d'Arragon, à qui Isabelle son épouse Reine de Castille laissa par son testament la Régence de ce dernier Royaume, jusqu'à ce que son petit-fils Charles d'Autriche fût en état de gouverner. Nous rapporterons ici les derniers événemens du regne de Ferdinand.

Le Cardinal Ximenès qui étoit l'ame de tout ce qui se faisoit en Espagne à la fin du quinziéme siécle, continua dans le seiziéme à beaucoup influer dans toutes les affaires civiles & ecclésiastiques. Il étendit en 1509 la domination du Roi Ferdinand chez les Maures, par la conquête qu'il fit de la ville d'Oran dans le Royaume d'Alger. Ce Prince tout occupé de la guerre des Vénitiens, ne goûta point le conseil que Ximenès lui donna, d'attaquer cette place importante. Mais le Cardinal qui avoit à cœur cette entreprise, ne se rebuta point. Comme l'Archevêché de Tolède, & les emplois qu'il avoit à la Cour, produisoient de grands revenus, il résolut de faire lui-même cette conquête à ses dépens. Ayant obtenu l'agrément du Roi, il fit tous les préparatifs nécessaires, & alla à Carthagéne joindre toute son armée. C'étoit un spectacle assez singulier, de voir un Cardinal & un Archevêque endosser la cuirasse, & entreprendre de conduire une armée. Elle étoit composée de quatre-vingts vaisseaux de charge, de dix gros gallions armés en guerre, & si bien pourvûe de vivres & de munitions, que la moitié ne se trouva pas consumée après la prise d'Oran. Toute l'armée sortit de Carthagéne la veille de l'Ascension seiziéme de Mai. Le lendemain jour de la fête on découvrit les côtes d'Afrique, & l'on entra dans le port de Masalquivir. Le débarquement se fit pendant la nuit avec beaucoup d'ordre & de diligence.

Le jour étant venu, Ximenès monta à cheval, revêtu de ses ornemens pontificaux, & accompagné des Ecclésiastiques & Religieux qui l'avoient suivi. Il étoit précédé

d'un Cordelier qui portoit devant lui la croix archiépiscopale, & qui avoit l'épée au côté, de même que tous les autres Prêtres & Religieux. Ce spectacle bizarre fit rire toute l'armée, malgré la crainte & le respect qu'inspiroit la présence de Ximenès. Ce Cardinal d'un air grave & sérieux, s'avança à la tête de l'armée, & harangua les Chefs avec beaucoup d'éloquence. Son discours anima le courage des Officiers & des soldats. En même-tems tout le monde le pria de se retirer dans l'église, & d'y adresser à Dieu ses priéres pour l'heureux succès de cette expédition. Ximenès se rendit à leurs instances, & alla s'enfermer dans la Chapelle de saint Michel, où il demeura prosterné tant que dura le combat. Les Espagnols après une attaque des plus violentes, enfoncerent la cavalerie des Infidéles, & en firent un horrible carnage. Les prisonniers furent en très grand nombre, & envoyés aux galéres. Etant entrés dans la ville, ils en trouverent les rues barricadées; mais ces barricades furent bientôt emportées. L'armée Espagnole passa tout au fil de l'épée sans distinction d'âge ni de sexe. On força les maisons, qui furent pillées; & le massacre y recommença avec d'autant plus de cruauté, que l'on n'y trouvoit aucune résistance, n'y ayant que des femmes, des vieillards & des enfans. Une telle conduite étoit-elle bien propre à rendre le Christianisme respectable aux Infidéles?

IX. Ximenès établit à Oran le culte de la

Dès que le Cardinal Ximenès eut appris la conquête d'Oran, il se hâta d'en aller prendre possession. Il fut reçu au milieu d'une double haie d'infanterie & de cavalerie,

Religion Chrétienne.

qui bordoit le chemin depuis le port jusqu'au château. On lui présenta les clefs de la ville, & on lui fit compliment de la victoire. Il entra aux acclamations de toutes les troupes ; & trois cens esclaves Chrétiens vinrent se jetter à ses pieds, lui présentant leurs chaînes & l'appellant leur Libérateur. Le Cardinal envoya un Courier au Roi, pour l'informer de cet événement. Son premier soin fut de faire nettoyer la ville de tous les corps morts qui commençoient à l'infecter, de purifier ensuite les mosquées, & de les faire orner à l'usage des Chrétiens. Il dédia la plus grande sous le nom de Notre-Dame de la Victoire. Il établit dans cette ville un Clergé, des Religieux, des Hôpitaux, leur assigna des fonds pour leur subsistance, & des maisons commodes pour les loger : ce qui y attira un grand nombre d'habitans. Il fit ensuite proclamer Ferdinand, Seigneur Souverain de la Ville & de l'Etat d'Oran, en déclarant toutefois que l'un & l'autre releveroient pour le spirituel de l'Archevêché de Tolède. Il s'appropria le domaine, les revenus publics, & généralement tout ce qui avoit appartenu aux anciens Rois de cet Etat. Enfin croyant avoir assez fait pour sa gloire & l'exécution de ses projets, d'avoir mis l'armée Chrétienne en état de pousser plus loin ses conquêtes en Afrique, il s'embarqua le vingt-troisiéme de Mai, & alla se délasser de ses fatigues à Alcala.

VIII.

X. Ferdinand usurpe le

Un autre grand événement du regne de Ferdinand, fut l'invasion du Royaume de Navarre. Ayant conçu le dessein d'unir cette

Couronne à la sienne, il employa toute sorte d'artifices pour y réussir. Jean d'Albret possesseur légitime de cette Couronne, ne fut point en état de lui résister, & se vit forcé de se retirer en France. Les Espagnols n'ont rien oublié pour pallier l'injustice de cette usurpation. Il faut néanmoins en excepter Mariana, à la sincérité duquel on doit rendre ce témoignage, que l'amour de son pays & la crainte d'un exil où il fut ensuite envoyé, ne l'ont point empêché de représenter l'invasion de la Navarre, comme une usurpation manifeste & l'injustice la plus criante. Louis XII voulut rétablir Jean d'Albret dans ses Etats, & envoya une armée contre celle de Ferdinand; mais les premiers succès des François n'eurent point de suite, & Ferdinand demeura en possession de la Couronne qu'il avoit si injustement enlevée à Jean d'Albret. Il est étonnant que les Papes aient gardé le silence sur une entreprise si déshonorante pour l'Eglise, sur-tout de la part d'un Roi qui se glorifioit du titre de Catholique. Ce silence au reste ne seroit pas surprenant, s'il étoit vrai, comme quelques Historiens l'ont avancé, que Jules II ait excommunié Jean d'Albret & ait donné sa Couronne au premier qui pourroit s'en emparer, parce qu'il favorisoit le Concile de Pise & étoit allié de la France. Mais cette Bulle que les Espagnols ont si souvent alléguée comme le titre qui avoit autorisé Ferdinand à usurper la Navarre, ne se trouve nulle part, dit Mezerai; & quand elle se trouveroit, ajoûte avec raison cet Auteur, elle ne donneroit point de droit sur une Couronne qui ne reléve que de Dieu.

Royaume de Navarre.

XI. Il tombe malade & consulte une fameuse dévote. Sa mort. Le Cardinal Ximenès Régent.

Quelques années après, Ferdinand fut attaqué d'une hydropisie. Divers chagrins & de grandes inquiétudes augmenterent bientôt sa maladie. Alors il envoya consulter une fameuse dévote d'Espagne, que l'on nommoit la Béate d'Avila. Cette fille en avoit imposé aux personnes les plus éclairées; & comme la consultation du Roi lui faisoit beaucoup d'honneur, elle assûra, comme de la part de Dieu, que le Roi avoit encore long-tems à vivre, & feroit de nouvelles conquêtes: mais l'événement ne répondit pas aux prétendues révélations de cette béate. La maladie de Ferdinand augmenta considérablement, & il se vit bientôt à l'extrémité. Alors il cassa le testament qu'il avoit fait en faveur de son petit fils Ferdinand, & en fit un autre en faveur de Charles qui étoit l'aîné. Il le déclara héritier des Monarchies de Castille & d'Arragon, & des Couronnes qui y avoient été unies. Et malgré la haine secréte qu'il avoit pour le Cardinal Ximenès, il le nomma Régent de la Castille pendant la vie de sa fille la folle. Ce Prince mourut au mois de Janvier 1516, dans la soixante-troisiéme année de son âge, revêtu de l'habit de l'Ordre de saint Dominique. Ximenès partit aussitôt pour aller rendre ses devoirs à Germaine de Foix veuve de Ferdinand, que ce Prince avoit épousée en secondes nôces, & dont il n'avoit point eu d'enfans. L'Archiduc Charles (qui fut depuis l'Empereur Charles V,) écrivit de Bruxelles au Cardinal, pour le déclarer Régent de tous ses Etats jusqu'à ce qu'il allât lui-même en Espagne.

IX.

Dès que Ximenès eut reçu la confirmation de sa Régence, il ne pensa plus qu'à faire valoir son autorité. Il le prit sur un ton si haut, que tous les Grands en murmurerent; mais ils furent forcés de plier. Il fit une réforme des Officiers du Conseil suprême & de ceux de la Cour, & ordonna aux Juges de réprimer les oppressions des riches & des Seigneurs. Après avoir congédié les deux favoris du Prince Ferdinand, quelques Officiers demanderent au Cardinal, quel pouvoir il avoit d'en user ainsi. Il leur fit voir les soldats qui composoient sa garde ordinaire, & leur dit que c'étoit dans leur force que consistoit son pouvoir. Puis prenant le cordon de saint François, & le remuant de sa main : Ceci me suffit, dit-il, pour mettre à la raison des sujets rébelles. En même-tems il fit tirer les canons qu'il avoit derriére son Palais, & conclut par ces paroles: *Hæc est ratio ultima Regis.* Voilà la raison décisive des Rois. Quel langage pour un Archevêque, un Cardinal, un Religieux! Quelque-tems après, Ximenès eut égard à la demande que lui fit l'Archiduc Charles, de le faire réconnoître Roi de Castille & d'Arragon. Ce Prince fut couronné en 1517, & laissa dans la suite le Royaume d'Espagne à son fils Philippe II lorsqu'il eut été nommé Empereur, comme nous l'avons dit ailleurs. Nous allons rapporter ici les derniéres actions de Ximenès.

XII. Fermeté de ce Cardinal Régent. Charles d'Autriche couronné Roi.

Les Espagnols se mettoient peu en peine de porter dans le nouveau monde la lumiére de la Foi. Ils se bornoient à en tirer beaucoup d'or & d'argent, & d'ailleurs ils fai-

XIII. Etrange conduite des Espagnols à l'é-

gard des Indiens.

soient tout ce qu'il falloit pour rendre fort odieuse aux Indiens la Religion Chrétienne. On ne les traitoit pas seulement comme des esclaves, mais même comme des animaux brutes ; de sorte qu'un grand nombre mouroient par les mauvais traitemens qu'ils recevoient de leurs maîtres. Les plaintes des Indiens étoient soutenues de Dom Diegue Amiral du Ponant, fils du fameux Christophe. Il se plaignoit lui-même d'une infinité d'injustices qu'on lui avoit faites, & de l'ingratitude dont on avoit payé les grands services que son pere avoit rendus à la Monarchie. Ximenès eut égard à ces plaintes, & envoya en 1517 des Commissaires sur les lieux. Mais Chievres qui avoit été Gouverneur du Roi Charles, inventa & exécuta un projet qui arrêta les bons desseins du Cardinal: Il fit acheter des Négres dans la Guinée, & les fit transporter à saint Dominique, (S. Domingue) malgré les représentations de Ximenès, qui pensoit qu'il étoit dangereux d'introduire les Négres dans l'Amérique, parce qu'ils étoient remuans, & qu'ils y causeroient des révoltes : ce qui arriva en effet.

XIV. Ximenès s'oppose à la réforme de l'Inquisition. Mort de ce Cardinal.

La même année, le Roi Charles gagné par les présens des Juifs & des Maures, voulut entreprendre de réformer le Tribunal de l'Inquisition. Ximenès faisoit faire de tems en tems des exécutions sanglantes des Juifs & des Mahométans, qui aprés avoir embrassé la Religion Chrétienne, y renonçoient avec ardeur, parce que leur conversion n'avoit été qu'un ouvrage de violence. Ceux d'entre eux qui avoient eu le secret d'éviter les rigueurs de l'Inquisition, envoyerent des Députés à Bruxelles, pour obtenir du Conseil

du Roi, que l'Inquisition fût obligée de se conformer à l'usage des autres Tribunaux, & que l'on donnât aux accusés moyen de se défendre. Les grands présens qu'apportoient les Députés, firent agréer leurs demandes, qui étoient justes en elles-mêmes. On étoit prêt à leur donner satisfaction, lorsqu'on reçut à Bruxelles des Lettres de Ximenès, qui représentoient, que si l'on réformoit l'Inquisition, on verroit infailliblement une révolte générale dans toute l'Espagne. Il n'en fallut pas davantage pour engager le Conseil du Roi de renvoyer les Députés sans leur rien accorder. Le Cardinal fut peu après empoisonné, & mourut le huitiéme de Novembre de la même année 1517, âgé de quatre-vingt-un an, vingt-deux ans après qu'il eut été élevé à l'Archevêché de Toléde. Son tombeau est au Collége de saint Ildefonse d'Alcala qu'il avoit fait bâtir. Nous avons vû dans l'histoire du siécle précédent, que Ximenès ne s'étoit pas moins appliqué aux affaires de l'Eglise, qu'à celles de l'Etat. Il avoit fait plusieurs belles fondations, & entre autres celles de deux magnifiques Monastéres de filles, dont l'un étoit destiné à élever dans la piété un grand nombre de Démoiselles de qualité qui se trouvoient sans bien; & l'autre étoit un asyle pour les pauvres filles en qui on verroit une vraie vocation à la vie religieuse.

X.

Ce fut environ deux ans après la mort de Ximenès, que le Roi Charles devint Empereur. Ce Prince publia une loi par laquelle il déclara les Royaumes de Castille & d'Ar- XV. Découverte du Détroit Magellan.

ragon exempts de toute dépendance de l'Empire. Nous avons dit que ce fut alors qu'il apprit la nouvelle de la découverte & de la conquête du Mexique. Ce fut aussi dans ce même tems que les terres Antarctiques furent découvertes par Ferdinand Magellan Capitaine Portugais, sous les auspices de l'Empereur Charles, vers lequel il s'étoit retiré pour quelque mécontentement qu'il avoit eu dans sa patrie. Magellan étant parti de Séville en 1519 avec cinq vaisseaux, s'exposa sur une vaste étendue de mer alors inconnue, & découvrit le détroit qui a depuis porté son nom. Il le passa, & alla par la mer du Sud jusqu'aux Isles de Los Ladrones, où il mourut après avoir soumis celle de Cabu.

XVI. Tyrannie des Espagnols dans les Indes. Barthelemi de Las Casas Evêque de Chiappa se plaint des injustices des Espagnols à l'égard des Indiens.

Les guerres continuelles que l'Empereur Charles V avoit à soutenir contre les différentes Puissances de l'Europe, les affaires que lui donnoient en Allemagne les Protestans, ses soins pour étendre & fortifier sa domination, lui firent oublier ce qu'il devoit aux sujets qu'il avoit dans le nouveau monde. Cependant les Gouverneurs qui étoient autant de tyrans, y exerçoient toute sorte de rapines, & les Espagnols faisoient de plus en plus détester le Christianisme par leurs horribles cruautés. Enfin Charles V fut informé de tous ces excès. Barthelemi de Las-Casas Dominicain prit la généreuse résolution de venir les exposer au Conseil de ce Prince. Ce Religieux étoit Evêque de Chiappa, & depuis plus de quarante ans il travailloit au salut des Indiens avez un zéle extraordinaire. Mais il voyoit avec une extrême douleur la dureté & l'inju-

stice avec lesquelles on les traitoit. Persuadé que pour travailler efficacement à leur conversion, il devoit commencer par travailler à leur faire rendre la liberté, il résolut de tenter tout moyen légitime pour la leur procurer. Il représenta d'abord au Conseil de Charles V toutes les injustices & les cruautés que ceux de sa nation exerçoient dans le nouveau monde. Il en rapporta plusieurs traits si horribles, que l'Empereur en fut touché, & fit des Ordonnances favorables aux Indiens, avec ordre de les publier dans le pays, & de punir très-sévérement ceux qui y contreviendroient. La Cour étoit en ce tems-là (1548) à Valladolid : mais tous ces réglemens si justes ne furent point exécutés. Les Gouverneurs ou plutôt les tyrans Espagnols continuerent leurs rapines & leurs violences. L'Evêque de Chiappa continua aussi d'en informer la Cour, & fit même un Ouvrage intitulé : De la destruction des Indes, qui fut imprimé à Séville en 1552, approuvé du Collége de saint Grégoire de Valladolid, & des Universités de Salamanque & d'Alcala. Ce Livre a été depuis traduit en plusieurs langues.

XVII. Le Docteur Sepulveda entreprend de justifier les cruautés des Espagnols. On s'oppose en Espagne à la publication de son Livre. Il le fait imprimer à Rome.

L'objet de ce Prélat étoit de réfuter les raisons d'un Docteur nommé Sepulvéda, qui gagné par quelques Espagnols qui avoient exercé ces tyrannies dans les Indes, entreprit de défendre leur cause. Ce Docteur assuroit que la conduite des Espagnols étoit fondée sur les loix divines & humaines, & sur les droits de la guerre ; qu'ils n'avoient commis aucune injustice, en usant de tant de rigueurs contre ces peuples barbares, surtout contre ceux qui refusoient d'embrasser

la Foi de Jesus Christ; parce que le Pape les avoit mis sous leur puissance avec leurs biens, comme Dieu avoit mis autrefois les Chananéens en la puissance des Israélites. On sent combien une si étrange comparaison s'accorde peu avec l'Evangile & avec la conduite des Apôtres. Le Docteur fit de vives instances au Conseil Royal pour obtenir permission de publier son Livre; mais le Conseil la lui refusa plusieurs fois. Comme il étoit néanmoins prêt à le faire imprimer, l'Evêque de Chiappa & celui de Ségovie s'y opposerent fortement; parce que ce Livre tendoit à autoriser toutes les cruautés qu'on exerçoit dans les Indes, & pouvoit avoir les suites les plus funestes. On tint sur ce différend plusieurs assemblées en Espagne. Le Conseil croyant que cette matiére appartenoit à la Théologie, renvoya l'examen du Livre de Sepulvéda aux Universités de Salamanque & d'Alcala. Les Théologiens déclarerent qu'on ne devoit point en permettre l'impression, parce qu'il contenoit une mauvaise doctrine. Sepulvéda se voyant ainsi condamné eut recours à Rome, où il réussit à faire imprimer son Livre.

XVIII. L'Evêque de Chiappa réfute le Livre de Sepulvéda. Idée qu'il donne des Chrétiens d'Espagne. On continue d'opprimer les Indiens.

L'Empereur en étant averti, donna un ordre exprès pour le supprimer, & en fit saisir tous les exemplaires qui se trouverent dans ses Etats. Et comme on ne put empêcher qu'il ne s'en répandît plusieurs parmi le peuple, l'Evêque de Chiappa se crut obligé de réfuter ce Livre pernicieux par l'Ouvrage dont nous avons parlé plus haut. Il contient d'abord une relation de toutes les cruautés exercées par les Espagnols dans ces pays éloignés. Il y entre dans un grand détail; il les

dépeint comme des hommes sans foi, sans loi, sans pitié, sans religion, ayant été plus inhumains envers ces peuples, que n'auroient été les bêtes les plus féroces. (Quelle idée ne nous donne pas une telle relation des Chrétiens d'Espagne ?) Ensuite on y voit un Mémoire du même Auteur adressé à Charles V, pour montrer que toutes ces horreurs sont contraires aux vrais intérêts de l'Etat, à la Justice & à la Religion. Il joint à ce Mémoire trente propositions qui touchent les points les plus délicats sur les droits des Souverains & des peuples, & que l'on trouve assez au long dans M. Dupin. L'Empereur voulant faire cesser cette dispute, permit à Sepulvéda qui persistoit toujours dans son opiniâtreté, & à l'Evêque de Chiappa, de se trouver au Conseil Royal des Indes, pour y dire chacun leurs raisons : & il envoya Dominique Soto son Confesseur pour en être comme l'arbitre. Le Prélat employa lui seul cinq audiences, & le Docteur parla aussi tant qu'il voulut. Le Conseil ordonna à l'Evêque de mettre toutes ses raisons par écrit, afin d'être envoyées à Charles V ; ce qui fut exécuté. Mais l'Empereur qui étoit accablé d'autres affaires, laissa celle-ci indécise ; ensorte que les Espagnols continuerent impunément d'exercer toute sorte de cruautés. Barthelemi de Las-Casas ne voyant plus aucun moyen de soulager ces peuples opprimés, & persuadé que leur oppression seroit toujours un obstacle invincible à leur salut, il revint en Espagne en 1551, après avoir travaillé dans ce pays-là avec beaucoup de zéle pendant cinquante ans. Il remit son Evêché entre les mains du Pape, & se

retira à Madrid, où il vécut jusqu'en 1566.

XIX. François de Victoria prend leur défense.

François de Victoria Théologien célébre de l'Ordre de saint Dominique, répondit à Sepulvéda avec beaucoup de liberté. Il fit voir par de puissantes raisons : 1. Que la comparaison que ce Docteur avoit faite des Israëlites & des Chananéens étoit ridicule, y ayant une extrême différence entre un commandement formel de Dieu & la décision d'un Pape. 2. Que ce n'avoit jamais été l'intention des Papes que ces peuples fussent traités si cruellement. 3. Qu'ils ne peuvent non plus que l'Empereur donner à personne le pays des Indiens. 4. Que quand même les Indiens refuseroient de se faire Chrétiens, les Papes n'auroient pas pour cela le droit d'ordonner de leur faire la guerre, de les priver de leurs biens, & beaucoup moins de leur vie. Il ajoûte que ces peuples, bien loin de s'opposer à l'Evangile, étoient au contraire très-disposés à le recevoir, si l'on s'y fût pris avec moins de rigueur. 5. Que leurs crimes ne les empêchent pas d'être Seigneurs de leurs biens, & qu'il étoit injuste de les en dépouiller & de les massacrer, sous prétexte que c'étoient des Infidéles. 6. Qu'on peut bien exercer le commerce dans leur pays sans les subjuguer, & sans user à leur égard de fraude & de tromperie. Enfin, qu'il est bon de les porter à embrasser la Foi, par la douceur, par de bonnes raisons, & non par la contrainte ; la Foi devant être volontaire & non forcée. C'est ainsi que ce savant Dominicain réfuta les raisons frivoles, que les Espagnols employoient pour colorer leurs violences & leurs usurpations.

XI.

Philippe II, fils de l'Empereur Charles V & d'Elisabeth de Portugal, monta sur le trône d'Espagne en 1556, comme nous l'avons vû ailleurs. Ses troupes commandées par Philibert Prince de Savoie, & Gouverneur des Pays-Bas, gagnerent au commencement de son regne (le 10 d'Août 1557) la célébre bataille de saint Quentin, dans laquelle le Connétable de Montmorenci fut fait prisonnier avec un de ses fils, les Ducs de Montpensier & de Longueville, le Maréchal de saint André, dix Chevaliers de l'Ordre & trois cens Gentilshommes. La plûpart des autres Officiers furent tués, & une partie considérable des soldats, tandis que les Espagnols perdirent à peine cent hommes. En mémoire de ce grand avantage, Philippe II fit bâtir à l'Escurial, village près de Madrid, un Monastére de l'Ordre de saint Jérôme pour deux cens Moines. C'est un édifice superbe; & le Roi & la Reine y ont chacun leur appartement. Philippe fut toujours dévoué à l'Inquisition, & favorisa toutes ses entreprises contre les hérétiques. Le célébre Barthelemi de Caranza Archevêque de Tolède, sur une accusation vague d'hérésie, fut arrêté & mis en prison où il périt. Le Concile de Trente crut devoir s'intéresser pour un Prélat d'une si grande réputation; mais il ne put rien obtenir. Nous avons parlé de la grande révolution arrivée dans les Pays-Bas par la sévérité inflexible du Roi Philippe. Il fit commencer à Anvers l'impression d'une Bible Latine, & c'est assûrément une des plus belles entreprises de son regne. Il employa pour ce travail le célébre

XX. Idée générale de Philippe II.

Arias Montanus, qui étoit propre à exécuter ce grand dessein. Mais on lui suscita des affaires, qui firent suspendre son projet. La Bible ne fut imprimée que quinze ans après en 1577.

XXI. Révolte des Maures contre les Espagnols. Cruautés qu'ils exercent à leur tour sur les Chrétiens.

Les Maures du Royaume de Grenade se révolterent contre les Espagnols, & furent plusieurs années en guerre avec eux. Se voyant traités avec la derniére rigueur par les Gouverneurs, ils entreprirent de secouer un joug qui leur devenoit de jour en jour plus insupportable, & s'élirent un Roi de leur nation. Il se nommoit Ferdinand de Valore. C'étoit un jeune homme de vingt-cinq ans, courageux & intrépide, & le plus distingué d'entre eux par sa noblesse & ses grands biens. Ils leverent des troupes, exercerent mille cruautés sur les Chrétiens, profanerent les églises, & firent souffrir aux Religieux différens genres de supplices. A Gudeija une partie des Religieux Augustins s'étant retirés dans leur clocher, les Maures y mirent le feu, & ils jetterent les autres dans des chaudiéres d'huile bouillante. Ils mirent en croix plusieurs Ecclésiastiques, en enterrerent d'autres jusqu'à la ceinture, & tirerent contre eux des fléches. Leur Roi défendit ces cruautés, & fit un Edit par lequel il vouloit qu'on ménageât les femmes, & les enfans au-dessous de dix ans. Les Maures n'observerent point cet Edit, & le Roi ne tenoit point la main à son exécution. Les Espagnols opposerent la force à la force, & rendirent souvent cruautés pour cruautés. Les avantages qu'ils remportoient ne servoient qu'à rendre les Maures encore plus furieux. On en vint aux mains, & on fit des deux côtés de très-

grandes pertes. Enfin les Espagnols remporterent une victoire éclatante sur les infidéles qui ne furent plus en état de remuer.

Nous avons vû combien le Roi Philippe II eut part aux troubles que les Ligueurs exciterent en France contre Henri IV. Il fonda une Université à Douai pour les Catholiques, à l'exemple de celle de Louvain. Les plus importans événemens de son regne ont été rapportés dans d'autres articles. Avant que d'en voir la fin, il faut exposer ce qui se passa de plus considérable en Portugal dont il usurpa la Couronne en 1580.

XII.

XXII. Eglise de Portugal. Regne d'Emmanuel le Fortuné. Il envoie des présens au Pape qui lui permet d'imposer des tributs sur les églises.

Emmanuel surnommé le Fortuné, avoit succédé à la fin du quinziéme siécle à Jean II son cousin, qui étoit mort sans enfans, & l'avoit déclaré héritier de la Couronne. En 1510 Alphonse d'Alburquerque, après avoir pris possession de la Viceroyauté des Indes Orientales qu'Emmanuel lui avoit conférée, enleva aux barbares la ville de Goa, qui est devenue depuis la ville d'Orient la plus fameuse, & la capitale de l'Empire des Portugais dans les Indes. Le Roi qui joüissoit d'une tranquillité parfaite dans ses Etats, enrichi par les trésors immenses que le commerce des Indes lui apportoit tous les ans, résolut d'envoyer à Rome une Ambassade solemnelle pour assûrer de son respect le Pape Léon X, & lui offrir de magnifiques présens. Tristan d'Acunha chef de l'Ambassade, qui connoissoit parfaitement les Indes où il avoit demeuré long-tems, fit son entrée à Rome au mois de Mars 1514. Le Pape lui donna une audience publique en présence de tous les Cardinaux. Jacques Pacheco un de

ses Collégues & savant Jurisconsulte, prononça un discours fort solide & fort éloquent que le Pape écouta avec beaucoup de plaisir. Il répondit qu'il n'épargneroit rien pour aider un si grand Prince dans des entreprises également utiles & glorieuses à la Religion. Il fit ensuite expédier une Bulle, par laquelle il accordoit au Roi de Portugal l'Indulgence de la Croisade, pour soutenir la guerre d'Afrique. Il lui permit encore d'employer à cette guerre la troisiéme partie des revenus destinés à l'entretien des églises, & la dixme de tous les autres revenus ecclésiastiques dans toute l'étendue de son Royaume. L'exécution de ces Bulles souffrit de grandes difficultés. Ceux qui étoient chargés du soin d'imposer & de lever les taxes, abusant de la piété & de la simplicité des peuples, ne cherchoient, sous un vain masque de religion, qu'à assouvir leur insatiable avarice, par mille injustices qu'ils inventoient tous les jours, & commettoient toute sorte de violences sous prétexte des droits du Prince. Le Clergé fatigué de ces brigandages, racheta ses priviléges & ses anciennes immunités, moyennant la somme de cinquante mille écus, dont il fit présent au Roi; de sorte que ces exactions ne durerent que trois ans. Le peuple voyoit avec douleur que les aumônes consacrées au culte du Seigneur & au soulagement des pauvres par la piété de leurs peres, étoient employées à entretenir la cupidité des courtisans.

XXIII. Le Roi d'Ethiopie envoie un Am-

Vers le même tems David Empereur d'Ethiopie, informé des glorieux exploits des Portugais, résolut de lier & d'entretenir commerce avec une nation si puissante. Pour ce

sujet il envoya un Ambassadeur nommé Matthieu, Religieux Arménien, homme de bien & capable de réussir dans cette ambassade. Il alla d'abord dans les Indes, où il fut très-bien reçu par le Viceroi de Portugal, qui le fit partir pour l'Europe. Emmanuel lui ayant donné une audience publique, ce Religieux lui présenta les Lettres de son Maître en Ethiopien & en Persan, avec un morceau considérable de la vraie Croix enchassé dans une magnifique Croix d'or. Le Roi de Portugal fit rendre de grands honneurs à cet Ambassadeur; & pendant tout le tems qu'il demeura en Portugal, on s'entretint souvent avec lui sur les mœurs des Ethiopiens & des Abyssins, sur leur Religion, & sur tout ce qui pouvoit paroître vraîment intéressant.

bassadeur au Roi Emmanuel.

XXIV.
Zéle du Roi de Portugal pour la propagation de la Foi.

Quelque tems après, Emmanuel plein de zéle pour le progrés de la Religion Chrétienne, employa tous ses soins pour en étendre la connoissance dans les pays barbares. Ayant appris qu'elle se fortifioit de plus en plus dans le Royaume de Congo en Ethiopie, il envoya à Alphonse qui en étoit Roi, des Prêtres vertueux & des Livres de piété, pour cultiver ces heureuses sémences. Alphonse combla de bienfaits les Missionnaires, & témoigna un profond respect pour sa Majesté Portugaise. Il disoit souvent que son unique désir étoit d'aller en Portugal se prosterner aux pieds d'Emmanuel, & se dévouer entiérement à lui. Si mon pays, disoit-il, joüit de la lumiére céleste, si l'on y adore le vrai Dieu, si l'on y désire les biens éternels, c'est au très-célébre & très-pieux Roi Emmanuel que nous en sommes rede-

vables. On dit qu'Emmanuel ayant été sollicité par le Roi de France d'entrer dans la Ligue contre l'Espagne, répondit qu'il avoit en horreur les guerres qui se faisoient entre les Princes Chrétiens, & qu'il prioit le Seigneur d'établir entre eux la paix & la concorde. Ces beaux sentimens étoient bien rares dans le malheureux siécle dont nous parlons, où nous avons vû les Princes Chrétiens toujours en guerre les uns contre les autres, & les Papes eux-mêmes fomenter souvent les troubles & les divisions.

XIII.

XXV. Mort d'Emmanuel. Regne de son fils Jean III. Belles qualités de ce Prince.

Emmanuel mourut à Lisbonne à la fin de l'an 1521, âgé de cinquante-deux ans, dont il en avoit regné vingt-six. Les Portugais appellent ordinairement le tems de son regne, le siécle d'Or de leur nation. Jean III qu'il avoit eu de Marie de Castille sa seconde femme, lui succéda à l'âge de dix-neuf ans. Le regne de ce Prince ne fut pas aussi heureux que celui de son Prédécesseur. Les affaires des Portugais changerent de face, sur-tout en Afrique, où ils furent obligés d'abandonner les forts avancés qu'ils y avoient, pour conserver les places maritimes. Jean III avoit plusieurs qualités très-estimables. Pendant que les autres Monarques Chrétiens avec lesquels il étoit en paix, se faisoient continuellement la guerre, il ne s'appliquoit qu'à étendre le Royaume de Jesus-Christ dans l'Asie & dans l'Afrique. Il avoit à cœur la conversion des Idolâtres qui habitoient les pays nouvellement découverts, & il s'étoit adressé au Pape Paul III pour en obtenir des Missionnaires, qu'il y envoya. Saint François Xavier fut de ce nombre. Ce

Prince mourut en 1557 âgé de cinquante-cinq ans & dans la trente-ſixiéme année de ſon régne, ſans laiſſer aucun enfant de Catherine d'Autriche ſon épouſe ſœur de Charles-Quint, quoiqu'il eût eu d'elle ſix Princes & trois Princeſſes. Il avoit toujours protégé les Savans, & avoit fondé pluſieurs Univerſités.

XIV.

XXVI. Regne de Sébaſtien ſous la Régence de Catherine. Expédition en Afrique, funeſte à ce jeune Roi & à tout le Royaume.

Sébaſtien ſon petit-fils lui ſuccéda à l'âge de trois ans, ſous la tutéle de Catherine ſon aïeule. Dès que le Pape Paul IV l'eut appris, il adreſſa un Bref au jeune Roi, pour lui témoigner quelle perte la Religion avoit faite par la mort du Roi ſon aïeul, & pour l'exhorter à être l'héritier de ſa Foi & de ſon attachement pour le ſaint Siége. Il adreſſa auſſi un Bref à la Reine Catherine, pour lui recommander l'union avec le Cardinal Henri frere de Jean III, & le ſoin des égliſes, des monaſtéres & des hôpitaux. Catherine gouverna avec beaucoup de ſageſſe, & nous verrons des preuves de ſa piété dans la vie de Dom Barthelemi des Martyrs, qu'elle éleva malgré lui ſur le premier Siége de Portugal, & qui fit tant d'honneur à cette égliſe par ſon éminente vertu. La Reine ſe démit de la Régence en 1562 en faveur du Cardinal Henri. Le Roi étant âgé de vingt-cinq ans, entreprit contre l'avis de Catherine, du Cardinal, & de toutes les perſonnes ſages de ſon Conſeil, une expédition en Afrique qui fut des plus funeſtes. Il perdit le quatriéme d'Août 1578 contre le Roi de Maroc la bataille d'Alcaçar, dans laquelle preſque toute la Nobleſſe du Royaume périt. Le Roi lui-même, après avoir fait des prodiges

de valeur, tomba entre les mains des ennemis, & fut tué par un de ces barbares, qui termina ainsi la querelle qui s'étoit élevée entre eux, pour savoir à qui appartiendroit un si illustre prisonnier. Telle fut la triste fin de ce jeune Roi. Il n'étoit point encore marié.

XV.

XXVII. Troubles au sujet de la succession à la Couronne. Philippe II la réunit à celle d'Espagne.

Les quatre Gouverneurs nommés par le Roi pour commander en son absence, ayant appris à Lisbonne cette fâcheuse nouvelle, en informerent le Cardinal Henri qui, dégoûté de la Cour, s'étoit retiré dans un monastére. Il se rendit aussitôt dans la capitale, où tout le monde étoit dans la consternation, & il y fut solemnellement couronné Roi. Mais comme il étoit Archevêque d'Evora, âgé de soixante-sept ans & fort infirme, ceux qui prétendoient à cette Couronne, penserent dès-lors à faire valoir leurs droits sur un trône qui paroissoit devoir être bientôt vacant. Le Pape Grégoire XIII se mit aussi au rang des prétendans; parceque, disoit-il, la dépouille des Cardinaux lui appartenoit. Les Portugais craignant les troubles dont ils étoient menacés après la mort du Roi Henri, le presserent long-tems de nommer son successeur, sans pouvoir l'y déterminer. Les Ambassadeurs de tous les prétendans parurent devant Henri, & tâcherent mais inutilement de faire valoir les raisons de leurs Maîtres. Léon Henriquez Jésuite Confesseur du Roi le décida en faveur de Philippe II Roi d'Espagne, fils d'Elisabeth sœur de Henri & fille aînée du Roi Emmanuel. Henri ne regna qu'un an & demi; & après sa mort, le Royaume de Portugal

tugal fut réuni à celui d'Espagne par Philippe II.

Antoine fils naturel de Louis second fils du Roi Emmanuel, se fit proclamer Roi à Lisbonne. Mais il ne joüit pas long-tems de cette dignité. Il fut défait à Alcantara par le Duc d'Albe, qui en deux mois soumit le Royaume à Philippe II. Antoine fut obligé de s'enfuir & d'errer long-tems sans trouver d'asyle. Enfin il passa en France, où il fut bien reçu par Henri III, qui lui donna même des troupes pour se faire reconnoître en Portugal. Mais il fut encore défait par le Duc d'Albe, & revint en France, où il mourut en 1595. Philippe II avant que d'envoyer ses troupes en Portugal, avoit eu soin de proposer un cas de conscience à l'Université d'Alcala, composée de Cordeliers & de Jésuites. Il demandoit s'il pouvoit en sureté de conscience prendre les armes, pour se mettre en possession de la Couronne de Portugal. La réponse fut conforme à ses désirs, & Philippe eut soin de répandre par-tout cette décision. Ce Prince par le secours de ses galéres contribua beaucoup à la défaite des Turcs à Lépante. Nous avons parlé ailleurs de cette célébre victoire remportée par les Chrétiens sous le Pontificat de Pie V. Les Espagnols soumirent à Philippe les Isles qui de son nom furent appellées Philippines. Elles sont en Asie dans la mer des Indes, entre la Chine & les Moluques. Les Portugais les nomment Manilles du nom de la principale. On dit qu'il y a plus de douze cens de ces Isles. Ferdinand Magellan Portugais les découvrit en 1520, mais elles ne furent habitées par les Espagnols qu'en 1564. La plus

considérable est Manilha ou Luçon avec une ville de ce nom. Les Espagnols qui habitent ces Isles obéissent pour le spirituel à un Archevêque qui fait sa résidence à Manilhe. Plusieurs des Insulaires ont embrassé le Christianisme, mais le plus grand nombre est demeuré idolâtre. Les Espagnols avoient d'autres vûes dans leurs conquêtes, que de porter aux Infidéles la lumiére de l'Evangile. Le Roi Philippe II mourut en 1598.

ARTICLE XX.

Empire des Turcs. Leurs Guerres contre les Chrétiens.

I.

1. Mort de Bajazet II. Selim se rend maître de l'Empire.

BAjazet II étoit Empereur des Turcs au commencement du seiziéme siécle. Il fit la paix avec les Vénitiens, après plusieurs années de guerre. En 1511 Selim son second fils ayant voulu monter sur le trône au préjudice d'Achmet son aîné, prit les armes contre son pere, perdit la bataille & s'enfuit. Mais ayant été rappellé l'année suivante par le moyen des Janissaires qu'il avoit gagnés, il obligea son pere de lui céder l'Empire ; & pour s'assûrer la Couronne, il le fit empoisonner par son Médecin. Ainsi mourut Bajazet II âgé de soixante-quatre ans après en avoir regné trente-un. Selim commença son regne par des largesses extraordinaires, qu'il fit aux Janissaires & aux Grands de la

Porte. Son frere Achmet qui avoit recherché la protection du Soudan d'Egypte, perdit une bataille, fut pris & mis à mort par ordre de Selim. Ce Prince barbare se défit aussi d'un autre frere, homme paisible & ami des Lettres, qui même lui avoit rendu service dans sa disgrace. Il fit de même égorger huit de ses neveux, & autant de ses Bachas qui l'avoient servi en différentes occasions. D'ailleurs ce Sultan étoit infatigable dans les travaux, sobre, libéral, & assez favorable aux Chrétiens, à qui il fit ouvrir quelques églises que son pere avoit fermées.

II. Le Pape forme le pro[jet] d'une Cr[oi]sade. Seli[m] fait de gra[n]des conquê[tes] & s'empar[e] de toute l'[E]gypte.

Le Pape Jules II qui aimoit à former de vastes projets, méditoit alors le dessein d'une nouvelle Croisade contre les Turcs. Il représenta aux Princes Chrétiens les progrès qu'avoient fait depuis peu les Infidéles en Europe, en Asie & en Afrique, & la nécessité de profiter des divisions intestines qui ébranloient leur Empire depuis la mort de Bajazet. Mais le projet s'évanouit, quand on s'apperçut que cette Croisade n'avoit pour objet que les intérêts personnels du Pape, qui vouloit chasser les Espagnols d'Italie. En 1514 Selim attaqua le Soudan d'Egypte, & l'accabla avec une armée nombreuse. De-là il alla en Perse, où il en vint aux mains avec Ismael Sophi. Après un combat long & opiniâtre, les Perses furent battus, & perdirent la moitié de leurs Etats. Mais la plus fameuse bataille que gagna Selim contre Sophi, fut à Jalderane. Cette victoire lui coûta plus de cinquante mille hommes; & à son retour, il perdit encore une multitude de ses soldats avec son artillerie au passage de l'Euphrate; mais il fut bientôt dé-

dommagé de cette perte. Il passa dans la Syrie, où il défit le Sultan d'Egypte, s'empara d'Alep, de Damas, & de toute la Syrie. Allant de-là à Jérusalem, il conquit toute la Palestine. Il traversa les déserts de l'Egypte, & contraignit Tomum-Bai chef des Mammelus, de se retirer dans le Caire, où il se donna un combat des plus sanglans & des plus longs, & où Selim fut encore victorieux. Quelque tems après, les Mammelus voulant revenir à la charge, furent encore battus, Tomum-Bai fait prisonnier, pendu & étranglé à une porte du Caire qui fut pillé pendant trois jours. Enfin il prit Alexandrie, Damiette, Tripoli, & tout le reste de l'Egypte qu'il réduisit en Provinces. Ainsi fut détruite la domination des Mammelus en Egypte, où elle avoit duré plus de deux cens soixante ans, à compter depuis la mort du Sultan qui avoit fait saint Louis prisonnier.

III. Les Turcs font trembler les Chrétiens. Le Pape Léon X travaille en vain à former une Ligue contre ces Infidéles.

Tant de victoires que Dieu accordoit à un Prince infidéle, devoient instruire les Chrétiens, & leur apprendre à faire peu de cas de ces sortes d'avantages. Cette leçon leur étoit d'autant plus nécessaire, que les Rois Chrétiens & les Papes eux-mémes ne respiroient que la guerre, & sacrifioient les biens les plus essentiels de l'Eglise, à quelques petits intérêts temporels, & à la gloire frivole que leur procuroient les exploits militaires. Selim enflé de tant de succès, arma une flotte de cent cinquante galéres, & publia qu'il vouloit employer toutes ses forces du côté de l'Europe, & venir fondre sur l'Italie. Le Pape Léon X allarmé, & ne trouvant que l'Empereur & les Véniticns capables d'arrê-

ter les Turcs, envoya aux uns & aux autres des Ambassadeurs extraordinaires. Ceux qui furent envoyés à Venise, représenterent à la République ce qu'elle sentoit assez, que si les Turcs fondoient en Italie, ils y feroient de grands ravages, & que l'intérêt de l'Etat & de la Religion demandoit qu'on les prévînt. Mais la difficulté de s'accorder avec l'Empereur fit qu'on ne put rien conclure. Les Envoyés du Pape à Maximilien ne réussirent pas mieux. Ils eurent beau lui représenter, que s'il perdoit l'occasion d'enlever aux Turcs ce qu'ils avoient conquis sur les Chrétiens depuis deux cens ans, sa mémoire seroit odieuse à toute la postérité. L'Empereur, sans contredire tout ce qu'ils alléguoient, chercha des excuses pour se dispenser de rompre avec Selim. Il dit entre autres choses, que la guerre qu'il avoit avec les Vénitiens, l'occupoit trop pour en entreprendre une autre; que quand même il entreroit dans les vûes du Pape, ses troupes ne voudroient pas s'exposer à passer la Hongrie, y ayant une si grande antipathie entre les Allemans & les Hongrois; que ceux-ci ou refuseroient le passage, ou ne l'accorderoient qu'à des conditions fort dures. Le Pape malgré ces refus ne perdit pas courage, & il trouva le moyen de faire une Ligue, dans laquelle entrerent le Duc de Milan & les Génois. Il se flattoit même de pouvoir y engager les autres Princes Chrétiens, & sur-tout les Rois de France. d'Angleterre, & de Portugal. Mais la jalousie qui étoit entre ces Princes, fit échouer ce projet. Heureusement les Turcs se virent forcés de tourner leurs armes d'un autre côté; ce qui sauva l'Italie.

II.

IV.
[É]trange conduite des Espagnols. Projets du Corsaire Barberousse contre les Chrétiens.

Deux ans après (en 1516) les Espagnols formerent de nouveaux desseins en Afrique. Ils prirent d'assaut la ville d'Aljubila & y mirent le feu après l'avoir pillée. Le Roi de Fez pour s'en venger, leva une puissante armée contre cette nation, qui par ses entreprises ne rendoit point la Religion Chrétienne vénérable aux Infidéles. Horne de Mitisene fameux Corsaire, surnommé Barberousse, assisté d'Haredin son frere, résolut de les chasser de toutes les places. Il assiégea Bugie; mais après y avoir donné plusieurs assauts, il fut obligé de lever le siége, dans lequel il perdit un bras. Cet accident augmenta la haine qu'il avoit contre les Chrétiens. Il entreprit de se rendre maître d'Alger, qui étoit depuis quelques années tributaire des Rois d'Espagne; & il en vint à bout par les intrigues des Morabites qu'il avoit mis dans ses intérêts. (C'est une espéce de Religieux Mahométans.) Ce succès lui fit désirer de s'emparer des Etats de plusieurs petits Souverains, pour réduire enfin toute l'Afrique à la domination des Turcs. Le premier qu'il attaqua, fut le Roi de Tunis, qu'il prit & qu'il fit cruellement mourir. Son neveu qui lui succéda, ne se trouvant point assez fort pour résister à Barberousse, se réfugia en Castille, & eut recours à la protection du Cardinal Ximenès. Ce Ministre fit aussitôt équipper une flotte dont il donna le commandement à Dom Diego Vera. Ce Capitaine aborda heureusement à Alger; mais ayant imprudemment divisé son armée en quatre corps, pour y donner un assaut général, il fut repoussé de tous côtés avec une

grande perte, & obligé de repasser en Espagne, avec ce qu'il put rassembler des débris de son armée entiérement défaite. Le Pape Léon X en écrivit au Cardinal des Lettres de consolation.

III.

Dans le tems que le Sultan Selim songeoit à attaquer les Chrétiens, il mourut à Clari en Thrace, dans le même lieu où il avoit fait empoisonner son pere. Il étoit âgé de quarante-six ans & en avoit regné huit. Les Chrétiens se réjoüirent fort de sa mort, tant parce qu'ils se voyoient délivrés de la terreur de ses armes, que parce qu'il laissoit dans la personne de son fils Soliman, un Successeur qui paroissoit pacifique. Mais l'événement prouva bien le contraire. Dieu qui avoit montré dans le pere la verge dont il pouvoit punir les iniquités de son peuple, s'en servit pour exécuter ses vengeances, dont on n'avoit vû encore que les préludes. Soliman II fut reconnu en 1520. Il commença son regne par achever de détruire les restes des Mammelus en Egypte; & ayant fait une tréve avec Ismatt Sophi de Perse, il ne pensa qu'à tourner ses armes contre les Chrétiens. Ce Prince avoit alors environ trente ans. Il regarda comme favorable à l'exécution de ses vastes projets, la guerre qui étoit entre Charles-Quint & François I. Après avoir appaisé une révolte en Syrie, il vint en Hongrie avec une armée formidable.

V. Mort de Selim. Regne de Soliman II. Il pense à tourner ses armes contre les Chrétiens.

Le succès de ses armes augmentant sa hardiesse & son courage, il assiégea Belgrade au mois de Septembre 1521, & la prit en six semaines. Charles V en fut très-affligé, parce

VI. Il prend Belgrade sur les Chrétiens.

qu'il craignoit que la perte de cette ville n'entraîna celle de toute la Hongrie. Les Chrétiens racheterent quelques Reliques, qu'on leur vendit fort cher. Soliman voyant qu'ils étoient fort empressés pour les obtenir, fit venir Jérémie Patriarche de Constantinople, & lui dit que si on ne lui donnoit douze mille ducats pour ces Reliques, il les feroit jetter dans la mer. On tira cette somme des Fidéles, quoiqu'avec beaucoup de peine, parce qu'ils étoient pauvres, & vivoient dans une extrême oppression sous la domination de ces Infidéles. Ce Jérémie qui racheta ces Reliques, avoit succédé à Théolepte, qui avoit été déposé à cause de sa vie scandaleuse, par une assemblée d'Evêques. Cette assemblée fut tenue avec la permission de Soliman.

VII. Soliman veut s'emparer de Rhodes. Sa Lettre aux Chevaliers de S. Jean de Jérusalem.

L'année suivante ce Sultan conçut le dessein d'assiéger Rhodes. Philippe de Villiers l'Isle Adam étoit alors le quarante-troisiéme Grand Maître de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, lequel résidoit à Rhodes. Il fut trahi par le Chancelier, qui étoit fâché de n'avoir point été élu, & par un Médecin Juif, qui servoit d'espion à Soliman. Celui-ci eut bientôt une puissante armée sur terre & sur mer. Il confia l'une à son beau-frere Mustapha, & fit grand Amiral le Corsaire Turtogli. Le Grand-Maître fit partir promptement des Chevaliers pour toutes les Cours de l'Europe, afin d'obtenir du secours du Pape & des Princes Chrétiens : mais ce fut assez inutilement, comme Soliman l'avoit bien prévû, sachant les guerres que les Chrétiens avoient entre eux. Le Sultan écrivit au Grand-Maître & aux Chevaliers une Lettre

fort dure, où il leur disoit : Les brigandages que vous exercez continuellement contre nos fidéles sujets, nous engagent à vous commander de nous remettre incessamment l'Isle & la Forteresse de Rhodes. Si vous le faites de bon gré, nous jurons par le Dieu qui a fait le ciel & la terre, par les vingt-six mille Prophétes, & les quatre Musaphis qui sont tombés du ciel, & par notre grand prophéte Mahomet, que vous pouvez sortir de l'Isle, & les habitans y demeurer, sans qu'il vous soit fait le moindre tort. Mais si vous ne déférez pas promptement à nos ordres, vous passerez tous par le fil de notre redoutable épée; & les tours, les bastions & les murailles de Rhodes, seront réduites à la hauteur de l'herbe qui croît au pied de ces fortifications.

VIII. Prise de Rhodes. Humiliation des Chrétiens.

Cettte Lettre n'épouvanta point les Chevaliers. Ils résolurent de n'y répondre qu'à coups de canon, & se disposerent à vendre au moins bien cher leur liberté & leur vie, s'ils ne pouvoient sauver l'une ou l'autre. Le Sultan fit donc avancer sa flotte, où l'on comptoit jusqu'à quatre cens voiles. L'armée de terre étoit composée de cent quarante mille hommes, sans compter soixante mille pionniers, que Soliman avoit tirés des frontiéres de Hongrie. Les assiégés se défendirent d'abord avec tant d'ardeur, que les Turcs se découragerent. Soliman fut obligé de venir les ranimer par une réprimande des plus sévéres. Pendant un mois entier, une prodigieuse artillerie battit la place jour & nuit de différens côtés. Le Grand-Maître & les Chevaliers faisoient aussi des prodiges de valeur. Les prêtres, les religieux, les fem-

mes & les enfans, vouloient signaler leur zéle contre les infidéles. Soliman trouvant une si grande résistance, devint furieux & voulut abandonner le siége : mais les traitres le rassûrerent, en lui faisant connoître l'extrémité à laquelle la ville étoit réduite. Enfin le Grand-Maître fut obligé malgré lui de la rendre, par une capitulation assez avantageuse pour des gens sans ressource. On convint que les églises ne seroient ni profanées ni pillées ; que les Chrétiens soit Latins, soit Grecs, auroient l'exercice libre de la Religion ; qu'on fourniroit des vaisseaux aux Chevaliers pour les transporter dans l'isle de Candie ; qu'ils auroient douze jours pour embarquer leurs effets, les Reliques des Saints, les vases sacrés, les ornemens, leurs titres & le canon dont ils avoient coutume d'armer leurs galeres ; que la place étant évacuée, seroit remise à Soliman avec toutes les isles & forteresses d'alentour.

IX. Soliman fait son entrée dans Rhodes. Il met en déroute l'armée des Hongrois.

Soliman fit son entrée dans Rhodes le vingt-cinquiéme de Décembre 1522. Cette Isle avoit été deux cens douze ans au pouvoir des Chevaliers. Il reçut la visite du Grand-Maître, qu'il tâcha de consoler, & qu'il sollicita par de magnifiques promesses de s'attacher à son service, puisqu'il avoit été si lâchement abandonné des Princes Chrétiens. Le fils du malheureux Zizim dont nous avons parlé ailleurs, se trouva dans Rhodes, où il avoit embrassé la Religion Chrétienne, & il eut la gloire de mourir Martyr avec ses deux fils, ayant été mis à mort par ordre du Sultan, pour n'avoir pas voulu renoncer au Christianisme. Pendant le siége de Rhodes mourut le fameux Ismael

Sophi I de ce nom à l'âge de quarante-un an. Ce Prince sollicita souvent les Chrétiens de se joindre à lui pour faire la guerre aux Ottomans, & cette union auroit pû empêcher la prise de Rhodes. Soliman le craignoit, & lui avoit envoyé une célébre ambassade avec de riches présens, en lui offrant tous le pays des environs de l'Euphrate pour en joüir paisiblement, pourvû qu'il ne formât aucun obstacle à la guerre qu'il méditoit contre les Chrétiens. Tachamas l'aîné de ses fils lui succéda à l'âge de douze ans. En 1526 Soliman remporta une victoire éclatante sur les Hongrois. Louis qui en étoit Roi, âgé seulement de vingt-deux ans & sans expérience, avoit refusé la paix qui lui avoit été offerte. Les plus grands Seigneurs du Royaume, Ecclésiastiques & Séculiers, resterent sur la place dans la fameuse journée de Mohats. Le jeune Roi périt dans un marais en s'enfuyant. C'étoit le vingt-neuviéme d'Août. Quinze cens prisonniers, Seigneurs pour la plûpart, furent placés en cercle par ordre du Sultan, & décapités en présence de l'armée victorieuse.

X.
Ravages qu fait dans pays.

Tout fut mis à feu & à sang le long du Danube. Bude que les habitans avoient abandonnée, fut livrée au pillage des soldats, & brûlée ensuite avec la riche Bibliothéque que le Roi Matthias avoit formée avec des frais immenses. Il n'y eut que le Palais royal d'épargné, dont Soliman fit enlever les plus riches ornemens, deux superbes colonnes, & trois statues d'Apollon, de Diane & d'Hercule, qu'il fit conduire à Constantinople. On dit que ce Sultan, considérant le portrait du jeune Roi Louis & de Marie

d'Autriche son épouse sœur de Charles V, ne put retenir ses larmes. Il plaignit le sort malheureux de ce Prince, & protesta qu'il n'étoit point venu en Hongrie, dans le dessein de lui enlever le Royaume de son pere, mais seulement de réprimer l'insolence des Hongrois, & de les rendre vassaux de l'Empire Ottoman. Comme le Roi Louis étoit mort sans enfans, il y eut de grandes contestations entre Ferdinand Archiduc d'Autriche & le Vaivode de Transilvanie. Le Pape Clément VII fut consterné en apprenant tout ce que les Turcs avoient fait en Hongrie, & il ne pût s'empêcher de reconnoître dans cet événement la main de Dieu, qui vouloit punir les péchés des Chrétiens.

IV.

XI. Malte accordée aux Chevaliers de S. Jean de Jérusalem. Description de cette Isle.

Ce Pape employa tous ses soins auprès de l'Empereur Charles V pour les intérêts de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, dont il avoit été membre. Il obtint pour les Chevaliers un établissement à Malte, Isle de la mer de Lybie à soixante mille de la Sicile. Charles V craignant que Soliman ne vînt attaquer l'Isle de Candie, & qu'ensuite toute la Sicile ne fût à sa discrétion, accorda volontiers ce que le Pape demandoit, afin que Malte devînt un rempart impénétrable entre les mains des Chevaliers, qui par leurs riches commanderies & leur grand courage, s'étoient rendus la terreur de la Méditerranée. Après le consentement de l'Empereur, le Chapitre de l'Ordre nomma des Commissaires pour aller visiter Malte. Cette Isle a environ sept ou huit lieues de longueur & presque la moitié de largeur. La ville qui a donné le nom à toute l'Isle, est située au milieu à sept mille

des ports, enfermée d'une muraille de trois cens vingt-trois pas. Il y a trois parties, la ville, le bourg, & l'isle de saint Michel. La ville comprend la Cité Valette, & la Floriane ou ville neuve. Le bourg & l'isle de saint Michel sont vers l'Orient. La Cité Valette, qui tire ce nom du Grand-Maître de la Valette qui la fit bâtir en 1566, renferme le palais, l'arsenal, l'infirmerie, l'église du Prieuré de saint Jean, & les hôtels ou auberges des Langues. L'Empereur donna des Lettres Patentes par lesquelles il cédoit Malte aux Chevaliers de saint Jean, qui venoient d'être chassés de Rhodes par les Turcs. Le Pape confirma cette donation avec joie, & publia une Bulle à cette occasion. Le Grand-Maître alla en prendre possession en 1530. Le bourg n'étoit alors composé que de cabanes de pêcheurs. Toutes les formalités requises en pareil cas furent observées. On fit bâtir en peu de tems des maisons & des murailles, & l'isle se peupla tellement, qu'au lieu qu'on n'y comptoit pas douze mille ames, quand les Chevaliers y entrerent, il y en a aujourd'hui près de trente mille. Ses habitans se croient les plus anciens Chrétiens de toutes les isles d'alentour, parce qu'ils ont été convertis par saint Paul. L'Empereur donna encore aux Chevaliers, Goso & Tripoli : mais ils n'ont pû conserver ces petites isles, & ont été réduits à celle de Malte dont ils ont pris le nom, au lieu de celui de Rhodes. Il y eut l'année suivante une dispute assez vive entre le Pape & l'Empereur au sujet de l'Evêché de Malte : le Pape vouloit y nommer, & l'Empereur s'en étoit réservé le droit, & persista à le soutenir.

XII. Malte attaquée par les Turcs. Valeur des Chevaliers.

Vers le même tems, Soliman s'avança sur les frontiéres de la Hongrie avec deux cens mille hommes, & se retira bientôt avec précipitation, sans avoir osé présenter à Charles V une bataille, qui sembloit devoir décider du sort des deux Empires. En 1565 Soliman, qui en différentes occasions avoit reçu des plaintes contre les Chevaliers de Malte, résolut d'attaquer cette isle. Il l'assiégea avec l'armée la plus formidable. Elle étoit commandée par le Bacha Mustapha & le Corsaire Draguz. Après plus de trois mois de siége, où l'on fit des deux côtés des efforts incroyables, les Turcs furent obligés de se retirer, ayant perdu une partie considérable de leurs troupes. Le Grand-Maître de la Valette, François de nation, eut la gloire d'avoir sauvé l'Isle par sa valeur & par sa vigilance. Comme les batteries des Turcs avoit presque ruiné la ville de Malte; quand le siége fut fini, on résolut de bâtir une nouvelle ville. On y travailla en 1566, & par un Arrêt du Conseil des Chevaliers, on la nomma la Valette, du nom du Grand-Maître. Le Pape Pie V envoya chaque mois quinze mille écus au Grand-Maître; & par ses exhortations les Princes Chrétiens lui donnèrent aussi quelque secours. Le travail dura près de deux ans, pendant lesquels le Grand-Maître ne quittoit point les ouvriers. Il prenoit ses repas au milieu des maçons & des charpentiers, & souvent même y donnoit ses audiences. Le Fort saint Elme qui est à la pointe de la ville vers la mer, commande l'entrée des deux ports.

V.

La même année 1566 les Turcs s'emparerent de l'isle de Chio, dont les Génois étoient maîtres depuis le milieu du quatorziéme siécle. Ils ne pillerent que la principale église, qui étoit sous l'invocation de saint Pierre. Personne n'ayant résisté, chacun eut la vie sauve : mais il se commit d'horribles impiétés. Pendant que l'on pilloit l'église de saint Pierre, un Turc ayant pris le saint Ciboire où étoient plusieurs hosties consacrées, demanda à l'Evêque qui étoit présent, si c'étoit là le Dieu des Chrétiens. C'est lui-même, répondit le Prélat : & sur cette réponse, le Turc jetta le Ciboire à terre avec fureur. L'Evêque pleurant à la vûe de cette impiété, dit au Turc, qu'il aimeroit mieux qu'il l'eût tué, que de voir profaner ainsi les sacrés symboles. Le barbare s'étant retiré, l'Evêque se prosterna, & recueillit jusqu'aux moindres parcelles qu'il put trouver. L'église de saint Pierre fut entiérement rasée ; toutes les autres églises furent également abbattues, excepté celle de saint Dominique, dont les Turcs firent leur mosquée. On donna ensuite aux habitans de l'isle un Juge Mahometan. On prit vingt-un enfans des mieux faits de la famille des Justiniani, pour les mettre au nombre des Pages de Soliman. On les circoncit malgré eux, mais on ne put jamais les faire renoncer à la Foi, quoiqu'on les déchirât à coups de fouet, avec une inhumanité qui en fit mourir quelques-uns au milieu des tourmens. Les familles du Président & des douze Sénateurs, furent conduites à Constantinople, & de-là transportées en différens pays.

XIII. Les Tu[rcs] prennent l['is]le de Ch[io]. Leur fur[eur] contre les Chrétiens.

XIV. Mort de Soliman. Regne de Selim II. Prise de Nicosie. Jugemens de Dieu sur les Chrétiens.

Soliman partit de Constantinople la même année 1566, pour venir de nouveau en Hongrie. Il assiégea Zigeth sur les confins de la Pannonie & de la Croatie, & mourut trois jours avant la prise de cette place. Ce fameux Sultan, dont Dieu s'étoit servi pour humilier & châtier les Chrétiens, étoit dans la soixante-seiziéme année de son âge, & dans la quarante-sixiéme de son regne. Selim II son fils lui succéda. Il se rendit en Hongrie, où il fut reçu dans le camp & proclamé Empereur. Il fit l'année suivante une tréve de huit ans avec l'Empereur Maximilien II. Il rompit en 1570 la paix que Soliman avoit jurée avec les Vénitiens, & qu'il avoit depuis peu renouvellée lui-même; & envoya Mustapha à la conquête de l'isle de Chypre. Les Vénitiens implorerent le secours des Princes Chrétiens contre leur ennemi commun. Le Pape Pie V accorda à cette occasion un Jubilé universel, afin d'attirer les aumônes des fidéles. L'Empereur ne voulut point entrer dans cette guerre, & il n'y eut que l'Espagne, le Pape, & Venise qui se liguerent. Mustapha forma le siége de Nicosie, ville située au milieu de l'isle. Ce siége dura quarante-huit jours, & la ville fut prise enfin par les Turcs, qui l'abandonnerent au pillage. On réserva pour Selim un nombre de femmes & de filles que l'on choisit, les jeunes gens les mieux faits, les meubles les plus précieux, & l'on en chargea trois vaisseaux qui devoient faire voile vers Constantinople. Mais pendant qu'ils attendoient un vent favorable, une Dame de l'isle de Chypre, y mit le feu, & priva le Sultan de ce qui lui étoit destiné.

XV. Les Turcs se rendent maîtres de l'Isle de Chypre. Leur barbarie à l'égard des Chrétiens. Constance de Bragadin.

Mustapha fier de la prise de Nicosie, marcha contre Famagouste, dont il forma aussi le siége. Il y trouva d'abord beaucoup de résistance : mais la division qui se mit parmi les Chrétiens, & la lenteur avec laquelle les Espagnols fournirent le secours qu'ils avoient promis, donnerent le tems aux victorieux de poursuivre leurs conquêtes. Bientôt Famagouste fut réduite à l'extrémité. La disette y combattoit au-dedans pour Selim, qui l'assiégeoit au-dehors sans aucun relâche, & avec des forces très-supérieures à celles des assiégés. Les principaux de la ville présenterent une requête au Gouverneur Bragadin, pour le prier de pourvoir à la conservation de leurs femmes & de leurs enfans. On demanda une tréve aux Turcs pour traiter de la reddition de la ville ; & on dressa des articles, qui furent signés par Mustapha. On embarqua les malades dans des vaisseaux, & ensuite les Turcs entrerent dans la ville, où malgré leur serment ils exercerent d'horribles violences. Mustapha chercha injustement querelle à Bragadin, le fit enchaîner & donna ordre qu'on égorgeât à ses yeux tous ceux de sa suite. Quand on eut exécuté cet ordre cruel, on lui dit de tendre le col au bourreau ; mais lorsque le bourreau étoit près de le frapper, Mustapha crut lui faire grace, en lui faisant seulement couper le nez & les oreilles. Il l'insultoit en le tenant étendu par terre à ses pieds, & en lui demandant pourquoi le Christ qu'il adoroit, ne venoit pas l'arracher des mains de son vainqueur par sa puissance souveraine. En même tems tous ceux qu'on avoit fait embarquer, furent dépouillés & mis à la rame.

Quelques jours après, Bragadin fut conduit à la place & écorché vif. Il souffrit cet affreux supplice avec une constance admirable, sans cesser d'invoquer Jesus-Christ. Le barbare peu content de ce qu'il avoit fait souffrir à ce grand homme, voulut encore insulter à son corps après sa mort. Il fit remplir sa peau de paille, donna ordre qu'on la portât par la ville sous un dais, & l'envoya à Constantinople avec les têtes des principaux de la ville. Mustapha fit déterrer tous les corps qui étoient dans l'église de saint Nicolas, renverser les autels, & en fit une mosquée. Cette conquête rendit les Turcs maîtres absolus de l'isle de Chypre.

V I.

XVI. Dieu arrête les progrès des Turcs & les humilie à leur tour. Mort de Selim II. Amurat lui succéde.

L'an 1571 les Turcs perdirent la célébre bataille de Lépante, dans laquelle près de trente-cinq mille de leurs soldats périrent. Dieu eut égard aux priéres ardentes que lui adressa l'armée Chrétienne. Les Officiers & les sôldats s'étoient réunis pour demander à Dieu sa protection : & ils avoient été longtems prosternés devant une image de Jesus-Christ crucifié. Ils prirent aux infidéles cent dix sept galeres, coulerent les autres à fond, & mirent en liberté quinze cens esclaves Chrétiens. Selim II mourut d'apoplexie en 1574 à l'âge de cinquante ans, dont il en avoit regné huit. Quoique cet Empereur se soit brutalement livré à ses plaisirs, il n'a pas laissé d'étendre considérablement les bornes de son Empire, par sa prudence & la bravoure de ses Officiers, & de réussir dans la plûpart de ses entreprises. Amurat l'aîné de ses fils lui succéda à l'âge de vingt-sept ans, & commença son regne par le mas-

sacre de ses freres, selon la coutume barbare de cette nation. En 1578 il entreprit contre les Perses une guerre qui fut longue & funeste. Il ne fut pas plus heureux dans la Hongrie, où ses Généraux perdirent deux grandes batailles. Il s'éleva sous son regne des troubles en Syrie, à l'occasion d'une nouvelle secte de Mahometans, qui s'étoit déja répandue dans toute la Palestine & jusqu'en Egypte. Lorsqu'Amurat se disposoit à envoyer les Janissaires pour dissiper cette secte, ceux-ci se révolterent eux-mêmes, vinrent investir le Serrail, & exigerent que le Sultan leur livrât son favori Ibrahim, auquel ils couperent la tête en présence d'une multitude innombrable de peuple.

XVII. Révolte des Janissaires. Mort d'Amurat.

Un accident funeste suivit de fort près cette sédition des Janissaires. Le feu ayant pris à la maison d'un Juif, ou par hazard ou par malice, se communiqua bientôt à toutes les maisons voisines des Juifs. Comme on savoit qu'ils avoient amassé des biens immenses dans la perception des droits d'Amurat dont ils étoient les fermiers, les Janissaires profiterent de cette occasion pour s'enrichir de leurs dépouilles. En fort peu de tems le feu consuma trois mille maisons. Le pillage fut porté jusqu'à l'excès, & il n'y eut aucune espéce de cruauté qu'ils ne commissent sur ceux qui tomboient entre leurs mains. Pour comble de malheur, les Maures de Tripoli & de Barbarie se révolterent contre les Turcs, & en massacrerent un grand nombre. Ceux qui purent échapper du carnage, députerent à Constantinople pour demander prompte-

ment du secours. Les Maures de leur côté écrivirent au Grand-Maître de Malte, lui promettant de se soumettre à lui s'il vouloit prendre leur défense. Il leur envoya un Chevalier, pour examiner si l'Ordre pouvoit tirer quelque avantage de cette révolte contre l'Empire Ottoman. Mais Amurat ayant fait rentrer les Maures dans leur devoir, le Chevalier revint sans avoir rien conclu. Ce fut alors que le Grand-Maître nommé Hugues de Verdale choisit Jacques Borio pour écrire l'histoire de l'Ordre de Malte, qui avoit été déja commencée par le Commandeur Fossan. Le Sultan Amurat mourut au commencement de 1595 âgé de quarante-huit ans.

XVIII. Regne de Mahomet III.

Mahomet III l'aîné de ses fils lui succéda. Il fit étrangler ses freres au nombre de dix-huit. En 1596 il vint avec une armée de cent cinquante mille hommes en Hongrie, & se rendit maître d'Agrie. L'Archiduc Maximilien frere de l'Empereur Rodolphe marcha contre lui, prit son artillerie, tua une partie de ses troupes, & auroit remporté une pleine victoire, si Mahomet averti par un apostat Italien, que les victorieux s'amusoient au pillage, ne fût revenu à la charge, & ne la leur eût enlevée des mains. Mahomet retourna ensuite à Constantinople, où il se livra à ses plaisirs. Il mourut de la peste à l'âge de trente-neuf ans en 1603.

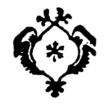
V I I.

XIX. Etat de l'Eglise Grecque pendant le

L'Eglise Greeque pendant le cours du seizieme siecle s'affermit de plus en plus dans l'esprit de schisme, auquel elle s'étoit livrée depuis si long-tems. Les Turcs la

tinrent dans l'oppreſſion, & y firent regner l'ignorance, par la ſévérité des loix contre les études qui pouvoient avoir rapport à la Religion. Il y eut un Patriarche de Conſtantinople nommé Jérémie, qui envoya des Députés au Pape Grégoire XIII, avec des Reliques & des témoignages d'attachement & de reſpect : mais les bonnes diſpoſitions de ce Patriarche furent ſans aucun effet. Un Macaire Evêque de Céſarée eut la malice de le faire exiler, & de ſe faire nommer en ſa place, en donnant beaucoup d'argent au Sultan Amurat. Deux Evêques de Ruſſie en Moſcovie furent éclairés par le Roi de Pologne, ſur la néceſſité d'être unis de communion avec le ſaint Siége. Ils vinrent à Rome pour ce ſujet, & renoncerent au ſchiſme en préſence du Pape & des Cardinaux. Mais cette démarche éclatante n'eut aucune ſuite par rapport à ce vaſte Empire. Tout le Clergé & les Grands de Ruſſie refuſerent de conſentir à cette réunion, & perſévérerent dans le ſchiſme comme auparavant.

cours du ſeiziéme ſiécle.



ARTICLE XXI.

Saint Ignace de Loïola Instituteur des Jésuites. Progrès de cette Société.

I.

I. Son éducation. Ses désordres.

IGnace nâquit en 1491 au château de Loïola en Biscaie. Son pere se nommoit Bertrand Ignace, & étoit Seigneur d'Ognez & de Loïola; & sa mere se nommoit Marine Saez de Balde. C'étoient des gens du monde, qui pensoient moins à donner à leurs enfans une éducation chrétienne, qu'à leur procurer les moyens de s'avancer. Ainsi ils inspirerent de bonne heure au jeune Ignace l'amour de la gloire & des grandes places. Son pere l'envoya très-jeune à la Cour d'Espagne, où il le fit Page du Roi Ferdinand V. Mais l'exemple de ses freres qui avoient embrassé la profession des armes, lui fit quitter la Cour pour prendre le même parti. Ignace, qu'on appelloit dans sa langue Inigo, eut grand soin de se former dans les exercices militaires. Mais il n'évita point les écueils trop ordinaires de cet état. Il vécut dans la débauche, & suivit la pente violente de ses passions jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans. Il étoit outre cela fort délicat sur le point d'honneur, & sa fierté naturelle faisoit qu'il vouloit tirer raison de la moindre injure. Il avoit peu d'inclination pour le jeu, mais il aimoit la poësie; & sans avoir au-

cune teinture des Lettres, il faisoit passablement des vers Espagnols, dont le sujet répondoit aux mauvaises dispositions de son cœur.

En 1521 il se trouva enfermé dans Pampelune, qui étoit assiégée par les François. Il eut la jambe droite cassée, & la gauche fort maltraitée par des éclats de pierre, que fit voler un coup de canon. On le porta au château de Loïola, qui n'étoit pas éloigné. La douleur que lui causa l'opération des Chirurgiens, lui donna une fiévre violente, qui fit désespérer de sa vie. Il revint de cette maladie, mais il n'en fut pas meilleur Chrétien. L'os ayant été mal rejoint, sa jambe n'étoit pas bien unie, ce qui l'empêchoit d'être chaussé proprement. Outre cela une de ses cuisses s'étoit retirée depuis sa blessure, ce qui lui faisoit craindre d'être boiteux. Aimant mieux tout souffrir que de perdre les agrémens de sa belle taille, il fit scier l'os de sa jambe qui excédoit, & se fit étendre l'autre jambe dans une machine de fer. Il supporta cette espéce de torture pendant plusieurs jours, ce qui ne put empêcher qu'il ne fût un peu boiteux. Comme il étoit obligé de garder le lit, il demanda quelque Roman pour se desennuier. On n'en trouva point alors dans la maison, quoique ces misérables ouvrages de chevalerie errante, ne fussent pas rares en Espagne. On lui apporta les Livres que l'on put trouver, entre autres une vie de Jesus-Christ & une Légende des Saints. II. Sa vanité.

II.

Il les lut sans autre dessein que de s'amuser; mais insensiblement il y prit goût. Les III. Sa conversion.

grands exemples de vertu, de pénitence, de mépris du monde qu'il remarqua dans les vies des Saints, firent sur lui quelque impression. Il concevoit le dessein de les imiter, se croyant très en état d'y réussir par ses propres forces. Car comme il avoit fort peu entendu parler de la grace de Jesus-Christ, il n'en connoissoit encore ni la souveraine gratuité, ni la toute-puissance, ni l'absolue nécessité. Aussi ces bons mouvemens duroient-ils peu; & il sentoit toujours la tyrannie qu'exerçoient sur lui l'ambition & la volupté. Les passions criminelles dont il avoit été esclave toute sa vie, étouffoient les bonnes résolutions qu'il prenoit. Enfin la grace fut victorieuse; elle changea son cœur, produisit en lui des inclinations nouvelles, & lui inspira la résolution constante de renoncer aux faux plaisirs du siécle, pour s'attacher uniquement à Dieu. On vit en plusieurs occasions de sa vie combien sa dévotion étoit peu éclairée.

IV. Son peu de lumiére le porte à plusieurs actions singuliéres.

Ignace résolut d'abord de faire le voyage de la Terre sainte, pieds nuds & revêtu d'un sac. Il alla pour cet effet à Barcelonne pour s'y embarquer: mais la peste qui faisoit de grands ravages dans cette ville, lui fit différer l'exécution de son dessein. Il prit le chemin de Notre-Dame de Montferrat, qui est à une journée de Barcelonne. Le zéle qu'il conçut alors pour l'honneur de la sainte Vierge étoit si peu éclairé, qu'il voulut tuer en chemin un Maure qui attaquoit sa virginité perpétuelle. Etant arrivé à une bourgade qui est au pied de la montagne, il acheta pour son voyage de la Terre sainte, qu'il comptoit faire bientôt, un habit de grosse

grosse toile, une ceinture, des sandales avec un bourdon & une calebasse, & entra dans l'église de Montferrat en équipage de pélerin. Là se souvenant d'avoir lû dans le Roman des Amadis, que les nouveaux Chevaliers veilloient tout armés la nuit qui précédoit le jour où ils devoient recevoir l'Ordre de Chevalerie, il s'imagina pouvoir en faire autant, & passa toute la nuit devant l'autel de la sainte Vierge. Il s'y dévoua à son service en qualité de son Chevalier, s'y confessa & communia, pendit son épée à un pilier près de l'autel, & partit promptement de Montferrat, dans la crainte de rencontrer quelqu'un de sa connoissance. Il se retira à Manrese jusqu'à ce qu'il pût partir pour la Terre sainte. Il logea à l'hôpital, jeûnant au pain & à l'eau, se serrant les reins d'une chaîne de fer, se donnant la discipline trois fois le jour, allant mandier son pain de porte en porte, & affectant un air grossier & toutes les maniéres d'un gueux de profession. Son visage tout couvert de crasse, ses cheveux mal-propres & jamais peignés, sa barbe & ses ongles qu'il laissoit croître, rendirent sa figure affreuse & ridicule. Aussi dès qu'il paroissoit, les enfans lui jettoient des pierres, & le suivoient par les rues avec de grandes huées.

V.
Il est agité par des pensées de présomption, & ensuite de désespoir.

Il alla se cacher dans une caverne sous une montagne déserte près de Manrese. Les mortifications excessives & indiscrétes qu'il y pratiqua, lui affoiblirent la santé, & on le ramena à l'hôpital, où il fut attaqué de la tentation de retourner dans le monde. Il n'en fut délivré que par une fiévre, qui fut si violente, qu'on désespéroit de sa vie.

[illegible]nd il fut guéri, la présomption le porta à se regarder déja comme un Saint. Pour résister à cette tentation, il rappella dans sa mémoire les péchés de sa vie les plus énormes & les plus honteux, & considéra combien de fois il avoit mérité d'être précipité dans les enfers. Ensuite il fut rempli de trouble, & rongé de peines intérieures. Pour trouver du soulagement, il se retira chez les Dominicains de Manrese : mais il y fut encore plus tourmenté qu'à l'hôpital. Il y tomba dans une noire & affreuse mélancolie ; & étant un jour dans sa cellule, il fut violemment tenté de se jetter par la fenêtre, pour terminer ses agitations & ses maux. Ensuite il résolut de ne prendre aucune nourriture, qu'il n'eût rétabli la paix dans son ame. Il fut sept jours entiers sans manger ; & sans doute il auroit été plus loin, si son Confesseur ne l'eût obligé de prendre de la nourriture. On prétend que ce fut à Manrese qu'il composa le Livre des Exercices Spirituels, qui est un recueil de méditations sur les moyens de réformer ses mœurs. Ignace eut en même-tems des visions, des ravissemens & des extases, dans lesquelles il croyoit recevoir de nouvelles lumiéres, qu'il soumettoit néanmoins à celles de ses Directeurs.

III.

VI. Son voyage à la Terre sainte. Son retour en Espagne. Il veut étudier la Grammaire. Il entreprend

Après un séjour de dix mois à Manrese, il partit pour son voyage de [illegible] Terre sainte, sans autre provision qu'un peu de pain qu'il avoit mendié. S'étant embarqué à Barcelone, il arriva en cinq jours au port de Gaïette, d'où il prit le chemin de Rome, seul, à pied, jeûnant tous les jours, & mendiant à son ordinaire. Il y arriva le jour des Ra-

meaux 1523, & en partit le lendemain de Quasimodo pour Vénise, où il s'embarqua quelques jours après. Il essuya plusieurs dangers qui ne l'empêcherent point d'arriver heureusement en l'isle de Chypre. De-là il aborda le dernier jour d'Août au port de Jaffa en Palestine, qui est l'ancienne ville de Joppé, après sept semaines de navigation. Il alla quatre jours après à Jérusalem, où il visita les saints lieux avec beaucoup de dévotion. Il auroit voulu demeurer dans la Palestine, pour travailler à la conversion des Infidéles; mais le Provincial des Religieux de S. François, établis à Jérusalem, qui avoit un pouvoir du saint Siége pour renvoyer ou retenir les pélerins & les missionnaires, ne voulut point qu'Ignace restât. Celui-ci voulant insister, le Provincial lui dit d'un ton absolu de partir dès le lendemain, le menaçant d'excommunication, s'il n'obéissoit.

de conv des Reli- les déré Mauvai temens son zéle attire.

Il fut donc obligé de revenir en Europe, & il arriva à Venise à la fin de Janvier 1524. Il en partit pour retourner en Espagne, & voulut prendre la route de Génes. Charles V & François I étoient alors en guerre, & leurs armées qui occupoient le Milanois & les pays voisins, rendoient les chemins très-dangereux. Ignace entrant dans un village où les Espagnols s'étoient retranchés, fut pris par quelques-uns de leurs soldats, à qui son habit & sa figure firent soupçonner que c'étoit un espion. Ils le dépouillerent, & le menerent en chemise à leur Capitaine. La crainte des tourmens fit juger à Ignace que le plus sûr pour lui étoit de contrefaire l'insensé; c'est pourquoi il demeura comme un stupide devant le Capi-

e, les yeux baiſſés, & ſans répondre un ſeul mot à toutes les queſtions qu'on lui faiſoit. Il dit ſeulement qu'il n'étoit point un eſpion. Le Capitaine ſe plaignit que ſes gens ne ſçuſſent point diſtinguer un fou d'un eſpion, & le renvoya. Les ſoldats lui dirent des injures & le maltraiterent, avant de le laiſſer aller. Il paſſa dans le quartier des François, qui le traiterent plus favorablement. De retour à Barcelone, il ſongea à étudier, s'imaginant que Dieu le deſtinoit à la converſion des ames; & ne pouvant d'ailleurs ignorer qu'il n'avoit pas les connoiſſances néceſſaires pour y réuſſir, il pria un maître de Grammaire de le recevoir au nombre de ſes diſciples, & s'aſſujettit à aller tous les jours en claſſe avec de petits enfans. Mais comme il étoit déja âgé de trente-trois ans, il ne fit pas de grands progrès dans les Sciences. Il réſervoit toujours du tems pour travailler au ſalut du prochain, & tâchoit de retirer quelqu'un du vice par ſes diſcours édifians. Son zéle parut ſur-tout dans un deſſein qu'il forma de convertir des Religieuſes déréglées. Il y avoit à Barcelone un Couvent de filles, très-fameux par la vie ſcandaleuſe qu'on y menoit, & qui s'appelloit très-improprement la maiſon des Anges. Ignace entreprit de convertir ces Regieuſes déréglées. Il choiſit leur égliſe pour le lieu de ſes dévotions, & il y alloit prier tous les jours quatre ou cinq heures. Cette aſſiduité attira la curioſité des Religieuſes. Elles voulurent lui parler; & on dit qu'il leur repréſenta leurs devoirs avec tant de force, qu'elles réſolurent de mener une vie plus réguliére, & d'exclure de leurs parloirs

tous ceux qui avoient coutume d'y venir fréquemment. Ce changement mit en fureur les plus libertins, qui le firent assommer à coups de bâton avec le Chapelain du Monastére par deux esclaves Maures. Celui-ci en mourut. Ignace fut laissé pour mort sur la place, mais Dieu lui rendit la santé.

VII. Il veut é[tu]dier tout[es] Science[s] n'en pe[ut] prendre [au]ne.

Quand il fut rétabli, on lui conseilla d'aller étudier en Philosophie dans l'Université d'Alcala. Il y mena avec lui trois jeunes hommes qui s'étoient rendus ses disciples, & il en gagna un quatriéme à Alcala. Tous cinq portoient une soutane de serge grise, avec un chapeau de la même couleur en forme de cloche, & ils ne vivoient que d'aumônes. L'impati[en]ce qu'avoit Ignace de se rendre propre à la conversion des ames, lui fit embrasser l'étude avec beaucoup d'ardeur. Comme il s'imaginoit avancer en abrégeant les matiéres, à peine eut-il commencé son cours de Philosophie, qu'il voulut passer à la Physique & se jetter dans la Théologie Scolastique. On expliquoit dans cette Université la Logique de Soto, la Physique d'Albert le Grand, & la Théologie du Maître des Sentences. Tous les jours Ignace prenoit ces trois leçons successivement : mais ces différentes études dans un homme de trente-six ans, qui n'avoit point de principes, mirent une telle confusion dans son esprit, que tout son travail se réduisit à ne rien apprendre, comme il arrive presque toujours, quand on étudie sans méthode, & qu'on embrasse trop de choses à la fois. Rebuté du peu de progrès qu'il faisoit, il aima mieux s'appliquer à la conversion des pécheurs avec ses quatre compagnons. Il tra-

vailla sur-tout à retirer du désordre des écoliers déréglés. La conversion qu'il fit d'un Prélat qui corrompoit les enfans du Collége, fit beaucoup de bruit, & attira l'attention des Inquisiteurs, parce que les uns le soupçonnoient de sortiléges, & les autres d'hérésie. Les Inquisiteurs chargerent de l'information le grand Vicaire d'Alcala qui traita Ignace favorablement.

I V.

VIII. Il est mis en prison & essuye plusieurs autres mauvais traitemens en Espagne.

L'année suivante 1527, l'indiscrétion de deux femmes de qualité mere & fille, toutes deux veuves, attira à Ignace de fâcheuses affaires. Elles avoient fort aimé le monde, & voulurent au commencement de leur conversion, faire quelque chose d'extraordinaire. Elles prirent le parti d'aller à Notre-Dame de la Guadeloupe & au saint Suaire de Jaen à pied, demandant l'aumône & vêtues en pélerines pénitentes. Cette action fit grand bruit dans le pays : on s'en prit à Ignace, & le Docteur Cirol Professeur en Théologie s'étant plaint qu'on souffroit un homme ignorant & sans caractére se mêler de direction, on arrêta Ignace, & on le mena en prison. Les deux pélerines revinrent six semaines après, & sur la déclaration qu'elles firent, qu'Ignace ne leur avoit point conseillé ce voyage, on l'élargit le quarante-deuxiéme jour de sa prison. Dans la sentence qui fut rendue pour le mettre en liberté, on lui défendoit, parce qu'il n'étoit pas assez instruit, d'expliquer au peuple les Mystéres de la Religion, jusqu'à ce qu'il eût étudié quatre ans en Théologie, & on lui ordonnoit à lui & à ses quatre compagnons, de s'habiller comme les autres écoliers. Il alla à Salamanque, où

en attendant qu'il pût reprendre ses ét
il faisoit des catéchismes & des instru
familiéres. Mais bientôt beaucoup d
sonnes parmi les gens de bien, & sur-tout
les Religieux de l'Ordre de saint Domini-
que, se plaignirent que l'on permît à un
ple laïque d'instruire le peuple & de di
les consciences. Le grand Vicaire de l
que de Salamanque le fit enfermer da
cachot, comme un séditieux & un h
que, & ses compagnons reçurent le m
traitement. Aprés vingt-deux jours de
son, ils furent renvoyés absous avec
mission de catéchiser le peuple, à con
de ne point parler de la distinction du
mortel & du péché véniel, jusqu'à ce qu'I-
gnace eût étudié quatre ans en Théologie.

Ignace n'étant guères plus content de
sentence que de celle d'Alcala, prit le
de quitter non-seulement Salamanque
même l'Espagne, & de venir en
pour y recommencer ses études dans l'Uni-
versité de Paris, qui étoit depuis long-tems
la plus célébre de l'Europe. Ses amis de Bar-
celone lui firent un petit fonds pour sa sub-
sistance. Ignace en fut fort aise, ayant re-
marqué que le peu de progrès qu'il avoit fait
dans les Sciences jusqu'alors, venoit en par-
tie de ce qu'il perdoit beaucoup de tems à
mendier son pain. Il partit donc d'Espagne,
où il laissa ses compagnons, qu'il ne vit pas
fort disposés à le suivre. Etant arrivé à Pa-
ris au commencement de Février 1528, il
prit une chambre dans le Collége de Montai-
gu avec quelques écoliers Espagnols, & re-
commença la Grammaire à l'âge de trente-
sept ans. Mais ayant été volé par un de ses

Flandre

sciples à qui il avoit confié sa bourse, rut après le voleur jusqu'à Rouen : it pû recouvrer sa bourse il revint à , & fut contraint de se retirer à saint Jacques de l'Hôpital où les Espagnols étoient reçus. Quelques Historiens croient que ce n'étoit pas saint Jacques l'Hôpital de la rue saint Denys, mais saint Jacques du Haut-Pas, qui étoit aussi alors un hôpital appartenant à des Religieux Hospitaliers qui suivoient la Régle de saint Augustin, & qui fut donné par Catherine de Médicis en 1571 aux Bénédictins de saint Magloire de la rue saint Denys, dont l'Abbaye étoit unie depuis huit ans à la manse épiscopale de Paris. Les Moines lui donnerent le nom de saint Magloire, en faisant passer celui de saint Jacques du Haut-Pas à l'église paroissiale qui fut bâtie à côté. Mais ils firent place aux Prêtres de l'Oratoire en 1622, lorsque le Cardinal Henri de Gondi Evêque de Paris eut converti ce Monastére en un Séminaire d'Ecclésiastiques. Comme Ignace ne trouvoit que le couvert dans cet hôpital, il alloit mendier son pain de porte en porte. Le Prieur des Jacobins de la rue saint Jacques, à qui le Pape Clément VII avoit donné une commission de veiller sur les hérétiques, le fit chercher, & l'ayant interrogé, le renvoya sans lui imposer aucune peine. Cependant il falloit vivre, & les aumônes qu'il recevoit ne suffisant pas, on lui conseilla d'aller en Flandres, faire une quête aux négocians Espagnols qui étoient à Anvers & à Bruxelles.

X. Il revient

Les secours qu'Ignace y trouva, le firent subsister deux années, après lesquelles il alla

chercher des aumônes en Angleterre : d'autres Espagnols qui demeuroient à dres. Après avoir achevé ses human Montaigu, il alla faire sa Philosophi Collége de sainte Barbe. Jean Pegna ... Professeur, & Jacques Govea Principal, l'un Espagnol & l'autre Portugais, furent si mécontens de ce que sous prétexte de dévotion il détournoit les écoliers de leur devoir de classe, qu'ils résolurent de lui faire donner la salle. Cette cérémonie consistoit à assembler tout le Collége dans une salle au son de la cloche, où les Régens venoient avec des verges frapper l'un après l'autre sur le coupable en présence des écoliers, & le chassoient ensuite publiquement. Ignace qui en fut averti, alla trouver le Principal, & se justifia si bien, qu'au lieu de le châtier, on lui fit des excuses. Le Professeur changea aussi de dispositions à son égard. Il chargea un pauvre garçon, mais habile, de lui faire tous les jours des répétitions. Il s'appelloit Pierre le Fevre, & étoit né en Savoie. Il occupoit dans ce Collége une chambre avec François Xavier fils d'un pauvre Gentilhomme de Navarre. Ignace se mit avec eux dans la même chambre, & par son application & les soins de le Fevre, il se trouva en état de passer maître-ès-arts à la fin de son cours, qui étoit alors de trois ans.

V.

Il alla ensuite commencer l'étude de la Théologie chez les Dominicains. Pendant qu'il s'y appliquoit, sentant croître son zéle pour le salut des ames, il résolut d'établir un nouvel Ordre de Religieux. Et d'abord il voulut se former quelques disciples dans l'Université de Paris. Car il ne comptoit plus

XI. Il form dessein d' blir une ciété. Il faire ses vœ à Montm tre avec

ceux qu'il avois laissés à Barcelone. Trois, qui étoient Espagnols, s'étoient rejettés malheureusement dans le monde, & le quatriéme qui étoit François, s'étoit fait Religieux dans un Couvent de Catalogne. Le premier sur lequel Ignace jetta les yeux pour se l'attacher, fut le Fevre qui avoit été son répétiteur. Ce Savoyard promit à Ignace de le suivre jusqu'à la mort; mais il voulut auparavant faire un voyage dans son pays. Pendant son absence, Ignace entreprit de gagner François Xavier, qui enseignoit alors la Philosophie au Collége de Beauvais, quoiqu'il demeurât toujours dans celui de sainte Barbe. Le Fevre à son retour de Savoie, s'attacha à Ignace, & son exemple détermina Xavier qui étoit son ami. Cette conquête fut bientôt suivie d'un autre. Jacques Lainez, Alphonse Salmeron, & un autre Espagnol nommé Bobadille, devinrent aussi ses disciples. Le sixiéme fut un Gentilhomme Portugais, nommé Simon Rodriguez, qui étudioit à Paris depuis quelques années. Ignace se souvenant de l'inconstance de ses premiers compagnons qui l'avoient quitté à Barcelone, crut devoir fixer ceux-ci par un engagement irrévocable. Il les mena le jour de l'Assomption 1534 dans l'église de Montmartre près de Paris, où le Févre, qui avoit été ordonné Prêtre depuis peu, leur dit la Messe & les communia. Ils firent ensuite tous sept ensemble à voix haute, le vœu d'entreprendre le voyage de Jérusalem, pour la conversion des infidéles du Levant; &, s'ils ne pouvoient y pénétrer, d'aller se jetter aux pieds du Pape, pour lui offrir leurs services & lui promettre d'aller où sa Sainteté voudroit les envoyer. Ils renou-

vellerent leurs vœux dans le même lieu la même maniére les deux années suiva avec trois nouveaux compagnons. Ign retiroit souvent à Notre-Dame des Champs, qui est aujourd'hui l'église des Carmélites du fauxbourg saint Jacques, ou dans une des carriéres de Montmartre.

Ayant été obligé de retourner en Espagne pour rétablir sa santé, il convint avec ses compagnons, qu'ils se trouveroient tous à Venise à la fin de Janvier 1537. Ils ne manquerent pas au rendez-vous, & ils partire pour Rome quelque tems après. Le Pap Paul III ne leur permit pas seulement d'aller à Jérusalem, mais il accorda encore à ceux qui n'étoient pas Prêtres, la permission de recevoir les Ordres sacrés, sans aucun titre que celui de pauvreté. Etant retournés à Venise, ils firent vœu de pauvreté & de chasteté entre les mains du Nonce Veralli; & ceux qui n'étoient pas Prêtres furent ordonnés le jour de S. Jean avec Ignace. En attendant qu'ils pussent partir pour Jérusalem, ils parcoururent les villes & les bourgades de la République, pour travailler au salut des ames sous les Pasteurs qui en étoient chargés. Ils montoient ordinairement sur une pierre au milieu des places publiques, invitant tous les passans à les écouter. Comme ils avoient l'air étranger, & qu'ils parloient mal l'Italien, le peuple les prit d'abord pour des Tabarins (espéce de Charlatans.) La plûpart rioient à ce spectacle, mais d'autres étoient touchés de sentimens de componction. Après qu'ils avoient ainsi parlé tout le jour sans autre nourriture qu'un peu de pain mendié de porte en porte, ils passoient la

XVI Il me cor &

ans des masures, couchés sur la paille.
la fin de l'année 1537, Ignace ayant
blé ses compagnons au nombre de dix,
leur représenta que le passage de la Terre
sainte leur étant fermé, il ne leur restoit
plus qu'à accomplir l'autre partie de leurs
vœux, qui étoit d'aller offrir leurs services
au Pape. Il fut résolu en même tems, qu'Ignace, le Fevre, & Lainez, iroient les premiers à Rome pour exposer les intentions de la Compagnie; que les autres cependant se partageroient dans les Universités de l'Italie, tant pour inspirer la piété aux étudians, que pour en attirer quelques-uns dans leur Société. Avant de se séparer, ils se prescrivirent une maniére de vie uniforme, & des régles qu'ils s'obligerent de suivre, entre autres, qu'ils logeroient dans des hôpitaux; qu'ils ne vivroient que d'aumônes; que ceux qui vivroient ensemble seroient Supérieurs alternativement chacun sa semaine; qu'ils prêcheroient dans les places publiques; qu'ils enseigneroient aux enfans les principes de la Religion. Afin de pouvoir répondre à ceux qui leur demanderoient qui ils étoient, Ignace leur dit, que combattant sous la banniére de Jesus-Christ, leur Société n'avoit pas d'autre nom à prendre que celui de la Compagnie de Jesus.

VI.

XVI. Le Pape nomme des Commissaires qui s'opposent à la nouvelle Société. Ignace par un

Ignace étant arrivé à Rome, travailla à mettre la derniére main à l'établissement de sa Compagnie. Quand il crut tout en état, il fit venir à Rome tous ses compagnons, pour conférer ensemble sur les points principaux de leur régle. Ils y arrêterent, qu'outre les vœux de pauvreté & de chasteté qu'ils

avoient fait à Venise, ils en feroient un [...] béissance perpétuelle; que pour cela ils c[...] siroient un Général, à qui ils obéiro[...] comme à Dieu même; que ce Supérieur [se]roit perpétuel & auroit une autorité absolue. Dans une autre assemblée, on convint qu'on ajoûteroit aux trois vœux religieux, un quatriéme vœu, d'aller par-tout où le Pape les enverroit pour travailler au salut des ames; d'y aller même en demandant l'aumône s'il le jugeoit à propos. Le projet ainsi conç[u] fut présenté par Ignace au Pape Paul III qui différa de l'approuver, jusqu'à ce qu'[il] eût reçu l'avis de trois Cardinaux qu'il av[oit] nommés pour examiner cette affaire. Le pr[e]mier des trois étoit Barthelemi Guidiccioni, homme d'un grand mérite, qui s'opposa fortement à ce nouvel Institut, & qui même composa un Livre pour montrer que l'Eglise n'avoit pas besoin d'une nouvelle Religion. Ses raisons entraînerent les deux autres Cardinaux. Ignace craignant que ce qui retardoit davantage l'approbation de son projet, ne fût l'obéïssance limitée qu'il paroissoit promettre au Pape, réforma cet article, & promit une obéïssance sans bornes. Paul III flatté par cette promesse, commença à se rendre plus favorable à la nouvelle Société. Ignace promit à Dieu trois mille Messes, s'il rendoit enfin les Commissaires plus traitables. Ceux-ci pressés par ses continuelles sollicitations consentirent enfin à cet établissement.

[Qu]atriéme [vœu] se r[...] Pape [...] [...]ble.

XIV. Ignace élu Généra[l].

Le Pape sur leur avis donna le vingt-septiéme de Septembre 1540 une Bulle, par laquelle il approuva ce nouvel Ordre sous le titre de Clercs réguliers de la Compagnie de

, à condition qu'ils ne seroient pas plus de soixante Profés. Ignace & ses compagnons s'assemblerent ensuite pour donner un chef à la Compagnie. Ils n'étoient que six, parce que Xavier étoit parti pour les Indes, Rodriguez étoit en Portugal, le Fevre en Allemagne pour la Diete de Vormes, & Bobadille dans le Royaume de Naples. Ignace fut choisi pour Général, & il ne se rendit à cette élection, que par obéissance pour le pere Théodose Religieux de saint François son Confesseur, qui lui commanda de la part de Dieu d'accepter cette charge. Il prit le gouvernement de sa Société le jour de Pâques dix-septiéme d'Avril 1541, & le vendredi suivant lui & ses compagnons firent leur profession solemnelle, après avoir visité les sept églises qui sont les principales stations de Rome. La cérémonie se fit dans saint Paul, qui est hors des murs de la ville. Ignace y dit la Messe, & y reçut les vœux de ses compagnons avant que de les communier. Ils lui baiserent la main pour marque de leur obéissance. Pour lui il fit les siens au Pape immédiatement, & lui promit un dévouement entier.

XV. Il fait à Rome quelques établissemens.

Sa premiére fonction fut d'aller faire le catéchisme dans l'église de sainte Marie de Strata, qui fut donnée à sa Compagnie. Il dressa ensuite quelques réglemens généraux pour les particuliers de la Société, avant que de travailler à ses Constitutions. Pendant que ses compagnons étoient envoyés par le Pape en différentes Provinces de la Chrétienté, Salmeron & Broüet en Irlande, Lainez à Venise, le Fevre à Madrid, Bobadille & le Jai à Vienne & à Ratisbonne, Ignace de-

meura dans Rome. Il entreprit d'y une maison, où l'on instruiroit les Jui demanderoient le Baptême, & il en plusieurs personnes à contribuer à cet établissement. Il forma aussi le dessein de fonder un asyle pour les filles & les femmes déréglées, qui étoient à Rome en grand nombre. Plusieurs grands Seigneurs favoriserent ce projet qui fut bientôt exécuté. Il trouva des fonds pour deux maisons d'orphelins; l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, & ces deux établissemens subsistent encore. Il employa le reste de l'année à tracer le plan des Constitutions de son Ordre, qui parurent l'année suivante.

VII.

On y voit que son dessein étoit que ceux de sa Société partageassent leur tems, entre la vie contemplative & active. Ainsi, quant à la premiére, il ordonna l'oraison mentale, les examens de conscience, la lecture des Livres saints, le fréquent usage des Sacremens, les retraites spirituelles & les exercices de la présence de Dieu. Et pour la seconde, il prescrivit tout ce qui peut contribuer au salut & à la sanctification du prochain, les prédications, les missions, les catéchismes, la conversion des hérétiques, la visite des prisons & des hôpitaux, la direction des consciences, & l'instruction de la jeunesse. Il ne voulut point donner d'autre habit à ses Religieux que celui des Ecclésiastiques, tel qu'ils le portoient alors en Italie & en Espagne. Quoique rien ne soit plus conforme à l'esprit de l'Eglise, ni plus capable de nourrir & de fortifier la piété, que les Offices publics, quand ils se font

V S... tuti... de l...

a décence & la dignité convenable, l oins Ignace, sans doute par un dé- l e lumiére, ne jugea point à propos de l. prescrire aux siens, pas même les jours de Fêtes ni les Dimanches, & se contenta d'ordonner à ceux qui seroient dans les Ordres sacrés, de réciter l'Office divin en particulier.

Par ces Constitutions le Général est déclaré perpétuel & doit résider à Rome : mais on lui donne quatre Assistans généraux, d'Italie, de France, d'Espagne & d'Allemagne, qui n'auront pas voix décisive, mais seulement consultative. Ignace voulut de plus que sa Société renfermât trois différens Ordres, l'un de profès, l'autre de coadjuteurs formés, & le troisiéme d'écoliers approuvés, outre les novices. Entre les profès il en distingua de deux sortes; les uns de quatre vœux, les autres de trois seulement. Il mit aussi de deux sortes de coadjuteurs; les uns spirituels, les autres temporels. Il voulut que les vœux des profès fussent solemnels; que ceux des coadjuteurs fussent publics, mais simples. Ceux-ci ne se font qu'en présence des Religieux de la maison, sans qu'il y ait de député du Général pour les recevoir; au lieu que cette formalité est requise pour les vœux des profès. A l'égard des écoliers approuvés; ce qu'il y a de fort singulier, c'est que la Société ne s'oblige à eux qu'à condition qu'elle en sera satisfaite; tandis que de leur côté ils s'engagent absolument à elle, en promettant d'y vivre & mourir dans l'observance des trois vœux; & s'obligent par un vœu particulier, d'accepter l'état ou l'ordre qu'on trouvera dans la suite leur être convenable.

La Société a le pouvoir de les dispenser de leurs vœux & de les renvoyer, & ils conservent le domaine & la propriété de leurs biens, quoiqu'ils ne puissent en joüir ni en disposer indépendamment des Supérieurs. On a supprimé en France ce dernier article, qui tendoit à ruiner les familles ; & il a été l'occasion de beaucoup de réflexions sur le plan politique de la Société. Nous ne croyons pas devoir entrer dans ce détail.

On appelle parmi les Jésuites, Coadjuteurs Spirituels, ceux qui ne font en public que les vœux de chasteté, de pauvreté & d'obéissance, & non le quatriéme vœu qui regarde l'obéissance absolue au Pape. Ils peuvent être non-seulement Régens dans les Colléges, mais même y être Recteurs. Ils ne peuvent concourir à l'élection du Général, & les profès des quatre vœux les précédent toujours. Ceux-ci font la partie essentielle de la Société, & sont au fait de plusieurs de ses secrets. C'est le Général qui fait les Provinciaux, les Supérieurs des maisons Professes & des maisons d'épreuves appellées Noviciats, & les Recteurs des Colléges. Et afin qu'il connoisse tous les sujets propres à remplir les postes, les Provinciaux de toute l'Europe lui écrivent une fois tous les mois ; les Supérieurs des maisons & les maîtres des novices, tous les trois mois ; & ceux des Indes, lorsqu'il se présente quelque occasion. On lui envoie aussi de trois en trois ans les catalogues de chaque Province, dans lesquels on marque l'âge de chaque sujet, ses forces, ses talens naturels, ses qualités bonnes & mauvaises. Outre les Assistans qu'a le Général, la Société lui donne aussi un

admoniteur, qui est en droit de lui représenter ce que lui ou les Assistans auroient remarqué d'irrégulier dans son gouvernement, ou dans sa personne.

VIII.

.VII. es compons d'Ie comtent à gner des Co- Ignace à la n des

Quatre ans après la publication des Constitutions, c'est-à-dire en 1546, les compagnons d'Ignace commencerent à enseigner dans l'Europe les Humanités & la Philosophie. François de Borgia Duc de Gandie, qui avoit été Vice-Roi de Catalogne, fut le premier qui leur ouvrit cette carriére. On sait qu'il étoit arriére-petit-fils du Pape Alexandre VI si fameux par ses désordres. En attendant qu'il entrât parmi eux, ce qu'il fit l'année suivante, il leur fonda un Collége dans la ville de Gandie. Le Fevre alla par ordre du Général travailler à cet établissement. On obtint du Pape & de l'Empereur, que ce Collége eût les mémes droits que les Universités d'Alcala & de Salamanque. En même-tems Ignace se vit chargé de la direction de quelques Dames, qui voulurent faire les mémes vœux que les Jésuites. Il ne fut pas long-tems à se repentir de s'en être chargé, se plaignant que quelques dévotes lui causoient plus d'embarras que toute sa Société. On ne finit jamais avec elles, disoit-il; il faut à tout moment résoudre leurs questions, guérir leurs scrupules, terminer leurs querelles. Elles perdent leur tems & en font beaucoup perdre à leurs Directeurs, souvent sans en devenir meilleures. Cette réflexion de saint Ignace étoit de fort bon sens. C'est ce qui l'engagea de recourir au Pape, pour lui demander de délivrer sa Compagnie d'un pareil fardeau. En conséquence le Pape

fit expédier des Lettres apostoliques, par lesquelles les Jésuites sont dispensés du gouvernement des femmes qui voudroient vivre sous l'obéissance de la Compagnie. Cette précaution n'empêcha pas les Jésuitesses de renaître après la mort d'Ignace ; & il fallut que le Pape Urbain VIII employât toute son autorité pour les supprimer.

XVIII Progrès Jésuites.

Ce fut au commencement de la même année 1546 que Paul III demanda à Ignace deux Théologiens de la Société, pour assister au Concile de Trente. Lainez & Salmeron fûrent choisis, & Ignace leur donna des avis salutaires avant leur départ. Il leur recommanda de s'unir étroitement avec le Pere le Jai, qui y étoit déja comme député du Cardinal d'Ambourg. Nous avons vû comment Lainez s'attira de la part des Peres du Concile le reproche de Pélagianisme, & l'étrange personnage qu'il fit en plusieurs occasions. L'année suivante, le progrès de la Société devint sensible. Le Pere le Jai ayant gagné l'amitié d'Hercule d'Est Duc de Ferrare, établit un Collége dans cette ville. Les Jésuites dispersés à Louvain en différentes maisons chez des particuliers, se réunirent & se choisirent un Recteur. Il y en avoit quelques-uns à Paris qui logeoient chez les Chartreux, n'ayant point encore de demeure fixe. Leurs affaires alloient beaucoup mieux en Espagne, où ils avoient déja un Provincial. Le fameux Alvarez entra parmi eux cette année, & ils fonderent un Collége à Sarragosse. Peu après ils en eurent aussi un à Messine & à Palerme, que fonda le Vice-Roi de Sicile.

Cependant Melchior Canus Dominicain,

célebre par sa science & par sa piété, craignoit le progrès de cette nouvelle Société, & s'efforçoit de le faire craindre aux autres. Il disoit hardiment, qu'elle causeroit à l'Eglise des maux sans nombre. Le zéle, les lumiéres & la piété de ce grand homme, donnerent beaucoup de crédit à une si triste prédiction. Saint Ignace craignant que ces bruits fâcheux ne nuisissent à sa Compagnie, écrivit aux Peres d'Espagne, de faire voir à Melchior Canus la Bulle de leur Institut, & de lui représenter modestement que le Vicaire de Jesus-Christ n'auroit point approuvé une Société antichrétienne; qu'entre ces hommes que ce Docteur regardoit comme des Précurseurs de l'Antechrist, le Pape Paul III en avoit choisi deux pour être ses Théologiens au Concile de Trente. En même-tems Ignace envoya en Espagne des copies de plusieurs sentences qu'il avoit obtenues en faveur de sa Société: mais toutes ces piéces ne firent point changer d'avis à Melchior Canus. Les Jésuites commençoient à avoir des Missionnaires dans le Royaume de Congo en Afrique, qui a au Midi le Monomotapa & au Septentrion le pays des Négres. Ils y firent peu de bien, & furent bientôt chassés de ce Royaume.

XX. Nouveaux progrès de la Société.

Ils s'établirent en d'autres lieux de l'Afrique, en Amérique, & dans les Indes Orientales. Ignace se servoit des abondantes aumônes qu'on lui faisoit pour entretenir l'émulation parmi ses disciples, & faire fleurir les Sciences dans sa Société. Il obligea les Professeurs de Messine & de Palerme à lui rendre compte toutes les semaines, & il voulut qu'on lui envoyât du fond de l'Espagne

toutes les théses de Philosophie & de Théologie, avec les compositions des jeunes Régens en vers & en prose, qu'il se donnoit la peine de lire & de faire examiner en sa présence. Il envoya Salmeron & Canisius avec le Pere le Jai à Ingolstad où ils enseignerent, après avoir pris en passant à Bologne le degré de Docteur en Théologie. Le Duc de Baviére les recommanda en mourant à son fils Albert. On ne fut pas si favorable en France à la Société. Ceux qui demeuroient chez les Chartreux à Paris, passerent ensuite dans le Collége des Lombards; & en 1550 Guillaume du Prat Evêque de Clermont, les retira dans son hôtel de la rue de la Harpe, & leur laissa de grands biens; mais ils ne pouvoient en profiter, parce que leur Institut n'étoit pas approuvé dans le Royaume.

IX.

XXI. Le Parlement de Paris s'oppose à leur établissement en France.

Le Parlement s'opposa fortement aux Lettres Patentes qu'ils sollicitoient auprès de Henri II. Cet illustre Corps disoit, qu'il n'y avoit déja que trop de Religieux en France; qu'à l'égard de ces nouveaux venus, il falloit commencer par communiquer à l'Evêque de Paris & à l'Université, les Bulles qu'ils avoient obtenues des Papes. Ce n'étoit pas là un moyen d'avancer leur établissement, parce que Eustache du Bellai qui étoit pour lors Evêque de Paris, avoit de la nouvelle Société une idée très-peu favorable. Le fameux Pere Bouhours Jésuite, qui a écrit la vie de saint Ignace, rapporte qu'un Docteur ami de l'Evêque déclara hautement la guerre aux Jésuites, en disant par-tout, que la Société qui venoit de naître, avoit quelque chose de monstrueux, & qu'elle ne dureroit

que celui qui l'avoit établie, étoit un peu Espagnol visionnaire; qu'il valoit mieux faire du bien aux gueux & aux vagabonds qu'aux Jésuites, & qu'on ne feroit pas mal de les chasser du Royaume. Ce sont les propres termes du Pere Bouhours.

Pendant que la Société éprouvoit tant d'oppositions en France, on lui donnoit ailleurs de solides établissemens. Dès que Jules III eut été élu, Ignace alla se jetter à ses pieds, pour lui demander que ses compagnons, qui travailloient dans le Brésil, dans les Indes & le Japon, eussent part à la grace du Jubilé qu'il venoit d'accorder, sans être obligés de venir à Rome. Le nouveau Pape reçut très-bien Ignace, & lui donna le pouvoir de leur prescrire lui-même ce qu'il voudroit, pour leur faire gagner les Indulgences du Jubilé. Il confirma le nouvel Institut par une Bulle, où il fait mention du quatriéme vœu, que la Société faisoit de rendre au Pape une entiére obéissance. Ces faveurs du Pape n'empêcherent pas qu'elle ne trouvât toujours de grands obstacles à son établissement en France. Comme il n'y avoit point parmi les Jésuites qui étoient à Paris, de profès qui pût prendre possession de l'hôtel de Guillaume du Prat, & accepter les biens que le Prélat leur avoit donnés, Ignace travailla à lever cet obstacle, en ordonnant à l'un des Jésuites de Paris, de faire ses vœux de profez entre les mains de l'Evêque de Clermont. Celui-ci commit pour cela l'Abbé de sainte Geneviéve; & saint Ignace employa le crédit du Cardinal de Lorraine qu'il avoit connu à Rome, pour obtenir des Letres Patentes. On en vint à bout à force de sollicitations;

mais malgré les ordres réitérés de la Cour, le Parlement persista long-tems à refuser l'enregistrement de ces Lettres.

Paris ne fut pas la seule ville où la Société essuya des contradictions. En Espagne l'Archevêque de Tolède interdit en 1552 tous les Jésuites du Collége d'Alcala, la seule maison qu'ils eussent dans son Diocèse; & prononça une sentence d'excommunication, contre tous ceux qui iroient se confesser chez eux. Il ordonna aux Curés & aux Maisons religieuses, de ne laisser ni prêcher ni dire la Messe à aucun membre de la Société, & interdit tous les Prêtres de Tolède qui avoient été en retraite chez ces Peres. Mais le Conseil Royal condamna la conduite de cet Archevêque. Le Pape lui fit aussi écrire en faveur des Jésuites, & le Prélat céda à de si puissantes sollicitations. Ignace l'en remercia par une Lettre, dans laquelle il lui promet que les Jésuites d'Alcala ne feroient aucune fonction dans son Diocèse sans son agrément. La même année la Société perdit le Pere le Jai, qui mourut à Vienne en Autriche. Elle acquit en même-tems à Rome le Collége Germanique, ainsi nommé, parce qu'il fut établi pour élever des jeunes Clercs d'Allemagne. On lui donna aussi des Colléges, à Perouse, à Ugubio & à Modéne. Ignace envoya dans le même-tems quelques-uns de ses compagnons dans l'Isle de Corse, & dans la Valentine; & Lainez fut fait Provincial en Italie. Ignace refusa d'incorporer les Théatins & les Barnabites avec sa Société. Nous parlerons bientôt de ces nouveaux Instituts.

XXII. L'Arch[...] que de T[...] interdit [...] Jésuites. Peres son[t] nouveaux progrès.

Ignace voyoit chaque jour croître sa Com-

gnie. En 1553 le Pape Jules III l'établit à Jerusalem, à Constantinople & dans l'Isle de Chypre. On commença d'enseigner la Philosophie & la Théologie dans le Collége Romain. Celui de Florence fut ouvert, aussi-bien que celui de Perugia. Lainez en fonda un à Génes, & établit une maison à Montréal dans l'Isle de Corse. Canisius institua une Academie à Vienne en Autriche; Corduba une à Cordoue; Alvarez une autre à Avila. On bâtit à la Société u e église à Barcelone, une maison professe à Lisbonne, & à Ebora. Ignace envoya aussi de ses compagnons dans le Brésil & en Ethiopie. Il écrivit au Roi des Abyssins. Quoiqu'il eût résolu de ne point permettre que ses disciples fussent élevés aux dignités de l'Eglise, il souffrit que Mugnez fut fait Patriarche; Oviedo, Evêque de Nicée, & Carnero, Evêque d'Hieraple. Ils partirent pour l'Ethiopie en 1554. La Société eut la même année un Collége à Tivoli, un autre à Lorette & à Syracuse. Elle avoit un si grand nombre de maisons en Espagne, qu'elle les partagea en trois Provinces, où elle ne cessoit de former de nouveaux établissemens.

X.

XXIV. Nouvelle opposition que la Société trouve en France. Décret de la Faculté de Théologie.

Tant de succès les dédommageoient des contradictions qu'ils continuoient d'éprouver en France. Le Roi à la sollicitation du Cardinal de Lorraine, pressoit le Parlement d'enregistrer les Lettres Patentes qu'il leur avoit accordées; & le Parlement continuoit de refuser. L'Evêque de Paris s'y opposa pareillement; & la Faculté de Théologie fit le premier de Décembre de la même année, un Décret qui porte entre autres choses, que

cette

cette nouvelle Société, qui s'attribue le nom de Jesus, semble périlleuse en matiére de Foi, ennemie de la paix de l'Eglise, & plutôt née pour la ruine que pour l'édification des fidéles. Ce sont les propres termes du Décret de Sorbonne. Ce Décret ayant été envoyé à Rome, les Jésuites vouloient qu'on y répondît par une apologie; mais le Général fut d'un avis contraire, & dit qu'il ne falloit y répondre que par un profond silence. La publication du Décret de la Faculté de Théologie souleva tout le monde à Paris contre les Jésuites. Les Prédicateurs parloient contre eux dans les chaires; les Curés attaquoient hautement le plan de cette Société; les Professeurs s'élevoient contre sa doctrine. L'Evêque de Paris leur interdit toutes fonctions dans son Diocèse; & son exemple fut suivi par plusieurs autres Prélats qui se trouvoient à Paris. Mais ces Peres trouverent moyen de dissiper la tempête avec le tems.

XXV. Les Jésuites sont chassés de Sarragosse, & ensuite rappellés.

L'année suivante 1555 il s'éleva contre eux un terrible orage à Sarragosse en Espagne. Ils avoient bâti une église dont le terrein anticipoit sur celui des Augustins. Ceux-ci, de concert avec les Cordeliers, s'opposerent à la consécration de cette église, & gagnerent le grand Vicaire de l'Archevêque, qui ordonna aux Curés de défendre à leurs Paroissiens sous peine d'excommunication, de fréquenter l'église des Jésuites. Aussitôt on les excommunia dans les différentes Paroisses; on éteignit les cierges, on les chargea de malédictions, on chanta contre eux le Pseaume 108, & on n'oublia rien pour les faire regarder comme des impies,

des déteſtables, des ennemis de l'Egliſe & de Dieu. On prononça même un interdit contre la ville, tant que les Jéſuites y reſteroient : ce qui leur fit prendre le parti de ſe retirer. Ils apporterent les clefs du Collége au Sénat, & demanderent leur congé, qu'on leur accorda volontiers. Leur départ rétablit le calme dans la ville. Mais Marie Jeanne la folle mere de Charles V, ordonna qu'on les rappellât. L'Archevéque obéit, les principaux de la ville les inviterent à revenir, & ils furent rétablis d'une maniére fort honorable.

XI.

XXVI. Mort de S. Ignace.

Saint Ignace avoit été juſqu'ici comme l'ame de ce grand corps, qui s'étendoit de plus en plus dans toutes les parties du monde. Enfin épuiſé par tant de travaux, & par pluſieurs maladies, il crut que ſa fin approchoit. Il avoit ſouhaité de voir trois choſes avant ſa mort, ſon Livre des Exercices ſpirituels approuvé par le ſaint Siége, ſa Société confirmée, & ſes Conſtitutions rendues publiques. Ses vœux étant accomplis, il ne déſira plus que la mort. Il ſe retira dans la belle maiſon de campagne du Collége Romain, qu'il avoit fait bâtir l'année précédente : mais voyant que ſon mal ne faiſoit qu'augmenter, il ſe fit ramener à la ville, & le vingt-huitiéme de Juillet 1556 il reçut le ſaint Viatique, quoiqu'on ne le crût pas en grand danger. Le trente-uniéme au matin qui étoit un vendredi, on entra dans ſa chambre pour s'informer comment il avoit paſſé la nuit, & on le trouva prêt à expirer. On voulut lui faire prendre quelque choſe dans la penſée que ce n'étoit qu'une foibleſſe; mais Ignace revenu un peu à lui, répondit

d'une voix mourante que ces précautions étoient inutiles. Et prononçant le nom de Jesus, les yeux élevés au ciel & les mains jointes, il expira entre les bras de ses enfans. Il étoit dans la soixante-cinquiéme année de son âge, & dans la trente-troisiéme depuis sa conversion. Il n'y avoit que huit ans que sa Société étoit approuvée par le saint Siége; & cependant il la vit répandue presque par tout le monde, & divisée en douze Provinces, qui dès lors avoient au moins cent Colléges, sans les maisons professes. ,, Il n'a fait aucun miracle, dit Ribadenéira dans l'une des deux vies de saint ,, Ignace qu'il a composées; mais l'établis-,, sement de sa Société est le plus grand de ,, tous les prodiges. "

Orlandin, & Maffée Jésuites.

XXVII. Sa sépulture. Sa canonisation.

Il fut enterré dans l'église de la Maison professe au pied du grand autel. Le corps demeura dans le lieu de sa sépulture jusqu'en 1568 qu'on l'en retira pour jetter les fondemens de la superbe église du grand Jesus, que le Cardinal Alexandre Farnèse fit bâtir. Quand elle fut achevée, le corps y fut transporté & mis au côté droit du grand autel par le Général Aquaviva en 1597. Voici l'inscription singuliére que les Jésuites firent mettre sur le tombeau du Saint. Qui que tu sois qui te représente dans ton esprit l'image du grand Pompée, de César, ou d'Alexandre, ouvre les yeux à la vérité, & tu verras sur ce marbre qu'Ignace a été plus grand que tous ces Conquérans. Les Jésuites prévinrent le jugement du Pape & décernerent à leur pere une espéce de culte particulier. Ils s'assembloient tous les ans à son tombeau le jour de sa mort, & l'un d'eux y faisoit un dis-

cours à sa louange. Bellarmin, qui fut le second des Jésuites que le Pape Clément VIII fit Cardinal, prononça cet éloge en 1599. Tous les Jésuites se prosternerent alors devant le corps d'Ignace, & le peuple suivit bientôt leur exemple. Paul V fit faire des informations pendant quatre ans, & les Jésuites firent agir si efficacement les principales Puissances de l'Europe auprès de ce Pape, qu'il déclara Ignace bienheureux en 1609. Il fut canonisé treize ans après par Grégoire XV à la sollicitation de l'Empereur, de plusieurs Rois, Princes & Princesses Catholiques; car la Société étoit déja très-puissante dans les Cours de plusieurs Souverains. Peu de tems après cette canonisation, les Jésuites firent en sorte qu'on mît dans le Calendrier le nom de saint Ignace le 31 Juillet, à la place de celui de saint Germain d'Auxerre, ce saint Défenseur des vérités de la Grace contre les Pélagiens, cet Evêque si merveilleux, & l'un des plus grands ornemens de l'Eglise Gallicane. Un nom si respectable n'auroit plus paru dans les Calendriers, s'il n'y eût été remis par un Arrêt du Parlement de Paris, rendu sur un excellent discours de l'Avocat Général.

XXVIII. Ses miracles. Quoique Ribadenéira n'attribue d'autre miracle à saint Ignace que l'établissement de sa Société, les autres Historiens de ce Saint, tous Jésuites comme le premier, au nombre de trente au moins, & Ribadenéira lui-même dans la seconde vie qu'il a composée, en racontent plusieurs, dont quelques-uns n'auroient jamais dûs être rapportés par des Ecrivains sérieux, & qui veulent faire respecter la Religion. De tous ces Auteurs le

fameux Pere Bouhours a été le plus circonspect, & paroît avoir voulu s'arrêter aux merveilles qu'il jugeoit les plus constantes. Il parle de la résurrection d'un nommé Lisan, qui s'étoit pendu parce qu'il avoit perdu un procès qu'il avoit avec son frere. Ignace se borna à *demander à Dieu autant de vie qu'il en falloit à ce misérable pour se confesser.* Lisan revint tout d'un coup, dit le P. Bouhours, & *le ressuscité mourut dès qu'il se fut confessé.* [Il faut convenir que cette belle histoire n'est pas mal imaginée, pour faire accroire aux ignorans, qu'il suffit de craindre l'enfer & d'aller à confesse pour être sauvé. Lisan qui se confesse en sortant de l'enfer devoit en avoir une terrible crainte.] Le même Auteur assûre que „ le nom d'Ignace étoit redoutable aux puissances de l'enfer, & qu'on a entendu quelquefois les possédés s'écrier au milieu des exorcismes, à la vûe d'une image du serviteur de „ Dieu : *Où est ton pouvoir, Lucifer, puisqu'un „ peu de papier avec la figure d'un Prêtre, nous „ fait fuir sans que nous puissions résister ? Ha, „ Dieu, comment nous privez-vous de la „ gloire pour la donner à un petit Prêtre boi- „ teux ?* " Le même Jésuite s'étend sur les visions, les extases, les prédictions & autres prodiges d'Ignace. Dès le commencement de sa conversion, il fut un jour élevé en esprit, & *vit comme une figure qui lui représentoit clairement la très-sainte Trinité.* „ Mais de toutes les faveurs qu'il reçut alors, „ dit toujours le P. Bouhours, la plus remarquable fut un ravissement qui dura „ huit jours... Cette grande extase commença un samedi sur le soir, & finit le „ samedi suivant à la même heure. Il n'eut

Vie de sa[int] Ignace in-4 chez Cramoi[sy] par le P. Bo[u]hours de [la] Compagnie [de] Jesus, p. 8[...]

P. 488. 4[...]

P. 38.

„ aucun usage de ses sens tout ce tems-là.
„ On le crut mort, & on l'auroit enterré,
„ si des gens qui visiterent son corps ne se
„ fussent apperçus que le cœur lui battoit un
„ peu... Personne n'a sçu les secrets qui lui
„ furent révélés dans ce long ravissement. "

P. 81. Le même Auteur dit que quand Ignace étoit dans la classe, son esprit s'envoloit au ciel, & que c'étoit la raison pour laquelle il n'ap-

P. 451. prenoit rien. Il rapporte un long extrait d'un Ecrit dressé par saint Ignace lui-même, qui contient ses dispositions intérieures pendant quatre mois, marquant jour par jour ce qui se passoit en son ame. On y voit des choses très-singuliéres, & qu'un Historien prudent n'auroit pas dû rapporter. Il y est parlé de visions, d'apparitions, de visites céle-

P. 455. stes. Je craindrois, dit fort bien le P. Bouhours, de fatiguer les Lecteurs, si je rapportois tout entier (le Mémoire Castillan écrit de la main d'Ignace.) La même raison nous porte à n'en rapporter absolument rien.

XII.

XXIX. Divisions dans la Société.

Aussitôt après la mort d'Ignace, on pensa à élire un Général; & en attendant, la Communauté élut Lainez Vicaire général, qui indiqua une Assemblée pour le mois de Novembre. Mais la guerre qui étoit alors entre le Pape Paul IV & Philippe II, ayant empêché les Jésuites Espagnols de se rendre à Rome, on ne put tenir l'Assemblée que deux ans après. Pendant cet intervalle il y eut de grandes divisions entre les Jésuites. Il ne restoit plus que cinq des premiers compagnons d'Ignace, Lainez, Salmeron, Brouet, Roderic & Bobadille. Ce dernier, qui étoit homme entreprenant, se plaignit hautement

que Lainez eût seul toute l'autorité, & demanda que la Société fût gouvernée par les cinq anciens profès, nommés dans les Bulles des Papes. Il vint à bout de faire approuver son projet. Mais ce gouvernement ne dura que jusqu'au mois de Juillet 1558, tems auquel on élut un Général. Le Chapitre se tint au mois de Juin, & l'on commença par envoyer Lainez & Salmeron demander au Pape sa bénédiction. Paul IV la leur accorda volontiers : après quoi, le discours étant tombé sur sainte Marie Magdeleine, le Pape fit l'éloge de cette Sainte, & leur dit qu'il seroit à propos qu'ils célébrassent, comme les autres Religieux, l'Office divin, qui est si propre à enflammer nos cœurs du feu de la charité qui brûloit celui de Magdeleine. Mais cet avis si sage du souverain Pontife, ne fut point du goût des Jésuites.

XXX. Lainez Général. dresse un réglement pour les études.

Lainez fut élu Général ; & le premier exercice qu'il fit de son autorité, fut de faire imprimer les Constitutions dressées par le Pere Ignace, & de dresser un réglement pour les études, & le choix des Auteurs qu'on devoit suivre dans les matiéres de Théologie & de Philosophie. C'est ce qui avoit été déja réglé par saint Ignace. Il ne vouloit pas qu'on enseignât des opinions contraires à celles qui sont fondées sur l'Ecriture sainte & sur la doctrine des saints Peres. Le respect qu'il avoit pour celle de saint Thomas, & les lumiéres pures qu'il sçavoit que l'on pouvoit y puiser, l'avoient porté à en recommander l'étude à ses disciples. Le Pere Lainez renouvella cette partie du réglement de saint Ignace, dans l'assemblée de 1558. Mais à ces premiéres paroles du Fondateur de la

Contin. M Fleuri Tom. XX. pag. 306.

Société : *On lira l'ancien & le nouveau Testament, & la doctrine scolastique de S. Thomas*, il ajoûta : On lira aussi & l'on expliquera le Maître des Sentences. Mais si dans la suite, quelqu'un composoit une Somme, ou un Traité de Théologie mieux accommodée aux besoins du tems où nous sommes, *his nostris temporibus accommodatior*, on pourroit l'enseigner, après qu'il en auroit été délibéré entre les Peres de la Société, qui seroient trouvés les plus propres à en porter leur jugement, & avec l'approbation du Général.

XXXI. Observations sur ce réglement.

Cette addition est très-remarquable. On pourroit peut-être supposer que l'on vouloit uniquement parler d'un corps de Théologie, mis dans un ordre & dans un style plus convenable. Mais les circonstances empêchent d'en juger si favorablement. On voit par les termes mêmes du Décret, qu'il s'agissoit de changemens d'une extrême importance. Bien des gens s'imaginoient qu'on ne pouvoit combattre comme il faut les Luthériens qui nioient le libre arbitre, qu'en suivant des principes conformes à ceux des Pélagiens. C'est ce que nous apprend le Cardinal Contarenus, qui mourut dès l'an 1542. Il s'est élevé, dit-il dans son Livre de la Prédestination, des hommes qui se donnent pour ennemis des Luthériens & pour défenseurs de la vérité Catholique. En voulant établir le libre arbitre, ils sortent des justes bornes ; ils relévent insensiblement l'homme & dépriment la grace de Dieu. De Catholiques ils deviennent Pélagiens. *Ipsi ex Catholicis Pelagianos se faciunt.* Les Peres du saint Concile de Trente traiterent Lainez & Salmeron de Pélagiens ; ce qui prouve que ces

deux Jésuites marchoient sur les traces de ces mauvais Catholiques, dont parloit le Cardinal Contarenus. Ainsi, dans l'esprit de Lainez, *une Théologie mieux accommodée aux besoins du tems*, ne pouvoit être autre chose qu'une Théologie contraire à celle de saint Thomas touchant la grace & le libre arbitre. Peut-être cachoit-on aussi sous ces mots, le dessein d'une morale conforme aux inclinations des hommes & plus accommodante.

XIII.

Lainez fit en 1561 un voyage à la Cour de France, & assista au fameux Colloque de Poissi. Il sollicita si fortement en faveur de sa Société, qu'il obtint enfin qu'elle fût fixée à Paris. Les Prélats assemblés à Poissi lui donnerent tous les biens de l'Evêque de Clermont, qu'on leur disputoit au Parlement malgré quatre ou cinq jussions de la Cour. Le Parlement avoit consenti à s'en rapporter au jugement des Evêques sur cette affaire. Les Evêques en approuvant la Société, exigerent qu'elle prît un autre nom que celui de Jesus, & que l'Evêque diocésain eût une entiére jurisdiction sur elle, & un plein pouvoir de chasser de la Compagnie les forfaiteurs & mal vivans. Ce sont les termes de l'acte de réception des Jésuites en France par l'Assemblée de Poissi. Le même acte contenoit encore d'autres conditions, & sur-tout celle-ci : Que les Freres de cette Compagnie ne feroient rien au préjudice des Evêques, Chapitres, Curés, Paroisses & Universités; & renonceroient à tous priviléges contraires qui seroient portés par leurs Bulles. Cet acte fut enregîtré au Parlement le treiziéme de Février 1562. L'Evêque de Paris ne donna

XXX Les Jé[...] fixés à [...] Avec q[...] modific[...] tions.

de même son consentement, qu'avec différentes modifications.

XXXIII. Ils ouvrent leur College. Opposition de l'Université. Le Recteur les interroge par ordre du Parlement.

Quand les Jésuites se virent approuvés en France, ils firent tous les préparatifs nécessaires pour faire usage de cette approbation. Ils s'adresserent en 1564 à Julien de saint Germain, qui étoit alors Recteur de l'Université, lequel, de son propre mouvement & sans consulter les Facultés, leur donna des Lettres d'immatriculation sous le sceau privé du Recteur. En vertu de ces Lettres ils ouvrirent leur Collége, à qui ils donnerent le nom de Collége de Clermont de la Société de Jesus. C'étoit une grande maison, qu'on appelloit la Cour de Langres, dans la rue saint Jacques. Ils l'avoient achetée l'année précédente, des legs de Duprat Evêque de Clermont. Ils commencerent à y faire des leçons publiques le premier d'Octobre 1564. Maldonat y enseigna la Philosophie, & Vanege les Humanités. Mais à peine leur Collége fut-il ouvert, que les oppositions se renouvellerent. Jean Prévôt, qui fut fait Recteur au mois d'Octobre, leur défendit tout exercice de classe, jusqu'à ce qu'ils eussent montré le droit qu'ils avoient de professer. Les Jésuites présenterent Requête au Parlement, pour faire lever cette défense. Il fut ordonné que le Recteur les interrogeroit le dix-huitiéme de Février 1565. (Ce fut cette même année qu'ils perdirent leur Général Lainez.) Le Recteur leur dit : Etes-vous séculiers, réguliers, ou moines ? *Réponse*. Nous sommes en France tels que la Cour nous a nommés, *tales quales*, sçavoir la Société qu'on appelle du Collége de Clermont. *Demande*. Etes-vous moines ou séculiers ? *R*. Ce n'est pas ici le

lieu de nous faire cette demande. *D.* Etes-vous véritablement moines, réguliers, ou séculiers? *R.* Nous avons déja répondu que nous sommes tels que la Cour nous a nommés.

XXXIV. Diverses requêtes présentées au Parlement contre l'établissement des Jésuites.

L'Université refusa d'aggréger les Jésuites à son Corps; & conclut que l'on devoit procéder à la rigueur contre eux, & faire défense aux écoliers de prendre leurs leçons. Les Peres de la Société présenterent aussitôt Requête au Parlement pour empêcher l'effet de cette sentence. C'est ce qui détermina l'Université à choisir Etienne Pasquier pour son Avocat, & à nommer des Députés de chaque Faculté pour poursuivre l'affaire. Les Curés de Paris présenterent en même-tems Requête au Parlement, & intervinrent en faveur de l'Université, demandant qu'on ne reçut les Freres de la Société de Jesus, ni comme réguliers, ni comme Collége. Eustache du Bellai Evêque de Paris, le Prévôt des Marchands, les Echevins, le Cardinal de Châtillon Evêque de Beauvais comme conservateur des priviléges de l'Université, les deux Chanceliers, de Notre-Dame & de sainte Geneviéve, les Administrateurs des hôpitaux, & les Ordres Religieux mendians, présenterent aussi leurs Requêtes, & choisirent des Avocats pour plaider contre la nouvelle Société. L'Université avoit consulté Charles du Moulin, & sa consultation fut rendue publique. Elle portoit que l'Université étoit bien fondée à intenter action contre les Jésuites, afin de les empêcher d'enseigner, & le Jurisconsulte en apportoit plusieurs raisons.

XIV.

XXXV. Plaidoyer de Pierre Versoris en faveur des Jésuites.

Etienne Pasquier & Pierre Versoris furent choisis pour plaider la cause, le premier pour l'Université, & le second en faveur des Jésuites. Versoris dit, que comme la nature ne laisse sortir les serpens de leur retraite pendant le printems, qu'après avoir produit la fleur du frêne, qui doit servir d'antidote à leur venin ; & ne resserre cette fleur à la fin de l'automne, qu'après avoir renfermé les mêmes serpens ; de même la Providence divine n'avoit permis les héréfies de Luther & de Calvin, qu'en établissant la Compagnie de Jesus, qui les devoit combattre. Pour montrer que cette Compagnie étoit miraculeuse dans son origine & dans son progrès, Versoris dit, qu'on devoit faire attention qu'elle avoit été instituée par un homme de guerre. Il fit ensuite l'histoire d'Ignace, de sa conversion, de ses voyages, de ses études, des premiers compagnons qu'il assembla. Il rapporta la confirmation de l'Institut de la Société par Paul III, qui la fixa d'abord à soixante sujets ; & il eut soin de faire remarquer ce que tout le monde savoit assez, que cette limitation ayant été levée, ces Peres se multiplierent d'une maniére si étonnante, que quinze ans après leur établissement, ils avoient déja douze Provinces dans l'ancien & le nouveau monde. Versoris prétendoit, dit le Continuateur de M. Fleuri, qu'on ne pouvoit attribuer ces progrès si rapides, qu'à l'utilité que les peuples en tiroient pour l'instruction de leurs enfans ; & il osa assurer qu'il n'y avoit rien à craindre d'un Ordre, qui par un vœu particulier renonçoit aux dignités de l'Eglise.

To. XXXIV. p. 284.

Voulant ensuite justifier ceux pour qui il parloit, des oppositions sans nombre qu'ils trouvoient en France & sur tout à Paris, il en fit presque un corps tout composé de Saints; & le comparant à plusieurs Ordres Religieux qui avoient eu des contradictions dans leur origine, il prétendit faire valoir les Jésuites par les oppositions mêmes qu'on formoit à leur établissement. Il essaya ensuite de donner des réponses aux objections formées contre l'Institut des Jésuites : il vanta leur désintéressement & leur humilité ; & de toutes ces raisons, qui ne diminuerent rien dans la plûpart des esprits, de la frayeur que leur causoit ce nouvel Institut, il conclut qu'il falloit entériner sa Requête, & permettre que la jeunesse pût être élevée sous la discipline de ces nouveaux venus.

XXXVI. Plaidoyer d'Etienne Pasquier contre les Jésuites.

Etienne Pasquier parla ensuite pour l'Université; & après avoir réfuté avec force le plaidoyer de son adversaire en faveur des Jésuites, il conclut ,, Que cette nouvelle ,, espéce de Religieux qui se disoient de la ,, Société de Jesus, non-seulement ne de- ,, voit point être aggrégée au Corps de l'U- ,, niversité, mais qu'elle devoit être encore ,, entiérement bannie, chassée & extermi- ,, née de la France. Il entreprit de le prou- ,, ver par les anciennes Ordonnances & Con- ,, stitutions de l'Université, & par l'origi- ,, ne, l'établissement & les progrès des Jé- ,, suites ; afin qu'en confrontant l'un avec ,, l'autre, la Cour pût juger s'il étoit à pro- ,, pos de les incorporer dans l'Université : & ,, enfin par l'utilité ou le dommage qui en ,, pouvoit revenir à la Religion Chrétienne, ,, & spécialement à la France, si on les ad-

Continu. de M. Fleu. pag. 287. suiv.

„ mettoit. Il s'étendit fort au long sur l'o-
„ rigine de l'Université, sur ses loix, ses
„ quatre Facultés, qui ont fait jusqu'à pré-
„ sent, dit-il, comme un Concile Général
„ perpétuellement établi dans cette grande
„ ville, & dans laquelle on a toujours vécu
„ dans une parfaite tranquillité. Passant en-
„ suite à l'Institut des Jésuites, à son ori-
„ gine, & à son progrès, il dit que l'auto-
„ rité du saint Siége, étant rejettée par les
„ Luthériens d'Allemagne, ces Peres remon-
„ trerent au Pape, que leur premier vœu
„ étoit de reconnoître le souverain Pontife
„ au-dessus de toute autre Puissance, & qu'il
„ n'y avoit aucun Prince ni aucun Concile
„ qui ne dût se soumettre à ses loix. Que
„ cette flatterie fit plaisir à Paul III, qui
„ voyant que tous les Religieux de cet Or-
„ dre étoient autant de nouveaux vassaux,
„ pensa qu'il ne pouvoit mieux faire que
„ de les approuver ; que ce fut cependant
„ avec certaines limitations.

Pasquier ajoûta „ que le Pape ne leur per-
„ mit d'abord que d'être soixante, mais
„ qu'en 1543 & 1550 cette restriction qui
„ rendoit la permission moins dangereuse,
„ fut révoquée par Jules III, & qu'il leur
„ fut permis dès-lors de recevoir autant de
„ sujets qu'ils en trouveroient ; que c'est ce
„ qui avoit déterminé l'Evêque de Clermont
„ à les attirer à Paris sous les auspices de
„ Pasquier Brouet qui fut leur premier Re-
„ cteur dans cette ville. Que ce premier
„ terrein gagné, les Jésuites plus hardis s'é-
„ toient présentés à la Cour, afin qu'on ap-
„ prouvât leur Institut. Mais que Noël Bru-
„ lart, alors Procureur Général au Parle-

„ ment, s'étoit opposé formellement à tou-
„ tes leurs Requêtes, & leur avoit remontré
„ souvent, que s'ils vouloient se retirer du
„ monde, ils pouvoient, sans introduire un
„ nouvel Ordre, faire profession dans quel-
„ que Religion ancienne approuvée par les
„ saints Conciles; qu'il y avoit des Béné-
„ dictins, des Bernardins, les Ordres de
„ Cluni & de Prémontré, les quatre Or-
„ dres des mendians, & d'autres dont la
„ Chrétienté avoit tiré de grands avantages;
„ au lieu que celui qu'ils vouloient établir,
„ étoit fondé sur un événement fort incer-
„ tain. Que le Parlement, non content de
„ ces remontrances, eut recours à la Faculté
„ de Théologie, laquelle après avoir mûre-
„ ment délibéré sur cette affaire, résolut de
„ rejetter cet Institut, comme tendant à la
„ destruction de l'état régulier & séculier.
„ Que ce fut ce qui obligea les Jésuites de
„ surseoir leurs instances, jusqu'à ce que l'oc-
„ casion fût favorable pour présenter une
„ Requête à la Cour, & demander qu'elle
„ autorisât leur Institut, non en forme de
„ Religion, mais comme Collége; à la char-
„ ge qu'ils n'entreprendroient rien au préju-
„ dice du Roi, des Evêques, des Curés &
„ Chapitres, & de leur part en protestant
„ de renoncer à tous priviléges, qui leur
„ avoient été accordés à ce contraires. Que
„ la Cour jugeant que cette Requête regar-
„ doit l'Eglise, renvoya ces Peres à l'Assem-
„ blée de Poissi, à laquelle présidoit le Car-
„ dinal de Tournon, qui avoit déja établi
„ cette Société à Tournon même.

Le célébre Avocat soutint en cet endroit
„ que cette Requête n'avoit jamais été reçue

„ en pleine Assemblée ; qu'elle ne fut signée
„ que par le Rapporteur du Président, qui
„ ne la communiqua qu'à quelques particu-
„ liers, & qu'on y décida seulement que la
„ Société des Jésuites seroit reçue par forme
„ de Société & de Collége, & non pas com-
„ me Religion nouvellement instituée ; que
„ les Peres seroient tenus de prendre un au-
„ tre nom que celui de Jésuites, ou Société
„ de Jesus, & qu'ils seroient obligés de
„ se conformer en tout & par-tout, à la dis-
„ position du droit commun, sans faire au-
„ cune entreprise sur le spirituel ni le tem-
„ porel, au préjudice des Evéques, & que
„ préalablement ils renonceroient aux privi-
„ léges portés par leurs Bulles ; qu'autrement
„ cette approbation seroit de nul effet, &
„ ne seroit point mise à exécution. Il ajoû-
„ ta, que comme c'étoit toujours une appro-
„ bation, ils travaillerent à la faire valoir,
„ & qu'ils la présenterent au Parlement, où
„ ayant obtenu un Arrêt, ils acheterent la
„ maison appellée la Cour de Langres dans
„ la rue saint Jacques, pour y établir leur
„ demeure. Que là, au mépris des condi-
„ tions qui leur avoient été enjointes, ils
„ avoient fait mettre cette inscription sur le
„ portail, *le Collége de la Société de Jesus* ;
„ qu'ils y recevoient toute sorte d'écoliers
„ tant pensionnaires, qu'externes ; qu'ils y
„ enseignoient le catéchisme de leur Pere
„ Auger ; & que non contens de cette pre-
„ miére irrégularité, ils y administroient les
„ Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie,
„ & faisoient afficher des placards dans les
„ carrefours pour attirer les peuples chez
„ eux, & apprendre au public qu'ils ensei-

„ gnoient gratuitement ; ce qui tendoit à la „ ruine des Universités. “

Pasquier après avoir parlé de la Requête que les Jésuites avoient présentée au Parlement, pour en arracher ce que l'Université n'avoit pas cru pouvoir ni devoir leur accorder, entra dans le détail des membres qui composoient la Société ; „ ils sont, „ dit-il, de deux sortes, de la grande Ob- „ servance, & de la petite. Ceux-là sont „ obligés à quatre vœux, ajoûtant aux trois „ ordinaires un vœu particulier d'obéir au „ Pape, & de le reconnoître au-dessus de „ tout sans exception. Ceux-ci ne sont liés „ que par deux vœux ; l'un de fidélité, qu'ils „ promettent au Pape ; l'autre d'obéissance „ envers leurs Supérieurs & Ministres Pas- „ quier ajoûte, que ces derniers ne font „ point vœu de pauvreté ; qu'il leur est per- „ mis de posséder des Bénéfices sans dispense, „ d'hériter de leurs peres & meres, d'ac- „ quérir des terres & des héritages, comme „ s'ils n'avoient fait aucun vœu ; & il dit „ que c'étoit la voie par laquelle ils avoient „ acquis tant de biens & de richesses dans „ leur Ordre : sur quoi il rapporta les moyens „ qu'ils employoient pour cet effet, & fit re- „ marquer que ce n'étoit pas sans dessein „ que leur Fondateur avoit établi des Col- „ léges, où il étoit permis d'acquérir. “ Enfin, après avoir rapporté tous les points de leur gouvernement, il conclut que „ cette „ Société, sous apparence d'enseigner gra- „ tuitement la jeunesse, ne cherchoit que „ ses avantages ; que d'un côté elle épuisoit „ les familles par des testamens extorqués ; „ que de l'autre elle gagnoit la jeunesse sous

„ prétexte de piété, & qu'elle méditoit des „ séditions & des révoltes qui éclateroient „ quelque jour à la ruine du Royaume. Que „ le secret que cette Société avoit trouvé de „ faire un vœu particulier au saint Siége, „ avoit engagé le Pape à lui accorder de si „ grands priviléges, qui renversoient le „ droit commun. Que plus elle se montroit „ soumise au souverain Pontife, plus elle „ devoit être suspecte aux François, qui en „ reconnoissant le Pape comme le Chef & le „ Prince de l'Eglise, croyoient aussi qu'il „ étoit obligé d'obéir aux saints Canons & „ aux Conciles Œcuméniques, & qu'il ne „ pouvoit rien prononcer contre le Royaume „ me & contre les Rois, ni rien décerner con„ tre les Arrêts de la Cour ni à leur préju„ dice, dans l'étendue de leur jurisdiction. „ Puis il ajoûta, que si l'on recevoit une „ fois ces nouveaux sectaires, ce seroit nour„ rir autant d'ennemis dans le sein du Royau„ me, qui ne manqueroient pas de se dé„ clarer contre le Roi. Ensuite s'adressant „ aux Conseillers : Vous, dit-il, qui souf„ frez les Jésuites, vous voyez tout cela, „ & vous le tolerez ; quelque jour vous se„ rez aussi les premiers Juges de votre con„ damnation, quand vous verrez toute la „ Chrétienté troublée par une Compagnie, „ dont on ne connoissoit ni les artifices, ni „ les desseins. "

XXXVII. Plusieurs Jésuites écrivent contre cet Avocat. Emportement du P. Garasse.

L'Avocat qui parloit ainsi de la Société naissante, devint ensuite Conseiller, & enfin Avocat Général dans la Chambre des Comptes. Son mérite le fit choisir par Henri III pour remplir cette charge. „ C'étoit, „ dit Moreri, l'un des plus savans hommes

son tems. Il plaida long-tems avec un
ès-grand succès dans le Parlement, où il
oit presque toujours chargé des plus bel-
s causes, & où il étoit tous les jours con-
lté comme un oracle. Il mourut à Paris
1615. Il acquit une parfaite connois-
nce dans l'histoire, & particuliérement
ins celle de France. On en peut juger
ir son volume des Recherches *in-folio*,
c. Sa grande réputation, ajoûte Moréri,
e le mit pas à couvert des traits de quel-
ies ennemis, & entre autres du Pere Ga-
sse Jésuite, qui l'attaqua violemment
ême après sa mort " Quatre autres Jé-
es, Scribanius, Lafon, Richeome & Fé-
de la Grace, l'avoient horriblement dé-
é pendant sa vie. Il ne tient point à ces
ivains, qu'Etienne Pasquier ne soit un
plus dangereux hérétiques qui aient at-
ué l'Eglise. Cependant MM. de Sainte
rthe en ont fait un grand éloge, & il est
ain qu'il a toujours été très-attaché à la
igion Catholique, & qu'il a toujours passé
r un Magistrat d'un mérite distingué. Il
ússé trois fils, tous dignes, dit Moréri,
porter son nom. Le premier fut Avocat
éral en la Chambre des Comptes, le se-
d Maître des Requêtes, & le troisiéme
liteur des Comptes. L'outrage que le Pere
asse fit à leur pere après sa mort par trois
lles diffamatoires, obligea ses enfans à
ifier sa mémoire par un Livre imprimé
1624 avec privilége du Roi. On trouve
s l'Ouvrage de ces Magistrats deux listes
jures distribuées par les lettres de l'alpha-
, & tirées des Livres du Jésuite Garasse.
en a une multitude de si grossiéres, qu'on

ne conçoit pas comment un homme a pû les écrire sans être arrêté par la crainte de choquer ses Lecteurs. Dans cet étrange dictionnaire d'injures, il y en a plusieurs qui sont moins grossiéres, mais plus ridicules, & qui paroissent incroyables de la part d'un Auteur qui se picquoit de bel esprit. En voici un échantillon. A ce mot *Sot*, le P. Garasse dit que Pasquier est un sot par nature, sot par becquarre ; sot par bémole, sot à la plus haute gamme, sot à double semelle, sot à double teinture, sot en cramoisi, sot en toutes sortes de sottises. Il finit son gros Livre des Recherches des Recherches, en adressant la parole au célébre Magistrat mort depuis plusieurs années. Adieu maître Pasquier. Adieu plume sanglante. Adieu Avocat sans conscience. Adieu Monophile sans cervelle. Adieu homme sans humanité. Adieu Chrétien sans Religion. Adieu capital ennemi du saint Siége de Rome. Adieu fils dénaturé de l'Eglise, qui publiez & augmentez les opprobres de votre Mere. Adieu jusqu'à ces coups de tonnerre qui vous enseveliront sous d'autres montagnes que dans votre Parnasse. Adieu jusqu'à ce grand Parlement, auquel vous ne plaiderez plus pour l'Université, &c. C'en est assez de ces beaux adieux qui tiennent trois pages du Livre du Pere Garasse. Ces excès ne mériteroient pas d'être relevés, si cet Ecrivain ne s'étoit point depuis rendu fameux par d'autres emportemens, dont nous ne parlerons pas ici. Il doit paroître étonnant que la Société donne à un pareil Auteur de si grands éloges dans la Bibliothéque de ses Ecrivains. Il y est dit que le Pere Garasse étoit *plus aimable qu'on ne peut dire, par son*

ité, sa modestie, sa douceur & toutes les s vertus.

rsque Pasquier eut achevé le plaidoyer, nous avons rapporté un extrait, Ver- répliqua ; & enfin Jean-Baptiste du il faisant la charge de Procureur Géné- discuta la matiére & conclut à l'exclu- des Jésuites, particuliérement parce avoient prêté serment à un Général toit Espagnol ; qu'étant étrangers, on voit point leur confier l'éducation de inesse ; & qu'étant liés par des vœux, devoient pas être reçus dans l'Univer- le Paris, pour y enseigner publique- . A l'égard de la fondation faite par que de Clermont, il proposa d'établir is un Collége, des biens laissés par ce t, qui porteroit le nom de Clermont, int on feroit Principal un honnête hom- qui ne seroit d'aucun Ordre Régulier, core moins de la Société des Jésuites. use dura deux audiences, & les Jésuites ssoient devoir succomber : mais ils ent déja de fortes recommandations. Les es furent appointées au commencement il 1565, & par ce moyen les Jésuites, être aggrégés au corps de l'Université, it la liberté de continuer leurs leçons quement. Ce qui arriva dix ans après, re combien la Société avoit de puissans ecteurs. Le Pape Grégoire XIII, dit le tinuateur de M. Fleuri, donna en 1575 nission aux Cardinaux de Bourbon & de e, de procurer l'union des Jésuites avec iversité de Paris, & la proposition en aite par le premier de ces Cardinaux au eur Jean de Rouen, & dans la suite à

XXXVIII. Conclusions contre les Jésuites. Ces Peres ne peuvent venir à bout de se faire aggréger à l'Université.

Tom. XXXV. p. 288.

Thomas Scourjon qui fut son successeur; mais tous les deux refuserent constamment de consentir à cette union. Toutes les tentatives que ces Peres firent dans la suite, furent inutiles. Quelque crédit qu'ils eussent auprès des Rois & des Princes, l'Université a toujours persisté dans les mêmes sentimens, sans que les Jésuites aient pû réussir à lui être aggregés.

X V.

XXXIX. L'Université poursuit de nouveau les Jésuites. Les Curés de Paris s'unissent à elle pour la même cause.

Continuat. de M. Fleuri, To. XXXVI. pag. 494. & suiv.

En 1594 ces Peres ayant refusé de prêter serment de fidélité à Henri IV, l'Université saisit cette occasion pour reprendre le procès qu'elle avoit avec eux. Il fut unanimement résolu dans une assemblée, par tous les membres des quatre Facultés, qu'on feroit assigner les Jésuites. Ils le furent en effet, & l'Université demanda dans sa Requête au Parlement, que le procès ayant été interrompu depuis tant d'années, & l'instance étant périe, & tous les faits qu'elle alléguoit contre eux étant néanmoins de notoriété publique, le Parlement interposât son autorité, & bannît ces Peres, non-seulement de toute l'Université de Paris, mais de toute la France, & qu'à cet effet le Procureur du Roi intervînt dans l'affaire. Le Parlement répondant à la Requête de l'Université, fit citer les Jésuites à comparoître. Claude Duret leur Avocat comparut, & le douziéme de Juillet la cause fut plaidée à huis clos. Après que le Recteur Jacques d'Amboise eût fait un petit discours latin, Antoine Arnauld, célébre Avocat & grand Orateur, commença son plaidoyer, qu'il acheva le lendemain. Il parla avec beaucoup de force & d'éloquence contre les Jésuites, & en fit une étrange peinture. Trois

jours après, Louis Dolé, aussi Avocat en Parlement, plaida pour les Curés de Paris, qui étoient intervenus dans la cause, accusant les Jésuites d'entreprendre sur leurs droits, & de troubler la hiérarchie ecclésiastique. Claude Duret qui parla ensuite, ne jugea pas à propos de relever les faits avancés dans les autres plaidoyers. Il dit entre autres choses, qu'on n'étoit point fondé à demander l'expulsion des Jésuites, puisqu'ils étoient établis en vertu d'un Arrêt rendu il y avoit trente ans.

Mais les Jésuites se fondant principalement sur le crédit de leurs amis, les firent agir; & ils en furent servis avec tant de zéle, que le procès fut appointé, & que la Cour ordonna que les Requêtes de l'Université & des Curés de Paris seroient jointes audit procès, comme en étant une dépendance, pour être fait droit sur le tout, par un seul & même Arrêt. Le Cardinal de Bourbon, quoique dangereusement malade, fut un de ceux qui agirent plus vivement pour les Jésuites en cette occasion. Le Baron de Rosni agit aussi très-fortement auprès du Roi, & écrivit au Chancelier & au Conseil de sa Majesté, pour recommander l'affaire des Jésuites. Le Duc de Nevers présenta deux Requêtes au Parlement en leur faveur. Enfin tant de personnes de distinction s'intéresserent pour eux, que sur les conclusions du Procureur Général, pour lequel Antoine Séguier porta la parole, les Jésuites furent encore maintenus par provision dans leurs fonctions, & continuerent d'enseigner. Mais quelques mois après, ils furent bannis du Royaume à l'occasion de l'attentat fait sur la *Ibid.*

Thomas Scourjon qui fut son successeur; mais tous les deux refuserent constamment de consentir à cette union. Toutes les tentatives que ces Peres firent dans la suite, furent inutiles. Quelque crédit qu'ils eussent auprès des Rois & des Princes, l'Université a toujours persisté dans les mêmes sentimens, sans que les Jésuites aient pû réussir à lui être aggrégés.

X V.

XXXIX. L'Université poursuit de nouveau les Jésuites. Les Curés de Paris s'unissent à elle pour la même cause.

Continuat. de M. Fleuri, To. XXXVI. pag. 454. & suiv.

En 1594 ces Peres ayant refusé de prêter serment de fidélité à Henri IV, l'Université saisit cette occasion pour reprendre le procès qu'elle avoit avec eux. Il fut unanimement résolu dans une assemblée, par tous les membres des quatre Facultés, qu'on feroit assigner les Jésuites. Ils le furent en effet, & l'Université demanda dans sa Requête au Parlement, que le procès ayant été interrompu depuis tant d'années, & l'instance étant périe, & tous les faits qu'elle alléguoit contre eux étant néanmoins de notoriété publique, le Parlement interposât son autorité,& bannît ces Peres,non-seulement de toute l'Université de Paris, mais de toute la France, & qu'à cet effet le Procureur du Roi intervînt dans l'affaire. Le Parlement répondant à la Requête de l'Université, fit citer les Jésuites à comparoître. Claude Duret leur Avocat comparut, & le douziéme de Juillet la cause fut plaidée à huis clos. Après que le Recteur Jacques d'Amboise eût fait un petit discours latin, Antoine Arnauld, célébre Avocat & grand Orateur, commença son plaidoyer, qu'il acheva le lendemain. Il parla avec beaucoup de force & d'éloquence contre les Jésuites, & en fit une étrange peinture. Trois

jours après, Louis Do lé, aussi Avocat en Parlement, plaida pour les Curés de Paris, qui étoient intervenus dans la cause, accusant les Jésuites d'entreprendre sur leurs droits, & de troubler la hiérarchie ecclésiastique. Claude Duret qui parla ensuite, ne jugea pas à propos de relever les faits avancés dans les autres plaidoyers. Il dit entre autres choses, qu'on n'étoit point fondé à demander l'expulsion des Jésuites, puisqu'ils étoient établis en vertu d'un Arrêt rendu il y avoit trente ans.

Mais les Jésuites se fondant principalement sur le crédit de leurs amis, les firent agir; & ils en furent servis avec tant de zéle, que le procès fut appointé, & que la Cour ordonna que les Requêtes de l'Université & des Curés de Paris seroient jointes audit procès, comme en étant une dépendance, pour être fait droit sur le tout, par un seul & même Arrêt. Le Cardinal de Bourbon, quoique dangereusement malade, fut un de ceux qui agirent plus vivement pour les Jésuites en cette occasion. Le Baron de Rosni agit aussi très-fortement auprès du Roi, & écrivit au Chancelier & au Conseil de sa Majesté, pour recommander l'affaire des Jésuites. Le Duc de Nevers présenta deux Requêtes au Parlement en leur faveur. Enfin tant de personnes de distinction s'intéresserent pour eux, que sur les conclusions du Procureur Général, pour lequel Antoine Séguier porta la parole, les Jésuites furent encore maintenus par provision dans leurs fonctions, & continuerent d'enseigner. Mais quelques mois après, ils furent bannis du Royaume à l'occasion de l'attentat fait sur la *Ibid.*

personne du Roi Henri IV par Jean Châtel, qui avoit reçu des leçons du Pere Guignard Jésuite, comme nous l'avons dit ailleurs. Les Jésuites ne furent rétablis en France que la troisiéme année du dix-septiéme siécle.

XVI.

XL. Directoire des études que fait dresser Aquaviva Général des Jésuites. Monté-Major enseigne de faux principes sur la Grace. Il est combattu par Bannez savant Dominicain.

Nous rapporterons ici en peu de mots plusieurs choses importantes, arrivées dans la Société pendant les vingt derniéres années du seiziéme siécle, & dont nous n'avons point encore eu occasion de parler. Le P. Aquaviva élu Général en 1581, & qui occupa cette place pendant trente-quatre ans, assembla six Jésuites qu'il prit de différens Royaumes de Portugal, d'Espagne, de France, d'Autriche, d'Allemagne & d'Italie, & il les chargea de dresser un directoire des études. Quand ils eurent mis la derniére main à leur ouvrage, Aquaviva le publia dans la Société, & le fit imprimer à Rome en 1586 sous ce titre : Réglement pour les études, dressé par les six Commissaires nommés par le R. P. Général. Ce Réglement, en paroissant confirmer ce qui étoit ordonné dans les Constitutions touchant la fidélité avec laquelle on doit suivre saint Thomas, permet néanmoins de l'abandonner dans un article essentiel de sa doctrine. Ce point capital, débarrassé des termes scolastiques employés par le Réglement, c'est que Dieu remue & détermine les volontés des hommes comme il lui plaît. La même année qu'Aquaviva fut élu Général, Prudence de Monté-Major Jésuite, assisté du Pere Michel Marc, soutint à Salamanque une thése publique, dans laquelle il combattoit la prédétermination des actes libres & futurs.

Bannez

Bannez célébre Dominicain & ses confreres, s'éleverent contre lui, & porterent leurs plaintes à l'Inquisition de Valladolid. Cette dénonciation fut suivie d'une censure de la part des Docteurs en Théologie, & de l'Université, qui qualifierent la doctrine de Monté Major de téméraire & d'erronée.

Hist. Congreg. de Aux.

XLI. Théses des Jésuites Lessius & Hamelius censurées par la Faculté de Théologie de Louvain.

Mais les théses que soutinrent à Louvain quelques années après, les deux Jésuites Lessius & Hamelius, firent beaucoup plus de bruit. Lessius étoit né près d'Anvers en 1554, & étoit entré dans la Société à l'âge de dix-huit ans. Etant venu enseigner la Théologie à Louvain avec Hamelius son confrere en 1585, il fit l'année suivante soutenir des théses publiques, sur l'Ecriture sainte, la Providence, la Grace, & la Prédestination. La Faculté de Théologie de Louvain en fit extraire un très-grand nombre de propositions, qui furent ensuite réduites à trente-quatre. Il y en a trois qui ont rapport à l'inspiration des Livres saints, & qui affoiblissent le souverain respect que nous devons avoir pour les divines Ecritures. Toutes les autres propositions censurées, roulent sur les matiéres de la grace & de la prédestination. ,, Les Docteurs de Louvain ,, dans la censure qu'ils firent de ces propo- ,, sitions, exposent d'abord la maniére dont ,, ils se sont conduits avant de procéder à ,, cette censure, & témoignent leur douleur ,, de ce qu'ils voient le principal fondement ,, de la grace chrétienne, non-seulement ,, attaqué mais renversé, autant que cela se ,, peut, par de nouvelles opinions tant de ,, fois réprouvées & condamnées : De ce ,, que la doctrine de saint Augustin sur cette

Continuat. de M. Fleuri, To. XXXVI. p. 138.

„ matiére, si solemnellement approuvée par
„ l'Eglise, se voit renversée par les enfans
„ mêmes de l'Eglise. Puis ils concluent: Ne
„ devons-nous donc pas nous étonner, de
„ ce qu'aujourd'hui l'on renouvelle & l'on
„ ressuscite après Catharin & Pighius, non-
„ seulement les vaines objections, mais
„ presque toutes les plaintes des Prêtres de
„ Marseille, qui ont combattu autrefois la
„ doctrine de S. Augustin en France; quoi-
„ qu'il soit constant que le saint Siége les ait
„ réprimés par le Pape Céléstin. Ils entrent
„ ensuite en preuve, pour faire voir que les
„ deux Professeurs Jésuites ne formoient
„ point d'autres objections que celles des Sé-
„ mipélagiens; & à mésure qu'ils rapportent
„ chacune des propositions, ils la réfutent
„ par les autorités de l'Ecriture sainte, de
„ saint Augustin, de saint Prosper, de saint
„ Fulgence " Le Continuateur de M. Fleuri, rapporte les trente-quatre propositions censurées, & continue ainsi.

„ Cette censure est raisonnée: non-seule-
„ ment chaque proposition est qualifiée, mais
„ on oppose aussi à chacune, des textes for-
„ mels de l'Ecriture & des Peres. Dans la
„ préface qui précéde la censure, les Do-
„ cteurs rapportent plusieurs des raisons qui
„ les ont engagés à la donner. La premiére,
„ parce que la doctrine qu'ils condamnent est
„ entiérement opposée à ce que saint Au-
„ gustin a enseigné en mille endroits de ses
„ Ecrits, touchant la grace & le libre arbi-
„ tre; & que l'autorité de ce saint Docteur
„ ayant toujours été extrémement respectée
„ dans l'Eglise par les Conciles, par les Pa-
„ pes, & par les Auteurs Ecclésiastiques les

„ plus illustres, c'est outrager les uns & les „ autres, que de ne pas déférer à cette au„ torité. La seconde, parce que les propo„ sitions condamnées tendent à faire croire, „ qu'il y a un partage réel de sentimens dans „ l'Eglise sur la matiére de la grace & du li„ bre arbitre, & que l'Eglise d'Orient est di„ visée sur ce point d'avec l'Eglise d'Occi„ dent. La troisiéme, parce que ces mêmes „ propositions renouvellent & ressuscitent „ toutes celles des Sémipélagiens de Mar„ seille, si solemnellement condamnées par „ le saint Siége, entre autres par le Pape „ Célestin. La quatriéme, parce que les „ conséquence de cette doctrine sont égale„ ment contraires à la vérité, & nuisibles „ au salut des ames. C'est pourquoi, ajoû„ tent les Docteurs en s'adressant aux Jésui„ tes, nous vous prions par les entrailles de „ Jesus-Christ, de quitter tout préjugé, de „ vous défaire de vos préventions, & d'exa„ miner sérieusement & devant Dieu cette „ affaire, afin de revenir à de meilleurs sen„ timens. Ils leur rappellent le titre de So„ ciété de Jesus, qu'ils ont pris, & les pres„ sent de ne plus s'étudier à détruire la force „ & l'efficacité de celui dont ils se glorifient „ de porter le nom. Ils les font aussi souve„ nir que leur Pere Bellarmin, en traitant „ la même matiére dans la même chaire où „ ils enseignoient, avoit professé une do„ ctrine opposée à la leur. Enfin ils les sol„ licitent de ne plus s'appliquer qu'à édi„ fier l'Eglise par leurs bons exemples, com„ me le doivent faire des Prêtres & des Re„ ligieux.

„ Aussitôt que cette censure fut arrêtée,

XLII. La Faculté de Douai se joint à celle de Louvain pour censurer les mêmes Jésuites.

„ on en fit plusieurs copies pour être distri-
„ buées dans les Pays-Bas ; & l'on en envoya
„ à l'Archevêque de Malines, & aux Evê-
„ ques du Ruremonde, d'Ypres, de Bosle-
„ duc, d'Arras, de Namur, & à l'Evêque
„ nommé de saint Omer. La Faculté de
„ Douai, où le savant Estius professoit alors
„ la Théologie, se joignoit à celle de Lou-
„ vain, qu'elle regardoit comme sa mere.
„ Le quatriéme de Janvier 1588, on eut
„ soin d'envoyer des copies de la censure à
„ tous les Evêques des Pays-Bas, qui n'en
„ avoient pas encore reçu, de même qu'aux
„ Chapitres des Diocèses dont le Siége
„ étoit vacant. La Faculté de Louvain fit
„ plus : car voulant perpétuer autant qu'elle
„ pouvoit, ses sentimens sur les matiéres
„ controversées, elle institua une leçon pu-
„ blique de Théologie, pour réfuter les
„ opinions de Lessius. Elle chargea de cet
„ emploi Jacques Janson... Il étoit fort ami
„ de Michel Baius ; & le célébre Jansénius
„ Evêque d'Ypres avoit été son disciple... La
„ censure de la Faculté de Théologie de Douai
„ est conçue en termes plus forts que ne l'étoit
„ celle de Louvain. Estius l'avoit composée
„ par ordre de ses confreres ; & elle avoit été
„ portée aux instances de Jean Hanchain
„ Archevêque de Malines, de Louis de Bar-
„ laimont Archevêque de Cambrai, & de
„ Guillaume Lindanus Evêque de Gand. Elle
„ condamne d'abord les trois premiéres as-
„ sertions sur l'Ecriture sainte, comme té-
„ méraires & propres à avilir la dignité &
„ la majesté des Livres sacrés, qui ont été
„ dictés par le Saint-Esprit... Elle passe en-
„ suite aux propositions qui regardent la pré-

„ destination & la réprobation. Les censures „ qu'on lit après chaque assertion, sont plus „ longues & plus raisonnées que dans la „ censure de Louvain, & sont principale- „ ment appuyées sur l'autorité de saint Au- „ gustin.

XLIII. Les Evêques des Pays Bas se disposent à prononcer un jugement canonique contre l'erreur. Les Jésuites sollicitent à Rome pour faire arrêter ce jugement.

„ L'Archevêque de Malines, qui avoit été „ un des plus zélés promoteurs de cette cen- „ sure, étoit prêt, conjointement avec son „ collégue l'Archevêque de Cambrai, d'as- „ sembler des Conciles provinciaux, pour „ y faire des censures épiscopales, qui pro- „ scrivissent dans tous les Pays-Bas les opi- „ nions de Lessius. Les Historiens de la So- „ ciété écrivent sur ce sujet dans l'Image „ de leur premier siécle, que leurs adver- „ saires acharnés à les couvrir de honte & de „ confusion, susciterent contre eux le plus „ grand nombre des Evêques, & plusieurs „ Chapitres de Chanoines, pour fortifier les „ censures des deux Universités : Que les „ Archevêques de Malines & de Cambrai „ se disposoient à assembler en Synode les „ Evêques leurs Suffragans, pour examiner „ les dogmes condamnés par les deux Fa- „ cultés, & les proscrire dans toute la Flan- „ dre, comme les restes impies des Massi- „ liens ou de Pélage, & condamner la So- „ ciété d'hérésie... Les Jésuites prévoyant les „ suites fâcheuses que pouvoient avoir tou- „ tes ces contestations, firent agir leur Gé- „ néral & leurs amis de Rome auprès du Pa- „ pe, pour engager sa Sainteté à prendre „ connoissance de cette affaire. En attendant „ l'effet de ces sollicitations, le Pere Coster „ leur Provincial écrivit une Lettre justifi- „ cative à un Chanoine de Lille nommé

„ Jean Simon, à qui il faisoit le récit des „ motifs qu'il prétendoit avoir mis les censures en mouvement, & de la maniére „ dont on avoit soulevé tout le monde contre la Société. Cette Lettre étant venue à „ la connoissance d'un jeune Docteur nommé Jacques Baius, neveu de Michel Baius „ Chancelier de l'Université, il prit la défense de l'Université, & accusa par un „ Ecrit les Jésuites, d'avoir soutenu à Rome, au grand scandale des fidéles, la même doctrine de leur Pere Lessius, comme „ l'attestoit Hesselius dans ses Lettres; d'avoir insinué que la doctrine de S. Augustin „ sur la grace & la prédestination, n'étoit „ plus suivie dans les écoles Catholiques, & „ qu'elles tenoient des opinions contraires; „ de s'élever enfin comme des furieux contre „ le jugement des Evêques qui avoient approuvé la censure. "

XLIV. Le Pape Sixte-Quint se réserve la connoissance de cette affaire.

Les sollicitations du Général Aquaviva pour empêcher que les Evêques des Pays-Bas ne tinssent des Conciles provinciaux, eurent tout l'effet que les Jésuites pouvoient en attendre. Pour réussir on fit usage des prétentions ultramontaines. Sixte-Quint qui étoit alors sur le saint Siége, donna des ordres précis à son Nonce dans les Pays-Bas, d'empêcher que les Evêques n'entrassent plus avant dans cette affaire. Il se fondoit sur cette maxime, qu'il n'est permis qu'au seul Pontife Romain successeur de saint Pierre, de définir les points controversés de la doctrine chrétienne, & que cela n'appartient à aucun autre. C'est ce qu'on lit dans le Bref qu'il envoya sur cette affaire à son Nonce Octavio Frangipani. On sent combien cette

maxime est fausse, & injurieuse aux Evêques, qu'elle prive d'un droit qu'ils ont reçu de Jesus-Christ. L'Eglise de France fait profession d'en reconnoître la fausseté. Il résulta de cette conduite de Sixte-Quint, un très-mauvais effet : comme il se réserva l'affaire, les Evêques, dont le zéle fut arrêté, n'empêcherent pas le progrès de l'homme ennemi, qui dans ces commencemens ne semoit l'ivraie qu'en tremblant.

XVII.

Ce fut cette même année 1588 que parut un Ouvrage du fameux Jésuite Molina, qui ne tarda pas à occasionner de grands troubles. Ce Livre écrit en latin, étoit intitulé : Concorde de la grace & du libre arbitre. Dominique Bannez savant Dominicain l'attaqua, comme renouvellant les dogmes erronés proscrits par l'Inquisition générale de Castille dans la condamnation des propositions du Pere Monté-Major Jésuite en 1581. Mais Molina avoit obtenu du grand Inquisiteur de Portugal la permission de le faire imprimer. Les plaintes si bien fondées de Bannez ne firent aucune impression sur Molina. Il se sentoit protégé par le Cardinal Albert Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur Rodolphe & alors Vice-Roi de Portugal, qui étoit parent & allié de François de Borgia ancien Général de la Société. Mais la bonne contenance qu'il affectoit de faire paroître, n'empêcha pas plusieurs célébres Théologiens de combattre son Livre & ses sentimens. Il fut attaqué par quelques-uns mêmes de ses confreres. Henri Henriquez, Portugais, qui avoit été Professeur à Salamanque, s'éleva contre le Novateur, non-

XLV. Molina publie son Livre de la Concorde & du Libre arbitre. Soulevement qu'il excite. Réclamation contre la nouveauté. Zéle du Jésuite Henriquez.

Continuat. de M. Fleuri, To. XXXVI. p. 581.

seulement de vive voix, mais encore dans un Ouvrage théologique, *De la fin de l'homme*, qu'il fit imprimer en 1593. L'année suivante, ce savant Jésuite fit encore une censure du même Livre, & une seconde trois ans après en 1597. Nous rapporterons d'autant plus volontiers le jugement qu'il porta du Livre de la Concorde de la grace & du libre arbitre, que c'est un confrere de Molina qui parle, & dont par conséquent le témoignage ne peut être suspect. „ L'Auteur, „ dit Henriquez en parlant de Molina, „ parle sans retenue contre la saine doctri-„ ne, reçue & affermie de longue main, „ & dont les Théologiens les plus respecta-„ bles de toute l'Espagne, ou plutôt de pres-„ que toute la terre sont en possession ; & il „ parle ainsi sans être arrêté par la censure „ du saint Office qu'il n'ignore pas. Il s'é-„ léve à la maniére des hérétiques avec im-„ pudence contre les saints Peres, qui ont „ été remplis de l'esprit de Sagesse, & il pro-„ nonce contre eux des blasphêmes. Parlant „ de ceux de leurs sentimens que les Théo-„ logiens tiennent pour certains & indubita-„ bles, il les traite de dangereux. Il dit qu'ils „ sont l'occasion de diverses erreurs & qu'ils „ détruisent le libre arbitre. Il ajoûte, qu'a-„ vant qu'il eût fait son Livre, ni ces mê-„ mes Peres, ni les Conciles, n'ont point „ bien compris, & n'ont point suffisamment „ expliqués la vérité, touchant la grace, „ la prédestination & la liberté de l'hom-„ me. “

XLVI. Idée juste qu'avoit ce

Henriquez fait ensuite ses réflexions sur le danger qu'il y avoit de laisser répandre une telle doctrine en Espagne ; observant que si

cette licence n'étoit réprimée, elle s'étendroit bientôt à d'autres erreurs. Il l'accuse d'ouvrir la porte aux erreurs des Pélagiens & des Demipélagiens, & de soustraire beaucoup de choses à la Providence de Dieu. Il concluoit que cet Ouvrage devoit absolument être proscrit. „ En effet, dit-il, il n'est pas „ possible de le corriger, étant tout pétri de „ dogmes dangereux & erronés, qui se trou- „ vent exprimés dans une infinité d'endroits. „ Car ce Livre prépare la voie à l'Antechrist, „ par l'affectation avec laquelle il reléve les „ forces naturelles du libre arbitre contre les „ mérites de Jesus-Christ, les secours de la „ grace, & la prédestination. " Henriquez avoit fait la seconde censure où il parle avec tant de force, par l'ordre du Pape Clément VIII. Il y fait mention de la premiére. „ On „ avoit donné le même soin, dit-il, d'exa- „ miner le livre de Molina, aux Théologiens „ d'Espagne les plus distingués par leur scien- „ ce. Presque toute la doctrine de ce livre leur „ a paru ressusciter les anciennes erreurs des „ Pélagiens & des Demipélagiens. " Surquoi Henriquez entre dans un grand détail d'erreurs touchant la grace & la prédestination: après quoi, il conclut en ces termes: „ Si „ une telle doctrine vient à être soutenue par „ des hommes rusés & puissans, qui soient „ membres de quelque Ordre Religieux, elle „ mettra toute l'Eglise en péril, & causera „ la perte d'un grand nombre de Catholi- „ ques. " Nous laissons le Lecteur faire ici lui même ses réflexions. Telle est l'idée qu'avoit du Livre de Molina, Henriquez, qui étoit entré, aussi-bien que lui & un an avant lui, dans la Société, du vivant de saint

Théologien Jésuite du [...]stême de M[...]lina.

Ignace. Il mourut à Tivoli en 1603. Il avoit professé à Salamanque, & Suarez y avoit pris ses leçons.

XLVII. Combien ce systême est pernicieux. Ses suites étonnantes.

Le jugement que ce Théologien Jésuite porta du Livre de Molina, s'accorde parfaitement avec ce qu'en dit le Pere Serri dans son Histoire des Congrégations *De Auxiliis*. „ Je dirai, assure ce savant Dominicain, „ ce qui n'est contesté presque par personne, „ que le principal but de Molina a été d'introduire une nouvelle Théologie touchant „ la Grace divine, de fermer les routes par „ lesquelles avoient marché les Anciens, „ d'en ouvrir de nouvelles jusques-là inconnues & pleines de dangers ; enfin de s'élever orgueilleusement contre saint Augustin, & contre les autres Docteurs qui „ avoient triomphé du Pélagianisme. " On trouve aussi une très-juste idée du Livre de Molina dans l'excellent Livre de l'Action de Dieu sur les créatures, ou de la Prémotion Physique, imprimé à Paris avec approbation & privilége. Le Livre de Molina eut les suites les plus étonnantes. Il donna lieu à la plûpart des grandes affaires qui arriverent à la fin du seiziéme siécle. L'évocation de la cause de ce Livre à Rome fut l'occasion des célébres Congrégations *De Auxiliis*. Nous ne croyons pas devoir entamer ici cette grande affaire, qui appartient plutôt au dix-septiéme siécle, auquel il est plus naturel de la renvoyer toute entiére.

ARTICLE XXII.

Etabliſſement de pluſieurs autres nouveaux Ordres Religieux.

I.

L'Ordre des Freres Mineurs étoit tombé dans un étrange relâchement, lorſqu'un certain Matthieu Baſchi ſe crut ſuſcité de Dieu pour y rétablir la ferveur. Cet homme étoit né dans le Duché d'Urbin en Italie, & s'étoit retiré de bonne heure au Couvent de Montefalconi, où il avoit pris l'habit des Freres Mineurs. Touché du relâchement de ſes Freres, il ſe ſentit fortement porté à embraſſer une vie plus pénitente, & une pauvreté plus étroite. A force d'y penſer, il s'imagina entendre une voix du Ciel, qui l'avertiſſoit d'obſerver la Régle de S. François à la lettre. C'étoit en 1526. Dès-lors il prit une robe d'une étoffe groſſiére & rude, ſemblable à celle que portoit, diſoit-il, celui qui lui étoit apparu pluſieurs fois; & il ſe couvrit la tête d'un capuchon pointu, comme ſi c'eût été le véritable habit de ſaint François. Dans cet équipage il ſortit furtivement de ſon Monaſtére & vint à Rome. Son habit extraordinaire lui attira pluſieurs fâcheuſes aventures.

I. Origine d[es] Capucins. Matthieu B[aſ]chi ſe préſe[n]te devant [le] Pape.

Continua[tion] de M. Fleu[ry] Tom. XXI. p. 456.

Matthieu Baſchi étant arrivé à Rome, alla au Vatican, monta dans les appartemens, & s'avança juſqu'au cabinet de Clément VII,

ſans que perſonne, dit-on, ſe mît en devoir de l'arrêter ni même de l'interroger, ce qui n'eſt pas fort croyable. Quoi qu'il en ſoit, le Pape ſurpris à la vûe de cet homme, lui demanda ce qu'il déſiroit. Saint Pere, répondit Matthieu, je ſuis un Prêtre de l'Ordre des Mineurs, qui n'a pas de plus ardent déſir que d'obſerver la Régle de mon Pére saint François, comme je l'ai promis à Dieu. Il eſt certain que saint François ne portoit qu'un habit fort vil, avec un capuchon pointu, ſans ſcapulaire, ſemblable à celui dont votre Sainteté me voit revêtu. C'étoit là la forme de l'habit des premiers Freres Mineurs. Après avoir verſé beaucoup de larmes & prié, j'ai reconnu que c'étoit la volonté du Ciel. C'eſt la cauſe qui m'a conduit aux pieds de votre Sainteté, eſpérant obtenir d'elle qu'il me ſoit permis de porter cet habit, & d'obſerver la Régle de ſaint François dans des hermitages, prêcher la parole de Dieu, & travailler au ſalut des plus grands pécheurs. Le Pape, après lui avoir fait pluſieurs queſtions, lui accorda tout ce qu'il demandoit, exigeant ſeulement qu'il ſe préſentât une fois tous les ans au Chapitre des Freres Mineurs, en quelque endroit qu'il fût aſſemblé.

II. Matthieu Baſchi gagne des compagnons. Il eſt perſécuté par les Freres Mineurs. Le Pape le protége. Progrès de ſa Réforme.

Le Frere Matthieu Baſchi alla auſſitôt prêcher de tous côtés la parole de Dieu, & commença par la Marche d'Ancone. Un Hermite nommé François ſe joignit à lui; & en peu de tems ils eurent un grand nombre de compagnons. Mais ils eurent beaucoup de perſécutions à eſſuyer de la part des Freres Mineurs, qui ne pouvoient ſouffrir ce nouveau genre de vie, ni ce capuchon pointu.

Frere Matthieu s'étant présenté à leur Chapitre général, fut arrêté & mis en prison par ordre du Provincial; mais la Duchesse de Camerino en ayant été informée, écrivit à ce Provincial, & le menaça en termes très-vifs, que s'il ne lui renvoyoit libre le Frere Matthieu, elle alloit s'en plaindre au Pape son oncle. Elle manda aussi le Gardien du Couvent de Camerino, & l'intimida si fort, que Matthieu Baschi fut délivré. Celui-ci alla aussitôt excuser les Freres Mineurs auprès de la Duchesse, qui lui promit de l'assister de son autorité & de ses biens. Frere Baschi perdit la même année 1526 son cher compagnon le Frere François: mais il en acquit un autre, nommé Louis, Prêtre & Frere Mineur. C'étoit un homme qui brûloit de zéle pour prêcher par-tout cette nouvelle réforme. Il eut la hardiesse de demander au Provincial un Couvent pour ceux qui l'embrasseroient. La réponse que l'on fit à sa requête, fut de le mettre en prison. En étant sorti peu de tems après, il alla à Rome avec des Lettres de la Duchesse Camerino, & obtint du Pape tout ce qu'il pouvoit souhaiter. Les Freres Mineurs maltraiterent encore ces Freres a nouveaux capuces, & les regardoient comme des apostats; mais enfin la protection du Pape les mit à l'abri de la persécution. En peu de tems ils firent des progrès surprenans, & se multiplierent d'une maniére tout-à fait extraordinaire.

III. Bernardi[n] Ochin est [élu] Général d[u] nouvel Or[dre] des Capuci[ns].

En 1534 Bernardin Ochin, qui étoit de Sienne, & s'étoit engagé dans l'Ordre des Freres Mineurs, embrassa la réforme des Capucins. Il contribua beaucoup au progrès de cet Ordre naissant, & en fut élu Général.

Sa grande réputation.

Sa vie paroissoit réguliére & sa conduite édifiante. Ses austérités, son habit grossier, sa longue barbe qui descendoit jusqu'au dessous de sa poitrine, son visage pâle & décharné, une certaine apparence d'infirmité & de foiblesse affectée avec beaucoup d'art, & l'idée que tout le monde avoit de sa sainteté, le faisoient regarder comme un homme merveilleux. Ce n'étoit pas seulement le peuple qui en portoit ce jugement : les plus grands Seigneurs & les Princes souverains le révéroient comme un Saint. Lorsqu'il venoit en leur Palais, ils alloient au-devant de lui, & lui rendoient des grands honneurs, qu'ils accompagnoient des plus grandes marques d'affection & de confiance. Cet hypocrite avoit recours à toute sorte d'artifices, pour confirmer l'opinion si avantageuse que l'on avoit conçue de lui. Il alloit toujours à pied dans ses voyages ; & lorsque les Princes le forçoient de loger chez eux, la magnificence des Palais, le luxe des habits & toute la pompe du siécle, sembloient ne lui rien faire perdre de son amour pour la pauvreté & pour la mortification. On ne parloit que de sa vertu dans toute l'Italie, & cette réputation facilitoit le progrès du nouvel Ordre. Il étoit savant, quoiqu'il ne sçut pas beaucoup de latin ; & quand il parloit sa langue naturelle, il s'énonçoit avec tant de grace & de facilité, que ses discours ravissoient tous ses auditeurs. Lorsqu'il devoit prêcher en quelque endroit, le peuple s'y assembloit en foule : les villes entiéres venoient pour l'entendre ; il n'y avoit point d'église assez vaste pour contenir la multitude.

On fut très-surpris quand on vit tout d'un coup cet homme si renommé, quitter le Généralat des Capucins, embrasser l'hérésie de Luther, & aller à Genéve épouser une fille de Lucques, qu'il avoit débauchée en passant par cette ville. L'orgueil le précipita dans cet abysme : il ne put résister au dépit qu'il eut de n'avoir point obtenu un chapeau de Cardinal, qui avoit toujours été l'objet de son ambition. Ce séducteur passa ensuite en Angleterre, où il inspira aux jeunes gens du goût pour les nouvelles erreurs, & du mépris pour les pratiques de l'Eglise les plus anciennes & les plus vénérables. La honteuse apostasie d'Ochin n'empêcha pas l'Ordre des Capucins de se multiplier de plus en plus, & de s'étendre dans toutes les différentes portions de l'Eglise. Ochin alla en Pologne, d'où il fut chassé en 1567. Il se retira en Moravie où il mourut de la peste. On a de lui un très-grand nombre d'Ouvrages, dont la plûpart ont été imprimés en Allemand ou en Latin. Mais il n'est pas fort nécessaire d'en donner ici le catalogue. Ses Sermons seuls font quatre volumes in-octavo. La plûpart de ses Ouvrages ont été traduits en Allemand ou en Latin. Ochin écrivoit en Italien.

IV. Son apost[asie]. Multipli[cation] de l'Ordre des Capucins.

II.

Gaëtan de Thienne est regardé comme le principal Fondateur des Théatins. Il nâquit à Thienne, bourg appartenant à sa famille dans la Seigneurie de Venise. Sa mere le mit dès son enfance sous la protection de la sainte Vierge, & il eut le bonheur de recevoir une éducation chrétienne. Etant encore enfant il avoit le sérieux & la gravité d'un

V. Instituti[on] des Théat[ins].

vieillard, & montroit que Dieu étoit l'unique objet de ses désirs. Il étoit tendre & compatissant pour les pauvres. Il fit de grands progrès dans l'étude, & sa science lui attira beaucoup de réputation. L'air de la Cour de Rome, si funeste à tant d'autres, ne la corrompit point. Après la mort du Pape Jules II qui lui avoit donné un emploi, il se retira pour se consacrer à l'instruction & au soulagement des pauvres. Il se lia particuliérement avec Jean-Pierre Caraffe alors Archevêque de Théate, Paul Consiglieri & Boniface Colli. Ces quatre amis se sentirent inspirés d'établir un Ordre de Clercs réguliers, dont le but fût de travailler à réformer le Clergé. L'entreprise étoit difficile; mais s'appuyant sur le secours de Dieu, ils se présenterent au Pape Clément VII, pour lui demander son approbation. L'ayant obtenue, ils renoncerent à leurs biens & à leurs emplois, & firent leurs vœux en 1524. On élut pour leur Supérieur, Jean-Pierre Caraffe, à qui le Pape voulut toujours conserver le titre d'Archevêque de Théate; & c'est du nom de cette ville, que ces Clercs réguliers ont pris le nom de Théatins, qu'ils ont toujours gardé depuis. Jean-Pierre Caraffe fut depuis Pape sous le nom de Paul IV, comme on l'a vû ailleurs.

La fin de l'Institut de ces nouveaux Clercs fut 1. de rétablir la pureté des mœurs, l'amour de l'étude, & la régularité parmi les Ecclésiastiques. 2. De travailler à y faire revivre le désintéressement, en formant les Clercs sur les maximes de la pauvreté évangélique. 3. De rétablir par-tout la décence dans le lieu saint, en inspirant aux Clercs

le respect & la piété qui doivent animer toutes les cérémonies extérieures. 4. De purger la chaire de vérité de tout ce qu'on y avoit introduit de bas & de profane. 5. De poursuivre par-tout les nouvelles hérésies, d'assister les malades, & d'accompagner les criminels au supplice. L'exécution de ce plan ne pouvoit être que très-utile à l'Eglise ; mais une triste expérience faisoit voir de plus en plus, que les meilleurs établissemens dégénéroient bientôt de leur premiére ferveur, & avoient rarement le succès que les pieux fondateurs en avoient espéré. La vûe des maux dont l'Eglise étoit accablée, occupoit sans cesse Gaëtan, qui fut Supérieur du nouvel Institut après Caraffe. Il mourut sur la cendre & sur le cilice en 1547 âgé d'environ quatre-vingt-sept ans. Il avoit eu la consolation avant sa mort, de voir sa Congrégation répandue dans plusieurs villes. Ce nouvel Ordre fit encore du progrès dans la suite. Le Cardinal Mazarin les fit venir à Paris en 1644, & leur acheta une maison vis-à-vis des galeries du Louvre, où ils entrerent en 1648. C'est celle où ils sont encore aujourd'hui.

III.

VI. Congrégation des Barnabites.

Peu de tems après l'établissement des Théatins, il se forma à Milan une nouvelle Congrégation de Clercs Réguliers. Ce furent trois Gentilshommes Italiens, François-Marie Zacharie, Barthelemi Ferrera & Jacques-Antoine Morigias, qui en jetterent en 1530 les premiers fondemens. Ils étoient sous la direction d'un célébre Prédicateur nommé Séraphim, qui leur conseilla de lire assiduement les Epîtres de saint Paul. Ils ne furent con-

firmés dans leur établissement qu'en 1533; & ils ne firent même des vœux solemnels qu'en 1535 après en avoir obtenu la permission de Paul III. Ce Pape leur donna le nom de Clercs Réguliers de saint Paul, les mit sous la protection du saint Siége, & les exempta de la jurisdiction des Ordinaires. On les appelle aussi Barnabites, ou parce qu'ils avoient une grande dévotion à saint Barnabé qui passoit pour avoir fondé l'église de Milan, ou parce qu'ils firent leurs premiers exercices dans une église de Chanoines Réguliers dédiée sous le nom de ce saint Apôtre. Cette Congrégation a plusieurs Colléges en Italie, & quelques-uns en France, en Savoïe, & ailleurs. Le but de cet établissement étoit à peu près le même que celui des Théatins. On sentoit la nécessité de réformer le Clergé; & l'on étoit persuadé avec raison, que l'on ne pourroit remédier aux maux de l'Eglise, tant que ceux qui par état sont le sel de la terre, participeroient à la corruption du siécle. La suite a fait voir combien ces sortes d'établissemens avoient peu de proportion avec les besoins de l'Eglise.

IV.

VII. Freres de la Charité fondés par saint Jean de Dieu. Conversion de Jean. Sa conduite extraordinaire.

Jean nâquit dans le Diocèse d'Evora en Portugal vers la fin du quinziéme siécle, de parens pauvres, mais vertueux. Il eut dans sa jeunesse plusieurs aventures fort singuliéres, qu'il seroit trop long de rapporter. A l'âge d'environ quarante ans, il vendoit de petits livres & des images sous la principale porte de la ville de Grenade. Ayant sçu que le Docteur Jean d'Avila, qu'on appelloit l'Apôtre de l'Andalousie, devoit prêcher le jour

de ſaint Sébaſtien dans l'hermitage de ſon nom, il voulut entendre ce célébre Prédicateur. Il en fut ſi touché, que fondant en larmes, il pouſſa dans l'égliſe de grands cris, qui le firent paſſer pour un inſenſé. Il ſe frappoit la poitrine, ſe déchiroit le viſage, s'arrachoit la barbe & les cheveux, ſe rouloit dans la boue, déteſtant ſa vie paſſée & criant de toutes ſes forces, Miſéricorde. Les enfans le pourſuivirent à coups de pierre, & il arriva chez lui tout couvert de ſang. Il ſe dépouilla ſur le champ de tout ce qu'il pouvoit avoir; & réduit à une pauvreté entiére, il courut de nouveau dans la ville nuds pieds & nue tête, en chemiſe & en caleçon, comme un frénétique. Il entra ainſi dans la Cathédrale, où il ſe proſterna en criant qu'il étoit un grand pécheur. Quelques perſonnes n'étant pas perſuadé qu'il fût véritablement inſenſé, le menerent au ſaint Prêtre Avila, afin qu'il jugeât lui-même de ces tranſports extraordinaires que ſon Sermon paroiſſoit avoir excités.

Avila voulut lui parler en particulier. Lorſque Jean ſe vit ſeul avec ce grand ſerviteur de Dieu, il ſe jetta à ſes pieds, lui fit une confeſſion de toute ſa vie, & lui expoſa les motifs qui le portoient à contrefaire l'inſenſé. Avila ne crut pas devoir s'oppoſer à ce genre de mortification, ſi extraordinaire & ſi contraire aux régles communes, & lui laiſſa continuer cette eſpéce de pénitence publique. Jean recommença donc à faire le même perſonnage, dans le deſſein de s'anéantir de plus en plus. (Il eſt ſurprenant qu'un ſi habile Directeur n'ait pas du moins eſſayé de le ramener à l'obſervation des ré-

gies communes.) Il fut bientôt exposé à toute sorte de mauvais traitemens, qu'il souffroit avec patience. Au milieu de ses plus violens transports, on remarquoit qu'il ne tenoit que des discours édifians. Il portoit dans sa main une croix de bois, qu'il présentoit à baiser à tout le monde; & quand le plus petit enfant lui disoit de baiser la terre pour l'amour de Jesus-Christ, il obéissoit sur le champ. On se crut enfin obligé de l'enfermer dans l'hôpital des fous, où on le fustigea si rudement, qu'il en fut malade. Avila en étant averti, l'alla voir, & lui dit enfin qu'il étoit tems de renoncer à cette folie volontaire, & de s'appliquer à des actions plus utiles à son salut & à celui du prochain.

VIII. Jean se consacre au service des pauvres malades. Il établit un hôpital à Grenade.

Jean obéit aussitôt, & en peu de tems il recouvra la santé. Il ne songea plus qu'à accomplir un vœu qu'il avoit fait, de se sacrifier au soulagement des pauvres malades. Il commença cette bonne œuvre par un pélerinage, qu'il fit à Notre-Dame de Guadaloupe en Estramadoure. A son retour il alla à Grenade, où il commença par nourrir quelques pauvres du travail de ses mains. Il loua ensuite une maison pour les loger, & les assista avec une œconomie, une charité, une prévoyance, & un succès qui étonna toute la ville. Il alloit chercher par-tout des malades pour remplir son hôpital. Comme on l'accusoit d'indiscrétion, il répondoit qu'il s'appuyoit sur la Providence & sur la protection de Dieu, qui lui avoit inspiré cette bonne œuvre. L'exemple de sa charité toucha plusieurs personnes riches, qui lui donnerent de l'argent & des meubles. Tels

furent les commencemens du célébre Hôpital de Grenade, & de l'Ordre appellé des Freres de la Charité. Jean étoit occupé pendant le jour à ſervir les pauvres; & le ſoir il alloit faire la quête. Il travailloit principalement à procurer le ſalut éternel de ſes malades, en quoi il fut ſecondé par pluſieurs Eccléſiaſtiques charitables, qui venoient pourvoir aux beſoins des pauvres. Il viſitoit auſſi les pauvres honteux, & procuroit du travail à ceux qui n'en avoient point, pour leur faire éviter l'oiſiveté. Il prenoit un ſoin particulier des filles qui ſe trouvoient ſans appui, & que la pauvreté expoſoit à de grands dangers. Il entreprit même (ce qui étoit contre les régles ordinaires) d'aller dans les lieux de débauche, pour tâcher d'en retirer quelques perſonnes.

IX.
Sa mort, canoniſati[on]. Ordre des Freres de Charité.

Dom Guerrero Archevêque de Grenade favoriſa tous les pieux deſſeins de Jean, & lui donna des ſommes conſidérables pour aggrandir ſon hôpital. L'Evêque de Thui Préſident de la Chambre Royale de Grenade, favoriſa auſſi ſon établiſſement. Il lui donna le nom de Jean de Dieu, & lui preſcrivit une forme d'habit, pour lui & pour ceux qui deviendroient ſes compagnons. Au milieu de toutes ſes bonnes œuvres extérieures, Jean prioit beaucoup, & joignoit à la priére les auſtérités corporelles les plus rigoureuſes. Quoiqu'il fût d'un tempérament robuſte, il ſe trouva bientôt épuiſé. Il tomba malade & fut aſſiſté de l'Archevêque, qui le confeſſa lui-même, dit la Meſſe dans ſa chambre, & lui adminiſtra les Sacremens, ſe chargeant de payer toutes ſes dettes, de maintenir l'établiſſement de ſes hôpitaux,

dans la ville & dans le Diocèse de Grenade, de pourvoir aux besoins des pauvres honteux qu'il entretenoit secrétement, & des femmes qu'il avoit retiré du désordre. Il mourut le huitiéme de Mars 1550, âgé de cinquante-cinq ans, le même jour qu'il étoit né. Urbain VIII le déclara bienheureux en 1630, & Alexandre VIII l'a canonisé en 1690. Douze ans après la mort de S. Jean de Dieu, le Pape Pie V confirma la Congrégation des Freres de la Charité. Comme le pieux Fondateur n'avoit eu d'autre dessein en les établissant, que celui de les appliquer au soulagement des pauvres malades, sans leur dönner d'autre régle que son propre exemple, Pie V jugea à propos d'en faire un Ordre Religieux, & lui donna la Régle de saint Augustin. Il y ajoûta d'autres réglemens particuliers, entre autres un quatriéme vœu de se consacrer au service des malades. Il leur permit aussi de faire élever au sacerdoce un d'entre eux dans chaque hôpital, uniquement pour dire la Messe & pour administrer les Sacremens.

V.

X. Congrégation de l'Oratoire établie par S. Philippe de Neri.

Philippe nâquit à Florence en 1515. Son pere étoit Avocat & avoit une grande probité. Philippe voulut de bonne heure embrasser la pauvreté, & il renonça à tous les biens qu'il pouvoit espérer. A l'âge de dix-neuf ans il alla a Rome, où il se chargea de l'éducation de deux enfans de condition. Il eut la consolation de les voir conserver l'innocence au milieu de la corruption de cette grande ville. Il étudia ensuite la Philosophie & la Théologie. Il prit saint Thomas pour son docteur, & ne s'écarta jamais de

ſa doctrine. Il gardoit une exacte retraite, & paſſoit même une partie des nuits dans la priére. Sa pauvreté étoit extrême, & il ne vouloit point qu'aucune perſonne de ſa famille lui enlevât ce tréſor. Il étoit logé dans une petite chambre, où il n'y avoit qu'un lit & quelques livres Il ne buvoit que de l'eau & ne mangeoit qu'une fois le jour, & le plus ſouvent ce n'étoit que du pain auquel il joignoit quelquefois des herbes ou des olives. Dieu lui avoit inſpiré beaucoup de zéle pour le ſalut du prochain. Il viſitoit les malades dans les hôpitaux, les ſervoit, les conſoloit. Son exemple anima pluſieurs autres vertueux laïques à ſe conſacrer à cette bonne œuvre. Mais en 1538 il ſentit ſon zéle augmenter pour le ſalut de ſes freres. Il cherchoit l'occaſion de s'entretenir avec les jeunes gens pour les porter à la vertu. Il viſitoit les écoles dans le même deſſein, & Dieu ſe ſervit de lui pour toucher pluſieurs perſonnes, qui ne ſongeoient qu'à jouir des faux plaiſirs des mondains. En un ſeul jour trente jeunes hommes renoncerent à leurs déréglemens pour mener une vie chrétienne. Philippe s'aſſocia avec eux, & tous enſemble compoſerent une Société qui édifia toute la ville.

Il avoit trente-ſix ans & étoit encore ſimple laïque. Le profond reſpect qu'il avoit pour les ſaints Ordres, l'en avoit éloigné juſqu'alors. Son Confeſſeur ſe crut obligé de ne point priver l'Egliſe d'un ſi digne ſujet. Philippe ſe ſoumit, & fut élevé au ſacerdoce. Il ſe retira auſſitôt dans la maiſon de ſaint Jérôme, où pluſieurs Prêtres demeuroient dans une entiére liberté. On le char-

gea d'entendre les confessions, & il fit des biens extraordinaires dans cette fonction importante. Il confessoit le moins de femmes qu'il pouvoit, & son principe étoit d'avoir pour elles des maniéres assez dures pour éviter jusqu'à l'ombre du danger. Il établit des conférences qui produisirent de grands fruits. Mais il fut accusé d'introduire des nouveautés, & le grand Vicaire de Rome lui défendit de continuer ses exercices. Son innocence fut bientôt reconnue, & il rentra dans toutes ses fonctions. Les Florentins l'ayant engagé en 1564 à prendre la conduite de l'église qu'ils ont à Rome, il y assembla quelques-uns de ses disciples, qu'il fit ordonner Prêtres, & qui y pratiquerent les mêmes exercices que l'on pratiquoit dans l'église de saint Jérôme. Plusieurs autres personnes tant ecclésiastiques que laïques, se joignirent à eux & formerent une Communauté, sans avoir d'autres liens que ceux de la charité. Le but principal de cet Institut, fut de travailler au salut du prochain par les instructions & par l'administration des Sacremens. Le célébre Baronius, depuis Cardinal, fut un des premiers que Philippe y reçut; & cette maison a eu plusieurs autres grands hommes, qui ont servi utilement l'Eglise. Comme les premiéres assemblées qui donnerent lieu à cet établissement, s'étoient tenues dans un Oratoire de l'église de saint Jérôme, on donna au nouvel Institut le nom de Congrégation de l'Oratoire. L'établissement fut confirmé en 1574 par un Bref du Pape Grégoire XIII.

Philippe ne voulut jamais que ceux qui entroient dans sa Congrégation fissent des

vœux,

vœux, ni qu'ils eussent d'autre engage
que celui de la charité. Une de ses vû
l'établissant, étoit qu'elle pût servir d
à beaucoup de personnes, qui n'ayan
la force de pratiquer les austérités des
nastéres, avoient cependant besoin de
séparés du monde pour mener une vie chre-
tienne. Il est bon de remarquer que la Con-
grégation étoit composée de laïques au
bien que d'ecclésiastiques. Quoiqu'il reco
mandât beaucoup l'étude ... res, il
vouloit pas néanmoins ...
aucun des exercices de la ...
ayant obligé Baronius à entr...
vrage immense des Annales Ecclesiast...
il ne le dispensa jamais des fonctions de la
Congrégation. Il ne cherchoit point à atti-
rer beaucoup de sujets, mais il désiroit d'en
avoir d'excellens. Ce serviteur de Dieu mou-
rut en 1595 âgé de quatre-vingts ans. La
Congrégation de l'Oratoire de Jesus, fon-
dée en France au commencement du dix-
septiéme siécle par le Cardinal de Berulle, est
différente de celle d'Italie. Ce n'est point ici
le lieu de parler de celle de France, qui a
produit tant de grands hommes, & qui a
été si utile à l'Eglise.

VI.

XI. Congrégation de la Doctrine Chrétienne. Conversion de César de Bus. Son Fondateur.

César de Bus nâquit en 1544 à Cavaillon dans le Comtat Venaissin. Il fut élevé dans la piété par ses parens, qui étoient vertueux. Un de ses freres qui s'avançoit à la Cour, l'engagea à venir à Paris; & le séjour qu'il y fit lui fut très-funeste. Le luxe, l'ambition, les spectacles, tout contribua à étouffer les heureuses semences qu'une éducation chrétienne avoit répandues dans son cœur. N'ayant

p[illegible] btenir les emplois qu'on lui avoit fait [illegible]er à la Cour, il retourna à Cavaillon, [illegible] mena une vie toute mondaine pendant plusieurs années. Mais Dieu eut compassion de lui, & se servit pour sa conversion d'une pauvre veuve qui avoit beaucoup de piété, & d'un jeune clerc qui faisoit la fonction de sacristain dans une église de Cavaillon. Tous deux s'unirent à Dieu pour demander la conversion de César de Bus, & ils l'obtinrent de sa miséricorde. Il avoit reçu la tonsure afin de pouvoir posséder des bénéfices. Dès que Dieu l'eut touché, il les quitta, & sans aucun égard pour ses parens, il les donna à ceux qu'il en crut les plus dignes. Il prit sur son patrimoine de quoi restituer aux églises, consentant à devenir pauvre pour ne pas demeurer sacrilége. Il vouloit aller s'ensevelir dans la Chartreuse qui est près d'Avignon; mais la Providence ne permit pas qu'il exécutât ce dessein. Cependant il vivoit dans une très-grande austérité, s'interdisant les délassemens même les plus permis. Ses jeûnes étoient fréquens & les veilles continuelles. Après avoir passé quelque tems dans la retraite, dans de saintes lectures & dans la pénitence, son Directeur lui permit quelques bonnes œuvres extérieures, ne craignant plus qu'elles lui fussent un sujet de dissipation. Il aima surtout à servir les pauvres & les malades.

XII. Il entre dans l'état ecclésiastique. Son zèle pour l'instruction des fidèles.

On le fit entrer dans l'état ecclésiastique, quand on le crut assez purifié par la pénitence : le besoin de l'Eglise faisant passer par-dessus les regles ordinaires. César s'appliqua à l'étude de l'Ecriture & des Peres, & fut pourvu d'un Canonicat de la Cathédrale de

Cavaillon. Il fut le modéle du Clergé par toutes les vertus qui forment un parfait Eccléſiaſtique. Il s'appliquoit ſans ceſſe à inſtruire les ſimples & à former de véritables juſtes, en obſervant les régles de l'Egliſe dans l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence. Son zéle ne ſe renferma point dans Cavaillon. Il alla l'exercer à Aix où il fit beaucoup de bien, étant ſoutenu par l'Archevêque Alexandre Canigien parent de ſaint Charles, & qui avoit été formé à l'école de ce ſaint Cardinal. Céſar aſſembloit ſouvent les Eccléſiaſtiques les mieux intentionnés, conféroit avec eux ſur les meilleurs moyens de remédier aux maux dont ils étoient témoins. Il alloit de village en village, prêcher, catechiſer, exciter les pécheurs à la pénitence. Le peuple étoit plongé dans une groſſiére ignorance. Les inſtructions conſiſtoient dans des Sermons étudiés, auſquels les ſimples ne comprenoient preſque rien. Le Concile de Trente avoit fort recommandé aux Paſteurs de faire des inſtructions familiéres; mais ce réglement étoit mal obſervé. Céſar fut le premier à en faire ſentir l'importance. Il fit le catéchiſme dans la Cathédrale de Cavaillon. Il alloit dans les villages ſe conſacrer à la même œuvre. Il étoit aidé par pluſieurs diſciples que ſon zéle lui attiroit, & qu'il formoit à cette fonction ſi néceſſaire & ſi ſainte.

XIII. Il établit la Congrégation des Prêtres de la Doctrine Chrétienne.

Céſar voyant les grands biens que procuroient ces inſtructions familiéres, repréſenta à l'Evêque de Cavaillon, combien il ſeroit avantageux d'établir une Congrégation, dont l'eſprit eſſentiel & la principale fonction fût d'enſeigner la doctrine chré-

tienne, & qui fût un Ordre de Catéchistes, comme celui de saint Dominique est un Ordre de Prédicateurs. L'Evêque approuvant un dessein si utile, César assembla ses disciples le jour de saint Michel 1592, & leur proposa ses vûes. Ils y entrerent avec joie & commencerent leur établissement à Avignon. César faisoit deux sortes de catéchismes. Le premier étoit pour les enfans. Il les encourageoit par des récompenses; & en donnant des louanges à ceux qui répondoient bien, il étoit attentif à éviter ce qui pouvoit nourrir l'amour-propre. Il parloit avec une onction qu'il puisoit dans la priére. Pour empêcher les enfans de s'ennuyer, il leur faisoit chanter de saints Cantiques. La seconde instruction étoit pour les personnes plus avancées. Il y suivoit l'excellent Catéchisme du Concile de Trente, qu'il expliquoit d'une maniére courte, mais claire & intelligible. Tout le monde s'empressoit de venir à ces catéchismes, les personnes de qualité comme les autres, & même l'Archevêque, qui y répandoit souvent des larmes de joie & de consolation.

XIV. César de Bus devient aveugle. Sa patience & son humilité. Esprit primitif de sa Congrégation. Mort de ce saint Prêtre.

Dieu éprouva son serviteur en le privant de la vûe. César profita de cette affliction pour repasser toutes les fautes qu'il avoit pû commettre par ses yeux, lorsqu'il marchoit dans la voie des pécheurs. Il s'humilia sous la main de Dieu, & fut neuf mois sans communier. Il approcha ensuite de l'Eucharistie avec une nouvelle ferveur, & continua d'instruire quoiqu'il fût aveugle. On accouroit en foule à ses catéchismes, & l'on y compta un jour quatre Cardinaux, qui s'étoient mêlés parmi les pauvres pour entendre ce saint

Prêtre. L'Inſtitut de la Doctrine Chrétienne ayant été confirmé par des Bulles du Pape Clément VIII en 1598, on ſongea à élire un Général. Car juſqu'alors chacun étoit Supérieur à ſon tour pendant une ſemaine. On élut unanimement Céſar de Bus, qui fut forcé de ſe rendre à ce choix. Il ne propoſa à ſes diſciples d'autre régle que le ſaint Evangile & les Canons; & s'il y ajoûta quelques Statuts, ce ne fut que comme des explications. Voici l'eſprit de ſon Inſtitut. Toutes les études, tous les talens doivent ſe rapporter à la doctrine chrétienne, à la connoiſſance de Jeſus-Chriſt. Les Supérieurs doivent s'aſſembler de tems en tems, pour empêcher que la ſimplicité de la doctrine chrétienne ne ſoit gâtée par le faux brillant d'une éloquence humaine. On exige de ceux qui y entrent, un fonds ſolide de piété: car pour les pécheurs, ils doivent chercher des Monaſtéres où ils puiſſent faire pénitence. On ne fera rien d'extraordinaire à l'extérieur. Comme Chrétien on s'attachera aux obligations du Baptême; & comme Prêtres, on vivra ſelon les engagemens de la conſécration ſacerdotale. On pourſuivra comme un monſtre la vanité, ſi elle ſe montre au-dehors, ſoit dans les perſonnes, ſoit dans les édifices. Tout doit y être en commun, & perſonne ne doit rien avoir en propre. Les laïques ſeront aſſidus au travail des mains, & les Eccléſiaſtiques mêmes y donneront tous les jours quelque tems, à l'exemple de ſaint Paul.

Tel fut l'eſprit primitif de cette Congrégation. Céſar & ſes premiers diſciples aimoient tendrement l'Egliſe, & ſéchoient de

douleur en la voyant combattue par les hérésies, déchirée par le schisme, deshonorée par la corruption des mœurs. Ils conservoient le dépôt de la doctrine chrétienne, en l'enseignant dans toute sa pureté. Leur gloire étoit de se voir environnés de pauvres & d'enfans, à qui ils enseignoient le chemin du Royaume du Ciel. L'enfance évangélique & la simplicité chrétienne dans laquelle ils vivoient, éloignoient d'eux tout désir d'élevation. Ils étoient pauvres en tout, dans leurs habits, dans leur table, dans leur maison, dans leur église. Par ces vertus ils étoient un modéle de réformation pour tout le Clergé, qui en avoit un très-grand besoin.

VII.

XV. Etablissement des Urslines.

César de Bus toujours occupé du bien de l'Eglise, voyoit avec douleur combien on négligeoit l'éducation chrétienne des filles, & l'ignorance où étoient à l'égard des vérités de la Religion, la plûpart des femmes engagées dans le monde. Il pensa donc que pour remédier à ce mal, il seroit bon d'établir une Congrégation de filles, qui se fissent un devoir essentiel d'instruire solidement les personnes de leur sexe. Le projet étoit en soi très-excellent. Il jetta les yeux sur une de ses niéces qui avoit beaucoup de disposition pour l'exécution de ce dessein. Elle s'appelloit Cassandre de Bus; & ce fut la premiére qui en 1592 jetta le fondement de cet Institut avec Françoise de Bremon, qui étoit aussi sous la conduite de César. Il mit ses filles sous la protection de sainte Ursule, parce qu'elles avoient beaucoup de rapport avec les Urselines d'Italie, que Grégoire

XIII avoit approuvées en 1572, à la ſollicitation de ſaint Charles. Magdeleine Lhuillier Dame de ſainte Bauve, travailla beaucoup à étendre la Congrégation des Urſelines en France au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle. Ces Religieuſes édifierent l'Egliſe, & s'appliquerent à inſpirer la piété aux jeunes filles dont l'éducation leur étoit confiée. Dieu acheva de purifier Céſar de Bus par une longue maladie. Il mourut auſſi ſaintement qu'il avoit vécu en 1607.

VIII.

En 1531 Clément VII approuva la Congrégation de l'étroite Obſervance des Religieux de ſaint François, qu'on a depuis nommés Récollets. On ſait qu'il y a eu dans l'Ordre des Franciſcains de fréquentes conteſtations, entre les Religieux qui prétendoient obſerver la Régle de leur ſaint Fondateur dans ſa pureté & ſa ſimplicité, & ceux qui vouloient joüir des adouciſſemens qu'ils prétendoient leur avoir été accordés par les Papes. Pour terminer ces conteſtations, Léon X par une Bulle de l'an 1517 réunit toutes les réformes particuliéres à celle de l'étroite Obſervance; de ſorte que ſelon cette Bulle tout l'Ordre devoit être partagé en Obſervantins & en Conventuels. Mais cela n'empécha pas que les Couvens réformés ne continuaſſent dans leurs réformes; ce qui eut lieu particuliérement en Eſpagne & en Portugal. Deux Religieux Eſpagnols, Etienne Molina & Martin de Guzman, favoriſés par le Pere François des Anges leur compatriote & alors Général de l'Ordre, introduiſirent en 1525 leur réforme en Italie, où l'on appelle les Religieux qui la ſuivent *Gli*

rmati, lesquels y ont plus de vingt-cinq Provinces. En 1595, Louis de Gonzague Duc de Nevers fit venir dans le Couvent de Nevers des Religieux Italiens, qu'on nomma *Récollets*, parce que cette maison ainsi que quelques autres, avoit été accordée aux Religieux de l'Observance qui souhaitoient vivre dans un plus grand *recueillement* que les autres. Les Rois Henri IV, Louis XIII & Louis XIV ayant favorisé cette réforme, ceux qui la suivirent obtinrent un grand nombre de Couvens qui leur furent cédés par les Observantins.

IX.

...ans in- par ...e la ...e. Vie ce saint ...bbé.

Jean de la Barriére nâquit en 1544 à saint Ceré petite ville du Querci. Sa famille obtint pour lui du Roi Charles IX l'Abbaye de Feüillans de l'Ordre de Cîteaux dans le Diocèse de Rieux. Le jeune Abbé alla continuer à Paris ses études, qu'il avoit commencées à Toulouse & à Bordeaux. Il y eut pour Précepteur le célébre Arnaud d'Ossat, qui devint dans la suite Cardinal. La piété dont Jean étoit rempli, lui fit désirer le rétablissement de la discipline monastique dans l'Abbaye de Feüillans. Il pria long-tems pour connoître la volonté de Dieu; & enfin il prit l'habit, & fit profession de la Régle de saint Benoît selon les usages de l'Ordre de Cîteaux. Il eut d'étranges contradictions à essuyer de la part de ses Moines, & sa vie même fut souvent en danger. Tout ce qu'il put faire pendant quatre ans, fut de retrancher les abus les plus grossiers. Il passoit une grande partie des nuits dans les veilles, & joignoit une priére continuelle aux plus grandes austérités. Dieu l'exauça enfin, & en

1577 il donna l'habit à son premier novice. Quoiqu'il usât à l'égard des Moines d'une grande condescendance, néanmoins ils l'abandonnerent tous l'un après l'autre pour continuer à vivre dans leurs désordres, & lui susciterent beaucoup de persécutions. Il fut cité par l'Abbé de Cîteaux pour rendre compte de sa conduite; mais il se justifia si bien en plein Chapitre, que plusieurs se proposerent de l'imiter.

Dieu lui donna la consolation de voir un grand nombre de personnes venir à Feüillans, pour y faire pénitence. Les Moines suppléerent par le travail des mains au défaut des revenus de cette maison. Le saint Abbé n'y admettoit que ceux en qui il voyoit les marques d'une véritable vocation. Entre les sujets qui se présenterent, fut Pierre de Villars Evêque de Mirepoix, & depuis Archevêque de Vienne. Le saint Abbé ne voulut point priver l'Eglise d'un Prélat qui paroissoit si touché, & qui d'ailleurs avoit de grands talens. Il le menaça de la colére de Dieu, s'il refusoit de se consacrer au service de l'Eglise, qui avoit un si grand besoin de bons Pasteurs. La ferveur des Moines de Feüillans croissoit tous les jours, & la Régle de saint Benoît y étoit observée dans toute son étendue. Ils allerent même au-delà, & pratiquerent pendant dix-huit ans des austérités surprenantes. Mais en 1595 Clément VIII les modéra, & fit dresser des Constitutions dans le Chapitre général qui se tenoit à Rome. Il laissa cependant à l'Abbé la liberté de pratiquer les mêmes mortifications, ce qu'il continua jusqu'à la mort. Une vie aussi extraordinaire que l'étoit alors celle de la Maison

XVI. Ferveur Moines Feüill.

de Feuillans, fit bientôt connoître Jean de la Barriére. Le Pape Grégoire XIII fit écrire à ses Moines, pour les animer à persévérer dans la vie sainte qu'ils menoient. Les ennemis de la régularité ayant décrié la Maison de Feüillans, Jean envoya à Rome deux de ses Moines pour exposer ce qui s'y pratiquoit. Le Pape Sixte V, non-seulement l'approuva, mais même retint les deux Feuillans, & en demanda d'autres, à qui il donna l'église de sainte Pudentienne.

X. ... de la ... fait ... le ... ses ...ions.

Jean avoit reçu de Dieu le don de la parole & celui de toucher les cœurs : ainsi il crut qu'il devoit s'en servir pour porter les hommes à la pénitence. Ses prédications étoient plus le fruit de ses priéres que de ses études. Il avoit cependant beaucoup étudié à Paris & dans sa retraite, & il savoit presque par cœur la Somme de saint Thomas. Le saint Abbé prêcha avec éclat dans la ville de Toulouse, & l'austérité de sa vie donnoit à ses paroles une force merveilleuse. On ne se lassoit point de l'entendre, quoiqu'il prêchât plusieurs fois le jour; & il étoit souvent obligé de parler dans les places publiques, les églises n'étant point assez grandes pour contenir la foule de ses auditeurs. A son exemple, ses disciples furent engagés à la prédication; & ils conserverent dans ce travail toute l'austérité de leur Institut. La Reine mere Catherine de Médicis étant à Toulouse en 1579, entendit le saint Abbé les vendredis pendant le Carême. Elle voulut s'entretenir plusieurs fois avec lui, & les Seigneurs de la Cour étoient aussi charmés de l'entendre. Etant retournés à Paris, ils en parlerent au Roi Henri III, qui voulut aussitôt voir cet il-

lustre pénitent. C'est pourquoi il lui commanda par une Lettre écrite de sa propre main, de venir à la Cour. Jean obéit aux ordres du Roi. Il fut reçu avec des témoignages singuliers d'estime & de confiance. Ce Prince ne le laissa partir, qu'après lui avoir fait promettre de revenir avec soixante Religieux, dont il vouloit former un Monastére à Paris.

Cet ordre du Roi donna naissance à la Congrégation des Feüillans. Car le pieux Abbé n'avoit eu d'autre vûe que de rétablir la régularité dans sa Communauté. Sixte V, sur les instances du Roi, fit expédier la Bulle d'érection de la nouvelle Congrégation des Feüillans. Cependant le Roi pressoit l'Abbé d'accomplir sa promesse, & de venir avec soixante Religieux pour habiter le Monastére qu'il faisoit bâtir avec beaucoup de diligence. Ils partirent de Feüillans le seiziéme de Juin 1587. Leur voyage, qu'ils firent à pied, ne leur causa pas la moindre distraction. Ils récitoient les Offices aux différentes heures comme dans leur Monastére, & ne vivoient que de pain & d'eau. Par toutes les villes où ils passoient, le Clergé & le peuple alloient au-devant d'eux, & les Prélats même leur rendoient cet honneur. Ils arriverent aprés vingt-cinq jours de marche à Vincennes, où le Roi les attendoit. Ils étoient soixante-deux, l'Abbé en ayant reçu deux en chemin. Le Roi alla à pied au-devant d'eux, & les retint à Vincennes jusqu'au septiéme de Septembre, qu'ils prirent possession du Monastére où ils sont encore aujourd'hui près du Palais des Thuilleries. Le Roi y avoit fait bâtir leur maison, afin

XV. Fe... établ... tis.

... pouvoir y aller souvent. Ce fut ainsi que commença l'Ordre des Feüillans, qui a édifié l'Eglise par sa régularité & sa pénitence. Le désintéressement du saint Fondateur parut dans le refus persévérant de plusieurs Abbayes, que le Prince lui offrit pour l'établissement de son Ordre.

XXI. ...an de la ...rière per... ...té pour attache... ...t au Roi.

Vers le même tems la France fut déchirée par les guerres civiles. L'Abbé de Feüillans vit en peu de tems un parti très-puissant s'élever contre le Roi, & les Prédicateurs mêmes abuser de leur ministére pour fortifier la Ligue. Il eut la douleur de voir un grand nombre de ses Religieux séduits par les Ligueurs & soulevés contre lui, le Roi menacé d'excommunication par le Pape, & enfin assassiné, comme nous l'avons dit ailleurs. Rien ne fut capable d'ébranler la fidélité inviolable de ce saint pénitent pour son Souverain. Il fut toujours très-persuadé qu'aucune Puissance sur la terre, ne pouvoit le dispenser d'un devoir si essentiel. Presque tous les Feüillans de Paris étant devenus Ligueurs, résolurent de se soustraire à son obéissance. Ils gagnerent plusieurs confreres des autres Maisons, & obtinrent du Pape la permission de convoquer un Chapitre général à Turin. Jean y alla contre leur attente, y présida, & y ordonna des priéres pour le feu Roi Henri III. Il alla ensuite à Rome, où il fut honoré du Pape & des Cardinaux. Mais en 1592 l'Abbé de Cîteaux fit tenir à Rome le Chapitre des Feüillans, & fit agir les Ligueurs contre Jean. Le Pape y députa le Procureur général des Dominicains, qui sur des accusations vagues, suspendit le pieux Abbé de l'administration de son Abbaye,

lui défendit de dire la Meſſe, & lui donna la ville de Rome pour priſon. Le grand crime que l'Inquiſition lui reprochoit, étoit d'avoir été toujours attaché au Roi malgré la menace de l'excommunication. Un pareil crime étoit bien honorable pour celui qui en étoit accuſé.

XXII. Le Pape connoit l'innocence du ſaint. Sa mort heureuſe.

Le ſaint Abbé fut près de huit ans dans les humiliations. Mais le Cardinal Bellarmin ayant entendu parler de l'injuſtice qu'on lui faiſoit, en parla au Pape, qui le chargea d'examiner cette affaire. Le Cardinal après quelques converſations qu'il eut avec le ſaint Abbé, déclara au Pape que l'on tenoit un Saint dans les liens. Clément VIII en fut affligé juſqu'aux larmes, & défendit au Juge qui avoit prononcé cette injuſte ſentence de jamais paroître devant lui. Ce trait fait beaucoup d'honneur au Pape & à Bellarmin. Son abſolution fut prononcée en préſence des Feüillans des deux Maiſons, que l'on avoit aſſemblés. Le Pape voulut conſerver à Rome le ſaint Abbé, & lui refuſa la permiſſion de retourner à Feüillans. Avant ſa mort, il brûla des Ecrits qu'il avoit composés à la priére de quelques Cardinaux, voulant effacer tout ce qui pouvoit faire penſer à lui. Il mourut en 1600 dans la cinquante-ſixiéme année de ſon âge. Le Pape touché de l'éclat des miracles que Dieu opéra à ſon tombeau, alla au Monaſtére pour diſpoſer toutes choſes à ſa béatification. Mais les Religieux ſe proſternerent à ſes pieds, pour le prier de différer, parce qu'il auroit fallu découvrir tout le bien qui ſe faiſoit dans leur Maiſon, & qu'ils appréhendoient avec raiſon de perdre leur tréſor, en le montrant.

X.

II. Régu- saint ou ...ies. La famine & la maladie contagieuse ayant enlevé un grand nombre de personnes, tant à Venise que dans l'Etat de terre ferme en Italie, un noble Vénitien nommé Jérôme Emiliani conçut vers l'an 1528 le pieux dessein de secourir les orphélins, & il en rassembla aussitôt à Venise un grand nombre, dans une maison qui a toujours appartenu depuis à la Congrégation des Somasques. On lui donna ce nom, parce que l'Instituteur, après avoir fait à Bresce, à Bergame & en d'autres lieux, des établissemens semblables à celui de Venise, choisit enfin celui de Somasque, situé entre Bergame & Milan, pour être comme le Séminaire de ceux qui entreroient dans la Congrégation. On les appella aussi Clercs Réguliers de saint Mayeul, parce que saint Charles leur accorda une église dédiée sous l'invocation de ce saint à Pavie, avec un célébre Collége dont il leur donna la direction. Jérôme Emiliani mourut en 1537 sans avoir fait approuver son Institut. Le Pape Paul III l'approuva en 1540, ce qui n'empêcha pas que les Somasques ne demandassent six ans après d'être unis aux Théatins, ce qui leur fut accordé. Mais la différence des engagemens de ces Clercs Réguliers ne leur permettant pas de vivre ensemble, Paul IV les sépara en 1555, & Pie IV confirma l'Institut des Somasques en 1563, mais sans leur permettre encore de faire des vœux solemnels. Ce fut Sixte V qui leur accorda cette grace, & qui en même-tems leur donna la Régle de saint Augustin par un Bref de 1585. Quatre ans après, le même Pape les exempta de la jurisdiction des Or-

dinaires. Ils n'ont point d'établissemens hors de l'Italie & des Cantons Suisses. Les Prêtres de la Doctrine Chrétienne en France voulurent s'unir à eux en 1616 & se soumettre à leurs Supérieurs, mais on y forma des oppositions; & l'union qui n'avoit jamais été solidement établie, fut déclarée nulle en 1646 par les Commissaires chargés de l'examiner. Alexandre VII a divisé cette Congrégation en trois Provinces, de Lombardie, de Venise & de Rome.

XXI. Autres C Régulier

On établit encore dans le seiziéme siécle trois autres Congrégations de Clercs Réguliers: 1. ceux de la Mere de Dieu, qui prirent ce nom, parce qu'ils se mirent spécialement sous la protection de la sainte Vierge, & dont le principal devoir est d'enseigner la Doctrine Chrétienne. 2. Les Clercs réguliers ministres des infirmes, institués pour rendre aux malades toute sorte de services tant spirituels que corporels. Ils ont plusieurs maisons en Espagne & en divers endroits de l'Italie. 3. Les Clercs Réguliers Mineurs, à qui Sixte V donna ce nom, parce qu'il avoit été Frere Mineur. Ils furent fondés par Jean-Augustin Adorne noble Génois & par Jean & Augustin Caraccioli d'une illustre maison du Royaume de Naples, pour rendre aux Fidéles toute sorte de secours spirituels, & pour instruire la jeunesse. Ils ont aussi des hermitages pour ceux qui veulent vivre dans une plus grande retraite, & qui sont comme des espéces de Chartreuses. Ils ont des établissemens considérables en Italie & en Espagne, & il y a peu de Villes & d'Universités dans ce Royaume où ils n'aient des Colléges. Ils ont deux usages particuliers, qu'ils appellent

ion Circulaire & la Pénitence Circulaire. Ils font tour à tour une heure d'Oraison ; & tous les jours hors les fêtes de précepte, il y en a un d'entre eux qui porte le cilice, un autre qui prend la discipline, & un troisiéme qui jeûne au pain & à l'eau, & qui porte sa portion du réfectoire à un pauvre, à qui il fait quelque instruction.

X I.

XXV. Freres de la Pénitence ou [Picpu]ses. Le Tiers Ordre de saint François, ou les Freres de la Pénitence, n'étoient d'abord qu'une assemblée de personnes séculiéres, mais cet Institut devint ensuite un Ordre Réligieux sous la Régle de saint François. Le relâchement s'y étant introduit, Vincent Mussart Parisien y mit la réforme vers l'an 1595. Cet Ordre est maintenant divisé en vingt-quatre Provinces, dont il y en a seize en Italie & une en Flandre. Celles-ci dépendent d'un Général particulier qui fait sa résidence à Rome. Les Provinces qui sont en France, en Espagne & en Portugal sont soumises au Général de tout l'Ordre de S. François. Ils ont en France soixante-trois maisons. Leur premier Couvent fut bâti au village de Franconville près de Beaumont sur-Oise, & le second au village de Picpus près de Paris, qui se trouve maintenant joint au fauxbourg saint Antoine. On les a nommés à Paris Picpusses à cause de ce Couvent qui est leur principale maison. Les Capucins, & après eux les Jésuites de la maison Professe avoient fait leur premiére demeure dans le même lieu, mais ils l'abandonnerent à cause de l'éloignement de la ville. On compte environ quinze Monastéres de filles de la mé-

me réforme, dont celui de sainte Elisabeth près du Temple à Paris est un des plus considérables.

ARTICLE XXIII.

Saint Charles Borromée & plusieurs autres Saints.

I.

CHarles nâquit au château d'Arone dans le Milanois le deuxiéme d'Octobre 1538. Son pere Gilbert Borromée Comte d'Arone menoit une vie réglée & édifiante. Il assistoit tous les jours aux Offices de l'Eglise, même aux petites heures; ne sortc jamais de sa maison sans avoir fait sa priér & ne se mettoit à table qu'après avoir distribué quelque aumône. Quoiqu'il ne fût pas fort riche, il soulageoit les pauvres avec beaucoup de générosité; & quand on lui représentoit qu'il devoit modérer ses aumônes, afin de pouvoir marier ses filles, car il en avoit plusieurs & de différens lits, il répondoit que Jesus-Christ auroit soin des filles du Comte d'Arone, tant que le Comte d'Arone auroit soin des pauvres de Jesus-Christ. La mere de Charles s'appelloit Marguerite de Médici, sœur du Capitaine Jean-Jacques & du Pape Pie IV, & n'étoit pas moins recommandable que son mari par sa piété. Elle concouroit à toutes les bonnes œuvres qu'il faisoit; étoit modeste, simple, ennemie du

I. Naissance saint Ch... Piété pere & mere.

... Ses heureuses inclinations.

appliquée à la priére & au soin de sa
[illegible], & ne sortoit que pour visiter les
églises & les hôpitaux. Charles dès sa plus
tendre enfance donna des marques de la sainteté
à laquelle il étoit appellé. Son unique
divertissement étoit de construire & d'orner
de petits oratoires. Le Comte Gilbert crut
devoir suivre les inclinations qui paroissoient
dans son fils, & lui fit recevoir la
tonsure. A l'âge de douze ans Charles fut
fait Abbé de saint Gratignan, par la résignation
de son oncle Jules-César Borromée.
Il y avoit long-tems que ce Bénéfice étoit
dans la famille, & on l'y regardoit comme
héréditaire. Le jeune Bénéficier n'avoit pas
encore les lumiéres nécessaires pour découvrir
cet abus; mais il connut dès-lors que
les revenus ecclésiastiques sont le patrimoine
des pauvres. C'est pourquoi il pria son
pere de ne rien prendre de son Abbaye pour
les besoins de sa maison, & de lui en laisser
la disposition pour en faire des aumônes.
Charles comprit bientôt que ce n'étoit encore
là que la seconde partie des obligations
de son Bénéfice. L'autre étoit au-dessus de
son âge, qui ne lui permettoit pas d'être le
pere & le Supérieur des Religieux de son Abbaye.
Il y satisfit quelques années après au-delà
de ce qu'on pouvoit en attendre; car
il travailla à la réforme de ce Monastére
avec autant de succès que s'il eût eu toute
l'expérience & l'autorité d'un ancien
Abbé.

II. Ses études. [I]l évite tous [l]es piéges ten-

Le soin que le jeune Charles prenoit des
pauvres, & ses différens exercices de piété,
ne l'empêcherent pas d'étudier les Lettres avec
beaucoup d'application. Quand il eut achevé

..e le porta à s'accommoder aux maniéres de la Cour. Peut-être se persuada-t-il aussi qu'il travailleroit plus utilement pour les intérêts de la Religion, en se prêtant aux usages & au goût de son siécle. Ainsi il se logea magnifiquement, & se donna des meubles & des équipages superbes. Sa table étoit bien servie, & sa maison remplie de Gentilshommes & de gens de Lettres. En un mot c'étoit un grand Seigneur plutôt qu'un ministre de Jesus-Christ. Dieu lui fit bientôt connoître que de telles vûes étoient très-contraires à la science évangélique, & que ce n'est point par cet éclat mondain que s'établit le Royaume d'un Dieu crucifié. La mort du Comte Fréderic son frere unique acheva de le détromper; & dès-lors il prit une ferme résolution de mener une vie vraiment chrétienne. Comme il devenoit par cette mort héritier de tous les biens de sa maison, le Pape son oncle pensoit à le marier. Mais Charles qui s'étoit consacré à Dieu de tout son cœur, se disposa à recevoir les Ordres sacrés. Pie IV ne croyant pas son neveu encore assez chargé, le fit grand Pénitencier de Rome, Archiprêtre de sainte Marie Majeure, Protecteur de plusieurs Couronnes & de divers Ordres Religieux & Militaires, Légat de Bologne, de la Romagne & de la Marche d'Ancone.

II.

IV. Charles réforme sa maison. Il méne une vie dure & pénitente

Charles ne se servit de son crédit & de son autorité, que pour le bien de la Religion. Il travailla sur-tout à faire avancer le Concile de Trente qui avoit été ouvert il y avoit plus de dix-huit ans, & il contribua

...our cela, Charles fit de nouvelles instances auprès du Pape, pour qu'il lui fût permis d'aller résider dans son Diocèse. Tout ce qu'il put obtenir, fut la permission d'y aller tenir un Concile Provincial. Onze Evêques y assisterent, & cinq y envoyerent leurs Procureurs. On y fit des réglemens très-utiles, dont nous parlerons dans l'article de la Discipline. Charles étoit occupé à la visite de son Diocèse, lorsqu'il se vit tout d'un coup rappellé à Rome par la maladie de son oncle, qui mourut entre ses bras en 1565. Pie V qui fut élevé sur le saint Siége auroit bien voulu retenir auprès de lui l'Archevêque de Milan, mais Charles fit sentir l'obligation où il étoit d'aller résider dans son église. Lorsqu'il s'y fut rendu, il reconnut bientôt par lui-même la vérité de ce que lui avoit mandé son grand Vicaire Ormanette, touchant les désordres qui infectoient le Diocèse de Milan. On y étoit dans une ignorance presque générale des vérités de la Foi; celles qu'on en avoit retenues étoient obscurcies par des erreurs grossiéres & par des superstitions. Les Prêtres étoient encore plus déréglés que les laïcs. L'ivrognerie & l'impureté faisoient par-tout d'horribles ravages. Les cloîtres étoient des retraites de scélérats au lieu d'être les asyles de l'innocence. La débauche y regnoit avec une licence scandaleuse. Les Monastéres de filles n'avoient plus de clôture : on y faisoit des danses & des festins, & l'on y voyoit dominer les autres désordres qui en sont les suites. Quel spectacle pour un Pasteur plein de zéle & de lumiére!

Pour commencer à remédier à tant de

maux, Charles fit publier dans son Diocèse les Décrets du Concile de Trente avec ceux du Concile Provincial qu'il avoit tenu l'année précédente. Il acheva en même-tems de réformer sa propre maison. Il renvoya ses Officiers séculiers, & prit en leur place un nombre considérable d'Ecclésiastiques, la plûpart Théologiens ou Canonistes, & destinés au service de son Diocèse. Il vendit ce qu'il avoit de plus précieux, se défit de ses bénéfices, exceptés ceux dont il crut pouvoir faire des fondations utiles à l'Eglise, & dont cependant il distribuoit tout le revenu aux pauvres. Il ne se contenta pas de bannir le vice de sa maison, il voulut que tout y fût édifiant & modeste. Elle étoit composée de près de cent Ecclésiastiques, qui tous avoient leurs emplois différens, mais conformes à leur état. Les heures de la priére commune étoient réglées de telle sorte, que personne ne pouvoit s'en dispenser sous quelque prétexte que ce fût. On n'y mangeoit qu'en commun, & pendant le repas on y faisoit la lecture de quelques Livres de piété. Tous les mercredis de l'année y étoient des jours d'abstinence, aussi-bien que le tems de l'Avent qui commençoit le lendemain de saint Martin. L'exacte discipline qui s'observoit dans sa maison, la rendit un Séminaire d'Evêques, qui furent très-utiles à l'Eglise. Parmi les excellens sujets qui s'y formerent, on compte plus de vingt Evêques qui se distinguerent par leurs talens & leur régularité. Dans cette maison vraîment ecclésiastique, chacun étoit vêtu très-modestement & de l'étoffe la plus commune à l'exemple du saint Archevêque.

VI.
Usa
fait d
venu
pline
tabli
mai

Il avoit pour tous ceux de sa maison le soin qu'un pere auroit de ses enfans, les visitoit souvent dans leurs chambres, & étoit attentif à tous leurs besoins en santé & en maladie. Il avoit aussi une très-grande attention dans le choix des Officiers de la jurisdiction ecclésiastique. Il veilloit lui-même sur la conduite des Juges, & vouloit savoir si chacun remplissoit exactement ses devoirs.

[..]II. [Tr]availle à son [..] les [..]. Ce furent là les préludes de la réformation que saint Charles vouloit établir dans son Clergé & dans tout son Diocèse. L'ordre demandoit que de sa maison il passât à son Chapitre. Il renouvella bientôt son église par la visite exacte qu'il fit de sa Cathédrale, des autres Chapitres, des Paroisses & des Monastéres. Il obligea les Chanoines de célébrer l'Office divin avec la décence & la dignité convenable. Il corrigea le chant & la musique, afin qu'ils répondissent à la majesté du culte divin. Il orna les églises, & se servit des objets sensibles pour attirer les peuples dans les églises, & les édifier sans les distraire. Il réforma les Confrairies où il s'étoit glissé une multitude d'abus. Il mit dans son Tribunal Ecclésiastique des Officiers éclairés, courageux & incorruptibles. Il fonda trois nouvelles prébendes pour des maîtres capables de donner des leçons de Théologie aux Clercs, de faire des conférences sur la Morale, & d'enseigner le Droit canon & les régles de l'Eglise. Il mit dans les différens quartiers de la ville des personnes de confiance, pour veiller sur les besoins corporels & spirituels des pauvres. Il établit de tous côtés des écoles chrétiennes, où l'on enseignoit

enſeignoit gratuitement les principes de la Religion.

Il ne fut point d'abord traverſé dans ſes ſaintes entrepriſes ; mais dans la ſuite il eut de grands obſtacles à ſurmonter, & il ſe trouva obligé de joindre la fermeté à la prudence, pour réſiſter aux efforts des hommes & des démons. C'eſt ce qui parut particuliérement dans la réformation des Monaſtéres. Il vint à bout d'abolir les plus grands abus qui regnoient dans ceux de filles, & appaiſa les murmures par la ſageſſe & la douceur dont il tempéroit ſa fermeté. Mais il ne trouva point la même facilité à réformer les Monaſtéres d'hommes, & il n'en vint à bout que par une longue patience & beaucoup de travaux, de ſouffrances, de larmes & de priéres.

III.

VIII. Il viſite les extrémités abandonnées de ſon Diocèſe.

Il partit en 1567 pour faire ſa viſite au Nord de ſon Diocèſe, qui s'étendoit fort avant dans les Alpes. Il entra comme un Apôtre dans les trois vallées qui étoient alors de la dépendance de trois Cantons des Suiſſes, & qui depuis la ceſſion que les Ducs de Milan leur en avoient faite, avoient été privés de tout ſecours ſpirituel. L'ignorance y étoit générale, auſſi-bien que le vice, & les Prêtres y vivoient dans un libertinage affreux. Saint Charles pria ceux qui gouvernoient ces vallées pour les Cantons Suiſſes, de lui donner des Commiſſaires qui l'accompagnaſſent de leur part durant tout le tems de ſa viſite, afin que le peuple eût moins d'oppoſition à l'écouter. Il alla chercher ſes brebis juſques dans les roches & les autres lieux les plus inacceſſibles. Il deſtitua les

Prêtres ignorans & déréglés, & en mit d'autres à leur place, capables de renouveller ce pays. Il passa ensuite dans les autres gorges des Alpes, où le venin des héréfies s'étoit déja répandu, & avoit fait passer avec lui le déréglement des mœurs. Il se vit obligé d'y aller à pied, souvent avec des crampons de fer à ses souliers, pour pouvoir grimper sur les roches escarpées, & marcher entre les précipices. Il y souffrit avec joie les rigueurs les plus insupportables du froid, du chaud, de la faim, de la soif & d'une lassitude continuelle. Il n'y trouvoit pour sa nourriture que du pain fort noir, de l'eau de neige, des chataignes, & quelques autres fruits grossiers de ces montagnes. Mais rien ne le rebutoit, & n'étoit capable de rallentir l'activité de son zéle. Il instruisoit les paysans, & faisoit lui-même le catéchisme aux enfans. Il alloit sous le chaume, & jusqu'au fond des cabanes les plus écartées, exhorter les vieillards & les malades; & à toutes les fonctions épiscopales, il joignoit celle de confesser les particuliers qui s'adressoient à lui.

IX. Il tient le Synode de son Clergé, & le second Concile de sa Province. Il établit plusieurs Séminaires, Colléges & Communautés.

Après avoir ainsi visité les extrémités de son Diocèse, il tint le Synode de tout son Clergé, où, profitant de ce qu'il venoit de voir & d'apprendre par lui-même, il fit des réglemens salutaires, & renvoya ses Curés & ses autres coopérateurs dans une généreuse résolution de les faire ponctuellement exécuter. L'année suivante 1569 il assembla son second Concile Provincial, où il inspira aux Evêques ses Suffragans le dessein de travailler aussi à réformer leurs Diocèses. Il leur donna tout les secours qui dépendoient de

lui ; & son exemple eut encore plus de
sur eux que toutes ses exhortations. Le
que procuroient les visites pastorales,
penser à l'établissement des Séminaires, pour
y former des Ecclésiastiques, capables de
gouverner les Paroisses, & d'exercer dignement les autres ministéres de l'Eglise. C'
toit agir conformément aux intentions
aux Ordonnances du Concile de Tren
dont il suivoit l'esprit dans toute sa cond
te. C'est un des moyens les plus efficaces q
ait employés, pour rétablir la discipline d
son Diocèse. Il fonda dans la ville mêm
Milan trois Séminaires. Le premier
étoit pour les jeunes gens qu'on de
avancer dans les études, montroit
rosité, la charité & la sollicitude
Prélat. Il l'honoroit très-souvent de
sence, examinoit lui-même les progr
jeunes gens dans la science & dans la piété,
assistoit à tous leurs exercices publics, où
il menoit les Cardinaux, les Evêques &
les Grands qui venoient le visiter. Le second Séminaire de la ville étoit pour les
Clercs qui ne paroissoient point propres aux
sciences profondes, & à qui l'on se contentoit d'apprendre la Morale & ce qui suffit
pour l'instruction des peuples. Le troisiéme
étoit pour les Prêtres & les Curés, qui
avoient été trouvés incapables d'exercer leurs
fonctions. Il en établit encore trois autres
hors de la ville, dans lesquels on élevoit
des enfans, choisis de tous les endroits du
Diocèse, & que l'on prenoit dans l'âge le
plus tendre, & avant que l'infection du
monde eût pû corrompre leurs mœurs. On
les formoit dans l'exercice de toutes les ver-

tus, & dans l'étude de toutes les sciences nécessaires à l'état auquel ils étoient destinés; ensorte qu'ils devenoient dans la suite d'excellens sujets, capables d'en former d'autres, & de travailler avec fruit dans le Diocèse. Outre ces six Séminaires, saint Charles fonda encore diverses Communautés de saints & savans Religieux, qu'il attiroit auprès de lui, & qu'il joignoit à ses Ecclésiastiques pour les aider dans le saint ministére. Il institua depuis, la Compagnie des Oblats de saint Ambroise, qui étoient des Prêtres toujours disposés à aller par-tout où il vouloit les envoyer travailler. On peut rapporter encore à cette sollicitude pastorale, l'établissement de divers Colléges pour les jeunes gens, & de diverses Communautés pour les personnes de l'autre sexe, soit pour exercer la charité envers les autres, soit pour vivre dans la pénitence ou dans les exercices d'une plus grande perfection.

X. Zéle du saint Pasteur. Contradictions qu'il éprouve. On attente à sa vie.

Il n'est pas possible de rapporter, sur-tout dans un Abrégé, tout ce que ce saint Evêque fit pour s'acquitter des devoirs d'un bon Pasteur; les peines infinies qu'il prit dans la fréquente visite des églises de son Diocèse; les contradictions qu'il eut à essuyer; les sages réglemens qu'il établit dans les Conciles Provinciaux & dans les Synodes; les établissemens qu'il fit pour loger les pauvres, les orphélins, les veuves, les filles exposées à se perdre, ou qui avoient eu le malheur de tomber dans le crime. Ce fut là l'occupation de Charles, depuis qu'il eut commencé à résider dans son Diocèse, & à connoître toute l'étendue de ses obligations. En se donnant tout entier au salut des ames dont il étoit

chargé, il eut le sort des bons ministres, c'est-à-dire, qu'il trouva toute sorte de contradictions. Voulant faire la visite d'un Chapitre qui se prétendoit exempt de sa jurisdiction, quelques Chanoines firent tirer sur la croix archiépiscopale, qu'il tenoit lui-même entre ses mains, & qui en fut faussée. avoit entrepris de réformer un Ordre R gieux qu'on appelloit des Humiliés, don étoit le premier Supérieur. Les Prévôts cet Ordre ne pouvant souffrir qu'on vo les obliger à mener une vie réguliére, t d'entre eux résolurent de se défaire de Archevêque, qu'ils regardoient comme ennemi qui ne cesseroit de les troubler d la vie licentieuse qu'ils menoient. Le s Prélat avoit coutume de faire la priér soir dans l'Archevêché, & plusieurs per nes de la ville y assistoient. Un de ces n rables Religieux, déguisé en séculier, glissa parmi ceux qui avoient coutume de s'y trouver, & tira sur le Prélat une arquebuse chargée à bales. Le bruit du coup fit lever les assistans, excepté le saint Prélat, qui fit remettre tout le monde en sa place; & l'on acheva la priére. Lorsqu'il reçut le coup, il sentit une douleur qui lui fit croire qu'il étoit blessé à mort, & il offrit à Dieu le sacrifice de sa vie. Après que la priére fut finie, on examina l'endroit où il avoit senti cette douleur, & on trouva qu'une bale l'avoit frappé au milieu des vertébres, sans que sa soutane eût été percée, & qu'il y avoit seulement une marque noire au rochet. Une autre bale avoit pénétré tous ses habits jusqu'à la chair, qui se trouvoit meurtrie & enflée; & l'on en vit encore la marque après sa

mort. On ne peut douter que Dieu ne l'ait préservé dans cette occasion par un miracle, puisqu'une des bales entra de l'épaisseur d'un doigt dans une table qui étoit proche de lui. Le coupable, qui s'étoit sauvé, fut découvert & condamné à mort avec ses complices, quelques sollicitations que Charles employât pour leur sauver la vie : & le Pape supprima l'Ordre des Humiliés, comme étant si déréglé, qu'il n'y avoit pas lieu d'espérer qu'on pût le réformer. Tous les Corps vinrent témoigner leur joie au saint Archevêque, & l'on fit des priéres publiques pour remercier Dieu d'avoir conservé un Pasteur si cher à son troupeau. Personne ne parloit plus de lui qu'avec admiration, & le bruit du miracle, répandu en peu de tems par toute l'Italie, fit passer en proverbe *le rochet de saint Charles*, pour dire quelque chose de plus impénétrable que les plus fortes cuirasses.

XI. Il visite encore les extrémités de son Diocèse. Il travaille à abolir les excès du Carnaval.

A la fin de l'année suivante 1570, Charles fit une nouvelle visite chez les Suisses. A son retour, il voulut profiter des bonnes dispositions de son peuple, pour tâcher d'abolir les débauches du Carnaval. L'occasion qui se présentoit, d'implorer le secours du Ciel pour la guerre des Turcs, lui fut favorable, pour occuper les fidéles pendant ces jours qui avoient été jusqu'alors des jours de dissolution. Il eut la consolation de voir le peuple écouter sa voix, & s'assembler dans les églises les trois jours qui précédoient le Carême, au lieu de se livrer aux folies & aux excès, ausquels on s'abandonnoit auparavant. Le premier Dimanche de Carême qui étoit regardé à Milan par le

peuple comme le dernier jour du Carnaval, parce que le jeûne ne commençoit que le lendemain, & où la licence étoit portée auparavant au-delà de toute borne, le peuple donna des marques d'une ferveur extraordinaire. On sait que l'église de Milan s'est toujours tenue à l'ancienne coutume, de ne commencer le Carême qu'au Dimanche appellé de la Quadragésime. L'usage de commencer le jeûne dès le Mercredi de la Quinquagésime, ne s'est introduit que vers le dixiéme siécle, & l'église de Milan est la seule en Occident qui n'ait point reçu la loi qui en a été faite depuis. Les années suivantes, le saint Archevêque trouva de nouveaux motifs pour détourner le peuple des excès du Carnaval; & son exemple ayant touché plusieurs Evêques, donna lieu en partie aux priéres publiques que nous appellons de quarante heures.

XII. Il va à Rome pour l'élection d'un Pape. Il redouble ses austérités.

La mort du Pape Pie V arrivée le premier de Mai 1572, obligea Charles d'aller à Rome pour tâcher de faire élire un bon Pape. Il n'étoit pas encore rétabli d'une longue maladie qui le faisoit languir depuis près d'un an. Mais préférant le bien de l'Eglise aux besoins de sa santé, il partit en litiére, ayant par écrit les ordonnances de ses Médecins, & portant avec lui les provisions de remédes qu'ils lui prescrivoient pour chaque jour pendant son voyage. Lorsqu'il fut près de Bologne, le mulet qui portoit les médicamens, tomba en passant dans une petite riviére. Tous les pots furent cassés, & les drogues perdues. Le saint Prélat n'en fit que rire; & sans permettre qu'on allât en chercher d'autres, il dit que cet accident

étoit un heureux présage, & une marque qu'il n'auroit plus besoin de remédes. Il fut néanmoins obligé de consulter les Médecins de Rome, lorsqu'il y fut arrivé; mais trouvant leurs sentimens tout opposés à ceux des Médecins de Milan, il crut ne pouvoir mieux profiter de leurs contradictions, qu'en secouant le joug de la médecine, qui l'avoit toujours tenu infirme & valétudinaire, tant qu'il s'étoit trouvé assujetti à ses loix. Il régla lui-même son régime; & retranchant de sa table tout ce qui ne servoit qu'à flatter le goût, il commença à vivre aussi durement que les Moines des Ordres les plus austéres. Ce moyen lui réussit de telle sorte, qu'il se vit délivré en peu de tems de sa pituite, de sa toux, de ses fiévres ordinaires, & de toutes ses autres infirmités. Il devint même si robuste, que la force avec laquelle il supporta les travaux les plus rudes de l'Episcopat, fut un grand sujet d'étonnement pour ceux qui l'avoient connu auparavant.

IV.

XIII. Diverses actions du saint Cardinal.

Après l'élection de Grégoire XIII, il demeura encore six mois à Rome pour traiter des affaires de l'Eglise. Il donna au nouveau Pape des avis salutaires, & se démit entre ses mains de la grande Pénitencerie & de plusieurs autres emplois, ausquels il étoit obligé de donner un tems, qu'il croyoit devoir tout entier aux peuples dont il étoit Pasteur. Il remit aussi aux Rois d'Espagne & de Portugal, la charge de Protecteur des Provinces de leurs Etats, & généralement tout ce qui étoit capable de l'arrêter à Rome, excepté la dignité de Cardinal, dont on ne lui permit pas de se dépouiller. Etant

revenu à Milan, il convoqua ſon troiſiéme Concile Provincial. Le Milanois avoit alors un nouveau Gouverneur, nommé Alvaro, que la jalouſie & le zéle mal réglé pour le ſervice du Roi ſon Maître brouillerent avec l'Archevêque, juſqu'à l'obliger à le retrancher de la communion de l'Egliſe. Quelques Magiſtrats mécontens du retranchement des danſes & des ſpectacles, profiterent de la mauvaiſe diſpoſition du Gouverneur, pour faire de la peine au ſaint Archevêque; mais la mort du Gouverneur qui arriva peu de tems après qu'il eut été excommunié, fit rentrer les Magiſtrats dans leur devoir. L'année ſuivante 1574, Charles rendit viſite à Henri III, qui paſſoit par Monza dans le Milanois, en revenant de Pologne pour reprendre la Couronne héréditaire que lui laiſſoit la mort de ſon frere Charles IX. Il lui donna d'excellens avis, comme nous l'avons dit ailleurs; & pendant ſon ſéjour à Monza, il guérit une Dame de qualité qui étoit phrénétique, en lui donnant ſa bénédiction.

XIV. Le Pape fait venir à Rome dans le tems du Jubilé. Sa conduite dans son voyage & à Rome. Son retour à Milan. Il visite son Diocèse. Ses prédications pendant le Jubilé.

Peu de tems après, le Pape appella à Rome ſaint Charles, qui fit ce voyage en pélerin pénitent pendant le mois de Décembre, joignant aux rigueurs de la ſaiſon celles d'un jeûne continuel, & ne s'entretenant qu'avec Dieu par la priére & la méditation de l'Evangile. Il ne logeoit jamais que dans des maiſons de villages, ou dans les plus pauvres hôtelleries, où il n'arrivoit que fort avant dans la nuit, commençant alors à rompre ſon jeûne, ne mangeant pour l'ordinaire que des herbes & des noix, & ne couchant ſouvent que ſur de la paille. Le Jubilé étoit

ouvert à Rome lorſqu'il y arriva. Il fit toutes les ſtations à pied, ſuivi de ſa famille en ordre de proceſſion. Il y donna des exemples ſurprenans d'humilité & de mortification, & laiſſa dans toute la ville une odeur merveilleuſe de ſa ſainteté. Il partit de Rome au commencement de Février 1575, & paſſa par Guaſtalle, où il aſſiſta à la mort le Prince Céſar de Gonzague ſon beau-frere. De retour à Milan, il employa le reſte de l'année à faire la viſite de ſon Diocèſe. Il fit l'ouverture du Jubilé le jour de la Préſentation de notre Seigneur 1576. Jamais on ne vit un plus bel ordre de dévotion : jamais l'émulation n'avoit paru ſi grande dans la priére publique. On accouroit à Milan des Provinces les plus éloignées, pour reſſentir les heureux effets du zéle de ſaint Charles, & avoir le bonheur d'aſſiſter à ſes prédications. Mais les nouvelles qu'on reçut des ravages que faiſoit la peſte en Italie depuis le Jubilé, obligerent les Magiſtrats de ne recevoir perſonne dans Milan ſans de bons certificats. La charité de l'Archevêque le porta à ſortir lui-même de la ville, pour aller inſtruire les gens de la campagne, de ce qu'il falloit faire pour être véritablement réconcilié avec Dieu & avoir part à l'indulgence du Jubilé.

V.

XV. [C]onduite ad[m]irable de S. [C]harles pen[d]ant le tems [d]e la peſte.

Vers le mois d'Août de la même année, la peſte commença à ſe faire ſentir à Milan, d'où l'on envoya un courier à Charles pour l'en avertir. En arrivant dans la ville, il vit le commencement des miſéres que ſon peuple alloit éprouver. Le Gouverneur & la Nobleſſe s'étoient déja retirés ; & il ne reſtoit

que ceux qui ne trouvoient point de ressources ailleurs. Il considéra que la peste est un des plus terribles fléaux dont se sert la justice de Dieu pour punir les péchés des hommes ; & qu'ainsi il falloit travailler à appaiser cette justice. Il se regarda comme chargé de tous les crimes de son peuple, & il résolut de commencer la pénitence publique par lui-même ; de jeûner tous les jours, d'ôter la paille qui lui servoit de lit, pour ne plus coucher que sur des planches ; enfin de passer la plûpart des nuits dans la priére & dans les larmes. La peste fut bientôt accompagnée d'une extrême pauvreté, parce que les artisans ne trouvoient point à travailler, & que la plûpart de ceux qui avoient des domestiques les congédioient. Saint Charles les regardant tous comme ses propres enfans, ne les abandonna pas. Il avoit déja vendu tous ses meubles, & s'étoit beaucoup endetté pour le soulagement des malades. Cependant il mit en Dieu toute son espérance. Voyant que la peste augmentoit de jour en jour, après avoir ordonné des priéres publiques, des jeûnes & d'autres œuvres de piété, il indiqua trois processions générales, ausquelles il assista nuds pieds & la corde au col. Dans la premiére procession un clou lui entra si avant dans le pouce du pied, que l'ongle en fut enlevé, ce qui ne l'empêcha pas d'aller encore nuds pieds aux autres processions. Il continuoit toujours d'assister les pauvres, dont le nombre alloit à plus de soixante mille. Souvent il ne restoit pas de pain chez lui ; & l'on étoit obligé, pour nourrir ceux qui étoient dans la maison épiscopale, d'aller mendier comme les pauvres. Un jour le

ſaint Cardinal, après avoir été de tous côtés dans la ville pour donner divers ordres, en rentrant chez lui le ſoir n'y trouva pas un morceau de pain à manger, ni dequoi en acheter; & il étoit ſi tard qu'on ne ſavoit à qui avoir recours. Il ſe retira dans ſon oratoire pour prier; & pendant qu'il offroit à Dieu ſes travaux & ſa diſette, on lui apporta mille écus.

Souvent il ſortoit pendant la nuit, pour voir ſi perſonne n'avoit beſoin de ſon ſecours. On l'apperçut une fois tenant entre ſes bras un petit enfant vivant, qu'il avoit trouvé auprès de ſon pere & de ſa mere, qui étoient morts. De tels exemples animerent les Eccléſiaſtiques & les Séculiers, & les porterent à imiter la charité de ce bon Paſteur. Enfin Dieu eut pitié de ſon peuple; & la violence de la peſte, après avoir fait un ravage effroyable pendant quatre mois, parut ſe rallentir. Quand elle fut entiérement ceſſée, Charles fit rendre à Dieu de publiques actions de graces. Il ordonna un Service ſolemnel de trois jours, pour tous ceux qui avoient été emportés par la maladie, & preſcrivit à ſon peuple les moyens de profiter de ce terrible châtiment.

VI.

XVI. Il eſt perſécuté. Suite de pénitence de ſes travaux. Ses inſtructions aux confeſſeurs.

Une conduite ſi digne des ſaints Paſteurs des plus heureux ſiécles de l'Egliſe, fut couronnée par la perſécution. Le Gouverneur de Milan fit entendre au Roi d'Eſpagne, que l'Archevêque étoit un ambitieux, qui entreprenoit ſans ceſſe ſur l'autorité ſéculiére. Il l'accuſa d'avoir paſſé ſes pouvoirs pendant la peſte; d'avoir introduit des nouveautés dangereuſes; d'avoir aboli les jeux publics, les

danſes, les ſpectacles; d'avoir rétabli l'abſtinence du premier Dimanche de Carême, contre le privilége particulier qu'avoit la ville, de renfermer encore ce Dimanche dans les réjoüiſſances du Carnaval. La plûpart des Magiſtrats ſe joignirent au Gouverneur, & ſurprirent des ordres de la Cour contre le ſaint Paſteur. On intéreſſa dans cette affaire les Ordres Religieux, qu'il avoit eſſayé de réformer, pour les porter à le décrier auprès du Pape. Saint Charles vouloit n'oppoſer que la patience à la perſécution; mais s'apperçevant que la malice des hommes faiſoit un mauvais uſage de ſon ſilence, il envoya en Eſpagne & à Rome des gens de mérite, qui vinrent à bout de convaincre ces deux Cours de l'innocence de l'Archevêque. Celui qu'il envoya en Eſpagne, étoit Charles Baſgapé un des Eccléſiaſtiques de ſa maiſon. Il avoit beaucoup de ſcience & de piété, & fut depuis Evêque de Novarre: il a écrit avec beaucoup de ſoin & d'exactitude la vie du ſaint Archevêque. Après la mort du Gouverneur de Milan, Charles obtint ce qu'il voulut de ſon Succeſſeur. Les comédiens & les farceurs furent chaſſés de la ville, & l'on défendit d'imprimer aucun roman, aucun livre de comédie, ni aucun ouvrage capable de corrompre les mœurs. Charles ne penſoit qu'à faire un bon uſage du calme que Dieu avoit rendu à ſon égliſe, lorſqu'il fut attaqué d'une maladie conſidérable. Il la regarda comme une punition de la complaiſance qu'il avoit eue pour ſes amis & ſes médecins, qui l'avoient engagé à diminuer quelque choſe de ſes auſtérités. Quand il fut un peu rétabli, il ſe remit à l'uſage

de l'eau pure, & au pain sec quatre jours la semaine. Le Dimanche, le mardi & le jeudi il souffroit qu'on lui servît du lait, des pommes ou des herbes. Il employa le reste de sa vie à affermir l'œuvre de Dieu dans son Diocèse, par ses visites, ses prédications, ses Synodes. Il s'occupa sur-tout à instruire les Confesseurs des maximes de la pénitence: & il fit imprimer pour ce sujet les Instructions qui portent son nom, & que le Clergé de France a fait dans la suite réimprimer à ses dépens: afin, disent les Evêques, d'arrêter le cours des péchés qui attirent la colére de Dieu sur la France, & de rétablir dans l'esprit des Fidéles les maximes sacrées de l'Evangile, qui ont reçu une si grande altération.

XVII. Sa derniére maladie. Sa mort.

L'année 1584 qui fut la derniére de sa vie, Charles redoubla encore ses austérités; & pour se livrer avec plus de liberté à la mortification, il fit une retraite sur le Mont-Varal. Là se trouvant dégagé des affaires accablantes du ministére pastoral, il donnoit six heures par jour à la priére intérieure, à la contemplation de la grandeur de Dieu, à la méditation de la passion de Jesus-Christ; & il employoit le reste de la journée à d'autres exercices de piété, sur-tout à l'étude de l'Ecriture sainte, qu'il lisoit à genoux, & tête nue. La nuit qui précéda sa confession générale, qu'il eut la dévotion de faire, il fut huit heures sur ses genoux sans s'appuyer. Le vingt-quatriéme d'Octobre il eut un accès de fiévre, qui devint bientôt dangereuse. Voyant que sa maladie augmentoit, il se fit transporter par eau à Milan, où il arriva à deux heures de nuit. Dès qu'il

ſut chez lui, il fit réciter l'Office au pied de ſon lit par un de ſes Aumôniers. Le lendemain il demanda le ſaint Viatique & l'Extrême-Onction, qu'il reçut en rochet & en camail avec l'étole. Il fit enſuite couvri cendres bénites une de ſes haires dont il ſ revêtir. Cependant toute la ville ſe m prières, pour demander à Dieu la conſ tion de cet incomparable Paſteur. Dieu vouloit le récompenſer de ſes trava Après trois heures d'agonie, il mourut tre neuf & dix heures du ſoir, le troiſ de Novembre dans la quarante-ſixiéme née de ſon âge, & la vingt-cinquiém ſon Epiſcopat.

VII.

Ses funérailles furent très-ſolemnelles. Cardinal, qui fut depuis Pape ſous le r de Grégoire XIV, fit la cérémonie. Il lut mettre des gardes autour du corps pou arrêter la foule du peuple, dont les cris & les larmes rendoient Milan ſemblable à une ville priſe d'aſſaut. Sa haire & ſes habits furent mis en piéces Comme il n'avoit jamais voulu ſe laiſſer tirer, on le fit après ſa mort, & on n'y réuſſit pas mal, à cauſe de la ſingularité de ſes traits, de ſon nez aquilin, de ſes grandes rides, & de la maigreur de ſon viſage, que ſes auſtérités avoient tout décharné. Les Rois mêmes & les Princes voulurent avoir ſon portrait dans leur cabinet. On vint bientôt de fort loin en pélerinage à ſon tombeau; & dans le cours de l'année qu'il mourut, pluſieurs perſonnes de piété célébrerent le jour de ſa fête, & mirent ſon nom dans les Litanies. On a beaucoup d'Ouvrages de ce ſaint Cardinal. On voit

dans la Bibliothéque du saint Sépulchre à Milan, un grand nombre de volumes de ses Lettres. On a de lui des Traités sur le Symbole, sur le Décalogue, sur les Sacremens, sur l'Oraison Dominicale, sur les Mystéres de Jesus-Christ, sur les fêtes des Saints, sur les Evangiles de l'année & sur les Epîtres de saint Paul. Le Cardinal Fréderic Borromée son cousin, qui fut aussi Archevêque de Milan, fit imprimer en 1599 les Actes de ses six Conciles. Nous avons encore un Traité de la Confession Sacramentelle, un Sermon sur le Jubilé, & sur les fruits que l'on en doit tirer : des Instructions aux Prédicateurs & aux Confesseurs de son Diocèse. Giussano, un des Historiens de sa vie, parle aussi d'un Ouvrage intitulé *Sylva pastoralis*, qui est un Recueil, fait avec beaucoup d'étude & de travail, des plus beaux endroits de l'Ecriture sainte & des saints Peres, pour l'usage des Pasteurs. L'on a encore ses onze Synodes, qui contiennent tous les réglemens nécessaires pour le gouvernement d'un Diocèse. Le Pape Paul V le canonisa en 1610 le premier de Novembre, & depuis ce tems-là on a bâti un grand nombre d'églises & de chapelles sous son nom, & l'on a érigé plusieurs Confrairies de Laïques & Congrégations de Clercs sous sa protection. On ne dit point que l'on ait encore touché à son corps pour distribuer de ses Reliques; mais on garde en plusieurs églises d'Italie, d'Espagne & de France, diverses choses qui ont été à son usage. Dieu a manifesté sa sainteté par un grand nombre de miracles, dont il est parlé dans la Bulle de sa canonisation.

VIII.

Nous croyons pouvoir joindre à la vie de ſaint Charles celle d'un grand Evêque avec qui il a été étroitement lié. XIX. Le vénérable D. Barthelemi des Martyrs Archevêque de Brague.

Barthelemi nâquit en 1514 à Liſbone capitale de Portugal, de parens vertueux. Il reçut le Baptême dans l'égliſe de Notre-Dame des Martyrs, dont il prit le ſurnom au lieu de Fernandez qui étoit le nom de ſon pere. Sa pieuſe mere, qui s'appelloit Marie Corrée, le forma à la piété dès l'enfance. Il s'éloigna du monde avant que d'en avoir connu la corruption, étant entré dans l'Ordre de ſaint Dominique avant l'âge de ſeize ans. Après qu'il eut étudié la Philoſophie & la Théologie, on le jugea capable de les enſeigner aux autres. Il paſſa enſuite par différentes charges de ſon Ordre, malgré le déſir qu'il avoit de vivre dans l'obſcurité. Il fut obligé d'enſeigner la Théologie au petit-fils du Roi de Portugal, que l'on deſtinoit à l'Egliſe, & ſes Supérieurs l'envoyerent pour cela à Ebora où étoit la Cour. Pendant qu'il s'acquittoit avec frayeur d'un emploi que le monde jugeoit fort honorable & digne d'envie, il fut élu Prieur d'un Couvent à une demi-lieue de Liſbone, qui étoit un des plus réformés de la Province. On y envoya le jeune Prince, afin que Barthelemi fût toujours auprès de ſa perſonne.

En 1558 le Siége de Brague devint vacant. La Reine Catherine, veuve du Roi Jean III & ſœur de Charles-Quint, gouvernoit alors le Royaume de Portugal pendant la minorité de ſon petit-fils Sébaſtien. Elle avoit pour Confeſſeur le célébre Louis de XX. Comment il eſt nommé à l'Archevêché de Brague.

Grenade Dominicain, qui étoit depuis quelque tems Provincial. Les plus grands Seigneurs sollicitoient pour quelqu'un de leurs parens ce premier Bénéfice du Royaume : mais la Reine Régente voulut le donner à Louis de Grenade, qu'elle en jugeoit le plus digne. Ce Religieux refusa, & rien ne put vaincre sa résistance. La Reine lui demanda un sujet digne de remplir cette place, puisqu'il persistoit à la refuser. Il pria pendant trois jours, après lesquels il proposa Barthelemi. La Reine lui dit alors ces belles paroles : Vous savez que j'ai déclaré souvent, que je souhaiterois que pendant ma Régence, les Evêques de Portugal fussent immortels. C'est bien assez que je réponde à Dieu de ma personne & de tout l'Etat, sans être encore chargée du salut des ames. Puisque Dom Barthelemi est digne de cette charge si importante, envoyez-le-moi : je m'embarrasse peu des murmures des Grands de ma Cour. Grenade aussitôt dit à Barthelemi, que la Reine avoit à lui communiquer une affaire de conséquence. Le Religieux alla au Palais, ne sachant de quoi il pouvoit être question. Quand la Reine lui eut dit qu'elle le nommoit Archevêque de Brague, Barthelemi témoigna une extrême surprise, dit les raisons qu'il avoit de ne pas accepter, & se retira.

XXI. Sa résistance. Ses sentimens sur la dignité qu'il étoit contraint d'accepter.

Louis de Grenade, par ordre de la Reine, le pressa avec l'autorité que lui donnoit sa place de Provincial. Le trouvant inflexible, il lui défendit de sortir de Lisbone, & lui donna plusieurs jours pour penser à ce qu'il exigeoit de lui. Comme il persévéroit dans son refus, Grenade se vit obligé de le forcer. Le huitiéme d'Août il fit sonner le Cha-

pitre ; & tous les Religieux étant assemblés, il exposa à Barthelemi toutes les raisons qui devoient l'obliger à se prêter aux besoins de l'Eglise ; & enfin il ajoûta : Je vous commande en vertu de l'obéissance que vous me devez, comme à votre Provincial, & sous peine d'excommunication, de me témoigner présentement votre soumission en acceptant cette charge. A ces mots, l'humilité de Barthelemi fut comme accablée sous l'autorité de celui qui lui parloit ; & fondant en larmes, il se prosterna, comme les Religieux de cet Ordre ont accoutumé de faire lorsque leur Supérieur leur fait un commandement : & ensuite il alla se prosterner devant le saint Sacrement. Après y avoir été long-tems, il se retira dans sa cellule, & sentit tout le poids du fardeau terrible qu'on vouloit lui imposer. Il craignit que ce ne fût un jugement de Dieu sur lui, qui punissoit peut-être quelque faute cachée dans son cœur, en permettant qu'il fût forcé d'être dans un état qui l'exposoit à de si grands dangers. Quel témoin au tribunal du souverain Juge contre ceux qui, après une vie toute séculiére, ont la témérité non-seulement d'accepter, mais même de briguer les charges ecclésiastiques ! L'agitation dans laquelle Barthelemi passa toute la nuit, fut suivie d'une fiévre violente, qui jointe au trouble de son esprit, devint bientôt une maladie très-dangereuse. Cependant le bruit de son élection s'étant répandu, causa un grand étonnement dans les esprits. On s'en mocqua dans le monde, & on trouva ridicule le choix d'un homme que l'on tiroit de sa cellule, & dont à peine on savoit le nom. On

composa même un Libelle fort satyrique, qu'on trouva le moyen de répandre à la Cour. Mais dans la suite, le monde tout injuste qu'il est, admira la piété & la fermeté de la Reine dans cette occasion. La derniére extrémité à laquelle la maladie réduisit Barthelemi, convainquit les plus envieux de la sincérité de sa résistance. Mais Dieu lui rendit une vie qui devoit être si utile à son Eglise.

XXII. Discours un Seigneur la Cour à Reine sur te élection. om Barthelemi rend vi e à cette incesse.

Dès qu'il fut un peu rétabli & en état de marcher, il alla rendre ses devoirs à la Reine. Dans le même tems, le Duc d'Avero, qui avoit sollicité l'Archevêché de Brague pour un de ses freres, étoit arrivé au Palais, pour se plaindre à la Régente. Comme il attendoit sur un balcon le moment de l'audience, un Gentilhomme qui étoit avec lui, lui demanda s'il vouloit voir l'Archevêque de Brague ; & en même-tems il lui montra Dom Barthelemi, qui fatigué du chemin qu'il avoit fait à pied, s'étoit assis sur une pierre dans la cour du Palais. Le Duc l'ayant considéré ne put s'empêcher d'admirer la modestie & la gravité de son visage. Dom Barthelemi étant monté ensuite, ce Seigneur lui fit une profonde révérence, & lui baisa la main. S'approchant en même-tems avec lui pour saluer la Reine, il lui dit : Madame, je venois me plaindre à votre Altesse * du refus qu'elle m'a fait de l'Archevêché de Brague pour mon frere ; mais ayant vû ici celui à qui elle l'a donné, je la remercie tres-humblement d'avoir élevé à cette charge une personne qui en est si digne. En vérité, Madame, je crois que mon

* Les Portugais ne donnoient qu'à Dieu le titre de Majesté.

frere seroit plus propre que Dom Barthelemi pour être Gouverneur de Province ; mais je crois que Dom Barthelemi vaut mieux que lui pour être Archevêque de Brague; car il me semble que l'humilité sied très-bien à un Evêque. Pour nous à peine connoissons-nous dans notre famille le nom de cette vertu. Que s'il m'étoit permis de demander une grace à votre Altesse, je ne lui en demanderois point d'autre, que celle d'avoir autant de crédit auprès d'elle, que je sai Monsieur l'Archevêque de Brague en près de Dieu. La Reine écouta ce c ment avec un visage qui montroit ce. il lui étoit agréable. Mais l'Archevê nant la parole, lui dit : Je sai, M le respect que je vous dois, & néan.. ne crains pas de dire à votre Altesse, suis dans une disposition entiéremen. traire à celle de M. le Duc d'Avero. I noit pour se plaindre, & il vous a remercié ; & moi, qui ne devrois venir que pour remercier, je viens pour me plaindre. Vous m'avez condamné à l'Episcopat, comme on condamne les autres à l'exil, à la prison ou à la mort. Si le choix avoit été en mon pouvoir, j'aurois certainement préféré ces trois maux à celui où je me trouve. Je prie Dieu de le pardonner à votre Altesse, & je crains fort qu'il ne lui en demande un jour un compte terrible. La Reine lui répondit en souriant : Monsieur l'Archevêque de Brague, si à l'heure de la mort je n'ai point à rendre à Dieu de compte plus terrible que celui-là, je suis assûrée de mourir dans une grande paix.

Il fut sacré le troisiéme de Septembre 1559,

XXIII. Son sacre. Son entrée dans Brague & dans le Palais Archiépiscopal Sa conduite.

plus d'un an après sa nomination, étant âgé de quarante-cinq ans. Il partit pour Brague trois semaines après son sacre, avec un équipage qui ressembloit à celui des Apôtres, plutôt qu'à celui des Evêques des derniers siécles. Lorsqu'il arriva dans le Palais Archiépiscopal, il trouva une maison magnifique, enrichie de peintures & de dorures, avec de superbes appartemens. Ce vain éclat excita dans son cœur une grande compassion pour ceux qui avoient ainsi employé le bien des pauvres à satisfaire leur vanité. Il choisit la chambre la plus simple, où il fit mettre un lit très-pauvre. Il ne se servit jamais de draps, sinon dans ses maladies. Son lit étoit étroit & court ; & comme l'Archevêque étoit grand, il ne pouvoit s'y retourner ni s'y étendre. Il ne portoit point de linge, & ne quitta jamais l'habit religieux. Les murailles de sa chambre étoient nues & sans tapisseries. Il avoit une table très-simple, & dessus un crucifix. Il se levoit tous les jours à trois heures du matin ; & après avoir prié, il lisoit l'Ecriture sainte & les Peres de l'Eglise. A huit heures il disoit la Messe, ou l'entendoit. Ensuite il donnoit audience, faisant toujours entrer les plus pauvres les premiers : l'après midi il donnoit encore audience jusqu'à la fin du jour.

XXIV. Ses travaux.

Le soir il se retiroit pour ne plus s'occuper que de la priére & de la méditation de la loi de Dieu, jusqu'à onze heures qu'il se couchoit. Il porta toujours le cilice, comme il avoit fait avant son Episcopat. Il pratiqua exactement les Ordonnances des Conciles d'Afrique par rapport à la frugalité de la table des Evêques. Il mit un tel ordre dans sa

maison, qu'elle pût servir de modéle aux autres. Il ne voulut avoir que des personnes nécessaires & de bon exemple. Toute son écurie consistoit en une mule, qui servoit à toute sorte d'usages, & dont il se servoit aussi lui-même quelquefois. Il employa ses revenus à secourir les pauvres, dont il se regardoit comme l'œconome, & il en donna l'administration à des personnes d'une fidélité éprouvée. En qualité de Seigneur temporel de Brague, il veilloit avec un soin particulier sur la maniére dont on rendoit la justice. Persuadé que le ministére de la parole est une des principales fonctions d'un Evêque, il résolut de prêcher dans sa Cathédrale les Avents, les Carêmes, & plusieurs autres jours de l'année. Il parloit en pere & en Evêque, joignant la charité paternelle avec la grandeur véritable de l'Episcopat. Dans ses discours, tout étoit grave, judicieux, solide, proportionné aux besoins de son peuple, & conforme à la majesté de la parole de Dieu. La priére donnoit à ses discours une onction merveilleuse.

XXV. Ses visites épiscopales. Suite de ses travaux.

Il entreprit souvent la visite de son Diocèse, même au milieu de l'hiver. Quand on vouloit arrêter son zéle, il répondoit que la vie d'un Evêque n'étoit point à lui, mais à son troupeau. Je suis, disoit-il, le premier Médecin de quatorze cens hôpitaux, qui sont les Paroisses de mon Diocèse. Il est vrai que chaque hôpital a son Médecin, qui est le Curé : mais je dois savoir s'il fait son devoir ; & je dois faire le mien, pour lui apprendre par mon exemple quelle doit être la charité des Pasteurs. Passant un jour d'un village à un autre, il fut surpris d'une pluie

très-froide, qui cessant de tems en tems de tomber, étoit suivie d'un vent encore plus froid. Il marchoit le premier monté sur sa mule, selon la coutume qu'il avoit, de précéder ainsi ceux qui l'accompagnoient dans ses visites, pour s'occuper plus librement de Dieu. Etant ainsi seul dans un chemin difficile, & se trouvant saisi de ce vent aigu & coupant, il apperçut sur une roche élevée un enfant qui gardoit des brebis. Il remarqua aussi qu'au pied de cette roche, il y avoit une caverne, qui lui pouvoit servir d'abri dans un tems si rude. Il appella ce petit berger, & lui dit d'entrer dans la caverne pour se mettre à couvert. L'enfant lui répondit qu'il ne le pouvoit, étant obligé de veiller sur ses moutons, pour empêcher le loup d'en approcher. Hé, mon fils, dit l'Archevêque, que vous importe que le loup ou le renard tue quelqu'une de vos brebis? L'enfant dit que son pere qui l'en avoit chargé, ne manqueroit pas de le punir. Le saint Pasteur attendit au même lieu ceux de sa suite; & en leur montrant cet enfant, il leur dit: Voyez, mes freres; bien des gens disent que nous en faisons trop; & nous faisons moins que ce petit berger. Il souffre comme nous & plus que nous: mais il n'a soin que des bêtes, & nous sommes chargés du soin des ames: il veille contre les loups & les renards, comme nous devons veiller contre les démons. Il souffre pour contenter son pere, plus que nous ne souffrons pour plaire à Dieu. Sa récompense est le peu de pain qu'il mange, & la nôtre est le Ciel. Dieu nous envoie cet enfant: son exemple nous parle, & sa patience nous confond. Il connut par ses

visites

visites de son Diocèse. Il y regnoit une profonde ignorance, accompagnée des crimes honteux qui en sont communément la suite. Le peu de lumiére & de piété, & souvent même la mauvaise conduite des Pasteurs, étoit l'origine de ces désordres. Il prit les moyens les plus efficaces pour bannir l'ignorance. Il répandit par-tout des catéchismes & des instructions, qu'il faisoit lire dans les églises. Il songea à former de jeunes Ecclésiastiques, capables dans la suite de renouveller le Diocèse; & il ne conféroit les saints Ordres qu'à ceux qui paroissoient propres à travailler avec fruit dans le saint ministére. Son Palais étoit toujours ouvert pour loger les Curés & ceux qui avoient quelque affaire à lui communiquer.

XXVI. Il répond à ceux qui l'accusoient d'avilir sa dignité en vivant trop pauvrement.

Une vie si épiscopale ne plut point aux gens du monde. Ils disoient qu'il avilissoit sa dignité. Louis de Grenade lui fit un jour part des plaintes que l'on faisoit contre lui. Nous ne sommes plus, lui disoit-il, dans ces heureux tems, où la pauvreté des Evêques étoit soutenue par des miracles. Les Chrétiens étant foibles, il faut quelque chose de sensible, pour leur faire rendre aux Pasteurs la vénération qui leur est dûe. Sans donner dans le luxe, ajoûta Grenade, vous pourriez accorder quelque chose à la bienséance, pour faire taire les gens du monde. L'Archevêque opposa à ce discours, le célébre Canon du quatriéme Concile de Carthage, qui ordonne à l'Evêque d'avoir des meubles vils, une table pauvre, & de s'attirer le respect des peuples par la pureté de sa foi & par le mérite de sa bonne vie. Voilà, dit-il, notre régle, c'est à nous à la suivre.

Ne cherchons point à contenter les hommes, mais à plaire à Jesus-Christ. Pourrois-je être assez injuste pour ôter le pain de la bouche de ceux qui meurent de faim, afin que ma table soit bien servie ? Pourrois-je être assez inhumain pour dépouiller les membres de Jesus-Christ, qui sont nuds dans les plus grands froids, afin de revêtir de tapisseries des murailles ? Dieu me garde d'une si cruelle complaisance. Mon bien est aux pauvres, & non pas à moi. Je dois les aimer maintenant comme mes enfans, & les respecter comme devant être un jour mes Juges. Grenade, plein d'admiration, bénit Dieu d'avoir donné à son Eglise un tel Pasteur.

IX.

XXVII. Il va au Concile de Trente. Sa conduite dans le voyage.

Toute la conduite du saint Archevêque s'accordoit parfaitement avec le beau discours que nous venons de rapporter. Le détail de tout ce qu'il fit pour soulager les pauvres nous meneroit trop loin. Il suffit de dire que sa sollicitude s'étendoit à tous les besoins, & qu'il ne négligeoit rien pour procurer du soulagement à tous ceux qu'il savoit être dans la misére. Nous omettons d'autres circonstances de sa vie toute apostolique, pour montrer le personnage qu'il fit dans le Concile de Trente. Nous ne répéterons point ici les traits dont nous avons parlé ailleurs, & qu'il n'étoit pas possible de séparer de l'histoire du Concile de Trente. Il y avoit à peine un an & demi qu'il étoit Archevêque, lorsqu'il y fut appellé. Voyant l'Eglise attaquée dans sa Foi, déchirée par le schisme, deshonorée par le déréglement de ses ministres & de ses enfans, & réduite à l'état le plus déplorable, il comprit qu'il

n'y avoit qu'un Concile général qui pût remédier à ses maux. Il voulut donc concourir, autant qu'il étoit en lui, à un si grand bien. Après avoir donné tous les ordres nécessaires pour le gouvernement de son Diocèse pendant son absence, il se disposa à aller à Trente. Il prit pour compagnon le P. Henri de Tavora, qui fut depuis Archevêque de Goa Métropole des Indes Orientales, & il choisit pour secrétaire, un Docteur savant & vertueux. Il y joignit quelques autres personnes dont il ne pouvoit se passer. Après de ferventes priéres, il partit de Brague à la fin de Mars 1561. Lorsqu'il fut arrivé aux limites de son Diocèse, il se mit à genoux le visage tourné du côté de Brague; & levant les yeux & les mains au Ciel, il pria Dieu de conserver son cher troupeau, & d'en être lui-même le Pasteur pendant son absence. Ayant ensuite donné la bénédiction à tout son Diocèse, il se leva en répandant beaucoup de larmes. Pendant tout son voyage, il fit ce qu'il put pour être inconnu, cachant sa croix & défendant à ceux qui l'accompagnoient, de dire qui il étoit. Il alloit loger dans les Couvens de saint Dominique qui se trouvoient sur sa route, & ses gens alloient l'attendre le lendemain à la sortie de la ville. Etant arrivé au Couvent de saint Paul de Burgos, l'Archevêque résolut de s'y arrêter deux jours. Il dîna avec la Communauté, qui le prenoit pour un simple Religieux étranger; & au sortir du réfectoire, pendant qu'il s'entretenoit avec quelques Religieux dans le Cloître, on entendit frapper avec grand bruit à la porte. C'étoit un Courier, qui demanda

d'abord à parler à Monseigneur l'Archevêque de Brague, assûrant qu'il étoit arrivé à Burgos & qu'il devoit être dans le Couvent. Le portier ayant dit qu'il n'y avoit que deux Religieux Portugais, le Courier n'en demanda pas davantage; mais entrant brusquement dans le Cloître, il reconnut d'abord l'Archevêque, lui fit une profonde révérence; & lui remit une Lettre du Roi, qui lui recommandoit de maintenir dans le Concile sa qualité de Primat de toute l'Espagne. Le Prélat affligé de se voir découvert, ne put souffrir les honneurs qu'on voulut lui rendre, & continua sa route.

XXVIII. Vie sainte qu'il méne à Trente. Son courage & son zéle pour l'heureux succès du Concile.

En arrivant à Trente, il reçut des Légats & de tous les Peres qui s'y trouvoient, toute sorte de témoignages d'estime & d'amitié. Il profita de tous les momens jusqu'à l'ouverture du Concile, pour s'unir à Dieu de plus en plus, par la priére, le jeûne, & l'étude de l'Ecriture & de la Tradition. Voici ce que le P. Henri de Tavora qui vivoit avec lui en écrivoit à un de ses amis. Je puis vous assûrer qu'il croît tous les jours en lumiére & en sainteté. S'il retourne en Portugal, comme je l'espére de la miséricorde de Dieu, il y reviendra chargé de richesses, & d'une plénitude de graces, pour lui-même & pour son peuple. Il s'est acquis en cette ville la liberté d'être aussi seul & aussi retiré qu'il veut. S'il lui étoit possible, il ne quitteroit jamais la solitude, où il trouve la paix de son ame & les délices de son cœur. Il est ici dans une réputation toute extraordinaire. Les Evêques l'admirent; les pauvres le recherchent, & il n'en est pas moins ici le pere qu'il l'étoit à Brague. Ce Prélat soutint au Concile la dignité de

son Siége, & y parla, comme nous l'avons vû, avec beaucoup de zéle sur la nécessité d'une véritable réformation, insistant sur le besoin qu'avoient les Cardinaux d'y être compris. Sa générosité lui attira le respect de tout le monde, & il se servit du crédit qu'il avoit dans le Concile, pour faire examiner la question de la résidence, que la Cour de Rome vouloit se réserver. Ce fut lui qui engagea le célébre Pierre Soto d'écrire au Pape dont il étoit Théologien, pour le prier de faire décider cette importante question. Il pressa lui-même les Légats de la proposer dans le Concile ; mais quand il vit qu'ils ne cherchoient que des prétextes pour la renvoyer à un autre tems, il ne put s'empêcher de s'en plaindre avec un zéle vraîment épiscopal.

XXIX. Discours saint Arc[h]vêque sur résidence [des] Pasteurs.

,, Il y a sans doute, dit-il, beaucoup de choses à traiter dans ce Concile ; mais il n'y en a point certainement de plus importante, que celle de la résidence. Nous sommes assemblés au nom & pour le bien de toute la Chrétienté ; & nous vous portons la parole pour toutes les Eglises du monde. Elles se plaignent d'être privées de la présence de leurs époux, dont plusieurs les traitent plutôt comme des voleurs, qui ne les voient qu'en passant pour prendre leur bien, que comme des Peres & des Pasteurs, qui doivent demeurer avec elles, pour les nourrir, les défendre, les consoler & les conduire. C'est là le plus grand de tous les maux & la source de tous les autres : & s'il m'est permis d'exposer avec liberté ce que je ne dis qu'avec douleur, je ne connois qu'un mal encore plus grand que celui-là ; c'est que nous-

mêmes, assemblés ici de la part de Dieu pour remédier à un si grand désordre, nous travaillons au contraire à le déguiser ou à le couvrir ; & qu'au lieu de le détourner par nos décisions, nous l'autorisons par notre silence. Le sang des ames abandonnées de leurs Pasteurs, crie vengeance au Ciel. Nous boucherons-nous les oreilles pour ne point entendre ces cris ? Nous sommes ici comme sur un lieu élevé, exposés à la vûe de Dieu, de tous les enfans de l'Eglise, & de tous les hérétiques ses ennemis. Tout ce que nous ferons sera vû & jugé de tous. Si notre caractére ne suffit pas pour nous porter à soutenir les espérances qu'on a conçues de cette Assemblée ; craignons au moins les menaces de Dieu, qui déclare qu'il jugera les Juges dans toute sa sévérité. Craignons les larmes & les gémissemens des ames abandonnées, gémissemens qui montent jusqu'au trône de Dieu. Craignons enfin d'armer contre l'Eglise les langues empoisonnées de ses ennemis. Si nous leur donnons sujet de se mocquer de cette réformation, le Seigneur ne nous dira-t-il pas ce qu'il disoit autrefois aux Juifs : *Vous êtes cause que mon nom est deshonoré parmi les Gentils.* „ Un grand nombre d'Evêques touchés de ce discours, parlerent fortement sur la nécessité de décider la question de la résidence ; & l'Archevêque de Brague appuya leur avis en disant : „ Qu'il me soit permis d'ajoûter aux preuves que viennent d'apporter plusieurs Prélats ; Que nous devons nous trouver bien malheureux d'être obligés d'opiner sur cette question, comme si elle pouvoit être douteuse. A quelle extrémité l'Eglise est-elle donc réduite, si ceux

que Dieu lui a donnés pour Protecteurs & pour Gardiens, mettent en question s'ils sont obligés de demeurer avec elle? Douterons-nous si nous sommes obligés de demeurer avec ceux, pour qui nous devons être prêts à mourir à chaque instant? Déclarons donc nettement que la résidence est de droit divin. Arrêtons enfin un desordre si effroyable, qui est la cause d'une infinité d'autres; de peur que si nous le dissimulons encore, lorsque Dieu le regarde dans sa colére, que tous les gens de bien en gémissent, & que les hérétiques en triomphent, on ne dise de l'Eglise que sa plaie est vraîment incurable, puisqu'elle ne peut souffrir ni ses maux ni les remédes. „ Ce discours fit encore beaucoup d'impression sur un nombre de Peres. Mais on sait ce qui empêcha que le Concile ne déclarât en termes formels que la résidence des Pasteurs est de droit divin.

XXX. Autres discours de Dom Barthelemi contre divers abus.

Dans une autre occasion, ce grand Archevêque exhorta les Peres à faire ce qui pouvoit dépendre d'eux, pour procurer de bons Prélats aux Eglises. L'élection canonique, dit-il, qui se faisoit par le Clergé & le peuple selon l'ordre primitif de l'Eglise (& qui a subsisté très-long-tems) ayant été changée en celle que font aujourd'hui les Souverains, il seroit inutile de parler de la maniére dont se doit faire cette élection. Mais le zéle pour le salut des ames & pour celui des Rois & de tous les Princes Chrétiens, nous oblige de leur représenter l'extrême péril où ils sont, toutes les fois qu'ils ont à donner un Pasteur à toutes les ames d'un Diocèse. L'Archevêque de Brague donna dans toutes les occasions des preuves de

son amour pour l'Eglise ; & c'est à son zéle qu'elle est redevable des plus beaux réglemens qui furent faits dans les derniéres Sessions du Concile de Trente. Il se plaignit très-fortement contre un abus pernicieux touchant la maniére de conférer les Bénéfices. Que sert à l'Eglise, dit-il, d'établir dans le Concile d'excellentes régles, si on ne tient point la main à leur exécution ? Quand un Evêque seroit aujourd'hui aussi saint que saint Martin, & aussi intrépide que saint Ambroise, de quoi lui serviroit sa charité & son zéle, s'il se trouvoit obligé de donner à ses brebis un voleur au lieu d'un Pasteur, parce qu'on lui auroit donné des provisions à Rome ? Pour moi je déclare devant Dieu & devant toute l'Eglise, que si l'on ne remédie efficacement à un si grand abus, je quitterai mon Diocèse, & me retirerai dans une solitude, pour n'être plus témoin d'un malheur semblable à celui que j'ai eu depuis peu sous les yeux. Pendant la vacance du saint Siége, ayant donné un digne Pasteur à l'une des églises de mon Diocèse où il y a un très-grand nombre d'ames ; un loup raviſſant sçut que la nomination de ce Bénéfice appartenoit à Messieurs du Conclave. Il prit aussitôt la poste pour aller à Rome : il obtint cette Cure, & vint s'emparer du troupeau de Jesus-Christ ; où il a fait un tel ravage, que je ne cesse d'en gémir & d'en pleurer encore tous les jours. Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail de tout ce que le saint Archevêque de Brague fit dans le Concile de Trente. Nous nous contentons de dire, que les Evêques qui avoient le plus de zéle pour la réformation sérieuse de l'Eglise, s'atta-

choient à lui, & étoient pleins de vénération pour son mérite extraordinaire. Chacun disoit que l'école de l'Archevêque de Brague étoit la premiére école de l'Univers.

Au mois de Septembre 1563, la vingt-quatriéme Session du Concile ayant été différée de deux mois, il résolut d'aller à Rome, & le Cardinal de Lorraine l'engagea à partir avec lui. Quelque désir qu'il eût de faire ce voyage comme il avoit fait celui de Brague à Trente, il ne put résister aux instances du Cardinal, qui étoit plein de respect pour son éminente vertu. Ce Cardinal ayant eu audience du Pape le jour même de son arrivée, fit d'abord l'éloge de l'Archevêque de Brague. C'est, dit-il, un Evêque de la primitive Eglise, dont j'aurois bien des choses à raconter, si je ne savois qu'il est déja connu de votre Sainteté, par la réputation qu'il s'est acquise dans le Concile. Nos Prélats François sont parfaitement d'accord avec lui, parce qu'il n'a pas moins de zéle qu'eux pour la réformation de l'Eglise. Le lendemain l'Archevêque de Brague alla rendre ses devoirs au Pape, qui lui donna des marques d'une estime singuliére. Prenant la main de Charles Borromée son neveu, il dit à Dom Barthelemi : Voici un jeune Cardinal que je vous confie : commencez par lui la réformation de l'Eglise. Le saint Prélat répondit, que s'il avoit trouvé tous les Cardinaux dans l'état où Dieu avoit mis le Cardinal Borromée, il n'auroit pas proposé dans le Concile de les réformer ; mais qu'il les auroit proposés eux-mêmes comme les modéles de la réformation des Evêques &

XXXI. Il va à Rome. Générosité avec laquelle il d[it] la vérité a[u] Pape & au[x] Cardinaux.

des autres Ministres de Jesus-Christ. Il n'en voulut pas dire davantage, s'appercevant que les louanges ne plaisoient pas à Charles Borromée. Ce pieux Cardinal sortit de l'audience avec l'Archevêque, & lui témoigna avoir toujours eu pour lui la plus profonde vénération. Pendant les dix-sept jours qu'il fut à Rome, presque tous les Cardinaux voulurent le connoître & s'entretenir avec lui. Il eut le courage de leur parler librement, pour tâcher de leur inspirer de l'éloignement du luxe & de la magnificence mondaine; & il donna au Pape même des preuves de la même générosité. Pie IV lui montrant un jour les beaux ouvrages qu'il faisoit faire dans le jardin appellé Belveder, lui demanda en riant pourquoi il ne faisoit pas bâtir à Brague un Palais comme celui-là. Dom Barthelemi répondit qu'il n'étoit pas de condition à avoir un Palais; & que quand il en seroit, il ne vouloit point bâtir du bien d'autrui, encore moins du bien des pauvres. Le Pape qui s'attendoit bien à cette réponse, ajoûta: Mais encore, que dites-vous de ces ouvrages? Saint Pere, répondit l'Archevêque, je dirai avec la liberté que votre sainteté veut bien me donner, qu'il me seroit impossible de faire de superbes bâtimens, que le tems consume, ou que le Fils de Dieu doit brûler en son dernier jugement. Ce Palais peut être digne des Architectes qui l'ont fait, n'y ayant rien oublié des régles de leur art; mais il n'est certainement pas digne de votre Sainteté; puisque dans le rang où Dieu l'a mise, il la destine à lui offrir des maisons vivantes, qui doivent survivre à l'embrasement du

monde : & pour ce qui est de la peinture, j'avoue que je n'estime que celle qui retrace dans les ames l'image de Dieu. Ce sont là, saint Pere, les maisons & les tableaux que je souhaiterois qui possédassent tout votre cœur. Le Pape répliqua : Que voulez-vous donc que je fasse ? Voulez-vous que je laisse ces édifices imparfaits ? Ce n'est pas moi qui les ai entrepris, & je n'aime pas à faire de grandes dépenses ; mais je ne puis me dispenser d'achever ce que j'ai trouvé commencé. Il est vrai, saint Pere, dit l'Archevêque en souriant, que les choses qui sont bonnes en elles-mêmes, sont encore meilleures quand elles sont achevées ; mais la difficulté est de savoir si Dieu tiendra compte à votre Sainteté de ces bâtimens, parmi les bonnes œuvres qu'elle aura faites. Alors le Pape dit à l'Archevêque : Je vois bien que vous êtes d'intelligence avec le Cardinal Borromée : il a trouvé en vous un homme selon ses désirs : il est aussi indifférent que vous pour toutes les belles choses ; & je suis assûré que les magnifiques Palais qu'il bâtira à Milan, seront tout-à-fait semblables à ceux que vous avez dessein de bâtir à Brague.

XXXI. Il sou[tient] la dign[ité é]piscopal[e et] fait ab[olir] une mau[vaise] coutume.

Pie IV ne tarda pas à donner d'autres preuves de l'estime singuliére qu'il faisoit de la vertu & de la sagesse de Dom Barthelemi. Les Peres du Concile de Trente l'avoient chargé, de même que le Cardinal de Lorraine, de consulter le Pape sur divers articles. Le Pape ayant voulu qu'on les proposât dans une assemblée, les Cardinaux s'assirent chacun en sa place, & les Evêques demeurerent debout & découverts. L'Archevêque de Brague qui étoit de l'assemblée & qui

opina très-sagement ; ne put voir sans indignation que plusieurs Evêques, vénérables par leur science & leur vieillesse, demeurassent debout & découverts pendant plusieurs heures, tandis que les Cardinaux étoient assis & couverts. Au sortir de l'assemblée il en parla au Cardinal de Lorraine ; & lui représentant l'indignité de cette coutume, il le pria d'employer son crédit pour l'abolir. Mais ce Cardinal craignit de déplaire au Pape en lui portant les plaintes de l'Archevêque. Le Cardinal Alexandrin, depuis Pape sous le nom de Pie V, ne fut pas plus disposé à se charger de la commission : & comme le généreux Prélat lui témoigna qu'il étoit déterminé à en parler lui-même à sa Sainteté, ce Cardinal lui dit : *Vous en parlerez, mais vous n'y gagnerez rien ; dices, sed nihil proficies.* Dom Barthelemi néanmoins alla trouver le Pape, & lui demanda avec quelle justice il souffroit que les Evêques fussent debout & tête nue dans les Assemblées qui se tiennent en sa présence, pendant que les Cardinaux y étoient assis & couverts. La dignité de ceux-ci, dit-il, est d'institution humaine, au lieu que celle des Evêques est d'institution divine. Oui, saint Pere, ajoûta-t-il, les Evêques comme Evêques sont les freres de votre Sainteté. C'est pourquoi son honneur même l'engage à les traiter comme tels. Mais, répondit le Pape, cette coutume est ancienne : mes Prédécesseurs l'ont pratiquée avant moi, & les Evêques ne s'en sont point formalisés. Le généreux Prélat répliqua : Votre Sainteté doit craindre que ce ne soit là proprement dominer le Clergé, ce qui est con-

damné par le Prince des Apôtres dont vous êtes le Successeur. Bannissez de la Cour Romaine ces coutumes qu'on dit être anciennes, mais qui sont contraires aux loix de l'Eglise. Votre Sainteté me permettra de lui demander, si elle eût présidé en personne au saint Concile (de Trente,) comment elle auroit traité les Evêques, & si elle ne les auroit pas laissé asseoir. Comment donc n'ont-ils pas dans des assemblées secrétes & particuliéres, le droit qu'ils ont incontestablement dans un Concile général? Le Pape se rendit à une raison si claire; & dès le lendemain il fit asseoir les Evêques, en disant que c'étoit l'Archevêque de Brague qui lui avoit dit la vérité, & ajoûtant que les Papes, comme tous les Grands, étoient à plaindre, de ce que ceux qui les approchoient, avoient plus en vûe la complaisance & l'intérêt que la vérité & la justice. Ce trait fait beaucoup d'honneur à Pie IV. Le Cardinal de Lorraine témoigna au Pape combien il approuvoit cette action; & tous les Evêques au sortir de l'assemblée, rendirent au saint Prélat les plus vives actions de graces. Les Evêques François sur-tout, l'assûrérent qu'ils ne parleroient jamais de lui en France, que comme du réparateur de la dignité Episcopale. Le Cardinal Alexandrin lui dit devant tous les Evêques qui l'environnoient : Qui osera désormais s'opposer à l'Archevêque de Brague, qui est tout-puissant? Et qui refusera de le canoniser après sa mort; puisqu'il a fait de si grands miracles pendant sa vie?

Charles Borromée continuant aussi à lui

XXIII. Est consulté par S. Charles & l'engage à ne point quitter son Archevêché. Il retourne à ... donner les plus grandes marques d'une confiance sans bornes, le pria de le venir voir au sacré Palais ; & s'étant enfermé avec lui dans son cabinet, il lui dit : Je veux vous découvrir le fond de mon cœur. Je ne vous ai pas plutôt vû que je vous ai aimé ; & je n'ai pas douté que ce ne fût par vous, que Dieu me feroit la grâce de m'éclaircir sur tous mes doutes. Vous voyez l'état où je suis : vous savez ce que c'est que d'être neveu d'un Pape, & aimé particuliérement de lui ; & vous n'ignorez pas ce que c'est que la Cour de Rome. Les périls qui m'environnent sont infinis : j'en vois beaucoup ; & il y en a bien plus que je n'en vois. Que dois-je donc faire, étant jeune, sans expérience, & n'ayant de vertu que dans le désir ? Dieu m'a donné depuis peu un nouvel attrait pour la pénitence, & il me fait la grace de préférer mon salut à toutes choses. Je pense donc à briser tous mes liens, & à me retirer dans un Monastére, pour y vivre comme s'il n'y avoit que Dieu & moi dans le monde. Dom Barthelemi supplia Charles d'agréer qu'ils prissent tous deux un peu de tems, pour recommander à Dieu cette affaire. Mais le jeune Cardinal le pressant de lui dire son sentiment, l'Archevêque lui persuada, par des raisons prises des circonstances des tems & de l'état où se trouvoient alors les affaires de l'Eglise, de ne point quitter la place où la Providence l'avoit mis. Ce que Dom Barthelemi n'avoit pas cru pouvoir conseiller à saint Charles, il voulut l'exécuter lui-même, en pressant le Pape de recevoir sa démission de l'Archevêché de Brague : mais le Pape la refusa absolument

Avant son départ de Rome, il reçut de Pie IV des marques d'une affection singuliére. Le jour même qu'il arriva à Trente, tous les Prélats s'empresserent de le féliciter de cette sainte liberté, avec laquelle il avoit parlé au Pape en leur faveur. Un d'eux leur dit en riant : Comme l'Archevêque de Brague vient d'un lieu où il a reçu tant de faveurs du Pape, il nous traitera sans doute plus doucement, & s'empressera moins à nous réformer. L'Evêque de Modéne ami intime de Dom Barthelemi, dit à cet Evêque : Nous verrons demain quel changement aura fait en lui la ville de Rome ; & s'il en est revenu moins Evêque qu'il n'y étoit allé.

XXXIV. Il donne dans le Concile de nouvelles preuves de son zéle. Son adieu au Cardinal de Lorraine & aux Evêques de France.

L'Archevêque employa une partie de la nuit à lire avec soin la nouvelle copie qu'on venoit de lui donner des articles de la réformation, & la confronta avec l'ancienne qu'il avoit gardée. Ayant remarqué qu'on y avoit fait plusieurs changemens contraires au bien de l'Eglise, il s'en plaignit dans l'assemblée générale qui se tint aussitôt après son retour. Si nous agissons ici, dit-il, comme étant les Successeurs des Apôtres, soyons les imitateurs de leur sagesse & de leur constance. Pontifes du Seigneur, dépositaires de sa vérité, défenseurs de son Eglise, ne permettons pas que celle qui est appellée la base & la colonne de la vérité, paroisse une maison bâtie sur le sable ; & faisons voir que ses décisions lui étant inspirées par l'Esprit de Dieu, sont fondées comme elle sur l'immobilité de la pierre. Cet avis fut suivi d'un si grand nombre de Prélats, qu'il s'en trouva deux cens six, qui conclurent tous,

non-seulement qu'on remettroit les réglemens dans leur premier état, mais qu'on y ajoûteroit même quelque chose pour les rendre encore plus favorables au rétablissement de la discipline. Le Concile ayant été terminé dans le mois de Décembre 1563, l'Archevêque de Brague prit congé du Cardinal de Lorraine & des Evêques François qui y avoient assisté. Ils lui parlerent avec une grande effusion de cœur, s'estimant heureux de l'avoir connu, & l'assûrant qu'ils n'oublieroient jamais les exemples qu'il leur avoit donnés, & les grands services qu'il avoit rendus à toute l'Eglise. Quand nous aurons publié en France, ajoûterent-ils, ce que nous savons de votre vertu, vous aurez autant d'amis & d'admirateurs dans ce grand Royaume, qu'il y a d'Evêques & de personnes zélées pour les intérêts de l'Eglise.

X.

XXXV. Son retour à Brague. Honneurs qu'on lui rend. Suite de ses travaux pour son église particuliére. Conversion extraordinaire d'un Curé déréglé.

Le saint Archevêque, qui avoit toujours son église dans le cœur, fit toute sorte de diligences pour s'y rendre au plutôt. Dès que l'on sçut à Brague son retour, toute la ville fut dans la joie, & se disposa à lui faire une magnifique réception. Mais l'Archevêque, informé des grands préparatifs que l'on faisoit pour le recevoir, les prévint, & arriva la nuit d'un Dimanche de Carême. Le lendemain il monta dans la chaire de sa Cathédrale pour parler à son peuple, qui ne fut pas moins ravi de joie qu'étonné de le voir sitôt. En sortant de l'église, il se trouva environné d'une grande foule de peuple, qui l'accompagna avec des transports & des cris de joie jusqu'en son Palais. Aussitôt qu'il y

fut arrivé, tous les Corps de la ville vinrent lui rendre leurs devoirs, comme à leur Archevêque & à leur Seigneur. Le ſaint Prélat reprit ſes fonctions avec une vigueur toute nouvelle, & travailla à faire exécuter ce que le Concile avoit ordonné. Nous ne pouvons rapporter ici tout ce qu'il a fait pour s'acquitter des fonctions du ſaint miniſtére. Il reprit & continua ſes viſites avec des fatigues incroyables, & il eut la ſatisfaction de voir ſes travaux récompenſés par des converſions extraordinaires. Nous en rapporterons un exemple fort remarquable.

Il y avoit fort long-tems qu'aucun Archevêque de Brague ne viſitoit ni par lui-même, ni par ſes miniſtres, une Paroiſſe de ſa juriſdiction, qui eſt ſituée ſur la frontiére de Portugal & de Galice. Le Curé, qui portoit auſſi le nom d'Abbé, étoit un homme riche & puiſſant, qui avoit toujours vécu dans le déſordre, & qui profanoit le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt de la maniére la plus ſcandaleuſe. Il avoit douze fils, qu'il regardoit comme ſa protection & ſa force, quoiqu'ils fuſſent la honte & l'opprobre de leur pere. Comme il étoit bien réſolu de ne point changer de vie, il ſe ſervoit de ſa puiſſance & de ſes richeſſes, pour s'exempter de la viſite de l'Archevêque, qu'il appréhendoit plus que toute choſe. Il avoit toujours des eſpions; & auſſitôt que le Viſiteur approchoit, il faiſoit venir des ſoldats de Galice, & ſe cantonnoit dans ſon égliſe avec cette garniſon & toute ſa famille. Il ſe mocquoit également des priéres, des remontrances & de la menace des cenſures. Dom Barthelemi, pénétré de douleur de la perte de ce miſéra-

ble Curé & de l'horrible ſcandale qu'il cauſoit, réſolut d'expoſer ſa vie pour la converſion de ce grand pécheur. Etant arrivé au village le plus proche de la Paroiſſe de ce Curé, il apprit qu'au premier bruit de ſa venue, il s'étoit renfermé & fortifié avec ſa garniſon ordinaire. Le ſaint Archevêque ſe leva de grand matin ; & après avoir paſſé pluſieurs heures en priéres, pour obtenir de Dieu la converſion de cette ame, il commanda à ceux de ſa ſuite, de ne point partir du lieu où ils étoient, juſqu'à ce qu'il les eût avertis par un ſignal qu'il leur donna. Il prit enſuite le Religieux qui l'accompagnoit toujours dans ſes voyages, & réſolut d'aller attaquer ſeul tous ces gens armés. Etant arrivé chez le Curé, il frappa à la porte, tenant à ſa main une petite baguette. Ceux qui étoient en ſentinelle avertirent le Curé, qui crut n'avoir rien à craindre de deux Religieux. Il ne pouvoit s'imaginer que ce fût l'Archevêque, croyant qu'un Prélat ſi puiſſant viendroit l'attaquer avec un grand nombre de gens bien armés. Ainſi il alla lui-même à la porte leur demander ce qu'ils vouloient. Quand l'Archevêque vit celui qu'il avoit cherché avec tant d'ardeur, il lui dit avec douceur & d'un viſage gai : Savez-vous, mon fils, pourquoi je ſuis venu ici ? C'eſt pour vous faire peur avec cette petite baguette, & vous avertir que vous êtes une brebis égarée, & que votre Paſteur vient vous chercher. Le Curé fut étrangement ſurpris, lorſqu'il connut qu'il avoit l'Archevêque dans ſa maiſon. Le trouble & la honte lui ôterent la parole. Mais le moment étoit venu, où Dieu devoit faire

éclater sur ce pécheur endurci la puissance de sa grace. On vit donc tout d'un coup cet homme si fier, prosterné aux pieds de son charitable Pasteur. Il fondoit en larmes, & son cœur s'exprimoit assez par ses soupirs & par son silence. Enfin il dit à l'Archevêque d'une voix entrecoupée : J'ai péché contre Dieu & contre vous. Le saint Prélat joignant ses larmes à celles de ce pécheur pénitent, le releva de terre où il étoit prosterné. Il l'embrassa avec la tendresse d'un véritable pere, & l'exhorta à mettre en Dieu toute sa confiance. Il envoya aussitôt avertir de ce qui se passoit, ceux qui l'avoient accompagné. Il demeura long-tems dans cette Paroisse pour instruire le peuple, & abolir les désordres qui y regnoient. Le Curé se soumit avec une profonde humilité à tout ce que le saint Archevêque lui prescrivit, pour affermir & perfectionner le grand ouvrage de sa conversion.

XXXVI. Sa conduite dans la famine & dans la peste. Ses aumônes abondantes.

En 1567 le Portugal fut affligé d'une grande famine. La seule consolation du peuple de Brague, fut son saint Archevêque, qui agit en vrai pere, compatissant à tous les maux de son peuple, & l'assistant de tout son pouvoir. Tous les jours on assembloit les pauvres à l'heure du dîné de l'Archevêque. Après une instruction familiére, on leur distribuoit de l'argent, du pain, du potage & de la viande. Ses aumônes ne finissoient point avec le jour. Car le soir, plusieurs personnes de condition venoient implorer son assistance, & il satisfaisoit à leurs besoins. Cette misére dura jusqu'en 1576, que la récolte fut très-abondante. La sagesse & la prévoyance du saint Prélat,

l'avoient mis en état de soutenir une si prodigieuse dépense. Il avoit fait acheter des bleds dans toutes les Provinces, avant qu'ils fussent rencheris : outre que ses exemples & ses instructions porterent beaucoup de personnes riches à assister les pauvres. Nous ne parlerons point des calomnies & des persécutions que le saint Archevéque eut à souffrir de la part des méchans. Elles sont toujours en ce monde le partage des Pasteurs qui font leur devoir. Il les souffrit avec patience, & même avec joie. Mais Dieu l'éprouva d'une maniére plus sensible, par le terrible fléau de la peste dont le Portugal fut affligé. La plûpart des hommes en rechercherent la cause; mais peu reconnurent que les déréglemens qui regnoient depuis si long-tems dans le Royaume, avoient irrité la justice de Dieu. Le saint Pasteur étoit dans le cours de ses visites, lorsque la ville de Brague en fut attaquée. Il se hâta de s'y rendre. Les Magistrats résolurent de l'empécher d'y entrer, & d'exposer une vie si chére à tout le Diocèse; mais il les prévint, & rien ne put l'arrêter. Il donna de si bons ordres, que les pauvres souffrirent peu dans une misére si générale. La plûpart des Chanoines de la Cathédrale prirent la fuite; mais il n'y eut pas un seul des Curés qui abandonnât ses Paroissiens, tant l'exemple de leur Archevêque fit d'impression sur eux. Il fit sentir à son peuple l'obligation où l'on étoit d'appaiser la colére de Dieu. Il ordonna des priéres publiques, & la peste cessa peu à peu.

XI.

On a vû les instances que le saint Prélat

u Pape Pie IV dans son voyage de Ro- XXXVII.
pour être déchargé de l'Episcopat. Il Sa démission. Vie sainte qu'il mene dans sa retraite.
nda la même grace à Pie V, & à Gré-
e XIII, sans rien obtenir. Il eut recours
ilippe II Roi d'Espagne, devenu aussi
de Portugal. Il écrivit à ce Prince une
re fort touchante, où il lui représentoit
yant été plus de vingt-trois ans Arche-
ie de Brague, la foiblesse de son âge,
nentée par plusieurs infirmités, le met-
hors d'état de remplir les devoirs de
iscopat: qu'il le supplioit d'écrire au
e en sa faveur, afin qu'il agréât sa dé-
ion. Le Roi crut ne pouvoir refuser ce
in Evêque qu'il respectoit beaucoup lui
andoit. Il en écrivit au Pape; & l'Ar-
vêque qui lui écrivit aussi en même-tems,
btint ce qu'il désiroit si ardemment. Il est
de juger avec quelle douleur le peuple de
gue apprit cette nouvelle. Tous pleurerent
erte, comme celle de leur Protecteur, de
Consolateur & de leur Pere. Il se retira
Couvent de sainte Croix de Vianne, qu'il
it fondé pour des Religieux de son Or-
. En y entrant il se jetta aux pieds du
eur & lui demanda sa bénédiction. Puis
brassant tous les Religieux, il leur dit:
s très-chers Freres, j'ai toujours eu un
rême désir de vivre avec vous. On m'en
rraché par force, & j'y reviens avec joie.
vous demande par charité, que vous vou-
bien me souffrir en votre compagnie,
que vous m'accordiez en aumône la der-
re cellule de ce Monastére. Mais je vous
ijure de ne vous pas scandaliser, si vous
voyez peu réglé & peu recueilli. Car je
ns ici dans la résolution de réparer avec

la grace de Dieu, & par votre exemple, tout ce que j'ai pû perdre de la bonne éducation que j'avois reçue de ce saint Ordre. Toute son occupation dans cette retraite, fut de travailler à se purifier de plus en plus. Il ne se faisoit remarquer que par son humilité & par sa modestie extraordinaire. Il obéïssoit au Supérieur comme le dernier des Religieux. Pendant quelques années, il alla dans les villages voisins, faire le catéchisme aux personnes de la campagne. Mais ses infirmités l'ayant mis hors d'état de continuer cette bonne œuvre plus de trois ans, il ne s'occupa plus que de Dieu seul. Le Pape & le Roi l'ayant obligé, contre le désir qu'il avoit de joüir de la pauvreté religieuse, de retenir une pension sur son Archevêché, il la distribuoit toute entiére aux pauvres avec une charité pleine de discrétion & de sagesse. Sans entrer dans le détail de ses aumônes, il suffit de dire qu'il se dépouilloit de tout; & qu'un jour ayant donné son lit à un pauvre, parce qu'il n'avoit plus rien à donner, il coucha pendant quelque tems sur des planches qui lui restoient.

XXXVIII. Sa mort. Ses funérailles. Ses miracles. Ses Ecrits.

Il y avoit près de huit ans qu'il s'étoit retiré dans le Couvent de Viane. Les quatre dernières années lui furent très-pénibles à cause de ses infirmités continuelles. Elles augmenterent vers la fin de Juin 1590. Il dissimula ses douleurs pendant quelque tems; mais au commencement de Juillet, elles augmenterent tellement, qu'il vit bien qu'il ne pouvoit plus les cacher, & que son heure étoit proche. Il fit un dernier effort pour dire la Messe, & ensuite se mit au lit. Aussitôt que l'on sçut sa maladie, tout le monde

fut très-affligé. Dom Augustin de Jesus, Religieux de saint Augustin, qui avoit succédé dans le Siége de Brague au Successeur immédiat de Dom Barthelemi, partit aussitôt de Brague pour aller à Viane, & ne quitta plus le saint Archevêque. Deux Magistrats de Brague, & plusieurs Bourgeois députés de la ville pour rendre leurs derniers devoirs à leur saint Pasteur, y arriverent en même-tems. Enfin le saint Archevêque, après avoir reçu les derniers Sacremens, mourut avec beaucoup de tranquillité, le 16 de Juillet âgé de 76 ans & deux mois. Le Chapitre de Brague vouloit avoir son corps, mais les habitans de Viane s'y opposerent, & l'on suivit les intentions du saint Archevêque, qui avoit déclaré, qu'il vouloit être enterré dans le Couvent de Viane. Le corps fut enterré près de l'autel, & couvert d'une grande tombe environnée de balustres. Dieu avoit honoré sa sainteté pendant sa vie par divers miracles; il s'en fit aussi à son tombeau après sa mort. Le célébre Louis de Grenade, qui étoit mort un an & demi avant le saint Prélat, avoit fait un petit abrégé de ses vertus & de ses principales actions. Il y rapporte plusieurs guérisons miraculeuses, faites par le seul attouchement de ses habits. Il est certain aussi que dans ses derniéres années, il avoit guéri de même plusieurs paralytiques, & autres malades désespérés. Dix-neuf ans après sa mort, on fit une translation solemnelle de ses Reliques, qu'on plaça dans un magnifique tombeau. Le concours des peuples, & la dévotion des fidéles furent extraordinaires. Quelques Evêques & tout le Chapitre de Brague y assisterent. Le

Roi d'Espagne Philippe III, le Vice-Roi de Portugal, & plusieurs grands Seigneurs voulurent contribuer aux frais de cette cérémonie, que de nouvelles merveilles rendirent encore plus éclatante. C'est au souverain Pontife, dit le savant Pere Touron, à mettre quand il le jugera à propos, au rang des Saints, & à proposer au culte public de tous les Fidéles, un très-saint Evêque, dont les vertus ont répandu une si bonne odeur dans tout le monde chrétien, & dont les Ecrits nous édifient encore en nous instruisant.

Hist. des Homm. Illi. de l'Ord de S. Dom Tom. IV. p. 684.

Ibid.

Dom Barthelemi des Martyrs a composé divers Ouvrages pleins de lumiére & d'onction, sur les devoirs des Chrétiens dans tous les états, sur la vie spirituelle, sur l'histoire de l'Eglise & des Conciles, sur le Droit & sur la Théologie morale. Il a aussi fait des Commentaires abrégés sur plusieurs Livres de l'Ecriture. Nicolas Antoine nous a donné le catalogue de tous ces Ouvrages dans sa Bibliothéque d'Espagne. L'Evêque de Carpentras a publié à Rome en deux volumes in-folio, tous les Ecrits du saint Archevêque, & les a dédiés à Jean V Roi de Portugal. Le plus connu, comme le plus estimé de ces Ouvrages, est le *Stimulus Pastorum, l'Aiguillon des Pasteurs.* Il ne l'avoit point fait pour être mis au jour, mais pour s'exciter lui-même à imiter le zéle & la conduite des plus saints Pasteurs de l'Antiquité. Il le porta avec lui au Concile de Trente & dans son voyage de Rome, où il le communiqua manuscrit à saint Charles, qui en fit depuis la régle de sa conduite. Ce Livre est divisé en deux parties. Dans la premiére le saint Archevêque expose les senti-

mens des Peres sur l'Episcopat, par de longs extraits des Ouvrages de saint Augustin, de saint Chrysostôme, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire Pape & de saint Bernard. Dans la seconde partie l'Auteur parle lui-même, & montre quelles doivent être les occupations & les vertus des Evêques. Il appuie toujours ce qu'il avance, sur les paroles & l'autorité des saints Peres. On peut dire que tout ce Livre est un excellent tableau, où l'Auteur, sans y penser, s'est peint lui-même en voulant tracer pour toute l'Eglise, l'image d'un Evêque accompli.

XII.

XXXIX. S. Thomas de Villeneuve Archevêque de Valence. Son éducation. Ses progrès dans les sciences & dans la piété.

Thomas fils d'Alfonse Garcia & de Lucie Martinez, nâquit en 1488 à Fontplain petite ville de Castille, & fut élevé à trois quarts de lieuës delà dans un lieu appellé Villeneuve, dont on lui a donné le nom. Ses parens étoient fort charitables, & employoient une partie de leur revenu à soulager les pauvres. Ils inspirerent la même disposition à leur fils, qui dès l'âge de sept ans inventoit divers moyens de secourir ceux qui étoient dans la misére. Il donnoit jusqu'à ses habits, & joignoit à cette heureuse inclination une grande innocence de mœurs, une modestie, une douceur, une horreur du mensonge, un amour pour la priére, qui donnoient de lui les plus grandes espérances. Après avoir fait ses premiéres études en son pays, il fut envoyé à l'âge de quinze ans dans la nouvelle Université d'Alcala, fondée par le Cardinal Ximenès. Il fit en peu de tems des progrès qui lui attirerent l'admiration publique, & le Cardinal lui donna une place parmi les Boursiers du Collége de

nt Ildefonse. Mais il se rendoit encore s estimable par sa vertu, que par ses ens & le succès de ses études. Au lieu se laisser emporter aux mauvais exemples des écoliers avec qui il vivoit, il les gnoit à Dieu par sa sage conduite, ou retenoit dans le devoir par le respect qu'ils avoient pour sa piété. Afin de se conserver dans l'innocence qu'il avoit apportée au Collége, il mortifioit tous ses sens soit de continuels efforts pour être entierement maître de ses passions. La priére & l'étude partageoient tout son tems, de sorte qu'il ne lui en restoit point pour les amusemens ausquels ses compagnons l'invitoient.

la ...gne. Il entre dans l'Ordre des Hermites de S. Augustin. Il est élevé au sacerdoce. Ses prédications. Estime qu'en a l'Empereur Charles V.

En 1514 étant âgé de vingt-six ans, il fut nommé Professeur de Philosophie. La réputation avec laquelle il enseigna, le fit appeller deux ans après à Salamanque, dont l'Université étoit plus ancienne & plus célébre que celle d'Alcala. Il y alla, non par le désir d'y recevoir de plus grands honneurs, mais pour y être moins connu, qu'il ne l'étoit à Alcala, où il demeuroit depuis quatorze ans. Il enseigna la Philosophie morale à Salamanque pendant deux autres années; mais il se fortifioit chaque jour dans le dessein de renoncer entiérement au siécle & de se consacrer à Dieu dans la retraite. Il se retira donc en 1518 chez les Hermites de saint Augustin de Salamanque, & l'on remarqua que ce fut précisément le jour que Luther sortit de cet Ordre pour apostasier & faire la guerre à l'Eglise Catholique. On s'apperçut bientôt qu'on avoit reçu un maître dans la vie spirituelle plutôt qu'un no-

vice. Accoutumé dès la plus tendre enfance aux jeûnes & aux travaux de la pénitence, il regarda les rigueurs de la Régle qu'il embrassa comme des adoucissemens. Il fut élevé au Sacerdoce un an après sa profession, & forcé par ses Supérieurs d'annoncer aux peuples la parole de Dieu. Après avoir résisté, il fut contraint d'obéir. Il se livra avec tant de zéle à ce pénible ministére en différentes villes, que pour l'empêcher de s'épuiser, ses Supérieurs le chargerent d'enseigner la Théologie à Salamanque. L'étude de la Religion le mit en état de prêcher ensuite avec encore plus de solidité. Quand on sçut qu'il recommençoit ses prédications, toute la ville s'empressa de les aller entendre. De Salamanque il passa en diverses autres villes de la Castille, où il fit des conversions remarquables. Par-tout on le regardoit comme un homme apostolique. Il parut avec un grand éclat à Burgos & à Valladolid, où toute la Cour l'écoutoit avec une ardeur merveilleuse. L'Empereur Charles-Quint sur-tout ne se lassoit point d'entendre ses discours, & lui donnoit de grandes marques de confiance. Ce Prince ayant un jour condamné à mort quelques Gentilshommes coupables de lèze-Majesté, tous les Grands d'Espagne, l'Archevêque de Tolède, & le Prince Philippe lui-même fils de l'Empereur, demanderent la grace des criminels sans pouvoir l'obtenir. Thomas recommanda cette affaire à Dieu, sollicita la même grace auprès de l'Empereur, & ce Prince la lui accorda aussitôt. Comme toute la Cour en étoit surprise: Sachez, dit l'Empereur, que les demandes de Thomas sont pour moi des commande-

de Dieu. N'eſt- il pas juſte au reſte ... order quelque grace ſur la terre à un auſſi grand ami de Dieu, & qui a tant de crédit pour nous en attirer du Ciel ?

l'Ar- ...né de ...ade. Il ...rcé d'ac- ... celui ...nce.

Charles-Quint le nomma en 1543 à l'Archevêché de Grenade. Mais Thomas ſe rendit à Toléde où étoit alors ce Prince pour le conjurer de révoquer cette nomination ; & il le fit avec tant d'inſtance, qu'il obtint ce qu'il déſiroit. L'année ſuivante, l'Archevêché de Valence étant devenu vaquant par la démiſſion de George d'Autriche oncle de l'Empereur, qui avoit été transféré à l'Evêché de Liége, Charles-Quint, qui étoit arrivé depuis peu en Flandre, nomma un Religieux de l'Ordre de ſaint Jérôme. Il avoit d'abord penſé à Thomas ; mais il avoit changé de deſſein, pour ne point contriſter un homme qui lui étoit ſi cher. Dieu permit néanmoins que le brévet fut expédié au nom du P. Thomas ; ſoit que le Prince par inadvertance l'eût nommé au Secrétaire, au lieu de celui qu'il avoit déſigné ; ſoit que le Secrétaire eût manqué d'attention. L'Empereur ne voulut point qu'on en écrivît un autre, & dit au Secrétaire : Ce qui eſt écrit demeurera écrit : vous avez mieux fait que je n'ai dit ; ou j'ai mieux dit que je ne penſois. Je ſuis perſuadé que cette élection vient de Dieu, puiſque j'y ai eu ſi peu de part. Le Prince Philippe qui gouvernoit l'Eſpagne en l'abſence de ſon pere, ayant reçu le brévet, l'envoya à Thomas. Ce Religieux, véritablement humble, fit toute ſorte d'inſtance auprès du Prince pour l'engager à renvoyer le brévet à l'Empereur, mais il ne put rien obtenir. L'Archevêque de Toléde & quelques Seigneurs de

la Cour tâcherent de gagner Thomas, le faire consentir à sa nomination. Ne vant le lui persuader, ils eurent reco son Provincial, qui le menaça de l'excommunication s'il n'obéissoit. Ce moyen réussit, & Thomas fut contraint d'accepter une dignité qui lui avoit toujours paru si redoutable. Il fut sacré à Valladolid par l'Archevêque de Tolède la même année 1544, & partit aussitôt pour se rendre à son églis mere qui vivoit encore, & qui sa maison en un hôpital, où croit au service des pauvres, passer par Villeneuve avant que de se r à Valence. Thomas y consentit d'a mais, toutes réflexions faites, il crut d laisser sa mere qui pouvoit se passer pour se joindre à son épouse à qui tous ses soins. Il ne mena avec lui ligieux pour lui servir de compagnon deux domestiques. Il marchoit à pied, avec son habit de Religieux, fort usé, & un chapeau qui avoit vingt-six ans de service.

XLI Son a pour la vreté & les pauv

Les Chanoines voyant son extrême pauvreté, lui firent présent d'une somme d'argent pour l'aider à faire ce qu'ils appelloient sa maison. Il la reçut avec beaucoup de civilité & de reconnoissance; mais en leur présence il fit porter cet argent aux Administrateurs du grand hôpital, pour être employé à la nourriture des pauvres. Il fit entendre ensuite aux Chanoines, qu'il ne croyoit pas qu'il lui fût permis de changer ni d'habit, ni de nourriture; puisque la pauvreté religieuse n'étoit pas incompatible avec l'Episcopat. Il ne souffrit point qu'on meublât sa maison d'autre chose, que de ce qui étoit ab-

[illegible]nt nécessaire. Il ne voulut ni dais [illegible]glise, ni tapis sur sa chaire; ni être [illegible]autrement qu'un simple Prêtre : & [illegible] son Chapitre l'exhorta à avoir un [illegible] ur convenable à la dignité épiscopale, il lui répondit qu'il n'étoit pas venu pour paroître, mais pour agir. Tout ce qu'on put obtenir de lui, fut qu'il porteroit au moins un bonnet de satin, afin que le peuple pût reconnoître son Archevêque. Pendant tout le tems de son E[illegible]at qui fut de onze ans, il n'eut que deux [illegible] neuves, & d'une étoffe grossiére, qu'il [illegible]ccommodoit lui-même lorsqu'elles commençoient à s'user. Il ne voulut jamais rien avoir en propre, non pas même les ornemens nécessaires pour sa chapelle. Il empruntoit tout de son Chapitre, quand il étoit à la ville, & de ses Curés quand il étoit en visite. Il n'avoit pour lui que de la vaisselle de terre : & toute son argenterie consistoit en quelque cuilliers pour les étrangers, qu'il étoit souvent obligé de recevoir à sa table. Il n'y faisoit servir que les choses les plus communes; & un jour il fit revendre une lamproie, qu'on avoit achetée, & en envoya le prix aux pauvres. Il jeûnoit très-souvent au pain & à l'eau, surtout les jours de jeûnes prescrits par l'Eglise; & alors il mangeoit en son particulier. Il y avoit dans sa chambre une espéce de lit fort simple; mais il ne couchoit que sur des sarmens qu'il tenoit cachés contre la muraille.

XLIII. Ses abondantes aumônes.

Tous les jours il se retranchoit quelque chose en faveur des pauvres, à qui il disoit que tous les revenus de son église appartenoient; & il avertissoit son œconome, que

c'étoit les voler que d'en prendre autre chose que ce qui étoit absolument nécessaire pour nourrir sa maison. Il avoit un grand nombre de parens pauvres, qu'il recevoit chez lui sans en rougir: & il ne les traitoit point autrement que tous les autres pauvres, ne voulant point les mettre à leur aise, mais leur donner simplement les secours les plus nécessaires, comme à tous ceux qui étoient dans la misére. Les pauvres appelloient publiquement le Palais Episcopal leur maison. Il ne se passoit aucun jour qu'on n'y en vît venir trois ou quatre cens. Il avoit fait faire secrétement dans toutes les Paroisses, des listes des pauvres honteux, dont il prenoit soin par lui-même ou par quelque Prêtre de confiance. Quand il savoit quelqu'un de ces pauvres honteux, qui n'osoit se découvrir, il avoit recours à quelqu'artifice innocent, pour le soulager sans qu'il s'en apperçut. Il s'informoit qui étoit son Confesseur, lui mettoit entre les mains de l'argent pour être donné à cette personne, avec ordre de lui dire que cet argent venoit d'un de ses débiteurs, qui ne pouvant le payer tout à la fois, vouloit le satisfaire peu à peu. Il croyoit (avec raison) qu'en parlant ainsi on disoit exactement la vérité, étant bien persuadé que les revenus d'un Evêque appartiennent aux pauvres. Le saint Archevêque avoit un soin particulier des pauvres filles, pour qui l'indigence étoit une tentation dangereuse; & il les établissoit suivant leur condition. Il payoit souvent les dettes de ceux qui étoient hors d'état de satisfaire leurs créanciers. Il se déclaroit le pere de tous les enfans orphelins. Il leur donnoit des maîtres quand il

les retirer des mains des nourrices ; qu'ils étoient en âge, il leur faisoit ... dre des métiers. Sa prévoyance pour ... ans étoit si grande, qu'il déclara dans la derniére maladie, qu'il avoit payé leurs nourrices & leur entretien pour trois ans après sa mort. Elle n'étoit pas moindre pour les malades, soit dans les maisons particuliéres, soit dans les hôpitaux. Il ne négligeoit pas non plus les étrangers qui passoient par Valence : il avoit une grande cuisine toujours ouverte, où ils étoient reçus à toute heure. On leur y faisoit prendre un repas, & on leur donnoit quelques provisions pour leur voyage. A la vûe de tant d'aumônes que faisoit le saint Prélat, plusieurs crurent que Dieu multiplioit les biens entre ses mains d'une maniére miraculeuse.

XLIV. Son zéle pour le salut de son troupeau. Sa fermeté.

Tout ce que faisoit le saint Archevêque pour fournir à tous les besoins corporels, n'étoit qu'une suite du zéle qu'il avoit pour le salut des ames. Il ne se contentoit point d'instruire son peuple par ses fréquentes prédications : il se sacrifioit sans cesse pour lui, par ses priéres, ses veilles, ses jeûnes & sa pénitence continuelle. Il répandoit jour & nuit des larmes devant Dieu, pour obtenir la conversion des pécheurs, & il pratiquoit des austérités très-rigoureuses pour fléchir la colére de Dieu, & attirer sur son troupeau l'esprit de pénitence. Il conduisoit souvent de grands pécheurs dans son cabinet, où il les touchoit par de ferventes exhortations, & les abattoit par la terreur des jugemens de Dieu. Plusieurs en sortirent tout changés, avec la résolution sincére de mener une vie nouvelle. Aussi ne parloit-on qu'avec respect

de ce cabinet, qu'on regardoit comme le tribunal de Dieu. Quand il avoit épuisé toutes les voies de douceur, il avoit recours aux censures de l'Eglise; & lorsqu'elles ne suffisoient pas pour ôter le scandale qui pouvoit causer la perte de plusieurs, il avoit recours à l'autorité du Magistrat. Il visitoit de tems en tems son Diocése, & faisoit de bons réglemens, pour abolir divers désordres & réformer le Clergé aussi-bien que le peuple. Dans le Synode qu'il avoit assemblé après sa premiére visite, il voulut commencer la réforme par son Chapitre: mais les Chanoines de sa Cathédrale s'y opposerent, & en appellerent au Pape, se prétendant exempts de la jurisdiction de l'Ordinaire. Mais ces prétendus exempts se virent bientôt obligés d'implorer le secours de leur Prélat contre le Gouverneur de la ville, qu'on croyoit avoir entrepris sur l'autorité ecclésiastique. L'Archevêque soutint avec vigueur ce qu'il regardoit comme un privilége de son église; & l'affaire se termina par la soumission volontaire du Gouverneur. Il montra la même fermeté dans le refus qu'il osa faire à l'Empereur Charles-Quint, de vingt mille écus qu'il lui demandoit, pour les employer à la construction d'une citadelle à Iviça, l'une des isles de Mayorques qui étoit menacée des Turcs. Il disoit que le revenu de son église appartenoit aux pauvres. Mais après qu'on eut cessé de le presser sur cela, & d'agir par voie d'exaction, il prêta dix mille écus en faveur de la Religion pour la défense d'une place si importante. N'ayant pû tirer de ces deux brouilleries l'avantage qu'il en avoit espéré, qui étoit d'en prendre

...on de se retirer dans son ancienne so-..., il voulut au moins faire diviser ...ion Diocèse en plusieurs Evêchés, afin que les peuples fussent plus secourus. L'Empereur l'estimoit trop pour consentir à restraindre son autorité. Mais pour lui donner les moyens de former des ministres capables de le soulager, il fonda dans Valence un Séminaire, qui servît aussi à élever les enfans des nouveaux convertis d'entre les infidéles.

...V. ...r que ...oit sa ... Sa ...re ma- Sa Ses mi- Ses ...es.

Cependant Thomas ne pouvoit se calmer à la vûe de ses devoirs, qui n'avoient cessé de l'épouvanter depuis son ordination. Il étoit toujours pénétré de la crainte des jugemens de Dieu, à qui il devoit rendre un compte rigoureux des ames commises à ses soins. L'idée qu'il avoit des obligations d'un bon Pasteur, & la profonde humilité qui le rendoit si petit à ses propres yeux, lui faisoient juger qu'il n'étoit point à sa place. La crainte de se perdre lui-même en travaillant au salut des autres, le tourmentoit jour & nuit, & lui faisoit naître mille doutes sur sa vocation. Sans cesse il soupiroit après sa délivrance, & faisoit réitérér ses sollicitations auprès de l'Empereur, pour lui faire agréer sa démission. Il tourna même ses vûes du côté de Rome : mais ne trouvant accès nulle part, il s'adressa à Dieu son unique réfuge, pour être délivré de son corps de mort, s'il ne pouvoit l'être de l'Episcopat qu'avec la vie. Dieu exauca ses désirs. Il se vit tout d'un coup attaqué d'une grosse fiévre, qui l'obligea de se mettre au lit. Il avoit toujours été infirme pendant son Episcopat ; & c'est ce qui l'avoit empêché d'aller au Concile de Trente, qu'il avoit sollicité

lui-même avec ardeur, tant pour la réformation des mœurs, que pour l'extirpation des héréfies. Dès le premier jour de sa maladie, il se disposa à la mort par la réception des Sacremens, & par d'autres actes de la piété la plus tendre. Avant que de mourir il fit distribuer le peu qu'il avoit d'argent & de meubles, afin de sortir du monde aussi pauvre & aussi nud qu'il y étoit entré. Il mourut le 8 de Septembre 1555 en la soixante-septiéme année de son âge & l'onziéme de son Episcopat. Il fut enterré dans le Monastére des Augustins de Valence, comme il l'avoit ordonné. Ses funérailles furent magnifiques; mais rien ne les releva tant que les cris d'environ neuf mille pauvres qui pleuroient leur pere. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Son corps fut trouvé en son entier trente-trois ans après sa mort. Il fut béatifié en 1618 par Paul V, & canonisé en 1658 par Alexandre VII. On a de ce saint Archevêque deux volumes de Sermons, qui sont un précieux monument de ses lumiéres, de son zéle & de sa grande piété.

XIII.

XLV S. Fra[...] Xavier. converſi[...] Il eſt [...] pour a[...] prêcher dans le[...] des. En[...] état il y[...] ve le Chr[...] nisme.

François nâquit à Xavier château situé au pied des Pyrenées dans le Royaume de Navarre d'une famille noble du pays en 1506, ou selon d'autres vers 1497. Ses parens l'envoyerent à Paris à l'âge de dix-huit ans pour y achever ses études. Il logea au Collége de sainte Barbe & devint ensuite Professeur de Philosophie dans celui de Beauvais. Il n'étoit occupé que de vûes de fortune & d'ambition, lorsqu'Ignace le fit renoncer à toutes les espérances du siécle. Nous avons vûs comment il se consacra à Dieu avec ses com-

ns, & le vœu qu'il fit dans l'église de -Martre de travailler au salut du pro-. Il fut choisi pour aller prêcher la Foi dans les Indes, & il partit de Rome pour Lisbone avec l'Ambassadeur de Portugal le 15 de Mars 1540 six mois avant la confirmation de la Compagnie de Jesus. C'est pour cela que nous n'avons point parlé de lui dans l'histoire du progrès de cette Société. Il se mit en mer au mois d'Avril 1541, & arriva un an après au port de Goa. Cette ville est la capitale des pays qui appartiennent aux Portugais dans les Indes; & c'étoit alors le lieu le plus fréquenté de l'Orient pour le commerce. Les Portugais qui en étoient les maîtres depuis trente-deux ans, y avoient établi un Evêché. Le pieux missionnaire en arrivant, alla rendre ses devoirs à l'Evêque nommé Jean d'Albuguerque Religieux de saint François, qui étoit un Prélat très-vertueux. Il lui montra les pouvoirs qu'il avoit reçus du Pape, en disant qu'il ne vouloit s'en servir qu'avec sa permission & son agrément. Aussitôt qu'il en eut reçu la bénédiction, il commença à travailler au salut des ames. L'avarice, l'ambition, & les désordres des Portugais, n'étoient capables que d'éloigner les Indiens du Christianisme. Aussi la Foi n'y avoit encore fait aucun progrès. On y voyoit un mélange monstrueux de Christianisme, de Mahométisme & d'idolatrie. L'usure y étoit l'ame du commerce. La débauche & la vengeance y étoient publiques. On y vendoit la justice. On se mocquoit des exhortations de l'Evêque & de ses menaces. Ce spectacle effraya d'abord François & le fit gémir, mais ne lui

fit pas perdre courage. Il y travailla quelque tems avec beaucoup de zéle, & passa ensuite à l'isle de Paravas. Ses habitans se disoient Chrétiens ; mais n'ayant embrassé le Christianisme que par des vûes humaines, ils étoient encore plus coupables que les infidéles, puisqu'ils joignoient la profanation des Sacremens aux superstitions de l'idolatrie. François fit traduire en leur langue le catéchisme & des priéres chrétiennes. Il avança peu après dans les pays voisins, où l'on n'avoit encore aucune connoissance de Jesus-Christ. Il fit détruire les temples & les idoles, & bâtir des églises dans les bourgs & les villages, avec l'autorité du Vice Roi & les secours des Portugais dont les peuples étoient tributaires.

XI. Il ... cher aux I... en differ... pays.

A la fin de l'année 1543, Xavier voulut retourner à Goa pour y prendre des Missionnaires. Il mena avec lui de jeunes Indiens pour les faire élever dans le Séminaire de Goa, & s'en servir pour ses missions. Il alla l'année suivante au Royaume de Travancor, où il baptisa dix mille idolâtres. Un village se faisoit quelquefois baptiser tout entier en un seul jour. Il étoit bien difficile que François les eût fait passer par les épreuves du catéchuménat. Nous avons vû néanmoins les dispositions que le Concile de Trente exige des adultes, pour être justifiés dans le Baptême. Pendant que Xavier travailloit dans ce pays, il lui vint des députés de l'isle de Menart, qui le prierent de passer chez eux pour les instruire de la Religion Chrétienne. Il y envoya un Prêtre qui baptisa tous les Insulaires. Il passa ensuite à Meliapour, où l'on prétend voir encore le tombeau de l'Apôtre S. Thomas.

il se mit en mer pour Malaca. Cette est des plus marchandes des Indes ...ntales, & située dans un pays délicieux. Aussi les habitans en étoient les plus voluptueux, & l'on n'y voyoit que festins, que réjoüissances, & que toute sorte de débauches. François redoubla ses œuvres de pénitence, pour attirer la miséricorde de Dieu sur cette ville plongée dans les délices. Il alloit souvent de rue en rue une sonnette à la main, & crioit à haute voix de grand matin : Réveillez-vous & priez pour ceux qui sont en péché mortel, comme pour des morts. Il fit embrasser le Christianisme à un grand nombre d'idolâtres, de Mahométans & de Juifs. Après un séjour de trois mois il fit de nouveaux voyages ; & prit ensuite la route du Japon par Cochin.

XLVIII. Il va au Japon. Il se plaint de ne pas savoir la langue de ce pays. Il passe d'Amanguchi à Méaco.

Dans tous les lieux où il passoit, il montroit l'absurdité du Paganisme, & annonçoit le vrai Dieu. Il trouva d'abord le Roi de Saxuma favorable à l'Evangile ; mais les Bonzes qui sont les Prêtres de la fausse religion du pays, lui susciterent bien des traverses. Comme ils pratiquoient des austérités incroyables, Xavier pour ne leur céder en rien, en voulut pratiquer encore de plus grandes. N'ayant pû faire aucun fruit dans ce pays, il alla à Firando, qui étoit célébre par le commerce des Portugais & des autres Chrétiens de l'Europe. Il y prêcha librement, & gagna un grand nombre d'habitans. Croyant qu'il feroit encore plus de fruit à Méaco capitale de l'Empire du Japon, qui se trouvoit alors divisé en plus de soixante petits Royaumes, il résolut d'y aller. Il prit sa route par le Royaume de Nangaro dont la

capitale étoit Amangucchi, ville des plus riches du Japon, &, par une suite ordinaire des richesses, des plus abandonnées aux vices & à la débauche. Le zélé Missionnaire y trouva plusieurs personnes favorablement disposées en faveur de la Religion Chrétienne, dont elles avoient entendu parler. Il fut fort fâché de ne pas savoir la langue du pays : mais il auroit dû prévoir cet obstacle. On lit dans une de ses lettres, les plaintes qu'il faisoit de ne pas savoir le Japonois. *Si je le savois, dit-il, je ne doute pas que plusieurs n'embrassassent la Foi chrétienne. Dieu veüille que je l'apprenne bientôt; alors enfin je rendrai quelque service à l'Eglise : présentement je suis au milieu de ces infidéles comme une statue.* Quelle différence dans le succès de sa mission, si à cette multitude de miracles que les Historiens de sa vie lui attribuent, Dieu avoit bien voulu joindre le don des langues ! Xavier se voyant traité par ces Indiens comme un extravagant & un insensé, sans espérance de faire aucun fruit parmi eux, passa à Méaco où il n'arriva qu'à la fin de l'hiver 1551.

XLIX. Il retourne à Amangucchi. Moyens qu'il emploie pour gagner le Roi.

Il n'y fut pas mieux reçu, & il eut la douleur de s'y voir la fable & la risée des infidéles. Il se hâta de retourner à Amangucchi, mais dans un équipage différent de celui où il y avoit paru la premiére fois. Il changea ses habits pauvres & usés en d'autres tous neufs & de riche étoffe : il prit des valets à sa suite, & prépara pour le Roi des présens, qui consistoient en une horloge sonnante, un instrument de musique, & d'autres curiosités que lui avoit données le Vice-Roi des Indes. Dans ce brillant extérieur il se présenta

c : le Roi, & lui remit des Lettres du Vi roi des Indes, comme des témoignages son amitié. Ce Prince fut touché des présens que Xavier lui offroit, & permit à ses sujets d'embrasser la Religion Chrétienne. Le Missionnaire prêchoit deux fois le jour, mais son langage faisoit rire la plûpart, parce qu'il parloit fort mal le Japonnois. Il baptisa trois mille personnes en moins d'un an qu'il demeura à Amangucchi. Le Lecteur sent combien cette mission & ces conversions se ressentoient de l'état déplorable auquel l'Eglise étoit réduite. Le trait que nous allons rapporter en est une nouvelle preuve.

L. ...va au ...ume de ...ngo. Eclat extérieur avec lequel il paroît à la Cour du Roi.

L'espérance d'un plus grand succès que celui qu'il avoit eu jusqu'alors, conduisit François au Royaume de Bungo. Lorsqu'il fut au port, on tira tout le canon pour lui faire honneur, parce que les Portugais avoient donné au Roi une grande idée de lui. Ce Prince informé de son arrivée, lui envoya un de ses proches parens, avec des Lettres par lesquelles il le prioit de le venir trouver le lendemain, & témoignoit le désir qu'il avoit de connoître la Religion Chrétienne. Les Portugais tinrent aussitôt Conseil pour savoir comment Xavier paroîtroit à la Cour; & voulant accommoder la Religion à leur vanité, ils engagerent le bon Missionnaire à paroître devant le Roi dans un équipage magnifique, pour confondre, dirent-ils, les Bonzes qui le faisoient passer pour un misérable avanturier. En conséquence de cet avis, que les Apôtres assûrément n'auroient point suivi, chacun se revêtit de ses plus riches habits, & l'on conduisit Xavier à l'audien-

ce du Roi avec un appareil des plus somptueux. Ils étoient dans de petites barques dont les voiles étoient de soie, & ornées d'enseignes magnifiques. On entendoit de toutes parts le son des trompettes. Xavier fut reçu du Roi d'une maniére conforme à la magnificence de son train & à la haute id qu'il avoit conçue de lui. Par-tout on lui dit les mêmes honneurs qu'à un Prince, que la Religion y gagnât. Il falloit qu Portugais connussent bien peu la vert l'efficace de la Croix de Jesus-Chri avoir mis leur confiance dans un que l'Evangile réprouve. Il se puis cette action de complaisa... Portugais, Dieu voulut humilier Xav fit encore beaucoup de voyages, m conversions.

Le zélé Missionnaire après avoir deme près de deux ans & demi dans le Japon, conçut le dessein d'aller à la Chine. Il croyoit que Dieu l'y appelloit pour y répandre la lumiére de la Foi : mais voyant son voyage traversé par toute sorte d'obstacles, il tomba malade de chagrin. Il perdit connoissance le vingt-huitiéme de Novembre ; & le délire le jetta dans des rêveries continuelles, où il ne parloit que de Dieu & de son voyage de la Chine. Il mourut le deuxiéme de Décembre 1552 âgé d'environ cinquante-cinq ans. Son corps fut enterré sur le rivage ; mais deux ans après, il fut transporté à Goa, où on lui fit des funérailles magnifiques.

XIV.

Thérese nâquit à Avila en Espagne l'an 1515. Son pere se nommoit Alphonse Sanchès de Cepede & sa mere Béatrix d'Ahuma- LII. Sainte Thérese. Ses di-

ts a- -- tous deux d'une famille noble & d'une
. par- co duite réguliére. On lisoit tous les jours
convers- chez eux la vie des Saints, & la petite Thérese y prenoit un goût particulier, aussi-bien qu'un de ses freres qu'elle aimoit beaucoup. Les actes des Martyrs sur-tout, faisoient sur eux beaucoup d'impression, & la pensée des peines éternelles de l'enfer les portoit à vouloir tout entreprendre pour se sauver. Thérese perdit sa mere à douze ans; & comme elle fut ensuite moins veillée, elle s'affoiblit bientôt dans la piété qui lui avoit paru préférable à tout. Elle trouva dans sa propre maison des romans; elle les lut, & cette lecture lui fut très-funeste. La liaison qu'elle fit deux ans après avec une de ses parentes, d'un esprit volage & mondain, acheva de la perdre. Son pere qui s'apperçut de son changement, la mit en pension dans un Couvent d'Augustines. Elle y fut un an & demi, & profita beaucoup des bons exemples qu'elle y vit, & sur-tout des solides instructions de la maîtresse des pensionnaires. Elle y eut une violente maladie, qui l'obligea de retourner chez son pere, & qui abattant son corps, affoiblit aussi sa piété. Après sa guérison, elle alla à la campagne chez un de ses oncles qui avoit une piété sincére & véritable. Les exemples édifians de cet oncle furent fort utiles à Thérese, & elle résolut d'embrasser la vie Religieuse. Elle fut fortifiée dans ce dessein par la lecture des Lettres de S. Jérôme; & elle se retira, malgré l'opposition de son pere dans le Monastére de l'Incarnation de l'Ordre du Mont Carmel à Avila, où elle prit l'habit en 1536 à l'âge de vingt-un ans.

Le changement de nourriture altéra bien-

tôt sa santé, naturellement fort délicate. Il lui prit des maux de cœur & des vomissemens, qui firent tout craindre pour sa vie. Comme on ne faisoit point vœu de clôture dans son Monastére, son pere la fit venir chez lui pour la faire traiter par les Médecins. Quand elle fut un peu mieux, elle se fit remener dans son Couvent, où elle demeura percluse pendant trois ans. Enfin elle obtint sa guérison par l'intercession de saint Joseph, pour qui elle avoit une dévotion singuliére. Le rétablissement de sa santé devi[nt] nuisible à son ame, & elle tomba dans un[e] tiédeur & une dissipation dont elle n[e] ... depuis qu'avec horreur. C'est à cet[te] ... sion qu'elle déplore les miséres des Mon[asté]res où ne regne pas une piété solide. Elle conseille aux parens de marier leurs filles, plutôt que de les mettre dans des Monastéres, où il n'y a qu'un vain phantôme de religion, & où il est plus difficile de se sauver qu'au milieu du monde. Elle dit avec raison la même chose des Monastéres d'hommes, où Dieu n'est point servi en esprit & en vérité. Ce qui contribua beaucoup au relâchement de Thérèse, fut, comme elle le reconnoît elle-même, le défaut de Confesseurs éclairés. C'est en effet une marque terrible de la colére de Dieu que la disette des bons guides.

LIII. Elle réforme l'Ordre du Mont Carmel.

Cet état de tiédeur dura plusieurs années, & servit de contrepoids à Thérèse tout le reste de sa vie, pour la préserver de l'orgueil. Dieu la toucha vivement à la vûe d'un tableau où Jesus-Christ étoit représenté tout couvert de plaies. La lecture des Confessions de saint Augustin acheva d'exciter dans son cœur une vive & salutaire componction. Elle

soutenue par plusieurs hommes éclairés, & particuliérement par saint Pierre d'Alcantara. Voulant accomplir sa Régle le plus parfaitement qu'elle pourroit, une personne lui parla du dessein qu'elle avoit de fonder un Monastére, si quelques Religieuses vouloient y observer la Régle du Mont Carmel dans toute sa pureté. Thérèse goûta ce dessein; & aussitôt elle se vit exposée à la persécution. On la traita de visionnaire & d'extravagante; & son Ordre même fit ce qu'il put pour la traverser. Mais Thérèse pleine de confiance en Dieu, sembloit s'encourager par les efforts mêmes que l'on faisoit pour l'affoiblir. Enfin victorieuse de tous les combats qui lui furent livrés, elle eut la consolation de voir le premier Monastére de la Réforme fondé dans Avila sous le nom de saint Joseph en 1562. Elle donna l'habit aux premiéres novices le jour de saint Barthelemi. Cette premiére fondation, faite cependant sans qu'il y eût aucun revenu attaché, fut suivie de beaucoup d'autres, dont on peut lire l'histoire parmi ses Ouvrages.

LIV. Réforme des Carmes Déchaussés.

Thérèse mit pour fondement de sa Régle l'exercice de la priére & la mortification des sens. Elle établit la clôture la plus exacte, ferma les parloirs, défendit les entretiens du dehors, rendit les conversations du dedans fort courtes & fort rares. Son zéle ne se borna pas à la réforme des Religieuses de son Ordre; elle vouloit la faire passer jusqu'aux Religieux. Elle sentit les difficultés de ce nouveau projet; mais elle eut recours à Dieu son refuge ordinaire, bien assurée que si c'étoit sa volonté que cette œuvre réussit, il sauroit bien en lever les obstacles. En effet

elle en parla au Général de l'Ordre, qui après l'avoir mal reçue d'abord, l'écouta ensuite, & enfin favorisa son entreprise. Le premier qui prit l'habit & la régle de la Réforme parmi les hommes, fut le P. Jean d'Yepez qui prit le surnom de la Croix; & son exemple fut bientôt suivi par beaucoup d'autres. Telle fut l'origine de la Réforme des Carmes Déchaussés. Ces premiers Religieux vivoient dans une austérité presque incroyable. Ils n'avoient souvent pour nourriture que les herbes de la campagne, & leur boisson ordinaire n'étoit que de l'eau. S'il arrivoit qu'on leur envoyât du vin par aumône, on le présentoit le long des tables, & il ne se trouvoit presque personne qui en prît & qui crût en avoir besoin. Plusieurs enchérissoient encore sur les mortifications communes, & semoient de la cendre sur leur nourriture. Ils vivoient du travail de leurs mains : leurs lits étoient des fagots avec une pierre pour chevet, & une couverture de poil de chévre.

LV. Suite des travaux de sainte Thérèse. Sa mort.

Sainte Thérèse ne cessoit de louer Dieu des bénédictions qu'il répandoit sur cette Réforme. Car c'étoit la même ferveur parmi ses Religieuses, le même amour du silence & des mortifications, le même zéle pour l'exactitude de la Régle. Elles aimoient en tout la pauvreté, dans leurs logemens, dans leurs habits, &, si l'on peut le dire, dans leurs paroles & dans leurs pensées, parlant peu & simplement, & ne s'occupant jamais d'elles-mêmes que pour s'anéantir devant Dieu. L'exemple de leur sainte Réformatrice ne servit pas peu à les soutenir & à les animer. Quoique son corps foible & délicat, fût encore épuisé par ses maladies fréquentes, elle

entreprenoit ce qu'il y avoit de plus difficile avec une ardeur surprenante, & l'exécutoit avec un courage merveilleux. Rien ne paroissoit lui coûter : aussi avoit-elle coutume de dire à Dieu : Seigneur, ou souffrir ou mourir. Après avoir fondé près de vingt Monastéres de son Ordre, sans se laisser abattre par toutes les traverses qu'on lui suscitoit, elle tomba malade dans le Monastére d'Alve, & y mourut après une agonie de quatorze heures un Jeudi quatriéme d'Octobre sur les neuf heures du soir, âgée de soixante-sept ans en 1582. Comme ce fut l'année que le Pape Grégoire XIII retrancha dix jours du Calendrier, ce jour fut compté pour le quatorziéme du mois, & le lendemain le quinziéme, jour auquel l'Eglise célébre sa fête. Son corps fut inhumé le lendemain de sa mort avec beaucoup de solemnité dans le chœur du Monastére d'Alve : & son tombeau ayant été ouvert le quatriéme de Juillet de l'année suivante, on trouva le corps entier, & aussi sain que le jour des funérailles, exhalant une odeur agréable. Cette circonstance est d'autant plus remarquable, que le cercueil ayant été brisé par le poids des pierres dont on l'avoit chargé, la terre y étoit entrée & l'humidité avoit pourri les habits de la Sainte.

LVI. Ses Ecrits.

Nous avons de sainte Thérèse plusieurs Ouvrages où l'on trouve beaucoup d'onction. Elle avoit écrit l'histoire de sa vie & de ses fondations par ordre de son Directeur. Elle a peint son caractére dans cet Ouvrage qui est curieux & édifiant. Le Traité du chemin de la perfection est un autre de ses Ouvrages, composé par l'ordre du célébre Bannez Do-

minicain. On y trouve d'excellentes régles pour la vie spirituelle. Celui qu'elle a intitulé le Château de l'ame, & qu'elle écrivit pendant le long séjour qu'elle fit à Toléde, est moins utile que le précédent. Ses Méditations après la communion, sont pleines des saints transports d'une ame qui ne soupire que pour les biens célestes. Il ne nous reste qu'un fragment de son Explication du Cantique des Cantiques. Dans son Livre de la maniére de visiter les Monastéres, elle donne des avis pleins de lumiére sur le soin qu'il faut prendre des Monastéres par rapport au spirituel & au temporel. On a encore d'elle quantité de Lettres qu'on a recueillies dans un volume, & qui ont été données au public avec des Notes de Dom Jean de Palafox Evêque d'Osma.

XV.

Jean de la Croix qui a été canonisé de notre tems, mourut neuf ans après sainte Thérèse. On peut le regarder comme le chef de cette troupe de saints pénitens, qui ont édifié l'Eglise dans l'Ordre des Carmes Déchaussés. Il seconda le zéle de la sainte Réformatrice & entra dans toutes ses vûes. Il étoit né en 1542 à Ontiveros dans le Diocèse d'Avila, d'une famille noble ; & il entra dans le Couvent des Carmes de Madina-del-Campo, où il prit l'habit en 1563. Mais n'y trouvant pas la vie assez austére, il vouloit quitter cet Ordre pour se retirer dans la Chartreuse de Ségovie, lorsque sainte Thérèse l'engagea à travailler à la réforme des Carmes. Il suivit ce conseil & réussit dans cette pieuse entreprise. Comme il persuadoit à plusieurs d'embrasser la réforme, & qu'il

LVII. S. Jean de la Croix.

t déja fondé un Monaſtére où il recevoit b[illegible]coup de novices, les anciens Religieux de[illegible] Ordre le firent enlever & conduire à Tolé[illegible], où il fut enfermé dans un cachot pendant neuf mois, & d'où il ne ſortit que par le crédit de ſainte Thérèſe. Il eut encore à eſſuyer d'autres perſécutions, ſans qu'il ceſsât de porter à la pénitence tous ceux qui vouloient l'écouter. Il mourut dans le Couvent d'Ubeda le quatorziéme de Décembre 1591. Ce Saint a la[illegible] beaucoup d'Ouvrages touchant la vie ſpirituelle composés en Eſpagnol, & qui ont été traduits en Latin, en Italien & en François. En voici les titres: La Montée ou l'art de monter au Carmel. La nuit obſcure de l'ame. La flâme vive de l'amour, & le Cantique du divin amour. Il n'eſt pas poſſible d'entendre ces Ouvrages, à moins que l'on ne ſoit au fait du langage extraordinaire des Myſtiques. Ceux-ci regardent ſaint Jean de la Croix comme un de leurs plus grands maîtres.

La Réforme des Carmes Déchauſſés eſt diviſée en deux Congrégations, dont chacune a ſon Général & ſes Conſtitutions particuliéres; ſavoir la Congrégation d'Eſpagne qui comprend ſix Provinces; & la Congrégation d'Italie, qui renferme tous les Couvens établis hors des Etats du Roi d'Eſpagne. Ils ont quarante-quatre ou quarante-cinq Couvens en France, où ils ſont entrés en 1605, deux ans après les Religieuſes Carmélites que le Cardinal de Bérulle y avoit appellées.



ARTICLE XXIV.

Auteurs Ecclésiastiques.

I.

ERasme nâquit à Rotterdam vers l'an 1465. Il fut enfant de chœur jusqu'à l'âge de neuf ans dans la Cathédrale d'Utrecht. Après la mort de Gerard son pere, ses tuteurs l'obligerent de prendre l'habit de Chanoine Régulier de saint Augustin. Pendant qu'il fut dans le cloître, il s'appliqua à l'étude, & composa quelques Ouvrages de piété, comme celui du mépris du monde. Il fut ordonné Prêtre en 1492 par l'Evêque d'Utrecht, & peu après il alla à Paris pour y continuer ses études, portant toujours l'habit de son Ordre, & demeura quelque tems au College de Montaigu. Y étant tombé malade à cause de la mauvaise nourriture, il retourna en Flandres. Bientôt après il revint à Paris pour y étudier la Théologie, mais il ne goûta point la méthode scholastique qui étoit en usage. Il fit un voiage en Angleterre en 1499, & retourna ensuite à Paris, d'où la peste le fit passer à Orleans. Il y étudia en Droit, & y fit d'assez grands progrès. Après s'être appliqué quelque tems à cette étude, il fit un second voiage en Angleterre, & revint à Paris pour la troisiéme fois. Il n'y demeura pas long-tems : le desir qu'il avoit de voir l'Italie, lui en fit entreprendre le voiage en 1506.

I. Erasme Ses com mencemen Il est él au Sacerd & fait di rens voia

Il demeura près d'un an à Bologne, & s'y fit recevoir Docteur en Théologie. Ce fut alors

II. Il est r

Docteur à Bologne.

Sa reputation.

Ses fréquens voiages.

qu'il écrivit à Lambert Brunnius Sécrétaire du Pape Jules II, pour demander la dispense de ses vœux. Le Pape fit aussitôt expédier un bref pour la lui accorder. De Bologne Erasme alla à Venise où il fut quelque tems Correcteur dans la belle Imprimerie d'Alde Manuce. Delà il fut appellé à Padoue par le Prince Alexandre fils naturel de Jacques IV Roi d'Ecosse, pourvû de l'Archevêché de Saint-André. Il le suivit à Ferrare & enfin à Sienne. Lorsqu'Erasme demeuroit dans cette derniere Ville, ses amis l'inviterent à venir à Rome, & le présenterent au Pape, dont il fut très-bien reçu. Les Cardinaux lui firent aussi beaucoup d'accueil, entre autres le Cardinal de Medicis qui fut depuis Pape sous le nom de Leon X. On lui offrit la charge de Pénitencier, qu'il refusa. Après avoir fait quelque séjour en cette Ville, il vint retrouver à Sienne l'Archevêque de S. André, avec lequel il retourna à Rome, où on voulut le fixer. Mais ses amis d'Angleterre le rappellerent, en lui faisant espérer de grands avantages de la part du Roi Henri VIII, qui avoit pour lui une estime particuliere. Il arriva donc en Angleterre en 1509, & alla demeurer chez Thomas Morus grand Chancelier du Roiaume. Il refusa une cure qu'on lui offrit, cet emploi ne convenant point à un homme qui avoit un goût si décidé pour les voiages. Il vint encore à Paris, & peu de tems après il retourna en Angleterre, où il enseigna publiquement la Langue Grecque dans l'Université d'Oxford. Mais enfin ne trouvant point d'établissement convenable dans ce Roiaume, il le quitta pour aller demeurer à Basle, d'où il alloit assez souvent dans les Pays-Bas, & même en Angleterre;

ſans que de ſi fréquens voyages l'empêchaſſent de donner au public un grand nombre d'Ouvrages.

III. Son édition grecque & latine du Nouveau Teſtament.

Leon X aiant été élevé ſur le S. Siége, Eraſme lui écrivit pour le prier de trouver bon qu'il lui dédiât ſon édition grecque & latine du Nouveau Teſtament. Le Pape lui fit une réponſe très-obligeante, & agréa la propoſition qu'il lui avoit faite. La protection que Leon X donna à cet Ouvrage, n'empêcha pas pluſieurs Catholiques de l'attaquer & de le cenſurer. Eraſme en fit l'apologie, & obtint une nouvelle approbation du Pape pour une ſeconde édition du même Ouvrage. On a fait depuis pluſieurs autres éditions de cette même verſion du Nouveau Teſtament, qui n'a jamais été condamnée. L'Empereur Charles V le fit Conſeiller de ſes Etats d'Autriche : ce qui lui donna beaucoup de crédit. Nous avons vu que Luther s'étoit adreſſé à lui pour l'engager dans ſon parti. Nous avons auſſi parlé du Traité du Libre-Arbitre qu'Eraſme écrivit contre Luther, & du jugement qu'il porta des prétendus Réformateurs, quand il les eût mieux connus. Ce fut vers l'an 1520 qu'il compoſa ſes Paraphraſes ſur le Nouveau Teſtament. Elles furent moins critiquées que ſa verſion & ſes notes, & eurent même l'approbation de preſque tous les Théologiens, à l'exception de Noel Beda & de quelques autres très prévenus contre Eraſme. La Faculté de Paris ſollicité par Beda qui en étoit Syndic, cenſura ſes Colloques familiers, comme contenant pluſieurs erreurs contre la foi & les bonnes mœurs. Beda fit extraire enſuite par quelques Docteurs, un grand nombre de propoſitions des autres Ouvrages d'Eraſme, & en pourſuivit la cenſure, qui ne

Autres Ouvrages d'Eraſme. Oppoſition qu'ils trouvent.

parut qu'en 1531. Erasme publia des explications & des déclarations sur chaque proposition censurée, qu'il adressa à la Faculté même, avec une Préface respectueuse & honorable pour ce Corps.

IV. Il est estimé des Papes & des Rois. Sa mort.

Cette Censure n'empêcha pas que ce sçavant homme ne fût toujours très-estimé des Papes & des Souverains. Paul III vouloit le faire Cardinal, & lui offrit des emplois très-considérables. Clement VII & Henri VIII Roi d'Angleterre lui écrivirent de leur propre main, pour l'attirer auprès d'eux. Le Roi François I, Charles-Quint, Sigismond Roi de Pologne, Ferdinand Roi de Hongrie, & plusieurs autres Princes essaierent en vain de le fixer dans leurs Etats par des pensions considérables. Quand il vit que les prétendus Réformateurs devenoient chaque jour plus puissans à Basle, il se retira à Fribourg en 1529. Il y resta environ sept ans, travaillant continuellement. En 1536 il revint à Basle où il fut honoré de la qualité de Recteur de l'Université. Après avoir revu ses Ecrits & les avoir mis en état d'être tous imprimés, il mourut d'une dissenterie le douziéme de Juillet âgé de 70 ans. Il fut enterré honorablement dans l'église Cathédrale de Basle où sa mémoire est en vénération, aussi-bien qu'à Rotterdam sa Patrie. On voit encore aujourd'hui dans la grande place de cette derniere ville sa statue de bronze, qui est sur un piedestal orné d'inscriptions & entouré d'un balustre de fer.

V. Ses Ecrits.

Toutes les Œuvres d'Erasme furent imprimées à Basle l'an 1540 en neuf volumes in-folio, avec une Epître dédicatoire adressée à l'Empereur Charles V. Les deux premiers tomes & le quatriéme ne contiennent que des

Ouvrages de grammaire, de rhétorique & de philosophie; le troisiéme comprend les Lettres dont plusieurs ont rapport aux affaires de l'Eglise; le cinquiéme, les livres de piété; le sixiéme, la version du Nouveau Testament avec ses notes; le septiéme, ses paraphrases encore sur le Nouveau Testament; le huitiéme, ses traductions de quelques Ouvrages des Peres Grecs; & le neuviéme ses Apologies. Ses Lettres furent réimprimées en Angleterre en 1642 avec plusieurs additions. En 1703 on a fait à Leyde une nouvelle édition des Œuvres d'Erasme, plus ample que les précédentes: elle est en onze volumes in-folio. On y a inséré dans le recueil de ses Lettres plusieurs Préfaces très-savantes sur divers Auteurs Ecclésiastiques & profanes. Les sept premieres regardent le caractere & les Ouvrages des plus illustres Peres de l'Eglise; saint Irenée, saint Cyprien, saint Augustin, saint Ambroise, saint Chrysostome, saint Basile, saint Hilaire, Origene. Erasme y donne une grande & juste idée de ces hommes si merveilleux, qu'on ne sçauroit étudier avec trop de soin & d'application. Les principaux des Ouvrages contenus dans le cinquiéme tome, sont le Manuel du Soldat Chrétien; de la vraie Théologie; un Catéchisme; les Explications de plusieurs pseaumes, qui sont des discours fort étendus, où il traite différens point de doctrine & de morale; de la maniere de se confesser; l'Ecclésiaste ou Prédicateur, qui est un Traité sur la prédication, divisé en quatre livres. Dans le premier, où il parle de la dignité & des vertus du Prédicateur, il dit que sa fonction est la plus grande qu'il y ait dans l'Eglise. Il gémit sur le grand nombre de Prédicateurs ignorans.

Il veut que celui qui annonce la parole de Dieu, n'ait pour fin que d'enseigner la vérité, qu'il ait le cœur pur & enflammé de la charité, & un esprit courageux qui l'éleve au-dessus des menaces, des persécutions, & des honneurs du monde; qu'il soit en garde contre la vanité que causent les applaudissemens du peuple; que ses mœurs soient irréprochables; qu'il s'abstienne de ce qui a même l'apparence du péché; que comme un fidéle œconome il dispense avec sagesse & prudence la nourriture de la parole de Dieu; qu'il se prépare à un ministere si saint par la priere & par les bonnes ouvres.

VI. Jugement de la personne & les Ecrits de cet Auteur.

Les plus grands ennemis d'Erasme ont été forcés de reconnoitre qu'il avoit d'excellentes qualités, un esprit propre à toutes les sciences, une mémoire prodigieuse, une facilité étonnante pour écrire. Il s'étoit fait un style particulier, qui ne cede en rien à celui des meilleurs Auteurs. Il étoit constamment le plus bel esprit & le plus sçavant homme de son siécle. Naturellement ennemi de l'ignorance & des illusions qui en sont les suites, il s'appliqua dès sa plus tendre jeunesse à l'étude des langues. Il consulta les Savans de son tems, & les alla chercher en France, en Italie, en Angleterre, aux Pays-bas, en Allemagne: c'est ce qui peut justifier ses voiages si fréquens, &, pour ainsi dire, continuels. L'Antiquité la plus éloignée, les siécles les plus obscurs n'eurent rien de caché pour lui. Les philosophes, les orateurs, les historiens, les Auteurs sacrés & profanes contribuerent fort à le former. Il y a puisé ces lumieres, ce bon goût, cette éloquence, ce jugement solide, & tous ces agrémens qu'on voit répandus dans ses Ouvrages.

Les plus ſçavans hommes de l'Europe & les plus illuſtres Prélats ſe firent un honneur d'être en commerce de lettres avec lui. Il a parlé fortement contre les abus qui avoient donné lieu à la naiſſance de l'héréſie de Luther, & c'eſt ce qui lui a fait tant d'ennemis. Mais devoit-on lui faire un crime de s'élever contre des déſordres qui déshonoroient l'Egliſe, & qui faiſoient chaque jour multiplier les partiſans de Luther & des autres hérétiques ?

Ses ennemis ſe prévalurent beaucoup des cenſures que la Faculté de Théologie de Paris fit de quelques-uns de ſes Ouvrages. Mais, dit un Apologiſte moderne d'Eraſme, on ne *M. Marſolier* croira pas manquer au reſpect que l'on doit aux célebres compagnies qui les ont faites, quand on dira que les Rois, les Papes, les Princes, les Cardinaux, les Evêques & tous les grands hommes de l'Egliſe Catholique, ont fait de cet Auteur des éloges, qui peuvent contrebalancer ces cenſures, & diminuer l'impreſſion qu'elles pourroient faire ſur les eſprits des plus prévenus. D'ailleurs, continue le même Apologiſte, on ne prétend pas qu'Eraſme ne ſe ſoit jamais trompé, & qu'il n'y ait rien à reprendre ſoit pour les choſes, ſoit pour la maniere de les écrire, dans ce nombre prodigieux d'Ouvrages qu'il a compoſés. Il ne l'a pas prétendu lui-même. Mais s'il s'eſt éloigné en quelque choſe des ſentimens reçus ; il a ſi bien penſé, & ſi excellemment écrit ſur une infinité d'autres, que toutes les cenſures qu'on a pu faire, n'ont pas empêché & n'empêcheront pas à l'avenir, qu'on ne le regarde comme l'un des plus ſçavans hommes que Dieu ait donnés à ſon Egliſe. Ce qui fit dire autrefois au Cardinal Ximenès à un des cenſeurs d'Eraſme : Ou

faites mieux, ou laissez faire ceux à qui Dieu en a donné le talent.

On ne prétend donc point qu'Erasme ait été irrépréhensible (c'est toujours le même Auteur qui parle) mais on croit pouvoir avancer, que de son tems on pouvoit disputer de beaucoup de choses dont il n'est plus permis de douter, depuis que le Concile de Trente a fixé nos sentimens & notre croiance. Le tems d'Erasme tenoit encore beaucoup de ces siécles ténébreux, qui avoient introduit tant de nouveautés parmi le peuple. L'on y connoissoit peu l'Antiquité : tout ce dont on n'avoit point ouï parler deux ou trois siécles auparavant, passoit pour nouveau, pour suspect, pour censurable. Il suffisoit que l'usage autorisât quelque chose, abusive ou non ; on ne pouvoit souffrir que l'on parlât contre. Parmi tant de gens prévenus, il pouvoit y avoir quelques Savans, qui voioient plus clair que les autres ; mais ils ne faisoient pas le plus grand nombre : & dans les occasions dont il s'agit, c'est le nombre qui décide : on ne pese pas les voix, on les compte. Il est certain, ajoute le même Auteur, que quelques-unes de ces censures ont été plus loin que le Concile de Trente. On a une preuve de la soumission d'Erasme à l'Eglise, dans une Lettre qu'il écrivit en 1527 à son ami Bilibeldus de Basle. On ne doit pas s'étonner, dit-il, si je m'en tiens à l'interprétation de l'Eglise, lorsqu'il s'agit d'expliquer l'Ecriture Sainte, puisque c'est son autorité, qui me fait recevoir l'Ecriture, & qui m'engage à y croire. Il n'y a rien à quoi je me sommette plus volontiers qu'aux jugemens qui sont certainement de l'Eglise ; il n'y a que son auto-

é qui puiſſe terminer les différends ; car on ne finira jamais par les raiſonnemens & par la diſpute.

On reprochoit auſſi à Eraſme d'être trop lié avec les hérétiques, de faire trop de cas de leur érudition, & d'uſer de trop de menagement à leur égard. Il eſt vrai qu'Eraſme en uſa honnêtement avec eux, tant qu'il crut qu'on pouvoit les ramener par la douceur ; mais dès qu'il connut que cette voie étoit inutile, il ne les ménagea plus, & ſe déclara hautement contre eux. C'eſt là deſſus qu'il fut félicité par l'Empereur Charles V, dans une Lettre que ce Prince lui écrivit dans le tems même qu'on travailloit à la cenſure de ſes Ouvrages en Sorbonne. Voici comment Eraſme parle des nouveaux hérétiques, & le portrait qu'il en fait dans une de ſes Lettres. Ce nouvel Evangile, dit-il, produit une nouvelle eſpece d'hommes obſtinés, médiſans, hypocrites, menteurs, incommodes aux autres & diviſés entre eux, trompeurs, ſéditieux, forcenés ; dont j'ai tant d'horreur, que ſi je connoiſſois quelque ville où il n'y en eût point, je la choiſirois pour y faire ma demeure. Un homme qui parloit ainſi, étoit bien décidé contre Luther & contre Zuingle.

II.

François Vatable né à Gamache petite ville de Picardie, fut le plus habile homme de ſon tems dans la langue Hébraïque. Le Roi François I aiant fondé en 1531 des chaires roiales, choiſit Vatable pour remplir celle de profeſſeur en langue Hébraïque. Il s'acquitta de cet emploi avec tant de réputation, & fit des leçons ſi ſçavantes ſur l'Ecriture Sainte, qu'on

VII. Vatable. Ses trav[aux] ſur l'Ecri[tu]re-Sainte.

le venoit entendre de tous côtés. Des Juifs même y assistoient souvent, & ne se lassoient point de l'admirer. Il ne se bornoit point à interpréter les mots hébreux grammaticalement; il expliquoit aussi le sens littéral du texte d'une maniere claire & concise. Il se contentoit de donner ses leçons de vive voix, & n'a jamais rien écrit. Mais plusieurs de ses auditeurs aiant mis sur le papier un grand nombre de ses Notes sur l'Ancien Testament, Robert Etienne en fit un recueil, qu'il joignit à la nouvelle version latine de la Bible faite par Leon Juda, qu'il imprima à côté de la Vulgate à Paris en 1545. Il reconnoît dans la Préface que si Vatable eût lui-même donné ses notes, elles eussent été plus exactes. Il paroît que Robert Etienne y en ajouta quelques-unes, & qu'il retoucha celles de Vatable. Mais on ne peut douter que le fond de l'Ouvrage ne soit de ce sçavant homme. Ces Notes sont très-utiles pour l'intelligence du texte; parce qu'il y a peu d'endroits difficiles, qu'elles n'expliquent en peu de mots selon le sens le plus naturel.

Cependant quelques endroits un peu libres, & sur-tout la profession de Calvinisme que faisoit Robert Etienne, firent condamner les notes de Vatable par la Faculté de Théologie de Paris, qui n'avoit point encore assez de connoissance de la Langue Hébraïque, & qui étoit scrupuleusement attachée à la Vulgate. L'Université de Salamanque fut plus favorable à cet Ouvrage, & fit imprimer en Espagne avec approbation le texte & les notes de la Bible de Vatable. L'Ouvrage a été depuis presque généralement approuvé par les habiles gens. Robert Etienne le défendit contre la censure des Théologiens de Paris. Ce célebre Impri-

meur étoit de Paris, & s'est acquis une grande réputation, non-seulement par la beauté & l'exactitude de ses impressions, mais encore par ses Ouvrages. Il connoissoit parfaitement les langues greque & latine, dont il a publié le Dictionnaire le plus complet que l'on eût eu, sous le nom de Trésor de la langue latine en trois volumes in-folio. Son attachement au Calvinisme l'obligea de se retirer à Geneve où il emporta les caracteres de l'Imprimerie roiale. Son fils Henri Etienne donna au public le trésor de la langue greque, & un grand nombre d'éditions des anciens Auteurs. On voioit alors une noble émulation parmi les Imprimeurs pour donner des éditions belles, éxactes, & correctes.

III.

VIII. Le Cardinal Cajetan.

Thomas Vio surnommé Cajetan parce qu'il étoit de Caïette ville du Roiaume de Naples, entra fort jeune dans l'Ordre de saint Dominique. Il enseigna la Philosophie & la Théologie à Rome & à Paris, & fut élu Général de son Ordre en 1508 à l'âge de trente-neuf ans à la recommandation du Pape Jules II. Il fut fait Evêque de Caïete & ensuite Archevêque de Palerme, & enfin élevé à la dignité de Cardinal par Leon X. Il fut chargé de s'opposer à Luther qui commençoit à infecter l'Allemagne de ses erreurs; mais les conférences qu'il eut avec cet hérétique n'eurent aucun succès, comme nous l'avons vu. Il mourut en 1534. Ses premiers Ouvrages furent des Commentaires sur la philosophie d'Aristote. Il travailla ensuite sur toute la Somme de saint Thomas. Il s'appliqua tout entier à l'Ecriture Sainte pendant plusieurs années, & fit un Commen-

taire littéral sur les seules paroles des textes originaux, ausquels il s'arrêtoit, sans avoir égard aux explications des Peres. Comme il ne sçavoit point l'hébreu, il faisoit expliquer à des Juifs le texte mot à mot, & faisoit ensuite son Commentaire sur cette version. Pour le Nouveau Testament, il suivit le texte & les Notes d'Erasme, sans s'attacher à la Vulgate, ce qui lui attira la censure de quelques Théologiens. Tout ce qu'il a fait sur l'Ecriture-Sainte, a été imprimé à Lyon en cinq volumes in-folio en 1639.

Outre ses Commentaires sur la Somme de saint Thomas qui sont assez courts, on a encore de lui des Opuscules sur différens sujets. Le premier Traité que l'on y trouve est intitulé, De la comparaison du Pape & du Concile, divisé en vingt-huit chapitres. C'est cet Ouvrage que la Cour de Rome récompensa en le faisant Evêque & Cardinal. Il y releve excessivement la puissance du Pape, & tâche d'affoiblir l'autorité des Conciles de Constance & de Basle. Ses Traités sur les Indulgences contiennent des choses curieuses, mais dont le détail meneroit trop loin. Nous avons rapporté ailleurs le fond de sa doctrine sur ce point. Cet Auteur traite les matieres avec beaucoup de méthode & de clarté; mais les principes qu'il pose, ne sont pas toujours exacts; & il a quelquefois des sentimens assez libres, principalement dans ses Commentaires sur l'Ecriture-Sainte.

IV.

IX. Jean Driedo, Docteur

Driedo étoit né dans le Brabant. Il fut Professeur en Théologie à Louvain, & ensuite Curé dans la même ville. Il s'opposa au Lu-

théraniſme avec beaucoup de zéle; mais ſans aigreur & ſans paſſion, en quoi il eſt fort loué par Eraſme. Adrien Florent qui fut depuis Pape ſous le nom d'Adrien VI, en lui donnant le Bonnet de Docteur, l'avoit exhorté à quitter les ſciences profanes pour s'appliquer à la Théologie. Driedo ſuivit ce conſeil, & ſe mit en état d'écrire pluſieurs excellens Ouvrages. Il mourut à Louvain en 1535. On a de lui un Traité en quatre livres, ſur l'Ecriture-Sainte & ſur les Dogmes Eccléſiaſtiques. Il eſt précédé d'un Avertiſſement qui montre le bon goût de l'Auteur. Le fond de l'Ouvrage eſt important, & renferme un très-grand nombre de matieres. Ce Docteur appuie tout ce qu'il avance par l'Ecriture-Sainte, les déciſions des Conciles, & les ſentimens des Peres, dont il cite les paſſages les plus beaux & les plus formels, ne s'amuſant point, comme quelques autres Controverſiſtes, à chicaner, ni à entrer dans des diſputes perſonnelles. Il traite toujours ſes adverſaires avec politeſſe & modération, & ſe borne à établir ſolidement la vérité, & à réfuter l'erreur d'une maniere triomphante. Pour être un Controverſiſte parfait, il ne lui manquoit que la critique ſur les Auteurs. Mais cette portion de la ſcience eccléſiaſtique n'étoit point encore éclaircie comme elle l'a été depuis.

de Louvain & Controverſiſte.

X.
Ses Ouvrages ſur la Grace & la Prédeſtination.

On commençoit alors à agiter les matieres de la grace & du libre-arbitre, à l'occaſion de Luther & des autres Novateurs, qui avançoient diverſes erreurs contre la liberté de l'homme & contre le mérite des bonnes œuvres. Il ſe trouva des Ecrivains téméraires, qui ſous prétexte de défendre la cauſe de l'Egliſe, donnerent dans une extrémité oppoſée, & adop-

terent des opinions Pélagiennes ou Sémi-Pélagiennes. L'habile Controversiste dont nous parlons fut très-éloigné de donner dans cet excès : il s'attacha au contraire à bien developper la doctrine de saint Augustin, qui est celle de l'Eglise, & à en faire sentir l'importance & le prix. Il a composé un Traité de la Concorde du libre-arbitre & de la prédestination divine : Deux Livres de la grace & du libre-arbitre : un Traité de la captivité & de la rédemption du genre-humain, & un autre Traité en trois Livres sur la liberté chrétienne. On en peut voir l'analyse dans M. Dupin. Dans la Préface du premier de ces Ouvrages, Driedo parle ainsi: Il semble peut-être aux Lecteurs que je ne dois point écrire sur une matiere aussi difficile & aussi sublime, que celle de la prédestination & de la réprobation ; & qu'il est téméraire de vouloir sonder les décrets de la volonté de Dieu. Mais rien ne nous est plus souvent représenté dans l'Ecriture, que la volonté de Dieu, qui fait tantôt éclater sa miséricorde & tantôt sa justice. Notre salut y est par-tout attribué à sa volonté, à sa grace, & à sa miséricorde ; & la damnation & le péché à notre volonté. Ainsi Dieu donnant par la prédestination une grace qui n'est point dûe ; & la refusant par la réprobation qui est suivie de la peine que mérite le péché, cette doctrine ne peut être que très-utile à tous les Chrétiens, tant pour humilier l'orgueil du libre-arbitre, que pour relever la puissance & la gloire de la grace & de la miséricorde divine. La prédestination, continue ce Docteur, releve la miséricorde de Dieu ; la réprobation fait connoître sa justice. Elle instruit l'homme de sa misere & lui montre le besoin qu'il a de la grace : deux choses dont il

eſt très-important d'être bien perſuadé, & que l'on ne peut ignorer ſans demeurer dans la miſere.

Tout Chrétien doit ſçavoir, ajoute le même Controverſiſte, qu'il eſt un vaſe d'ignominie par ſa naiſſance, & qu'il ne peut devenir un vaſe d'honneur que par la volonté de Dieu, qui l'a prédeſtiné gratuitement; & que ſi Dieu l'avoit laiſſé dans la damnation qu'il méritoit par le péché, il ne lui auroit fait aucune injuſtice. Il conclut de ces principes, que l'on doit prêcher par-tout & rendre populaire la doctrine de la prédeſtination & de la réprobation; & que non-ſeulement elle n'eſt pas nuiſible, mais qu'au-contraire elle eſt néceſſaire au peuple, & infiniment propre à le nourrir & à le confirmer dans la Foi Chrétienne, pourvû qu'on la prêche avec ſageſſe. Il y a, dit-il, deux extrêmités à éviter quand on inſtruit les Fidéles ſur cette matiere; l'une, d'anéantir le libre-arbitre, en relevant la grace de Jeſus-Chriſt; l'autre, d'affoiblir la grace de Jeſus-Chriſt, en ſoutenant la liberté de l'homme. Il déclare qu'il évitera ces deux excès dans ſon Ouvrage. Il prouve d'abord par les raiſonnemens de ſaint Auguſtin, que la prédeſtination eſt entierement gratuite, & que le bon uſage de la grace & les mérites ne ſont pas la cauſe, mais l'effet de la prédeſtination divine. Il s'appuie ſur les mêmes preuves que ſaint Auguſtin, ſe propoſe les mêmes objections, & y fait les mêmes réponſes: ce qui prouve combien il avoit étudié les Ouvrages de ce grand Docteur. Ses Ecrits ont été ſouvent imprimés à Louvain *in*-4° & *in-fol*. en quatre volumes par les ſoins de Grævius.

V.

XI. Jean Gropper.

Gropper nâquit dans le Diocèse de Cologne la premiere année du seiziéme siécle. Il défendit avec zele la Foi de l'Eglise contre les Luthériens. Il fut Archidiacre de Cologne, & assista au Concile de Trente. Il fut nommé Cardinal par Paul IV, mais il refusa cet honneur & mourut à Rome en 1558. Le plus célebre de ses Ouvrages est un Traité de l'Eucharistie écrit en Allemand, & traduit en latin par Surius. C'est le premier Ecrit où la controverse de l'Eucharistie soit traitée à fond & dans toute son étendue. Il est divisé en quatre Livres. Gropper prouve dans le premier la présence réelle par l'Ecriture & par la Tradition. Les Peres Grecs & Latins viennent déposer en faveur de cette vérité; & l'Auteur fait sur cette foule de passages des réflexions judicieuses, en fait sentir la force & l'énergie, & répond à ceux que les hérétiques alléguoient. Dans les autres Livres, il montre que Jesus-Christ n'est pas seulement dans l'Eucharistie dans le moment qu'on la donne ou qu'on la reçoit, mais qu'il y demeure après la consécration; que la pratique de tous les siécles a été d'adorer Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Il y parle des processions, des miracles & de la fête du S. Sacrement. Enfin il prouve que la communion sous une seule espece n'est point contraire à l'institution ni au précepte du Sauveur.

VI.

XII. Dominique Soto, Dominicain & l'un des Théolo-

Dominique Soto nâquit à Segovie l'an 1494. Son pere qui étoit un pauvre jardinier le destina d'abord au même travail: mais le jeune homme obtint qu'on lui apprit à lire & à

écrire. Il ſe retira depuis dans un petit bourg près de Segovie, où il fit dans l'égliſe de ce lieu la fonction de ſacriſtain. Il conſacroit à l'étude le tems qui lui reſtoit, & il ſe rendit capable d'aller enſuite étudier la philoſophie dans l'Univerſité d'Alcala ſous ſaint Thomas de Villeneuve. De-là il vint étudier à Paris. Il retourna enſuite en Eſpagne, & entra dans l'Ordre de S. Dominique. Il profeſſa avec beaucoup d'éclat dans l'Univerſité de Salamanque. Sa grande réputation porta l'Empereur Charles-Quint à le choiſir en 1545 pour ſon premier Théologien au Concile de Trente. Ce ſçavant Religieux ſe fit généralement eſtimer dans cette auguſte Aſſemblée. Les autres Théologiens aimoient à l'écouter ; & les Evêques lui commettoient ordinairement la diſcuſſion des points les plus importans & les plus difficiles. Il fut un de ceux à qui on donnoit le ſoin de rédiger ce qui avoit été décidé & de former les décrets. Il parla ſouvent même dans les Seſſions & ſoutint que la réſidence des Evêques étoit de droit divin. Il fut chargé de repréſenter ſon Général qui étoit abſent, & il en tint la place dans les ſix premieres Seſſions. Cette diſtinction lui étoit d'autant plus glorieuſe, qu'il ſe trouvoit alors dans le Concile plus de cinquante Religieux du même Ordre, Evêques ou Théologiens. Il s'y acquit beaucoup de réputation, & y publia ſes deux livres de la nature & de la grace, qu'il dédia aux Peres du Concile. Il refuſa l'Evêché de Segovie & ſe démit de l'emploi de Confeſſeur de l'Empereur Charles V, qu'il n'avoit pu ſe diſpenſer d'accepter à Salamanque en 1560.

giens du Concile de Trente.

Les principaux Ouvrages de ce grand hom-

me sont : un Commentaire sur l'Epitre aux Romains : un Commentaire sur le quatrième Livre des Sentences : un Traité de la Justice & du Droit, divisé en huit livres. Ces Ouvrages ont été imprimés plusieurs fois en différentes villes. Dans son Traité de la nature & de la grace, il parle de l'état d'innocence & de la chûte de l'homme ; de la justification & de la rédemption. Il défend la doctrine du Concile de Trente touchant le peché originel, le libre-arbitre & la justification. Il prouve que l'attrition conçue par la crainte de l'enfer ne suffit pas dans le Sacrement de Pénitence, & que l'amour de Dieu est nécessaire. Dominique Soto est un des plus profonds Théologiens de son tems.

VII.

XIII. Pierre de Soto autre célebre Dominicain.

Pierre de Soto nâquit à Cordoue, de parens nobles & avec d'excellentes inclinations. L'éducation qu'on lui donna fit profiter ses talens naturels. A un esprit vif & pénétrant, il joignit une mémoire très-heureuse. Voulant porter le joug du Seigneur dès ses plus tendres années, il entra de bonne heure dans l'Ordre de S. Dominique en 1518. Il s'y distingua bientôt par une grande innocence de mœurs, & par son étude suivie de la Religion. Sa réputation devint si grande, que l'Empereur Charles-Quint le choisit pour son Confesseur. Soto se servit du crédit que lui donnoit sa place, pour procurer la paix entre l'Empereur & le Roi de France ; & le Pape Paul III l'en felicita par un Bref daté du 22 de Mars 1545. Le savant Dominicain que l'esprit de piété avoit toujours conduit, même au milieu de la Cour, ne songea qu'à se débarasser d'un fardeau que [illegible]

d'autres recherchent avec empreſſement. Il crut, dit Pallavicin, que ſon ame ſeroit moins en danger, s'il ſe déchargeoit de celui de qui dépendoit un nombre innombrable d'ames; & qu'une vie privée lui ſeroit plus ſalutaire. Sa prudence conſommée, dit Rainald, ſembloit l'appeller aux dignités eccléſiaſtiques; mais ſa profonde humilité les lui fit éviter. On vouloit l'élever à l'Epiſcopat, & il le refuſa, préférant, dit le Cardinal Hoſius, une vie pauvre où il pût paſſer le reſte de ſes jours.

Pour travailler à arrêter le progrès de l'héréſie qui pénétroit dans toute l'Allemagne, Soto engagea le Cardinal Truchſés Evêque d'Auſbourg, à établir une Univerſité à Dillingen ville de la Souabe ſur le Danube: elle fut fondée en 1549; & le zélé Dominicain y fut le premier Profeſſeur en Théologie. Comme il avoit la ſcience des Saints, il travailla à l'inſpirer à ceux qui prenoient ſes leçons. En peu de tems les diſciples profiterent tellement ſous un ſi grand maître, qu'ils recueillirent eux-mêmes ce qu'il leur expliquoit de vive voix, & le rédigerent en un Traité qui a pour titre: De l'Inſtitution des Prêtres, ou Manuel des Clercs. Le Cardinal Truchſés publia quelque tems après, cet Ouvrage & l'adreſſa à ſon Diocèſe, enjoignant à tous ceux qui ſe préparoient aux ſaints Ordres, de le bien étudier. Dans la Lettre paſtorale que le Cardinal a miſe à la tête de cet Ouvrage, on voit quelle idée il avoit & vouloit qu'on eût de Soto. Cet homme, y eſt-il dit, puiſſant en œuvres & en paroles pour enſeigner tout ce qui a rapport à la piété, a beaucoup travaillé pour ſoutenir la doctrine ſaine & catholique, pour régler les devoirs des Paſteurs

de l'Eglise, & pour réformer la vie & les mœurs du Clergé : & il l'a fait avec tant de piété & de lumiere, que nous avons jugé ce Livre propre à exciter la piété, & digne d'être publié & communiqué à tous ceux qui sont maintenant, ou qui seront dans la suite chargés de la conduite des ames. Ainsi nous donnons, non-seulement comme très utile, mais même comme nécessaire aux Directeurs des ames, le Livre de l'institution des Prêtres composé par cet homme très-sçavant, très-pieux, & qui ne peut jamais être assez loué.

Avant même que Soto fût Professeur à Dillingen, un autre de ses Ouvrages avoit été publié avec de grands éloges dans le Synode du Diocèse d'Ausbourg tenu en 1548. Nous recommandons, dit un article du Statut Synodal, aux Curés de notre Diocèse, de lire & de faire apprendre le Catéchisme ou l'Institution de l'homme Chrétien composé par le R.P. Pierre Soto de l'Ordre de S. Dominique, homme très-sçavant & très-religieux. Soto n'étoit plus à Dillingen lorsque le Cardinal Truchsés publia ses Institutions des Prêtres. Philippe Prince d'Espagne étant allé en Angleterre pour épouser la Reine Marie, avoit emmené avec lui ce célebre Dominicain, pour rétablir la Religion Catholique dans l'Université d'Oxford, & la purger du poison que l'hérétique Pierre Martyre y avoit répandu. Pierre Soto & ceux qu'il s'étoit associés, firent de très-grands biens dans le peu de tems qu'ils furent chargés de la jeunesse. La mort de la Reine Marie obligea Soto de se retirer, & d'abandonner une œuvre où il faisoit beaucoup de fruit.

Le Pape Pie IV aiant fait continuer le Con-

cile de Trente, interrompu depuis ſi long-tems, y envoia Pierre Soto à la tête de ſes Théologiens. Les Peres du Concile l'écoutoient avec admiration, & on le conſidéroit communément comme le Prince des Théologiens. Palavicin Jéſuite lui rend le témoignage le plus avantageux. Soto épuiſé de fatigue & de travail, tomba malade, & mourut en 1563 dans le tems que le Concile paroiſſoit en avoir plus de beſoin. Trois heures avant ſa mort, il dicta & ſigna une Lettre pour le Pape, où il conjuroit ſa Sainteté de conſentir qu'on décidât dans le Concile l'inſtitution & la réſidence des Evêques de droit divin. Pallavicin & Rainald ont donné cette Lettre au Public ſur les exemplaires qui ſont au Vatican. Le même Pallavicin dit que le Concile fut très-affligé de la mort de Soto, & qu'il le regretta comme une de ſes plus grandes lumieres. Qui croiroit qu'un Religieux ſi reſpectable, reconnu univerſellement pour avoir réuni une éminente piété à une ſcience profonde, & qui a été ſi eſtimé par les Théologiens les moins ſuſpects, par les Univerſités, par des Synodes, par des Evêques, des Cardinaux, des Papes, par des Rois & des Empereurs, enfin par un Concile général, qui croiroit, dis-je, qu'un ſi grand homme ait été accuſé d'héréſie de notre tems? C'eſt néanmoins ce qu'a fait le Pere Duchesne Jéſuite dans ſon Hiſtoire du Baianiſme. Dans l'énumération qu'il avoit faite des prétendus Prédeſtinatiens dans un autre Ouvrage, il avoit oublié de parler de Soto: mais il s'eſt dédommagé dans ſon Hiſtoire du Baianiſme. Ceux qui ont quelque teinture du Baianiſme, dit ce Jéſuite, ne peuvent en méconnoître le fond dans la doctrine de Soto... C'eſt

dans cet Auteur que le parti naissant a copié ses premieres erreurs. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le même Jésuite assure que la doctrine de Soto *est l'œuf du Baïanisme & du Jansénisme.* Qu'il est glorieux pour le P. Duchesne d'avoir trouvé un *œuf* si long-tems caché ! Aussi avoue-t-il qu'il lui a fallu tenir un chemin qui n'étoit point battu ; que le païs où il s'est transporté étoit sans guide, & paroissoit un désert. Il n'est donc pas étonnant qu'il se soit égaré. C'est dans les Lettres Théologiques de Soto à Ruard Tapper Chancelier de l'Université de Louvain, que le P. Duchesne a fait sa belle découverte de l'*œuf du Baïanisme & du Jansénisme.* Mais, dit le sçavant Pere Touron, Soto toujours fidéle disciple de saint Augustin & de saint Thomas, suit exactement dans ses Lettres les principes de ces saints Docteurs. La doctrine qu'il enseignoit alors avec tant d'applaudissement dans les Ecoles d'Allemagne, & qu'il défendit depuis avec une nouvelle gloire, soit dans ses Ecrits contre les ministres de l'erreur, soit de vive voix dans le saint Concile de Trente, il l'a établi dans ses Lettres à Tapper.

Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Dom. tom. IV. p. 229.

VIII.

XIV. Melchior Canus.

Melchior Canus étoit du Diocèse de Tolede en Espagne. Il entra dans l'Ordre de saint Dominique en 1523, & étudia à Salamanque sous François Victoria, à qui il succéda dans la chaire de Théologie. Canus avoit l'esprit élevé, étoit habile non-seulement dans la Philosophie & la Théologie, mais aussi dans l'Histoire & les Belles-Lettres, & parloit parfaitement bien latin. Il fut envoié au Concile de Trente sous Paul III, & peu de tems après on le

nomma Evêque des Iſles Canaries, mais il ne garda pas long-tems cet Evêché. Il fut fait Provincial de la Province de Caſtille, & mourut à Tolede en 1560. Nous avons de lui un Ouvrage qui eſt très-eſtimé, tant pour les choſes qu'il renferme, que pour l'élégance du ſtyle. C'eſt le Traité des *Lieux Théologiques*. Il appelle ainſi les ſources d'où l'on tire les argumens pour prouvrer ce que l'on avance.

Il en compte dix, qu'il examine chacun en particulier dans autant de livres. 1°. L'Ecriture-Sainte, dont il établit invinciblement l'autorité. 2°. Les traditions apoſtoliques : il dit ſur ce ſecond lieu Théologique des choſes très-importantes, & renverſe tout ce que les nouveaux hérétiques diſoient contre la Tradition. 3°. L'autorité de l'Egliſe Catholique. Canus y traite les principales queſtions de l'Egliſe, & s'étend beaucoup ſur ſes prérogatives. 4°. Comme l'Auteur étoit ultramontain, il fait dépendre la force & l'autorité des Conciles, de l'approbation que leur donne le Pape. 5°. Les Décrets des Souverains Pontifes : Canus leur attribue l'infaillibilité. Il avoue cependant qu'un Pape peut tomber dans l'héréſie, mais il ne croit pas qu'il puiſſe définir un dogme contre la Foi. 6°. Les Saints Peres. Il parle avec beaucoup de ſageſſe de leur autorité, & donne des regles pour lire avec fruit leurs Ouvrages. 7°. Les Théologiens Scolaſtiques. 8°. La raiſon naturelle, qui n'eſt pas proprement un lieu théologique, mais dont on peut néanmoins faire un bon uſage dans la Théologie. Il condamne fortement l'abus qu'en faiſoient pluſieurs Théologiens, qui s'occupoient de queſtions obſcures & frivoles, & s'égaroient dans des raiſonnemens abſtraits & qui ne con-

duisoient à rien d'utile. 9°. La Philosophie. On peut, dit-il, se servir utilement des Ouvrages des Philosophes qui ont soutenu & solidement prouvé des vérités importantes. Il fait voir aussi combien il est facile d'abuser de la philosophie. Il n'oublie pas de montrer l'usage qu'un Théologien peut faire du Droit civil, pour résoudre les cas de conscience & régler les mœurs. 10°. Enfin Canus traite de l'autorité de l'Histoire. Il prouve qu'elle est d'un grand usage dans la Théologie, & que l'ignorance de l'Histoire a souvent été cause que les Théologiens ont fait de grandes bévues.

IX.

XV. Cassandre. George Cassandre né en 1515 dans l'Isle de Cassanth près de Bruges, d'où il a pris son nom, étoit un des plus sçavans hommes de son siécle. Il possédoit parfaitement les Langues, le Droit, les belles-Lettres & la Théologie. Il enseigna à Bruges, à Gand & ailleurs avec beaucoup de réputation. Il s'attacha dans la suite aux controverses touchant la Religion, & publia un Livre intitulé : *Des Devoirs de l'homme pieux dans les différends de Religion.* Le zéle qu'il avoit pour la paix de l'Eglise lui a fait trop accorder aux Protestans : mais il est toujours demeuré uni à l'Eglise Catholique, & il a déclaré qu'il se soumettoit à son jugement, & qu'il condamnoit les auteurs du schisme & leurs erreurs. Il avoit d'excellentes qualités, & sur-tout, beaucoup de modération, de desintéressement & d'humilité. M. de Thou fait un grand éloge de cet Auteur. Le Prince Guillaume de Cleves le pria de venir chez lui pour ramener les Anabaptistes. Il y travailloit par ses discours & par ses Ecrits, lorsque l'Empe-

reur

reur Ferdinand lui écrivit pour l'engager à venir à Vienne travailler à réunir les Protestans. Cassandre s'excusa sur la goutte qui le retenoit au lit. L'Empereur lui manda de faire du moins un abrégé de la doctrine Catholique, dans lequel il expliquât les articles controversés de la Confession d'Ausbourg, & marquât ceux sur lesquels on pouvoit s'accorder, & les raisons pour lesquelles on ne pouvoit pas passer les autres. Cassandre obéit à l'ordre de l'Empereur, & composa ce célebre Ouvrage appellé Consultation, qu'il fit imprimer, & envoia à Maximilien II successeur de Ferdinand. Aiant voulu plaire aux Catholiques & aux Protestans, il ne fut agréable ni aux uns ni aux autres : ce qui arrive toujours. Il mourut de la goutte en 1566.

Ses Œuvres qui avoient été imprimées séparément en divers tems, furent recueillies dans un seul volume *in-fol.* à Paris en 1616. On y ajouta ses Lettres & deux Conférences avec les Anabaptistes, qui n'avoient point encore paru. Son premier Ouvrage est intitulé : *Les Liturgies.* C'est un recueil de passages d'Auteurs Ecclésiastiques sur toutes les parties de la Messe, fait avec choix & avec discernement. Il est suivi de l'Ordre Romain, & précédé d'une sçavante Préface qui contient des choses importantes. On trouve ensuite un recueil d'Hymnes, précédé d'une belle Epître dédicatoire, où il traite de l'antiquité des Hymnes Ecclésiastiques, & blâme l'usage de quelques églises d'Allemagne, qui n'avoient pas encore banni de leur chant la barbarie qui s'y étoit introduite. On trouve des remarques très-curieuses dans les Scolies sur les Hymnes qu'il rapporte. Il explique les différentes parties de

l'Office Divin, & l'origine de plusieurs anciennes cérémonies. Il a fait encore un recueil des Oraisons que l'on appelle Collectes. Sa santé ne lui permit pas d'y joindre des notes comme aux Hymnes. Il a seulement mis à la tête une Epitre Dédicatoire, où il fait voir l'excellence & la beauté de ces prières, & les dispositions nécessaires pour rendre la prière utile & agréable à Dieu : ces dispositions sont l'attention, l'humilité, la confiance, le jeûne & l'aumône. On convient que cet Auteur est le premier qui ait écrit solidement sur la Liturgie.

Personne n'avoit publié avant lui le Dialogue de Vigile de Tapse, qu'il appelle Evêque de Trente, & les cinq Livres du même Auteur contre Eutychès. On les a insérés dans la Collection de ses Œuvres avec une belle Préface, dans laquelle il parle très-dignement des Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. Il a encore publié le Traité d'Honoré d'Autun sur la grace & le libre-arbitre, qui est précédé d'une Epître dédicatoire, où il découvre les excès des Pélagiens & des Semi-Pélagiens, & les travaux de saint Augustin & de saint Prosper pour soutenir le dogme de la Grace & de la Prédestination gratuite. Il ajoute que la doctrine de saint Augustin a été soutenue par Honoré d'Autun & par Brandvardin. Il pense comme Driedo, qu'il est utile d'instruire le peuple de ces vérités. Tout ce que dit ce célebre Auteur, fait voir qu'il prenoit le juste milieu, & qu'en combattant les Luthériens qui détruisoient la liberté, il étoit bien éloigné de donner atteinte aux vérités de la grace, comme faisoient quelques Catholiques dont nous avons parlé.

X.

Jean Heſſels de Louvain naquit en 1521. Il enſeigna long-tems la Théologie dans cette ville. Il fut envoié en 1563 au Concile de Trente avec Michel Baius & Cornelius Janſénius, qui fut depuis Evêque de Gand. Quand le Concile fut fini, Heſſels revint à Louvain, où il continua de combattre les hérétiques de vive voix & par écrit. Enfin uſé par ſes travaux continuels & accablé d'infirmités, il mourut à l'âge de quarante-quatre ans. Le plus conſidérable de ſes Ouvrages eſt ſon grand Catéchiſme, qui n'eſt pas une ſimple expoſition des dogmes catholiques, mais un corps de Théologie dogmatique & morale. Il eſt diviſé en quatre livres. Le premier eſt ſur le Symbole des Apôtres : le ſecond contient l'explication de l'Oraiſon Dominicale & de la Salutation Angélique : le troiſiéme eſt ſur le Décalogue ; & le quatriéme des Sacremens. Ce dernier n'eſt pas achevé, & ne traite que du Baptême, de la Confirmation & de l'Euchariſtie. On a lieu de regretter que la mort de l'Auteur l'ait empêché d'achever un Ouvrage ſi important, & ſi utile pour les Paſteurs qui n'ont pas le loiſir de faire des études profondes. Il n'y a preſque rien de l'Auteur dans cet Ouvrage : il emploie les propres termes des Conciles & des ſaints Peres, & particuliérement de ſaint Auguſtin, pour expliquer la doctrine chrétienne. Il choiſit les plus beaux paſſages & les plus clairs, qu'il a ſçu ſi bien lier enſemble, qu'en liſant le texte, il ſemble que ce ſoit un même auteur qui parle, quoique la marge indique les Auteurs & les Livres dont ils ſont tirés. Il n'agite point de queſtions ſubtiles dans cet Ou-

XVI. Jean Heſſels Théologien du Concile de Trente.

vrage, & se contente d'y proposer les matieres qui sont propres à instruire & à édifier les Fidéles. Ce Catéchisme a été imprimé plusieurs fois & en divers endroits.

Hessels a encore fait plusieurs Ouvrages de controverse, au nombre desquels on peut mettre celui qu'il a composé contre Cassandre. Il y reprend avec raison son adversaire, d'avoir laissé aux particuliers la liberté de juger de la doctrine, de demeurer dans une autre communion que celle de l'Eglise Romaine, & de croire que la vraie Religion & la piété peuvent être dans plusieurs Communions. En un mot il combat le pernicieux systême du Tolérantisme. Il prouve que la connoissance de la véritable Eglise n'est pas moins nécessaire pour le salut, que celle du Créateur & du Rédempteur. Le même Auteur a aussi composé des Commentaires sur plusieurs livres du Nouveau Testament. Il passe pour un des grands ornemens de l'Université de Louvain. Il y a néanmoins quelques défauts dans ses Ouvrages. On ne doit pas le confondre avec un autre Jean Hessels, aussi Docteur & Professeur à Louvain, qui fut envoié au Concile de Trente avant celui dont nous venons de parler, & qui est Auteur de quelques Ouvrages.

X I.

XVII. Michel [B]aius célebre [D]octeur de [L]ouvain.

Michel Bai, en latin Baius, nâquit dans le territoire d'Ath en 1513. C'étoit un homme d'une conscience timorée, d'une piété tendre, & d'une grande érudition. Il fut reçu Docteur en 1550, & fut nommé l'année suivante par l'Empereur Charles V, Professeur sur l'Ecriture-Sainte. Dans la suite il fut Doyen du Chapitre de saint Pierre de Louvain, & eut aussi

les emplois de Chancelier de l'Univerſité, de Conſervateur de ſes privileges & d'Inquiſiteur général. Il fut envoié avec deux de ſes confreres au Concile de Trente, par ordre du Roi d'Eſpagne & par le choix de l'Univerſité. Ce Docteur qui avoit fort étudié les Peres, & en particulier ſaint Auguſtin, ne pouvoit goûter la méthode des Scholaſtiques modernes, & les nouveautés qu'ils avoient introduites dans la Théologie. Ces Scholaſtiques à leur tour n'aimoient point la méthode de Baius, ni le langage qu'il avoit puiſé dans ſaint Auguſtin & les autres Peres. Il y avoit alors, comme nous l'avons déja dit, pluſieurs Auteurs Catholiques, qui, en combattant les nouveaux hérétiques, tomboient dans les erreurs des Pélagiens. Nous avons rapporté ſur ce ſujet les paroles du Cardinal Contarenus, & nous avons vu comment furent traités au Concile de Trente les Jéſuites Lainez & Salmeron. Le Cardinal Baronius, qui écrivoit dans un tems où ce mal avoit déja fait bien du progrès, s'en plaint en ces termes : « Que certains Auteurs mo- » dernes, dit-il, prennent garde au danger où » ils s'expoſent, lorſque ſous prétexte de ré- » futer les Novateurs qu'ils attaquent, ils s'é- » cartent du ſentiment de ſaint Auguſtin ſur » la Prédeſtination.

XVIII. Il devient odieux à quelques Théologiens qui s'efforcent de le noircir.

Ces Auteurs dont parle Baronius, ne goûtoient point ſans doute les principes que Baius avoit appris de ſaint Auguſtin. Ils ne contribuerent pas peu à le rendre odieux, & à entretenir l'orage qui aboutit à la Bulle donnée contre lui en 1567. Outre ces adverſaires, il y avoit quelques Docteurs de Louvain qui, quoique très-attachés à la doctrine de ſaint Auguſtin ſur la Prédeſtination & la Grace,

avoient moins étudié ce ſaint Docteur ſur d'autres vérités qui ſont très-liées à celles-là, telles que ſont la dépravation de la nature par le péché, le beſoin que l'homme a par ſa nature même de tendre à Dieu, l'obligation générale & indiſpenſable où il eſt de lui rapporter toutes ſes actions, la contagion ſecrete de la cupidité, qui corrompt tout ce que l'homme fait par ſes propres forces avant d'être éclairé de la lumiere de la Foi. Baius ſoutenoit ces vérités avec zéle, & les Docteurs dont nous parlons étoient au-contraire remplis de préjugés ſur ces mêmes points. Ils étoient imbus des principes de l'état de pure nature (dont nous parlerons ailleurs.) C'eſt ce qui les porta à s'unir aux adverſaires de Baius pour l'opprimer, quoiqu'ils lui fuſſent d'ailleurs très-unis pour le fond de la doctrine de ſaint Auguſtin, comme il parut vingt ans après par les cenſures contre les Jéſuites Leſſius & Hamelius, dans leſquelles il y eut un concert général de l'Univerſité de Louvain. Enfin Baius eut encore contre lui dans cette affaire les Cordéliers. Leurs ſentimens ſur le mérite des vertus des paiens, étoient contraires à ceux de ſaint Auguſtin; & Horentia l'un des plus fameux d'entr'eux, Confeſſeur du Roi d'Eſpagne, avoit relevé ces ſortes de vertus dans un Livre imprimé à Paris en 1566, juſqu'à faire regarder comme une choſe douteuſe, ſi les philoſophes paiens n'étoient pas ſauvés. Ces Religieux avoient encore un motif particulier de ne pas aimer Baius. Ce Docteur avoit refuté avec beaucoup de zele un ſentiment pernicieux, qui s'étoit gliſſé parmi pluſieurs d'entr'eux, qui prétendoient qu'un Religieux coupable de péché mortel, peut dire la Meſſe ſans s'être

confessé, quand il ne trouve pas un Religieux de son Ordre à qui il puisse s'adresser ; pour ne pas nuire à la réputation de son Ordre.

Les adversaires de Baius excités par ces différens motifs, recueillirent dix-huit propositions qu'ils prétendoient être de lui, & les envoierent à la Faculté de Théologie de Paris qui les censura en 1560. Cette censure aiant été apportée en Flandres, Baius expliqua & soutint plusieurs des propositions. Le Cardinal Granvelle voulant arrêter le cours de ces disputes qui commençoient à faire du bruit, engagea le Général des Cordéliers à imposer silence à ses Religieux qui étoient les plus échauffés contre Baius. Mais ils ne le garderent pas, & présenterent un Mémoire contenant plusieurs autres propositions qu'ils attribuoient encore à ce Docteur. Il y fit une réponse par écrit, désavoua plusieurs de ces propositions, & convint que les autres étoient susceptibles d'un mauvais sens, mais que ce n'étoit pas le sien. Il fit imprimer en 1563 ses Opuscules, du libre-arbitre, de la justification, du Sacrifice, & partit pour aller au Concile de Trente. A son retour il publia le Traité du mérite des œuvres, de la premiere justice de l'homme, des vertus des impies, des Sacremens en général, & de la forme du Baptême. Ses adversaires envoierent au Roi d'Espagne des propositions qu'ils disoient extraites de ces livres, & en demanderent la censure.

M. D... XVI si... Tome V...

Enfin quelque tems après, ils s'adresserent au Pape Pie V, & lui dénoncerent soixante & seize propositions. Quelques-unes étoient tirées des Ouvrages de Baius, & ne contenoient que la pure doctrine de saint Augustin, telle que la seiziéme : L'obéissance qu'on rend

XIX... Ils ob... nent une... le contr... Disput... guliere ... une virg...

à la loi sans la charité, n'est pas véritable. La trente-septiéme : Tout amour de la créature raisonnable est, ou la cupidité vicieuse, par laquelle on aime le monde, & que saint Jean défend ; ou cette louable charité par laquelle on aime Dieu, & qui est répandue dans le cœur par le Saint-Esprit. D'autres étoient visiblement mauvaises, & n'étoient soutenues de personne : plusieurs étoient captieuses & susceptibles d'un bon & d'un mauvais sens. Il y en avoit même de contradictoires entr'elles. On pressa le Pape de condamner ces propositions, & le P. Peretti Général des Cordéliers, qui fut depuis Pape & qui prit le nom de Sixte-Quint, s'emploia vivement dans cette affaire. Enfin on obtint une Bulle qui, sans parler de Baius, condamnoit les soixante & seize propositions, comme étant respectivement hérétiques, erronées, suspectes, téméraires, &c. On sçait que ce mot *respectivement* signifie, que chaque qualification ne convient pas à toutes les propositions, mais qu'il faut rapporter à chaque proposition une ou plusieurs qualifications, selon qu'elles se trouvent convenir à cette proposition. Le Pape ne détermina point le sens dans lequel chacune étoit condamnable ; & il déclara même qu'il y en avoit plusieurs que l'on pouvoit soutenir.

A l'occasion de cette clause importante, il s'éleva une dispute singuliere. dont voici le sujet. Selon que l'on place différemment une virgule, la Bulle dira qu'on peut soutenir plusieurs de ces propositions en rigueur & dans le sens propre, ou elle dira que, quoiqu'on puisse les soutenir, le Pape les condamne dans leur sens propre & rigoureux. La premiere maniere de placer la virgule, est conforme aux pre-

miers exemplaires de la Bulle, qui parut en Flandres. Mais en s'en tenant à la ponctuation la moins favorable aux propoſitions dont il s'agit, il s'enſuit toujours qu'on peut les ſoutenir en quelque ſorte. La Faculté de Louvain demanda dans la ſuite un éclairciſſement ſur cette fameuſe virgule ; & pour réponſe, on lui envoia de Rome un exemplaire imprimé de la Bulle, où il n'y avoit ni points ni virgules depuis le commencement juſqu'à la fin. Cette conduite avoit l'air d'un jeu, & ſembloit n'avoir pour but que d'embrouiller les choſes & d'y répandre une plus grande obſcurité. C'étoit en effet le deſſein de ceux qui avoient ſollicité la Bulle & qui la ſoutenoient. On vouloit rendre ſuſpecte la doctrine de Baius, mais l'on n'oſoit l'attaquer directement. On ne ſçavoit ſur quelle raiſon appuier une condamnation préciſe & directe, ſi on en demandoit. Pour ne pas s'expoſer à cet embarras, on ſe contenta d'une déciſion vague, qu'on expliqueroit comme on jugeroit à propos. La Cour de Rome eut autant de zéle pour faire recevoir cette Bulle, qu'elle en avoit peu pour la rendre claire & préciſe. Quoiqu'elle n'eût été ni publiée, ni affichée à Rome, le Cardinal de Granvelle Archevêque de Malînes, & Gouverneur en partie des Pays-Bas, fut chargé par la Bulle même de la faire exécuter, & de recourir, s'il le falloit, au bras ſéculier, ſans avoir égard à aucun appel. Son grand Vicaire Morillon la lut à la Faculté de Louvain en 1568, mais ſans en vouloir laiſſer aucune copie. Il donna ſeulement une liſte des propoſitions condamnées ; mais à condition qu'on ne les communiqueroit à perſonne. Les Cordéliers eurent un zéle incroiable pour les faire condam-

M. Dupin ibid. p. 50

ner par tous les membres de leur Ordre. Comme Morillon pressoit Baius de les condamner lui-même, ce Docteur adressa au Pape une Apologie respectueuse; mais il eut pour réponse qu'il eût à se soumettre sans le moindre délai. On disoit même qu'il avoit encouru la censure par cette démarche, parce qu'elle passoit pour une espece d'appel, & que tout appel étoit rigoureusement interdit par la Bulle même.

XX. Nouvelles Bulles contre Baius.

La conscience timorée de Baius, que l'idée seule de censure allarmoit, & peut-être aussi la crainte des peines qui suivoient ordinairement les censures, l'engagerent à accorder ce qu'on demandoit de lui. Il abjura sans connoître l'objet de son abjuration; & Morillon lui donna l'absolution, & le réhabilita comme s'il en avoit eu besoin. Plusieurs années après, il fut accusé d'avoir combattu l'infaillibilité du Pape, en soutenant que la Jurisdiction des Evêques étoit de droit divin: & ses adversaires ne manquerent pas de se servir de ce prétexte pour renouveller leurs poursuites à Rome contre lui. Gregoire XIII qui avoit succédé à Pie V, donna une seconde Bulle sur le même sujet, à la sollicitation du P. Tolet Jésuite, depuis Cardinal, & qui étoit Prédicateur du Pape. La Bulle de Grégoire XIII contient celle de Pie V en entier, avec un préambule, dans lequel Grégoire déclarant qu'il a trouvé cette Bulle dans les regiſtres de son prédécesseur, ordonne qu'on y ajoutera foi comme à l'original. Tolet porta cette Bulle à Louvain en 1580. Il la lut à la Faculté & l'engagea à l'accepter. En récompense de cette soumission, on accorda à la Faculté & à Baius un exemplaire de la Bulle: ce que Tolet eut grand

soin de faire valoir comme une grace signalée. Quand on étudie avec attention toute la suite de cette affaire, on voit évidemment que les Papes ont profité de l'occasion que leur fournissoient les ennemis de Baius, pour faire usage d'un titre qu'ils s'attribuoient, qui consiste à être les Juges uniques de la Foi à l'exclusion des Evêques. Il est très-fâcheux qu'ils n'aient point fait attention aux nuages, que cette décision jetteroit infailliblement sur des vérités très-importantes; & qu'ils aient été insensibles à l'abus qu'en faisoient les ennemis sécrets de la doctrine de l'Eglise, qui se trouvoient dèslors dans son sein.

XX. Observations sur les Bulles contre Baius.

Au reste, les Bulles contre Baius par leur nature même, ne sçauroient être regardées comme des regles de Foi dans l'Eglise. En effet, le caractere essentiel d'une regle de Foi, est de présenter un dogme fixe auquel on doit s'en tenir; au lieu qu'on ne sçait ce qu'on doit croire & ce qu'on doit rejetter en conséquence de ces Bulles. D'ailleurs, elles sont pleines d'abus visibles, & elles n'ont jamais été reçues canoniquement par les églises, & en particulier par l'Eglise Gallicane. Les Théologiens prévenus des opinions ultramontaines, ont à la vérité reçu la Bulle de Pie V : mais la plûpart ont été si éloignés de la regarder comme une régle de Foi, qu'ils n'ont pas cru qu'elle les engageât à ne pas soutenir les propositions qui y étoient proscrites. En voici une preuve non suspecte. Le Jésuite Vasquès soutient dans ses Ecrits, quelques-unes des propositions condamnées par la Bulle de Pie V, entre autres celle-ci : Que nulle bonne œuvre ne se peut faire, & nulle tentation ne se peut vaincre, sans la grace. Après s'être objecté la Bulle con-

tre Baius, il répond que les propositions sont réprouvées, non en elles-mêmes, mais parce que l'Auteur traitoit trop durement l'opinion contraire; de sorte que le sentiment de Baius consideré en lui-même, demeure intact & exempt de condamnation, *cum tamen sententia autoris indemnis relinquitur*. Le même Jésuite observe, que le Cardinal Bellarmin, instruit des intentions du Pape, a soutenu quelques-unes de ces propositions que le Pape sembloit avoir condamnées. Vasquès ajoute, qu'en 1586 il a conféré sur cette maniere d'expliquer la Bulle, avec le Cardinal Tolet, qui avoit été envoïé à Louvain pour la faire recevoir; que ce Cardinal a approuvé cette explication comme fort exacte, & qu'il lui en a donné un certificat par écrit qu'il conserve.

Si un Ecrivain tel que Vasquès croioit devoir expliquer la Bulle de Pie V, on sent ce qu'ont dû faire ceux des Théologiens attachés à la doctrine de saint Augustin & de saint Thomas, que leur prévention pour l'infaillibilité du Pape avoit porté à recevoir la Bulle. Ils ont posé des régles qui se reduisent à dire, que les propositions qui prises en elles-mêmes présentent un mauvais sens, sont condamnées en elles-mêmes; & que celles qui ne présentent qu'un bon sens, ne sont condamnées que selon un certain rapport avec d'autres, ou selon une certaine signification particuliere. C'est sur quoi dans ces derniers tems le Pere Henri de S. Ignace Carme, sçavant Théologien des Païs-Bas, a beaucoup insisté. Cette maxime qu'il s'efforce d'établir en s'appuiant de Suarès, nous apprend qu'au lieu de juger par la Bulle rendue contre Baius, de ce qui est bon ou mauvais; il faut juger au contraire par

ce qui eſt bon ou mauvais, de ce que cette Bulle aura voulu ou n'aura pas voulu condamner. Cette même maxime ne ſuppoſe pas à la vérité, que la Bulle ait répandu une grande lumiere ſur la Théologie; mais elle met du moins la Bulle à couvert des accuſations des Proteſtans, qui prétendent qu'elle a condamné directement les vérités de la Grace; & elle rend vains les avantages que les ennemis de ces mêmes vérités en ont voulu tirer depuis. En effet, il paroît par toute la conduite que l'on a tenue dans cette affaire, & par la nature même de la Bulle, qu'elle n'a pas été faite dans le deſſein d'apprendre aux Fidéles ce qu'ils doivent penſer & croire; mais ſeulement pour tenir lieu d'une loi de diſcipline & d'un réglement de police, qu'on a prétendu aſſortir aux circonſtances des tems. Pie V occupé pendant tout ſon Pontificat du deſſein d'une guerre contre le Turc, comme nous l'avons dit dans un autre article, & emploiant tous ſes ſoins à former pour cela des ligues entre les Princes Chrétiens, ne paroît gueres avoir pû concevoir le deſſein d'examiner à fond & de décider des matieres auſſi difficiles, que celles qui ſont l'objet des ſoixante & ſeize propoſitions dont il s'agit. On peut donc croire qu'il eut principalement en vue d'aſſoupir les différends qui s'étoient élevés à Louvain, & de prévenir ceux que les ennemis de Baius lui avoient fait craindre. C'eſt ce qui paroît l'avoir engagé à ſupprimer ſans diſtinction les propoſitions qui faiſoient l'objet des diſputes. Il ſemble même qu'après avoir dreſſé cette Bulle, des réflexions poſtérieures lui aient fait changer ſon premier deſſein; puiſque cette Bulle ne parut point pendant la vie de ſe Pa-

pe. Mais les ennemis des vérités qui pouvoient être obscurcies par la publication de cette Bulle, n'avoient garde de la laisser dans les ténebres ausquelles il semble que Pie V l'avoit condamnée. Au reste, en convenant que ce Pape n'a pas prétendu donner une définition de Foi, nous sommes très-éloignés de vouloir justifier la voie qu'il a prise pour pacifier les troubles. Cette voie n'étoit propre qu'à mettre la confusion dans l'Eglise, comme la suite ne l'a que trop montré.

Tome 5. du seizième siécle, p. 505. » En 1587, les Ecrits des Jésuites, dit M. » Dupin, furent censurés par la Faculté de Louvain. Baius fut un des Censeurs : mais on » ne peut pas dire qu'il ait fait faire cette cen» sure par un esprit de vengeance. Plusieurs » Docteurs de Louvain, qui lui avoient été » contraires, furent pour la censure des Ecrits » des Jésuites, & entre autres Lenséus & » Gravius, qui firent l'apologie de cette cen» sure. Ce fut une des dernieres circonstances » de la vie de Baius, qui mourut le seiziéme » de Septembre 1589, aiant vêcu soixante» dix-sept ans, & professé pendant quarante. » Outre les Traités de Baius dont nous avons donné les titres, il composa aussi plusieurs Ouvrages de controverse contre les Protestans. Le Traité de l'Eglise, qui se trouve dans la derniere édition des Œuvres de Baius, est fort estimé. *Ibid. p. 520.* « Ses deux derniers Ecrits sont » sur la puissance du Pape. Le premier est le » Discours qu'il fit en 1575, pour montrer que » les Evêques tiennent leur puissance immé» diatement de Dieu. Il y établit ce beau » principe de saint Cyprien : Que l'Episcopat » est un dans tous les Evêques; & explique » après ce Pere, ce qui est dit dans l'Ecriture

» que l'Egliſe eſt fondée ſur ſaint Pierre, de » tous les Evêques unis à ſaint Pierre.... Tous » ceux qui ont parlé de Baius, ceux mêmes » qui ont été le moins favorables à ſes opinions, » comme le Cardinal Granvelle & François » Tolet Jéſuite, reconnoiſſent que c'étoit *un* » *homme ſavant, de grande autorité dans l'E-* » *cole, & avec cela très humble & très ſimple.* » On ne peut nier qu'il ne fût fort verſé » dans la doctrine des Peres, & particuliere- » ment dans celle de ſaint Auguſtin. Il ſuivit » le premier dans la Faculté de Louvain, une » méthode nouvelle d'enſeigner la Théolo- » gie, en évitant les termes & les queſtions de » pure Scholaſtique, pour ſe conformer aux » ſentimens & à la maniere d'écrire des Peres. » Il eſt cependant bon Logicien, net, précis » & méthodique; ſon ſtyle eſt ſimple, mais » ſerré, & ne ſe ſent point de la barbarie de » l'Ecole. Il a fait des Commentaires ſur le » Maître des Sentences & ſur les Pſeaumes, » qui n'ont point été imprimés. »

Ibid. p. 5

XII.

Onuphre Panvinius Veronois, de l'Ordre des Ermites de ſaint Auguſtin, eſt de tous les Auteurs du ſeiziéme ſiécle celui qui avoit le plus étudié les antiquités eccléſiaſtiques. Son premier Ouvrage eſt une Chronique des Papes & des Cardinaux. Il a fait auſſi la Continuation des Vies des Papes de Platine, depuis Sixte IV, juſqu'à Pie V, & des Remarques ſur cet Ouvrage de Platine. Il ſe diſpoſoit à faire une Hiſtoire Eccléſiaſtique complette, lorſqu'il mourut à Palerme en 1568, la trente-neuviéme année de ſon âge. Le grand nombre d'Ouvrages imprimés & manuſcrits qu'il

XXII. Onuphre Panvinius de l'Ordre des Ermites de S. Auguſtin. Ses Ouvrages ſur les Antiquités Eccléſiaſtiques.

Son zéle contre les Centuries de Magdebourg.

mpofés à cet âge; eft d'autant plus fur-
, qu'ils font tous remplis d'érudition,
ûpart fur des matieres fingulieres qui
it point encore été traitées. Il y en a
ntiquités Romaines & fur d'autres fu-
fanes, dont nous ne parlons point,
l'ils n'ont point de rapport à l'hiftoire
ife. Le plus confidérable de fes Ecrits
eligion, eft fon Traité de la primauté
Pierre. Il eft précédé d'une belle Pré-
dans laquelle il blâme fort ceux qui em-
t les injures & les invectives dans les con-
...fes de Religion. Il y déclare que ce qui
porté à faire cet Ouvrage, eft la lecture des
..tre premieres Centuries de Magdebourg,
it les Auteurs fembloient avoir travaillé
ir fapper les fondemens des dogmes & des
..iens ufages de l'Eglife. Ces quatre Centu-
ries avoient été compofées par des miniftres Proteftans, à la tête defquels étoit Matthias Flaccius Illiricus un des plus favans Théologiens de la Confeffion d'Aufbourg. Cet Ouvrage eft un corps d'hiftoire ecclefiaftique, dreffé par les nouveaux hérétiques avec beaucoup de travail. Ces Centuries font au nombre de treize, & compofent auffi treize volumes, qui vont jufqu'au treiziéme fiécle. Chaque Centurie contient ce qu'il y a de plus remarquable dans chaque fiécle. Comme le but de ce fameux Ouvrage étoit d'attaquer l'Eglife Romaine & d'établir la nouvelle Réforme, le favant Cardinal Baronius entreprit fes Annales Eccléfiaftiques, pour les oppofer à ces Centuries.

Le mal que produifoient les quatre premieres qui paroiffoient du tems de Panvinius, l'engagea à leur oppofer fon Traité de la pri-

auté de ſaint Pierre, qui eſt diviſé en trois
rties. Il ne ſe contenta pas de prouver la
imauté de ſaint Pierre par l'Ecriture & par
ṡ Peres, il répondit auſſi aux objections des
enturiateurs, & réfuta leurs principaux argu-
ens. Les autres Traités de Panvinius ſur les
ıtiquités eccléſiaſtiques, ſont extrêmement
rieux. Il y en a un des anciens rits d'enſe-
lir les morts parmi les Chrétiens, & de leurs
netieres. Il commence par ce qui regarde la
ıniere d'adminiſtrer les derniers Sacremens
x malades. Cet Ouvrage eſt plein de recher-
es très-ſavantes. Il a fait auſſi un Traité des
pt principales Baſiliques de Rome, & entre
ns un détail très-curieux de tout ce qui y a
pport. Sa Chronique eccléſiaſtique com-
ence à Jules Ceſar, & finit à Maximilien II.
n y voit ſur une colonne l'hiſtoire profane;
ſur l'autre, ce qui eſt arrivé de remarqua-
e dans l'Egliſe. Le Traité des Evêchés, des
tres & des Diaconies des Cardinaux, mon-
combien l'Auteur avoit d'érudition, auſſi
en que celui du Baptême paſchal & de l'ori-
ne de la bénédiction des pains de cire, que
n appelle des *Agnus Dei*, qui ſe fait par les
pes le Dimanche de Quaſimodo la premiere
née de leur Pontificat, & ne ſe renouvelle
ndant le pontificat d'un Pape, que de ſept
s en ſept ans. Panvinius prétend que cette
nédiction des pains de cire a été inſtituée,
ur conſerver dans l'égliſe de Rome des veſ-
es des cérémonies du Baptême ſolemnel,
i s'adminiſtroit la veille de Pâques & de la
ntecôte, & pour empêcher qu'une cérémo-
ſi ancienne & ſi auguſte ne fût entierement
bliée.

XIII.

XXIII. Sixte de Sienne Dominicain. Sa Bibliotheque Sainte.

Sixte surnommé de Sienne du lieu de sa naissance, nâquit en 1520 de parens Juifs, qui ne manquerent pas de l'élever dans le Judaïsme. On ignore quels furent les moiens extérieurs dont Dieu se servit, pour le porter à embrasser le Christianisme; mais on sait qu'il étoit encore assez jeune, lorsqu'il demanda & reçut le Baptême. La grande connoissance qu'il avoit des langues Grecque & Hébraïque jointe à ses talens naturels, lui acquit une réputation des plus brillantes parmi les Savans. Il dit qu'il prêcha publiquement & enseigna dans les principales villes d'Italie, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à trente. Il tomba dans l'hérésie ou dans le judaïsme, & fut arrêté par ordre de l'Inquisition. Il fit son abjuration; mais étant ensuite retombé, il fut condamné au feu. Il fut converti par le Pere Gisilheri, alors Commissaire général du saint Office & depuis Pape sous le nom de Pie V, & ce Pere obtint du Pape Jules III la révocation de la sentence, ce qui parut fort surprenant. Il obtint même la permission de le recevoir dans l'Ordre de saint Dominique, où Sixte passa le reste de ses jours. Il joignit à la fonction de prédicateur l'étude de l'Ecriture-sainte, dans laquelle il étoit en état de réussir, aiant, comme nous l'avons dit, une grande connoissance des langues Grecque & Hébraïque. Il acheva en 1566 étant âgé de quarante-six ans, un excellent Ouvrage de critique sur toute la Bible, intitulé : Bibliotheque Sainte, dans lequel il fait lui-même le Catalogue de plusieurs Ecrits considérables qu'il avoit composés, mais qui pour la plûpart n'existent plus. Sa

Bibliotheque que nous avons, a été imprimée en plusieurs villes, & est divisée en huit Livres. On y voit beaucoup de recherches curieuses, & un fond d'érudition étonnante pour ce tems là. Dans le premier livre, Sixte de Sienne traite de la division & de l'autorité des Livres Saints. Il en marque l'ordre & le nombre, en fait connoître le sujet & l'Auteur, & met en trois classes différentes tous les Livres de la Bible. Il appelle *Proto-Canoniques*, ceux qui ont toujours été regardés comme inspirés; *Deutero-Canoniques*, ceux qui n'aiant pas été reçus autrefois comme canoniques soit par les Juifs, soit par toutes les églises Chrétiennes, ont été mis depuis dans le Canon des Chrétiens: & il appelle *Apocriphes*, les Livres qui se trouvent insérés dans le corps de quelques Bibles, quoiqu'ils n'aient pas été & ne soient point reçus pour canoniques. Le second livre de la Bibliotheque Sainte de Sixte de Sienne, est comme un Dictionnaire historique & alphabetique des Auteurs & des Ecrits, dont il est fait mention dans quelque endroit de la Bible. On y voit de grandes recherches qui prouvent l'érudition de l'Auteur. Le troisiéme livre, est la maniere d'expliquer l'Ecriture-sainte. Sixte de Sienne y traite des divers sens de l'Ecriture & des différentes sortes de Commentaires. Dans son quatriéme livre, il entreprend de faire connoître le nom, la qualité, la patrie de tous ceux qui ont écrit sur les Livres sacrés, depuis trois cens ans avant Jesus-Christ, jusqu'après le milieu du seiziéme siécle. Le cinquiéme livre, est un recueil de Notes sur quantité de passages de tous les livres de l'Ancien Testament, dans lequel il rapporte les explications & les sentimens des saints Peres,

ou des Docteurs sur tous ces passages. Le sixiéme livre, est un Ouvrage de même nature sur le Nouveau Testament; & ces deux livres, selon M. Dupin, peuvent être considérés comme une espece de Commentaire sur toute la Bible. Le septiéme & le huitiéme livre de la Bibliotheque sainte, sont contre tous ceux qui ont attaqué l'autorité des livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. L'Auteur réfute leurs erreurs & répond solidement à leurs objections. Il mourut à Genes en 1569, âgé de quarante-neuf ans.

XIV.

XXIV. Barthelemi de Carranza Archevêque de Tolede. Sa Somme des Conciles & son Catechisme.

Un autre Dominicain célébre du même tems fut Barthelemi de Carranza, né en 1503 à la Mirande dans la Navarre. Il fut envoyé au Concile de Trente en 1545, & prononça un discours en présence des Peres du Concile le premier Dimanche de Carême de l'année suivante. Il y soutint fortement que la résidence des Prélats étoit de droit divin, & il le prouva solidement par un Traité qui fut imprimé à Venise en 1547 & en 1562. Il fut élevé sur le Siége de Tolede en 1557, & assista à la mort l'Empereur Charles-Quint. Le soupçon mal fondé que l'on eut que ce Prince n'étoit pas mort Catholique, retomba sur Carranza. L'Inquisition le fit arrêter, & il fut retenu en prison pendant dix ans. Le Concile de Trente, comme nous l'avons dit ailleurs, ne put point obtenir la liberté d'un Prélat d'un si grand Siége, & qui étoit injustement accusé. Cet évenement si surprenant montre combien étoit énorme le crédit de l'Inquisition sous Philippe II. L'Archevêque de Tolede ne fut mis en liberté que peu de tems avant sa mort, qui

rriva en 1576. Après avoir été dix ans en prison en Espagne, il fut conduit à Rome en 567, où ses ennemis eurent le crédit de traîner en longueur le jugement de ce grand homme. Ce Prélat avoit toutes les vertus épiscopales dans un éminent dégré; & l'injuste persécution que les Inquisiteurs d'Espagne lui firent souffrir, ne servit qu'à donner un nouvel éclat à sa piété. Son principal Ouvrage est sa Somme des Conciles, Ouvrage fort connu, qui a été imprimé plusieurs fois, & qui est d'autant plus utile, qu'il comprend beaucoup de choses en un petit volume. Son Catechisme Espagnol avoit été censuré par l'Inquisition d'Espagne: cependant aiant été porté à la Congrégation des Députés du Concile de Trente pour l'examen des livres, il y fut approuvé, & il y eut ordre de lui en donner une attestation en bonne forme.

XV.

XXV. Cornelius Jansenius premier Evêque de Gand, & célebre Commentateur de l'Ecriture.

Cornelius Jansenius né à Hulst en Flandres en 1510, fit ses premieres études à Gand & sa philosophie à Louvain. Il apprit les langues Hébraïque, Grecque & Latine, afin de mieux entendre l'Ecriture-sainte à laquelle il vouloit s'appliquer. Il enseigna pendant douze ans la Théologie dans une Abbaïe de l'Ordre des Prémontrés; & composa alors sa Concorde Evangelique avec son Commentaire, qu'il donnoit pour leçons aux Chanoines Réguliers de cette Abbaïe. Il fut envoié par Philippe II au Concile de Trente, & à son retour il fut nommé en 1568 premier Evêque de Gand Après s'être acquitté dignement des devoirs de l'Episcopat pendant huit ans, il mourut à Gand l'an 1576, âgé de soixante-six ans.

Jansenius de Gand est un des Auteurs du seiziéme siécle, qui a travaillé le plus utilement sur l'Ecriture-sainte. Il a fait une Paraphrase des Pseaumes avec des Notes très-étendues, & des argumens très-exacts. Il a fait encore des Commentaires sur plusieurs endroits de l'Ancien Testament. Mais son principal Ouvrage est sa Concorde Evangelique, dont il s'est fait un grand nombre d'éditions. C'est la plus parfaite Concorde des quatre Evangelistes qui eût paru jusqu'alors. Il y a joint un Commentaire fort étendu sur le texte, dans lequel il a recueilli ce qu'il a trouvé de plus remarquable dans les plus habiles Commentateurs tant anciens que modernes. Quoiqu'il insiste principalement sur le sens littéral de l'Ecriture-sainte, il ne laisse pas de développer les sens spirituels & moraux. Il y traite aussi des questions de controverse & de Théologie. C'est assurément un des meilleurs Commentaires que nous aions sur l'histoire de l'Evangile, & celui qui contient le plus de choses utiles. Aussi cet Auteur est il généralement estimé, & passe pour un Commentateur savant, exact, clair & judicieux.

XVI.

XXVI. Maldonat Jésuite. Ses Commentaires sur l'Ecriture sainte.

Jean Maldonat Espagnol, eut pour maître Dominique Soto. Après avoir fait ses études à Salamanque, il y enseigna la langue Grecque, la Philosophie & la Théologie. En 1562 il entra dans la Societé des Jésuites. Il fut envoié l'année suivante à Paris, & y enseigna avec beaucoup de réputation. Il eut des conférences avec les ministres Protestans, & alla à Poitiers pour travailler à y établir un College de Jésuites Il fut accusé en Justice d'avoir fait faire au Président Montbrun de S.

André, qu'il avoit assisté à la mort, un legs universel en faveur de sa Société. Le Parlement rendit en sa faveur un Arrêt, dont le principal motif est la réputation de l'accusé. Aiant agité la question de l'Immaculée Conception de la Vierge, comme une question problématique, la Faculté de Théologie lui en fit un crime, prétendant qu'il étoit de foi que la Sainte Vierge avoit été exempte du péché originel. Pierre de Gondi Evêque de Paris déclara par une Sentence, que Maldonat n'avoit rien avancé contre la Foi, dans ce qu'il avoit dit sur la Conception. Cette Sentence déplut à la Faculté de Théologie, qui avoit du zéle pour soutenir l'opinion de l'immaculée Conception de la Vierge, & qui continua de la soutenir comme un article de Foi. L'Evêque de Paris excommunia le Doien & le Syndic de la Faculté, qui en appellerent comme d'abus au Parlement. La cause y fut plaidée en présence de l'Evêque de Paris; il fut ordonné que ces deux Docteurs seroient absous *ad cautelam*, & l'affaire n'eut pas d'autre suite.

Maldonat prit néanmoins la résolution de quitter Paris, & se retira à Bourges, où il s'appliqua uniquement à travailler sur l'Ecriture-sainte. Il composa dans cette retraite ses Commentaires sur les quatre Evangiles & sur les petits Prophétes. Grégoire XIII le fit venir à Rome, pour travailler à l'édition de la Bible Grecque. Il fut trouvé mort dans son lit le cinquiéme de Janvier 1583, à l'âge de quarante-neuf ans. Son Commentaire sur les quatre Evangiles fut d'abord imprimé à Pont à Mousson en 1596, puis a Bresse en Italie en 1598, à Lyon en 1601, à Mayence vers le même tems, & à Paris en 1617. Les éditions qui

[...] été faites depuis, ont été corrompues en quelques endroits. Ce Commentaire est fait avec beaucoup d'exactitude & de jugement. L'Auteur attaque souvent les explications de Calvin & de Beze. Il a composé un autre Commentaire sur les Prophétes, Jéremie, Baruch, Ezechiel & Daniel, & sur les Pseaumes. On a encore d'autres Ouvrages de Maldonat, plusieurs Traités de Théologie & des Lettres écrites avec élégance. Il n'est point exact sur les vérités de la Grace, & il ose quelquefois avouer que saint Augustin n'est pas du sentiment qu'il embrasse sur cette matiere; suivant en cela l'esprit de la Société dont il étoit membre.

XVII.

XXVII. Jean Reuchlin. Louis Vivés.

Jean Reuchlin Allemand, est un des premiers qui ait fait revivre avec les Belles Lettres & la connoissance des Langues, l'étude de l'Ecriture-sainte & des Peres de l'Eglise. Il mourut à Tubinge en 1522, âgé de soixante-sept ans. Il passe pour un des plus savans hommes de son tems. C'est le premier qui se soit appliqué à étudier les livres des Juifs, & leur science cabalistique. Il possédoit à fonds le grec & l'hebreu, & parloit avec beaucoup d'éloquence. Il a composé plusieurs Ouvrages pleins d'érudition. Le principal est celui qui est intitulé : De la parole merveilleuse, pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne.

Louis Vivès excelloit dans les Belles-Lettres aussi bien que Reuchlin. Il étoit de Valence en Espagne : il fit sa philosophie à Paris, & enseigna à Louvain. Le Roi d'Angleterre Henri VIII l'apella auprés de lui pour instrui-

re

re sa fille, la Princesse Marie. Il fut disgracié à l'occasion du divorce de ce Prince, contre lequel il parla librement. Il a laissé cinq Livres de la vérité de la Religion Chrétienne, & un Commentaire sur les livres de la Cité de Dieu de saint Augustin. Il a fait vingt livres sur la corruption & la décadence des Arts & des Sciences, où l'on trouve une grande érudition jointe à une critique judicieuse.

XVIII.

Laurent Surius nâquit à Lubeck en 1522. Il fit ses études à Cologne, & entra dans l'Ordre des Chartreux à l'âge de vingt ans. Il s'appliqua d'abord à traduire d'Allemand en Latin les Ouvrages de Taulere & de quelques autres Auteurs; & ensuite il recueillit en un volume les Homelies de plusieurs Docteurs de l'Eglise. Il fit une Collection des Conciles en quatre volumes, & commença à travailler à un Recueil des Actes des Saints. Ce dernier Ouvrage fut imprimé à Cologne en sept volumes en 1569. On ne peut assez admirer le travail immense de ce Chartreux, qui a entrepris & achevé des Ouvrages si considérables. Il mourut à Cologne en 1578. XXV Autre[s Au]teurs. Suri[us] Chartre[ux]

Louis, surnommé de Grenade, parce qu'il étoit né en cette ville au commencement du seiziéme siécle, entra de bonne heure dans l'Ordre de saint Dominique. Il fut très-considéré des Rois de Castille & de Portugal. Son éloquence brilla également dans la Chaire & dans ses Ouvrages. Le Pape Gregoire XIII disoit de ses Ecrits, que par eux ce saint Religieux avoit opéré de plus grands miracles, que s'il eût rendu la vie aux morts & la vue aux aveugles. Il refusa toujours perséveramment XXI Loui[s de] Grenad[e]

toutes les dignités ecclésiastiques qu'on lui offrit. Nous avons eu occasion de parler de lui dans la vie de Dom Barthelemi des Martyrs. Louis de Grenade mourut le dernier de Décembre 1588. Ses principaux Ouvrages sont le Guide des Pécheurs; le Mémorial de la vie Chrétienne; un Traité de l'Oraison; un Catéchisme fort étendu; une Instruction pour les Prédicateurs; un Traité du devoir des Evêques, & des Sermons. Tous ces Ouvrages sont fort estimés des Savans & font la consolation des ames pieuses. Saint Charles Borromée y puisoit les instructions qu'il faisoit à son peuple, & saint François de Sales ne se lassoit pas de les étudier, & en conseilloit la lecture comme infiniment utile. Tout le monde convient que Louis de Grenade avoit une piété éminente, & que ce grand homme a rendu à l'Eglise de très-importans services. Outre les Ecrits dont nous avons parlé & qui sont très propres à faire connoître sa grande vertu; il a aussi composé la Vie du saint Prêtre Avila, dont nous allons parler.

XXX. Jean d'Avila célebre Prédicateur.

Jean d'Avila, étoit né dans un bourg de l'Archevêché de Tolede. Après avoir étudié en Droit dans l'Université de Salamanque, il alla à Alcala où il eut pour maître en Philosophie Dominique Soto. Il distribua tous ses biens aux pauvres après la mort de ses parens, & se consacra à la prédication de l'Evangile avec tant de zéle, qu'on lui donna le surnom d'Apôtre d'Andalousie. Ses Sermons produisirent de grands fruits. Il écrivit des lettres spirituelles & des Traités de piété, qui ont été traduits en diverses langues. Le célebre M. Arnauld d'Andilli nous en a donné une excellente traduction en François. D'Avila fut fort

infirme pendant les dix ſept dernieres années de ſa vie. Il mourut le dixiéme de Mai 1569.

Dominique Bannès étudia à Salamanque, & y prit à l'âge de quinze ans l'habit religieux dans l'Ordre de ſaint Dominique. Il fit dans la Théologie des progrès, qui l'ont fait regarder comme un des plus habiles interpretes de ſaint Thomas. Il a composé cinq ou ſix volumes *in-folio* ſur la Somme de ce ſaint Docteur. Il fut confeſſeur de ſainte Thereſe, & enſeigna pendant plus de quarante ans la Théologie à Alcala, à Valladolid, & à Salamanque. Ce fut lui qui s'éleva avec le plus de zéle contre le Jéſuite Montémajor, qui oſoit attaquer la précieuſe doctrine de ſaint Auguſtin & de ſaint Thomas ſur la Grace. Il mourut au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle. XXXI. Dominique Bannès célebre Dominicain, & Sanctes Pagninus du même Ordre.

Nous joindrons ici à ce ſavant Dominicain un autre Auteur illuſtre du même Ordre, qui eſt Sanctes Pagninus, qui nâquit à Lucques en Toſcane vers 1470, & mourut à Lyon en 1541. Pendant près de quarante ans il prêcha la parole de Dieu avec beaucoup de fruit. Il fut très-conſidéré de Leon X, qui le choiſit pour être un des profeſſeurs des langues Orientales à Rome. Il a traduit en latin l'Ancien Teſtament ſur l'Hebreu, & le Nouveau Teſtament ſur le Grec. Il a fait auſſi une eſpece de Dictionnaire intitulé : le Tréſor de la Langue Sainte. Cet Auteur n'avoit pas moins de piété que de ſcience & d'érudition.

XIX.

Nous marquerons ici les noms de pluſieurs Auteurs Eccléſiaſtiques, ſur leſquels il ne nous eſt pas poſſible de nous étendre. XXXII. Spagnoli. Saiſſel. Silveſtre de Prierio.

Jean-Baptiſte Spagnoli, ſurnommé le Man-

toüan, parce qu'il étoit de Mantoüe, entra dans l'Ordre des Carmes, & en fut fait Général. Il mourut en 1516. Ses Œuvres poëtiques ont été imprimées à Paris en deux volumes in folio. Il avoit un talent extraordinaire pour faire des vers, & en a fait un nombre prodigieux.

Claude Saissel, Maître des Requêtes, devint Evêque de Marseille, puis Archevêque de Turin. Il mourut en 1520. On a de lui un Traité contre les Vaudois, trois livres de la Providence Divine; un Traité des Devoirs des Rois; un autre sur l'état de la France; une Histoire de Louis XII; plusieurs Traductions Françoises des Anciens, & entre-autres de l'Histoire Ecclésiastique d'Eusebe; un Commentaire moral, très-étendu sur les trois premiers chapitres de l'Evangile de saint Luc; des Commentaires sur le Droit, dans lequel il étoit très-habile. Il entreprit l'Histoire des Vaudois, pour désabuser un grand nombre de ses Diocésains attachés à cette Secte, que toutes les Puissances n'avoient pu détruire depuis plus de deux cens ans qu'elle subsistoit.

Silvestre de Prierio de l'Ordre des Freres Prêcheurs, devint Maître du sacré Palais & Général de son Ordre, & mourut en 1520. Il a écrit contre Luther; a composé une Somme morale, appellée Silvestrine; a fait une Défense de la doctrine de saint Thomas; des Sermons sur les Epîtres & Evangiles, & sur les Fêtes des Saints pour toute l'année, sous le titre de Rose d'or; un Traité des Prodiges Diaboliques, un autre des Exorcismes, & plusieurs sur divers sujets de morale & de pieté.

XXXIII. Paul Cortez. Paul Cortez, Protonotaire Apostolique, a fait un Commentaire sur les livres des Senten-

ces & un Traité de la Dignité des Cardinaux. Vimphelinge.

Jacques Vimphelinge nous a laissé un Traité curieux sur les Hymnes, un sur l'éducation de la jeunesse & plusieurs autres. Antoine de Lebrixa.

Antoine de Lebrixa étoit un savant universel, & il a composé des Ecrits de tout genre. Son principal Ouvrage de Théologie, est un recueil d'observations critiques sur plusieurs passages de l'Ecriture-sainte. Il a été imprimé plusieurs fois, & inseré dans les grands critiques d'Angleterre. Le Cardinal Ximenès l'avoit fait travailler à sa Polyglotte. Il avoit une fille si savante, que quand il ne pouvoit faire sa leçon dans l'Université d'Alcala, elle la faisoit pour lui.

XXXIV. Ugonius. Christophe Marcel.

Matthias Ugonius, Evêque de Famagouste en Chypre, a écrit un Ouvrage considérable sur les Conciles, connu sous le nom de *Synodia Ugonia*, approuvé par un Bref de Paul III en 1523. C'est un des meilleurs livres qui aient été faits sur ce sujet dans le seiziéme siécle. Il dit dans sa Préface, que le mépris que l'on a pour les Ecclésiastiques, vient de leur déreglement & du peu de zéle que l'on fait paroître pour le rétablissement de la Discipline, que l'on ne peut procurer que par le moien des Conciles. Il établit l'autorité & la nécessité des Conciles Généraux, par le passage de saint Grégoire où il dit, qu'il respecte les quatre premiers Conciles Généraux comme les quatre Evangiles, & par le Decret du Concile de Constance. Il prend pour régle de ses décisions sur cette matiere, les Décrets de ce célebre Concile, & réfute le Cardinal de la Tour Brûlée. Il prouve la supériorité du Concile au-dessus du Pape, & s'éleve contre les maximes des Ultramontains.

Christophe Marcel, élu Archevêque de Corfou, est le premier qui ait publié l'Ordre Romain. Cet Ouvrage avoit été dressé par Augustin Picolomini; & Marcel qui le donna au public, fut accusé d'avoir voulu se l'attribuer.

XXXV. Le Fevre d'Etaples. Jacques Merlin.

Jacques le Fevre, surnommé d'Etaples lieu de sa naissance, qui est un petit bourg en Picardie, fut un des premiers qui firent revivre dans l'Université de Paris le goût des études solides. Aiant été accusé de favoriser les nouveautés de Luther, il fut obligé de sortir de Paris & fut dégradé du Doctorat. Il ne se sépara pas de l'Eglise, & mourut fort âgé en 1537. Il a composé des Commentaires sur plusieurs portions de l'Ecriture-sainte, & un particulier à cinq colonnes. Son grand adversaire fut Noel Beda, Docteur de la Faculté de Théologie de Paris, qui s'attira des affaires fâcheuses par son extrême vivacité. Il attaqua la Dissertation que le Fevre avoit faite, pour prouver que Marie Magdeleine dont il est parlé au chapitre huitiéme de saint Luc, la femme pécheresse dont il est fait mention au chapitre septiéme du même Evangeliste, & Marie sœur de Lazare, sont trois femmes différentes. Le Fevre s'élevoit en cela contre le préjugé universel, & sa Dissertation fit beaucoup de bruit; tant parce que l'orthodoxie de le Fevre étoit suspecte, que parce que l'on craignoit les moindres innovations dans les commencemens du Lutheranisme. Mais quand les esprits furent un peu plus tranquilles, on commença à goûter le sentiment de le Fevre, qui devint ensuite celui des meilleurs critiques.

Jacques Merlin de Limoges, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, fut Cha-

noine de Notre-Dame. Il est le premier qui en donnant au public les Ouvrages d'Origene, ait entrepris de faire son apologie. Il est aussi le premier qui ait entrepris de donner une Collection de tous les Conciles. Il y en a eu trois éditions. Il a aussi donné les Ouvrages de Richard de saint Victor, ceux de Pierre de Blois, & de Durand de saint Pourçain.

XXXVI. Clichtoüe, Eckius. Le Cardinal Sadolet. Autres Auteurs.

Josse Clichtoüe, l'un des plus célebres Controversistes du seiziéme siécle, étoit Docteur de la Maison de Navarre. Il est le premier des Théologiens de Paris qui ait écrit contre Luther, & il s'est acquis une grande réputation par sa science & sa piété. Il mourut en 1543. Outre ses Ouvrages contre Luther, il a composé plusieurs Ecrits sur divers sujets de morale, & a publié les Sermons de saint Césaire d'Arles & les Œuvres de saint Jean Damascene.

Eckius né en Souabe, fut aussi un des plus zélés défenseurs de la Foi contre les nouveaux hérétiques, & n'a cessé d'écrire contre eux sur toutes les matieres controversées. Il mourut à Ingolstad en 1543.

Le Cardinal Sadolet étoit Orateur, Philosophe & Poëte. Il a composé plusieurs Ecrits, entre autres, un Dialogue sur l'Epître aux Romains & un grand nombre de Lettres. On sçait que son style approche de celui de Ciceron. Il fut lié etroitement avec Bambo & Cortez, qui comme lui s'appliquerent à écrire avec beaucoup d'élegance & de pureté. Augustin Stenchus, né à Engubia en Italie, a fait de savans Commentaires sur l'Ecriture-sainte. Pierius Valerianus s'est beaucoup appliqué à une matiere peu importante, mais qu'il traita avec une éloquence & une érudition, qui prouvent

combien on s'appliquoit alors à toutes sortes de sciences & de recherches. Quelqu'un s'étoit avisé d'écrire contre l'usage de porter une longue barbe, & prétendoit que les Prêtres étoient obligés de la faire raser. Le zéle de Valerianus s'enflamma à cette occasion, & il fit sur ce sujet un Traité très-curieux en faveur des longues barbes. Il est étonnant dans quel détail il entra sur cette matiere, & combien il avoit recueilli d'autorités pour soutenir son sentiment.

LXXVII. Jean Cochlée. François Titelman. Ambroise Catharin.

Jean Cochlée né à Nuremberg, est celui de tous les Controversistes de son tems, qui a livré le plus de combats soit de vive voix, soit par écrit, à tous les hérétiques du seizième siécle. Pendant plus de trente ans, il n'a cessé de travailler contre eux & d'écrire pour la défense de l'Eglise. Il a laissé des Ouvrages sur tous les points controversés : mais ils sont aujourd'hui assez peu connus.

François Titelman, de l'Ordre des Freres Mineurs & Docteur de Louvain, alla à Rome en 1537, & embrassa la Réforme des Capucins. Il vécut d'une maniere très-édifiante, & composa un grand nombre d'Ouvrages sur l'Ecriture-sainte, & sur divers sujets de piété. Jean Ferus aussi de l'Ordre des Freres Mineurs, a écrit des Commentaires sur l'Ecriture-sainte.

Ambroise Catharin, de l'Ordre de saint Dominique & Evêque de Conza, assista au Concile de Trente. Nous avons de lui un très-grand nombre d'Ouvrages, où l'on voit la science & l'érudition de l'Auteur. Il est très-hardi dans ses sentimens, & n'est point effraié de s'écarter du sentiment commun des Théologiens, pour suivre des routes nouvelles. C'est ce qui paroit sur-tout dans son systéme de la prédestination.

XXXVIII. Iſidore Clarius. Alphonſe de Caſtro. Robert Canalis. Campege.

Iſidore Clarius, ſavant Benedictin, s'étant appliqué à l'étude des langues, travailla ſur l'Ecriture-ſainte. Il entreprit de réformer la Verſion Vulgate, & de faire des Notes littérales ſur les endroits un peu difficiles. Il a corrigé plus de huit mille paſſages. Ses Notes ſont une preuve de l'érudition de l'Auteur. Son Ouvrage eſt un des plus ſavans, des plus ſolides & des plus utiles qui aient été faits ſur la Bible. Il fut envoié au Concile de Trente, où il ſe rendit recommandable par ſa piété & par ſon éloquence. Il prononça pluſieurs Diſcours qui furent très goûtés. On a de lui un grand nombre de Sermons, dont pluſieurs furent imprimés de ſon vivant, & les autres après ſa mort.

Alphonſe de Caſtro Eſpagnol, de l'Ordre de ſaint François, fut un des plus célebres prédicateurs d'Eſpagne. Il fut nommé à l'Archevêché de Compoſtelle; mais il mourut avant que d'en avoir pris poſſeſſion. Son grand Ouvrage eſt un Traité des héréſies, diviſé en quatorze Livres. Il fut imprimé pluſieurs fois en France, en Allemagne & en Italie.

Robert Canalis Pariſien, fut élevé ſur le Siége d'Avranches en 1532. Il fut un des plus grands ornemens de l'égliſe de France par ſon érudition & les ſavans Ouvrages qu'il a donnés au public. Il a laiſſé une Hiſtoire de France écrite en latin, & pluſieurs Traités de controverſes contre les nouveaux hérétiques.

Thomas Campege Evêque de Feltri, qui aſſiſta à la premiere ouverture du Concile de Trente, a compoſé pluſieurs Traités ſur divers points de la diſcipline eccléſiaſtique. Le plus conſidérable eſt celui de l'autorité des ſaints Conciles. Il eſt moins partial que la plûpart

XX.

XXIX. Charles du Moulin Jurisconsulte. Les ... du Til-

Charles du Moulin, célebre Jurisconsulte, a publié des Ouvrages importans sur la discipline de l'Eglise, qui ont fait beaucoup de bruit, & qui le font mettre au rang des Auteurs ecclésiastiques. Ses principaux Ouvrages qui ont rapport à la Religion, sont un Traité sur l'usure, une Consultation où il expose les raisons qui doivent empêcher qu'on ne reçoive en France les Jésuites; une Concorde des quatre Evangelistes; un Traité de la dignité de la Théologie & des Loix; des Notes sur le Decret de Gratien & sur les Decretales; une Plainte rendue contre les Calvinistes. Cet Auteur avoit des défauts; mais il avoit aussi des qualités fort estimables. Cujas blâme son style; mais l'idée trop avantageuse que du Moulin avoit de sa science, étoit encore plus blâmable. Il avoit paru favoriser les Calvinistes dans ses Notes sur les Evangiles; mais il se déclara ensuite ouvertement contre leur secte. Il mourut en 1597. Tous ses Ouvrages ont été imprimés plusieurs fois à Paris. La derniere édition est en cinq gros volumes.

Les deux freres du Tillet, originaires d'Angoûleme, avoient tous deux le même nom de Jean, la même inclination pour l'étude, & composerent l'un & l'autre des Ouvrages pleins d'érudition, moururent dans le même lieu, la même année, le même mois. L'un fut Greffier en chef du Parlement de Paris, & s'appliqua particulierement à l'étude du Droit civil & des antiquités du Roiaume de France; & l'autre fut Evêque de Meaux, après l'avoir été de S. Brieux. Il a composé des Ecrits sur

la Religion, & a publié les Canons des Apôtres, treize Conciles en grec, les Œuvres de Lucifer de Cagliari, l'Exhortation à la pénitence de saint Pacien de Barcelone; les Livres Carolins, & une Chronique des Rois de France depuis Pharamond jusqu'à Henri II. Nous avons du Greffier du Parlement, entre autres Ouvrages, une Institution du Prince Chrétien à ses enfans, des Mémoires sur les libertés de l'Eglise Gallicane; une Histoire des Albigeois extraite du trésor des Chartres; des Mémoires & des Recherches sur plusieurs Antiquités de la France.

XXI.

XL. Jean Mercier. Claude d'Espense.

Jean le Mercier d'Usez en Languedoc, quitta l'étude de la Jurisprudence dans laquelle il se distinguoit, pour s'appliquer à l'étude des langues Hebraïque & Caldaïque, afin d'entendre l'Ecriture-sainte. Il fut choisi pour Professeur des langues Hebraïques & Caldaïques au College Roial. Il professa avec tant d'éclat, que l'on alloit en foule à ses leçons. Les Juifs se mettoient parmi ses auditeurs, & avouoient qu'il avoit une connoissance parfaite de l'Hebreu. Il a laissé un grand nombre de Commentaires sur l'Ecriture-sainte, qui ont été imprimés après sa mort. On a aussi de lui des Tables sur la Grammaire Caldaïque; un Alphabet Hebraïque; un Traité des Accens de l'Ecriture-sainte; une Grammaire Caldaïque avec des Abbreviations, & des Notes sur le Trésor de Pagnin.

Claude d'Espense nâquit à Châlons sur Marne, d'une famille noble. Il fut Recteur de l'Université de Paris, & ensuite Docteur de la Maison de Navarre. Le Cardinal de Lorraine

qui se l'étoit attaché, le mena à Rome, où il fut si fort estimé de Paul IV, que ce Pape avoit quelque dessein de le faire Cardinal. « Toutes les fois, dit-il depuis, qu'il me souvient » de cette courte fumée, & du bruit qui pour » lors me passa devant les yeux, d'un honneur » si grand & si gratuit, que tels si cherement » marchandoient, & ne l'emporterent; autant » de fois je remercie Dieu de ce qu'il ne permit pas que le Pape exécutât la volonté qu'il » avoit de me faire tant de bien, ou plutôt tant » de mal. » Il assista au Colloque de Poissi, & eut beaucoup de part à tout ce qui se fit en France pour la conservation de la Foi catholique. Il mourut en 1571, & fut enterré dans l'église de saint Côme, où l'on voit encore son épitaphe. Nous avons de lui un Commentaire sur les Epîtres de saint Paul à Timothée & à Tite, composé de deux parties. Il explique dans l'une le texte de l'Apôtre par des Notes judicieuses & savantes, sur chaque mot, pour en faire connoître le sens & la force. Il a recours au texte Grec & cite souvent les Peres. Il traite dans l'autre partie plusieurs belles questions touchant la hierarchie & la discipline de l'Eglise, par des dissertations ausquelles il a donné le nom de Digressions. Dans une Note sur le sens littéral, il explique la volonté de Dieu de sauver tous les hommes, de la même maniere que saint Augustin dont il cite les passages, ajoutant aux explications de ce Pere celle de Jean Damascene, qui distingue la volonté antécedente & la volonté conséquente. Il suit toujours saint Augustin sur les Mysteres de la Grace & de la Prédestination, & dit qu'il faut lire avec précaution les Ouvrages des Peres Grecs, sur le libre-arbitre. On sçait que

la plûpart de ces saints Docteurs avoient à combattre les Manichéens, qui détruisoient le libre-arbitre ; & que les Pélagiens n'avoient point encore paru. L'Auteur fait de belles réflexions sur la vie sainte que doivent mener les Evêques, & sur les devoirs attachés à leur dignité. Il a composé un grand nombre d'autres Ouvrages, dont les principaux sont, six Livres de la Continence; cinq sur l'adoration de l'Eucharistie ; un Traité sur l'Antiquité & les Auteurs des Collectes. La plûpart de ses Ecrits ne sont que des Recueils, où il ne fournit presque rien de son fonds ; mais dans lesquels il met dans un bel ordre quantité de passages choisis, sur les sujets dont il parle.

Michel Medina, Espagnol, Religieux de saint François, étoit habile dans la Théologie, dans l'Histoire & les langues Orientales. Son principal Ouvrage est un Traité de la Foi, divisé en sept livres. Cet Auteur paroît fort versé dans la lecture des Peres & des Conciles. Il mourut vers l'an 1580. Quelques Auteurs regardent un autre Ecrivain du même nom, comme celui qui a le premier enseigné l'erreur du probabilisme, dont ils fixent la naissance & la première époque en 1577. C'est un événement fort remarquable, à cause de l'usage que les Casuistes relâchés ont fait de cette doctrine, particuliérement dans le dix-septiéme siécle, pour corrompre toute la morale. XLI. Medina. Baudouin. Le Cardi[nal] Hosius. Durant.

François Baudouin, possédoit bien l'Antiquité ecclésiastique. Nous avons de lui des Notes sur S. Optat, & l'Histoire de la Conférence de Carthage ; la Préface & les Notes sur l'Histoire des Vandales, par Victor de Vite, & des Ecrits contre Beze & Calvin.

C'est lui qui a commencé à traiter avec noblesse la Jurisprudence, dans laquelle il étoit fort habile. Il mourut à Paris en 1572, âgé de cinquante-trois ans.

Le Cardinal Hosius Polonois, que Pie IV choisit pour un des Présidens du Concile de Trente, fut un des meilleurs Controversistes du seiziéme siécle. Ses Ouvrages sont estimés, & ont été recueillis en deux volumes.

Jean Estienne Durant, Premier Président du Parlement de Toulouse, qui fut massacré par les Ligueurs, a composé un Traité des Rits sacrés de l'Eglise, qui est devenu très-commun, & a été imprimé plusieurs fois. Quelques Ecrivains ont cru que le fond de l'Ouvrage étoit du savant Pierre Danès. Ce Traité est une preuve de la grande érudition de l'Auteur.

XLII. ...tres Au...s Ecclé...iques.

Ciaconius étoit de Tolédc, où il nâquit en 1525. Il alla à Rome sous le Pontificat de Grégoire XIII, & fut chargé par ce Pape du soin de revoir & de corriger la Bible, le Décret de Gratien, les Ouvrages des Peres & des anciens Auteurs, que l'on réimprimoit au Vatican. Il avoit un talent merveilleux pour rétablir les passages tronqués, & expliquer ceux qui étoient difficiles. Quoiqu'il fût très-savant, il avoit encore plus de modestie que d'érudition.

Jacques de Billi nâquit à Guise, dont son pere étoit Gouverneur. Il fut pourvû de l'Abbaye de saint Michel en l'Herm, & travailla dans ce Monastére avec succès sur les Peres Grecs. Il a donné une très-belle édition de saint Grégoire de Nazianze, & en a traduit les Œuvres. Sa version passe pour un modéle de traduction parfaite. Il a aussi traduit les Lettres de saint Isidore de Peluse, & divers

Ouvrages de saint Chrysostome, de saint Basile, de saint Jean Damascene. Il a fait encore d'excellentes Remarques sur les Peres Grecs. Son frere Jean de Billi Chartreux, a aussi traduit quelques Ouvrages des Peres.

Nicolas Sanderus Anglois, a composé un grand nombre d'Ouvrages. Les deux plus considérables sont, l'Histoire du schisme d'Angleterre, & son Traité de la Monarchie visible. Quoique le fond de l'histoire des révolutions de la Religion arrivées en Angleterre, soit véritable, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il écrit avec trop de vivacité pour un historien. Il avance quelques faits, qui paroissent peu exacts. Dans l'Ouvrage de la Monarchie visible, il soutient tous les principes des Ultramontains sur la puissance du Pape.

Gentien Hervez, assista au Concile de Trente, où il prononça quelques discours. Le Cardinal de Lorraine le fit Chanoine de Reims. Il a traduit en latin un très-grand nombre d'Ecrits des Peres Grecs, & a composé quelques Ouvrages. Il mourut en 1584, fort âgé.

Jacqnes Molanus Docteur de Louvain, s'acquit beaucoup de réputation par le Martyrologe d'Usuard, qu'il donna avec des Notes, & plusieurs autres Ouvrages curieux & utiles.

Adrichomius Hollandois, a composé un Théâtre de la Terre-Sainte & de l'histoire de la Bible. On n'avoit point encore fait de Geographie Sainte si exacte & si complette que la sienne : c'étoit un chef-d'œuvre en ce tems là. Quoique l'on ait fait depuis plusieurs découvertes, son Ouvrage sera toujours estimé, aussi-bien que sa Description de la ville de Jérusalem.

Sigonius, si célebre par ses Ecrits sur les Antiquités Romaines, a fait aussi quelques Ouvrages sur des matieres ecclésiastiques, un Traité de la République des Hebreux, & une Histoire des Evêques de Bologne.

Antonius Augustinus Espagnol, donna à l'âge de vingt-cinq ans, son livre intitulé: *Emendationes & opiniones Juris civilis*, qui lui acquit une grande réputation. Il fut Evêque de Lerida & ensuite Archevêque de Tarragone. Il étoit savant & vertueux. On voit le catalogue de toutes ses Œuvres, à la fin de son Traité de la Correction de Gratien. Cet Ouvrage est d'un travail prodigieux & d'une grande exactitude. M. Baluze nous en a donné une nouvelle édition en 1672, avec des Notes fort savantes. Antonius Augustinus a fait aussi un Abrégé du Droit Canon, a donné au public les anciennes Collections des Decretales, & les Canons Pénitentiels, avec des Notes pleines d'érudition.

Navarrus, ainsi nommé parce que son pere & sa mere étoient de Navarre, enseigna longtems le Droit à Toulouse, à Salamanque & à Conimbres. On le consultoit de tous côtés, & l'on faisoit grand cas de ses décisions. Il a donné au public trois gros volumes sur le Droit Canonique & sur la Morale. Cet Auteur est un des premiers Casuistes relâchés.

Pamelius, né à Bruges en 1536, a publié les Œuvres de Tertullien & celles de saint Cyprien. Il traite dans ses Notes plusieurs questions de discipline & de controverse. Il a aussi donné au public le Micrologue & les Institution Divines de Cassiodore. Il a composé plusieurs Ouvrages, dont celui qui lui fait le plus d'honneur, est la Liturgie des Latins.

Guillaume Lindanus Evêque de Ruremonde, s'est rendu illustre non-seulement par son zéle pour la défense de la Foi, & pour le salut de son troupeau, mais aussi par un grand nombre d'excellens Ouvrages de Controverse, dont le plus considérable est la Panoplie Evangelique, divisée en cinq livres. Il a fait encore plusieurs Ouvrages de morale & de piété. Il passe pour un des meilleurs controversistes du seiziéme siécle.

Galesinius, a travaillé à corriger le Martyrologe Romain, & l'a publié à Milan sous les yeux de saint Charles, avec qui il travailloit au rétablissement de la discipline. Ce Martyrologe n'est pas fort exact. Il a fait d'autres Ouvrages, & a donné une édition de l'Histoire de Sulpice Severe, & des Actes de l'église de Milan. Enfin on a de lui une histoire des Papes sous le titre de Théâtre Pontifical.

André Vega, de l'Ordre des Freres Mineurs, étoit Professeur à Salamanque. Il assista au Concile de Trente. & eut beaucoup de part aux Decrets sur la justification. Il en fit une Défense divisée en quinze Livres, où il traite fort au long la matiere de la justification, & celles qui y ont rapport.

Flaminius Nobilius, travailla beaucoup aux Editions des Bibles, que le Pape Sixte V fit faire à Rome. Il entreprit de rétablir l'ancienne Version vulgate, sur les passages cités par les Peres, ou sur le texte des Septante, & en fit faire une édition à Rome en 1588. Il y a joint des Notes, où il rapporte les fragmens des anciens Peres Grecs. Il mourut peu de temps après qu'il eut achevé ce grand travail.

Claude de Saintes, fut reçu Docteur en Théologie de la Faculté de Paris en 1555. Le

XLIII. Suite des

Auteurs Ecclésiastiques.

Cardinal de Lorraine son protecteur l'emploia au Colloque de Poissi, & l'envoia au Concile de Trente. Il s'acquit beaucoup de réputation par ses Ecrits, par ses Sermons, & par ses disputes contre les hérétiques. Il fut élevé sur le Siége d'Evreux en 1575. Il embrassa le parti de la Ligue, & fut pris dans la ville de Louviers par les gens du Roi Henri IV. On trouva parmi ses papiers un Ecrit où il osoit justifier l'assassinat d'Henri III. On vouloit lui faire son procès; mais le Cardinal de Bourbon & quelques autres Prélats aiant intercedé pour lui, il fut seulement condamné à une prison perpétuelle. Il y mourut en 1591. L'opiniâtreté avec laquelle il a soutenu un très mauvais parti, n'empêche pas qu'il n'ait établi la Foi de l'Eglise contre les Calvinistes, d'une maniere très-solide. Le plus considérable de ses Ouvrages est un grand Traité sur l'Eucharistie en dix parties. C'est le plus complet & le plus exact de ceux qui avoient paru jusqu'alors sur cette importante matiere. Il compose un gros volume *in-folio*.

Pierre Pithou, né à Troies en Champagne, eut pour maître dans la Jurisprudence le célebre Cujas. C'étoit un des plus savans hommes de son siécle. Il eut part à toutes les affaires importantes, à cause de sa grande réputation de prudence & de probité : mais sa modestie lui fit toujours refuser les emplois éclatans. Il travailla avec beaucoup de zéle à soumettre Paris au Roi Henri IV. Il mourut en 1596. Nous ne parlerons que des Ouvrages qu'il a faits par rapport à la Religion. Il a donné dans un de ses Ecrits, une connoissance exacte des Auteurs de la Version des livres de la Bible. Cet Ouvrage se trouve dans le huitiéme tome

des Critiques d'Angleterre. Il a fait l'hiſtoire de la Controverſe ancienne, ſur la Proceſſion du Saint-Eſprit. Son *Comes Theologus* eſt un excellent recueil des maximes des Peres, ſur les principaux points de la Religion Chrétienne. Il a travaillé avec ſuccès ſur les Libertés de l'Egliſe Gallicane, a fait uneréviſion du Code ancien des Canons de l'Egliſe Romaine. On a imprimé cet Ouvrage dans le ſiécle dernier. Enfin il a donné au public pluſieurs Ouvrages d'anciens Auteurs eccléſiaſtiques, qu'il a revus & corrigés ſur les manuſcrits.

Gilbert Genebrad, né à Riom en Auvergne, fut élevé ſur le Siége d'Aix par la faction des Ligueurs, & enſuite chaſſé par Arrêt du Parlement. Il mourut en 1597. Nous avons de lui une Chronologie ſacrée, avec des Tables plus exactes que celles qui avoient paru avant lui; divers Traités de controverſe; un Commentaire ſur les Pſeaumes; des traductions d'Ouvrages de Rabins; une Edition d'Origene en latin, & celle de quelques autres Ouvrages des Peres & de quelques Liturgies; une Introduction pour lire l'hebreu & les langues Orientales ſans points, & des Notes ſur la Grammaire hebraïque.

Arias Montanus Eſpagnol, étoit très-habile dans la Théologie & dans les langues, Grecque, Latine, Arabe, Syriaque & Caldéenne. Il voiagea dans toute l'Europe, & apprit auſſi les langues vivantes. Il accompagna l'Evêque de Segovie au Concile de Trente; & à ſon retour, il ſe confina dans les montagnes d'Andalouſie, pour ſe conſacrer entierement à l'étude. Mais ſon mérite & ſes Ouvrages l'aiant bientôt fait connoître, le Roi d'Eſpagne Philippe II l'emploia pour la Bible Polyglotte

qu'il fit publier. Arias Montanus a mis dans cette Bible tout ce qu'il a pu trouver de paraphrases Caldaïques, & y a inséré la Version de Pagnin, qu'il a réformée en plusieurs endroits. Le Roi Philippe lui offrit un Evêché pour récompense; mais il le refusa & mourut à Seville en 1598. Les Traités d'Arias, qui sont dans les Polyglottes d'Anvers & dans les grands Critiques d'Angleterre, sont neuf livres des Antiquités Judaïques, où l'on trouve un fond étonnant d'érudition. Il a fait encore des Commentaires sur l'Ecriture, & d'autres Ouvrages. On a donné dans le siécle dernier une Lettre de cet Auteur, qui contient un jugement peu favorable à la Societé des Jésuites. Il joignoit une pieté solide à une science profonde; & on le regarde avec raison, comme un des plus grands hommes que l'Espagne ait jamais produits.

Outre cette multitude d'Auteurs Ecclésiastiques du seiziéme siécle, il y en a encore plusieurs autres, dont les bornes d'un Abrégé nous empêchent de parler.

ARTICLE XXV.

Conciles & Discipline.

I.

I. Synode de Mexique An. 1524.

LE Pape Clement VII avoit envoié dans le Mexique un missionaire très-zelé nommé Martin de Valence, avec deux freres Mineurs, pour travailler à la conversion des infidéles qui habitoient ce riche pais. Ferdinand Cortez qui y étoit encore, reçut ces prédicateurs très-honorablement, & engagea par son

exemple les Mexicains à les écouter avec respect. Après qu'ils eurent formé un assez grand nombre de Chrétiens, ils assemblerent (en 1524) dans la ville de Mexique, un Synode, où ils firent plusieurs réglemens sur les instructions qui devoient précéder & suivre le Baptême. Martin de Valence présidoit à ce Synode, comme Légat du Pape. Comme la polygamie étoit commune parmi les infidéles, on ordonna dans ce Synode, que ceux qui embrasseroient la Religion Chrétienne se réduiroient à une seule femme, & qu'ils l'épouseroient selon les régles & les cérémonies de l'Eglise.

II.

Le Cardinal Duprat, Archevêque de Sens & Chancelier de France, voulant arrêter le progrès de l'hérésie en France, assembla le Concile de sa Province à Paris dans l'église des Augustins. Comme il avoit un grand crédit à la Cour de François I, il étoit en état de faire observer tous les réglemens avantageux à la Religion. Ce Concile eut deux objets; la condamnation des erreurs de Luther, & la réformation de la Discipline. Il fit sur le dogme seize Decrets, qui embrassent la plûpart des points qui furent décidés depuis dans le Concile de Trente. Il fit aussi plusieurs réglemens sur les mœurs & la discipline. Ils sont contenus en quarante articles, dont voici les principaux. Les Ecclésiastiques n'exigeront rien pour l'administration des Sacremens, ni pour toute autre fonction sainte. On suspendra des Ordres sacrés, ceux qui auront été ordonnés sans avoir la science nécessaire, jusqu'à ce qu'ils aient été suffisamment instruits. Les Collateurs des bé-

II. Concile de la Province de Sens tenu à Paris. An. 1528.

néfices ne les donneront qu'à des personnes capables. Les Curés sont obligés de résider, & de bien instruire leur Paroissiens de ce qui regarde la Foi & les mœurs. Pour ne point détourner le peuple de la Messe paroissiale, on ne dira dans les chapelles que les Messes qui y sont fondées ; & les Dimanches, on ne les dira qu'après la Messe de paroisse. Il est défendu de faire dans l'église aucune action indécente & capable de troubler l'Office divin : on n'y fera plus la fête des Fous. Les pseaumes seront chantés avec gravité & modestie, d'une maniere capable d'imprimer de la dévotion ; & l'on évitera avec grand soin de jouer sur les orgues des airs profanes. L'Office divin sera récité avec beaucoup d'attention & de décence ; on observera la pause & la médiante ; on se levera au *Gloria Patri*, & on fera une inclination au nom de Jesus. Personne ne récitera son Office en particulier, pendant qu'on le chante au chœur. Plusieurs Canons de ce Concile insistent sur la piété & la dignité avec laquelle l'Office divin doit être célébré ; & recommande d'y éviter tout ce qui est contraire à la plus exacte bienséance. [Si l'indécence & la précipitation avec lesquelles nous voions aujourd'hui tant de Prêtres offrir les saints Mysteres, avoient eu lieu alors, le Concile en auroit sans doute parlé, & auroit tâché de remédier à un si grand scandale. Son silence à cet égard est donc une preuve, qu'un abus si déplorable n'étoit point encore connu dans l'Eglise. D'ailleurs les Protestans n'auroient pas manqué de nous le reprocher, comme un sujet d'opprobre pour l'Eglise Catholique, dont les Ministres traitent si indignement ce qu'elle a de plus saint & de plus auguste.] Les Evê-

ques examineront après leur retour dans leurs Diocèses, les breviaires, les antiphoniers, les Missels & autres livres d'Eglise, pour les réformer, s'il est nécessaire. On condamne l'usage introduit dans quelques églises, où les anciens Chanoines partageoient entre eux pendant un certain tems le revenu des nouveaux reçus. Les Ecclésiastiques seront vêtus modestement, & ne porteront point d'habit de soie, excepté les fils des Princes & des Ducs. Ils éviteront également une propreté recherchée, & une malpropreté affectée. Dans les Monasteres de filles on ne recevra de Religieuses, qu'à proportion du revenu; & on n'exigera rien pour l'entrée & pour la réception, sous quelque prétexte que ce soit : Que si une fille demande à entrer dans un Couvent où le nombre est rempli, le Monastere pourra recevoir une pension, jusqu'à la mort d'une Religieuse. Les Evêques seront très-reservés à prononcer des excommunications. Ils visiteront au moins deux fois l'année les Paroisses de leurs diocèses, ou par eux-mêmes ou par leurs Archidiacres. On se préparera au Sacrement de Mariage par la pénitence & le jeûne : on ne l'administrera qu'après le soleil levé. Les Evêques auront soin de faire ôter des églises les tableaux indécens.

III.

François de Tournon Archevêque de Bourges, qui fut ensuite Cardinal, assembla la même année le Concile de sa Province. Il s'y proposa aussi la conservation du dépôt de la Foi, & le rétablissement de plusieurs points de la discipline ecclésiastique. Ce Concile avoit encore un autre objet, qui étoit de satisfaire le

III. Concile de Bourges. An. 1528.

Roi François I, qui demandoit qu'on impo[sât] pour deux ans sur tout le Clergé séculier & [ré]gulier, sur tous les bénéfices exempts & [non] exempts, même sur ceux de S. Jean de Jér[u]salem, sur toutes les communautés & fabri[ques], quatre décimes, paiables de six mois en six mois, afin de paier la rançon des deux fils de France, François Dauphin, & Henri Duc d'Orléans, que l'Empereur Charles V retenoit toujours en ôtage à Madrid. Ces décimes furent accordées, sans préjudice des immunités ecclésiastiques, à cause du cas particulier & de la nécessité pressante où se trouvoit le Roi, de procurer la liberté de ses enfans.

Le Concile fit vingt-trois Decrets, dont les cinq premiers regardent l'hérésie de Luther; & les autres ont rapport à la Discipline. Les Curés expliqueront tous les Dimanches à leurs Paroissiens les Commandemens de Dieu, l'Evangile, & l'Epitre du jour, & tout ce qui peut contribuer à leur faire éviter le péché & pratiquer la vertu. Ils pourront aussi leur lire l'Ouvrage tripartite de Gerson traduit en François; & afin de donner plus de tems à l'instruction, ils abrégeront les prieres ordinaires qu'on fait au Prône, & retrancheront tout ce qui n'est pas nécessaire. [On voit par ce Canon, que l'Esprit de l'Eglise a toujours été, que les Fidéles fussent solidement instruits. On étoit persuadé qu'en répandant la lumiere & en travaillant à bannir l'ignorance, on prenoit le moïen le plus efficace d'arrêter le progrès de l'hérésie. Le Concile veut qu'on omette tout ce qui n'est point nécessaire dans les prieres du Prône, afin qu'il y ait plus de tems pour l'instruction. Combien sont éloignés d'observer un réglement si salutaire, tant de

Pasteurs,

Pasteurs, qui laissent croupir les peuples dans l'ignorance, & qui semblent par leur conduite ne pas mettre au nombre de leurs devoirs l'obligation d'instruire leur troupeau ? Une négligence si criminelle, qui devient aujourd'hui générale, devroit bien être un des principaux objets de la sollicitude des Evêques.

On traduira en françois les Statuts Synodaux ; & les discours que l'on fait dans les Synodes, seront composés d'un style simple & facile, afin qu'ils puissent être aisément compris par tous les auditeurs. On assemblera les Conciles provinciaux tous les trois ans, conformément au Decret du Concile de Constance. Les Evêques feront chaque année la visite de leurs Diocèses, parce qu'ils doivent prendre soin des brebis qui leur sont confiées. On observera le réglement du Concile de Constance & de la Pragmatique-sanction, touchant la résidence des Chanoines & des autres Ministres de l'Eglise, l'assiduité à l'Office divin, & la psalmodie qui se doit faire lentement, dit le Concile de Bourges, & avec les pauses nécessaire dans le chant. Les maîtres ne feront lire à leurs écoliers aucuns livres qui les éloignent du culte divin, des cérémonies de l'Eglise & des pratiques de la Religion; & on leur mettra entre les mains les Auteurs qui leur apprenant à bien parler, seront en même-tems propres à former leur esprit & leur cœur. Les Evêques ne permettront point aux Religieuses de sortir de leur Monastere, & obligeront celles qui sont dehors, d'y rentrer. Comme les Juges laïques entreprenoient sur la Jurisdiction ecclésiastique & sur la liberté du Clergé, le Concile déclare que l'on feroit de très-humbles remontrances au Roi François I, afin de le por-

ter à remédier à cet abus & à maintenir la liberté ecclésiastique. On fit un Decret pour empêcher la profanation des cimetieres, & l'on ordonna qu'ils seroient fermés de murs. On régla les décimes que le Roi demandoit, pour faciliter le paiement de la rançon de ses deux fils.

IV.

IV. Concile de Cologne. An. 1536.

Herman de Veiden Archevêque & Electeur de Cologne, assembla en 1536 un Concile dans sa ville capitale. Il avoit alors du zéle pour la Foi Catholique, qu'il abandonna ensuite pour embrasser la nouvelle secte de Luther. Ce Prélat voioit bien que l'Eglise avoit besoin d'être réformée; mais il n'eut pas la patience d'attendre qu'il plût à Dieu de la renouveller : il aima mieux s'attacher à la Réforme impie qu'entreprit Luther, que d'attendre en paix les momens de Dieu, en se contentant de gémir, de prier, & de faire tout le bien qui étoit en son pouvoir. Cet Archevêque étoit encore bon Catholique, lorsqu'il convoqua le Concile dont nous parlons, pour rétablir la discipline. Ce fut vraisemblablement la vue des obstacles qu'il trouvoit pour cette réforme, qui le précipita ensuite dans l'abîme de l'hérésie. Le Concile de Cologne commence par prescrire aux Evêques leurs obligations. Ils ne doivent point imposer légerement les mains, ni élever aux saints Ordres, que ceux qu'ils auront long-tems examinés, & dont la sagesse & la capacité leur seront connues. Le Concile appelle exécrable & détestable la vénalité des bénéfices, & les vues humaines qu'on pourroit avoir en les conférant; & il veut qu'on les donne aux plus dignes. Les patrons ne doivent avoir égard ni à la

chair ni au sang. Les Evêques sont obligés d'user de beaucoup de précautions dans le choix de leurs grands Vicaires, qui partagent avec eux les travaux de l'Episcopat. On regarde comme une chose odieuse, la pluralité des bénéfices possedés par une même personne. Il vaut mieux, dit le Concile, que les Evêques aient un petit nombre d'Ecclésiastiques, qui s'acquittent dignement de leur ministere, qu'un grand nombre d'inutiles, qui deviennent un fardeau fort incommode pour l'Eglise. Ces paroles sont très-remarquables.

On renvoie à saint Jérôme & aux autres Peres pour apprendre combien doit être sainte la vie d'un clerc, qui veut exercer dignement ses fonctions. On explique le nom de clerc, qui signifie un homme qui appartient à Dieu d'une maniere plus particuliere que les autres fidéles, parce qu'il a pris le Seigneur pour la portion de son héritage. On exhorte tous les clercs à s'appliquer à leurs devoirs, & à purifier sans cesse leur cœur, en suivant l'avis de saint Paul à Timothée : *Veilez, travaillez, faites l'œuvre d'un Evangeliste, remplissez votre ministere.* On divise ce ministere en deux fonctions principales, celle de prier & celle d'enseigner. On avertit les Prêtres, qu'ils sont les médiateurs du peuple auprès de Dieu; & on leur déclare, qu'ils doivent avoir toujours l'Ecriture-sainte entre les mains. Le Concile exhorte les Evêques à réformer les breviaires défectueux, & à en ôter plusieurs légendes fausses ou douteuses, qui ont été mises à la place de l'Ecriture-sainte, qu'on lisoit seule autrefois dans l'Eglise. On blâme les ecclésiastiques qui, à l'occasion de quelque fondation, introduisent dans l'Eglise de nouvelles

solemnités. On parle de l'attention & de la modestie avec laquelle on doit réciter le breviaire, & célébrer le saint Sacrifice de la Messe. On condamne les proses de mauvais goût, qui sont insérées dans les missels sans aucun discernement; & l'on ordonne la réforme des missels & des breviaires. On défend de chanter aucun motet à la Messe après l'élévation; parce qu'alors chacun doit être dans un profond silence, prosterné en terre, & l'esprit élevé vers le Ciel, pour rendre graces à Jesus-Christ d'avoir répandu son Sang pour nous laver de nos péchés. On veut que l'Office divin se fasse avec beaucoup de décence & de piété.

Le faste, le luxe & l'avarice, dit le Concile, sont ordinairement la cause pour laquelle les ecclésiastiques sont décriés. Ils doivent sans cesse se souvenir, qu'ils ne sont pas appellés pour être servis, mais pour servir. Ils doivent fuir les grands repas, garder la modestie dans leurs habits, combattre l'avarice, qui est détestable dans un Prêtre. Il est permis aux Ecclésiastiques d'exercer un métier honnête, afin de pouvoir subsister sans avilir le Sacerdoce. Les églises Cathédrales étant le Siége de l'Evêque, doivent être les premieres à se réformer, afin d'être la lumiere & le modéle des autres églises du Diocèse. Les Chanoines doivent être réguliers en toutes choses, selon la signification de leur nom, qui veut dire des hommes canoniques, ou qui vivent selon les Canons; & ils doivent se souvenir qu'autrefois ils vivoient en commun, comme le désigne la situation de leurs maisons, qui sont placées autour de l'église; afin que n'aiant qu'une même demeure, ils n'aient aussi qu'un même

esprit & un même cœur, à l'exemple des premiers Chrétiens. Le Concile explique de quelle maniere on doit chanter l'Office divin, & célébrer les saints Mysteres. Il veut qu'on punisse ceux qui aiment le trouble & qui sement la division; qu'on soit fort reservé à éxiger le serment des Chanoines dans les Chapitres; & il se plaint de ce qu'il ne reste plus des Ordres mineurs que le nom, personne de ceux qui les reçoivent n'en faisant les fonctions. Le Concile veut que l'on réforme cet abus.

Il exhorte tout le monde à prier Dieu d'envoier de dignes ouvriers dans sa moisson. Il fait sentir combien il est important que les Evêques s'appliquent à former de bons Curés, dont la doctrine soit saine & la conduite édifiante. La prédication est la principale partie du ministere évangelique. Le prédicateur doit sans cesse méditer l'Ecriture-sainte, & en être un dispensateur fidéle. Il faut qu'il proportionne ses discours à la portée de ses auditeurs, qu'il évite cette fausse éloquence, qui ne consiste que dans les mots; de même que ces mauvaises plaisanteries, qu'on entendoit si indécemment sortir de la bouche de plusieurs prédicateurs de ce tems là. On explique comment il faut combattre les hérétiques, & instruire le peuple sur les points contestés. On dresse un abrégé de la doctrine chrétienne, en faveur des Curés moins éclairés. Ce qui regarde les Sacremens est contenu en cinquante-deux articles. Les sept premiers ont rapport au Baptême, & apprennent aux Curés comment ils doivent instruire leurs paroissiens sur cette matiere, sur l'effet de ce Sacrement, sur les onctions, sur la salive, & les autres cérémonies. On trouve aussi dans ces mêmes articles les

raisons pour lesquelles on prend des parrains; il on y fait sentir que c'est un très-grand abus de prendre pour parrains, des enfans qui n'entendent pas même ce qu'ils promettent pour d'autres; & de paroître à cette sainte cérémonie avec luxe, tandis qu'on n'y doit être que pour y renoncer. On défend de rien recevoir pour l'administration des Sacremens, & même pour la sépulture. On parle ensuite des usages des églises. Les jeûnes doivent être exactement observés, pour parvenir au grand & véritable jeûne, qui consiste à s'abstenir de tout péché. L'Eglise en défendant en certains jours l'usage de certains alimens, ne les regarde pas comme immondes; mais elle considere que l'abstinence de ces alimens peut contribuer à mortifier la chair. Ce n'est point entrer dans l'esprit de l'Eglise, que de faire dans les jours de jeûne des repas en poisson, aussi somptueux qu'on les feroit dans les jours gras. On recommande l'abstinence & le jeûne du saint tems de Carême, les processions des Rogations, la santification des Dimanches & des Fêtes. On ordonne d'expliquer au peuple les cérémonies de la consécration des églises & des autels, de la bénédiction des cloches, & les autres cérémonies. Les autres réglemens du Concile de Cologne regardent la discipline monastique, les hopitaux & maladreries, les écoles, les imprimeurs & les libraires, la Jurisdiction ecclésiastique contentieuse, la visite des Evêques & des Archidiacres, & leurs Synodes.

V.

V. Synode

Le Cardinal Otton Evêque d'Ausbourg, convoqua en 1548 à Dilingen lieu de sa rési-

dence, un Synode auquel assista l'Evêque de Nazianze, avec les Prevôt, Chanoines, Doiens, Curés & autres ecclésiastiques de son Diocèse. Il n'y eut que trois séances. On lût dans la premiere trente-trois articles tous dressés, contenant divers réglemens sur la discipline & sur les devoirs des Evêques & des autres Ecclésiastiques. En voici quelques-uns. Avant que de conférer les saints Ordres à quelqu'un, on s'assurera de la pureté de sa doctrine & de ses mœurs, & de sa capacité. On ne souffrira point que des Prêtres & des moines inconnus & vagabonds, fassent aucune fonction dans le Diocèse. Les Archidiacres & les Doiens ruraux veilleront sur les Curés, empêcheront qu'on ne trompe le peuple par de fausses indulgences, & ne souffriront dans les églises aucune image indécente ou contraire à la vérité de l'histoire. Les Curés auront grand soin de bien instruire leurs paroissiens, & se serviront pour cela de l'Institution de Pierre de Soto de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Les Doiens des Chapitres veilleront sur la conduite des chanoines. Les Ecolâtres feront bien instruire la jeunesse : les chanoines célébreront l'Office divin avec beaucoup de décence. Tous les Ecclésiastiques meneront une vie bien reglée, & seront habillés d'une maniere très-modeste. Ceux qui ont plusieurs bénéfices n'en garderont qu'un, & résigneront les autres dans l'année. On réformera les monasteres, & l'on y rétablira les études. On fera garder aux Religieuses une exacte cloture ; & les chanoinesses vivront en commun & s'habilleront modestement. (Il faut se souvenir que ce Synode se tenoit en Allemagne, où les chanoinesses vivoient avec beaucoup de licence : cet abus

d'Ausbourg. An. 15..

subsiste encore aujourd'hui.) Les prédicateurs tireront leurs discours de l'Ecriture-sainte & des Peres. Ils s'accommoderont à la portée de leurs auditeurs, & se proposeront pour but de les animer à la pratique des bonnes œuvres, de les prémunir contre les hérésies, & de les fortifier dans la Foi & dans la piété. Dans la seconde séance, on nomma des députés pour dresser des articles sur les abus qui resteroient à réformer, & ces députés firent leur rapport dans la troisiéme. L'Archevêque de Treves assembla aussi un Synode la même année. L'on y fit des réglemens contre les désordres des ecclésiastiques, & l'on reprit l'Evêque d'Azoth, de ce qu'il n'observoit pas les interstices dans les Ordinations.

VI. Conciles de Cologne & de Maience. An. 1549.

Adolphe, qui avoit été mis sur le Siége de Cologne en la place d'Herman que l'on avoit déposé, tint en 1549 un Concile Provincial à Cologne. Il proposa divers moiens pour réformer la discipline. Il en marqua six principaux; le rétablissement des études; l'examen de ceux qui sont élevés aux Ordres sacrés ou aux bénéfices; l'exactitude des Ecclésiastiques à remplir dignement leurs fonctions; les visites des Archevêques ou Evéques & des Archidiacres; la fréquente convocation des Synodes, & l'abolition des principaux abus.

Sebastien Hensenstein Archevêque & Electeur de Maience, tint aussi un Concile la même année; mais qui est beaucoup plus considérable que le précédent, parce qu'il ne contient pas seulement des réglemens sur la Discipline, mais aussi des décisions sur la Foi. Il y a quarante-sept articles qui concernent la doctrine, & cinquante-sept qui ont rapport à la réformation. La plûpart des réglemens de dis-

cipline sont les mêmes que ceux que nous avons rapportés du Concile de Cologne. Jean d'Isemberg Archevêque & Electeur de Treves, assembla aussi la même année le Concile de sa province, pour renouveller les anciens Statuts, & en faire de nouveaux, dans ces tems malheureux, dit ce Prélat dans son Mandement de convocation, où l'iniquité marche tête levée & se répand par tout. Ce Concile insista sur les mêmes points de discipline qui avoient été la matiere des Conciles précédens.

V I.

Le Cardinal de Lorraine tint à la fin de Novembre 1564 à Reims, un Concile qui fut assez nombreux. Outre les Evêques de la Province qui s'y trouverent, les uns en personne, les autres par procureurs, on y invita Nicolas Pellevé Archevêque de Sens, & Nicolas Psalme Evêque de Verdun, qui étoient alors à Reims. Les députés des Chapitres & plusieurs Abbés qui y assisterent, eurent voix délibérative. Quand tout le monde eut pris sa place dans l'église Cathédrale, le Cardinal de Lorraine fit l'ouverture du Concile par un discours éloquent, qui fut suivi de la Messe, des Litanies & du *Te Deum*. Le lendemain on tint une Congrégation, où l'on chargea quelques Docteurs de dresser une profession de Foi, conforme aux Decrets du Concile de Trente. Dans une autre Congrégation, on proposa de dresser des articles de réforme pour les Ecclésiastiques & les Religieux. Mais on conclut qu'il falloit renvoier cette réformation au Concile suivant, après que chaque Evêque auroit examiné dans son Diocèse ce qu'il y auroit à corriger. Il y eut jusqu'à dix-neuf Congrégations, dont la

VII. Concile Reims & Cambrai. An. 15 1565.

derniere fut terminée le treiziéme de Décembre. On y fit un grand nombre de réglemens, dont on ne trouve que dix-neuf imprimés. On y traite de la résidence des Curés; de l'obligation où ils sont d'enseigner la saine doctrine; de la vie pure que doivent mener tous les Pasteurs; du rétablissement des fonctions des Ordres Mineurs; des qualités que doivent avoir ceux qu'on éleve aux saints Ordres, & de l'examen qu'on doit faire de leurs mœurs & de leur science. Le Cardinal de Chatillon Evéque de Beauvais qui n'étoit point venu à ce Concile, & n'y avoit point envoié de procureur, fut déclaré contumace.

Maximilien de Bergues, Archevêque de Cambrai, voulant relever sa nouvelle dignité d'Archevêque qui lui étoit contestée par celui de Reims, tint aussi son Concile au commencement d'Août de 1565. Les Evêques de Tournai, d'Arras, de S. Omer & de Namur y assisterent. On lit à la tête des actes de ce Concile une profession de Foi, après laquelle on trouve vingt articles divisés en plusieurs chapitres. On condamne les livres des hérétiques. On parle de la nécessité d'établir des Ecoles pour l'instruction des enfans, & un Seminaire pour l'éducation des clercs. Plusieurs articles regardent le culte, les cérémonies & l'Office divin; d'autres la maniere de prêcher avec fruit la parole de Dieu. On y traite aussi de l'examen qui doit se faire des Evêques, de la vie sainte qu'ils doivent mener, des visites qu'ils sont obligés de faire dans leurs Diocèses. Enfin ce Concile confirma & accepta les Decrets du Concile de Trente.

VIII.

Saint Charles tint au mois de Septembre 1565 son premier Concile Provincial. Onze Evêques y assisterent, & cinq envoierent leurs procureurs. Le saint Cardinal en fit l'ouverture par un discours, dans lequel il montra la nécessité des Conciles Provinciaux. On y accepta d'abord les Decrets du Concile de Trente; & ensuite, on dressa plusieurs ordonnances pour la Discipline ecclésiastique & la réformation de l'Eglise. Elles sont divisées en trois parties. On trouve dans la premiere une profession de la Foi catholique, & les moiens qu'on doit emploier pour la conserver. On fait sentir l'obligation où sont les Curés, de faire de bons catéchismes les Dimanches & les Fêtes dans leurs Paroisses; & l'on donne d'excellentes régles sur la maniere dont on doit annoncer la parole de Dieu. La seconde partie traite de ce qui est nécessaire pour l'administration des Sacremens en général; ensuite de ce qui concerne le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, le saint Sacrifice de la Messe, la Pénitence, le jeûne, l'Extrême-Onction, l'Ordre. Il y est parlé des Seminaires, des clercs, de la collation des bénéfices, de l'examen de ceux que l'on choisit pour être Curés ou Chanoines, de la vie pure & irréprochable que doivent mener les Evêques & les clercs. Ils sont avertis de ne point avilir leur caractere, d'être modestes dans tout leur extérieur, d'avoir une table simple & frugale, des domestiques sages & réglés. L'on entre dans le détail des livres qu'on doit faire lire aux clercs, & on les exhorte sur-tout à l'étude de l'Ancien & du Nouveau Testament, à celle du Caté-

VIII. Premier Concile tenu par S. Charles à Milan. An. 15[65]

chisme Romain, aussi-tôt qu'il paroîtra; (c'est l'admirable Catéchisme du Concile de Trente, auquel on travailloit alors,) à celle du Concile de Trente, & des Statuts du Diocèse. On ordonne que les Curés auront un certain nombre de livres choisis par l'Evêque, sur-tout le Pastoral de saint Grégoire, & le Traité du Sacerdoce de saint Jean Chrysostome. L'on entre ensuite dans un grand détail de tous les devoirs des Ecclésiastiques. Ils auront toujours l'habit clérical avec la tonsure & les cheveux courts. Les femmes n'iront point chez eux, & cette régle s'étend même à leurs parentes. Ils ne porteront point d'armes, n'assisteront à aucune espece de spectacles, ne se chargeront point d'affaires séculieres, & résideront dans leurs bénéfices. Les Evêques s'appliqueront à bien connoître l'état de chaque paroisse, & auront soin de visiter leurs Diocèses.

VIII.

IX. Second Concile de Milan tenu par S. Charles. An. 1569.

Trois ans après ce premier Concile, saint Charles en indiqua un second, pour le vingt-quatriéme d'Avril 1569. Il vouloit suivre exactement les Ordonnances du Concile de Trente, qui veut que les Métropolitains convoquent tous les trois ans le Concile de leur Province. Dans la lettre d'indiction le saint Cardinal exhortoit les Evêques ses Suffragans, à se préparer au Concile par des prieres & de bonnes œuvres, afin d'attirer sur eux le secours divin, & de travailler ensuite avec plus de zéle au salut des ames. Il leur recommandoit aussi de députer, chacun dans son Diocèse, deux Ecclésiastiques savans & vertueux, pour s'informer avec soin des abus & des désordres, afin d'en faire le rapport au Concile, & qu'on

prît les vrais moiens d'y remédier. Les actes de ce second Concile de Milan commencent par le discours que fit saint Charles à son ouverture. Ils contiennent trois chapitres, dont le premier est composé de vingt-neuf Decrets, sur l'obligation de conserver la Foi dans sa pureté, d'administrer les Sacremens & de faire les autres fonctions pastorales avec de saintes dispositions. Les Evêques auront soin de faire imprimer un bon catéchisme, que les Curés feront apprendre aux enfans. L'Evêque n'aura avec lui que des Prêtres pour l'accompagner dans ses visites. Il ne fera aucune bénédiction ou consécration, sans expliquer aux peuples les raisons & l'esprit de ces saintes cérémonies. Il fera ensorte que ceux qui desservent les Cures, aient un revenu honnête pour leur subsistance & leur entretien. On aura soin de ne recevoir pour parrains & marraines, que des personnes de bonnes mœurs & bien instruites de la Religion. Le Curé qui porte le saint Viatique ou l'Extrême-Onction à un malade, récitera en chemin les pseaumes de la pénitence, ou d'autres prieres. Les usuriers publics seront privés de la sépulture ecclésiastique. Les Curés avertiront ceux que leurs infirmités obligent de faire gras en Carême, d'user de cette indulgence en secret & sans être vûs de personne.

Voici ce qui nous paroît de plus remarquable dans le deuxiéme chapitre. On sonnera la grosse cloche à l'élévation de l'Hostie, afin que ceux qui ne peuvent assister à la Messe, étant avertis, s'unissent au saint Sacrifice. Les Ecclésiastiques réciteront les heures, soit en public, soit en particulier, dans les tems convenables; à moins que la coutume de l'église

qu'ils desservent n'y soit contraire. On n'ornera point les églises de tapisseries & de tableaux indécens, qui représentent les actions des païens, ou qui ne soient pas propres à inspirer de la piété. L'Evêque doit empêcher qu'on ne bâtisse des maisons contiguës à l'église. On ne se promenera point dans l'église, & on ne s'y entretiendra point de nouvelles ni d'affaires. On ne souffrira point de quêteuses, qui ne soient pas vêtues avec modestie. Tous les trois mois l'Evêque visitera le Seminaire, accompagné de quelques personnes habiles, pour s'informer de la capacité des maîtres, & du progrès que font les jeunes Ecclésiastiques. Le troisiéme chapitre des Decrets de ce Concile contient vingt-deux réglemens, qui ont rapport aux biens temporels des églises & à leurs droits. Ils sont suivis de quelques Decrets qui regardent les Religieuses. Le Concile dura trois semaines, & presque tous les autres conciles que saint Charles a tenus, ont duré le même tems. Le saint Cardinal y a toujours observé les mêmes formalités, dont la principale étoit de les faire confirmer par le Pape, afin de trouver moins d'opposition pour faire observer les réglemens qui y étoient établis. Quand un de ces Conciles avoit été approuvé par le Pape, saint Charles en faisoit imprimer les Actes & en envoioit des exemplaires à tous ses Suffragans, afin qu'ils les publiassent dans leurs Diocèses. Il les faisoit aussi publier lui-même à Milan. On trouve les Actes de ses six Conciles, imprimés en deux volumes *in-folio*, sous le titre : *d'Actes de l'église de Milan*.

IX.

Le troisiéme fut tenu à la fin d'Avril 1573, & saint Charles en fit lui-même l'ouverture. On y dressa plusieurs Reglemens salutaires, sur la sanctification des Fêtes, l'établissement des écoles de la doctrine chrétienne, l'administration des Sacremens, la célébration de l'Office divin, les devoirs des Curés, des Chanoines, des Religieuses, & sur divers points de la Discipline ecclésiastique. En envoiant à Rome les actes de ce Concile, saint Charles fit représenter au Pape combien il étoit important de faire assembler des Conciles Provinciaux dans toutes les Métropoles, l'avertissant de la négligence de la plûpart des Archevêques sur cet article si essentiel de la Discipline de l'Eglise. La même année, ce Prélat si zélé publia une Lettre Pastorale sur la maniere dont on devoit passer le saint tems de l'Avent. Il étoit sensiblement touché de voir jusqu'où l'on avoit oublié l'ancienne Discipline sur ce point, & combien peu de Chrétiens se disposoient, comme autrefois, à célébrer la Fête de la Naissance de Notre Seigneur. Nous rappellerons à cette occasion en peu de mots comment on observoit autrefois le Carême de l'Avent. Il paroît que c'est en France qu'a commencé son institution. Peu après le milieu du cinquiéme siécle, saint Perpet Evêque de Tours, ordonna dans son Diocèse trois jours de jeûne chaque semaine depuis la fête de saint Martin jusqu'à celle de Noël. C'étoit un second Carême, dont l'observation passa peu à peu dans toutes les églises de France, & de-là dans celles des autres pays. Il n'a pas été observé par-tout ni dans tous les tems d'une maniere uniforme. En

X. Troisi[ème] Concile [de] Milan. Lettre [Pa]storale d[e saint] Charles s[ur la] maniere [de] passer l'A[vent].

Baillet

France, en Espagne & à Milan; l'Avent étoit de six semaines, & commençoit le lendemain de la saint Martin par l'abstinence de la viande, & par un jeûne au moins de trois jours dans chaque semaine. C'est là ce qui a donné occasion aux réjouissances & aux excès du jour de saint Martin, espece de carnaval, dont les Chrétiens charnels faisoient précéder le Carême de l'Avent. L'Eglise de Rome, en adoptant l'usage de celle de France, se contenta de cinq semaines d'abstinence & de jeûne, qu'ensuite elle réduisit à quatre. En Angleterre on ne jeûnoit que la semaine avant Noel, comme on fait encore aujourd'hui dans l'Eglise Grecque, où il n'y a pour le peuple que sept jours de jeûne rigoureux & absolu. Enfin la plûpart des églises d'Occident se réunirent insensiblement à la pratique de celle de Rome; & la durée de l'Avent fut fixée à quatre semaines. Pendant ce tems-là les Fidéles s'assembloient les jours de férie entre Sexte & Nones, c'est-à-dire, entre midi & trois heures, pour assister à la Messe & entendre le Sermon. Après l'heure de Nones on prenoit sa réfection.

Ce jeûne, comme on voit, n'étoit pas si rigoureux que celui du Carême de Pâques, qu'il n'étoit permis de rompre qu'après Vêpres, c'est-à-dire après six heures du soir. Il n'étoit pas non plus d'une si étroite obligation. Quoique la pratique en fût devenue universelle par un effet de la piété des Chrétiens, il ne paroît pas qu'il y eût aucune peine décernée contre ceux qui ne l'observoient pas exactement. Ainsi la ferveur des Fidéles s'étant peu à peu rallentie, il n'est pas étonnant qu'on ait vû disparoître insensiblement, d'abord le jeûne, & ensuite l'abstinence de ce saint tems. L'un

& l'autre étoient encore en usage à Rome au commencement du treiziéme siécle, comme on le voit par une Lettre du Pape Innocent III à un Archevéque de Brague. Ne voulant rien décider sur ce point, il se contenta de proposer l'exemple de l'Eglise de Rome, où l'on jeûnoit encore exactement tout l'Avent. Mais cette Eglise, au lieu d'attirer les autres par la force de son exemple, se laissa elle-même emporter dans la suite au torrent de la multitude. Depuis la fin du quatorziéme siécle il ne reste plus aucun vestige de l'ancienne discipline de l'Avent, si ce n'est dans la pratique de quelques Communautés, dans la disposition des Offices divins, dans l'usage de prêcher les jours de férie, & dans la défense de célébrer les mariages pendant tout ce tems. Ceux qui ont une piété solide & éclairée, tâchent du moins de suppléer par les dispositions intérieures, à ce qui leur manque du côté des pratiques extérieures de la pénitence. Plusieurs même conservent une partie de ces saintes pratiques, à l'exemple de saint Charles qui avoit établi dans sa maison l'abstinence de la chair, des œufs & du lait; & quelques jeûnes dans la Semaine. L'instruction produit ordinairement beaucoup de fruit, quand elle est accompagnée de l'exemple. Aussi la Lettre Pastorale que saint Charles publia sur ce sujet fit-elle une grande impression. Le jeûne fut observé en Avent par le plus grand nombre de ses Diocésains, & on vit sensiblement ce que peut le zéle d'un saint Pasteur.

Thomassin. Des jeunes.

X.

Un si heureux succès porta le saint Archevêque à faire tous ses efforts pour faire obser-

XI. Derniers

Conciles de Milan.

Zéle de S. Charles contre les désordres du Carnaval,

ver religieusement le jeûne du Carême. Il publia une nouvelle Lettre Pastorale avant le Dimanche de la Septuagésime de l'an 1574, pour apprendre à son peuple comment il devoit passer un si saint tems. Deux ans après il tint son quatriéme Concile Provincial. Il en fit l'ouverture par un discours, dans lequel il fit voir la nécessité d'assembler souvent des Conciles, & les grands avantages que l'Eglise pouvoit en tirer pour la réformation des moeurs & le maintien de la discipline, conformément à l'esprit du Concile de Trente, qui avoit ordonné qu'on les tînt fréquemment. Onze Evêques y assisterent avec le Visiteur Apostolique & tout le Clergé de Milan. On commença par la profession de Foi, comme on avoit déja fait dans les Conciles précédens. On fit ensuite un grand nombre de réglemens sur divers points de la Discipline Ecclésiastique. On recommande l'observation des Quatre-Tems, la propreté & la décence des églises; & l'on insiste sur le respect & la modestie qu'il faut y garder : on veut que les femmes soient séparées des hommes. On exhorte à faire la priere du soir dans les églises, à annoncer souvent au peuple la parole de Dieu, & à établir des écoles où les enfans soient solidement instruits de la doctrine chrétienne. Le Concile parle ensuite de ce qui concerne les Sacremens; des Saintes-Huiles, du Livre des Extraits de Baptême, des Exorcismes, & de ce qui regarde chaque Sacrement en particulier. Il fait une énumération des devoirs des Evêques & des autres Clercs, leur donne des avis importans sur leurs études & sur la vie qu'ils doivent mener pour édifier le peuple. Saint Charles tint son cinquiéme Concile en

1579, & le sixiéme en 1582. On ajouta plusieurs nouveaux réglemens de discipline à tous ceux qui avoient été faits dans les Conciles précédens. Le saint Archevêque avoit témoigné beaucoup de zéle pour arrêter les désordres du Carnaval, & avoit publié des Lettres Pastorales contre la dissolution, les mascarades, les spectacles & les autres excès ausquels s'abandonnoient la plûpart des Chrétiens. Il eut la consolation de voir avant sa mort un grand nombre de ses Diocésains renoncer à ces folies, & entrer dans l'esprit de l'Eglise, qui dès la Septuagésime retranche tous les chants de joie, comme l'*Alleluia*, le *Gloria in excelsis* & le *Te Deum*; & leur présente dans ses lectures & dans ses prieres, les vérités les plus capables de les humilier & de les porter à la pénitence.

XI.

XII. Il s'efforce de rétablir l'ancienne discipline du Carême. Par quels dégrés le relâchement s'est introduit sur ce point.

Saint Charles, que Dieu avoit suscité pour sauver quelques débris de la Discipline, entreprit avec le même zéle de renouveller les anciennes ordonnances de l'Eglise sur la maniere de passer le Careme. Il recommanda aux personnes mariées la continence, qui pendant tant de siécles avoit été regardée comme une des conditions attachées à la pénitence du Carême & des autres jours de jeûne public. On sçait que c'est de là qu'est venue la défense qui subsiste encore, de célébrer les mariages en Carême. Saint Charles ne pouvoit manquer de défendre les spectacles en ce saint tems, puisqu'il avoit eu le crédit de faire absolument bannir de Milan les comédiens, & d'empêcher qu'on n'imprimât aucun livre capable de corrompre les mœurs. Il défendit même la

chasse en Carême, comme un exercice trop dissipant, & incompatible avec l'obligation de consacrer ce saint tems à la priere, à la retraite & à la mortification. Le zélé Cardinal ne faisoit en cela que rappeller un usage qui a été long-tems en vigueur dans l'Eglise. Lorsqu'il faisoit ces sages réglemens, à peine restoit-il quelques vestiges de l'ancienne discipline du Carême. L'abstinence même & le jeûne des alimens étoient très-mal observés. Mais ce honteux relâchement, qui ne paroissoit pas pouvoir être porté plus loin, a néanmoins fait encore depuis de si étranges progrès, qu'on ne voit presque plus que des prévaricateurs de la loi du Carême. Il est bon d'examiner par quels dégrés le mal en est venu à cet excès dont nous sommes témoins. Nous avons vu à la fin de l'histoire du neuviéme siécle, qu'il ne s'étoit encore introduit jusqu'alors aucun relâchement dans la pratique du jeûne, ni pour l'unité ni pour l'heure du repas. Au dixiéme siécle, la coutume s'introduisit en Italie de manger à l'heure de Nones: mais la France & d'autres Royaumes se défendirent encore long-tems contre cette nouveauté; & saint Bernard fait entendre clairement que dans son tems (dans le douziéme siécle) l'ancienne discipline du jeûne n'avoit encore reçu aucune atteinte dans plusieurs païs. « Jusqu'à présent, dit-il à ses Religieux, nous avons jeûné seuls, » & nous n'avons jeûné que jusqu'à l'heure de » Nones. Mais maintenant nous allons jeûner » jusqu'au soir, & tous les Fidéles jeûneront » avec nous; les Rois, les Princes, le Clergé, le peuple, les Nobles, les roturiers, » les riches & les pauvres; tous se joindront » à nous pour jeûner jusqu'au soir ». Enfin

Tom. III. p. 644.

Troisiéme Serm. du Carême.

manger dès l'heure de Nones s'éta-
ut ; & vers la fin du treiziéme sié-
nne discipline du jeûne n'étoit pres-
onnue.

ı n'en demeura point là, & depuis
franchi cette premiere barriere,
ēta plus le progrès du relâchement.
l'avança insensiblement jusqu'à midi,
eure ordinaire du diner. Cependant
n sçavoit que la loi du jeûne du Ca-
t qu'on ne prît sa réfection qu'après
on crut satisfaire au précepte, en
la Messe & Vêpres, à mesure qu'on
e repas. Un changement si frappant
ıoins à perpétuer la mémoire d'une
, qui a été universelle pendant plus
ıns. Au reste depuis même que l'usage
oduit de rompre le jeûne à l'heure de
on demeuroit toujours persuadé que
levoit être unique, & qu'un second
bsolument anéanti le jeûne. Mais un
en attire souvent un autre. Toute l'An-
voit regardé comme une maxime cer-
ue le jeûne consistoit à souffrir la soif
la faim, & qu'il étoit aussi peu permis
que de manger hors du repas. On com-
ans le treiziéme siécle à croire qu'on
prendre sur le soir un verre d'eau ou de
d'eau, pour appaiser la soif causée par
ens du Carême. De-là par des progrès
les, s'est formé comme un second re-
i est pour plusieurs un véritable souper,
l retienne toujours le nom modeste de
n. Voici en peu de mots l'origine de

ne les anciens Moines travailloient
ip, & ne prenoient qu'un seul repas à

XIII.
Origine de

La Collation en Carême.

Voiez le P. Thomassin, M. Baillet & les Vies des Saints in-4. chez Lottin & Desaint.

midi, lors même qu'il n'étoit pas jeûne; on leur permettoit quelquefois de prendre le soir un petit rafraîchissement. Cette liberté s'étendit aux jeûnes de Regle, où l'on mangeoit à trois heures. Au neuviéme siécle elle fut accordée à plusieurs même pour le Carême, mais seulement dans le cas d'une nécessité causée par la fatigue des travaux de la journée, & avant Complies, qui étoit la priere qu'ils faisoient pour se coucher. Ainsi toute cette condescendance pour des gens fatigués par le chant des Offices & par le travail des mains, & qui avoient jeûné exactement jusqu'au soir, n'alloit qu'à leur permettre de prendre un verre d'eau ou de vin avant que de se coucher, & par conséquent quelques heures après le souper qui étoit leur unique repas, & jamais auparavant. Comme ils alloient prendre ce petit rafraîchissement au réfectoire à l'heure de la *collation* ou Conférence, qui étoit un exercice avant Complies où on lisoit les Conférences des saints Peres & la Regle; ils jugerent à propos, pour ne rien déranger, de faire ces jours-là leur lecture ou conférence dans le réfectoire, au lieu qu'ordinairement ils la faisoient dans le cloître ou dans le chapitre; & ils appelloient cela *aller à la Collation*, c'est-à-dire à la Conférence. Car ce qu'ils y prenoient pour le soulagement du corps, étoit si peu de chose, que cela ne méritoit guéres qu'on en parlât. Dans la suite on leur permit de prendre un petit morceau de pain, de peur, disoit-on, qu'il ne fût nuisible à leur santé de boire sans manger. Ce petit rafraîchissement qu'on appelloit toujours *Collation* pour la raison que nous venons de dire, passa insensiblement des monastéres dans le monde. On se contenta d'abord de boire, &

même en très-petite quantité. On y joignit ensuite quelques conserves de fruits séchés ou confits. La collation devint plus forte à mesure qu'on avançoit l'heure du repas. Car on trouvoit qu'il y avoit trop de tems à attendre depuis un midi jusqu'à l'autre. Enfin la licence en est venue de nos jours à un tel point, que la collation qui n'étoit rien dans son origine, est à présent dans la plûpart des maisons un vrai repas, plus abondant même que l'unique réfection qu'on prenoit autrefois les jours de jeûne

XIV. Le précepte du jeûne subsiste toujours. Comment on doit maintenant y satisfaire.

La cupidité qui n'est jamais satisfaite a poussé le relâchement encore plus loin. Mais quelque grande que soit la multitude des prévaricateurs, ils ne peuvent anéantir le précepte qui subsiste toujours, & qui est fondé sur des principes immuables, dont nous ne parlerons point ici, afin de ne pas nous écarter de notre objet. Quant à la maniere d'observer le jeûne, on est indispensablement obligé de faire effort contre le relâchement qui ne paroît plus avoir aucune borne. On peut manger à midi, puisque l'Eglise le permet; mais ce repas doit être frugal, tant pour la quantité que pour la qualité des mets. La collation du soir, quoique d'un usage presque universel, n'est que tolérée, & n'a jamais été expressément permise. On enseigne encore maintenant dans l'Eglise, comme on a toujours fait, que l'unité du repas est de l'essence du jeûne. Ainsi la collation doit être si modérée, qu'elle puisse être comptée pour rien. Saint Charles ne permettoit à ses domestiques pour la collation, qu'une once & demie de pain & un verre de vin. L'exemple & l'autorité de ce grand Evêque font voir que la collation, pour ne pas détruire le jeûne,

doit être fort peu de chose, & que chacun ne doit être attentif qu'à en retrancher tout ce qu'il peut. Saint Charles à l'exemple des Peres de l'Eglise, enseignoit à son peuple, que le jeûne sans l'aumône ne sert de rien : a moins que celui qui jeûne ne soit si pauvre, qu'il n'ait absolument rien à donner. Ce saint Pasteur insistoit aussi sur l'obligation où est un Chrétien de mener pendant le Carême une vie de retraite & de silence, autant que peuvent le permettre les devoirs de son état ; une vie de mortification pour tous les sens ; une vie où tous les momens qu'il peut dérober au sommeil, à la conversation, aux visites, à des occupations ou à des plaisirs innocens mais non nécessaires, soient remplis par la priere & par la méditation de la parole de Dieu.

XII.

XV. Assemblées du Clergé de France tenues à la fin du seiziéme siécle.

Nous avons parlé dans l'Article XVI de ce qui s'étoit passé dans plusieurs Assemblées du Clergé de France jusqu'en 1585. Il s'en tint une cette année là à la fin de Septembre. Le Roi Henri III y fit demander cent mille écus de rente. Le Clergé de son côté demanda au Roi 1°. la publication du Concile de Trente avec les modifications arrêtées aux Etats de Blois; 2°. le rétablissement des Conciles Provinciaux ; 3°. des réglemens sur les appels comme d'abus ; 4°. la liberté des Elections pour les Evêchés, les Abbayes & autres grands benéfices ; 5°. la réformation de plusieurs abus qui étoient spécifiés dans la Requête du Clergé ; 6°. le maintien des Immunités Ecclésiastiques. Le Roi éluda les demandes du Clergé, & insista sur celle qu'il avoit faite d'une somme très-considérable, qui fut payée du consente-

ment

ment du Pape. Il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail de ce qui se passa de remarquable dans cette Assemblée, qui fut continuée jusqu'au mois de Juin 1586. Il s'en tint une nouvelle deux ans après, qui offrit au Roi cinq cens mille écus au lieu de douze cens que le Pape accordoit par la Bulle que le Roi avoit demandée. Ce Prince se contenta de six cens mille, & l'Assemblée se sépara au commencement de Mars après avoir duré deux mois.

Les troubles du Royaume qui suivirent cette Assemblée après la mort d'Henri III, furent cause que l'on ne put tenir d'Assemblée du Clergé jusqu'au tems qu'Henri IV fut paisible possesseur de la Couronne. En 1598 on en tint une pour la reddition des comptes du Receveur, & le Cardinal de Gondi y présida. Le Roi ne demanda rien au Clergé; mais le Clergé lui fit ses remontrances, dont les deux principaux objets étoient la publication du Concile de Trente, & le rétablissement de la Pragmatique Sanction. Le Roi répondit en ces termes: » A la » vérité je reconnois que ce que vous avez dit » est véritable: je ne suis point auteur des no- » minations; ces maux étoient introduits de- » vant que je fusse venu pendant la guerre: j'ai » couru où le feu étoit plus allumé pour l'é- » touffer: maintenant que la paix est venue, » je ferai ce que je dois faire en ce tems de » paix: je sai que la Religion & la justice sont » le fondement & les colonnes de ce Roiaume, » qui se conserve de justice sous la piété; & » quand elles n'y seroient point, je les y vou- » drois établir; mais pied à pied comme je » ferai en toutes choses; je ferai ensorte, Dieu » aidant, que l'Eglise sera aussi bien qu'elle » étoit il y a cent ans. J'espere en décharger

» ma conscience & vous donner contente-
» ment : cela se fera petit à petit ; Paris ne fut
» pas fait tout en un jour. Faites par vos bons
» exemples que le peuple soit autant excité à
» bien faire, comme il en a été par ci-devant
» éloigné. Vous m'avez exhorté de mon de-
» voir, je vous exhorte du vôtre : faisons bien
» vous & moi : allez par un chemin & moi par
» l'autre ; & si nous nous rencontrons, sera
» bientôt fait. Mes prédécesseurs vous ont don-
» né des paroles avec beaucoup d'appareil, &
» moi avec ma jaquette grise je vous donne-
» rai les effets : je n'ai qu'une jaquette grise ;
» je suis gris au dehors & tout doré au dedans ».
On dressa dans cette Assemblée des régle-
mens touchant les décimes, & les comptes y
furent examinés. Elle finit le 10 d'Octobre.
Dans ces premieres Assemblées du Clergé,
dit M. Dupin, plusieurs Prélats se signalerent
par leur zele, par leur éloquence, par leur
érudition, & sur-tout par cette hardiesse res-
pectueuse avec laquelle ils parlerent au Roi
pour la défense de la Discipline, des droits &
des biens de l'Eglise.

XIII.

XVI. Réglemens de discipline faits à l'Assemblée de Poissy en 1561.

L'Assemblée des Prélats à Poissi à l'occasion
du fameux Colloque dont nous avons parlé
dans le volume précédent, fit plusieurs régle-
mens de discipline, dont il est à propos de
rapporter ici les principaux. Le premier con-
cerne la promotion des Evêques, & ordonne
d'afficher a la porte du Chapitre de l'église
Cathédrale & des autres lieux, le nom de ce-
lui qui aura été nommé par le Roi à un Evê-
ché ; afin que chacun puisse déclarer s'il a des
défauts qui le rendent incapable d'une si haute

dignité. Un autre Réglement regarde la résidence, & enjoint aux Archevêques & Evêques de ne point quitter leur Diocèse. Si leur absence est de plus de trois mois, ils en rendront compte à leur Métropolitain, & le Métropolitain à l'Evêque voisin. On les exhorte aussi à s'appliquer a l'étude des Livres saints, & à la prédication, qu'ils feront eux-mêmes, ou qu'ils feront faire par des personnes d'une saine doctrine, & capables de s'en bien acquitter. Ils doivent aussi faire leurs fonctions par eux-mémes & ne point s'en décharger sur d'autres. Ils feront exactement la visite de leurs Diocèses, & tiendront tous les ans des Synodes. Les Archevéques assembleront le Concile Provincial tous les trois ans. Les causes de ceux qui se disent exempts seront jugées par l'Evêque avec quatre des plus anciens Chanoines. Suivant le Décret du Concile de Basle, on ne prononcera les excommunications que pour des causes graves, & qui seront toujours précédées de trois monitions. Les Théologaux feront exactement les leçons de Théologie, ausquelles les Chanoines assisteront. Les Curés ne pourront étre mis en possession des Cures qu'ils n'aient été auparavant examinés & approuvés par l'Evêque avec les anciens Chanoines. Les Curés seront ordonnés Prêtres dans l'année, & résideront exactement, célébrant souvent la Messe & n'exigeant rien pour l'administration des Sacremens. Ils expliqueront l'Evangile à leurs peuples, & leur apprendront à bien prier. L'Evêque assignera une place pour faire les fonctions, à ceux à qui il conférera les Ordres. Dans un autre Réglement la Profession des Moines est fixée à dix huit ans, & celle des Religieuses à seize. On recommande l'étude aux Moines

& la clôture aux Religieuſes. Il y a pluſieurs Réglemens ſur l'Office divin & les cérémonies de l'Egliſe. On défend les Meſſes privées pendant qu'on célebre la Meſſe Solemnelle. On ordonne aux Pretres de ſe bien préparer avant que d'approcher du ſaint Autel, de prononcer diſtinctement les paroles du Sacrifice, de s'acquitter de toutes les cérémonies avec beaucoup de décence & de gravité. On défend de jouer ſur les orgues d'autres airs que des Hymnes & des Cantiques ſpirituels. On enjoint de corriger & de réformer les Livres de l'Office eccléſiaſtique. Enfin l'on abolit toutes les pratiques ſuperſtitieuſes, & l'on ordonne d'avertir les peuples, que les images n'ont aucune vertu par elles mêmes, & qu'elles ne ſont expoſées dans les égliſes, que pour rappeller le ſouvenir de Jeſus-Chriſt & des Saints. On veut que les images qui ont quelque choſe d'indécent, ou qui repréſentent des hiſtoires fabuleuſes & ridicules, ſoient entierement ôtées. Ces Réglemens ſont terminés par une Profeſſion de foi, où l'on rejette en particulier les erreurs des Luthériens, des Calviniſtes & des autres Sectaires, comme auſſi celles des Anabaptiſtes.

XIV.

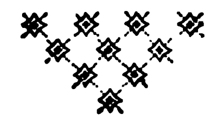
XVII. Invention corps de nte Cécile 1599.

Nous terminerons cet article par un événement aſſez remarquable, & qui fit beaucoup de bruit à Rome les dernieres années du ſeiziéme ſiécle : c'eſt l'Invention & la Tranſlation des Reliques de ſainte Cécile. On ſait que l'Egliſe Latine a toujours eu une vénération particuliere pour cette illuſtre Sainte, qu'elle honore comme Vierge & Martyre, & dont le nom ſe trouve dans le Canon de la Meſſe, de meme

que dans les plus anciens Martyrologes. L'Egliſe Grecque l'honore avec beaucoup de ſolemnité, & l'on trouve de grands éloges de cette Sainte dans leurs Menées ou Ménologes. On trouve l'Office de ſa Fête dans les plus anciens Miſſels de l'Egliſe de Rome, & dans le Sacramentaire de la Liturgie Gallicane. Le reſpect qu'on avoit toujours eu pour ſa mémoire, a même porté les Proteſtans d'Angleterre, à conſerver ſon nom dans le Calendrier de leur Liturgie réformée. On voit par Fortunat de Poitiers, que ſainte Cécile étoit célebre dans le ſixiéme ſiécle. Il y avoit à Rome une égliſe en ſon honneur dès le tems du Pape Symmaque, & c'étoit une des Stations du Carême. C'eſt ce qui prouve que ſi elle eſt morte en Sicile, comme le dit Fortunat, ſon corps avoit été tranſporté à Rome dès le milieu du cinquiéme ſiécle. On dit qu'il y fut trouvé dans le neuviéme par le Pape Paſcal dans le cimetiere de Prétextat, & tranſporté dans l'égliſe conſacrée ſous ſon nom. Les corps des ſaints Papes Urbain & Luce & de quelques autres Martyrs furent mis dans la même égliſe, où on les trouva encore ſous Clément VIII le vingtiéme d'Octobre 1599. On avoit perdu de vue celui de ſainte Cécile, & on ignoroit abſolument où étoit cette précieuſe Relique, lorſqu'on en fit la découverte en ce même tems.

Le Cardinal Baronius, témoin oculaire, en a écrit la relation fort détaillée qui ne ſauroit être ſuſpecte de ſuppoſition. Selon cette relation le Cardinal Sfondrate neveu du Pape Grégoire XIV, qui étoit titulaire de l'égliſe de ſainte Cécile, y faiſant travailler, découvrit le vingtiéme d'Octobre 1599 un ca-

veau où étoit le corps de la Sainte avec ceux des autres saints Martyrs. Le Pape Clément VIII associa Baronius à Sfondrate pour en faire la visite & l'examen. Ces deux Cardinaux trouverent un cercueil de bois de cyprès renfermé dans un tombeau de marbre. Le corps y étoit desséché, mais s'étoit conservé malgré l'humidité du lieu & la longueur des tems. Il n'étoit pas sur le dos comme les corps morts, mais sur le côté droit comme une personne endormie, couvert d'un simple taffetas, aiant à ses pieds les restes de la toile d'or & de soie dans laquelle le Pape Pascal l'avoit trouvé près de huit cens ans auparavant. Clément VIII fit faire une grande châsse d'argent, où l'on renferma la caisse de cyprès avec le corps sans le changer de situation, & on la remit dans le lieu où elle étoit auparavant. Pour rendre la cérémonie plus solemnelle, on la fit le vingt-deuxiéme de Novembre jour de la Fête de cette Sainte. Le Pape y officia pontificalement, & il y eut à Rome une affluence extraordinaire de peuple. Pour ce qui regarde l'histoire de sainte Cécile, quoique les actes en soient anciens, les meilleurs critiques ne les regardent point comme autentiques. M. de Tillemont paroît porté à croire qu'elle fut martyrisée du tems de Marc-Aurele & de Commode vers l'an 178.



ARTICLE XXVI.

Héréſies des Anabaptiſtes & des Sociniens.

I.

I. Les Anabaptiſtes diſciples de Luther. Comment ils ſont formés à ſon école. Hiſt. Anabapt. P. Catrou.

LEs mêmes principes de ſédition qui avoient porté Luther à s'élever contre l'autorité légitime, furent bientôt emploiés contre lui par ſes propres diſciples. Chacun d'eux voulut imiter ſon maître, & être comme lui l'envoié de Dieu, le guide de ſes freres égarés, & l'organe du Saint-Eſprit. Nous avons vû avec quelle hardieſſe Luther affectoit le ton des hommes inſpirés. Ses Sectateurs vantoient ſa ſainte audace, & regardoient comme quelque choſe de ſurnaturel & de divin, le déréglement de ſon imagination & l'impétuoſité de ſon caractere. Ce ſéducteur répandoit dans le public avec inſolence comme des vérités qu'il avoit appriſes par révélation, tout ce qu'il s'étoit figuré dans le ſommeil, ou dans ſes méditations. C'étoit, diſoit-il, dans un entretien avec le diable, qu'il avoit été convaincu de l'idolâtrie des Meſſes privées. Il déclaroit quelquefois que Dieu l'avoit inſtruit immédiatement, & avec la même clarté qu'il s'étoit manifeſté aux Prophétes, & que c'étoit de lui qu'il tenoit ſa miſſion. L'enthouſiaſme ſe faiſoit ſentir dans preſque tous ſes diſcours, & on l'auroit pris pour un homme ivre; mais ſelon ſes diſciples, c'étoit une ivreſſe ſpirituelle. Il répandoit dans ſes diſcours un certain déſordre qui paroiſſoit

prophétique à ses admirateurs, & il empruntoit avec affectation des saints Prophétes leurs métaphores & leurs allégories. Pendant qu'il étoit en retraite en 1521 dans le château de Varspourg, qu'il appelloit sa nouvelle Pathmos, ses disciples, que la présence de leur maître ne retenoit plus dans l'assujettissement, se servirent des principes qu'ils avoient appris à son école, pour inventer & répandre une nouvelle hérésie. On lui a donné le nom d'Anabaptisme, qui signifie rebaptisation, parce que le principal dogme de ces imposteurs, est qu'on doit rebaptiser ceux qui ont reçu le Baptéme dans l'enfance & avant l'âge de discrétion.

II. Ils joignent le fanatisme à l'hérésie. Comment le fanatisme étoit une suite du systéme de Luther.

Ils joignirent bientôt le fanatisme à une erreur si dangereuse. Ils établirent pour regle de leur conduite & de leur créance, une révélation intérieure, qui les gouvernoit immédiatement & d'une maniere miraculeuse dans toutes les circonstances de leur vie. En conséquence ils enseignoient la désobéissance aux Princes & aux Magistrats, & la nécessité de secouer le joug des Puissances. Comment en effet, pensoient-ils, des hommes en commerce intime & continuel avec Dieu, & immédiatement sous la direction du Saint-Esprit, releveroient-ils d'une jurisdiction purement humaine? C'étoient les principes de Luther qui avoient donné lieu à l'erreur de ces nouveaux hérétiques sur le Baptéme. Il est vrai qu'il n'enseigna jamais que le Baptéme donné aux enfans étoit nul; mais plusieurs de ses disciples voioient que c'étoit une suite naturelle de sa doctrine. Il faisoit consister la justification dans un acte de Foi par lequel on s'applique les mérites de Jesus-Christ. Comme les enfans ne sont point capa-

blés de produire cet acte, qui seul peut justifier, selon Luther, il étoit aisé d'en inférer qu'ils n'étoient pas en état de recevoir la justification au Baptême. Le fanatisme de la nouvelle secte tiroit aussi son origine des dogmes de Luther. Un des principes sur lesquels il avoit le plus insisté, étoit l'esprit particulier, qu'il donnoit pour unique regle dans l'explication de l'Ecriture. On passe bientôt delà à une prétendue révélation, qui nous dirige & qui nous éclaire dans toutes les actions essentielles de la vie. A l'égard de l'esprit de révolte, qui fut toujours un des caracteres distinctifs des Anabaptistes, rien n'étoit plus propre à le leur inspirer que les livres de Luther. Il publia un an avant sa retraite, son fameux Ouvrage de la liberté chrétienne, qui fournissoit à toutes les sectes des prétextes pour se soustraire à l'autorité des Princes & pour s'armer contre les Magistrats. Tout ce qu'on peut dire de plus favorable à Luther, c'est que les Anabaptistes allerent plus loin que lui, & tirerent de ses principes, des conséquences que lui-même désavouoit.

II.

III. Nicolas Stork chef des Anabaptistes. De quelle maniere il insinue son hérésie.

Nicolas Stork, l'un des plus zélés partisans de ce chef de la Réforme, fut aussi un des plus hardis à pousser ses maximes au-delà de toutes bornes, sans s'effrayer des excès où elles le conduisoient. Il étoit originaire de Zuickau en Silésie. Son nom, qui signifie *une Cicogne* dans la langue du pays, fut changé en Grec, selon l'usage de ce tems-là, & Storck n'est guere connu dans les auteurs que sous le nom de *Pelargus*. Il étoit inférieur à Luther en talens & en érudition, mais il le surpassoit par d'autres

qualités propres à lui gagner les cœurs : ſa converſation étoit agréable, & il ſçavoit s'inſinuer dans les eſprits, avec une adreſſe qui lui réuſſiſſoit au-delà même de ſes eſpérances. La pâleur de ſon viſage, qui paroiſſoit venir de mortification ; ſon air affable & modéré ; ſa politeſſe & ſa complaiſance pour ceux avec qui il vivoit, tout contribuoit à inſpirer pour lui de l'amour & de la vénération. Ce ne fut pas d'abord en public qu'il dogmatiſa : il ſe contenta de haſarder ſon ſyſtême dans des entretiens particuliers. Il propoſoit des difficultés aux Docteurs de Vittemberg, & ſe bornoit à demander des éclairciſſemens. Croiez-vous, diſoit-il, que le ſavant Réformateur, qui nous a délivrés de la tyrannie Romaine, ait juſqu'ici manifeſté ſes ſentimens dans toute leur étendue ? Ne pouvons-nous pas penſer qu'il attend quelque conjoncture favorable, pour découvrir ſon cœur ſans aucune réſerve ? N'appercevez-vous pas, comme moi, dans les Ouvrages de ce grand homme, les traces d'une réforme plus parfaite encore que celle qu'il n'a qu'ébauchée ? C'eſt à Luther que nous ſommes redevables de la doctrine ſi ſenſée ſur la nature des Sacremens de Jeſus-Chriſt. Ce n'eſt point le Sacrement qui nous juſtifie, ſelon cet habile maitre, mais la foi de celui qui le reçoit. Quelle efficace a donc pu avoir ſur nous le Baptême, dans ce tems d'ignorance où nous l'avons reçu ? Pouvions-nous alors nous appliquer par un acte de foi les mérites de Jeſus-Chriſt ? C'eſt Luther lui-même qui nous apprend que Storck raiſonnoit ainſi.

IV. Comment il répand ſes

Un tel diſcours, tenu ſans autre deſſein, comme il paroiſſoit, que d'éclaircir la doctrine de Luther, fut comme le germe de l'Anabap-

tisme, & la premiere étincelle d'un embrasement qui fit de si grands ravages. La conséquence paroissoit naturelle à ceux qui admettoient le principe. Les disciples de Stork se persuaderent bientôt qu'ils avoient besoin d'être rebaptisés; mais on ignore en quel tems ils firent cette cérémonie sacrilege. Les conversations de leur maître ne furent pas moins séduisantes pour inspirer le fanatisme, que pour décréditer le Baptême des enfans. C'est Dieu, disoit le nouveau Prophéte, qui par lui-même & par des lumieres immédiates, instruit les Fidéles de toute vérité. Prenant ensuite cet air de modestie qu'il savoit si bien affecter; je connois un homme, ajoutoit-il, que le Seigneur veut bien éclairer par des révélations nouvelles, & différentes de celles qui sont communes à tous les Chrétiens. Dans le sommeil Dieu se communique à lui par des songes miraculeux, & daigne découvrir à son serviteur les plus sublimes secrets. Les disciples de cet imposteur le sollicitoient aussitôt de leur apprendre le nom d'un homme si privilégié, afin qu'ils s'attachassent à lui. Stork ne vouloit pas d'abord se découvrir, faisant semblant de craindre les honneurs que lui attireroient les dons surnaturels qui lui étoient accordés. Enfin quand il eut assez gagné la confiance de ses disciples pour leur parler à cœur ouvert; c'est à Stork, disoit-il hardiment, que le Seigneur envoie un Ange pour l'instruire de l'avenir. Tremblez, impies, bientôt vous gémirez dans l'oppression, & les Elus de Dieu, devenus autant de Rois sur la terre, seront soumis à mon empire. Au reste, ne croiez pas que les graces extraordinaires & les dons parfaits ne soient que pour moi seul. Dieu se manifeste à tous ses ser-

principes fanatisme. Son enthousiasme.

viteurs à proportion de leur piété. Fidéles disciples, vous pouvez recevoir comme Stork, les révélations de l'Eternel, si vous avez soin, comme lui, de préparer vos cœurs aux communications intimes du Saint-Esprit. Il suffit pour avoir part à ses illustrations, de négliger la parole humaine annoncée dans les chaires, d'éviter les assemblées tumultueuses de Religion, de renoncer à des cérémonies purement extérieures, de parler peu, de mener une vie simple & frugale.

V. Il gagne les principaux Docteurs de la prétendue Réforme.

Il n'est pas étonnant qu'un pareil discours en ait imposé au peuple, qui est ordinairement frappé par un ton d'enthousiasme. Ce qui surprend, c'est que des Docteurs habiles, qui se picquoient de discernement & d'érudition, aient donné dans les piéges de ce fanatique. Stork eut pour sectateurs les plus accrédités disciples de Luther, Carlostad, Muncer & Mélanchton. Carlostad crut se tirer de l'indépendance en s'attachant à une doctrine dont Luther n'étoit pas l'inventeur. Mélanchton étoit alors indisposé contre Luther, de ce qu'il lui témoignoit moins de confiance qu'à Spalatin & à Amsdorf, seuls confidens du lieu de sa retraite. A l'égard de Muncer, c'étoit un homme qui se sentoit naturellement entraîné vers tout ce qui s'appelle excès & révoltes. Il ressembloit parfaitement a Luther du côté de l'humeur & des talens. Mais à force de se ressembler, il étoit difficile qu'ils pussent long-tems compatir ensemble. L'uniformité de leurs emplois les mettoit souvent en concurrence : chacun d'eux vouloit avoir le premier rang par son éloquence, & ne pouvoit souffrir les éloges que l'un paroissoit ne recevoir qu'aux dépens de l'autre. En un mot, Luther ne vou-

loit point d'égal, & Muncer ne pouvoit souffrir de supérieur.

III.

Stork profita adroitement de la disposition des esprits. La doctrine que ce nouveau prophéte n'avoit encore insinuée qu'à l'oreille de ses disciples, ou dans des assemblées particulieres, devint bientôt publique. On la glissoit dans les thèses, & on la hasardoit dans les prédications. On s'appliqua surtout à la faire goûter à la jeunesse répandue dans les Académies. Stork vouloit même qu'on l'enseignât aux enfans. Luther s'étoit contenté de ne point déférer à l'autorité de la tradition. Le nouvel apôtre alla jusqu'à vouloir en abolir toutes les sources. Il regardoit comme des instrumens de perdition, les monumens les plus respectables de l'Antiquité. Il témoignoit un souverain mépris pour les saints Peres & les Conciles. L'étude des Belles-Lettres lui paroissoit un amusement dangereux, qui corrompoit les jeunes esprits. On les remplit d'orgueil, disoit-il, en les remplissant de connoissances profanes. La lecture même des Livres sacrés lui paroissoit une occupation peu utile, & plus propre à fomenter les divisions qu'à entretenir la charité. Les révélations de Dieu, disoit ce fanatique, qui se manifeste à l'esprit des Fidéles, doivent prendre la place de toutes les études. Enfin il ajoutoit que l'unique application du Chrétien devoit être de céder à l'inspiration, & de s'abandonner à la force de l'esprit intérieur.

VI. Progrès de Stork. Principes monstrueux de ce fanatique.

Tel fut le premier dogme que Stork eut la confiance de prêcher en public, & de faire annoncer dans les colléges. Les jeunes gens se croiant aussitôt inspirés, firent un monceau de

VII. Nouveaux progrès de ce séducteur. Luther s'ef-

tous les livres qu'ils purent trouver, & en firent un grand feu dans le cimetiere public. A l'exemple de la jeuneſſe, le peuple embraſſa un parti qui favoriſoit la pareſſe & l'ignorance. On ne parloit plus à Vittemberg que de recueillement intérieur, & que de ces illuſtrations ſecretes, dont Dieu remplit ceux qui ſe rendent attentifs à ſa voix. Cellerius Luthérien rigide fut, dit-on, le ſeul qui oſa s'oppoſer au torrent. Il eut beau taxer les nouveaux dogmes de folie & de fanatiſme, il ne fut point écouté. Bientôt après, il fut ſéduit lui-même & devint un Anabaptiſte plein de zéle. Mais rien n'approchoit de celui de Carloſtad. Il alloit de rue en rue, vêtu d'un habit ſimple, avec un grand air de modeſtie, conſulter les plus vils d'entre le peuple ſur les endroits les plus difficiles de l'Ecriture. J'exécute, diſoit-il à ceux qui lui repréſentoient l'indécence de ſa conduite, j'exécute les ordres du Ciel, & j'accomplis ſes décrets éternels. Dieu a voulu cacher ſes ſecrets aux ſages du monde, & les manifeſter aux petits. C'eſt dans la bouche des derniers du peuple, que je vais chercher les Oracles de la révélation. Luther ſortit de ſa retraite en 1522, pour venir arrêter à Vittemberg les progrès de l'Anabaptiſme. Il fit revenir Mélanchton du premier éblouiſſement que Stork lui avoit cauſé, & l'engagea à quitter le parti des Anabaptiſtes, & même à les combattre par des Ecrits.

...ôter de les ...rêter.

VIII. Diſcours ſéditieux de Muncer.

Mais Muncer s'y attacha de plus en plus, ravi de meſurer ſon éloquence avec celle de Luther. Il prit le contrepied de ce Réformateur, & l'accuſa d'avoir autoriſé le déréglement des mœurs par ſa vie licentieuſe. Il déclama contre les vices, & exhorta les peuples

à mener une vie dure & austere. Il affectoit beaucoup de modestie dans son air, dans ses habits & dans toute sa conduite. Souvent il entroit en extase devant le peuple, & on ne l'en tiroit qu'avec peine. Alors il racontoit avec enthousiasme les visions dont le Seigneur l'avoit honoré. Enfin la scene se terminoit par une priere bizarre qu'il adressoit à Dieu, & qui souvent auroit suffi pour détromper ceux qui l'écoutoient, s'ils eussent été moins prévenus. Ses discours étoient séditieux, & il employoit son éloquence à persuader au peuple, que les hommes seroient dans le désordre, tant qu'ils seroient dans l'inégalité. Nous sommes tous freres, disoit ce fanatique à la populace assemblée, & nous n'avons qu'un pere commun dans Adam. D'où vient donc cette différence de rangs & de biens, que la tyrannie a introduite entre nous & les grands du monde? Pourquoi gémissons-nous dans la pauvreté, & serons-nous accablés de travaux, pendant qu'ils nagent dans les délices? N'avons-nous pas droit à l'égalité des biens, qui de leur nature sont faits pour être partagés sans distinction entre les hommes? La terre est un héritage commun où nous avons une part qu'on nous ravit. Quand avons-nous donc cédé la portion de l'hérédité paternelle? Qu'on nous montre le contrat que nous en avons passé. Riches du siécle, injustes usurpateurs, rendez-nous les biens qui nous appartiennent. Ce n'est pas seulement comme hommes, que nous avons droit à une égale distribution; c'est aussi comme Chrétiens. A la naissance de la Religion, n'a-t-on pas vû les Apôtres faire également part à tous les Fidéles des biens qu'on mettoit à leurs pieds? Quand verrons-nous re-

naître des tems si heureux ? Et toi pauvre troupeau de Jesus-Christ, gémiras-tu toujours sous les Puissances Ecclésiastiques & sous l'autorité séculiere ?

IV.

IX. Il est chassé les Etats du Duc de Saxe, & travaille à séduire les païsans.

Le Duc de Saxe aiant appris que Muncer débitoit ces maximes séditieuses, fit publier un Edit de proscription contre lui, contre Stork son maître, & contre tous leurs adhérans. Stork se retira à Zuickau, où il travailla à séduire tous ceux qui vouloient l'écouter. Muncer chercha un azile à Nuremberg, mais il en fut chassé par le Sénat. Il se rendit auprès de Stork, & de concert ils choisirent Zuickau pour être la nouvelle Sion, où ils publieroient la loi, & d'où ils la répandroient dans le reste de l'Europe. Muncer y commit un crime infame, & voulut se justifier en déclarant que c'étoit par l'ordre de Dieu, & qu'ainsi il n'avoit fait aucun péché. Il ne pouvoit être long tems en sureté dans les villes où la police étoit en vigueur. Aussi tourna-t-il son zéle du côté des Païsans, qui furent aisément éblouis par les prestiges de ce nouveau prédicateur. Quand il entroit dans un village, il affectoit une gravité & un air de recueillement, qui le faisoient prendre pour un homme inspiré. Ses premiers discours de piété étoient suivis de ravissemens & d'extases, qu'il savoit parfaitement contrefaire. Il levoit les yeux au ciel, sans les tourner vers ceux qui l'environnoient. Paroissant ensuite revenir comme d'une méditation profonde ou d'un sommeil extatique, il adressoit la parole aux assistans, & leur faisoit part des prétendus secrets que le Saint-Esprit venoit de lui révéler. Par cet artifice Muncer devint

bientôt dans la campagne le prophéte de la multitude. Il y exagéroit les persécutions qu'il avoit souffertes dans les villes. Il parloit contre le Duc de Saxe & contre les Magistrats, qu'il accusoit de tyrannie. Voici un des discours qu'il tenoit aux païsans qui l'écoutoient avec admiration. « Ce n'est que parmi vous » que l'innocence peut trouver un azile. Le » Seigneur prend plaisir à converser avec les » simples. La campagne est la retraite de la » candeur & de la probité. Il est de votre hon- » neur de défendre un pauvre fugitif qui n'est » poursuivi que pour avoir soutenu les inté- » rêts des pauvres, & voulu rétablir l'égalité » entre tous les enfans d'Adam. C'est à vous, » mes chers Freres, de protéger votre défen- » seur, & d'assurer un azile au conservateur » de vos droits & de votre liberté ». Tous les païsans, charmés de ce discours, promirent à cet imposteur de le mettre à couvert des embûches de ses ennemis. Muncer savoit que tout étoit préparé en Allemagne, pour la révolte qu'il s'efforçoit d'inspirer. Depuis l'éclat qu'avoit fait Luther, les peuples de la haute Allemagne n'attendoient plus qu'un chef pour prendre les armes, & secouer le joug des Princes & des Magistrats. On regardoit la soumission comme une erreur populaire, dont il étoit tems de se désabuser. On ne peut disconvenir que l'avarice du Clergé, dont la puissance temporelle étoit grande en Allemagne, n'ait fourni des prétextes à la sédition. Les vassaux opprimés par les vexations de leurs Seigneurs, étoient encore accablés en plusieurs lieux par les exactions des Ecclésiastiques.

X. Premiers troubles des

Les premiers troubles furent excités par les païsans de Hegou, à l'occasion des pénibles

Païsans en Allemagne. Muncer continue de séduire le peuple.

corvées dont on les surchargeoit. La sévérité de l'Abbé de Kempten & la rigueur avec laquelle il exigeoit ses droits, mit aussi ses vassaux en fureur. On pilla le monastere, on ruina ses terres & ses châteaux, & on chassa l'Abbé & les Religieux. La révolte se communiqua bientôt d'un pays à l'autre, & l'amour du pillage étoit aux Païsans une amorce pour de plus grandes violences. Muncer, qui n'avoit point eu de part à ces premiers troubles, crut devoir en profiter, & travailler à rendre séditieux par principes, ceux qui ne croioient l'être que par nécessité. Il alla à Alstad où il étoit estimé, & y précha avec assez de modération. Mais Stork qui s'y étoit aussi rendu pour l'aider de ses conseils, l'excitoit à tout entreprendre pour établir sur la terre le Roiaume des Elus. C'est le nom qu'il donnoit à ceux qui l'imitoient dans sa révolte. Le disciple, docile à la voix de son maître, commença par se retirer toutes les nuits dans une solitude près de la ville. C'étoit, disoit il, pour y lever les mains au ciel comme Moyse, afin d'obtenir de Dieu les Tables de la Loi nouvelle, qu'il devoit y apporter. Cependant il ne prêchoit que la pénitence & s'élevoit contre le relâchement de Luther. Sa réputation attira bientôt à Alstad un peuple innombrable, qui venoit recevoir ses instructions, & qui malheureusement en profita. Chacun prit aussitôt les armes, & on commit des violences dont le récit fait horreur. Muncer avoit fait imprimer un livre séditieux pour justifier ces excès, & ses partisans le répandoient par-tout, afin de ne négliger aucun des moiens propres à multiplier leur secte. Il se réfugia en 1524 à Mulhausen dans la Turinge, ville impériale, où il avoit un grand nombre d'admirateurs. Il

y enseigna un nouveau genre d'oraison, qui devoit être, selon lui, suivi d'illustrations céléstes & de révélations miraculeuses. Il vouloit qu'on se retirât dans une solitude à la campagne, & qu'on se préparât par le jeûne & les austérités aux visites de l'Eternel. Il disoit que chacun devoit demander à Dieu un signe sensible de ses volontés; & pour l'obtenir, pousser la persévérance jusqu'à l'importunité.

XI. Nouvelles entreprises de cet imposteur.

Ce fut en vain que le Sénat voulut s'opposer aux progrès de cet imposteur. La plûpart des femmes s'attacherent à lui & se mirent sous sa direction. Il les exhortoit à bien retenir les songes miraculeux qu'elles avoient pendant la nuit, & il avoit soin de leur en donner l'explication. Elle étoit favorable à son plan; & bien-tôt il fit passer pour un ordre d'en haut le dessein qu'il avoit de créer un nouveau Sénat, & d'abolir l'ancien, qui ne pouvoit goûter son fanatisme. La faction des femmes gagna le peuple, qui se rendit maître de la nouvelle élection des Magistrats. On ne leur donna plus que le nom de Sénat Chrétien, pour l'opposer au nom de Sénat impie que l'on donnoit à l'ancien. Muncer n'étoit plus seulement le prédicateur de Mulhausen: il en étoit aussi le Magistrat & le chef. Les églises furent aussi-tôt renversées, les autels détruits, les images brisées, les vases sacrés foulés aux pieds, tous les biens furent mis en commun, & Muncer en fut le distributeur. Il se fit un Palais dans la magnifique Commanderie, d'où il avoit chassé les Religieux de saint Jean de Jérusalem. De là il prononçoit ses oracles, & rendoit une justice arbitraire. Il avoit l'insolence d'écrire des lettres méprisantes aux Princes voisins, & les menaçoit de les humilier, & de se les assujettir

par la force des armes. En effet, il fit fondre de l'artillerie dans le couvent des Cordeliers, d'où il avoit chassé ces Religieux : mais il hésitoit s'il se mettroit d'abord en campagne. Stork qui savoit si bien exciter son disciple à de grandes entreprises, n'étoit pas à Mulhausen. Il étoit allé prêcher en Suaube & en Franconie. Un Religieux Prémontré apostat nommé Phiffer, tint la place de Stork auprès de *Muncer*.

XII. Les Anabaptistes prennent les armes, & font des ravages horribles. Ils publient un Manifeste, & s'adressent à Luther qui leur répond d'une maniere solide.

Phiffer étoit un factieux, au gré duquel on n'alloit jamais assez vite. Il se crut inspiré pour prendre les armes, malgré les représentations de Muncer, qui vouloit encore temporiser. Phiffer à la tête des séditieux, fit des courses qui désolerent plusieurs Provinces. On brûloit les églises & les châteaux des nobles. En même-tems Stork ravageoit la Suaube & la Franconie. Cette secte impie se multiplioit aussi en Suisse, sur-tout dans le canton de Zuric, & peu s'en fallut qu'elle ne s'y établit sur les ruines de la prétendue Réforme. Un des principaux chefs étoit un Docteur en Théologie nommé Hubmeyer. Il renonça à Zuingle pour s'attacher à Muncer, & fit les progrès les plus surprenans. Les Anabaptistes voulant colorer leur rébellion, publierent en 152[illegible] un Manifeste, qui contenoit douze articles, & [illegible] ils faisoient insolemment la loi aux Princes & aux Magistrats. Ce Manifeste, que l'on répandit bien tôt dans toute l'Allemagne, fut comme le signal de la guerre, qui mit en feu un grand nombre de Provinces de l'Empire. Les paisans de la Souabe l'envoierent d'abord à Luther pour savoir ce qu'il pensoit de leur différend avec la Noblesse, ne doutant point que selon les principes qu'il avoit établis dans son livre de la Liberté Chrétienne, il ne pron[illegible]

ht en leur faveur : mais sa réponse ne conten- personne. Elle renferme des traits dange-ux, parmi d'autres qu'on ne peut s'empêcher 'admirer.

« Vous résistez aux Magistrats, dit Luther ux séditieux, & en cela vous étes contraires à esus-Christ. Mais, dites-vous, ils se sont endus insuportables, & ils vous ôtent la li-erté d'entendre la pure parole de Dieu. Est-e donc là une raison de s'armer contre ceux à ui le Seigneur a donné le droit d'exiger les ributs & de porter l'épée ? Et ne nous dites oint que des révélations particulieres autori-ent vos entreprises. Comment Dieu pourroit-l approuver par des prodiges, le larcin, le neurtre, le brigandage, & l'usurpation de 'autorité publique ? Ils vous enlevent vos iens, dites-vous : c'est une injustice de leur art : mais n'en est-ce pas une de la vôtre de eur enlever leur jurisdiction ? Que deviendra e monde, qu'un affreux brigandage, si votre anatisme peut avoir lieu ? Vous concevez as-ez qu'on ne peut souffrir de tels désordres dans un particulier : seront-ils tolérables dans une multitude attroupée ? Défiez-vous, Mes freres, d'une pareille illusion. Il est à craindre que vos prédicateurs fanatiques ne vous soulevent contre vos Souverains, que pour usurper sur vous une tyrannie plus cruel-le, que celle dont ils vous délivrent. Quoi qu'il en soit, le parti de Jesus-Christ doit-il être défendu par la violence ? Il nous a appris que la patience doit être notre unique ressour-ce au tems de la persécution. A l'égard des dîmes, par quel droit les enlevez-vous à leurs anciens possesseurs ? Vous les destinez à des aumônes ? Mais c'est de son bien qu'il faut être

libéral, & non du fruit de ses usurpations. Vous prétendez, dites-vous, vous tirer d'esclavage : mais n'est-il pas presque aussi ancien que le monde ? Abraham eut des esclaves, & saint Paul donne des préceptes à ceux que le droit des gens a réduits en servitude. Vous visez à l'égalité des conditions. Mais la société humaine peut-elle subsister sans la diversité des rangs & des états ? Peut-il y avoir du bon ordre sans subordination ? A l'égard de la pêche, de la chasse, de la communauté des pâturages, des subsides, & des autres choses qui vous révoltent ; c'est aux Jurisconsultes à répondre à vos difficultés. Vous m'accuserez sans doute d'être devenu l'adulateur des Princee. Mais examinez mes preuves, avant que de rejetter mes conseils. Sur-tout, méprisez les nouveaux docteurs qui vous séduisent. Je les connois parfaitement ; c'est en vous exposant aux plus grands dangers, qu'ils tentent à se procurer des dignités & des richesses. Il faut avouer que Luther savoit bien manier certaines verités. Mais comment ne s'appercevoit-il pas, que les Catholiques pourroient aisément tourner contre lui tout ce qu'il disoit avec tant de solidité contre les Anabaptistes !

XIII.

Luther autorise la revolte en écrivant aux Seigneurs.

Les Anabaptistes levent une grande armée. Les Princes les sollicitent à

Il écrivit en même-rems aux Seigneurs d'une maniere très-peu respectueuse, jusqu'à les accuser d'exercer une tyrannie, que les peuples, disoit-il, ne pouvoient, ni ne vouloient, ni ne devoient plus supporter. Par ce dernier mot il rendoit aux séditieux les armes qu'il sembloit leur avoir ôtées. Aussi vit-on bien-tôt les révoltés ne plus garder aucune mesure. Tous ceux qui se joignoient à eux n'étoient pas excités par les mêmes motifs, & n'avoient pas les mêmes dispositions. Il y avoit

des Anabaptistes, qui ne se proposoient que le nouveau Roiaume de Jesus-Christ, dont Muncer les flattoit. Il y avoit des libertins, sans mœurs, & sans religion, qui ne vouloient ni loix ni Magistrats. Il y en avoit enfin, qui ne demandoient qu'à être déchargés de tout impôt, sans vouloir néanmoins que les Magistrats fussent abolis; & tous en général se vantoient de défendre la liberté de l'Evangile. Ces séditieux, tous tirés des dix Cercles de l'Empire, formerent une armée d'environ quarante mille hommes, qu'ils diviserent en trois corps. Muncer en étoit comme le général. Il écrivit des lettres à ces rebelles, pour les exhorter à combattre généreusement pour l'établissement du nouveau regne de Jesus-Cgrist. Il signoit au bas de ses lettres: Thomas Muncer serviteur de Dieu contre les impies. Il mettoit aussi quelquefois: Thomas Muncer armé du glaive de Gedeon. Les Princes, qui craignoient avec raison les suites de cette révolte, firent dire à ces fanatiques, que s'ils vouloient rendre les armes, & livrer les principaux auteurs de la sédition, on accorderoit la vie au parti révolté, & on laisseroit à chacun la liberté de se retirer dans son païs. Les païsans étoient portés a accepter ces propositions; mais Muncer vint trouver les rebelles pour les animer à continuer la guerre, Il eut recours à ses artifices ordinaires pour rassurer les esprits intimidés, & pour leur donner de grandes espérances au milieu du danger qui les menaçoit. Il fit le prophéte, se recueillit, leva les yeux au ciel, tendit les bras vers Dieu en le priant de lui envoier quelque inspiration. Il entra aussi-tôt comme en extase, & dit ensuite à toute l'armée que son imposture

mettre bas les armes.

Comment Muncer les séduit.

tenoit en suspend : Nos ty
leur ruine. Je ne crains p
pour assurer la vôtre : m
doit l'emporter sur l'impat
pandre mon sang pour vo
au commandement de l'Et
inspiration que je vous ai
sous sa protection que vou
Esperez, peuple fidéle, e
ble du secours que Dieu
séducteur après avoir alle
ples tirés de l'Ecriture-sain
l'artillerie de l'ennemi in
par une impiété punissable
gneur qui doit seul tonner
tous les boulets dans la m
& seule elle servira de re
pour vous mettre à couver

XV. Prétendu prodige sur lequel s'appuient les paisans. Ils sont défaits par l'armée des Princes.

Ce discours fit impressio
Les révoltés portoient un A
ture sur leurs étendards. T
ma un véritable Arc-en
que Muncer fit regarder c
racle. Allons, dit-il,
que le Ciel nous donne, &
cours infaillible du Tout-
on entendit du centre des
cri qui se communiqua de l
lon. Ce premier bruit fut
spirituel, que Muncer avoi
mander les lumieres & la fo
Alors les rebelles ne voulur
propositions de l'Electeur d
ces confédérés. Ils mirent
Seigneur que ces Princes le
& massacrerent un gentil-h
Les Princes jugerent donc q

ment en venir à un combat contre ces furieux. A la premiere décharge de l'artillerie, les païsans qui n'étoient point accoutumés au feu, furent d'abord troublés. Ils attendoient néanmoins l'ennemi en chantant des cantiques, s'appuiant sur les promesses de Muncer, & espérant que Dieu feroit un miracle en faveur de son peuple. Mais bien-tôt ils sentirent que tous les boulets n'entroient pas dans la manche de leur apôtre. La consternation augmenta lorsque l'infanterie ennemie parut le sabre à la main, pour forcer le retranchement des charettes que les rébelles avoient mises entre eux & les ennemis. Il se fit alors un grand carnage des fanatiques. Les plus entêtés se firent massacrer en invoquant le secours du Ciel. Le reste prit la fuite & se sauva à Franchusen avec Muncer. Stork se retira encore plus loin & chercha un azyle dans son païs.

XVI. Muncer est pris & puni de mort.

L'armée des Princes prit aussi tôt la ville de Franchusen, où Muncer s'étoit retiré avec trois cens de ces fanatiques. Il s'étoit mis au lit dans une maison, contrefaisant le malade. L'amour du pillage porta le valet d'un officier à se saisir de la bourse du prétendu malade. Il trouva une lettre qui découvrit le séducteur. Il fut aussi-tôt conduit au Prince Georges de Saxe & au Landgrave de Hesse. La premiere conversation qu'il eut avec eux roula sur la controverse. Le Prince Georges y étoit exercé, & il avoit montré beaucoup de zéle contre les erreurs de Luther. Muncer se fit honneur d'être constant dans ses illusions. Mais pressé par la rigueur de la torture, il poussa des cris qui attendrirent le Prince. Vous souffrez, lui dit le Duc ; mais songez à combien de malheureux votre séduction a été funeste. Je n'en suis

pas ſeul coupable, répondit Muncer, en éclatant de rire. Mes ſectateurs ſont des fous qui ont bien voulu ſe laiſſer tromper. Qu'ils imputent donc leur malheur à leur bêtiſe. On ne ſe hâta pas de le livrer au ſupplice, parce qu'on vouloit que ſa punition devînt un exemple propre à faire impreſſion ſur la multitude. D'ailleurs on vouloit ſavoir de lui les noms de tous les chefs de la ſédition. Quand on eut appris de lui tout ce qu'on vouloit ſavoir, on lui fit trancher la tête avec Phiffer & les principaux chefs de la révolte qui n'avoient pas péri dans la bataille. Phiffer mourut obſtiné dans ſon héréſie. Mais quelques Auteurs diſent que Muncer témoigna beaucoup de regret, qu'il renonça à ſes erreurs, & rentra dans la communion de l'Egliſe. D'autres prétendent qu'il récita ſeulement une profeſſion de foi Luthérienne, que le Duc de Brunſvik lui ſuggera. Quand on lui eut tranché la tête, on la planta au bout d'une pique au milieu de la campagne.

VI.

XVII. Les Anabaptiſtes commencent à rebaptiſer & ceſſent d'emploier les armes pour étendre leur ſecte.

Ils vont en Suiſſe & ont pour chefs Manz & Grebel.

Juſqu'en 1525 l'Anabaptiſme avoit eu plus l'air d'une révolte conduite par le fanatiſme, que d'une ſecte reglée qui ſe gouverne par des principes. Les auteurs de cette groſſiere illuſion emploierent la violence pour ſe faire des partiſans, avant que d'avoir mis en pratique la maxime eſſentielle de leur ſyſtême. Ils s'étoient contentés d'enſeigner en général, que le Baptême adminiſtré dans l'enfance étoit inſuffiſant, & qu'il falloit le conferer de nouveau à ceux, diſoient-ils, qui n'en avoient reçu nul effet, lorſqu'on avoit verſé ſur eux ſans leur participation volontaire, l'eau d'une régénération inutile. Du reſte ils n'avoient encore

rebaptisé personne. Le tumulte des armes & l'esprit de révolte avoient suspendu parmi eux tous les soins de la Religion. On peut dire même que la fureur leur avoit tenu lieu de toute loi. Ils ne parloient que de la nécessité de suivre les étendards de Dieu, de s'enrôler dans les armées du Seigneur, de se servir du glaive de Gedéon. Ils prenoient une route toute contraire à celle des autres sectaires du seiziéme siécle, qui avoient commencé par arranger leur systême & établir leurs dogmes, & qui n'avoient eu recours aux armes, qu'après avoir épuisé toutes les voies de la persuasion. Les Anabaptistes au contraire emploierent d'abord le fer & la violence, & ne songerent à séduire par l'instruction, que quand la voie des armes leur eut été funeste. Après la bataille de Franchusen & la mort de Muncer, ils jugerent qu'il falloit marquer la confédération par un signe visible qui l'unît & qui la cimentât. Elle s'étoit liguée d'abord par de prétendues inspirations pour former un corps d'armée. Elle se ligua de nouveau par la réïtération du Baptéme pour composer un corps de Religion. Ce fut principalement en Suisse que l'Anabaptisme devint une secte particuliere, qui se fit des principes, qui les soutint, & qui exécuta le projet impie de rebaptiser ses disciples. Manz & Grebel en étoient regardés comme les chefs dans ce païs, & tous deux avoient des talens & des qualités propres à séduire beaucoup de personnes. Leur faction étoit puissante à Zurich, quoiqu'elle y fût cachée. Ils affectoient l'air de gens qui sont ravis en extase, & qui reçoivent sans cesse des inspirations. Quelques-uns se jettoient à terre, paroissoient d'abord sans mouvement, ensuite avoient des agita-

tions violentes, & faisoient des contorsions épouvantables. Ils exhortoient dans cet état les spectateurs au baptême de la pénitence, & le conferoient à ceux qui s'attachoient à eux.

XVIII. Ils sont persécutés à Zurich par Zuingle & se retirent auprès de cette ville. Ils dressent leur Symbole en quatorze articles.

Le Magistrat de Zurich voiant le progrès que faisoient ces fanatiques, en fit emprisonner plusieurs, bannit les moins coupables, & punit de mort ceux qui étoient convaincus d'exciter la révolte. Il y a peu d'exemples d'une persécution aussi vive que celle dont les Sacramentaires affligerent alors les Anabaptistes. La description que ceux-ci nous ont laissée dans leurs martyrologes est affreuse, si elle n'est point outrée. La fureur des Anabaptistes s'irrita par les mauvais traitemens. Ils regarderent Zuingle comme l'auteur de leurs maux, & l'appelloient Satan, l'ancien dragon, & le pere du mensonge. Tous ceux qui avoient été proscrits chercherent un azyle, & le trouverent à Zolicone. C'est une bourgade ou plutôt un fauxbourg de Zurich même, agréablement situé sur les bords du lac qui porte le même nom que la ville. Ce fut là que les proscrits établirent leur église naissante, & se firent une discipline conforme à leurs dogmes. Les émissaires de la secte rassemblerent à Zolicone tous les Anabaptistes répandus aux environs. Par là le fauxbourg se peupla comme les grosses villes. Zuingle ne crut pas devoir les poursuivre dans cette retraite, étant assez content de les avoir chassés de l'enceinte de la ville. Ce fut alors que les Anabaptistes dresserent leur symbole en quatorze articles. 1. L'église Anabaptiste est la seule où l'on enseigne la pure parole de Dieu, & il ne lui est pas permis de communiquer avec aucune secte. 2. Dans toutes les autres sociétés le ministere a été usurpé

sans vocation, & c'est l'appas du revenu qui attire les ministres : au lieu que les Anabaptistes sont les seuls envoiés de Dieu. 3. Tous les fidéles étant également inspirés peuvent parler dans les églises & prophétiser. Ainsi le ministere de la parole n'appartient pas à un seul homme. 4. Luther & Zuingle en niant la liberté de l'homme & la nécessité des bonnes œuvres, ouvrent la porte à la dissolution. Il faut donc soutenir l'une & l'autre. 5. Il faut aussi soutenir contre Luther la possibilité des commandemens de Dieu, & la communauté des biens entre les fidéles, puisqu'elle étoit l'ame du Christianisme à sa naissance. 6. L'Ancien Testament n'a pas la même autorité que le Nouveau. 7. Il est vraisemblable que l'ame après la mort demeure dans une espece de sommeil, jusqu'au tems où elle sera reveillée par la derniere trompette. 8. Les Magistrats sont inutiles dans une société de véritables fidéles mus par le Saint-Esprit. On ne doit emploier dans le Christianisme d'autre châtiment que l'excommunication. 10. Comme des Chrétiens ne peuvent ni résister ni se défendre, il ne leur est pas permis non plus de soutenir des procès, ni de s'enrôler pour faire la guerre. 11. Les sermens en justice sont défendus à des disciples de Jesus-Christ, qui ne doivent dire que oui & non. 12. Le Baptême des enfans est une invention des Papes & une œuvre diabolique. 13. Enfin il n'y a point d'autre Baptême valide, que celui qui se confere à des personnes capables de connoître l'engagement qu'elles prennent avec Jesus-Christ, & de rendre compte de leur Foi. 14. Les Regenerés sont dans un état où ils ne commettent plus le moindre peché, & l'église qu'ils composent est

auſſi innocente que celle des Bienheureux dans le ſéjour de la gloire.

XIX. Nouveaux progrès des Anabaptiſtes.

Leur fanatiſme les conduit aux plus horribles actions.

L'autorité publique les pourſuit & les affoiblit.

Tel fut le Symbole nouveau des Anabaptiſtes. Dans la ſuite quelques particuliers y ont ajouté des Articles, & d'autres en ont retranché; mais les rigides obſervateurs des premieres maximes de la ſecte, s'en ſont tenus à la profeſſion de Zolicone. C'eſt la croiance commune des Anabaptiſtes. Ces fanatiques après avoir dreſſé leur Symbole, ſongerent à l'aller répandre en divers lieux. Ils cauſerent partout les mémes troubles, en annonçant les mémes erreurs & inſpirant les mémes illuſions. Cette malheureuſe ſecte s'étendit dans les cantons de Baſle, de Schaffouze, dans le territoire de S. Gal & ailleurs. Par-tout ils rebaptiſoient, & excitoient les peuples à ſe révolter contre les Magiſtrats : rien n'étoit capable d'arréter leur fureur. Les Zuingliens voulurent les attaquer par des Ecrits, & avoir avec eux des conférences publiques : mais les Anabaptiſtes les embarraſſerent, en les ſommant de montrer dans l'Ecriture un paſſage clair qui autoriſât le Baptéme des petits enfans. Ils inſiſtoient ſur cette objection, ſachant que les Zuingliens regardoient l'Ecriture comme l'unique regle en matiere de controverſes. L'avantage que les Anabaptiſtes crurent avoir eu dans deux conférences publiques avec les Zuingliens, les rendit plus fiers & plus intraitables. Leurs aſſemblées devinrent plus nombreuſes. La prédication s'y faiſoit par tous ceux qui ſe croioient inſpirés pour prophétiſer. On trouvoit une différence ſenſible entre l'éloquence froide & méthodique des Sacramentaires, & l'impétuoſité vive des diſcours que les Anabaptiſtes faiſoient en public d'un ton pa-

thétique sans aucune préparation. Quand on les poursuivoit dans une ville, ils passoient dans une autre, annonçant par tout la nécessité de recevoir le Baptême & de s'attacher à leur nouvelle église. On en voioit une multitude en Suisse, en Allemagne & dans les Païs-Bas. Ces fanatiques prêchoient par tout sans mission & sans science tout ce qui leur venoit dans l'esprit ; ils inspiroient en même-tems la révolte, & commettoient mille abominations. Ils se croioient dispensés des régles communes, & sous ce prétexte ils commettoient les actions les plus détestables. La prétendue inspiration leur faisoit regarder comme des actions innocentes les plus horribles infamies, & ils répondoient de sang froid à ceux qui leur faisoient des reproches, que telle avoit été la volonté de Dieu. On vit un homme qui aimoit tendrement son frere lui persuader qu'il avoit reçu ordre de Dieu de le tuer : qu'ainsi il devoit avoir la docilité d'Isaac, comme lui-même avoit la foi parfaite d'Abraham. On fit de ce fratricide un acte de Religion en présence d'une nombreuse assemblée. Chaque jour les Anabaptistes donnoient de nouvelles marques de la corruption de leurs mœurs. On comprit alors combien il étoit importrant d'emploier les derniers remedes pour réprimer des insensés, qu'un faux enthousiasme rendoit capables des crimes les plus énormes. Les chefs des fanatiques furent obligés de chercher dans les forêts des endroits solitaires pour dogmatiser en sûreté. Ils prétendoient être de nouveaux Jeans-Baptistes, & en cette qualité ils rebaptisoient sur les bords des fontaines. Une multitude de personnes simples les suivirent jusques dans les déserts. Mais l'autorité publi-

que les y alla chercher. Manzius fut jetté dans le lac de Zurich au commencement de 1527. C'étoit le genre de ſupplice auquel on avoit condamné tous les Anabaptiſtes.

VII.

XX. Stork va ſemer ſes erreurs en Sileſie & en Pologne. Un de ſes diſciples ſe dit le Fils de Dieu. Stork forme nouveaux diſciples en Baviere. Sa mort.

Pendant que cette ſecte s'affoibliſſoit dans la Suiſſe, elle continuoit de faire des progrès en Allemagne. Elle y auroit cauſé les plus grands malheurs, ſi les Princes n'euſſent ſenti la néceſſité de réprimer ces ſéditieux, qui faiſoient profeſſion de ſecouer le joug de toute autorité légitime. Georges Truccés Baron de Valpurg, qui commandoit les troupes de l'Electeur Palatin purgea la Suaube de ces brigands : mais en quittant une Province ils paſſoient dans une autre, où ils ſéduiſoient la plûpart de ceux qui écoutoient leurs leçons. Stork, qui ne s'étoit échappé qu'avec peine de la bataille de Franchuſen, trouva une retraite dans ſa patrie. Ce fut donc en Sileſie qu'il prêcha ſes erreurs, & qu'il forma une égliſe compoſée de ſes compatriotes. On ne ſauroit croire quels mouvemens ce ſéducteur produiſit par ſes artifices, parmi le peuple & les Eccléſiaſtiques. Dès qu'on l'eut écouté, on compta pour rien les ſacriléges & la révolte. Mais la Sileſie ne parut pas aſſez vaſte pour le zéle du nouvel apôtre ; il étendit ſa miſſion juſqu'en Pologne. En réiterant le Baptême, il forma des ſujets pour la fameuſe égliſe que les Anabaptiſtes raſſemblerent depuis en Moravie. Un des diſciples de Stork, d'une naiſſance illuſtre, moins factieux, mais plus inſenſé que ſon maître, donna dans un nouveau fanatiſme, & travailla en Pologne à enchérir ſur l'œuvre de ſon docteur. A force de s'imaginer avoir des

révélations, il se persuada qu'il étoit le Fils de Dieu. En cette qualité il se faisoit adorer de ses vassaux, & il choisit douze apôtres parmi ses favoris. Il fit ensuite des voiages, accompagné d'une multitude de gens séduits; & dans ses courses il augmentoit le nombre de ses disciples par les prestiges qu'il faisoit. Il fut enfin arrêté, & on l'obligea de renoncer à son impiété. Stork que cet événement avoit décrié, chercha une nouvelle retraite en Baviere, & forma des disciples à Munich. Les instructions qu'il leur donna, étoient moins absurdes que celles qu'il avoit données en Silesie. Ce fut donc en Baviere qu'il jetta les premiers fondemens d'un Anabaptisme moins outré, dont les sectateurs formerent dans la suite une Republique dans la Moravie. Pour lui, réduit à la derniere misere, consumé par les douleurs d'une maladie aiguë, & sans cesse tourmenté par les remords de sa conscience, il mourut sans reconnoître ses erreurs.

XXI. L'Anab tisme suit par-tout Luthérien les Sacra mentaires. Blauvro rival d'Œ lampade Basle.

On ne sauroit assez remarquer que l'Anabaptisme suivoit par-tout les Luthériens & les Sacramentaires. Les Ecrivains de ces deux partis se plaignent également de trouver les Anabaptistes toujours prêts à s'insinuer dans les lieux où la prétendue Réforme commençoit à s'établir. Œcolampade, qui s'étoit rendu maître du Sénat de Basle, y voioit encore les esprits dans l'émotion, lorsque des Anabaptistes s'y introduisirent. Il sentit aussitôt le tort que ces nouveaux venus alloient faire à sa secte naissante. Il invectiva d'abord contre la réitération du Baptême. Mais ensuite il fit sentir aux Magistrats tout ce que l'on devoit craindre des nouveaux séducteurs. Malgré ses efforts, les Anabaptistes se soutinrent à Basle,

& Blauvrock y vint pour être leur chef. C'étoit un homme fameux par ſon fanatiſme, & qui avoit de grands talens pour ſéduire. Il fut écouté favorablement, & on trouvoit la doctrine des Anabaptiſtes au moins auſſi probable que celle des Sacramentaires. En effet on voioit bien moins de traces du Baptême des enfans dans l'Evangile, que de l'inſtitution de la Meſſe, & de la préſence réelle du Corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie. D'ailleurs la communauté des biens parmi les Fidéles, qu'établiſſoit l'Anabaptiſme, rappellant la perfection des premiers Chrétiens, faiſoit beaucoup d'impreſſion. Enfin les preſtiges & l'enthouſiaſme de Blauvrock frappoient la multitude. C'eſt par cette voie que ce fanatiſme fit à Baſle tant de progrès. On établit dans cette ville la coutume qui ſe conſerve encore aujourd'hui, de n'avoir point de temple, de ne prêcher que dans les maiſons particulieres ou à la campagne, & d'écouter en quelque lieu que ce ſoit ceux qui ſe diſent divinement inſpirés.

XXII. Conférence publique à Baſle entre les Anabaptiſtes & les Sacramentaires. Les chefs des Anabaptiſtes punis rigoureuſement. Fermeté de ces fanatiques au milieu des tourmens.

Œcolampade étonné du progrès que faiſoit la nouvelle ſecte, crut pouvoir l'arrêter en propoſant aux Magiſtrats une conférence publique. On nomma les Préſidens de la diſpute, & des Greffiers pour en tranſcrire les actes. Elle fut très-vive de part & d'autre. Œcolampade attaqua les Anabaptiſtes par des raiſons très-ſolides : Blauvrock de ſon côté pouſſa vivement le miniſtre Sacramentaire par des raiſons qui devoient l'embarraſſer. La diſpute finit comme elle avoit commencé. Un texte, cria Blauvrock, un texte formel de l'Ecriture par lequel il ſoit dit qu'on peut baptiſer les enfans ? Un texte, répondit Œcolampade, citez-en un par lequel il ſoit défen-

du de les baptiser. Il étoit difficile que ni l'un ni l'autre pût répondre à l'objection, dès qu'ils s'accordoient à rejetter la Tradition. Œcolampade vint enfin à bout de faire chasser les plus furieux d'entre les Anabaptistes, en découvrant leurs folies, & les maximes séditieuses qu'ils débitoient sourdement. L'état déplorable auquel tous ces Sectaires avoient réduit la ville, porta Erasme à en sortir pour n'être plus témoin de tant de désordres. Bientôt après il y eut encore une conférence publique qui n'eut pas plus de succès que la premiere. On publia donc un Edit rigoureux contre les Anabaptistes, & on condamna les principaux d'entr'eux à divers supplices, qu'ils souffrirent avec une opiniâtreté invincible. Ils célebrent encore aujourd'hui la fête des héros de leur primitive église, & n'en parlent qu'avec admiration. Il faut convenir que plusieurs avoient des dehors bien capables d'en imposer à ceux qui n'approfondissent point. Nous n'en rapporterons qu'un exemple choisi entre beaucoup d'autres. Les Anabaptistes avoient engagé dans leur fanatisme Georges Wagner un des plus illustres citoyens de Munich. Cet homme avoit une grande réputation, & passoit pour un modele de toutes les vertus. Quand il se fut déclaré membre de la nouvelle église, l'Electeur de Baviere lui rendit visite, & l'exhorta de renoncer à cet illusion impie. Son entêtement obligea de le conduire en prison, où le Prince l'alla voir plusieurs fois pour tâcher de le gagner. N'aiant rien pu obtenir, il crut devoir arrêter le mal par un exemple éclatant : ainsi il le fit condamner au feu. L'Anabaptiste alla au bûcher avec un héroïsme apparent qui étonna tous les spectateurs. Il vit d'un œil sec sa

me & ſes enfans ſe jetter à ſes pieds pour onjurer de ſauver ſa vie & ſon ame. Arrivé lieu de ſon ſupplice, il leva les yeux au ci , & s'écria : Pere ſaint, vous le ſçavez : is m'êtes plus cher que femme, enfans & la vie. Ne permettez pas que jamais les affreux tourmens me ſéparent de vous. is de qui je tiens l'être, je vous le rends, tent de ne vivre & de ne mourir que pour s. Quand il eut achevé ces mots la flamme le ſuffoqua. Mais l'illuſion a quelquefois ſes martyrs, comme la vérité a les ſiens.

VII.

Le dernier remede pour arrêter un fanatiſme qui s'étendoit par tout où la nouvelle Réforme pénétroit, fut de noier tous ceux qui étoient convaincus d'avoir été rebaptiſés. On les précipitoit par bandes dans les eaux des fleuves, des rivieres & des torrens. L'Empereur Charles-Quint fit publier des Arrêts de mort contre les Anabaptiſtes. Mais c'étoient ſur-tout les nouveaux Réformateurs qui pourſuivoient leur condamnation, parce que, comme on ne ſauroit trop le répéter, les Anabaptiſtes prenoient plaiſir à s'établir où les Sacramentaires & les Luthériens cherchoient à dominer. Au commencement de 1528 ils formerent le deſſein de s'introduire à Berne à l'occaſion d'une conférence où les Sacramentaires devoient diſputer contre les Catholiques. Le refus que firent les Evêques d'y aſſiſter & d'y envoier leurs Théologiens porta les Anabaptiſtes à s'y rendre pour diſputer. On fut d'abord charmé de les entendre parler avec enthouſiaſme & invectiver d'un ton pathétique également contre les Catholiques, & contre

...ont ... Ils ...ent de s'établir à Berne.

Conférence publique entre eux & les Sacramentaires.

Luther & Zuingle. Les Anabaptiſtes emploierent contre les Sacramentaires tous les raiſonnemens dont ceux-ci faiſoient uſage contre les Catholiques. Les mêmes raiſons, diſoient-ils aux Sacramentaires, qui vous ont autoriſés à réformer l'Egliſe Catholique, nous autoriſent à réformer votre réforme. L'avarice & les déſordres de vos miniſtres; l'abus que vous faites des Ecritures, que vous détournez de leur ſens naturel pour y trouver le Baptême des enfans, qui n'y eſt point exprimé; le luxe que vous tolérez parmi des freres qui ſe picquent de réforme; les traditions humaines dont vous vous appuiez pour établir le Baptême dans un âge où on ne ſçauroit croire: toutes ces raiſons nous portent à nous ſéparer de vous, comme des raiſons ſemblables vous ont ſuffi pour vous faire abandonner l'Egliſe Catholique. Votre regle unique comme la nôtre, ajoutoient-ils, eſt l'Ecriture. Montrez-nous-y donc en termes formels le précepte ou le conſeil de baptiſer les enfans. Les Anabaptiſtes en preſſant ainſi les Zuingliens, ſe rendoient odieux au Sénat, qui avoit pris ſon parti en faveur de Zuingle. Si le fanatiſme & l'averſion pour les Princes & les Magiſtrats n'euſſent point décrié les Anabaptiſtes, ils l'auroient vraiſemblablement emporté ſur les Sacramentaires & les Luthériens en pluſieurs lieux où ceux-ci s'étoient établis.

IX.

L'Anabaptiſme traverſa auſſi à Straſbourg les prétendus Réformateurs. Hoffman l'y prêcha hardiment & gagna le fameux Franck qui s'étoit fait beaucoup connoître par ſon érudition. C'étoit un miſérable philoſophe qui ſe

XXIV. L'Anabtiſme divien une multude de braches.

Franck & Hoffman ſéduiſent beaucoup de perſonnes.

Schuvenfeld forme la Secte des ſpirituels.

plaiſoit à répandre des nuages ſur les vérités les plus claires, qui ne s'attachoit à rien de fixe, & dont les Ouvrages renferment les erreurs les plus monſtrueuſes. La réputation de Franck & l'éloquence d'Hoffman donnerent un grand cours à l'Anabaptiſme dans Strasbourg; mais les Magiſtrats aiant pris des meſures pour en arrêter le progrès, Franck fit ſemblant d'y renoncer pour éviter la punition, & il manifeſta la honte de cette Secte impie. Si on l'en croit, l'Anabaptiſme étoit partagé en plus de quarante-quatre branches différentes, qui ne s'accordoient toutes que dans le point capital de rejetter le Baptême des enfans. Franck augmenta le nombre des Schiſmatiques, en formant une nouvelle ſecte qui ſubſiſta quelque tems. Il prétendoit que la diviſion qui étoit entre les Catholiques, les Luthériens, les Sacramentaires & les Anabaptiſtes, n'empêchoit pas que tous ne fuſſent les membres d'une même Egliſe, & les enfans d'une même mere. Il ajoutoit que les Sacremens & les cérémonies ſont des choſes abſolument indifférentes. Il blaſphémoit contre les Livres ſaints, & ſoutenoit que c'étoit dans l'homme intérieur qu'il falloit puiſer toutes les regles de ſa croiance & de ſa conduite. Il ſeroit trop long de rapporter les noms des autres chefs du fanatiſme. Comme chacun d'eux ne reconnoiſſoit point d'autre miſſion que l'eſprit intérieur qui l'appelloit au miniſtere, on voioit ces nouveaux apôtres ſe multiplier ſans ceſſe. Dès qu'un viſionnaire s'étoit forgé un ſyſtême de Théologie, quelque bizarre qu'il fût d'ailleurs, il trouvoit parmi les Anabaptiſtes des eſprits diſpoſés à l'adopter. On ſuivoit le prétendu prophéte, pourvû qu'il rejettât le

Baptême des enfans, & qu'il soutînt la nécessité de se faire baptiser dans un âge capable d'instruction. De-là le grand nombre de sectes impies qui furent entées sur l'Anabaptisme, & qui le répandirent en tant de lieux, & avec un mélange si monstrueux de dogmes différens. Un de ceux qui se rendirent plus fameux fut Schuvenfeld, distingué par sa naissance & ses talens. Il n'y avoit personne qui parlât & qui écrivît aussi élégamment que lui en Allemand. Il accusa Luther d'avoir établi une Réforme, qui n'alloit qu'à corriger quelques abus dans la discipline extérieure, tandis qu'elle négligeoit le solide de la réformation. C'est par le cœur, disoit cet Anabaptiste, qu'il faut la commencer. Le point capital est d'apprendre aux Fidéles à marcher en esprit. La vie de ce séducteur étoit conforme à ses dogmes. Il joignoit l'affectation de l'austérité la plus rigoureuse aux apparences du plus grand recueillement intérieur, & paroissoit toujours attentif à l'inspiration de Dieu. Cet air imposant lui attira une foule de disciples. Le parti des *Spirituels* s'accrut considérablement en fort peu de tems. On y faisoit profession de garder la neutralité entre la Religion Romaine & celle de Luther, sous prétexte que la dispute ne convenoit point à des hommes, qui sont sans cesse appliqués à consulter Dieu au fond du cœur, & à recevoir de lui des inspirations particulieres dans la paix & le silence. Malgré la protection que la naissance, le bel esprit & les apparences de piété, donnoient à Schuvenfeld, Luther eut le crédit de le faire chasser de Siléfie. Il alla en Saxe avec une multitude de disciples, & osa y attaquer Luther, qui le contraignit de se retirer. Il passa

à Auſbourg où il établit une demeure plus fixe que par-tout ailleurs. Il en fit le centre de ſes courſes, & de-là il ſe répandit dans les villes voiſines, pour y prêcher ſes erreurs. Il annonça l'Anabaptiſme à la Nobleſſe, & la fit agréer à la principale Bourgeoiſie. C'eſt comme une nouvelle époque de cette héréſie, qui juſqu'ici n'avoit gueres été compoſée que de païſans & de gens de la lie du peuple. La ſecte des Spirituels fit des progrès très-rapides, & le Cardinal Hoſius étant en Allemagne en 1530 fut lui-même trompé par les beaux dehors qu'elle affectoit.

XXV. Autres Sectes d'Anabaptiſtes. Ils entreprennent d'établir une République réglée en Moravie.

D'autres Anabaptiſtes prirent le nom d'Apoſtoliques, parce qu'ils vouloient imiter en tout les Apôtres. On les voioit marcher deux à deux dans les diverſes provinces de l'Allemagne, ſans bâton, ſans chauſſure, ſans argent. D'autres s'appelloient *Parfaits ou ſéparés du monde*. Ils avoient des habits particuliers, & parloient fortement contre le luxe & les vaines parures. Ils pouſſoient ſans ceſſe des ſoupirs & s'appliquoient à paroître triſtes. Ils condamnoient tous les contrats & l'uſage des armes ſans aucune reſtriction. Pluſieurs ſe croioient impeccables & en prenoient le nom. D'autres ſe nommoient *Libertins*, prétendant que Jeſus-Chriſt leur avoit donné une parfaite liberté qui les affranchiſſoit du joug des loix humaines & des Magiſtrats. Ils pouſſoient encore plus loin cet eſprit d'indépendance, & donnoient dans des excès d'infamie qui paroîtroient incroiables, ſi l'on ne ſçavoit juſqu'où peut mener le fanatiſme. Une ſi grande diverſité de mœurs & de ſentimens parmi les Anabaptiſtes, eſt la cauſe de la diverſe maniere dont les Auteurs ont parlé d'eux. Quoiqu'ils fuſſent

fort répandus, on peut dire néanmoins que l'Anabaptisme n'étoit nulle part la Religion dominante. Il ne composoit en aucun païs un corps de Religion qui se gouvernât par ses loix, & dont les réglemens de discipline fussent autorisés par des magistrats. C'étoit un endroit foible de la secte, & qui donnoit sur elle beaucoup de supériorité au Luthéranisme & aux partisans de Zuingle. Hutter & Gabriel Scherding voulurent lever cet opprobre de leur Société, & établir une colonie qui fût gouvernée par une police qui leur fût particuliere. Ils choisirent la Moravie, & y acheterent un terrain assez étendu, où ils rassemblerent une multitude de freres, voulant faire reparoître sur la terre les merveilles que l'on avoit autrefois admirées dans la Thébaïde.

Vers l'an 1530 on vit prendre à cette colonie la forme d'une République réglée. Le démon y retraça en quelque sorte parmi ces fanatiques l'idée de ces premiers Cénobites, dont la vie simple & frugale a fait tant d'honneur à l'Eglise. Il y avoit des Archimandrites, qui étoient chargés de veiller sur chacune des habitations. Ils demeuroient toujours à la campagne, & avoient un réfectoire commun où chacun prenoit une nourriture simple & frugale, & une école publique où la jeunesse étoit instruite. L'Archimandrite avoit une intendance absolue sur son quartier, pour y faire garder une exacte discipline. Cette œuvre si belle en apparence, que le démon avoit formée, attira l'attention des Princes d'Allemagne, lorsqu'ils virent combien ces prétendus Spirituels se multiplioient. Eux-mêmes accélérerent leur ruine par leurs divisions. Ils se partagerent en deux Sectes, les Hutterites & les

Gabriellites. La corruption des mœurs devint peu à peu générale parmi ceux-ci. Les Huterites quitterent pour la plûpart la Moravie. Hutter leur chef, après bien des courſes, fut arrêté à Cluſen, & brûlé à Inſpruch en 1531; & ſes partiſans ſe diſſiperent par la vigilance des Magiſtrats. Vers le même tems les Gabriellites, dont les déſordres étoient affreux, chaſſerent de Moravie Gabriel leur apôtre. Il ſe retira en Pologne & y finit ſes jours. Sa ſecte fut preſque détruite en 1620. Elle ſubſiſte encore en Moravie, mais elle y eſt mépriſée & perſécutée. Un grand nombre de ces fanatiques ſe retira en Tranſylvanie pour y groſſir la ſecte des Sociniens, dont nous parlerons bientôt.

XXVI. Les Anabaptiſtes ſe rendent maîtres de Munſter. Jean Bocold s'y fait reconnoître Roi.

Deux ans après, une autre branche d'Anabaptiſtes excita de grands troubles à Munſter. Le Conſeil de cette ville avoit reçu l'année précédente 1532 les miniſtres Proteſtans, & en avoit chaſſé l'Evêque & le Clergé. L'Evêque pour ſe venger bloqua la ville, & déclara la guerre aux habitans, s'ils ne rentroient dans leur devoir. On fit un Traité par lequel on convint que les Catholiques & les Proteſtans vivroient en paix dans la ville; que les derniers y auroient ſix temples, mais que l'égliſe Cathédrale appartiendroit aux Catholiques. Ce traité fut ſigné au mois de Février 1533. Tel étoit l'état de cette ville, quand Jean Becold ou Bocold, tailleur d'habits, & diſciple d'un nommé Jean Matthieu fameux Anabaptiſte, s'y rendit avec quelques-uns de la même ſecte. Jean Matthieu y alla auſſi lui-même à la fin de la même année, après avoir infecté les Païs-Bas de ſes erreurs. Rotman principal miniſtre des Luthériens dans Munſter leur ré-

sista d'abord, & ensuite embrassa leur Réforme. Le nombre des Anabaptistes se multiplia tellement à Munster, qu'ils furent en état de chasser tous les Luthériens & de se rendre maîtres de la ville. Ils créerent un nouveau Sénat & de nouveaux Magistrats. L'Evêque aiant assemblé quelques troupes avec le secours de l'Electeur de Cologne & du Duc de Cleves, assiégea la ville, & voulut l'emporter d'assaut, mais il fut repoussé. Jean Matthieu enflé de ce succès, fit une sortie qui lui réussit, mais il fut tué dans une seconde. Bocold étant devenu par sa mort le premier chef des Anabaptistes, changea la forme du Gouvernement. Il feignit une extase de trois jours, après laquelle il déclara que Dieu lui avoit commandé d'établir douze Juges à la place de ceux qui composoient le Conseil. Il nomma ceux qui lui étoient le plus attachés, & par là il fut maître absolu du Gouvernement. Il établit bientôt la polygamie, aiant fait décider par ses prétendus prophétes, qu'elle n'étoit pas défendue par la parole de Dieu. Mais le gouvernement des douze Juges ne subsista pas long-tems. Bocold se fit déclarer Roi au bout de deux mois, par celui qui paroissoit pour le plus grand Prophéte de la secte, & couronner le vingt-quatriéme de Juin 1534. Il prit aussitôt les marques de la Roiauté, & fit battre monnoie. Il étoit vêtu magnifiquement, marchoit accompagné de gardes & d'officiers, & faisoit porter à son côté droit une couronne & une Bible, & à son côté gauche une épée. Il étoit assis sur un trône au milieu de la place & y rendoit la justice. Il y avoit quelquefois des repas communs où le Roi & la Reine servoient le peuple, étant aidés des officiers de la Cou-

ronne. Le repas étoit ſuivi de danſes, après leſquelles le Roi montoit ſur ſon trône, faiſoit des prieres, & terminoit les différends. C'étoit alors que les nouveaux prophétes débitoient leur réveries, que le peuple ſéduit écoutoit comme des oracles. Le douziéme de Juillet Jean Bocold fit publier un Edit, dont voici le préambule : « Nous faiſons ſavoir à » tous ceux qui aiment la vérité & la divine » juſtice, quelle eſt la maniere dont ils doi- » vent combattre ſous les étendards de Dieu, » comme de vrais Iſraélites dans le nouveau » Temple & ſous le nouveau Regne. De- » puis long-tems il avoit été prévû, ce re- » gne, & annoncé par les Prophétes. Aujour- » d'hui la révélation eſt accomplie dans la » perſonne de Jean le Juſte, aſſis ſur le trô- » ne de David. Que tous apprennent leurs de- » voirs, & obſervent nos loix en général & » en particulier, pour la gloire de Dieu & » l'amplification de ſon Roiaume. Les tranſ- » greſſeurs ſeront punis ſévérement. Ainſi » ſoit-il ». L'Edit contient enſuite vingt-ſept Reglemens qu'il eſt aſſez inutiles de rapporter, & finit ainſi : « Tous ces articles ont » été dictés par le Seigneur méme, & dé- » clarés par Jean le Juſte Roi du nouveau » Temple & Miniſtre du Trés-Haut, la vingt- » ſixiéme année de ſon âge, la premiere de » ſon Regne.

XXVII. Ce Roi fanatique eſt attaqué & puni. Toutes les Puiſſances pourſuivent

Les faux Prophétes par ordre du nouveau Roi réglerent enſuite le culte de Dieu & les cérémonies de la Religion. Dans une aſſemblée générale, un des plus fameux fanatiques déclara, que la volonté de Dieu étoit que l'on envoiât des docteurs aux quatre coins du monde pour y annoncer le nouveau

regne de Dieu. On en nomma vingt-six; qui partirent sur le champ pour aller précher dans les villes voisines. En y entrant ils poussoient des cris effroiables, & couroient dans les rues comme des frénétiques, menaçant la ville d'une prompte ruine, si on ne faisoit pénitence. Ensuite ils débitoient toutes leurs folies, d'un ton pathétique & capable d'en imposer au peuple ignorant. Ces nouveaux apôtres furent bientôt arrétés : & l'on sçut par eux l'état de la ville de Munster, qui étoit sans provisions & hors d'état de se défendre. Bocold envoia demander du secours en Hollande, où il y avoit un grand nombre d'Anabaptistes. Mais Jean Geclen qu'il envoia, voulut se faire à lui-même un Roiaume, & se rendre maître à Amsterdam, comme Bocold l'étoit à Munster. La conspiration aiant été découverte, il périt avec les conjurés. Ces entreprises engagerent les Etats des Provinces du Rhin à secourir l'Evêque de Munster & à exterminer ces fanatiques séditieux. On écrivit aux habitans de Munster, que s'ils ne chassoient leur prétendu Roi, tout l'Empire se réuniroit pour les réduire. Les Anabaptistes firent réponse au commencement de 1535, en envoiant aux Princes d Allemagne un Livre intitulé *le Rétablissement*. Luther le réfuta, & les Anabaptistes répliquerent. Mais on les attaqua d'une maniere plus efficace, en pressant vivement le siége de Munster. Après une forte résistance de la part des assiégés, la ville fut prise, & le prétendu Roi souffrit le supplice qu'il méritoit, au commencement de 1536. On tint ensuite une assemblée à Hambourg, où l'on fit des Edits très-séveres contre les Anabaptistes. Les Catholiques & les Luthériens

Les Anabaptistes & les dissipent.

concourant également a leur ruine, ils furent en peu de tems contraints de demeurer cachés, & peu à peu cette malheureuse secte se dissipa, après avoir fait en plusieurs païs de si grands ravages. Le nom d'Anabaptiste devint odieux à toute l'Europe, & les Anabaptistes eux-mêmes en rougissoient, parce qu'il étoit un titre pour être traité avec la plus grande sévérité. Tous les Princes & tous les Etats eurent en horreur ces séditieux, qui par leur esprit de révolte & d'indépendance, ruinoient les fondemens de la Société. Ceux mêmes qui condamnoient encore le Baptême des enfans, & qui demeuroient attachés aux principales maximes de l'Anabaptisme, en rejetterent le nom pour prendre celui des chefs, qui formerent ainsi différentes factions sur les ruines de toute la secte qui se dissipoit. Ainsi Mennon, Battembourg & David-Georges donnerent à leurs partisans les noms de Mennonites, de Battemburgistes & de Davidiens. On trouve encore aujourd'hui en Hollande & en Angleterre des Mennonites, qui conservent les maximes des Anabaptistes.

XI.

XXVIII. Hérésies des Sociniens. Lélius Socin, Michel Servet & autres hérétiques.

Pendant qu'on poursuivoit par-tout les restes de cette secte fanatique, il s'en formoit une autre qui reçut dans son sein ceux qui passoient pour les plus éclairés des Anabaptistes. Elle eut pour chef Lelius Socin, & fit dans la suite des progrès dont nous sommes encore aujourd'hui témoins. Socin qui lui donna naissance, étoit fils de Marianus Socin, & petit-fils d'un autre Marianus Socin Jurisconsulte célèbre, qui avoit enseigné le Droit Canonique à Padoue, ensuite à Sienne, avec beaucoup de ré-

putation, & pour qui le Pape Pie II avoit une estime singuliere. Lelius Socin nâquit à Sienne en 1525, & fut destiné par son pere à l'étude du Droit. Il conçut de fort bonne heure le dessein de changer de Religion, parce que, disoit-il, l'Eglise Catholique enseignoit plusieurs choses qui n'étoient pas conformes à la raison. Il ne distinguoit point la raison souveraine qui n'est autre chose que la Sagesse divine, de la raison aveugle de l'homme, qui ne peut que jetter dans l'égarement ceux qui ont la folie de la prendre pour guide. Socin osoit donc rejettter tout ce qui ne lui paroissoit pas s'accorder avec sa raison; & d'abord il voulut approfondir par lui-même le sens des Ecritures, & suivre dans cet examen son esprit particulier. Il n'est pas étonnant qu'il se soit si prodigieusement égaré, en suivant une lumiere si fausse & si trompeuse. Il étudia le grec, l'hébreu & même l'arabe, & acquit une érudition qui ne pouvoit que lui être funeste dans la malheureuse disposition où il étoit. Il quitta l'Italie en 1547 pour aller chercher parmi les Protestans, des connoissances capables de le satisfaire. Un esprit aussi inquiet & aussi indocile que le sien, ne pouvoit souffrir le joug salutaire de la Foi, & il espéroit prendre plus librement son essor parmi ceux qui s'étoient révoltés contre l'autorité suprême de l'Eglise. Il emploia quatre ans à voiager, en Angleterre, en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne & en Pologne. Après y avoir conféré avec les plus fameux hérétiques, il se fixa à Zurich, où malgré la réputation que sa science & ses talens lui acquirent, il se rendit bientôt suspect, même aux Protestans, de l'hérésie Arienne qu'il embrassa. Il suivit en cela l'exemple de Michel

Servet Espagnol, qui avoit publié en 1531 plusieurs livres contre la Trinité, & avoit fait un mélange monstrueux des erreurs des Luthériens, des Sacramentaires, des Anabaptistes & des Ariens. Servet demeura long tems en France & en Allemagne, débitant par-tout ses erreurs. Il passa en 1553 à Genéve, où Calvin, comme nous l'avons dit, le fit arrêter & condamner à être brûlé. Lelius Socin fut aussi attaqué par Calvin, qui ne pouvoit souffrir tous ces nouveaux ennemis du Mystere de la Trinité. Mais les prétendus Réformateurs devoient se regarder comme la premiere cause de cette effroiable licence, qui portoit tant d'écrivains téméraires à forger un systême de Religion & à expliquer l'Ecriture selon leur fantaisie.

On vit bientôt naître des cendres de Servet, plusieurs auteurs qui adopterent ses blasphèmes contre la Trinité; & Lelius Socin ne fut pas le seul qui osa attaquer ce mystere, & faire revivre les anciennes objections des Ariens & des Macédoniens contre la Divinité du Fils & du Saint-Esprit. Un certain ministre de Cracovie, nommé Grégoire Pauli, fit la même chose en Pologne. Il poussa même l'impudence, jusqu'à faire peindre un temple, dont Luther abbattoit le toit, Calvin renversoit les murailles, & lui-même en sappoit les fondemens par son attentat sur le Mystere de la Trinité. On vit peu de tems après paroitre George Blandrata Piémontois, qui s'étant sauvé de l'Inquisition de Pavie sema aussi l'Arianisme dans la Pologne, quoiqu'il tâchât quelquefois de le déguiser sous des termes qui paroissoient orthodoxes. De là il passa dans la Transylvanie, où il fit goûter ses principes au Prince

Jean

Jean Sigismond. Lelius Socin étoit alors en Pologne, avec Valentin Gentilis & les autres chefs du nouveau systéme. Les troubles qu'ils y exciterent, mirent le Roi Sigismond-Auguste dans la nécessité de les bannir par un Edit. La mort naturelle qui enleva Lelius Socin à Zurich en 1562 à l'âge de trente-sept ans, lorsqu'il s'en retournoit en Italie, le sauva des supplices qu'il se seroit infailliblement attirés, comme Gentilis qui mourut à Berne par la main du Bourreau. Il dit à haute voix sur l'échaffaut, qu'au lieu que tous les anciens Martyrs avoient donné leur vie pour les intérêts du Fils, il avoit l'honneur d'être le premier qui la perdoit pour les intérêts du Pere.

XXI. Erreu[rs] [&] impiété[s de] Fauste [So]cin.

Fauste Socin neveu de Lélius s'est rendu encore plus fameux que son oncle, par ses erreurs & ses impiétés. Il nâquit à Sienne en 1539. Il fut gâté de fort bonne heure, aussi bien que plusieurs de ses parens, par les lettres de son oncle; & pour éviter les poursuites de l'Inquisition, il se retira en France. Lorsqu'il étoit à Lyon, n'étant âgé que de vingt ans, il apprit la mort de son oncle, & alla recueillir ses papiers à Zurich. De là il passa en Italie, où il demeura douze ans à la Cour du Duc de Florence. Aiant appris des Calvinistes à ne s'arrêter ni à l'autorité de l'Eglise, ni à celle de la Tradition, & à ne pas s'embarrasser si ces opinions avoient eu ou non des défenseurs dans l'Antiquité, il résolut de donner à ce principe toute l'étendue qu'il pouvoit avoir. Il ne se contenta donc pas de rejetter les dogmes de l'Eglise Catholique, que les Lutheriens & les Calvinistes avoient déja rejettés, il entreprit l'examen de tous les autres

que les nouveaux hérétiques avoient retenus; & méme de ceux auſquels ſon oncle n'avoit point donné atteinte. Il prétendoit que les Ariens avoient trop donné à Jeſus-Chriſt, & nia nettement la préexiſtence du Verbe. Il ſoutenoit que le Saint-Eſprit n'étoit point une perſonne diſtincte, & qu'ainſi il n'y avoit que le Pere qui fût proprement Dieu. Il étoit forcé d'avouer que l'Ecriture donne le nom de Dieu à Jeſus Chriſt; mais il diſoit que ce n'étoit pas au méme ſens qu'au Pere; & que ce terme, appliqué à Jeſus-Chriſt, ſignifie ſeulement que le Pere, ſeul Dieu par eſſence, lui a donné une puiſſance ſouveraine ſur toutes les créatures, & l'a rendu par là digne d'étre adoré des Anges & des hommes. Ceux qui ont lû ſes Ecrits, ſavent quelle violence il a été contraint de faire à l'Ecriture pour l'ajuſter à ſes erreurs. Il anéantit la Rédemption de Jeſus-Chriſt, & réduit ce qu'il a fait pour ſauver les hommes, à leur avoir enſeigné la vérité, à leur avoir donné de grands exemples de vertu, & à avoir ſcellé ſa doctrine par ſa mort. Le péché originel, la Grace, la Prédeſtination paſſent chez cet impie pour des chimeres. Il regarde tous les Sacremens comme de ſimples cérémonies ſans aucune efficace. Il prend le parti d'ôter à Dieu les attributs qui paroiſſent incommodes a la raiſon humaine, & il [illegible] un aſſemblage d'opinions qui lui paroiſſent plus raiſonnables, ſans ſe mettre en [illegible] quelqu'un a penſé comme lui depuis l'[illegible]ment du Chriſtianiſme. Il n'eſt point [illegible] des difficultés qu'on lui propoſe, ſous pr[illegible] que toutes les m[illegible]imes qu'il oſe avancer, ne ſont pas, dit-il, néceſſairement liées av[illegible]

salut. Il réduit les points qu'il appelle fondamentaux à un si petit nombre, que presque tous les hérétiques anciens & nouveaux peuvent selon lui prétendre au salut.

Au reste, quoique Fauste Socin ait surpassé tous les hérétiques par le nombre de ses erreurs, & par la hardiesse avec laquelle il a frondé tout ce qui ne quadroit point avec sa raison, il a donné peu de prises sur lui du côté des mœurs. Il a écrit avec élegance, & d'une maniere fort éloignée des emportemens de Luther & de Calvin. Avant que l'on eut fait le recueil des livres qui sont dans la Bibliotheque des Freres Polonois, il étoit difficile de recouvrer les Ouvrages de Fauste Socin, qui ont été imprimés à la tête de cette Bibliotheque, en deux tomes *in folio*. Le premier contient ses Explications sur quelques endroits de l'Ecriture, & ses Ouvrages Didactiques. On y voit beaucoup plus de subtilité & de rafinement, que de jugement & de solidité. Il rapporte au plan de fantaisie qu'il s'étoit fait sur sa Religion, toutes ses explications de l'Ecriture. Le second tome de ses Ouvrages contient ses Ecrits Polémiques. La plûpart de ses disputes sont contre d'autres ennemis de la Trinité, avec lesquels Socin ne s'accorde pas sur des points de Religion d'une très-grande conséquence. Il mourut en Pologne en 1604, & y laissa un grand nombre de disciples qui prirent le nom de Freres Polonois. Ils y avoient des églises dans plusieurs villes, mais ils en furent chassés dans une Diete générale par un Arrêt public en 1660, & obligés de se retirer en Silesie, en Prusse, en Moravie & en Transylvanie. C'est principalement depuis la fin du

ſiécle dernier, qu'ils ſe ſont fait connoître par leurs Ouvrages, qui étoient très-rares, & qui pour la plûpart ont été réimprimés en Hollande. On dit qu'il y a beaucoup de Sociniens dans cette République. Ils ont préparé les voies aux Déiſtes, qui ſe ſont ſi fort multipliés de nos jours; & ceux-ci ont enfanté cette foule d'impies, qui tout recemment ont porté l'audace juſqu'à vouloir s'introduire dans la Faculté de Théologie de Paris. Chaque jour voit naître des ſyſtêmes pernicieux, qui montrent qu'il n'eſt plus poſſible de douter de la conſpiration formée contre la Religion.

XII.

XXX. Cenſures faites par la Faculté de Théologie de Paris.

La Faculté de Théologie de Paris s'eſt ſignalée dans le ſeiziéme ſiécle par la condamnation qu'elle a faite, non ſeulement des héréſies des Lutheriens & des Calviniſtes, mais encore de pluſieurs autres erreurs que des particuliers avançoient, ſoit dans des livres, ſoit en chaire, ſoit dans des théſes. Il y a un grand nombre de ces cenſures qui tendent à maintenir la doctrine de l'Egliſe dans ſa pureté, à ſoutenir la diſcipline, a bannir les ſuperſtitions, à réformer les abus, & à défendre les droits du Roi & les Libertés de l'Egliſe Gallicane. Nous nous contenterons de donner une idée de celles de ces Cenſures qui nous paroiſſent les plus remarquables.

Etant conſultée en 1500 par Henri de Bergues Evêque de Cambrai, ſur des imputations faites contre lui par ſon Chapitre, elle différa pluſieurs mois à donner ſa déciſion, & écrivit à l'un & à l'autre pour les exhorter à la paix. Mais n'aiant pu les mettre d'accord, elle répondit aux queſtions qui lui avoient été

propoſées, après en avoir déliberé dans dix aſſemblées. Voici le fait. L'Evêque de Cambrai avoit excommunié ſon Chapitre, parce qu'il avoit ceſſé de faire l'Office pour des différends qu'il avoit avec lui. Les Chanoines irrités firent des proceſſions dans l'égliſe, & au retour de la proceſſion, proſternés devant le petit autel du Chœur où le ſaint Sacrement étoit dans le Ciboire, le Célébrant avec le Diacre & le Soudiacre tournant le dos à l'autel, firent chanter par les enfans de chœur, des prieres qui contenoient des imprécations contre ceux qui les perſécutoient, & des vœux pour leur délivrance. La Faculté condamna ces imprécations, & montra combien elles étoient contraires à l'eſprit de l'Egliſe & aux maximes de l'Evangile.

L'égliſe de Paris aiant conſulté l'Univerſité en 1502, touchant les cenſures portées contre ceux qui refuſeroient de paier les décimes impoſées par le Pape, la Faculté de Théologie décida, que les cenſures portées contre ceux qui par la crainte de bleſſer la Liberté eccléſiaſtique & les Décrets des Conciles, & de mettre l'Egliſe en ſervitude, n'avoient pas voulu paier la décime impoſée par le Pape, après en avoir appellé, étoient abſolument nulles; qu'on ne devoit point les craindre; & que ceux qui en avoient appellé, pouvoient continuer de célébrer les ſaints Myſteres & de faire les autres fonctions eccléſiaſtiques.

La Faculté alors toujours attentive à maintenir les droits des Evêques & des Curés, obligea en 1524 un Bachelier de rétracter ce qu'il avoit avancé, que ſaint Pierre étoit le ſeul Apôtre conſacré immédiatement par Jeſus-Chriſt, & que les Curés avoient été inſtitués

mis en priſon, furent obligés de ſe rétracter d'une maniere très-humiliante. Trois ans après on publia les derniers Statuts de la Faculté, qui furent enregiſtrés au Parlement. On y défend entre autres choſes de rien enſeigner qui ſoit oppoſé à la doctrine Chrétienne, aux ſentimens des ſaints Peres, aux droits du Roi & du Roiaume, & l'on ordonne de punir extraordinairement le Syndic, le Préſident & le Répondant, qui contreviendront à ce Statut.

SUITE

DES RÉFLEXIONS,

Sur l'état de l'Egliſe pendant le ſeiziéme ſiécle.

I.

I. Maux de l'Egliſe d'Angleterre. Schiſme ſous Henri VIII. L'héréſie ſe joint au ſchiſme ſous Edouard VI.

NOus avons conſidéré dans les Réflexions qui ſont à la fin du volume précedent, les malheurs qui déſolerent toute l'Egliſe dans le ſeiziéme ſiécle, & qui en firent tomber une ſi grande portion dans le ſchiſme & l'héréſie. Nous allons maintenant expoſer les maux & les ſcandales de chaque Egliſe particuliere.

Henri VIII Roi d'Angleterre fut pendant preſque tout ſon regne livré à une incontinence dont on ne voit gueres d'exemples. Cette paſſion fut cauſe du funeſte ſchiſme qui enleva pour toujours tout ce Roiaume à l'Egliſe. L'hiſtoire du Regne de ce Prince n'eſt qu'une longue ſuite de maux dont le ſouvenir fait horreur. Il trouvoit des Archevêques, des Miniſtres, & un Parlement, toujours prêts à favori-

ser ses plus grands excès. On vit dans le monde pour la premiere fois un Roi oser prendre le titre de Chef Supréme de l'Eglise, & vouloir y disposer de tout à son gré. Un Cranmer & un Cromvel étoient dignes de concourir à tout le mal que faisoit Henri VIII. La déprédation des monasteres, & le pillage des biens temporels de l'Eglise, servirent d'appas à ce malheureux Prince. Ainsi l'impureté & l'avarice furent le mobile de la Réforme Anglicane. La maison d'Henri fut toujours remplie de sang & d'infamie. La lâcheté du Parlement & des Evêques rendit le mal sans remede. Après la mort d'Henri VIII l'hérésie se joignit au schisme. Le fameux Duc de Sommerset de concert avec l'impie Cranmer plongerent le Roiaume dans ce nouvel abime. La plus grande partie du peuple entra dans les vues de la Cour & les favorisa. Les images furent abbatues, les églises pillées & profanées, les chaires occupées par les sectateurs de Luther & de Zuingle, & le public inondé d'Ecrits qui attaquoient ouvertement les anciens dogmes & les saintes cérémonies de la Religion. Plusieurs Evêques applaudirent à cette apostasie, & beaucoup d'autres n'eurent pas le courage de s'y opposer. Malgré toutes les précautions qu'Henri VIII avoit prises par son testament, pour conserver en Angleterre quelques restes de la Religion Catholique, la doctrine Zuinglienne, tant détestée par ce Prince, y devint dominante. *Bossuet.*

II. Maux cette E[...] consomm[...] sous Eli[...]beth.

Après une si étonnante révolution, & une tempete si violente, on vit renaître le calme pendant le Regne de la Reine Marie. Le Cardinal Polus seconda le zéle de cette Princesse, & s'efforça de rétablir la Religion dans le Roiaume. Mais cette lueur d'espérance s'éva-

Les F[...]

terme fatal où aboutirent enfin le
prétentions de cette Cour. Les m
ploierent les Papes pour punir El
en l'excommuniant, ſoit en port
à la révolte, ſoit enfin en engage
gnols à l'attaquer, contribuerent
coup à accelerer l'apoſtaſie de ce I
à attirer une perſécution terrib
liques, qui étoient déja dans une
preſſion. L'eſprit de vengeance
toujours Elizabeth contre les Pape
voulu la perdre, porta cette arti
ceſſe à tous les excès dont on ne
d'abord cru capable. Elle vint à l
en Ecoſſe & en Irlande le regne
Toute l'Europe vit avec étonne
Reine d'Ecoſſe abandonnée de ſes
ſon attachement à la Religion Ca
tenue priſonniere pendant dix-hu
fin exécutée ſur un échaffaut pa
Reine d'Angleterre. Toutes les c
de cet événement ont du paroitre

niste sous Edouard VI ; Catholique sous Marie, & enfin sous Elizabeth il se fixa dans la Réforme Anglicane, qui est un composé des dogmes de Luther & de Calvin.

Nous avons vu ce qui occasionna l'établissement de l'hérésie dans les Païs-Bas & dans les Roiaumes du Nord. La sévérité excessive des Espagnols, l'aveugle déference de Philippe II au sanguinaire tribunal de l'Inquisition, les horribles violences du Duc d'Albe, rendirent odieuse la domination des Espagnols ; & les peuples des Païs-Bas, en secouant leur joug, secouerent en même-tems celui de l'autorité de l'Eglise. L'avarice de la Cour de Rome, les injustes prétentions des Papes, l'abus des Indulgences, occasionnerent la perte de la Religion dans le Nord. Nous ne rappellerons pas ici les circonstances affreuses de cet événement : nous nous bornerons à rapporter en peu de mots les principaux désordres des païs qui conserverent la Foi, en tirant de l'histoire même que nous avons rapportée, les traits dominans propres à entrer dans le triste mais fidéle tableau des maux, qui affligerent l'Eglise pendant le seiziéme siécle.

II.

III. Maux l'Eglise France. Divers fordres. Ravag des Calvi tes. Fureur la Ligue. suites at fess.

L'Eglise de France fut dans une grande désolation par les guerres continuelles de François I avec Charles-Quint. Ce Roi s'attacha aux femmes d'une maniere scandaleuse & qui faisoit blasphémer la Religion par les hérétiques. Sous Henri II le Roiaume fut encore le théâtre des guerres les plus sanglantes, & on ne peut exprimer à quelle désolation fut réduite alors l'Eglise de France. Toute la Cour étoit plongée dans la débauche, & l'exemple

du Roi autorisoit les plus grands scandales. Tout plioit sous la Duchesse de Valentinois, & les gens d'esprit ne se signaloient que par des poësies infâmes. La Conjuration d'Amboise qui arriva sous François II, montre combien les Calvinistes s'étoient multipliés dans le Roiaume. Ils devinrent encore beaucoup plus puissans sous Charles IX, comme on le voit par le parti qu'on crut devoir prendre de tenir le Colloque de Poissi. Quoique la vérité y ait triomphé, on n'auroit jamais dû faire tant d'honneur aux hérétiques, & compromettre ainsi la cause de l'Eglise. On n'a pu lire qu'avec surprise les ravages que les Calvinistes firent dans le Roiaume depuis cette Conférence, & à quel excès se porta un grand nombre de Catholiques, en emploiant pour repousser l'hérésie, des moïens condamnés par la Loi de Dieu. La Ligue dont nous avons rapporté les fureurs, mit tout en confusion dans l'Eglise & le Roiaume de France. D'un côté, par tout où les Prétendus Réformés étoient les maîtres, ils abolissoient l'exercice de la vraie Religion, renversoient les autels, brûloient les reliques, tourmentoient & massacroient les Prêtres & les Religieux, & se faisoient détester par la profanation des choses sacrées.

D'un autre coté, la plûpart des Catholiques s'éloignoient étrangement du véritable esprit de l'Eglise. Ils massacroient les hérétiques quand ils en trouvoient l'occasion, pilloient & rasoient leurs maisons, & se portoient à toute sorte d'excès. Cette guerre de Religion étant allumée dans toutes les Provinces, mit le Roiaume en feu. Elle se fit avec une cruauté & une animosité qu'il est impossible d'exprimer; & rien n'étoit plus commun que les sacri-

leges, les pillages, les meurtres, les incendies & les crimes les plus infâmes. Nous avons vû les Calvinistes exercer leur barbarie non-seulement sur les vivans, mais l'étendre sur les morts. Ils les déterroient avec une inhumanité qui n'a pas d'exemple chez les nations les plus féroces. Ces malheureux Réformateurs n'épargnerent ni les tombeaux de nos Rois, ni les Reliques les plus sacrées des plus grands Saints : rien n'échappoit à leurs insultes & à leurs attentats.

Il n'est pas étonnant que les Catholiques aient eu horreur de ce nouveau genre d'inhumanité ; mais il est inconcevable qu'ils se soient portés à massacrer tous les hérétiques, & à exécuter le détestable projet de la journée de S. Barthelemi, dont les circonstances font frémir. Le Regne d'Henri III ne fut pas exempt des maux qui avoient été extrêmes sous celui de Charles IX. Henri négligeoit les affaires de l'Etat, pour se livrer tantôt à des parties de débauche, tantôt à des dévotions ridicules & bizarres. Un Prince de ce caractere ne pouvoit manquer de laisser augmenter les progrès des hérétiques, n'aiant ni la vigueur, ni la prudence nécessaire pour arrêter le cours d'un si grand mal. Ce fut alors que les Catholiques conçurent le plan de cette fameuse Ligue, dont on ne peut se rappeller sans horreur l'origine & les progrès. Ce criminel projet étoit une suite des idées fausses que l'on avoit depuis Gregoire VII sur la puissance des Papes par rapport au temporel des Rois. Rien n'étoit plus contraire à tous les principes de la Religion Chrétienne, qui défend sous quelque prétexte que ce soit, de troubler l'ordre public, ni d'entreprendre sur l'autorité des Puis-

fances établies de Dieu. Le meurtre d'H
III & l'attentat fur la vie d'Henri IV,
des événemens qui doivent apprendre à
la poftérité, de quelle conféquence font les
reurs Ultramontaines, qui attaquent l'i
pendance des Souverains.

Combien eft-il donc effentiel pour la fû
de l'augufte perfonne des Rois, & pou
tranquillité de leurs Etats, que le Cler
le peuple foient exactement inftruits de l
de Dieu & de l'efprit de l'Evangile fur u
ticle auffi important? Après ces funeftes ex
ples que nous fournit l'hiftoire de la Li
il n'y a rien qu'on ne doive craindre de
dont la lumiere ne regle pas le zéle. Ce q
ne fauroit trop remarquer, c'eft que la
de Rome & les Papes eux-mêmes favorif
la révolte, & ne ceffoient d'animer les
gueurs. Il falloit que cette féduction eût
terrible efficace, pour avoir porté des F
çois à fe dépouiller des fentimens nat
qu'ils ont pour leurs Rois, & à donner le
de Saints & de Martyrs aux monftres qui
avoient affaffinés. C'eft à un aveuglement
fi prodigieux, que l'attachement à de
principes a conduit une Nation, qui a le
rieux avantage de l'emporter fur tous les
tres peuples, par fon inviolable fidélité
tendre affection pour fon Souverain. Qu
leçon pour les fucceffeurs de ces Rois, qui
été les victimes des opinions Ultramonta
Combien eft-il de leur intérêt d'avoir
leurs Etats, des Evêques, des Prêtres &
Docteurs attachés par Religion aux maxi
du Royaume & de l'Eglife Gallicane,
font celles de l'Evangile! La conduite des C
feffeurs qui inquiettoient les Fidéles au Tr

nal de la pénitence, & qui refusoient l'absolution à ceux qui ne vouloient pas se révolter contre leur Roi, est un autre genre de scandale qui parut alors. Un tel fanatisme apprend combien les Ministres de l'Eglise peuvent quelquefois abuser de la confiance des Fidéles dans l'administration des Sacremens, & combien il est nécessaire que les Magistrats protecteurs des loix de l'Eglise & des saints Canons, veillent alors pour réprimer ces abus.

Dans les tems dont nous exposons les malheurs; qui sont ceux qui ont été les plus fidéles à leur Roi? C'est ce que l'on ne sauroit assez remarquer. Le Parlement de Paris donna l'exemple à tous les Ordres du Roiaume, d'un attachement inviolable pour le Prince légitime. Aussi avons-nous vû que cet illustre Corps avoit été le plus en butte à la fureur des Ligueurs. Ces forcenés ne crurent pouvoir mieux affermir leur révolte, qu'en opprimant ces Magistrats, & en les dépouillant par violence de leur autorité. Cette auguste Compagnie remplissoit toute justice: elle avoit pour l'Eglise & pour l'ancienne doctrine un zéle vraiment éclairé, & elle y joignoit la plus parfaite fidélité pour le Roi. Au contraire, les plus grands ennemis qu'aient eu nos Rois dans les tristes tems dont nous parlons, sont ceux qui dépendoient particulierement de la Cour de Rome, & qui étoient imbus de ses maximes. Il est vrai que la Faculté de Théologie de Paris fit un Décret qui fut envoié dans toutes les villes du Roiaume, par lequel elle décidoit que ceux qui s'attachoient à Henri IV, étoient coupables de péché mortel: mais il faut se souvenir de l'état d'appauvrissement & de langueur, auquel se trouvoit alors réduit ce Corps

auparavant si sain & si vigoureux. Ceu
membres qui étoient sa force & sa gloire
en prison ou en exil, & avoient été re
du corps par la puissante cabale des L
Dès que le Parlement eut un peu de
il en profita pour affermir l'autorité d
rendit contre les Jésuites plusieurs Arr
le plus célébre les chassa du Roiaum
même tems il veilla sur les autres Reli
sur la Faculté de Théologie, & sévi
des théses où l'on osoit soutenir la puis
Pape sur le temporel des Rois.

IV. Autres maux en France.

Outre les maux que produisit la L
y en avoit encore beaucoup d'autres
Roiaume. On en voit une triste peint
le discours que l'Evêque de Bazas fit a
nom du Clergé. En parlant des suites
du Concordat, il représenta que la d
y étoit presqu'entierement renversée
avoit vingt-huit Evêchés sans Pasteurs
multitude de bénéfices n'étoient poi
vis; & que de trente Dioceses qui éto
le Languedoc, à peine en trouveroit
l'on eût fait les saintes Huiles l'anné
où il parloit. Quelque tems après,
vêque de Bourges dit au Roi, qu'au gr
dale de l'Eglise, on parvenoit à ces dig
les moiens les plus criminels; que
avoient un vrai mérite demeuroient d
scurité; & que ceux qu'on élevoit à l
pat étoient des chiens muets, qui laiss
rir leurs brebis sans leur donner aucun
se contentant d'une attention superfi
se bornant à recevoir les revenus de
néfices.

III.

Nous avons vu aussi de très-grands maux en Italie. La fin du Pontificat d'Alexandre VI, toute la durée de celui de Jules II & de Leon X, ne nous ont présenté que des scandales. Adrien VI qui leur succéda avoit quelques bonnes qualités; mais son attachement pour l'Empereur Charles-Quint lui fit faire plusieurs fautes. Il mit pour lui plaire l'Eglise d'Espagne en servitude, comme Leon X y avoit mis celle de France. Ce Pape étoit détesté à Rome, mais ce n'étoit point à cause de ses défauts. C'est parce qu'il avoit voulu réformer quelques abus, & qu'il étoit ennemi des désordres. Un pareil trait suffiroit pour faire connoître l'état où étoient alors les Romains: aussi Dieu se hâta-t-il d'exercer sur eux ses justes vengeances. Ce grand événement arriva sous Clément VII. Il fut la suite des démêlés de ce Pape avec l'Empereur par rapport aux affaires temporelles d'Italie. Dieu ne se servit plus des barbares pour punir les iniquités de Rome, mais des troupes d'un Empereur Chrétien. Elles ravagerent d'abord le Bolonois & la Romagne, & se porterent ensuite avec une espece de fureur à saccager une ville, dont l'avarice & la corruption scandalisoient l'univers. Tout contribua à rendre sensible la vengeance divine. Nous n'avons pû décrire toutes les abominations que commit cette armée victorieuse. Les maisons furent pillées, les femmes deshonorées, les choses les plus saintes profanées. Les Espagnols étoient les plus ardens à égorger les Romains. Nous l'avons dit, & nous le répétons. A la honte des Chrétiens, Rome souffrit de la part des troupes d'un Empereur Chré-

V. Maux en Italie. Rome punie d'une maniere éclatante. Défauts considérables de la plûpart des Papes. Scandales de divers genres.



gé dans le sang de ses citoien
la ville pendant deux mois en
sans exemple. Comment la
profita-t-elle point d'un te
captivité du Pape & la miser
réduit, ne produisirent d'a
que de le rendre fort dépen
reur. Ce fut sa complaisance
qui il ne pouvoit rien refuse
évoquer à Rome l'affaire du
VIII. La Bulle qu'il publia
les plus terribles suites. No
ment il éluda toujours la dem
Œcuménique. C'est ainsi qu
me avoit été chatiée, sans a

Paul III qui succéda à Cl
eu successivement sept Evé
quelque excès que fût porté
étoit plus touché. Il se rend
citations de l'Empereur p
Concile de Trente, mais il
toutes les démarches & s'e

Le Cardinal Polus paroissoit le plus digne d'être élevé sur le saint Siége; mais on emploia l'accusation calomnieuse de défaut de zéle contre le Luthéranisme, pour éloigner ce grand homme du souverain Pontificat. Jules III qui fut nommé, se déshonora d'une maniere indigne dès qu'il eût été couronné; & il donna lieu aux bruits les plus scandaleux, sans se mettre en peine d'y apporter aucun remede. Dès qu'il fut Pape, il ne s'appliqua plus aux choses sérieuses, & mena une vie voluptueuse & inutile. Il fit la seconde convocation du Concile de Trente; mais il voulut comme Paul III en diriger toutes les actions, & le fit suspendre au grand scandale de toute la Chrétienté. Il fomenta la guerre en Italie, & fut peu touché des désordres qui en étoient la suite. Il déclara le Roi de France Henri II excommunié, & menaça de mettre son Roiaume en interdit. Ces malheureux troubles arrêtoient tout le bien que pouvoit faire le Concile de Trente, Henri n'y aiant voulu envoier aucun Evêque ni aucun Théologien de son Roiaume. C'est ainsi que les Papes préféroient toujours leurs intérêts temporels à ceux de la Religion. Marcel II successeur de Paul III avoit d'excellentes intentions; mais par un effet des jugemens de Dieu sur son peuple, il ne vécut que vingt jours après son élection. Il disoit sans détour, que l'unique moien d'arrêter le progrès de l'hérésie, étoit de travailler à une sérieuse réformation. Le nom seul de réforme, disoit-il, faisoit horreur aux cinq derniers Papes, craignant qu'on ne s'en servît pour diminuer l'autorité Pontificale. Mais, ajoutoit-il, la réformation ne supprime que le luxe, un vain éclat, des dépenses inu-



tems, qu'il n'eût été empoiso

Paul IV qui fut élu par les i
nese & malgré la brigue des
moigna un grand zele pour
d'Angleterre sous le regne si
cesse Marie. Sous celui d'Elisa
na la perte entiere de ce Roia
teur & son imprudence. Il déc
l'Empereur dès le commencem
tificat, malgré le serment sole
il s'étoit engagé à ne faire la
Prince Chrétien. Mais il disoi
rien ne lioit la puissance Po
tendoit être maitre absolu de
& n'avoit garde de vouloir
cile de Trente. Ce Pape av
le maintien de la Foi Catho
injustes préjugés arrêterent pr
bien qu'il vouloit faire. Sa r
lui fit étendre au-delà de toute
de l'Inquisition, qui étoit déja
conduite à l'égard des Car
Moron le rendit fort odieux
ses prétentions sur l'Empire. I

en pieces fa ftatue, roulé la tête pendant trois jours dans les rues de Rome, & réduit en cendres la prifon de l'Inquifition & la maifon du grand Inquifiteur.

Que de cabales dans le Conclave qui s'ouvrit après qu'on eut appaifé ces défordres! On fe fouvient de l'artifice fingulier qu'emploia la Cueva Efpagnol pour fe faire élire par furprife. Ce ftratagême fert à découvrir les autres pratiques fourdes qui font fi fort en ufage dans ces fortes d'occafions. Pie IV fut nommé, & rétablit le Concile de Trente. Il donna bien des preuves de fa politique & de fon ambition, dans tous les moiens qu'il prit pour faire terminer ce Concile. La gloire de l'Eglife & les intérêts de la Religion n'étoient pas l'unique motif qui le portoit à confommer ce grand ouvrage: il vouloit encore plus illuftrer fon Pontificat. Il forma dans le même deffein un grand nombre d'autres entreprifes, dont plufieurs lui auroient paru peu dignes de fes foins, s'il eût bien connu fes devoirs & la grandeur des befoins de l'Eglife. Il s'appliqua avec une ardeur incroiable à amaffer des richeffes par les voies les plus injuftes, afin d'élever fa famille & de la rendre puiffante dans le monde. Eft-il étonnant qu'il ait empêché le Concile de Trente de travailler à une férieufe réformation? Son fucceffeur Pie V avoit des mœurs très pures, & beaucoup de zéle pour la Foi, & il a fait des réglemens très-utiles à la Religion. Mais ne peut-on point mettre parmi les maux de l'Eglife, tout ce que ce Pape fit par un zéle dépourvû de lumieres? La dureté de fon caractere avoit forcé fon prédéceffeur à le faire fortir du Vatican: il en fuivit toute l'ardeur quand il fut fur le faint Siége, & il

s'imaginoit devoir faire brûler tous ceux qui étoient suspects dans la Foi. L'appareil terrible avec lequel il fit publier la Bulle *In Cœna Domini* avec diverses additions, & l'étendue qu'il lui donna, causerent de grands troubles dans plusieurs Roiaumes. Le Parlement menaça d'un Décret d'ajournement personnel les Archevéques & Evéques qui publieroient cette Bulle, & de saisir leurs revenus, la déclarant attentatoire aux droits du Roi & de ses Officiers, & contraire aux Libertés de l'Eglise Gallicane. Dans plusieurs autres Etats Catholiques, on s'opposa à cette Bulle avec la même vigueur, sans qu'on pût engager Pie V à la retirer. Nous avons vu les troubles qu'elle excita en particulier dans le Roiaume de Naples. Pie V vouloit que les Confesseurs interrogeassent sur la Bulle au Tribunal de la Pénitence, & refusassent l'absolution à ceux qui ne voudroient pas s'y soumettre. Le Gouvernement s'opposa à cette tyrannie; & les Magistrats userent de l'autorité qu'ils ont de connoitre des refus injustes des Sacremens, & de les réprimer, comme contraires aux droits communs des Fidéles & à la tranquillité publique.

Grégoire XIII confirma la méme Bulle, & anathématisa ceux qui s'y opposeroient. Il se donna de grands mouvemens pour maintenir la Ligue formée en France, & fit éclater sa joie à Rome, quand il apprit le massacre de la saint Barthelemi. C'est ce qui montre combien le zéle de ce Pape, qui d'ailleurs avoit de bonnes qualités, étoit peu éclairé. La maniere dont le fameux Sixte-Quint monta sur le saint Siége ne doit pas étre omise dans l'article des maux de l'Eglise. L'artifice qu'il

emploia pour se faire élire, fait assez connoître la fausse idée qu'il se formoit de cette redoutable dignité. Sa réponse au Cardinal de Medicis, qui lui témoignoit sa surprise du changement subit arrivé dans sa santé, montre un homme qui se joue de la Religion & qui foule aux pieds l'Evangile. Urbain VII qui avoit un caractere fort différent, ne fut Pape que treize jours, Dieu n'aiant fait que le montrer à son Eglise. Il bénit Dieu en mourant de ce qu'il rompoit ses liens, & le délivroit des dangers sans nombre ausquels il étoit exposé dans une place aussi élevée.

IV.

Nous avons dû être effraiés en voiant l'Eglise d'Allemagne dans une si grande agitation. Le Luthéranisme y fit d'effroiables ravages, & en emporta enfin un grand nombre de Provinces. Les guerres des Princes Protestans avec l'Empereur y occasionnerent une infinité de désordres; & mirent le comble aux maux de cette Eglise. Il n'y eut aucun païs où l'on vît tant de bouches s'ouvrir pour demander une véritable réformation. Celle de Luther en faisoit sentir à tout le monde le besoin pressant. Mais la Cour de Rome demeura insensible à ces cris. Elle y envoioit des Nonces, mais c'étoit plutôt pour s'opposer à une véritable réformation, que pour y travailler sérieusement. L'Empereur de son côté assembla plusieurs Dietes; on se donna divers mouvemens pour remédier aux maux dont l'Allemagne étoit inondée: mais c'étoit la politique plutôt qu'un vrai zéle, qui étoit le mobile de toutes ces démarches. Les Princes qui s'étoient déclarés pour Luther, se fixerent invariablement dans

VI. Maux dont l'Allemagne est inondée.

l'héréfie, s'autorifant de tous les abus dont l'Eglife gémiffoit, pour fe féparer de fa communion. Les Anabaptiftes acheverent de défoler l'Allemagne, où ils porterent à la fédition & à la révolte une multitude innombrable de païfans. Les Provinces qui demeurerent Catholiques, ne profiterent guéres du châtiment que Dieu exerçoit fur celles qui furent abandonnées à l'efprit de fchifme & d'héréfie. Et, ce qui eft bien furprenant, cette Eglife dont la réclamation avoit paru fi vive contre les défordres & les abus, en eft demeurée fubmergée, & a continué d'être déshonorée par les vices les plus groffiers. C'eft ce qui a contribué à confirmer dans l'endurciffement les Provinces que l'héréfie avoit emportées. En parlant des maux de l'Eglife d'Allemagne, nous ne pouvons nous difpenfer de dire un mot de Charles-Quint. Ce Prince avoit des qualités eftimables, mais il avoit auffi de grands défauts. Sa diffimulation étoit profonde, comme nous avons pu le remarquer dans fa conduite à l'égard du Pape Clement VII. Il témoignoit une extrême affliction de toutes les horreurs qui fe commirent à Rome dans le fac de cette ville, tandis qu'il en étoit le véritable auteur. Il facrifioit à la paffion de dominer fa parole & fa Religion, & pouffoit l'hipocryfie plus loin que n'avoit jamais fait aucun Prince. Il fut prefque toujours efclave de l'impureté, mais il emploia toute fon adreffe à couvrir un vice fi humiliant & fi honteux.

V.

VII. Maux en Efpagne.

Les Efpagnols donnerent une étrange idée du Chriftianifme aux Infidéles dans leur conquête du Méxique. Les cruautés qu'ils exer-

cerent sur eux sont presque sans exemple. Leur barbarie les rendoit industrieux à inventer de nouveaux supplices, pour s'assûrer la possession d'un pays si riche. Le siége d'Oran que fit le Cardinal Ximenès, est un de ces bizarres événemens, qui ne pouvoit guères arriver que dans un siécle tel que celui dont nous parlons. Quel spectacle que celui d'un Cardinal Archevêque, revêtu de ses ornemens pontificaux, & accompagné d'une multitude d'Ecclésiastiques & de Religieux, qui avec l'habit de leur Ordre, avoient l'épée au côté pour aller attaquer une place à la tête d'une armée ! Les Espagnols donnerent dans la prise d'Oran de nouvelles preuves de leur férocité, en massacrant jusqu'aux vieillards, les femmes & les enfans. Quel éloignement n'inspiroient-ils point pour la Religion Chrétienne aux Infidéles par une telle conduite ! L'usurpation de la Couronne de Navarre dont Jean d'Albret étoit possesseur légitime, est un autre trait qui mérite d'entrer dans la liste des maux de l'Eglise d'Espagne. Cette Nation s'imaginoit avoir droit de dépouiller les Infidéles de leurs richesses & de leur ôter leur liberté : mais pouvoit-elle alléguer le même prétexte d'infidélité, qui en soi est fort injuste, à l'égard d'un Prince Chrétien & Catholique ? En vain les Espagnols s'autorisoient-ils d'une Bulle de Jules II, qui en excommuniant Jean d'Albret, lui ôtoit sa Couronne : quand cette Bulle seroit réelle, ce seroit couvrir une injustice par une autre. Les Espagnols ne songeoient guères à porter dans le nouveau monde le flambeau de la Foi. Leur unique soin étoit d'en tirer beaucoup d'or & d'ar-

Les Espagn[ols] rendoient [le] Christianis[me] odieux aux Infidél[es].

Divers dés[or]dres dans c[et]te Eglise.

gent, & de réduire les Insulaires au plus dur esclavage, allant même jusqu'à les traiter comme les animaux les plus brutes. Les Gouverneurs, qui étoient autant de tyrans, exerçoient dans les Indes toute sorte de rapines & de violences.

Le célébre Barthelemi de Las-Casas Evêque de Chiappa, voyant combien toutes ces cruautés rendoient le Christianisme odieux aux Infidéles, vint en informer l'Empereur, qui fut touché de tant d'excès, sans y apporter des remédes efficaces. Le Docteur Sepulvéda entreprit de justifier toutes les horreurs qui se commettoient dans les Indes, & il vint à bout de faire imprimer son livre à Rome, n'ayant pû y réussir en Espagne. La réfutation qu'en fit Barthelemi de Las-Casas contient une relation de toutes les cruautés exercées par les Espagnols dans ces contrées éloignées. On y voit une peinture affreuse des Chrétiens d'Espagne. Ils y sont représentés comme des hommes sans foi, sans religion, sans aucun sentiment d'humanité. [illegible] zele missionnaire, après avoir travaillé cinquante ans sans aucun succès, à cause de la cruauté des Espagnols, quitta ce pays, persuadé que l'oppression [illegible] les Indiens [illegible] leur salut. En retournant à [illegible] Pape [illegible], il lui fit connoître les violences & usurpations des Espagnols; mais la cour de Rome ne remédia pas à un si grand mal. Nous avons vu combien Philippe II étoit toujours dévoué à l'Inquisition, & que c'est à ce zèle [illegible] dévouement [illegible] propre fils. [illegible] avec [illegible] traité le célébre Barthelemi de Caranza Ar-

chevêque de Tolède, paroît incroyable. Le Concile de Trente ne put rien gagner sur l'Inquisition d'Espagne, qui retint si longtems dans les fers un Prélat autant distingué par son mérite, que par la grandeur de son Siége. Dieu voulut punir la cruauté des Espagnols, en permettant qu'ils perdissent les Pays-Bas, & qu'ils éprouvassent de la part des Maures, les mêmes traitemens qu'ils avoient fait éprouver à ces Infidéles.

VIII. Dieu se sert des Turcs pour punir les Chrétiens. On profite peu d'un tel châtiment.

Dieu voulut aussi dans le cours du seiziéme siécle, montrer sans cesse à tous les Chrétiens la verge dont il devoit les frapper. Il accorda de grandes victoires au Sultan Selim, pour apprendre aux Papes & aux Princes Chrétiens, combien ils devoient faire peu de cas de ces sortes de conquêtes. Le Sultan fit trembler l'Italie, & y auroit causé les plus grands ravages, si Dieu n'eût dissipé ses projets. Mais les Chrétiens n'ayant pas profité de ce premier avertissement, Dieu lâcha la bride aux Turcs, & s'en servit pour punir les iniquités de son peuple. Soliman II fut l'instrument de ses justes vengeances, dont on n'avoit encore vû que les préludes. Il prit Belgrade sur les Chrétiens, se rendit maître de l'isle de Rhodes, & mit en déroute l'armée des Hongrois. Leur jeune Roi & les plus grands Seigneurs Ecclésiastiques & Séculiers, périrent dans la triste journée de Mohats. Tout fut mis à feu & à sang le long du Danube. Bude fut brûlée avec la belle Bibliothéque qui avoit coûté des sommes immenses. Le Pape Clément VII ne put méconnoître dans cet événement le doigt de Dieu, qui vouloit punir les péchés des Chrétiens. Les Turcs prirent bientôt après l'isle

de Chio sur les Génois, & se porterent aux plus grandes impiétés. Ils se conduisirent de même dans la conquête de l'isle de Cypre, & attirerent sur eux la colére de Dieu, qui les humilia à leur tour, en accordant aux Chrétiens la célébre victoire de Lépante.

VI.

IX. Maux d'un nouveau genre. Attaques livrées aux vérités de la Grace.

En faisant l'énumération des principaux scandales du seiziéme siécle, pouvons-nous nous dispenser d'en rappeller un qui a eu des suites si funestes pour l'Eglise? Dieu dans sa misericorde ayant mis des bornes à la séduction, qui avoit fait de si grands progrès sous les etendarts de Luther, de Calvin & des autres prétendus Réformateurs, le démon changea d'artifices, & s'ouvrit une route opposée. Il entreprit de perdre dans la Communion Catholique, ceux à qui il ne pouvoit [illegible]

[illegible]

l'on ne voit presque par-tout qu'une nouvelle forme de doctrine. Ce n'est pas nous seulement, dit-il encore, qui les avons convaincus d'enseigner de nouveaux dogmes; mais le pere & l'architecte même de ces nouveautés (Molina) en fait gloire, & s'en applaudit dans son Ouvrage de la Concorde de la Grace & du libre arbitre. " Quelques Auteurs avant lui, en combattant l'erreur de la grace nécessitante des Luthériens & des Calvinistes, avoient tellement relevé les forces du libre arbitre, qu'ils étoient tombés dans l'erreur opposée qui est proprement le Pélagianisme. Mais c'est Molina qui a rédigé en corps & en systême la grace versatile, & qui a découvert le premier le secret si vanté de la science moyenne. C'est de quoi il se fait gloire d'être l'auteur, & c'est pour cela que Lemos lui donne le nom d'*Architecte*, qui convient parfaitement à ce faiseur de systême & à tous ceux qui lui ressemblent.

X. Combien il est important pour discerner la vérité, de remonter à la naissance des disputes & de fixer la date de l'erreur.

Lemos & ses Confreres d'une part, Molina & les siens de l'autre, avouent le changement qui venoit d'arriver dans l'Eglise. C'en est assez pour décider la question. Tout est fait, dès qu'on connoît la date de la nouvelle doctrine. Le langage étoit unanime auparavant; la Foi étoit la même par-tout. Molina avertit l'Eglise, qu'il vient apprendre quelque chose de nouveau, & se glorifie d'en savoir plus que saint Augustin. Il n'en faut pas davantage : il est jugé par sa propre bouche. ,, Je ne veux, dit le grand Bossuet, rapporter ici que ce peu de mots de saint Athanase. *La Foi de l'Eglise Catholique est celle que Jesus-Christ a donnée, que les Apôtres ont publiée, que les*

Peres ont conservée. *L'Eglise est fondée sur cette Foi, & celui qui s'en éloigne, n'est pas Chrétien.* Tout est compris en ces quatre mots : Jesus-Christ, les Apôtres, les Peres, Nous & l'Eglise Catholique. C'est la chaîne qui unit tout ; c'est le fil qui ne se rompt jamais ; c'est là enfin notre descendance, notre race, notre noblesse, si on peut parler ainsi, & le titre inaltérable où le Catholique trouve son extraction. Distinguez donc, ajoûte l'illustre Prélat, la multitude abandonnée à elle-même par un juste jugement de Dieu, de la multitude choisie & benie; ou, pour parler avec saint Athanase, *distinguez la multitude qui défend l'héritage de ses Peres*, de la multitude qui est éprise de la nouveauté. " Il peut donc y avoir selon M. de Meaux, une multitude éprise de la nouveauté. L'erreur peut s'étendre & s'accréditer. Alors les Novateurs triomphent, & se glorifient de cette multitude qu'ils ont séduite. Ils tâchent de faire perdre de vûe le moment où on les voyoit seuls, & où, comme le dit encore M. Bossuet, *on les pouvoit compter par trois ou quatre.* Mais ils ont beau faire ; la honte de leur origine les décéle. On connoît l'auteur de la nouveauté. Il s'est donné lui-même comme venant apprendre ce qui étoit inconnu avant lui. Dès qu'il a paru, tout le monde s'est soulevé. C'en est assez ; son procès est fait. Son erreur a beau croître & s'étendre. C'est un torrent qui fait grand bruit ; mais il est venu en une nuit, & il séchera tôt ou tard. Sa marche irréguliére & violente peut effrayer ; mais elle n'a point cette majesté durable & soutenue de ces fleuves, dont les eaux abon-

dantes ne tarissent point, parce qu'elles coulent de source; quoiqu'elles puissent quelquefois se trouver resserrées dans un lit plus étroit, & être moins abondantes, à cause d'une sécheresse extraordinaire.

XI. Concert différens [Jé]suites pour [é]tablir un[e] nouvelle [do]ctrine. Sou[lè]vement qu'excite [le] Livre de M[o]lina.

Les Jésuites avoient déja formé le dessein d'un nouveau plan de Théologie, plus de trente ans avant que le livre de Molina parût. Le Jésuite Fonseca qui avoit été maître de Molina, lui reprocha en 1588 lorsqu'il donna son Livre, de s'être fait honneur d'un systême qu'il tenoit de lui, & qu'il lui avoit appris dès l'an 1560. Avant ce tems-là même, & dès 1547, nous avons vû Lainez & Salmeron que saint Ignace avoit envoyés au Concile de Trente, se faire dire par les Peres ces foudroyantes paroles, *Foras Pelagiani. Chassez les Pélagiens.* Nous avons parlé des Thèses que soutint à Salamanque en 1581 Monté-Major autre Jésuite, & qui furent censurées par l'Université de cette ville. Les Jésuites Lessius & Hamelius enseignerent à Louvain les mêmes erreurs en 1580. La réclamation des Facultés de Théologie de Louvain & de Douai fut des plus éclatantes. Toutes ces honteuses flétrissures n'empêcherent pas Molina de publier son Livre, quoique ces erreurs eussent aussi été condamnées par le Cardinal Chiroga Archevêque de Tolède & grand Inquisiteur. Il trouva en Portugal plus de facilité à publier son Ouvrage. Et pendant qu'il y faisoit imprimer sa Concorde, la Société faisoit de son côté imprimer à Rome Cassien avec des notes très-suspectes; circonstance qui montre assez que cette Compagnie n'agissoit point au hazard, mais avoit un but & un dessein tout formé. Le Directoire

[É]tudes dressé avec tant d'appareil, prouve aussi que tout étoit concerté, & que les entreprises de différens Jésuites, étoient l'effet & la suite d'un grand dessein. Le crédit de la Société naissante ne put empêcher que le Livre de Molina ne soulevât tout le monde Chrétien. Le Cardinal Baronius compare Molina à un serpent, qui échappe des mains par ses artifices, & par ses protestations de ne point prétendre s'écarter de la Doctrine Catholique. Le même Cardinal assûre que le principal dessein de Molina est de contredire en tout saint Augustin. Nous avons vû avec quelle force Henriquez savant Jésuite s'éleva contre son confrere, allant jusqu'à dire que le Livre de Molina prépare les voies à l'Antechrist, qu'il attaque sans pudeur & en blasphémant la Doctrine de l'Eglise & des Peres sur les points les plus essentiels, & que si on le tolére, & qu'il arrive qu'un Corps puissant & adroit en prenne la défense, ce Livre exposera l'Eglise à un extrême danger, & causera la ruine d'un grand nombre de Catholiques.

XII. Maux de différens genres que causent à l'Eglise ces ennemis d'une nouvelle espéce. Jugement qu'on a porté d'eux peu après leur naissance.

On sait assez que l'événement n'a que trop répondu à cette triste prédiction. Pour bien sentir quelle plaie faisoient à l'Eglise ces ennemis d'un nouveau genre, qu'elle avoit la douleur de voir naître & se multiplier dans son sein, on peut parcourir les réflexions que nous avons faites sur le prix des Vérités de la Grace, en rapportant l'hérésie de Pélage, & les travaux & les Ecrits de saint Augustin sur cette matiére essentielle. Comme ces Vérités saintes ont une étroite liaison avec la Morale, il n'est pas étonnant que ceux qui ont donné une si mortelle atteinte aux Vérités

de la Grace, aient aussi défiguré & corrompu toute la Morale. Comme nous ne voulons point toucher à l'histoire du dix-septiéme siécle, nous ne parlerons point des moyens qui furent employés, pour accréditer une doctrine, contre laquelle il s'éleva un cri si général dès qu'elle parut dans l'Eglise. Nous nous contenterons de rappeller ici la grande opposition qu'éprouva la Société des Jésuites, soit de la part du Parlement de Paris, soit de celle de la Faculté de Théologie. Plusieurs grands hommes ne lui avoient pas été plus favorables, & avoient fait à son sujet les plus fâcheuses prédictions. Le Général Lainez successeur immédiat de saint Ignace, fit un étrange personnage dans le Concile de Trente. Outre le reproche de Pélagianisme qu'il s'y attira, il y avança des principes qui concentroient toute la Hiérarchie dans le Pape : ce qui remplit d'indignation les Evêques, dont il déprimoit l'autorité sacrée par ses basses flatteries pour la Cour de Rome. Il y ouvrit toujours des avis fort extraordinaires, & qui donnerent de lui une très-mauvaise idée. La Société n'avoit pas une doctrine plus exacte sur l'indépendance & l'autorité des Rois. Les Ecrits séditieux qui furent trouvés dans la chambre du P. Guignard, obligerent le Parlement d'en venir aux extrémités que nous avons rapportées. Ce Jésuite fut pendu, quelques-uns de ses confreres faits prisonniers, ayant été convaincus de divers excès du même genre, & tous furent chassés du Royaume. Aucun autre Corps Religieux n'avoit encore porté de pareils caractéres. En les réunissant tous, on ne peut s'empêcher d'en être extrémement frappé.

Les célébres Avocats Antoine Arnauld & Etienne Pasquier en firent la plus affreuse peinture. Ce dernier, après avoir rapporté le Décret si connu de la Faculté de Théologie de Paris, qui finit par ces mots : * *Cette Société paroît dangereuse en matiére de Foi, perturbatrice de la paix de l'Eglise.... & née plutôt pour détruire que pour édifier*, s'exprime ainsi. „ Voilà la censure de cette grande „ Faculté. Il n'étoit point lors question d'in„ corporer ces Jésuites avec nous, & ne se „ doutoit-on nullement de ce que nous „ voyons aujourd'hui. Tellement que l'on „ ne peut dire que préoccupée de passion elle „ ait donné cet avis... Quel jugement est „ cestui ? De tout un Corps & Collége. „ Quel Collége ? De notre alme Faculté de „ Théologie ; par l'avis de laquelle non-seu„ lement nos Rois, ains les Papes, non-seu„ lement les Papes, ains les Conciles Géné„ raux se sont ordinairement guidés ès cho„ ses qui regardoient l'état de notre Foi „ Chrétienne. Mais elle y besongna peut„ être tumultuairement ? Rien moins ; elle „ fut par quatre divers jours assemblée dans „ la Sorbonne, prêta le serment solemnel, „ fit comme dit est célébrer une Messe du „ Saint-Esprit. Et vraîment il faut bien qu'il „ y ait en nos Jésuites du deschet, puisqu'ils „ ont reçu de ces grands personnages cette „ atteinte, qui n'avoit onques été donnée „ en l'introduction de tous les autres nou-

* *His omnibus & multis aliis examinatis & perpensis, hæc Societas videtur in negotio fidei periculosa, pacis Ecclesiæ perturbativa, Monasticæ religionis eversiva, & magis in destructionem quàm in ædificationem.*

„ veaux Ordres de Religion. . . . Je les com-
„ pare proprement au lierre qui attaché à
„ une vieille parois, fait montre extérieure
„ de la soutenir, & néanmoins la mine in-
„ térieurement. Ainsi est-il de nos Igna-
„ ciens, lesquels faisant contenance de sou-
„ tenir l'Eglise de Dieu, la ruinent & rui-
„ neront de fond en comble au long aller. "
Ceux qui ont étudié l'Histoire Ecclésiastique du dix-septiéme siécle, savent ce qu'il faut penser de cette espéce de prophétie.

VII.

XIII. Biens de l'Eglise. Martyrs en Angleterre sous le regne d'Henri VI

Après avoir vû un si grand nombre d'objets affligeans, il est juste d'en considérer d'autres, propres à nous consoler & à nous édifier. L'Angleterre nous présente une multitude de Martyrs, qui souffrirent pour la Foi avec une merveilleuse constance. Nous nous arrêterons d'autant plus volontiers à un spectacle si beau & si touchant, que nous n'avons rien dit dans l'histoire d'Angleterre, de tous ces généreux Confesseurs qui rendirent témoignage à l'ancienne Religion, dans la persécution qui fut si violente sous le regne d'Elisabeth. Les traits que nous allons rapporter, sont tirés des monumens les plus authentiques. Il seroit fort à souhaiter que l'histoire de tant de Martyrs, de tout âge, de tout sexe & de toute condition, fût plus connue, & que quelqu'un prît la peine de la traduire en notre langue. Nous ne pouvons en donner ici qu'une idée très-sommaire.

Fischer Evêque de Rochester & Morus ancien Chancelier, avoient donné sous Henri VIII l'exemple d'une fermeté héroïque. Ces deux grands hommes furent

alors la gloire de l'Eglise d'Angleterre, & attirerent par leur sang une grande bénédiction sur les précieux restes que Dieu s'étoit réservés. Plusieurs Prêtres & Religieux moururent au milieu des plus cruels supplices. Le célébre Cardinal Polus, aussi distingué par son mérite que par sa naissance, donna des preuves de son zéle pour la conservation de la Foi. S'étant soustrait par la fuite aux effets de la haine d'Henri VIII, Marguerite sa mere, qui étoit fille de George Duc de Clarence frere du Roi Edouard IV; cette Princesse dont la sainteté étoit révérée des peuples, eut la tête tranchée. Une multitude de Religieux languissoient dans les prisons, & y traînoient une vie plus triste que la mort même. Nous avons vû avec quelle patience & quelle foi la Reine Catherine soutint jusqu'à la mort sa disgrace. Sa vertu étoit si éclatante, qu'elle lui attira même les regrets du Roi son infidéle époux. Un Religieux de saint François qui avoit été son Confesseur, & dont l'attachement à l'ancienne Foi faisoit tout le crime, fut brûlé à petit feu. Le Général de la Cavalerie & le Vice-Roi d'Irlande eurent la tête tranchée pour la même cause.

XIV. Persécution longue & violente sous Elisabeth. Courage invincible d'une multitude de Catholiques. On voit reparoître en Angleterre

Mais ce n'étoit là que le prélude de la persécution qui devoit couronner tant de Martyrs sous Elisabeth. Le premier Ordre du Clergé se signala alors par sa magnanimité. Le seul Evêque de Landaf préféra à sa Religion les faveurs de la Cour. Tous les autres, que les malheurs précédens avoient réduits au nombre de seize, furent fidéles à Dieu. Dix, à la tête desquels étoit Nicolas Heath Archevêque d'Yorc & Chancelier

du Royaume, & Bonner Evêque de Londres, terminerent glorieusement leur vie dans les fers, de même que l'Abbé de Vestminster; & les autres Prélats moururent en exil. Le second Ordre fut encouragé par un si bel exemple. Un très-grand nombre d'Ecclésiastiques fut dépouillé de ses biens, & mourut ou en exil ou en prison. On nous a conservé les noms de treize Doyens d'églises Cathédrales, de quatorze Archidiacres, de plus de soixante Chanoines de Cathédrales, de quarante-neuf Docteurs en Théologie, de dix-huit Docteurs en Droit, de neuf en Médecine, de douze principaux de Colléges, de plus de trois cens membres des Universités, & d'un grand nombre de Curés & autres Ecclésiastiques. Pour bien sentir tout le prix d'une telle réclamation, il faut se souvenir de l'oppression où avoient été les Catholiques sous les regnes d'Henri VIII & d'Edouard VI. Celui de Marie avoit été trop court pour réparer les malheurs précédens.

les mervei des premi siécles.

L'Ordre Monastique se distingua aussi par son courage, & augmenta le nombre de tant d'illustres Témoins. Les Chartreux établis près de Richemond sortirent en corps, & allerent chercher un asyle dans la Flandre. Toute la Communauté des Religieuses de Sion sortit en procession la croix à la tête, & fut transférée à Lisbonne en Portugal. C'étoient peut-être les seules maisons Religieuses qui avoient été rétablies par la Reine Marie, depuis la déprédation des Monastéres sous le regne d'Henri VIII. Ce qu'il y avoit de plus éminent en science & en piété dans l'Eglise d'Angleterre, eut donc alors la

...re de retracer aux yeux de l'Univers les ...veilles des premiers siécles. Si cette Egli... eut presque point de Martyrs dans sa ...ance, elle eut la glorieuse prérogative ... enfanter une multitude en expirant. Les Actes de ces Martyrs ont été écrits avec beaucoup de soin par des témoins oculaires & très-dignes de foi, & sont conservés pour la plûpart dans les Archives du Collége des Anglois de Douai. Il en est aussi parlé avec de grands éloges dans les Notes de Baronius sur le Martyrologe Romain, dans le Catéchisme de Grenade, dans Cornelius à Lapide, & sur-tout dans le Livre intitulé *Concertatio Ecclesiæ Catholicæ in Angliâ* du Docteur Bridgervater, & dans l'Histoire de la ...écution d'Angleterre par Dom Diego de ...és Evêque de Tarracone en Espagne. Un g...nd nombre de ces relations ont été imprimées à Londres en deux volumes in-8° en 1741. On voit par les monumens des souffrances de tous ces Martyrs, qu'on les enfermoit dans les prisons avec les criminels, où on leur faisoit souffrir la faim & la soif; qu'on les jettoit ensuite chargés de chaines très-pesantes dans des cachots humides & obscurs, où souvent ils étoient tellement entassés, qu'ils ne pouvoient presque ni se remuer ni s'asseoir. Dieu pour renouveller ses anciens prodiges en faveur de ses serviteurs, voulut souvent que les chaînes se brisassent d'elles-mêmes. C'est ce qui arriva trois fois en présence des Juges à M. Rigby, jeune Gentilhomme d'une ancienne famille de la Province de Lancastre, qui souffrit avec une tranquillité d'ame que ses Juges mêmes ne purent s'empêcher d'admirer. Ce

jeune homme si courageux & si plein de foi, mourut au milieu des plus cruels tourmens, uniquement parce qu'il avoit été réconcilié par un Prêtre Catholique, & qu'il refusoit constamment d'aller aux assemblées des hérétiques. Sa mort glorieuse arriva le 21 de Juin 1600.

Plusieurs des Confesseurs étoient suspendus par les mains enfermées dans des menotes de fer dentelées & attachées au plancher, où on les laissoit pendre durant plusieurs heures. On leur écartoit les jambes dans des ceps, ou on leur mettoit le corps à la torture avec tant de violence, que leurs membres en étoient tout disloqués. On enfonçoit à quelques-uns des aiguilles sous les ongles, comme on fit à un Prêtre nommé Brian, qui souffrit ce supplice avec un tel courage, priant pour ceux qui le tourmentoient, qu'un de ses Juges saisi d'étonnement s'écria: *Que ceci est surprenant ! Si un homme n'étoit pas bien affermi dans sa Religion, il n'en faudroit pas davantage pour le faire changer.* [Disons plutôt, que ces Chrétiens schismatiques étoient devenus pires que les idolâtres, puisqu'un spectacle qui servoit autrefois à convertir les Païens, laissoit les schismatiques dans leur endurcissement.] On employoit tous ces tourmens contre les Confesseurs, pour découvrir chez qui on célébroit les saints Mystères, quelles étoient les maisons où l'on exerçoit l'hospitalité, à qui on avoit administré les Sacremens. Mais on n'en a point vû à qui la rigueur des supplices ait fait trahir leurs freres. La douceur & la sérénité de ces serviteurs de Dieu, montroient la présence de l'Esprit saint qui les

animoit. La priére continuelle, & les discours pleins de foi par lesquels ils s'animoient à la persévérance, remplissoient tout le tems de leur captivité : & on en a vû plusieurs convertir des criminels par leurs exemples & leurs exhortations. Aux rigueurs qu'ils éprouvoient dans leurs prisons, la plûpart ajoûtoient encore des jeûnes & des mortifications volontaires, pour se mieux préparer à la grace du martyre. Ils entendoient prononcer leur arrêt de mort avec une joie qui montroit combien ils s'estimoient heureux de mourir pour Jesus-Christ. On les traînoit sur des claies jusqu'au gibet au milieu d'une populace en fureur. Ils y faisoient leur profession de Foi, exhortoient les Catholiques à persévérer, & les Protestans à rentrer dans l'Eglise, prioient pour la Reine, & recevoient la mort avec toutes les dispositions des anciens Martyrs.

Voici quel étoit le supplice par lequel la plûpart ont consommé leur sacrifice. Lorsqu'ils avoient été pendus quelques momens, on coupoit la corde ; & on les étendoit étant encore pleins de vie sur l'échaffaut ; on leur fendoit le ventre, & on arrachoit leurs entrailles, qu'on jettoit dans le feu ; enfin on leur arrachoit le cœur. Plusieurs de ces Martyrs, au milieu de ces tourmens, faisoient encore entendre des assistans les priéres qu'ils adressoient à Dieu. Après toutes ces barbares opérations, on coupoit le corps des Martyrs en quartiers, qu'on suspendoit sur quatre poteaux aux portes des villes. Ce n'étoient pas seulement les hommes qui donnoient des preuves si éclatantes de leur attachement invincible à la Foi de leurs Peres :

on vit auſſi un grand nombre de femmes montrer une fermeté au-deſſus de leur ſexe. Une Dame de l'ancienne famille des Middleton ayant été arrêtée pour avoir reçu des Prêtres dans ſa maiſon, fut condamnée à mort au milieu des tourmens. Les larmes de ſes enfans ne purent affoiblir cette mere pleine de foi. Elle eut la conſolation de les voir eux-mêmes rendre témoignage à la Religion. On les fit fouetter juſqu'au ſang, & on mit en priſon l'aîné qui n'avoit que douze ans. Ceci arriva en 1586. Quelques années après on exécuta un pere de famille nommé Milner, dont le crime étoit d'avoir exercé l'hoſpitalité à l'égard d'un ſaint Prêtre nommé Roger Dicconſon. Comme il avoit huit enfans, le Juge eſſaya de l'attendrir par la vûe de ſa femme & de ſes enfans. Mais le Confeſſeur de Jeſus-Chriſt, plein du courage que la Foi inſpire, dit à ce Juge : *Voudriez-vous donc, Mylord, me conſeiller de perdre mon Dieu, pour les biens ſi fragiles de ce monde, pour une femme & des enfans? Non, je ne puis ſuivre un conſeil ſi contraire aux maximes de l'Evangile.* Nous ne parlerons point ici d'une multitude de Saints captifs, qui demeurerent dix, quinze & vingt ans dans les priſons, chargés de chaînes. On y voyoit quelques Evêques, un grand nombre de Prêtres & d'autres perſonnes de toute condition. Ils ſe ſoutenoient dans leur captivité par une vie très-ſainte, & avoient fait de leur priſon une Communauté digne des plus heureux ſiécles de l'Egliſe.

Quelque déſir que nous ayons d'abréger, nous ne craignons pas de fatiguer le Lecteur

XV. Nouveau

on- ... présentant des objets si touchans & ... ables de l'édifier. Un Gentilhomme ... é Fregian, d'une très-ancienne no... & qui avoit de grands biens, en ayant été dépouillé, & condamné à une prison perpétuelle pour avoir donné un asyle à un ... Prêtre, écouta avec des transports de ... sa sentence, & s'écria en présence de ... Juges : *Périssent des biens qui auroient pû ... dre celui qui les possédoit !* La veuve de ... illaume Lacy Gentilhomme, qui après ... perdu ses ch... & ses biens, souf... enfin la mort pour la Foi, se voyant ... te à une extrême pauvreté, ne cessoit ... énir Dieu de l'avoir mise dans l'heu... ... liberté de ne s'occuper que des biens ... rnels. Elle étoit obligée de changer sou... ... de demeure ; & au milieu de ses agitations extérieures, elle conservoit une paix si grande, & goûtoit une consolation si intime & si pure, qu'elle demandoit souvent à Dieu de modérer la joie dont il inondoit son cœur. Elle le pria de lui envoyer quelque maladie douloureuse, qui lui tînt lieu du martyre dont elle étoit privée. Dieu l'exauça, & elle eut des douleurs très-vives pendant les six ou sept derniéres années de sa vie. Mylord Hovard Comte d'Arondel Maréchal héréditaire d'Angleterre, donna aussi un grand exemple de générosité & d'attachement à l'Eglise Catholique. Comme il étoit prêt d'abandonner tout pour son salut, & d'aller chercher une retraite hors du Royaume, il fut arrêté & condamné à une prison perpétuelle en 1580. Pendant sa longue captivité, il donna des preuves de la plus éminente piété. Ce chef de la Noblesse d'Angleterre,

qui à des connoiſſances très-étendues joignoit les qualités les plus eſtimables, étoit l'exemple & la conſolation de tous les priſonniers. La priére & la méditation des vérités éternelles faiſoient ſes délices. Il couchoit ſur la terre nue, & jeûnoit trois fois la ſemaine au pain & à l'eau. Il termina une vie ſi ſainte dans ſa priſon par une mort glorieuſe.

XVI. Les Protestans ont travaillé en vain à enlever à l'Egliſe Catholique la gloire d'avoir enfanté tant de Martyrs.

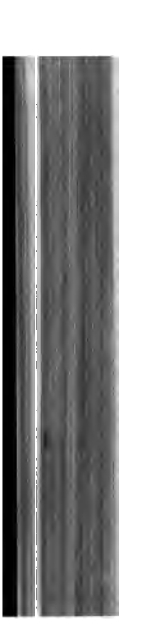
On trouve dans le Livre intitulé : *Concertatio Eccleſiæ Catholicæ in Angliâ*, qui eſt d'une grande exactitude, un Catalogue dans lequel l'Auteur déclare, qu'il n'a mis que ceux dont il a pû recueillir les noms. Quoique ce Catalogue finiſſe à l'année 1588, c'eſt-à-dire, avant le plus grand feu de la perſécution, on y voit les noms de plus de douze cens perſonnes, parmi leſquels il y a dix-huit Pairs du Royaume, vingt-ſix grands Chevaliers, trois cens vingt-ſix Gentilshommes, environ ſoixante Dames & Demoiſelles de qualité, & cinq cens trente Prêtres. Quelle conſolation pour l'Egliſe au milieu de ſes maux, & dans un ſiécle ſi fécond en toute ſorte de ſcandales, de voir un ſi grand nombre de ſes enfans remporter la couronne du martyre ! Dieu pouvoit-il accomplir ſes promeſſes d'une maniére plus éclatante, en même-tems qu'il exécutoit ſes menaces avec tant de ſévérité ? Les Proteſtans ont eſſayé en vain d'enlever à l'Egliſe Catholique la gloire d'avoir eu alors un ſi grand nombre de Martyrs, en diſant qu'on les avoit condamnés comme coupables de *haute trahiſon*. On a mis en poudre leurs vaines accuſations, en prouvant évidemment, que cette prétendue trahiſon conſiſtoit à ne point obéir

aux ordres injustes de la Reine, & à préférer la mort à l'apostasie. On accusa ces Catholiques de conspirer contre l'Etat ; mais jamais on n'a pû prouver la réalité de ces conspirations. Ils étoient trop bien instruits de la fidélité inviolable qui est dûe aux Puissances établies de Dieu, pour avoir eu seulement la pensée de se révolter. A l'exemple des premiers Chrétiens, ils ne savoient que souffrir & mourir, & n'opposoient que la patience aux traitemens les plus cruels & les plus injustes. Si quelques particuliers étoient imbus des maximes Ultramontaines, & approuvoient tout ce que contenoit la Bulle de Pie V contre la Reine Elizabeth, c'est un défaut qu'il seroit bien injuste d'attribuer à tout le corps de ces illustres Confesseurs. On voit dans les Relations de ces saints Martyrs, qu'ils faisoient profession devant les Juges & sur l'échaffaut, d'une fidélité inviolable à la Reine Elizabeth, qu'ils la reconnoissoient pour leur légitime Souveraine, qu'ils prioient pour elle en mourant par ses ordres, & qu'ils étoient disposés à lui obéir en tout ce qui n'étoit point contraire à la Loi de Dieu.

XVII. Etablissement du Séminaire Anglois de Douai. Combien il fut utile à l'Eglise. Par qui ce bien fut traversé.

En parlant des biens que nous présente l'Angleterre, nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot du principal moyen dont Dieu se servit, pour animer & fortifier les précieux restes de cette Eglise. Le célébre Guillaume Allen Docteur & Chanoine d'Oxford & depuis Cardinal, plus recommandable encore par sa science & sa piété que par sa naissance, conçut le dessein de réunir dans une même maison tous les Ecclésiastiques & les Docteurs chassés d'Angleterre,

pour y former de jeunes Anglois qui pussent aller soutenir la Foi dans ce Royaume. L'établissement se fit à Douai en 1568 par l'autorité du Pape Pie V & de Philippe II Roi d'Espagne. Ce fut l'origine du Collége ou Séminaire Anglois de Douai, le premier peut-être qui ait été établi dans l'Eglise selon l'ordre du Concile de Trente. On y vit bientôt arriver ce qu'il y avoit de plus considérable dans les Universités d'Oxford & de Cambrige; & ce Séminaire devint en peu de tems une pépiniére de grands hommes, qui consacrerent à la défense de la Foi leurs talens, leurs travaux & leur vie. Ce Collége a donné à l'Eglise plus de soixante-dix Ecrivains, qui ont soutenu la vraie Religion contre les attaques que les Protestans lui livroient par leurs Ecrits, & il a produit plus de cent cinquante Martyrs. Ceux qui avoient été formés dans cette pieuse & savante Ecole, alloient en Angleterre encourager leurs freres qui vivoient dans l'oppression; & leur zéle étoit souvent récompensé par la couronne du martyre. Les Jésuites entrerent assez tard dans les travaux de la Mission d'Angleterre. Les premiers qui s'y joignirent, furent les Peres Parsons & Campion. Le dernier y fit beaucoup de bien, & y consomma sa vie par un illustre martyre. Mais le Pere Parsons y porta le trouble, & en dérangea l'ordre & l'harmonie. Il travailla à subjuguer le Clergé Anglois, & à soumettre toute la Mission à sa Société. Il se rendit maître des aumônes qu'on recueilloit pour le soulagement des prisonniers & des exilés, & s'en servoit pour établir cet esprit de domination, inconnu auparavant parmi les dignes ou-



gleterre. Mais comme notre d
poser ici les biens de l'Eglise,
lerons pas de ce nouveau scand
leurs regarde proprement l'hif
septiéme siécle. VIII.

XVIII. Biens en France.

En France, nous trouvons a
de consolation. Le Roi Françoi
Sciences & les Savans, avoit b
fection pour son peuple & de re
Religion. L'établissement du C
dont on lui est redevable, éto
de ce qui avoit été autrefois a
le Concile de Vienne, & qui av
négligé. L'inutilité des Croisa
pris à ceux qui réfléchissoient
toit point par la voie des arm
la prédication qu'on avançoit l
la Religion. Or pour instruir
& répandre la lumiére dans l'I
fort important de connoître le
d'étudier dans les sources l'Ecrit
dition. C'est ce qui fit former le

de Paris, Pierre Danès, Vatable, & tant d'autres se distinguoient par leur érudition; & en cultivant les sciences, ils faisoient revivre le bon goût. Ce fut dans le même dessein, que François I forma à si grands frais la belle Bibliothéque de Fontainebleau. En plusieurs occasions le Clergé de France donna des preuves de son zéle pour le rétablissement de la Discipline, soit dans les Remontrances au Roi, soit dans son opposition au Concordat, soit enfin dans la maniére dont les Evêques de ce Royaume se conduisirent au Concile de Trente. Ils s'unirent toujours aux Prélats des autres Nations qui demandoient la Réforme, & qui étoient le plus remplis de l'esprit de l'Eglise. Les Ambassadeurs François s'y distinguerent aussi par leur générosité & leur amour pour la Religion.

IX.

XIX. Biens en Italie.

Le Pape Adrien VI avoit plusieurs excellentes qualités. Marcel II formoit les meilleurs projets pour le bien de l'Eglise; lorsque la mort en arrêta l'exécution. Pie V avoit des mœurs très-pures, & un grand zéle pour la conservation & la propagation de la Foi. Il fit des réglemens très-utiles, voulut qu'on étudiât les saints Peres, que le Clergé & les Cardinaux mêmes évitassent le luxe, & se conduisissent avec une grande régularité. Il s'appliqua à réformer les Monastéres & à y abolir les principaux abus. Il établit des Colléges pour faire instruire solidement la jeunesse & la former à la vertu. Il procuroit aux pauvres des secours abondans, & se faisoit gloire d'en être le protecteur & le pere. Grégoire XIII fonda jusqu'à vingt Colléges & Séminaires pour dissiper les ténébres

de l'ignorance. Il envoya des aumônes aux Maronites ; & par cette attention il confirma ces Grecs dans leur attachement au saint Siége. Il s'efforça d'y réunir les Moscovites, & témoigna pour cette réunion un zéle qui avoit manqué à la plûpart de ses Prédécesseurs. La réformation du Calendrier a aussi rendu ce Pape fort célébre, & on ne peut nier qu'en cela il n'ait rendu un service à l'Eglise, aussi-bien que par la réformation du Décret de Gratien. On doit aussi regarder comme un avantage pour la Religion, tout ce que fit Sixte-Quint pour réparer & enrichir la magnifique Bibliothéque du Vatican.

X.

XX. Biens en Allemagne, en Espagne & en Portugal.

Il y avoit en Allemagne & en Espagne plusieurs grands Evêques, qui désiroient sincérement qu'on travaillât à une sérieuse réformation. On y témoigna plus de zéle que dans la plûpart des autres Eglises pour le rétablissement de la Discipline. Le saint Prêtre Avila fit de grands biens dans l'Andalousie, & chacun s'empressoit de profiter de ses prédications. Les Ouvrages de piété du célébre Grenade contribuerent aussi à la conversion d'un grand nombre de pécheurs. Emmanuel Roi de Portugal avoit beaucoup de zéle pour la propagation de la Foi. Il envoyoit dans le nouveau monde des Missionnaires propres à étendre le Royaume de Jesus-Christ chez les peuples barbares. Cet excellent Prince avoit horreur des guerres qui se faisoient entre les Princes Chrétiens. Jean III son Successeur marcha sur ses traces, & s'appliquoit à faire annoncer l'Evangile en Asie & en Afrique. On auroit dû

envoyer

envoier des Evêques pour gouverner ces églises naissantes; mais la Cour de Rome s'y est presque toûjours opposée, afin de les tenir sous son joug. C'est une des principales causes du triste état où est la Religion en Amerique. Les traits que nous avons rapportés de Catherine Regente de Portugal, font connoître quelle étoit sa sagesse & sa piété. Elle auroit voulu que tous les Evêques fussent immortels sous sa Regence, afin de n'avoir point à rendre compte à Dieu des suites de leur élection. On se rappelle sans doute l'admirable exemple que donna Bragadin Gouverneur de Famagouste, de son attachement à la Religion. Il souffrit les plus affreux supplices plutôt que de renoncer à la Foi, & ne cessa au milieu des tourmens d'invoquer Jesus-Christ.

XI.

XXI. Nouveaux Ordres Religieux & Congrégations de Clercs Réguliers. La pénitence régne à Feuillans & dans les monasteres fondés par sainte Therese. Plusieurs Saints.

Il y eut dans le seiziéme siécle un grand nombre d'établissemens fort utiles pour la Religion. On fonda plusieurs Congrégations de Clercs Réguliers, qui dans leur commencement édifierent l'Eglise & la consolerent. Quelques-unes méme ont porté des fruits durables, & ont long tems conservé leur esprit primitif. L'idée que nous en avons donnée dans l'histoire, suffit pour faire connoître l'étendue de ce bien. On vit alors à Feüillans & dans les monasteres réformés par sainte Therese, des pénitens dignes des plus beaux siécles de l'Eglise. Dieu s'étoit plû à combler de ses plus précieuses faveurs, ceux qu'il avoit destinés à remettre en honneur la pénitence dans son Eglise. Sainte Therese étoit enrichie de plusieurs dons surnaturels, & étoit une preuve éclatante de ce que la grace peut opérer avec

les instrumens les plus foibles. Nous donnerons ici une idée de quelques autres Saints dont nous n'avons point eu occasion de parler dans l'histoire, & qui serviront à faire connoître de plus en plus les richesses que possedoit encore l'Eglise dans le seiziéme siécle.

Pierre surnommé d'Alcantara, étoit fils de Gouverneur d'Alcantara en Espagne. Dès l'enfance Dieu lui donna dans un dégré éminent l'esprit de priere, & il y emploioit tous les momens qui n'étoient pas remplis par les devoirs indispensables. Il entra dans l'ordre de S. François n'étant âgé que de seize ans. Il y vécut dans une austérité qui est presque incroiable. Dès l'âge de vingt ans, on le fit Supérieur d'une nouvelle maison de son Ordre. Ses Ecrits & ses prédications produisirent de grands fruits. Il établit en Portugal une nouvelle Réforme de son Ordre. On se levoit à minuit, & on passoit le tems depuis Laudes jusqu'à Primes à méditer la loi de Dieu. Après Primes un Religieux disoit la Messe, & les autres, quoique Prêtres, se contentoient de l'entendre. En cela ils se conformoient à l'esprit de S. François. On travailloit des mains. On gardoit la plus étroite pauvreté; & le premier monastere que Pierre fit bâtir étoit si petit, qu'il n'avoit que trente-deux pieds de long, & vingt-huit de large. Voici ce que dit sainte Therese de ce saint, dont les conseils lui avoient été si utiles. Il a passé quarante ans, sans dormir plus d'une heure & demie dans tout le jour & la nuit. Pour cela il étoit toujours debout ou à genoux; & pendant le peu de tems qu'il étoit assis pour dormir, il appuioit sa tête contre un morceau de bois; & quand il auroit voulu se coucher, il ne l'au-

roit pu, sa cellule n'aiant que quatre pieds & demie de long, quoiqu'il fût de la plus grande taille. Il ne mangeoit que de trois en trois jours. Ses autres mortifications étoient étonnantes. Dans sa jeunesse il passa trois ans dans un Couvent de son Ordre, sans connoître aucun des Religieux autrement que par la voix, parce qu'il ne levoit jamais les yeux. Il étoit déja fort âgé lorsque je commençai à le connoître, ajoute sainte Therése, & sa peau ressembloit à une écorce d'arbre déssechée, tant il étoit décharné. Au reste il n'étoit point farouche. Il parloit peu : mais comme il avoit un très-bon esprit, son entretien étoit doux & agréable. Lorsqu'il se vit proche de sa fin, il se mit à genoux, & rendit tranquillement son ame à Dieu en récitant le Pseaume cent-vingt-uniéme, en l'an 1562. Il étoit dans la soixante-troisiéme année de son âge.

L'Ordre de saint François produisit un autre saint Religieux en la personne de Paschal Baylon. Son pere étoit laboureur, & lui-même fut occupé dans sa jeunesse à garder les bestiaux. Sa vie étoit si édifiante, qu'on l'appelloit le saint berger. L'amour de la solitude le porta à se retirer à l'âge de vingt ans, dans un Couvent de Religieux déchaussés de saint François. Il y reçut l'habit de frere lai, après y avoir servi quatre ans en qualité de domestique. Il s'y sanctifia par une suite non interrompue d'actions d'humilité & de patience, & par une mortification générale de tous ses sens. Il mourut avec la réputation d'une sainteté extraordinaire en 1592 dans le Roiaume de Valence. La multitude des miracles que Dieu opéra à son tombeau, détermina Paul V

à le mettre au nombre des Bienheureux en 1618, & Alexandre VIII le canonisa en 1690.

Cinq ans avant la mort de saint Paschal Baylon, mourut un autre saint Religieux nommé Felix de Cantalice, frere convers de l'Ordre des Capucins, & qui étoit fils d'un pauvre paisan. Il avoit un attrait singulier pour la pénitence. Les Capucins le chargerent de la quête, & il se sanctifia dans cet emploi, qui est si funeste à beaucoup d'autres.

XXII. Autres Saints.

Saint Louis Bertrand de l'Ordre des Dominicains, plein de l'esprit apostolique, alla prêcher l'Evangile en Amerique, où il confirma ses prédications par la sainteté de sa vie & par l'éclat de ses miracles. Le même Ordre produisit plusieurs grands hommes qui rendirent d'importans services à la Religion. Il y avoit d'autres saints Missionnaires, qui i portoient le flambeau de la Foi dans les Regions les plus éloignées. Saint François Xavier fut l'Apôtre des Indes; & le zéle dont il brûloit, le rendit infatigable dans les travaux qu'il entreprit pour la conversion des Infidéles. Les missions se ressentoient à la vérité du malheur des tems & du triste état de l'Eglise, comme nous l'avons remarqué dans la vie de saint François Xavier; mais on n'y voioit point plusieurs grands abus qui furent depuis si communs. Saint François de Sales fut à la fin du seiziéme siécle un des grands ornemens de l'Eglise, par l'innocence de ses mœurs & son zéle pour la conversion des hérétiques. Mais son histoire appartient principalement à celle du dix-septiéme siécle. Dieu se servit de lui pour toucher les pécheurs, & porter les justes à la perfection.

XII.

Il y eut une foule d'Auteurs Ecclésiaſtiques, qui s'appliquoient à perfectionner le plan du renouvellement des études, qui n'avoit été qu'ébauché dans le quinziéme ſiécle. On s'appliqua avec un travail infatigable à étudier les Langues ſavantes, à lire les Anciens dans leurs ſources, à débrouiller l'Hiſtoire en ſuivant les régles d'une ſage critique, à rechercher les livres originaux, à déterrer par tout les anciens Monumens. Il n'y eut aucune portion de la ſcience Eccléſiaſtique qui ne fût cultivée. Eraſme conſacra toute ſa vie à diſſiper l'ignorance & les maux qui en ſont les ſuites. L'élegance de ſon ſtyle eſt une preuve du bon goût, qui avoit ſuccedé à la barbarie des ſiécles précedens. C'eſt ce que prouvent auſſi les Écrits d'autres Savans du même tems, qui s'étoient formés ſur les meilleurs Auteurs de l'Antiquité. La langue Grecque fut auſſi miſe en honneur, & chacun s'empreſſa de la vouloir apprendre. La Verſion du Nouveau Teſtament avec les Notes d'Eraſme, & les traductions qu'il donna de pluſieurs Ouvrages des Peres Grecs, firent ſentir combien il étoit utile de poſſeder cette langue. Les diſputes qu'on fut obligé d'avoir avec les hérétiques, convainquirent auſſi les Catholiques de la néceſſité d'étudier l'Hebreu. Les Proteſtans voudroient bien paſſer pour les reſtaurateurs en Europe de la connoiſſance de cette langue Originale de l'Ecriture : mais il eſt certain que ce ſont les Catholiques qui la leur ont appriſe. Tout ce qu'on peut leur accorder, c'eſt que leurs vaines ſubtilités ſur le ſens du texte, exciterent davantage les Catholiques à appro-

XXIII. Renouvellement des études. Grand nombre d'excellens Ouvrages ſur toutes les parties de la ſcience Eccléſiaſtique.

fondir de plus en plus une langue, qui pouvoit si fort contribuer au triomphe de l'Eglise sur ses nouveaux ennemis. On fit aussi connoître alors de quel prix étoient les Ouvrages des saints Peres. On vit paroître des Traités excellens sur l'Ecriture & sur les Dogmes Ecclésiastiques. La controverse sur l'Eucharistie fut traitée à fond & dans toute son étendue. La Morale, la Discipline, la Liturgie, l'Histoire de l'Eglise, le Droit Canonique, en un mot toutes les parties de la Théologie furent étudiées; & le seiziéme siécle nous fournit sur tous ces points, & même sur d'autres plus curieux mais moins utiles, des Ouvrages pleins de bon goût & d'une érudition dont on ne peut s'empêcher d'être surpris. Ce fut un des plus grands biens que tira l'Eglise des maux mêmes que lui firent les dernieres hérésies. Les Catholiques furent forcés d'étudier leurs propres titres, pour réfuter les Novateurs, & se convaincre de la perpétuelle possession où avoit été l'Eglise des biens qu'on vouloit lui enlever. C'est ce qui nous a engagé à donner une si longue liste des Auteurs Ecclésiastiques, & des Ouvrages qu'ils firent pour l'avantage de la Religion.

XIII.

XXIV. Autres biens qui étoient dans l'Eglise. Evêques d'un mérite extraordinaire. Conciles provinciaux pour le

Pendant que les Savans la défendoient par leurs Ecrits, de grands Evêques la relevoient par leur sublime vertu & leurs travaux apostoliques. Quels hommes, que saint Charles Borromée, Dom Barthelemi des Martyrs, saint Thomas de Villeneuve! Ces admirables Pasteurs nous ont montré dans un siécle des plus pervers, les merveilles des premiers âges du Christianisme. Ils marchoient sur les traces

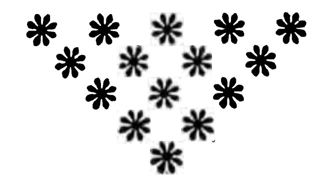
des plus saints Evêques de l'Antiquité, étoient animés du même esprit, & brûloient du même zéle pour la gloire de Dieu & pour les intérêts de l'Eglise. Qu'il étoit consolant pour cette Epouse affligée, de posseder encore de tels Pasteurs! Ils servoient à montrer l'auguste prérogative qu'elle aura toujours, de produire seule des hommes dignes d'être montrés en spectacle à tout l'univers.

On tint dans le même siécle un grand nombre de Conciles provinciaux, où l'on fit des Réglemens très-utiles. On réclamoit hautement en faveur des régles & de l'ancienne discipline. On pouvoit parler fortement contre les désordres & se plaindre des abus. Ceux qui, comme le dit M. de Meaux, vouloient travailler à se réformer eux-mêmes, en attendant la réformation générale de l'Eglise, le pouvoient en toute sûreté, & sans craindre qu'on leur fît un crime de ce qui faisoit leur gloire. Les ennemis des vérités de la Grace commencerent à se montrer, & à vouloir s'insinuer dans l'Eglise. Mais il s'éleva contre eux un cri général, qui repoussoit la nouveauté, réclamoit contre l'erreur & en marquoit la date. On se rappelle les Censures si solemnelles faites contre les Jésuites Lessius & Hamelius, & celles qui parurent avec tant d'éclat contre le systême pernicieux de Molina. Enfin on peut regarder le Concile de Trente, comme le couronnement de tous les biens que nous avons vûs dans l'Eglise pendant le cours du seiziéme siécle. Quel zéle dans un grand nombre de Peres contre les désordres & les abus! Quelle profonde science dans une multitude de Théologiens, & dans plusieurs Prélats, qui repoussoient avec tant de force & de clarté les

attaques livrées par les hérétiques ! On vit sortir de ce Concile une lumiere des plus éclatantes sur presque tous les Dogmes de la Religion. Peut-on lire, par exemple, la doctrine qui fut établie dans la sixiéme session sur la Justification, sans admirer la bonté de Dieu sur son Eglise, & la présence de son Esprit dans cette sainte Assemblée ? Sur ce point comme sur tous les autres, quelle attention n'eut-on pas d'établir d'abord clairement la vraie doctrine, & de proscrire ensuite distinctement & en particulier chacune des erreurs opposées à cette doctrine ? Quel désir ne témoigna-t-on point dans cette auguste Assemblée, de voir les Chrétiens solidement instruits de la Religion ! Ses Décisions portent véritablement ce caractere essentiel à toute Regle de Foi, de proposer clairement les dogmes qu'elle établit, & les vérités dans la profession desquelles tous les Fidèles doivent se réunir ; & de condamner avec la même clarté & la même précision les erreurs qui sont contraires à ces vérités. A la premiere lecture des Chapitres & des Canons du Concile de Trente, tout le monde voit ce qu'il est obligé de croire comme vérité, & de rejetter comme erreur. Quelle réclamation n'y eut-il pas dans cette sainte Assemblée, même en faveur de la Discipline ! Que de vœux pour son rétablissement ! Que d'efforts contre ceux qui en étoient ennemis ! On voit assez dans les Décrets que fit le Concile pour la réformation des abus, quel étoit l'esprit dont il étoit animé, & ce qu'il auroit fait, s'il n'eût point trouvé des obstacles invincibles. Le Catéchisme qui fut dressé par son Ordre, est un trésor de lumiere, & qui depuis a produit les fruits les plus abondans. C'est ainsi que Dieu

ne cesse de montrer qu'il veille toujours sur son peuple. Dans le tems même qu'il éxécute les menaces qu'il a fait annoncer par ses Prophétes, il accomplit d'une maniere sensible les promesses, qui assurent à son Eglise la perpetuelle possession de la Vérité & de la Charité.

Fin du seiziéme siécle & du neuviéme volume.



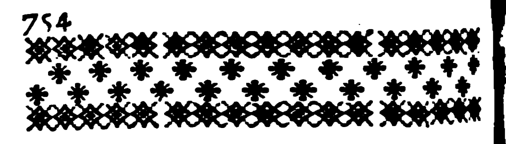


TABLE DES PRINCIPALES MATIERES contenues dans le IX Volume.

A.

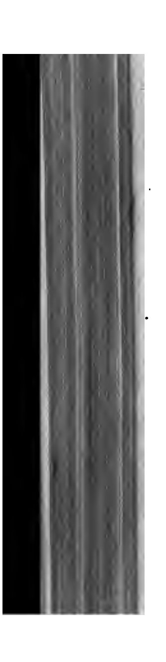
D.

E.

F.

G.

H.



N.

O.



V.

X.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

PAge 24 ligne 7 nuie, *lisez une*. *p.* 26 *l.* 3 eût; *lis.* eut *p.* 32 *l.* 25 *& remettez entre deux crochets ces mots*; Plût à Dieu qu'on s'en fût tenu là. *p.* 37 *ligne derniere*, 1 *l.* 11. *p.* 40 *l.* 10 qu'il fit solemnellement publier, *lis.* solemnelle. *Ibid. l.* 3 deux ans, *lis.* trois ans. p. 59 *l. dern. après* s'attribuoient, *mettez un point & une virgule, & ajoutez* : (ces Prélats avoient raison, s'ils parloient de l'autorité sur le temporel des Rois) qu'on il voit. *p.* 62 *l.* 19 *&* 20 ces apparences, *lis.* les apparences du pain & du vin. *Ibid. Sommaire l.* 2 des *lis.* de. *p.* 68 *l.* 9 dressés, *lis.* dressé. *p.* 69 *l.* 2 *lis.* d'infamie *p.* 93 *l.* 3 VI, *lis.* V. *p.* 104 *l.* 2 *après* Confesseur, *mettez un point. p.* 1-51. 1 *lis.* velours *Ibid. l.* 2 & sur, *lis.* & elle avoit sur. *p.* 144 *l. dern. lis* à Torcie. *p.* 145 *l.* 2 *lis.* gouvernée. *p.* 158 *l. pénult. lis.* confondu. *p.* 164 *l.* 2 du, *lis.* de *p.* 165 *l.* 7 *lis.* personnes. *Ibid. l.* 11 *lis.* forcenés. *p.* 166 *l.* 35 *lis.* le Forès, le Vivarès. *p.* 175 *l.* 33 *&* 34 *après* distingueroient, *ajoutez* des Huguenots. *p.* 177. *l.* 3. *&* 4 *lis* Jean Hennuier, étoit de l'Ordre de saint Dominique, & avoit. *Ibid. l.* 36 XII, *lis.* XIII. *p.* 184 *l.* 1, *lis.* plut. *p.* 196 *l.* 8. Ce Prince, *lis.* Le Roi. *p.* 211 *l. lis.* forcenés. *Ibid. l.* 33 ne cesserent, *lis.* ne cessoient. *p.* 212 *l.* 9 *après* Janvier, *ajoutez* 1589. *p* 214 *l.* 27 Souverain, *lis.* Roi *Ibid. l.* 30 *&* 31 qu'il doit avoir pour son Roi, *lis.* qu'il lui doit. *Ibid.* Somm. *l.* 5 *&* 6 recevoir, *lis.* entrer dans. *p.* 218 *l.* 9 *lis.* infamies. *Ibid. l.* 15 *lis.* crimes s'ils en commettoient. *Ibid. l.* 26 craint, *lis.* craint. *p.* 220 *l.* 6 *après* Juillet, *ajout.* 1589. *p.* 222 *l.* 12 cet assassinat, *lis.* ce parricide. *p* 221 *l.* 2 qu'ils *lis.* que ces fauxbourgs *p.* 227 *l* 5 *lis.* Cependant le Siége. *p.* 249 *l.* 12 venu, *lis.* venue *p.* 251 *l.* 15 & de garder, *lis.* & gardoroit. *p.* 260 *réunissez le* VII sommaire au VI. *p.* 265 *l.* 10 il disposa, *lis.* Le Duc de Bourbon disposa. *Ibid. l.* 20 des grands *lis.* de grands. *p.* 276 *l.* 33 *lis.* Parmesan. *p.* 278 *l.* 9. *lis.* Papes.

p. 295 *l.* 6 trouva, *lis.* trouvoit. *p.* 298 *l.* 3 & *suiv.* *lis.* La résistance qu'éprouva la Bulle *In Cœnâ Domini* de la part de la Puissance séculiere, n'avoit point été capable d'arrêter le faux. *Ibid. l.* 7 & 8 *lis.* exécuter cette Bulle dans leurs Diocèses. *p.* 309 *l.* 5 *après* Rome, *mettez* un point & *lis. ainsi* : Cette Congrégation est différente de celle qui s'établit ensuite en France, & qui s'y est. *p.* 311 *l.* 5 de la Lune de Mars, *lis.* de la Lune d'après l'Equinoxe du Printems. *p.* 316 *l.* 1 *lis.* de la science, de la modération & d'autres. *p.* 319 *l.* 4. *lis.* Mais il montra. *Ibid. l.* 7 arrêta *lis.* arrêter *Ibid. l.* 30 & 31 *lis.* haquenée. *p.* 320 *l.* 19. Il fit chasser de Rome, *lis.* Il en fit chasser. *p.* 326 *l.* 35 *lis.* Pie IV. *p.* 328 *l.* 29 *lis.* soutenus. *p.* 332 *l.* 33 c'est, *lis.* est. *p.* 339 *l.* 10 *après* Ministres, *ajoutez*, mais le Pape fut très-éloigné d'avoir égard à une demandé si peu honorable pour la Religion. *Ibid. l.* 25 *après* d'Allemagne, *ôtez la* virgule. *p.* 348 *l.* 17 Cabut, *lis.* Cebu ou Zebu, Isle de la Mer des Indes au milieu des Philippines. *p.* 351 *l.* 34 il revint, *lis.* revint. *p.* 352 *l.* 31 pa[illegible] mais par *p.* 357 *l.* 11 *lis.* enchâssé. *Ibid. l.* 24 [illegible]ngo dans la basse Ethiopie. *p.* 361 *l.* 34 & 3[illegible] dit qu'il y a plus de douze cens de ces Isles, *lis.* On dit que ces Isles sont au nombre de plus de douze cens. *Ib. l.* 33 *lis.* Manilhes. *Ibid. l. dern.* & 362 *l.* 1 & 2 *effacez ces mots*: La plus considérable est Manilha ou Luçon avec une ville de ce nom. *p.* 366 *l.* 12 de les chasser, *lis* de chasser les Espagnols. *p.* 368 *l.* 2 *lis.* n'entraînât. *p.* 374 *l.* 20 avoit, *lis.* avoient. *p.* 381 *l.* 14 en Moscovie, *lis.* ou Moscovie. *p.* 384 *l.* 29 & *p.* 385 *l.* 3 & 14 Montferrat *lis.* Monserat. *p.* 403 *l.* 17 d Ambourg, *lis.* d'Ausbourg. *p.* 407 *l.* 32 Valentine, *lis.* Valteline. *p.* 411 *l.* 29 *lis.* représentes. *Ibid. l.* 31 *lis.* Ouvres. *p.* 412 *l.* 28 & *suiv. lis.* quoique Ribadeneira dans sa premiere Vie de saint Ignace, ne lui attribue d'autre. *Ibid. l.* 35 *lis.* dû. *p.* 415. *Citation marginale après* XXXI *lis.* Liv. 253 n. LXVIII. *Ibid. l.* 20 *lisez ainsi.* Lainez fut élu Général, mais ce ne fut qu'après de grandes altércations, que son parti prévalut sur un autre parti qui lui étoit contraire. *p.* 416 *l.* 7 aux besoins du tems, *lis.* aux tems. *p.* 420 *Cit. marg. après* XXXIV. *lis.* Liv. 169 n. XXXVII. & XXXVIII. *p.* 421. *Cit. marg. après* Fleuri, *lis.* 169. n. XXXIX. *p.* 422. *l.* 34, *lis.* terrain. *p.* 429 *cit. marg.*

XXXV, *lis.* Liv. 174. n. XL. *p.* 430 *cit. marg.* 80. n. CXXIII & suiv. *p.* 432. *l.* 15 *après* Roiau- , *mettez une* virgule. *p.* 433 *cit. marg. après* VI, *lis.* Liv. 178. n. XVII & suiv. *Ibid. l.* 13 *ces mots* dix-huit ans, *ajoutez.* Dans les pre- :s années de ses études de Théologie, il se trou- ıbarrassé de l'autorité des SS. Peres par rapport ıatieres de la Grace & de la Prédestination. Il ı Rome, où Suarés lui dit qu'il ne falloit pas : que ce fut un crime de s'écarter des sentimens rtains grands hommes. Ce mot mit fort au large ıne Lessius, qui depuis n'eut plus le moindre em- s. Il pénétra bientôt toutes les subtilités de la elle Ecole. Etant venu, &c. *p.* 436 *l.* 8. *lis.* se it. *p.* 439. *cit. marg. après* XXXVI, *lis.* Liv. n. LXV. *Ibid. l.* 13 *lis.* Louis Molina. *p.* 440 *lis.* expliqué. *p.* 443 *l.* 34, *lis.* avantures. *p.* 446 *lis.* de grands. *Ibid. l.* 16 cet hypocrite, *retran- cette phrase, Ibid.* il alloit, *lis.* Ochin alloit. *l.* 28 *lis.* sçût. *p.* 450 *l.* 31, *lis.* avantures. *p.* 451 *lis.* persuadés. *p.* 457 *Somm. l.* 6. *lis.* de Bus son lateur. *p.* 478 *l.* 23 *lis.* & celles dont on conser- quelque connoissance, étoient. *p.* 479 *l.* 11 *lis.* pté. *p.* 480 *l.* 25 *après* Confraires, *mettez une* vir- *p.* 481 *l.* 27, *lis.* privées. *p.* 484 *l.* 31 *lis.* orphe- *p.* 489 *l.* 18 *lis.* pour prendre possession de la onne. *p.* 490 *l.* 34 *après* avertir, *mettez* : il étoit à Lodi pour secourir l'Evêque, qu'on lui avoit lé être très-dangereusement malade ; & quoi- eût appris sa mort en chemin, il n'avoit pas : de continuer son voiage, pour faire la cérémo- le ses funérailles. En arrivant à Milan, il vit *p.* *l.* 17, *lis.* Cardinal Nicolas Sfondrate Evêque de none, qui. *p.* 497 *l.* 5, *lis.* Lisbonne & de même urs. *p.* 502 *l.* 16 *lis.* son lit étoit si court & si it, qu'il étoit contraint de s'y racourcir, & ne ıoit s'y retourner. *Ibid. l.* 19 *lis.* de Religieux.)5 *l.* 1 visites de son Diocèse, *lis.* visites l'état ın Diocèse. *Ibid. l.* 6., Il prit, *lis.* Le zélé Pré- :mploia. *Ibid. l.* 26 pour leur faire rendre, *lis.* les engager à rendre. *p.* 507 *l.* 30 & 31 l'Ar- êque résolut, *lis.* il résolut. *p.* 508 *l.* 7 & 8 d'a- l, *lis.* aussitôt. *p.* 509 *l.* 28 *après* voleurs ôtez la ıle. *p.* 537 *l.* 29 de Mayorques, *lis.* Baleares. *p.*

539 *l.* 11, *lis.* la onziéme. *Ibid.* *l.* 36 vûe. *lis.* *p.* 540 *l.* 19 *lis.* d'Albuquerque. *p.* 545, *l.* 35 *lis.* Terese, & *de même ailleurs.* *p.* 546 *l.* 34 *après* per, *mettez une* virgule. *p.* 547 *l.* 19, Monasteres *lis.* Couvents. *p.* 552 *l.* 29 ils ont, *lis.* Ces Religieu *Ibid.* *l. pénult,* *lis.* Carmélites. *p.* 555 *l.* 24 elt, *lis.* eut. *Ibid.* *l.* 31 *lis.* sollicitée. *p.* 557 *l.* 3 *après* les tres *mettez une* virgule. *Ibid.* *l.* 26 *après* sont, *mett* deux points. *p.* 56 *l.* 35 en Langue Hébraïque, *lis.* en cette langue. *p.* 565 *l.* 35 *lis.* trouva, comme no l'avons dit, des. *p.* 570 *l.* 25, *lis.* Dominique. Ce toit en 1518. *p.* 571 *l.* 26 & 27 *lis.* publia cet Ouvrage quelque tems après, &c. *p.* 572. *l.* 30 *lis.* Martyr. *p.* 574 *l.* 24 *lis.* établie. *p.* 576 *l.* 16, *lis.* Usfandt. *p.* 583 *l.* 19 *après* écrit, *mettez une* virgu. *p.* 585 *l.* 1 parut, *lis.* parurent. *p.* 586 *l.* 15 *après* le jurs, *mettez* une virgule. *p.* 588 *l.* 85 Suarez, *lis.* Vasquès. *p.* 592 *l.* 17 pour, *lis.* à. *p.* 599 *l.* 17 *après* article de Foi, *ajoutez*: le zéle de la Faculté de Théologie pour l'Immaculée Conception venoit de son attachement au Concile de Basle qui s'étoit déclaré pour cette opinion; mais il faut bien remarquer que c'étoit dans les dernieres Sessions, où l'on sait que ce Concile n'étoit plus Œcuménique *Ibid.* *l.* 34, *lis.* Pont à Mousson. *p.* 601 *l.* 28 & 29, *mettez entre* deux crochets *ces mots*: au commencement du seiziéme siécle. *p.* 602. *l.* 6, *lis.* la guide. *p.* 604 *l.* 7 *ajoutez*: Cet Auteur s'est élevé avec une extrême force contre la corruption de la Cour de Rome. Il emploie des expressions si énergiques, qu'elles causent de l'étonnement. On peut voir la neuviéme Eglogue qui a pour titre: *De Moribus Curiæ Romanæ.* Nous ne rapportons que ce fameux Distique du même Auteur. *Vivere qui cupitis sanctè, discedite Roma, omnia cum liceant, non licet esse bonum.* *p.* 606 *l.* 16 & 17 & un particulier, *lis.* & un en particulier. *pag.* 607 *lig.* 32 & 33 *lisez*, Augustin Steuchus né à Eugubio *p.* 611 *l.* 8 du Prince, *lis.* d'un Prince. *Ibid.* *l.* 10 des Langues Hebraïque & Chaldaïque, *lis.* de ces Langues. *p.* 613 *somm.* *l.* 3. *lis.* Baudouin. *Ibid.* *l.* 13 le Probabilisme, *lis.* l'erreur du Probabilisme. *p.* 614 *l.* 15 Danet, *lis.* Danès. *p.* 615 *l.* 18 Hervet, *lis.* Hervet. *p.* 618 *l.* 26 c'étoit un, *lis.* Pithou fut. *p.* 619 *l.* 21 *lis.* Rabbins. *p.* 623 *l.* 10 *après le dernier mot* Dieu,

tez : Cette exception est remarquable, & certai-
ent n'auroit point eu lieu dans les beaux siécles de
ise. *p.* 625 *l.* 23 & 24 *lis.* néceſſaires. *p.* 130 *l.*
. *lis.* Dillingen. *p.* 632 *l.* 19 & 20 que l'on avoit
ité, *lis.* que l'on avoit obligé de se démettre. *Ibid.*
r. *l.* 3. & 4 & de Maïence, *lis.* de Maïence &
reves. *p.* 648 *l.* 23 & 24 de rente, *lis.* chaque
se, *p.* 651 *l.* 11 & 12. *lis.* faire leurs autres fonc-
s par eux mêmes, ſans s'en décharger ſur les
ques de la même Province. *p.* 657 *l.* 28. de ce
de la Réforme, *lis.* Luther. *p.* 658 *l.* 9, *lis.* ha-
er. *p.* 661 *l.* 9, *lis.* hazardoit. *p.* 666. *l.* 2. avec
lis. avec la-. *p.* 66 : *l.* 8 *lis.* rendu. *p.* 671 *somm.*
& 5 les ſéduit, *lis.* ſéduit le peuple. *p.* 672 *l.*
: conduits. *p.* 676 *l.* 12 nous ont, *lis.* nous en
p. 677 *l.* 31 *otez* enfin. *Ibid.* *l.* 35 *lis.* 1 :. Enfin
p. 692 *l.* 24 *lis.* inutile. *p.* 707 *l.* 25 & 26 *lis.*
: fidéle tableau, des maux qui. *p.* 710 *l.* 28 &
s. c'eſt à cet aveuglement prodigieux, que. *p.*
l. 7 eût, *lis.* eut. *Ibid.* *l.* 10. Dès qu'il fut, *lis.*
nd il fut. *p.* 718 *l.* 23 *lis.* des refus injuſtes &
ics. *p.* 748 *l.* 29 *après* abus ; *ajoutez ce qui ſuit :*
s p uvons faire à l'occaſion de ces miſſions quel-
réflexions ſur la conduite de la Providence. D'un
Dieu exerça ſa miſéricorde, en faiſant luire la
ere de l'Evangile ſur ces vaſtes contrées, qui
es-là avoient été couvertes de tenebres. On ne
d'un autre côté enviſager qu'avec étonnement
Dieu ait permis tant de ſcandales dans la condui-
s Chrétiens, qui portoient l'Evangile dans les
eaux pays qu'ils découvroient. Les Eſpagnols qui
trerent dans le Mexique & le Perou ſe mettoient
peu en peine d'étudier & de pratiquer l'Evangile,
s ſe vantoient d'annoncer aux Infidéles : Ce-
ant on ne peut diſconvenir qu'ils ne ſerviſſent à
dre le regne extérieur de la Religion ; qu'ils
nt procuré le ſalut à un nombre d'Elus : & cer-
ment à une multitude d'enfans qui ont reçu le
ême, & que Dieu a retirés à lui avant qu'ils
nt perdu l'innocence qu'ils y avoient reçu. Dieu
oioit que la Communion extérieure de l'Egliſe
t être reſſerrée en Europe, par le retranchement
Roiaumes qui tomberent dans le ſchiſme & l'hé-
, L'Egliſe eſt comme un grand arbre, & les

Roiaumes où elle est établie en sont comme les branches. Lorsque plusieurs de ces Roiaumes se séparent de sa Communion, c'étoient des branches qui se rompoient. Alors le tronc produisit de nouveaux germes, & étendit de nouvelles branches dans les Indes Orientales & Occidentales, au Mexique au Perou & ailleurs.

